This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478592

Digitized by Google

5004
.922
1903.V.2

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 MAI — 15 AOUT 1902

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME XL.

15 MAI — 15 AOUT 1902

ON S'ABONNE : A **Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.G22
x.40

Digitized by Google

L'ABBAYE DU BEC

En l'an 1034, Herluin, un chevalier normand renommé pour sa bravoure, se sent touché de la grâce d'en haut. Il quitte la cour du comte de Brienne, son suzerain, et va se bâtir un ermitage sur le territoire de Bonneville. Il y mène, avec quelques compagnons, une vie austère. Puis l'eau leur manquant, ils prennent le parti de s'établir un peu plus loin, à l'entrée d'une vallée étroite environnée de bois impénétrables qui servent de repaire aux loups et aux sangliers, mais au fond de laquelle coule un ruisseau.

Herluin plaça sa demeure et celle de ses compagnons au bord de ce ruisseau. Ce ruisseau s'appelait *le Bec*. Ce nom alors inconnu devint bientôt célèbre dans le monde entier.

L'ermitage se transforma peu à peu en un monastère. Dès 1041 le monastère naissant avait son église et l'archevêque de Rouen venait la consacrer.

En cette même année 1034 où Herluin quittait le monde pour servir Dieu dans la solitude, naissait à Aoste, en Italie, un enfant qui, trente années plus tard, devait environner cette solitude jusqu'alors inconnue d'une gloire incomparable.

Les origines du Bec sont marquées d'un cachet visiblement providentiel. Tout y est merveilleux. Les faits que l'histoire nous atteste et devant lesquels la critique la plus sévère, après avoir étudié les documents qui les établissent,

485889

Digitized by Google

est forcée de s'incliner, ces faits semblent, à première vue, des légendes créées par une imagination poétique pour former une auréole autour du berceau d'un abbaye célèbre.

Le genre de vie de Herluin et de ses compagnons, leurs épreuves, l'arrivée de Lanfranc au Bec, ont l'air de pures légendes, et pourtant c'est de l'histoire.

Lanfranc, jeune encore, enseigne le droit à Pavie avec un grand succès, mais tout d'un coup, sans qu'il sache pourquoi, il se sent pressé de se rendre en France. De la France il passe à la Normandie, s'arrête à Avranches, y ouvre un cours qui lui attire de la renommée. Puis, toujours inquiet, il va, en 1042, d'Avranches à Rouen. Des voleurs l'arrêtent, le dépouillent, l'attachent à un arbre dans une forêt isolée où il demeure toute une nuit. Que va-t-il devenir? Le lendemain, des bûcherons viennent à passer et le délient. Le savant professeur a fait, pendant cette nuit d'angoisses, des réflexions profondes. Ce n'est plus le même homme. — Quel est le monastère le plus rapproché? demande-t-il à ces pauvres bûcherons. Ils lui indiquent la demeure d'Herluin et de ses compagnons. Il s'y rend aussitôt avec l'intention d'ensevelir sa vie et sa réputation dans cette solitude inconnue. Mais quelques années plus tard Herluin l'oblige à devenir le prieur de ce monastère, dont lui-même était l'abbé, et d'y ouvrir une école. Des élèves y accourent de tous les points de l'Europe, l'amitié des grands et en particulier de Guillaume le Bâtard, qui ne tarde pas à devenir Guillaume le Conquérant, ajoutent encore à son prestige; les dons affluent, et Lanfranc décide Herluin à bâtir, en remontant la vallée, mais toujours près du Bec, un monastère plus spacieux, car les moines arrivent en grand nombre. Le rôle éclatant que Lanfranc joue dans la controverse contre l'hérésiarque Bérenger, sa présence aux conciles de Rome et de Verceil sous saint Léon IX et bientôt après son élévation sur le siège de Cantorbéry le couvrent d'une gloire qui rejaillit sur le Bec.

Ce n'était cependant-là que l'aurore de la gloire du Bec.

Digitized by Google

En 1060, pendant que Lanfranc était prieur, son école florissante, un jeune seigneur de la vallée d'Aoste, celui-là même que Dieu avait fait naître en 1034, au moment où Herluin se vouait à la vie monastique, venait s'asseoir au pied de la chaire de l'illustre maître. Ce jeune seigneur allait accroître encore la splendeur de l'école et du monastère et les porter à leur apogée. Visiblement la main de Dieu le conduisait. Comme elle avait amené Lanfranc au Bec, elle y amenait maintenant Anselme.

Saint Anselme est l'homme du Bec. Il l'appelait son nid. Il aima ce nid avec passion, et il ne fallut rien moins qu'une manifestation évidente des desseins de Dieu sur lui pour le décider à échanger cette solitude, où il avait goûté tant de paix, contre cet archevêché de Cantorbéry qui devait lui apporter de si grandes tribulations.

C'est au Bec qu'Anselme avait acquis cette vertu extraordinaire et cette science éminente qui firent de lui un grand saint et un grand docteur de l'Eglise. C'est au Bec qu'il composa ces ouvrages qui ont fait l'admiration des siècles, et en particulier le *Monologium* et le *Proslogion*.

Le nom de saint Anselme suffirait à rendre l'abbaye du Bec à jamais célèbre et à répandre sur son histoire un intérêt de tout premier ordre.

Mais la gloire du Bec ne se résume pas tout entière dans saint Anselme et Lanfranc. Ils en marquent seulement l'apogée. Les figures au milieu desquelles ils se détachent avec un relief exceptionnel, sans atteindre à leur grandeur, sont vraiment belles et forment par leur ensemble une galerie réellement splendide.

Guillaume de Montfort, qui devint le troisième abbé du Bec en 1093, était, par sa piété, sa régularité et sa prudence dans le gouvernement des hommes, digne de succéder à saint Anselme.

Le jour de l'Assomption de l'année 1106, l'abbaye du Bec reçut la visite de Henri Beauclerc, roi d'Angleterre, et d'Anselme, archevêque de Cantorbéry. C'est là que le roi et le primat, après de longs et pénibles démêlés, se mirent enfin d'accord et conclurent un traité de paix qui per-

Digitized by Google

mit au saint archevêque exilé de rentrer en Angleterre et de travailler avec un très grand succès au bien de l'Eglise.

En 1124, Guillaume de Montfort, étant venu à mourir, fut remplacé par Dom Boson. Dom Boson avait été formé par saint Anselme. C'était son disciple favori, son enfant bien aimé. La doctrine, la haute piété du saint, et son zèle pour la discipline religieuse revivaient en lui. Pendant tout le temps qu'il fut abbé, c'est-à-dire de 1124 à 1136, on eût pu se croire encore au beau temps où la communauté était dirigée par saint Anselme.

En 1136, après la mort de Boson, cette fonction fut confiée à Dom Thibault. Il ne resta à la tête de la pieuse communauté du Bec que deux années. Dès le 24 décembre 1138, il fut élu archevêque de Cantorbéry, et remplacé comme abbé par un religieux originaire du bourg même du Bec, Dom Létard. Dom Létard laissa un souvenir durable de son administration en faisant bâtir une grande et magnifique salle capitulaire qui a subsisté jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle. Mais l'abbatiat de son successeur Roger I^er^ de Bailleul fut plus remarquable encore au point de vue des constructions. « Nul abbé, dit Robert de Torigni, sauf saint Herluin, ne fit autant que lui pour son abbaye. L'église fut presque entièrement rebâtie et consacrée de son temps, et, dans toute la Normandie, aucune ne l'égale en beauté. Il fit construire deux étages de chambres avec cheminées pour recevoir les hôtes et les étrangers, et une infirmerie aussi belle que spacieuse ; il répara le dortoir tant dans les murailles que dans le vitrage et la couverture. Il fit établir un aqueduc pour amener de loin une source importante et en distribuer les eaux dans tous les bâtiments du monastère ; enfin il installa un très beau réservoir couvert pour conserver l'eau (1). »

L'abbaye du Bec était comme un tronc vigoureux qui, par la fondation des prieurés, étendait ses rameaux en Normandie, en France et en Angleterre. En Normandie

(1) Rob. DE TORIGNI : *Chronique*, II, 89.

Digitized by Google

et en France, dès l'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers le milieu du douzième siècle, ces prieurés étaient au nombre de vingt. C'étaient ceux de Canchy, de Conflans, de Pontoise, de Bonne-Nouvelle, de Meulan, de Saint-Martin-du-Bosc, de Saint-Philibert, de Saint-Lambert-de-Malassis, de Beaumunt, de Roger, de Saint-Imer, d'Euvermeu, de Beausault, de Notre-Dame-du-Lay, de Saint-Martin-de-la-Garenne, de Bréval, de Bonconvilliers, de Rouvres, de Tillières, de Longueil, de Senos. Ces noms qui ne forment plus pour nous qu'une nomenclature aride indiquaient les fleurons d'une belle couronne et rappelaient, au moins pour la plupart, des lieux tranquilles et charmants. On peut en juger par ce que M. le chanoine Porée dit de l'un d'eux.

« Situé comme Saint-Philibert, dans la vallée de la Risle, le prieuré de Saint-Lambert-de-Malassis, qui a traversé près de huit siècles, peut encore donner aujourd'hui quelque idée de ce qu'était un modeste prieuré du XII^e^ siècle ; il a conservé, avec quelques traces d'anciennes constructions, l'abside et le chœur de son église romane ornée de contreforts à piliers ronds et d'une corniche à modillons bizarres. Le site est toujours paisible et charmant, enfoui comme un nid dans la verdure, et perpétuellement égayé par le murmure d'une source abondante (1). »

L'abbaye du Bec avait également vingt prieurés en Angleterre. Nous ferons grâce à nos lecteurs de ces noms saxons qui écorchent nos oreilles françaises. Si l'on était en droit de se faire une idée de ces prieurés par les restes superbes encore de celui de Sainte-Werburge, à Chester, et par la beauté du site qui l'entoure, il faudrait dire qu'ils étaient fort beaux. Nous n'oublierons jamais l'émotion dont nous fûmes saisi quand, en visitant cette vieille ville de Chester à l'aspect tellement archaïque qu'en la parcourant on se croirait en plein moyen âge, il nous fut donné d'admirer tout à notre aise les beaux cintres du vestibule,

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, par le chanoine PORÉE, t. I, ch. XI, p. 410.

Digitized by Google

le réfectoire, la salle du chapitre d'un monastère dont la fondation remonte au temps de saint Anselme.

Pendant la période que nous venons de retracer l'abbaye du Bec fut l'objet de privilèges, d'immunités, d'exemptions, de faveurs de toutes sortes, au point de vue ecclésiastique, et à tous les autres. Des donations de tout genre lui furent faites en si grand nombre que sa richesse devint proverbiale :

De quelque côté que le vent vente,
L'abbaye du Bec a rente.

« Un cartulaire, dit M. le chanoine Porée, pourrait seul donner une idée exacte et complète du nombre extraordinaire des églises, domaines, fiefs, droits, usages, etc., qui furent donnés à l'abbaye du XI^e^ au XIII^e^ siècle (1). »

Les dons des princes étaient parfois d'une splendeur inouïe. Mathilde, fille de Henri Beauclerc, épousa l'empereur Henri V, le 23 janvier 1114. Devenue veuve le 23 mai 1125, elle fut mariée en secondes noces à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dont elle eut trois fils. « Au moment de la naissance de son second fils qui eut lieu à Rouen, à la Pentecôte de l'année 1134, Mathilde fut si gravement malade qu'elle crut mourir. Dans cette prévision, elle fit la distribution de tous ses biens en faveur des orphelins, des veuves et des pauvres, sans oublier les églises et les monastères. Celui du Bec fut le mieux partagé tant en or, argent, pierres précieuses, qu'en ornements d'église... Si de toutes ces splendeurs de l'art byzantin, rhénan, normand, anglais, il ne reste plus la moindre épave, du moins possédons-nous la liste complète des pièces d'orfèvrerie et des vêtements précieux donnés au Bec par Mathilde en 1134. On y remarque deux couronnes d'or, l'une qui avait servi au couronnement de l'empereur, et d'un poids si lourd qu'elle était soutenue par deux verges d'argent fixées au dais du trône ; elle était surmontée de plusieurs plaques articulées, et surmontée d'une

(1) *Op. cit.*, ch. x, p. 326.

Digitized by Google

main d'or massif. La seconde, plus légère, servait dans les grandes solennités. La chapelle de l'impératrice comprenait, entre autres objets, deux calices d'or ; une croix d'or garnie de gemmes ; deux évangéliaires à couverture d'or avec de nombreuses pierres fines ; une pyxide d'or pour l'Eucharistie ; deux encensoirs, une navette, une cuiller à encens, un bénitier, deux burettes d'argent, et deux autels portatifs en marbre montés en argent. Les ornements sacerdotaux n'étaient pas moins somptueux : plusieurs chasubles ; des dalmatiques, trois chapes très belles, *optimæ*, deux manteaux impériaux, que l'on transforma plus tard en chapes en y ajoutant des capuces ; un vêtement de l'impératrice, en étoffe semée de pois d'or, dont on fit plusieurs parements d'aubes... (1). »

Ce n'était pas seulement à l'article de la mort ou par leur testament que les grands enrichissaient le Bec de leurs dons, c'était dans quelques grandes circonstances, ou bien quand ils partaient pour un long et périlleux pèlerinage, comme fit le comte de Meulan en partant à l'automne de 1144 pour Saint-Jacques-de-Compostelle. Son acte de donation nous a été conservé. « Sachent tous, présents et à venir, que moi, Galeran, comte de Meulan, sur le point d'aller à Saint-Jacques, je me suis rendu au chapitre du Bec, et qu'en me recommandant aux prières des religieux, j'ai donné à l'abbaye, en libre et paisible possession, la tierce partie de l'eau devant Franeuse, appelée *Marches.* »

Les richesses des monastères avaient leur source dans la foi des chrétiens de ce temps qui leur faisait apprécier les avantages qu'ils pouvaient retirer de la prière des moines.

Les abbés du Bec furent, dès l'année 1134, revêtus par Henri Beauclerc des attributions de haut-justiciers. Le rescrit qui leur confère ce privilège, fait honneur à la mansuétude de leur administration et prouve qu'on a eu raison de dire qu'il faisait bon vivre sous la crosse. Il y est dit : « Comme par la trop grande mansuétude de ses seigneurs, l'abbé et les moines du Bec, et aussi par l'inso-

(1) *Op. cit.*, ch. IX, pp. 293 et suiv.

Digitized by Google

lence invétérée de ses habitants, la ville et toute la paroisse du Bec est tombée dans l'indiscipline et le désordre, il nous a plu, en vue de l'utilité commune, d'imposer aux habitants, comme à nos autres sujets, certaines lois... » D'après le rescrit royal, ces lois c'était aux abbés du Bec de les faire observer et de punir par des peines prévues d'avance ceux qui les violeraient.

II

C'est l'âge d'or de l'abbaye du Bec que nous venons d'esquisser, l'âge d'or au point de vue de la régularité monastique aussi bien qu'au point de vue de la prospérité temporelle. Pendant un temps assez long, l'or pur des vertus monastiques répondit à l'or qui brillait dans les chapes, dans les dalmatiques et les chasubles, dans les croix et dans les reliquaires, et qui inondait de splendeurs l'église où les moines célébraient l'office divin.

Cela ne pouvait durer toujours ; un jour vint où l'on put dire :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Ce jour ne vint pas tout d'un coup ; ce changement s'opéra par des degrés insensibles. Mais il s'opéra. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, on ne songea sérieusement à remédier au mal que lorsqu'il était déjà trop avancé. Au commencement du XIII[e] siècle, sous l'abbatiat de Richard de Saint-Léger, treizième abbé du Bec, l'illusion n'était plus possible : visiblement le mal avait besoin d'être arrêté. « Certains religieux, animés d'un mauvais esprit, s'efforçaient de jeter le trouble et le scandale parmi leurs frères ; leur orgueil se cabrait sous le joug de l'obéissance ; les remontrances et les corrections de leur abbé ne faisaient que les pousser à la révolte ouverte, et pour gagner du temps et prolonger leurs intrigues, ils faisaient appel au Saint-Siège. Richard de Saint-Léger

Digitized by Google

s'en plaignit à Innocent III, et ce pontife, dans une lettre datée de Latran le 24 novembre 1216, condamna en termes sévères la conduite de ces religieux, « de ces fils de Bélial « qui cachent l'esprit de superbe sous l'humilité de l'habit « monastique (1). »

La congrégation du Bec n'était pas la seule atteinte. Le mal s'étendait et s'accentuait. Le 24 juin 1235, Grégoire IX adressait à l'abbé du Bec, au prieur de Sainte-Barbe en Auge et à l'archidiacre de Rouen une bulle où il parle de l'ordre de Saint-Benoît, « jadis vigne choisie du Seigneur, plantée au milieu de l'Eglise, aujourd'hui devenue vigne sauvage, aux fruits pleins d'amertume ».

Au XIII^e^ siècle cependant, l'abbaye du Bec avait assez peu souffert de l'esprit de relâchement. On peut juger des abus qui s'y étaient introduits par le registre des visites d'Eudes de Rigaud, moine franciscain d'une grande sévérité, qui avait été promu à l'archevêché de Rouen. Jusqu'en 1250, les moines étaient au nombre de près d'une centaine. Les vocations se recrutaient parce que la ferveur n'avait pas entièrement disparu.

Le 24 et le 25 mars de l'année 1256, saint Louis, qui visitait la Normandie, séjourna à l'abbaye du Bec. « Le jour de l'Annonciation, le saint roi, entouré de prélats et de barons, dîna dans le réfectoire des moines, ayant à sa droite l'abbé du Bec, et à sa gauche, l'archevêque de Rouen. Il demanda aux religieux d'avoir part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres. L'abbé s'empressa, comme bien on pense, d'accéder à son désir, et, le lendemain 26, il scellait une charte en vertu de laquelle chaque religieux prêtre de l'ordre du Bec célébrerait trente messes pour le roi après sa mort, et chaque frère convers réciterait dix psautiers en place du trentain de messes (2). »

C'étaient là pour l'abbaye de beaux jours qui faisaient revivre son ancienne gloire. Mais, en somme, il entrait dans ses destinées de rencontrer plus d'épreuves que de

(1) *Op. cit.*, chap. XVI, p. 546.
(2) *Ibid.*, t. I, chap. XVII, p. 584.

Digitized by Google

consolations. En 1263, un incendie détruisit presque entièrement le monastère. Il fallut rebâtir l'église. C'était la cinquième depuis Herluin. Car cet incendie n'était malheureusement pas le premier.

Le 13 janvier 1274, un malheur plus grand encore détruisit de nouveau cette église, rebâtie avec tant de peine. La tour centrale s'écroula, le chœur et les transepts furent entraînés dans sa chute : ce qui causa un désastre immense. Les abbés ne se décourageaient pas. Ils quêtaient des ressources de toute part, se mettaient à l'œuvre, et le monastère se relevait de ses ruines. Seulement cela ne se faisait pas en un jour. Immédiatement après l'écroulement de 1263, l'abbé du Bec, qui était alors Pierre de la Cambe, s'occupa de rebâtir une église abbatiale sur un plan plus grandiose, comprenant les transepts, le chœur avec un rond-point de neuf travées et une douzaine de chapelles absidales. Commencée par Pierre de la Cambe, cette construction magnifique fut continuée par son successeur, Ymer de Saint-Ymer, et achevée par l'abbé Gilbert de Saint-Etienne, qui mourut en 1327. Elle ne fut consacrée que cinq ans plus tard, sous l'abbatiat de Jean de Granger.

Cette nouvelle église, grâce à ses vastes proportions et à la beauté de ses vitraux et de ses sculptures, était un monument splendide. « Pendant plusieurs jours l'abbaye fut en fête, et le menu peuple, qui devait affluer, comme bien on pense, ne fut pas oublié. La fontaine de l'Ange (ainsi nommée parce qu'elle était surmontée d'une statue angélique) qui se trouvait dans le cloître, près de la porte de l'église, fit couler, pendant trois jours, du vin au lieu d'eau (1). »

Les ruines spirituelles ne se relevaient pas aussi facilement. Il est vrai — et c'est là que fut le grand mal — qu'on n'y travaillait pas avec la même ardeur.

Là où il y a des hommes, il se glisse inévitablement des misères et des abus. Il arrive fatalement pour une abbaye, pour une congrégation, pour un ordre religieux tout entier

(1) *Op. cit.*, t. II, chap. III, p. 81.

Digitized by Google

ce qui arrive pour un vaisseau qui fait une longue traversée. Il se produit des fissures par où l'eau pénètre, et, si l'on ne prend soin d'y porter remède, le naufrage est inévitable. L'histoire de l'abbaye du Bec nous montre comment, par suite de circonstances qui souvent même ne dépendent pas de la volonté des hommes, les abus, les manquements à la règle, et des innovations fâcheuses se glissent dans le vaisseau spirituel d'une congrégation religieuse ; et il nous est donné de suivre l'emploi des moyens de nature à les faire disparaître : les visites, les chapitres généraux, les répressions parfois fort sévères. Cette histoire nous fait assister à une lutte des plus intéressantes, une lutte qui correspond à celle qui se produit sur mer, pendant une traversée, entre les éléments et l'activité humaine. Sur mer, d'ordinaire, ce n'est point l'activité humaine qui faiblit, mais parfois les éléments la dominent.

Ici, au contraire, ce sont ceux-là mêmes à qui incombe le devoir de suivre le vaisseau qui le laissent sombrer. Ils laisseraient sombrer le vaisseau de l'Eglise, s'il n'était conduit que par eux. Tout ce qui n'est conduit que par l'homme, un jour ou l'autre périt. Les ordres religieux ne sont pas conduits uniquement par l'homme, mais aussi par l'esprit de Dieu. Seulement Dieu ne leur a pas promis d'être avec eux jusqu'à la fin des temps. Il n'a fait cette promesse qu'à son Eglise, et voilà pourquoi les ordres religieux, et à plus forte raison les congrégations et les abbayes qui en sont des branches, s'élèvent, prospèrent, déclinent, puis tombent, quelquefois pour se relever, d'autre fois pour toujours.

Après que la discipline monastique eut déjà souffert par bien des négligences et des abus, il vint un moment où Rome elle-même introduisit dans les monastères et en particulier dans ceux qui dépendaient de la congrégation du Bec un abus dont Dieu permit qu'elle ne calculât pas la portée, et qui était le pire de tous en ce qu'il devait devenir la source d'une foule d'autres. Clément V, afin de donner une compensation à ses cardinaux privés des revenus dont ils jouissaient à Rome, n'imagina-t-il pas de leur con-

Digitized by Google

férer certains bénéfices réguliers? Jean XXII imita son exemple. La chose devint plus fréquente encore sous Grégoire XI. Il parut à ces pontifes que les circonstances exceptionnelles dans lesquelles l'Eglise se trouvait alors les autorisaient à recourir à une mesure exceptionnelle aussi et qui, espéraient-ils, ne serait que transitoire. Des temps meilleurs permettraient de revenir à la règle primitive. Mais au lieu de devenir meilleurs, les temps devinrent plus mauvais, et cette funeste et déplorable exception qui s'appelle la *commende* fut érigée en règle. C'était décréter la déchéance des communautés religieuses. « Par le concordat conclu en 1516 entre Léon X et François Ier le Chef de l'Eglise autorisait, pratiquement, le roi de France à disposer à son gré de la feuille des bénéfices. Ce n'étaient point les termes du traité. Mais, dans la pratique, c'est ainsi qu'il fut exécuté. Ce concordat, dit Montalembert, accordait au roi de nommer à toutes les abbayes et à tous les prieurés conventuels du royaume ; il lui prescrivait bien de ne conférer les bénéfices qu'à des religieux, mais cette condition fut toujours éludée ou violée. Les individus investis par le roi de ces bénéfices, sans aucune intervention de la communauté dont ils allaient dévorer les revenus, n'avaient plus qu'à se pourvoir auprès du Pape, qui leur expédiait les bulles de leur nouvelle dignité, en les subrogeant aux droits des anciens abbés électifs et réguliers, et en réservant à un prieur claustral l'administration spirituelle du monastère ainsi dépouillé de son droit le plus précieux... Le titre d'abbé, porté et honoré par tant de saints, tant de docteurs, tant d'illustres pontifes, tomba dans la boue. Il n'obligeait plus ni à la résidence, ni à aucun des devoirs de la vie religieuse... Les abbayes les plus anciennes, les plus illustres dans les annales de la Patrie et de l'Eglise servirent d'apanage aux bâtards des rois ou à leurs plus indignes favoris, et quelquefois de prix aux honteuses faveurs d'une maîtresse royale (1). »

Pauvre abbaye du Bec ! En de telles conditions comment

(1) *Les Moines d'Occident*, introduct., pp. CLXIII et suiv.

Digitized by Google

aurait-elle pu demeurer digne de ses origines? Du reste avant même que la commende eut été érigée en principe des abus qui s'en rapprochaient fort s'étaient déjà glissés dans les élections de ses abbés. Après la mort de Géoffroy d'Epaignes par exemple, qui fut le trentième abbé du Bec, le roi de France, — c'était alors Louis XI — adressa le 22 mai 1476 une lettre aux moines pour leur recommander d'élire à sa place Jean Boucart, évêque d'Avranches, son conseiller et son favori. De la part d'un roi comme Louis XI, recommander c'était commander. Les moines du Bec obéirent. Jean Boucart, outre son évêché d'Avranches, avait déjà reçu du roi l'abbaye de Cormery, au diocèse de Tours. Les moines du Bec s'empressèrent de lui céder encore la leur.

En voyant que le gouvernement de la communauté leur était dévolu les prieurs du Bec sentirent s'accroître leur importance. Pour se distinguer des prieurs chargés de gouverner de simples prieurés ils prirent le titre ambitieux d'archi-prieurs. Leur conduite ne tarda pas à répondre à ce titre. On les vit s'arroger des privilèges et des droits de toute sorte, et en particulier celui de disposer à leur gré de certains revenus. Déjà sous l'abbatiat de Geoffroy d'Epaignes, de 1452 à 1476, les moines du Bec avaient pris l'habitude de voir à leur tête des prieurs qui étaient loin de ressembler à Lanfranc et à saint Anselme. « Au temps de l'abbé Geoffroy, l'abbaye eut pour prieur claustral frère Robert le Moine, originaire de Rouen. Il avait précédemment exercé les même fonctions à Conflans, à Beausault, et à Envermeu. Rompant avec les usages austères de la règle, il voulut avoir, comme son abbé, une demeure particulière et séparée. Ce prieur avait des goûts de grand seigneur. Il se fit bâtir, au-dessus de la porte dite de Robert Bellot, un important logis orné de sculptures, de peintures et de tapisseries. On pourrait croire que ce faste eût dû indisposer ses frères contre lui. Il n'en fut rien, car, dit la chronique, il sut, pendant qu'il était en charge, s'attirer l'affection de tous. Du reste, il avait fait au monastère des dons magnifiques qui supposent chez le donateur une certaine fortune.

Digitized by Google

La pauvreté n'était plus guère observée, et quant au pécule, la règle du Bec, on l'a vu, n'était pas rigide, surtout en ce concernait les officiers (1). »

A cette époque, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, il y avait déjà longtemps que le Bec avait perdu sa première ferveur. Des négligences d'abord légères, puis un peu plus graves, et des coutumes plus commodes qui étaient venues, tantôt sur un point et tantôt sur un autre, mitiger la sévérité de la règle, avaient fini par amener le malheur que saint Anselme travaillait tant à écarter, et qu'il écarta en effet pendant sa vie, et que le souvenir de ses exhortations et de ses exemples écarta longtemps après sa mort. « Il exhortait les moines, dit son biographe Eadmer, à observer les plus minutieuses prescriptions de la règle, les assurant que le mépris des petites choses les conduirait à leur ruine, et au mépris de tout bien. Il leur présentait cette leçon sous l'image d'un vivier. Quand l'eau d'un vivier s'échappe peu à peu par des fissures qu'on ne prend pas soin de fermer, les poissons finissent par mourir. De même en est-il pour l'observance monastique. Quand la vigilance à la maintenir se refroidit peu à peu par le mépris des infractions légères, elle périt entièrement (2). »

Dans ce vivier spirituel du Bec il s'était produit des fissures qu'on n'avait pas pris soin de fermer, et l'esprit monastique s'était écoulé, non pas complètement, mais en partie. Un certain nombre de moines n'étaient guère attirés que par l'amour d'une vie tranquille. Ils venaient s'abriter derrière les remparts du cloître pour éviter les grands désordres plutôt que pour pratiquer de grandes vertus. Du reste ils menaient une vie qui, si elle n'engendrait pas l'édification, n'allait pas non plus jusqu'à donner du scandale.

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, ch. x, p. 248.
(2) EADMER : *V. D. Anselmi*, lib. I.

Digitized by Google

III

Au Bec, même sous le régime de la commende, les scandales furent rares. A aucune période de son histoire il n'eût été juste de lui appliquer les paroles que Dante met sur les lèvres de saint Benoît :

la regola mia
Rimasa e giu per danno delle carte.

Le mura, che soleano esser badia
Fatte sono spelonche, e le cocolle
Sacca son plene di farina ria,

« En bas, ma règle ne sert plus qu'à perdre du papier. Les murs, qui autrefois étaient des abbayes, sont devenus des cavernes, et les cuculles, des sacs pleins de méchante farine (1). »

Ni l'abbaye du Bec, ni les prieurés qui en dépendaient ne devinrent jamais des cavernes, et la Règle de saint Benoît, qui y avait d'abord produit de si admirables fruits de sainteté, y servit jusqu'à la fin à autre chose qu'à perdre du papier. Elle y servit à faire fleurir chez un certain nombre, au moins chez quelques-uns, de belles et pures vertus, et à préserver la plupart des autres de l'excès des vices. Il y eut des vices, il y eut des désordres, et ils furent d'autant plus remarqués et choquèrent d'autant plus qu'ils contrastaient davantage avec la profession sainte de ceux qui ne rougissaient pas de s'y livrer. Mais il faut bien tenir compte d'une observation que la force de la vérité et l'évidence des faits ont arrachée à Voltaire lui-même dans son *Essai sur les Mœurs :*

« Il n'est guère encore de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois les asiles de piété.

(1) *Le Paradis*, chant XXII, v. 25 et 26.

Digitized by Google

Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères, mais ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle ; nul état n'a toujours été pur. »

C'est là ce qui explique pourquoi les moines du Bec, puisque c'est d'eux qu'il s'agit dans ce travail, conservèrent leur prestige jusqu'au XVI^e siècle et pourquoi les donations et les faveurs temporelles de toute sorte continuèrent, pendant toute la durée du XIII^e et du XIV^e siècles, à pleuvoir sur la célèbre abbaye. Le chanoine Porée nous montre les ruisseaux qui formèrent ce grand fleuve. Ils venaient de toute part, et sans cesse.

« Mathieu de la Poterie, chevalier, fait don, en 1225, d'une vavassorie contenant 12 acres de terre avec une masure... En cette même année, Jean de la Cressonnière, chevalier, se signala par de multiples libéralités envers les religieux. Il leur donna le vivier du Moine et celui du Honlay, une maison pour construire un moulin quand ils voudraient ; il céda tous les droits qu'il avait ou pouvait avoir sur les terres, prés, bois, labours, pâtures, moutes, hommes, revenus, services et pêcheries à la Cressonnière, à la Chaussée et à Cernay. Il y ajouta etc., etc... »

« Thibault Faguet, chevalier, donna sous réserve et à perpétuité à l'abbé et couvent du Bec un fief qu'il possédait à Liancourt, y compris le domaine et la justice, les hôtes, censives, revenus, champarts et tous autres droits qui lui pouvaient appartenir en raison du fief... »

« A l'année 1275 se rattache l'intéressante donation de Robert Mallet et d'Alice, sa femme. Ils donnent à l'abbaye : 1° deux pièces de terre situées à Bonneville et à Aptot... ; 2° la moitié de leurs biens, meubles, après leur décès ; 3° ils versent immédiatement la somme de cent livres tournois... »

« Noble homme Crespin, seigneur de Berthouville, prêtre, donna à l'abbaye, pour l'office du sous-cellérier, en pure et perpétuelle aumône, 10 acres de terre, sises à Berthouville, avec le domaine, aides, hommes, justice et tous

Digitized by Google

autres droits. Cette donation eut lieu le 14 septembre 1302 (1). »

Quand on parcourt cette interminable série de donations qui finit par fatiguer le lecteur, on se demande quels immenses domaines elles arrivaient à former, et on s'explique la boutade malicieuse de Lafontaine :

Dans un pré des moines passant.

On s'explique surtout les tentations d'oisiveté, de faste, de mollesse et de relâchement auxquelles ces richesses exposaient les moines ; les soucis et les embarras étrangers à leur vocation dans lesquels elles les jetaient ; les convoitises qu'elles excitèrent. Elles amenèrent une foule de procès qui pouvaient être quelquefois nécessaires, mais qui étaient toujours regrettables tant au point de vue du recueillement de la vie religieuse que de l'édification. « On ne voit point de gens plus ombrageux, plus difficulteux, plus tenaces, plus ardents dans les procès, que ces personnes qui ne devraient pas même avoir des affaires. Cœurs bas! Cœurs rétrécis ! est-ce donc dans l'école chrétienne que vous avez été formés (2) ? » Pour avoir été formés à l'école de Notre-Seigneur, à l'école de saint Benoît, d'Herluin et de saint Anselme, les moines du Bec, au moins après ce qu'on peut appeler l'âge d'or de la congrégation, ne s'en montrèrent pas moins « difficultueux et ardents dans les procès ». L'esprit du pays y fut pour beaucoup. « On était en Normandie, pays de sapience, et de chicane aussi », dit le chanoine Porée (3).

Il est cependant juste de dire que, même au milieu de leur relâchement, et jusqu'à la fin, les moines du Bec ne cessèrent jamais de se servir de leurs richesses pour multiplier les aumônes et répandre des bienfaits autour d'eux. Aussi la population des environs leur demeura-t-elle constamment attachée.

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, ch. IV, pp. 91 et suiv.

(2) *Sermon sur les Devoirs de la Vie religieuse*, attribué par les uns à Fénelon, et par d'autres à Bossuet.

(3) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, ch. II, p. 28.

Digitized by Google

Mais, en somme, les richesses furent de toutes manières et à tous les points de vue la principale pierre d'achoppement contre laquelle se brisa la grande abbaye.

Il y en eut une autre encore : le manque de zèle et d'esprit religieux des abbés et des prieurs. « Prenons garde, dit Bossuet, prenons garde, tout ce que nous sommes de supérieurs... nous porterons la peine de tous les canons méprisés, de tous les abus autorisés par notre exemple (1). » L'histoire de l'abbaye du Bec le dit plus éloquemment encore que Bossuet.

IV

Ce ne furent pas seulement les supérieurs qui portèrent la peine des abus qui s'étaient introduits au Bec et dans ses prieurés. Ce furent tous les religieux. En de nombreuses occasions, ils eurent tous beaucoup à souffrir et leur histoire est, en somme, une histoire triste et même souvent navrante. Il est impossible, quand on a la foi, de ne pas y voir la main de Dieu. « La prodigieuse révolte du luthéranisme, dit Bossuet dans le passage de ses œuvres que nous venons de citer, la prodigieuse révolte du luthéranisme a été une punition visible du relâchement du clergé... Dieu a puni sur nos pères, ce qu'il continue à punir sur nous, tous les relâchements des siècles passés, à commencer par les premiers temps où l'on a commencé à laisser prévaloir les mauvaises coutumes contre la règle. »

Le péché du Bec fut celui-ci. On laissa prévaloir les mauvaises coutumes contre la règle. Le protestantisme se tourna contre cette abbaye en châtiment terrible. Il avait été précédé d'un autre qui ne l'était pas moins, le grand châtiment de la guerre. Il serait trop long de raconter en détail les scènes de dévastation auxquelles elle donna lieu. Il suffira d'en dire quelques mots.

Le 19 décembre 1356, Jean le Bon ayant été vaincu et

(1) *Méditat. sur l'Evang.*, 64e jour.

Digitized by Google

fait prisonnier dans la bataille qu'il livra au prince de Galles dans les environs de Poitiers, la Normandie s'en ressentit. Charles le Mauvais, enfermé comme prisonnier d'Etat au Château-Gaillard, réussit à s'évader, prit à son service des bandes anglaises et, par vengeance, se mit à ravager le pays normand. « Le lieutenant du roi en cette province, Louis d'Harcourt, dut chercher les moyens d'opposer une digue à ces envahissements. Pour garantir la ligne de la Rille et y former un centre d'opérations de défense, il résolut, en 1358, de fortifier l'abbaye du Bec qui se trouvait enclavée entre les domaines de Pont-Audemer et de Beaumont-le-Roger, relevant du roi de Navarre. Louis d'Harcourt avait d'abord songé à abattre et à raser l'église abbatiale, afin d'empêcher les Anglais de s'y établir et de s'y fortifier. Mais, dans un conseil de guerre tenu par les barons et les chevaliers normands, et sans doute sur les vives instances des religieux qui, en présence d'une semblable éventualité, se sentaient prêts à tous les sacrifices, il fut décidé que l'église, au lieu d'être démolie, serait fortifiée. On mura avec des pierres les baies du chevet ainsi que les hautes fenêtres du chœur. Le beffroi de saint Nicolas, les tours du portail, l'église entière, furent environnés de fossés et de bastions. Pour compléter ce système de défense, il fallut abattre trois côtés du cloître, la partie du dortoir contiguë au chapitre, et plusieurs corps de bâtiments de la cour de Neubourg, située près du portail occidental de l'église. »

« Dans le bouleversement général, les moines furent réduits à coucher dans un dortoir que l'on installa au-dessus de la sacristie. La nef et le chœur furent entièrement occupés par les logements, et par les meubles, récoltes et provisions qui appartenaient soit aux gens du voisinage, soit aux hommes de l'abbaye. »

« Les approvisionnements et revenus du monastère furent absorbés pour la nourriture et la solde de la garnison. Il fallut même, pour subvenir à ces énormes dépenses, que les moines engageassent terres, fermes et dîmes (1). »

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, chap. VI, pp. 131 et suiv.

Digitized by Google

On devine ce que dut être, au point de vue religieux, la vie des moines au milieu de ces bandes de soldats dont ils eurent, sous tous les rapports, beaucoup à souffrir. Et ce fut pas l'affaire d'un jour ; les conséquences de ces démolitions, de ce saccagement et de ces ruines se firent sentir pendant plus de trente ans. Ce ne fut qu'en 1392 que l'abbé Geoffroy Harenc fit construire quarante cellules dans l'ancien dortoir afin d'y loger les religieux qui couchaient au-dessus de la sacristie, et fit disparaître les baraquements et constructions qui donnaient au monastère l'apparence d'une citadelle.

Ce n'était là que le commencement de l'épreuve que la guerre entre la France et l'Angleterre devait infliger au Bec. Le 25 octobre 1415 les Anglais remportèrent la célèbre victoire d'Azincourt. Henri V, le vainqueur, repassa le détroit, leva de nouvelles troupes et revint en Normandie. Tout céda devant lui. Les habitants des environs du Bec se réfugièrent dans l'abbaye, et l'on vit se renouveler les scènes de désordre que nous avons racontées. Ce fut de nouveau le saccagement et la ruine. L'abbé Guillaume d'Auvillers en mourut de chagrin. Les moines lui donnèrent pour successeur Robert Vallée.

Le 19 janvier 1419, la Normandie était tombée au pouvoir des Anglais et leur roi Henri V faisait solennellement son entrée à Rouen. L'abbé du Bec ne se présenta devant lui pour lui prêter serment de fidélité que le 19 février suivant. L'abbaye était devenue une garnison anglaise. Les moines continuaient à y demeurer ; mais on comprend quelles entraves ces lamentables circonstances apportaient à la vie religieuse. Ils vivaient au milieu de continuelles alertes. La Normandie conquise ne cessait d'essayer de secouer le joug des Anglais. C'était la guerre à l'état permanent. « Un audacieux capitaine, Lestendard de Milly, qui appartenait à la garnison de Dreux, vint une nuit avec sa troupe à l'abbaye du Bec et grâce à la connivence du meunier du monastère, pénétra le 13 juin 1421, dès le matin, dans l'abbaye, à l'insu de l'abbé et des religieux. Les Français occupèrent l'enclos fortifié et les bâtiments

Digitized by Google

claustraux, mais ils ne purent s'emparer du donjon, ou tour de Notre-Dame, où tous les Anglais avaient eu le temps de se retrancher. Ceux-ci ayant réussi à pratiquer une ouverture dans la muraille dépêchèrent quelques émissaires vers les garnisons d'Harcourt, de Bernay et autres lieux voisins. Richard Worcestre, capitaine de la ville de Bernay, accourut au secours de ses compatriotes, et comme les Français s'étaient fort mal gardés, il put s'introduire dans le donjon avec ses hommes, dès le soir même. Alors les Anglais en sortirent brusquement tous ensemble, et se jetèrent sur les partisans français et les habitants du Bec, qui les avaient accompagnés dans l'espoir que l'ennemi allait être définitivement chassé de l'abbaye. Lestendard de Milly et ses compagnons furent faits prisonniers, et les Anglais, ivres de fureur, se précipitèrent dans l'église, tuèrent deux religieux, en blessèrent d'autres, et profanèrent le temple saint par leurs violences. Ils se répandirent ensuite dans tous les bâtiments claustraux qu'ils livrèrent au pillage. Tout fut mis à sac : ornements, vases sacrés, châsses, reliquaires, jusqu'à la custode du maître-autel qui renfermait le Saint Sacrement. Rien n'échappa à leur cupidité sacrilège, et le tombeau de l'impératrice Mathilde, au milieu du chœur, fut dépouillé des ornements précieux qui le recouvraient. »

« Les Anglais considérant l'abbé comme l'auteur de la trahison, le garrotèrent et le mirent en prison : plusieurs même levaient leurs épées et voulaient lui trancher la tête. A l'exception du prieur et du justicier tous les religieux furent expulsés du monastère (1). »

Quelque temps après la vérité fut reconnue. Les moines du Bec purent rentrer dans leur abbaye; mais dans quel état ils la trouvèrent !

Tous les malheurs semblaient se réunir à la fois pour accabler cette pauvre abbaye du Bec. Le 13 janvier 1551, vers minuit, pendant que les moines chantaient matines, un ouragan renversa une tourelle qui, dans sa chute, endommagea une partie de la nef de l'église.

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, chap. VII, pp. 183 et suiv.

Digitized by Google

A cette époque, la Normandie n'était plus sous la domination anglaise ; mais l'abbaye du Bec avait passé par des épreuves dont elle continuait à se ressentir. Elle n'était pas encore remise des dommages très considérables que la guerre entre la France et l'Angleterre, et la conquête, lui avaient infligés, quand, en 1563, les Huguenots s'emparèrent d'elle et la saccagèrent complètement.

La guerre civile, occasionnée par le massacre de Vassy, avait commencé dès 1562. Les Huguenots en voulaient surtout aux moines. Le Bec ne pouvait être épargné. Ils pillèrent tout, tuèrent deux religieux, maltraitèrent les autres et les dispersèrent.

Et pour comble de malheur on était aux pires temps des abbés commendataires. Cet odieux régime avait été, nous l'avons vu, décrété par Léon X en 1516. En 1517, Adrien Gouffier, connu sous le nom de cardinal de Boissy, avait pris possession de l'abbaye à main armée. Cela promettait. Cette pauvre abbaye en vit bien d'autres. Pendant les exploits des Huguenots, elle était le fief du cardinal de Guise. Plus tard elle eut pour abbé l'abbé de la Rochefoucauld, abbé jusqu'à la tonsure. Encore finit-il par demander au pape la permission de se faire soldat pour aller combattre les Turcs qui menaçaient d'envahir la Hongrie. Les moines du Bec n'avaient rien à y voir. Au mois de juillet 1717, on leur donna pour abbé un enfant de huit ans. Tout son mérite consistait à s'appeler Louis-Alexandre de Bourbon-Condé et à porter le titre de comte de Clermont. On lui suppléa les cérémonies du baptême, on lui donna la tonsure et on le nomma abbé du Bec. Ses procureurs touchaient les deux tiers des revenus de l'abbaye qui, malgré toutes les dévastations que nous avons racontées, s'élevaient à plus de 85.000 livres. Quand il fut en âge d'en déterminer lui-même l'emploi, il s'en servit pour entretenir, dans son château de Boissy, un théâtre avec un troupe complète. Après plusieurs liaisons, il en contracta une avec une danseuse de l'Opéra, qu'il finit par épouser. En 1743, il devint grand maître de la franc-maçonnerie : dignité qu'il cumulait avec celle d'abbé du Bec.

Digitized by Google

V

Tout ce que nous venons de raconter ne pouvait manquer de mener la grande abbaye à sa ruine : elle y arrivait à grands pas. Une noble tentative avait été faite au commencement du XVII^e siècle pour la conjurer. Le 20 juillet 1626, des bénédictins de la congrégation réformée de Saint-Maur, qui était alors dans la ferveur de sa jeunesse, prirent possession du monastère du consentement des anciens religieux, qui se retirèrent dans quelques bâtiments écartés de la vaste abbaye pour continuer leur genre de vie en pratiquant la règle à leur aise. Avec les religieux de la congrégation de Saint-Maur la discipline et la régularité monastique reparurent au Bec, au moins dans une mesure suffisante. On y vit surtout refleurir les études. Mais malheureusement le jansénisme s'introduisit dans cette communauté, qui avait commencé par être édifiante, et y fit de déplorables ravages. Il s'y introduisit surtout par la commende qui, pour le Bec, devait être jusqu'à la fin la porte par où pénétraient tous les éléments de ruine et de dissolution. « Si l'abbaye avait eu pour commendataire un prélat fidèle au véritable enseignement de l'Eglise, le Bec ne fût point devenu le refuge assuré des appelants et un foyer ardent du jansénisme. Mais le comte de Clermont avait pour conseil de conscience un vieux janséniste renforcé, l'abbé Pierre Louis... (1). »

Le jansénisme amena entre les membres de la communauté des discussions fort graves auxquelles il fut impossible de remédier. A leur suite vint le relâchement, et au moment où l'on se demandait ce qu'il pourrait bien y avoir à faire pour réparer le vaisseau disloqué, la tempête de la Révolution le brisa tout à fait.

Quand l'Assemblée nationale eut décrété, le 13 février 1790, la suppression des ordres religieux, sur vingt-huit moines, dont se composait la communauté du Bec, huit

(1) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. II, ch. XXI, p. 494.

Digitized by Google

déclarèrent qu'ils désiraient rester dans l'abbaye, les autres se retirèrent.

Les huit moines, qui n'avaient pu se détacher de leur chère abbaye, continuèrent à y mener comme ils purent la vie religieuse, sous la surveillance des soi-disant patriotes. Le 26 mars 1792, l'abbé Marette, curé assermenté du Bec, les dénonça à la municipalité comme manquant de civisme. Mais la municipalité prit une délibération, qu'elle consigna dans son registre, où elle disait que « les religieux se sont toujours bien comportés et ne peuvent être soupçonnés d'incivisme, et se sont soumis respectueusement aux lois et aux décrets de l'Assemblée nationale. »

Dernier témoignage de sympathie des habitants du Bec envers les derniers survivants d'une génération d'hommes dont ils avaient reçu tant de bienfaits!

Le 18 août de cette année 1792, l'Assemblée législative porta une loi d'après laquelle les monastères encore occupés par les religieux devraient être évacués le 1er octobre. Ils le furent. Le 1er octobre 1792, les huit moines, qui faisaient encore retentir ces vieux murs des psalmodies qu'ils entendaient depuis plus de sept siècles et demi, se retirèrent, et les murs devinrent silencieux. Mais plutôt non ; au lieu de retentir du chant des psaumes, ces vieux murs retentirent du hennissement des chevaux. Car, à partir de cette époque, dans cette grande abbaye du Bec, les moines furent remplacés par des chevaux. Il était déjà décidé que ces vastes bâtiments seraient utilisés par l'établissement d' « un dépôt de chevaux de la nation ».

Un dépôt de remonte y fut en effet établi, et subsista jusqu'en 1802. Un décret du 20 décembre convertit l'abbaye en un dépôt d'étalons. Il ne fut installé que le 10 juillet 1810. « Le dépôt de remonte subsista jusqu'en 1833, époque où il fut converti en succursale du dépôt de remonte établi à Caen ; il conserva cette destination jusqu'au commencement de l'année 1892. Le Bec est aujourd'hui un dépôt de transition (1). »

(1) Dépôt de jeunes chevaux qui n'ont pas encore l'âge voulu.

Digitized by Google

Ainsi se termine l'*Histoire de l'Abbaye du Bec, par le chanoine Porée*, dont ce travail ne fait que reproduire les grandes lignes.

Nous ne disons pas ainsi se termine l'histoire du Bec. Nous voulons espérer que cette histoire n'est pas terminée et que cette célèbre abbaye, qui fut environnée d'une gloire que vinrent éclipser des abus expiés par de longs et cruels malheurs, n'est pas définitivement et irrévocablement destinée à abriter des chevaux, mais qu'elle reverra des jours meilleurs.

Il nous semble qu'on peut trouver un gage d'espérance dans ce fait vraiment bien remarquable, et, croyons-nous, absolument providentiel que le pieux fondateur du Bec, son premier abbé, Herluin, est demeuré et demeure encore à deux pas de sa chère abbaye comme pour la garder et la préserver d'une ruine totale, et pour la voir se relever dans son ancienne splendeur.

Quand le 1er octobre 1792, les derniers moines du Bec franchirent le seuil de l'abbaye pour ne plus y rentrer jamais, ils laissaient derrière eux, dans un sarcophage en pierre, les restes mortels de leur vénéré Père. Quelques jours plus tard, le 14 octobre, le sarcophage fut, sur la demande du curé Marette, transporté dans l'église paroissiale du Bec. Les restes d'Herluin reposent ainsi, sans qu'on y ait touché, depuis plus d'un siècle, sous un pavé de carreaux de marbre blanc et noir, dans l'église de la paroisse du diocèse d'Evreux à laquelle il a donné son nom, la paroisse du Bec-Hellouin.

Herluin fut constamment regardé par les moines du Bec comme un saint auquel il ne manquait que d'avoir été placé par l'Eglise sur les autels. Ils crurent même, pendant quelques temps, pouvoir prévenir le jugement de l'Eglise, et lui rendirent un vrai culte. Ils essayèrent pourtant, à plusieurs reprises, d'en obtenir la ratification. Peut-être n'y mirent-ils pas assez d'insistance. Quand les bénédictins de Saint-Maur eurent pris possession du Bec, ils firent plusieurs démarches à Rome pour obtenir la béatification d'Herluin. Ce fut sans succès. L'heure de sa glorification

Digitized by Google

n'était pas encore venue. Espérons qu'elle viendra et qu'elle sera le signal du relèvement de l'abbaye qui lui doit son existence.

Hélas! presque tout est à relever. L'église, qui était vaste et magnifique, a été démolie; la salle capitulaire, vrai monument d'art, a été abattue; les livres, les manuscrits, les trésors artistiques, tout a été pillé ou détruit. Il ne reste plus, et encore n'est-ce pas dans leur totalité, que les bâtiments conventuels. Ils portent un cachet da grandeur et répandent sur les lieux d'alentour une majesté qui saisit. « Après avoir marché une heure, avons-nous dit dans notre *Histoire de saint Anselme*, après avoir marché une heure, à partir de Brionne, sous des ombrages qui ferment la vue de toutes parts, on se trouve tout d'un coup, et comme par enchantement, dans un vallon étroit mais charmant qui ressemble à une conque de verdure posée au milieu des bois. On est sous les murs d'un enclos qui remplit le vallon dans presque toute sa largeur. Cet enclos est formé de prairies. Au centre de ces prairies on aperçoit, — et c'est là ce qui frappe tout d'abord, — de vastes bâtiments à l'air antique, mais bien conservés, à l'extrémité desquels est une vieille tour carrée en ruine, massive, élevée, d'une architecture à la fois imposante et singulière, et portant sur ses contreforts à une grande hauteur, huit statues colossales : c'est le monastère du Bec (1). »

Rien ne saurait rendre l'impression de tristesse que l'on éprouve, quand on connaît l'histoire et qu'on a la foi, en visitant ces bâtiments qui furent jadis la grande abbaye de *Sainte-Marie du Bec*.

Même au seul point de vue des vicissitudes humaines, il y a dans le spectacle qu'on a sous les yeux, quand on le rapproche du passé, quelque chose de poignant. Dans une élégie sur les ruines de l'abbaye de Newstead qui était consacrée à la Sainte Vierge, lord Byron, se lamentant en poète, a écrit cette belle strophe :

(1) *Histoire de saint Anselme*, t. I, liv. I, chap. IX.

Digitized by Google

Where now the bats their wavering wings extend
Soon as the glooming spread her waning shade,
The choir did oft their mingling vespers blend,
Or matin orizons to Mary paid.

« Là où maintenant le triste oiseau des nuits déploie ses ailes vacillantes aussitôt que le crépuscule étend son ombre douteuse, le chœur retentissait du chant des vêpres ou des prières matinales adressées à Marie. »

Si le grand poète eût pu comprendre et sentir en chrétien, en catholique, que n'eût-il pas dit en contemplant ces bâtiments encore debout de la vieille abbaye française, et en comparant le Bec d'aujourd'hui avec le Bec d'autrefois, avec le Bec d'Herluin, de Lanfranc et de saint Anselme, en voyant les pantalons rouges remplacer les robes blanches, et les jurons le chant des psaumes?

Le site ajoute encore à cette mélancolie. Nous avons visité bien des lieux, les uns charmants, les autres sauvages ou bien pittoresques, remarquables par divers côtés, mais aucun qui nous ait autant parlé à l'âme que la vallée du Bec. Ce qui nous remuait, après tout, en contemplant ce site tranquille et qui semble si bien prédestiné à favoriser l'éclosion des vertus monastiques et des profondes conceptions du génie, c'était peut-être moins les lieux eux-mêmes que le souvenir des grands hommes qui y passèrent leur vie, des vertus qu'ils y pratiquèrent et des œuvres qu'ils y accomplirent. Car le poète a raison :

La mémoire des morts demeure...
Dans les monuments ruinés,
Là, douce et clémente, à toute heure,
Elle parle aux fronts inclinés (1).

Désormais cette mémoire des morts parlera éloquemment à ceux qui visiteront la vallée du Bec après avoir lu la très remarquable *Histoire de l'Abbaye du Bec* que vient de publier le savant chanoine Porée (2). Le travail qu'on

(1) V. Hugo : *Les Voix intérieures*. A l'Arc de Triomphe.

(2) *Histoire de l'Abbaye du Bec*, par le chanoine Porée, curé de Bournainville, archiviste diocésain, correspondant du ministère de

Digitized by Google

vient de lire n'est qu'une pâle réduction de ce large et brillant tableau.

Il y aurait lieu de s'étonner que la célèbre abbaye du Bec soit demeurée si longtemps sans trouver son historien, n'était que la tâche présentait, avec des aspects séduisants, des côtés fort ardus et fort arides, et demandait, pour être menée à bonne fin, un ensemble de qualités assez rare. Il y fallait non seulement des aptitudes marquées pour l'histoire et l'archéologie jointes à un vrai talent d'écrire, mais de longues et persévérantes recherches faites dans les conditions les plus propres à les rendre fructueuses, avec un grand esprit de critique et avec amour. Ces qualités se sont enfin rencontrées chez un ecclésiastique du diocèse auquel appartient l'abbaye du Bec, que son évêque, dans une lettre d'approbation placée en tête du premier volume, appelle « un des meilleurs et des plus écoutés parmi les écrivains de la Normandie ». Cette histoire ne pouvait être que l'œuvre d'une vie. Le chanoine Porée en a fait l'œuvre de sa vie toute entière : l'œuvre principale à laquelle ont abouti tous ses autres travaux, œuvre à la fois savante et littéraire qui est un monument impérissable, *ære perennius*.

Ce qui reste des constructions du Bec pourra disparaître. Le temps, qui détruit tout, pourra emporter jusqu'à la dernière pierre de ses arceaux, de ses voûtes, de ses cloîtres, et ne laisser que les collines, la vallée, le Bec continuant à rouler ses eaux tranquilles et solitaires; qu'il nous laisse seulement le livre du chanoine Porée et, ce livre à la main, le visiteur retrouvera la célèbre abbaye avec ses vicissitudes de gloire et d'obscurité, de prospérité et de décadence, avec ses constructions grandioses tant de fois ruinées et tant de fois relevées de leurs ruines, avec son école, ses coutumes, ses offices splendides, sa liturgie propre, ses richesses, ses épreuves, sa ruine. Il retrouvera tout. Grâce à ce livre,

l'instruction publique, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie. — 2 volumes in-8° de XIII-664 et 676 pp. 1901, Paris, Picard, 18 fr., et chez l'auteur, à Bournainville, par Thiberville.

Digitized by Google

quoi que le temps et les hommes puissent faire, la vallée qui fut, pendant de longs siècles, un centre de mouvement, ne deviendra jamais une vallée quelconque, une vallée ordinaire et insignifiante. Elle ne cessera plus d'éveiller dans l'esprit de ceux qui la visiteront des souvenirs pleins de charme et de mélancolie. Elle ne cessera plus d'être la *vallée du Bec*.

Nous voudrions pouvoir persuader à M. le chanoine Porée qu'il n'a point terminé son œuvre, mais qu'il lui reste à écrire ou du moins à commencer d'écrire une des plus belles pages de l'histoire de l'abbaye du Bec, en travaillant de tout son pouvoir à faire reprendre et à faire aboutir la cause de la béatification d'Herluin.

P. RAGEY,
Mariste.

Digitized by Google

LES MANUSCRITS D'UN POÈTE

VICTOR HUGO

Si l'on veut entrer en communication intime avec l'âme d'un poète, c'est dans ses manuscrits et sous les ratures qu'on ira le surprendre au naturel, avec ses habitudes de versification, de syntaxe et de style; on ne peut demander au livre imprimé qu'une sincérité relative; l'auteur a eu le temps de corriger, d'arranger, et — disons le mot — de dénaturer le caractère naïf de la première inspiration; le manuscrit est de l'homme même. Il y a dans tout poète un illuminé et un cuistre : le premier qui conçoit des symboles, imagine des édens, crée des héros et laisse échapper de son âme brûlante les strophes ailées; le second qui corrige solécismes et fautes d'orthographe, regratte la ponctuation et cherche à la loupe les consonnes d'appui; il ne sera pas sans intérêt de voir comment ils collaborent l'un et l'autre à l'œuvre de V. Hugo.

C'est un métier de composer un poème comme de faire une pendule. Il faut plus que de l'inspiration pour être poète. Cette pensée eût scandalisé Platon et Socrate. Mais nous sommes revenus depuis longtemps de cette idée que l'antiquité s'était faite du chantre sacré. Ce dernier n'est plus pour nous le héraut inconscient de la divinité qui chante; il est bel et bien l'artiste au plein sens du mot,

Digitized by Google

le ποιητής qui fait son œuvre et quelquefois la fabrique. Tel est le cas de notre poète chez qui l'inspiration très réelle n'empêche nullement l'emploi quelquefois scandaleux du procédé et des recettes. Grâce à ses manuscrits nous surprendrons l'ouvrier dans le pêle-mêle de l'atelier et du laboratoire, étonnés de son labeur, scandalisés parfois de ses petits moyens, admirant le plus souvent cette conscience d'artiste qui surveille tous les détails, cette prodigieuse maîtrise au geste créateur, cette patience qui s'intéresse aux plus petits rouages et s'acharne sur les moindres pièces avec la lime et le polissoir.

* * *

Le croira-t-on ? Notre poète est à peu près impeccable, même dans les élucubrations du premier jet, pour ce qui concerne les lois de la grammaire. Aussi ne relève-t-on guère de fautes de syntaxe ou d'accord, comme il s'en trouve plus d'une dans l'œuvre de Lamartine, et sur lesquelles l'auteur ait dû revenir, comme dans les exemples suivants. Au folio 4e de *La Pitié suprême* « La bouche *dont* tu sors..... » est corrigé par le poète : « La bouche d'où tu sors..... » Dans le même manuscrit, au folio 6e, Hugo après une première rédaction :

L'ulcère
N'a-t-*il* donc plus le droit de maudire la serre ?

revient sur sa distraction pour écrire correctement :

N'a-t-elle plus le droit de dénoncer la serre ?

Nous relevons ces détails à titre de simples curiosités ; il y a quelque chose de beaucoup plus suggestif ; ce sont les corrections qui accusent chez le poète une tendance, un pli de l'esprit et qui nous font plus intimement entrer dans sa vie intérieure ; tandis qu'il laisse trotter sa plume,

Digitized by Google

bride abattue, l'auteur oubliant de surveiller ses gestes instinctifs se révèle à nous sous son vrai jour. Les premiers vers de la Fin de Satan permettent de faire à ce point de vue une remarque intéressante. Voici le début du poème tel qu'on peut le lire dans le manuscrit, avant la retouche :

> Les talons vers le ciel, bouche ouverte, effaré,
> *Formidable, il tombait;* le gouffre était livide.
> Il cria : mort! les bras tendus vers l'ombre vide.
> Ce mot plus tard fut homme et s'appela Caïn.
> Il tombait. Tout à coup un roc heurta sa main;
> *Horrible, il l'étreignit* et cria : Je respire!...

Et un peu plus loin :

> *Et pâle, il regarda.* . . . .
> *Et fauve il regarda* fixement les ténèbres.
> *Hideux, il prit* son vol. . . . .

On n'en saurait disconvenir; tout ce passage révèle chez le poète la hantise d'un même tour de phrase, qu'on retrouvera du reste à satiété dans son œuvre. Hugo lui-même l'a si bien vu qu'il a fait disparaître de la rédaction définitive ce qu'il considérait comme des répétitions; il recherche par contre certains tours qui nous paraissent plus prosaïques ou plus lourds :

> D'où sortent ces soldats, une épée à la main?
>
> (*Année terrible.*)

devient : « *Quest-ce que ces soldats?...* » Dans la pièce des Orientales, *Canaris :* « Tourne comme une tour » fait place à : « Tourne *ainsi qu'*une tour. » Même correction dans *les Djinns* où « ploie *ainsi qu'*une herbe » remplace : « fléchit comme une herbe. » Quiconque a étudié sérieusement les rapports du rythme et de la syntaxe dans les vers du poète, a été frappé par cet emploi

Digitized by Google

fréquent, à la césure, des conjonctions composées (1). Hugo recherche aussi, avec une prédilection marquée, le parallélisme de deux mots semblables placés, l'un au commencement du vers, l'autre avant l'hémistiche ; ses corrections en font foi :

Ici l'automne, là l'été, là le printemps.

(*Contempl.*)

Ici l'automne, *ici* l'été, là le printemps.

ou encore dans la pièce *A propos d'Horace :*

O marchands de latin et de grec...
Marchands de grec, *marchands* de latin...

C'est encore dans les manuscrits qu'il faut surprendre les aveux tacites que le poète nous fait de ses défauts. Il écrit dans *ce que dit la Bouche d'ombre :*

O monde! Châtiment! *Tas de* caves funèbres!

Puis il se reprend :

O châtiment! dédale aux spirales funèbres!

D'où nous venons conclure que cette expression, qui lui est familière (2), ne lui semble point néanmoins le dernier

(1) On dit qu'alors qu'ainsi — que pour voir un supplice.
On dit qu'alors tandis — qu'immobiles comme elles.
Choisis enfin avant — que ton Dieu ne se lève.
O spectacle! Tandis — que l'Afrique grondante

(*Orient.*)

Et dans le ciel ainsi — qu'en ses salles oisives.
O mes amis, avant — qu'en paroles de flammes.

(*O. et Ball.*)

Ce bloc flottait ainsi — qu'un nuage qui roule.
Ce qui demeure après — que la terre a tremblé.

(*Légende.*)

(2) Il faut remarquer dans l'emploi de cette expression une nuance qui n'a pas échappé à V. Hugo. Employé au sixième pied du vers, le mot « tas » garde sa signification obvie, car il est mis en évidence et séparé du contexte par une césure réelle, si petite qu'on la sup-

Digitized by Google

mot de l'élélégance et du bon goût. Une correction est un aveu inconscient. Hugo après avoir laissé échapper ce vers :

Partout, partout, partout ! dans les flots, dans les bois...

essaie une variante, quitte à revenir à la première rédaction :

Horreur ! partout, dans l'air, dans les flots, dans les bois...

Ces accumulations gênaient la conscience de l'artiste ; quand nous aurons à les apprécier nous-mêmes — et le cas se présentera souvent (1) — nous aurons donc le droit de

pose. A toute autre place « tas de » devient une expression toute faite avec un sens trivial et péjoratif très marqué.

Des amours, des douleurs, des vœux, *tas de* nuées...
Tas de forçats qui grince et gronde, aboie et beugle.
Dieu se met à leur faire un *tas de* doux mensonges.
Il nous impose un *tas d'*inventions cornues.
Et pendant que ce *tas de* prisonniers terribles.
(*Art d'être G. Père.*)

Vous allez être un *tas de* cadavres dans l'herbe.
(*Pape*)

Des vivants sous ce *tas de* vanités qui roule.
Boitant, suivi d'un *tas d'*enfants, riant troupeau.
Des flots de colibris sortis d'un *tas de* roses. (*Dieu.*)
Mal faites dans le *tas de* ses métempsychoses.
Prier au pied d'un *tas d'*autels contradictoires.
(*R. et Religions.*)

Monter vers eux ce *tas de* tigres dans les ronces.
Tournèrent ; par ce *tas de* voiles et de proues.
(*Années funestes.*)

(1) Voici quelques cas de récidive :

Est-il ? est-il ? est-il ? est-il ? Moi-même suis-je ?
Les pierres hurleraient : Injuste ! injuste ! injuste !
Tu vas, tu vas, tu vas ! Où vas-tu ? — Vanité !
Ou Jéhovah ? Rayons, rayons, rayons. (*Dieu.*)
Après des feux, des cieux, des cieux, des cieux, des cieux.
Oh ! sois maudit, maudit, maudit, et sois maudit !
Une autre, une autre, une autre, une autre, ô cieux funèbres !
(*Lég. d. S.*)

Paix à l'ombre ! Dormez, dormez, dormez, dormez.
(*Contempl.*)

Venez, venez, venez, venez, ô misérables !
O mes frères, aimons, aimons, aimons, aimons.
Aimez, aimez, aimez, aimez, soyez des frères. (*Pape.*)
Règne ; plus bas, plus bas ! Descends, descends, descends !
(*P. Suprême.*)

Et l'homme est hors du gouffre. Allez, allez, allez !
(*Torquemada.*)

Elle monte, elle monte, et monte, et monte encore.
(*Quatre-Vents.*)

Ce qui est consolant c'est que — suivant la théorie du Maître — les grands génies se distinguent précisément par l'absence de goût.

Digitized by Google

n'être pas moins scrupuleux que lui. C'est que notre auteur abuse parfois de la permission du *quidlibet audendi*, ou en d'autres termes, du droit qu'Horace reconnaît à tout poète de se moquer du monde. L'emploi abusif, voire désobligeant, d'expressions emphatiques ou d'épithètes sonores, en est une preuve ; cependant, il faut en convenir à la décharge de Hugo, ses manuscrits portent la trace de certains scrupules et de quelque pudeur à ce sujet. Les adjectifs *lugubre*, *sinistre* obsèdent le cerveau du poète, qui hésite quelquefois entre l'un et l'autre. Il écrit :

Et dans les profondeurs *sinistres* se plongea.

(*F. de Satan.*)

Mais après mûre réflexion il se décide pour *lugubres*. Même caprice pour le vers :

Sinistre, se dressait sur l'île et sur le fleuve.

(*Ibid.*)

Par contre, *sinistre* retrouvera sa place ailleurs :

Nu, *farouche*, et tiré par le poids de son crime.

Ces hésitations assez puériles se reproduisent assez souvent. Dans ces vers de la fin de Satan, *Nemrod :*

Atlas et le Liban *sauvage* au sommet noir.
Et de ce clou *terrible* il avait fait son glaive.

le Liban et le clou avaient commencé par être tous deux *lugubres*, puis *sinistres* ; c'est à la troisième retouche qu'ils deviennent l'un *terrible* et l'autre *sauvage*. Mêmes avatars dans le vers (*Théât. Lib.*) :

Un dédale en ce lieu farouche a fait son nœud,

où le lieu a été d'abord et successivement *lugubre* et *sinistre* — suivant l'habitude.

Comme on peut le voir, il n'y a pas que les livres qui aient leur odyssée. *Farouche* a aussi la sienne. Ce sont

Digitized by Google

d'abord les heures prospères; il a ses libres entrées et détrône ses rivaux : *fauve*, *énorme*, *terrible*, etc., comme dans les vers que voici :

La lutte était *énorme*. Un carnage effréné.

(*A. Terrible.*)

Où fourmille on ne sait quelle *effroyable* armée.

(*Ibid.*)

Terrible, il regarda les montagnes d'Assur.

(*F. de Satan.*)

Puis viennent les mauvais jours et *farouche* à son tour disparaîtra du vers :

C'était le temps *honnête* et fort. Reviendra-t-il?

(*Théât. Lib.*)

Les manuscrits de V. Hugo nous fournissent aussi sur ses habitudes de versification quelques renseignements qui ne sont point à dédaigner; ce n'est plus seulement un métricien critique qui d'après l'œuvre juge des procédés de l'artiste; c'est l'ouvrier lui-même, surpris en plein travail, qui nous livre son secret. La prodigieuse facilité avec laquelle le poète se joue de la rime s'y révèle à mainte reprise. Ce qui faisait le désespoir de Boileau n'est qu'un jeu pour l'auteur de la *Légende des Siècles;* grâce à ce don inouï d'invention verbale qui le caractérise, Hugo trouve sans peine les vocables aux sonorités identiques, et sur une idée donnée comme thème les rimes accourent d'elles-mêmes en tumultueux essaim; les corrections des manuscrits en font foi; elles partent d'une plume alerte qui ne connaît point l'hésitation. Après avoir écrit :

Te figures-tu pas que le gouffre où Lucrèce,
Job, Sanchoniaton, tous les sages de Grèce...

(*R. et Religions.*)

Hugo peu satisfait du second vers qui traîne pénible-

Digitized by Google

ment ses syllabes lourdes et mal accentuées, corrige instantanément et d'une main franche :

Te figures-tu pas que le gouffre où Socrate,
Les druides d'Armor, les mages de l'Euphrate...

Cependant le culte de la consonne d'appui ne va pas sans quelques sacrifices. Quand on lit ce vers :

Cosme, Héliogabale, Omar, Philippe, *Osée*...

(*P. et R.*)

sans prendre trop au sérieux les dénombrements de notre auteur, on se demande ce que vient faire un prophète dans ce cortège de rois? Les manuscrits nous révèlent heureusement bien des mystères. Le poète avait d'abord écrit :

Et Philippe agitant une torche embrasée...

Quand il a voulu changer son vers, la rime était là, implacable; et pour la maintenir, bon gré mal gré, il a fallu recourir au coq-à-l'âne. On doit avouer toutefois, pour être juste, que non seulement des cas de ce genre sont exceptionnels, mais que les corrections même sont rares à la rime; nous verrons plus loin qu'elles portent plutôt sur le sens, l'harmonie ou le rythme; quand le poète bronche ce n'est pas au bout du vers. Aussi bien est-il un homme terriblement pratique et profiteur jusque dans les questions d'économie poétique. Exemple : Au moment où il aligne l'alexandrin :

Il est le réprouvé du seuil, du pain, *de l'eau.*

(*P. suprême.*)

il songe à la rime; il la prévoit difficile et prudemment, sans aller plus avant, il prend ses mesures :

Il est le réprouvé de l'eau, du pain, du seuil.

Digitized by Google

Il fait mieux. D'avance il a sous la main sa petite provision de rimes blotties dans les coins des pages; à la première occasion il les tirera de l'ombre et leur donnera quelque large alexandrin pour piédestal. C'est ainsi qu'au bas du folio 217[e] de la *Légende des Siècles* sont indiquées les rimes :

morions	licornes
alérions	mornes

utilisées au folio 227, dans la pièce d'*Eviradnus :*

Les cimiers surprenants, tragiques, singuliers,
Cauchemars entrevus dans le sommeil sans bornes,
Sirènes aux seins nus, mélusines, licornes,
Farouches bois de cerfs, aspics, alérions,
Sur la rigidité des pâles morions,
Semblent une forêt de monstres qui végète.

Il y a d'autres observations intéressantes à glaner dans les manuscrits de notre auteur. Quand on a sous les yeux ces vers écrits, j'allais dire dessinés en gros caractères par une plume si vigoureuse, on s'étonne moins de rencontrer chez le poète des rimes qui ne sont guère qu'un trompe-l'œil, quand il trace en caractères énormes, invraisemblables, des vers comme les suivants :

Que quelqu'un VIENNE
Avec moi jusqu'à l'ombre ANTEDILUVIENNE.

(*P. Suprême.*)

il n'y a plus de doute, on comprend que dans la rime ce visionnaire apprécie moins l'élément musical que les linéaments extérieurs et la graphie qui lui tirent les yeux. Les hésitations du poète sur le nombre des syllabes ne sont pas moins instructives; elles sont un élément d'information de premier ordre dans un des problèmes les plus intéressants de la versification française. Les Latins s'arrogeaient le droit de décomposer quelques-unes de leurs diphtongues suivant les besoins du vers; c'est ainsi qu'ils

Digitized by Google

lisaient *sua-vis* en deux émissions de voix, ou bien *su-a-vis ; sil-va* ou *sil-u-a* ; et c'est là une des marques les plus évidentes du caractère artificiel de leur versification. Tout de même, le poète français, sans tenir compte de la prononciation la plus usuelle, sépare les syllabes d'une manière parfaitement arbitraire et lit, par exemple, *hi-er*, *na-ti-on*, *ru-i-ne ;* il est vrai que les métriciens ne sont point toujours de savants linguistes ; il n'en est pas moins vrai que ce sont là de regrettables anomalies, pour ne rien dire de plus. De là certaines hésitations (ou caprices ?) de nos meilleurs poètes. Dans l'*Ane*, Hugo corrige avec une désinvolture qui touche au sans-gêne

Des Suards sur les Frérons, des Grimms sur les Nonottes
Des Suards sur les Grimms, des Grimms sur les Nonottes.

ou encore, dans l'*Année Terrible :*

Rosbach contre Iéna = Iéna contre Rosbach.

Il semble que l'auteur d'*Hernani* n'ait pas eu toujours le sentiment de la musique du vers ; je sais bien que pour une certaine confrérie Hugo est le dieu, l'exemplaire absolu, l'idole de la petite chapelle. Mais il n'importe. Qui n'a senti l'inconvénient des rimes à l'hémistiche qui décomposent le vers en deux sénaires fatalement perçus par l'oreille ? Notre poète n'a jamais eu le sentiment de cette imperfection ; des vers nombreux l'attestent ; les corrections des manuscrits en sont une preuve indiscutable. Il ne voit d'inconvénient dans les variantes qui suivent :

Et le rire charmant de la douce épousée.
Et le rire *adoré* de la fraîche *épousée*.

(*Contempl.*)

L'infiniment petit et l'infiniment grand.
L'infiniment charmant et l'infiniment grand.

(*A. G. P.*)

Digitized by Google

Mais où l'auteur se montre impeccable d'instinct, c'est quand il s'agit de la rime et de ses qualités; rareté, sonorité, richesse. Les deux vers :

Chacun peut dans sa course
Boire à la vérité, la grande et chaste source.

(*P. Suprême.*)

sont surchargés de la variante :

Chacun peut s'il chancelle,
Boire à la vérité, la source universelle.

Mais la correction est effacée ensuite par haine irréductible de la rime banale et par égard pour la rime curieuse ou rare. Certaines tendances apparaissent encore dans les manuscrits. Hugo semble avoir une visible prédilection pour le mot *avec* placé devant la césure de l'hémistiche : dans le *Théâtre en liberté*, le vers

Il ramène avec lui le père de son père.

(*L'Epée*, I.)

est remplacé par cet autre :

Il nous revient *avec* le père de son père.

L'habitude qu'a notre auteur de renvoyer l'épithète après l'hémistiche, pour lui donner plus de relief, s'affirme également dans les corrections. C'est ainsi, par exemple, que ces deux vers :

Déchaîner un sinistre avenir dans le Louvre.

(*P. Suprême.*)

Jettera-t-il sa vaste éclipse sur vos dômes !

(*Ibid.*)

sont abandonnés pour les deux suivants, où s'accuse bien mieux la manière de Hugo :

Déchaîner l'avenir *sinistre* dans le Louvre.
Jettera son éclipse *auguste* sur vos dômes.

Digitized by Google

C'est aussi dans les manuscrits que les théoriciens devraient chercher quelques lumières avant d'échafauder leurs systèmes. On en scandaliserait beaucoup, si l'on prétendait que Hugo n'a pas inventé le vers tripartite, et que chez lui la double césure qui partage le vers en trois tronçons égaux (4+4+4) est un phénomène purement accidentel, qui devait nécessairement se produire, sans que le poète l'ait cherché, étant donnée la construction syntaxique de certains vers. On cite, sans en comprendre la genèse, des formules dans le genre de celles-ci :

C'est moi le deuil, *c'est moi* l'effroi, *c'est moi* l'horreur,

où l'on voit un type du vers en question ; c'est là une erreur. On oublie que Hugo aime l'accumulation et que par conséquent c'est le mot répété qui porte l'accent oratoire, accent qui dans l'esprit du poète forme tout seul la véritable césure : (2+6+10). Quand le même mot est répété deux fois on obtient le type très classique :

C'est moi le deuil, *c'est moi* la protestation.

(*P. Suprême.*)

qui est précisément une variante du vers précité. Si le mot est répété trois fois, fatalement le vers devient tripartite, mais en vertu d'une réussite inévitable, comme cela est arrivé à Corneille :

Toujours aimer, *toujours* souffrir, *toujours* mourir.

(*Suréna.*)

Voyez le roi, *voyez* Cotys, *voyez* mon père.

(*Agésilas.*)

comme cela est arrivé à La Fontaine :

Maudit château ! *maudit* amour ! *maudit* voyage !

Pour montrer que ces vers devaient être scandés (4+4+4) en supprimant l'hémistiche, il faudrait prouver que Corneille et La Fontaine scandaient intérieurement de cette

Digitized by Google

façon en pensant leurs vers : ce serait difficile. Il faudrait tout de même montrer que Hugo en faisait autant. Or si rien n'est plus contraire au système de l'hémistiche que cette scansion tripartie, rien ne s'affirme plus chez notre poète que la césure après le sixième pied comme élément essentiel du vers. Si l'auteur de la Légende n'exigeait pas impérieusement je ne dis pas un blanc quelconque, mais un repos, ou mieux un accent à l'hémistiche, pourquoi n'écrivait-il pas un vers de ce genre ?

Tu veux un Dieu *pour n'en* pas perdre l'habitude.

(*R. et R.*)

Et pourtant Hugo le trouve mauvais et l'efface pour lui substituer :

Tu veux un Dieu *de peur* d'en perdre l'habitude.

Et cela uniquement parce que l'ictus étant à peu près nul sur la syllabe *n'en* et la césure de l'hémistiche disparaissant du même coup, bien qu'il reste un blanc matériel, le poète trouve le vers insupportable. Ceux qui ont vraiment inventé la double césure et supprimé la balance hémistiche sont les poètes qui ont osé, à l'exemple de Verlaine, risquer des vers comme celui-ci :

De la douceur, de la douceur, de la douceur.

*
* *

Les manuscrits de V. Hugo nous aident encore à pénétrer dans l'intimité de sa composition. Non que les critiques n'aient dit sur la question le mot définitif ; il est assez difficile de lire quelques pages du poète sans être frappé par le caractère de symétrique et rigoureuse ordonnance qui y règne. C'est d'autre part une tâche délicate de vouloir entrer plus avant dans l'âme même de l'auteur et *jeter la sonde à*

Digitized by Google

l'insondable. Quel poète a jamais débrouillé le mystère de sa propre inspiration ? Quelles lois président à la frondaison spontanée des pensées, des images ? A quoi tiennent et la puissance évocatrice des mots, des syllabes, des timbres, et les appels mystérieux d'idées, les associations d'images et l'éveil des sentiments depuis longtemps endormis dans les profondeurs de l'inconscient ? Nous n'avons donc pas la prétention de suivre les arcanes du sanctuaire, qu'est l'âme d'un poète. Mais la lecture de ses brouillons, les hésitations, les ratures, les premiers jets, les surcharges, nous feront mieux saisir les habitudes qu'il apporte à son travail ; et par delà ces manifestations extérieures de son activité, nous pourrons entrevoir la mystérieuse éclosion des pensées, cette poussée tumultueuse d'idées, de sentiments et d'images qui se superposent, s'enlacent, se combinent et s'entrecroisent en d'inextricables réseaux.

(*A suivre*) A. ROCHETTE.

Digitized by Google

TRANSFORMISME & SPIRITISME

Un jeune médecin, qui a été interne des hôpitaux de Lyon, M. le Dr Gustave Geley, d'Annecy, vient de publier un gros volume qui n'est pas banal (1). C'est le recueil de sept conférences faites à l'*Université populaire* d'Annecy sur la question déjà tant rebattue et vieillie du transformisme. Et rien à première vue ne s'y distingue par la force des arguments ou par la nouveauté des aperçus. Mais un examen plus attentif montre que les six premières conférences ne servent qu'à amorcer et à introduire la septième, originale et personnelle, où l'auteur abandonne les sentiers de la science matérialiste pour arriver aux considérations les plus étrangères au sujet et nous conduire du transformisme au spiritisme. La tentative est curieuse et nous a paru digne d'être relevée et dénoncée.

I

L'exorde de notre jeune confrère est aussi magistral qu'insinuant. « Il est une doctrine, Mesdames et Messieurs, *qui joue un rôle capital dans la vie intellectuelle contemporaine, et qui est appelée, de toute certitude, à dominer complètement la vie intellectuelle de l'avenir.*

(1) *Les Preuves du Transformisme*, Alcan, 1901.

Digitized by Google

« Cette doctrine, c'est l'évolutionnisme.

« Elle nous apporte, en effet, une solution très claire et très attrayante de problèmes que l'on avait considérés, pendant la suite des siècles, comme des mystères insolubles ; et elle est basée sur des découvertes sans nombre, faites dans toutes les sciences. »

M. Geley nous paraît abuser étrangement de la crédulité de ses auditeurs en émettant de pareilles propositions, il se moque de la science en les publiant. Nous ne lui ferons pas l'honneur de les discuter longuement, nous bornant à rappeler que le transformisme, après une vogue brillante, a subi la contradiction de l'expérience, a décliné rapidement et ne se soutient plus, comme doctrine, sur la plupart des principes posés par Darwin. Nous serions curieux d'apprendre comment *toutes* les sciences viennent à son aide, alors que tant de savants désillusionnés s'en détachent.

« *Tous les êtres vivants*, déclare notre auteur, *descendent d'un petit nombre de formes primitives ou même d'une seule forme primitive.*

« Et d'abord ce n'est pas là, Mesdames et Messieurs, une simple vue de l'esprit. Cette opinion est basée sur des observations innombrables, constituant autant de preuves et faisant du transformisme l'une des doctrines scientifiques les mieux établies (?).

« La première idée de l'évolution nous vient de l'observation extérieure des êtres vivants.

« Si nous jetons un regard d'ensemble sur la vie terrestre, nous sommes amenés à deux constatations capitales :

« Celle d'une profonde inégalité entre les espèces, qui comprennent des êtres inférieurs, comme le ver de terre, et des êtres supérieurs, comme le chien, l'éléphant, le singe et l'homme ;

« Celle d'une parfaite régularité, dans cette inégalité ; d'un ordre de progression reliant par une foule d'intermédiaires gradués les êtres inférieurs aux êtres supérieurs ; d'une échelle de vie comportant tous les degrés de perfection.

Digitized by Google

« De cette vue d'ensemble provient la première idée générale d'une évolution, d'une transformation progressive des formes inférieures en formes de plus en plus perfectionnées.

« C'est grâce à cet aperçu synthétique des espèces vivantes que de grands esprits, dans tous les siècles, ont eu l'intuition du transformisme actuel. »

Remarquons que notre auteur trompe sûrement ses auditeurs en généralisant de la sorte. Nul esprit ne fut plus grand ni plus synthétique que Cuvier, et ce fut pourtant un incomparable adversaire du transformisme. D'autres l'ont suivi qui n'ont pas été plus favorables : tel l'illustre de Quatrefages.

A l'objection que les animaux ont un aspect extérieur varié, des différenciations apparentes considérables, le Dr Geley oppose justement que ces différenciations disparaissent à mesure qu'on scrute la structure interne.

« *Tous les grands groupes animaux*, dit-il, *sont bâtis sur le même plan.*

« On peut ramener les espèces innombrables à cinq ou six types généraux, présentant les mêmes organes essentiels et les mêmes fonctions. Si nous considérons, par exemple, les vertébrés, c'est-à-dire les animaux supérieurs pourvus d'une colonne vertébrale, comme l'homme, le singe, l'oiseau, le lézard, la grenouille et le poisson, nous trouvons dans ces formes, en apparence si différentes, la même structure intérieure, les mêmes os, les mêmes viscères, les mêmes propriétés vitales.

« A cette similitude essentielle constatée sous les formes et dans les conditions de vie les plus variables, *il n'est qu'une explication scientifique possible : celle d'une parenté ancestrale, d'une origine commune pour tous les animaux qui présentent ces caractères de similitude.* Les dissemblances s'expliquent très simplement elles-mêmes par des différences de niveau évolutif et par l'adaptation à des milieux différents. L'anatomie et la physiologie comparée appuient donc fortement l'hypothèse du transformisme évolutif.

Digitized by Google

« Quittant l'anatomie et la physiologie comparée, nous pouvons chercher un nouvel éclaircissement en étudiant comment les animaux se développent, comment ils prennent peu à peu leurs caractères organiques après la fécondation de l'œuf dont ils tirent leur origine ; en un mot en étudiant l'embryologie. Et là encore nous trouvons des preuves essentielles.

« Nous voyons que les embryons de tous les grands groupes animaux sont identiques dans les premières phases de leur développement ; que, dans une phase plus avancée, il y a encore identité pour les embryons de toutes les espèces appartenant à l'un quelconque des grands embranchements zoologiques ; que, dans l'embranchement des vertébrés, par exemple, à une certaine période, l'embryon de l'homme, celui du chien, celui du poulet, celui de la grenouille, du crocodile ou du poisson se ressemblent absolument.

« N'y a-t-il pas, dans ces ressemblances, la preuve formelle d'une commune origine ancestrale ?

« Mais l'embryologie nous offre un spectacle plus surprenant encore : elle nous montre chaque animal passant, pendant son développement, par une série de métamorphoses complètes ; revêtant des formes successives tout à fait différentes les unes des autres et tout à fait différentes de la forme adulte. Et ces formes successives ressemblent étrangement aux espèces adultes d'ordre inférieur.

« C'est ainsi que la grenouille est d'abord un véritable poisson, appelé vulgairement têtard ; que le papillon est d'abord un véritable ver appelé chenille ; que l'embryon de l'homme et des vertébrés supérieurs ou mammifères possède successivement la structure du vertébré le plus inférieur, c'est-à-dire du poisson ; puis celle du vertébré d'un rang plus élevé, c'est-à-dire du reptile et du batracien ; et, en dernier lieu seulement, sa structure définitive de mammifère.

« Que conclure ? Comment expliquer cette merveille, *sinon en supposant que les formes embryonnaires ne sont qu'un rappel des formes ancestrales dont l'espèce est descen-*

Digitized by Google

due; que la grenouille embryonnaire ressemble au poisson parce qu'elle descend du poisson ; que le papillon ressemble à un ver parce qu'il descend du ver ; que l'embryon humain lui-même ressemble successivement à tous les vertébrés d'ordre inférieur, parce qu'il est le dernier anneau de la chaîne évolutive des vertébrés ? »

Tout cet ensemble d'affirmations pèche par la base, manque de logique. Les connexions si étroites que l'observateur découvre entre les espèces organiques prouvent certainement leur unité d'origine; mais cette unité ne démontre nullement que les espèces se transforment les unes dans les autres, elle atteste simplement la main de Celui qui les a faites, l'admirable économie du plan créateur. Il faut être aveugle pour ne pas voir cette lumineuse démonstration.

D'ailleurs il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver que la grenouille descend du poisson ou l'homme du singe, et nous savons que les évolutionnistes n'ont encore rien trouvé à l'appui de leur thèse. Or, la science ne se fonde pas sur des suppositions, mais sur des faits et des preuves.

Indifférent à pareille vétille et plein de son sujet, M. Geley répond à l'objection qui voit dans le transformisme un coup droit à l'immortalité de l'âme : « Eh bien, *même si cela était vrai, si le matérialisme et le néantisme étaient la conclusion nécessaire de la philosophie nouvelle,* nous n'aurions pas le droit de la repousser pour ce motif. La science n'a qu'un but, la recherche de la vérité ; et tout homme de pensée et de cœur ne songe jamais à préférer une erreur séduisante à une vérité désagréable.

« *Mais*, empressons-nous de le dire, *il n'est pas vrai que l'évolutionnisme enlève quoi que ce soit aux espérances idéalistes de l'humanité.*

« Dès aujourd'hui, il ne manque pas de croyants sincères et instruits qui s'élèvant au-dessus d'un dogmatisme enfantin, ont adopté résolûment le transformisme ; dès aujourd'hui, surtout, bien des penseurs, que les dogmes religieux ne satisfont plus, *ont trouvé dans l'évolutionnisme un idéal superbe et les espérances les plus sereines et*

Digitized by Google

les plus consolantes, même au point de vue de l'immortalité individuelle. »

Saluons cette espérance, ou plutôt dénonçons ici le bout de l'oreille du spirite, l'amorce d'un faux et dangereux spiritualisme. Nous le retrouverons plus loin.

Pour l'instant apprenons de notre auteur l'exact mécanisme de l'évolution des êtres vivants :

« Comment, dit-il, faut-il comprendre le passage des formes primitives inférieures aux formes perfectionnées supérieures ?

« Bien des personnes n'ayant pas étudié la question comprennent la transformation de la façon suivante :

« Elles s'imaginent que les espèces descendent les unes des autres, les supérieures des inférieures, par une série progressive continue, *en ligne droite*, pour ainsi dire.

« Elles pensent, par exemple, que l'homme descend du singe; le singe des mammifères moins élevés ; les mammifères de la classe immédiatement inférieure dans l'ordre des vertébrés, c'est-à-dire des oiseaux ; les oiseaux, de même, de la classe des reptiles ; les reptiles, des batraciens ; les batraciens des poissons ; et ainsi de suite, en remontant en ligne droite jusqu'aux végétaux.

« *Ce n'est pas cela du tout.*

« L'homme ne descend pas du singe actuel ; mais l'homme et le singe *descendent d'un ancêtre commun,* AUJOURD'HUI DISPARU. Le singe et tous les mammifères les plus élevés, comme le chien, le bœuf, l'éléphant, etc., descendent des mammifères primitifs moins perfectionnés, AUJOURD'HUI DISPARUS, et qui étaient voisins comme structure des monotrèmes et des marsupiaux actuels. La classe des mammifères ne descend pas de la classe des oiseaux ; mais ces deux classes descendent d'ancêtres communs voisins des reptiles. Les reptiles, les batraciens et les poissons descendent d'un ancêtre primitif, qui n'était autre qu'un poisson inférieur voisin de la lamproie actuelle ; et ainsi de suite...

« Cette évolution des espèces animales depuis la forme primitive commune jusqu'à l'homme s'est produite *avec*

Digitized by Google

une lenteur infinie, dans la suite des temps, pendant des milliers d'années, par des variations insensibles, mais répétées et accumulées sans cesse, dans la constitution des êtres. »

Voilà toute la science de M. Geley et des transformistes. Elle s'appuie sur une série des suppositions : supposition que des formes animales intermédiaires ont existé, que ces formes avaient telle structure *déterminée* sinon déterminable, supposition que l'évolution a eu une durée extrême, infinie, c'est-à-dire capable de suffire à l'infinie variété des différenciations organiques et de répondre aux exigences de la théorie. Le transformisme n'est pas de la science, c'est du roman.

Notre auteur est bien forcé d'avouer que l'expérience lui donne tort, mais il se console du présent en escomptant l'insondable avenir et le plus lointain passé. « *L'histoire*, dit-il, *ne nous offre pas de preuves de la variation des espèces*, parce qu'elle ne remonte pas au-delà de quelques milliers d'années. Sans doute les animaux, les plantes, les fruits dessinés ou trouvés dans les tombeaux et provenant des Phéniciens, des Assyriens, des Babyloniens et des Egyptiens sont identiques à ceux de nos jours. Mais cela tient uniquement à deux motifs : à la période de temps trop courte, insignifiante (*sic*) dans l'évolution, écoulée depuis lors; au fait que ces espèces, adaptées à leur milieu, qui est resté le même, n'ont eu aucune raison pour varier notablement et ne pouvaient même pas varier notablement dans ces conditions. »

M. le Dr Geley, loin de se déconcerter en présence de la contradiction des faits, y trouve avec une rare inconscience la démonstration de sa fantastique doctrine. Ecoutez-le plutôt. « Il est impossible, écrit-il, *en toute logique*, de ne pas croire à l'évolution. Il est impossible que tant de preuves concordantes, si solides en apparence, ne soient que des illusions; qu'une doctrine qui n'est que la conclusion nécessaire de tant de faits certains et démontrés soit elle-même une erreur.

« *Si le transformisme est faux, l'esprit humain et la rai-*

Digitized by Google

son humaine sont incapables de nous guider en rien ; il faut à jamais renoncer à nous en servir.

« *Si le transformisme est faux, nous sommes le jouet d'une puissance créatrice qui, alors, aurait accumulé tous ses efforts dans le but de nous tromper.*

« Ce ne pourrait être, en effet, que pour nous tromper que cette puissance créatrice se serait efforcée de nous donner partout, parmi les animaux vivants, parmi les fossiles, parmi les formes embryonnaires, l'illusion d'une évolution qui n'existe pas.

« C'est dans un but de mystification qu'elle nous offrirait le spectacle évident de variations accentuées, telles que les variations des animaux des cavernes ; qu'elle nous montrerait partout une adaptation parfaite des organes au milieu ambiant ; qu'elle aurait bâti tous les grands embranchements sur le même plan et mis les mêmes os dans la main de l'homme, dans l'aile de l'oiseau et dans la nageoire de la baleine ; qu'elle aurait disposé les fossiles en série progressive et créé des formes rigoureusement intermédiaires entre des espèces successives, comme l'archœoptérix, l'oiseau-reptile, comme les ancêtres à plusieurs doigts du cheval, et comme le pithécanthrope de Java ; qu'elle aurait donné aux animaux des organes rudimentaires, inutiles ou même nuisibles, mais semblant créés exprès pour la confirmation de l'hypothèse transformiste.

« Mais c'est surtout dans la disposition des formes embryonnaires qu'il serait impossible de ne pas voir un but de mystification systématique, si l'évolution n'existait pas ; l'embryologie tout entière, en effet, je vous le rappelle, ne nous apparaît que comme le résumé très fidèle de cette évolution, et dans tous les détails : dans l'identité des formes embryonnaires, à une certaine période, pour les espèces les plus diverses ; dans leur identité, à une période plus avancée, pour toutes les espèces d'un même embranchement ; dans la ressemblance continuelle des formes embryonnaires avec les espèces animales inférieures, et cela dans un ordre de succession progressif et gradué, rappelant très fidèlement tous les types ancestraux.

Digitized by Google

« *Oui, si la doctrine de l'évolution est fausse, c'est que nous sommes systématiquement trompés, égarés, joués par la force créatrice.* Or, une pareille idée de la divinité est tellement absurde qu'elle ne doit même pas être envisagée ; par conséquent, l'évolution qui ressort avec évidence des faits constatés est bien démontrée et certaine. »

Ainsi, le transformisme ne s'impose pas seulement au nom de la science... qui le contredit, mais à celui de la divinité, qu'il méconnaît ou supprime. Les croyants doivent l'admettre. Dieu le veut !

On ne mystifie pas aussi audacieusement les gens, et M. Geley a tort de s'abriter derrière la science officielle : il la dépasse de beaucoup. Tirons l'échelle et arrivons aux raisonnements aussi spécieux que personnels par lesquels notre auteur prétend jeter un pont du transformisme au spiritisme.

II

La septième et dernière conférence du livre est consacrée à la *destinée individuelle :* elle prétend démontrer que « la compréhension de cette destinée, conforme aux enseignements du transformisme, n'implique pas la renonciation à la grande espérance idéaliste de l'humanité : celle de *l'immortalité individuelle.* »

Le vaste esprit du Dr Geley n'a pas de peine à concevoir une conciliation entre les deux doctrines qui se partagent depuis si longtemps le monde, entre le matérialisme et le spiritualisme, et il nous la prêche avec un généreux enthousiasme.

« Par un malentendu philosophique, malheureusement presque général, l'humanité ne voit de choix, dans cette question de la destinée individuelle, qu'entre le néantisme matérialiste et le dogmatisme religieux. La mort ne lui laisse d'autre perspective que l'anéantissement ou les sanctions surnaturelles du paradis et de l'enfer.

Digitized by Google

« La plupart des grands naturalistes évolutionnistes n'ont pas échappé à ce malentendu. Haeckel lui-même, ce penseur génial, refuse d'envisager la possibilité même de l'immortalité individuelle, parce qu'il ne la conçoit pas en accord avec le monisme naturaliste, mais qu'il la juge inséparable des enseignements traditionnels, du dualisme théologique. Le malentendu éclate à chaque page de ses ouvrages.

« Eh bien, quelque vénération qu'elle doive à Haeckel, l'humanité n'est pas tenue d'adopter toutes ses idées. Des penseurs de plus en plus nombreux ne croient pas plus à l'anéantissement qu'ils ne croient au paradis et à l'enfer. Ces penseurs sont d'avis que rien ne se crée ni ne se perd, pas plus dans le domaine de la conscience que dans celui de la force et de la matière ; ils croient que la conscience individuelle est immortelle et qu'elle se développe conformément aux lois naturelles dans et par une évolution corrélative à l'évolution organique. »

M. Geley trouve la conciliation de l'idéalisme avec l'évolutionnisme dans la *palingénésie*, c'est-à-dire « dans la doctrine admettant la pluralité des existences de l'âme, ou les réincarnations successives et progressives.

« D'après cette doctrine, l'âme et le corps progressent simultanément et corrélativement.

« L'âme ou individualité consciente, en puissance dans le minéral, a été réalisée peu à peu dans les règnes vivants inférieurs, pour acquérir dans l'humanité son plus grand développement actuel.

« Elle a accompli cette évolution par des incarnations innombrables dans des organismes de plus en plus perfectionnés. La mort, qui ne saurait l'atteindre, est bien réellement « un épisode de la vie et non son interruption », c'est un simple changement de corps ; l'âme quitte son corps comme on quitte un vêtement hors d'usage pour prendre un vêtement neuf et meilleur.

« Naturellement, chaque incarnation nouvelle s'accompagne de l'oubli des états antérieurs ; car le cerveau, organe matériel de la pensée pendant la durée de la vie terrestre,

Digitized by Google

est un cerveau neuf et l'âme qui le dirige lui est rigoureusement solidaire. Mais cet oubli n'est que momentané ; le souvenir du passé tout entier reste intégralement conservé, gravé dans la substance essentielle de l'âme, pour reparaître après la mort, d'autant plus étendu que l'être est plus élevé.

« L'âme, en effet, n'est plus ce principe immatériel et incompréhensible du vieux spiritualisme. L'âme n'est jamais isolée de la force ni de la matière. Elle est une parcelle individualisée du principe unique : elle est donc force et matière en même temps qu'intelligence. Elle serait douée effectivement, d'après les théories occultistes, d'un véhicule *éthérique*, impondérable, inaccessible aux sens matériels, échappant dans une certaine mesure aux conditions de l'espace et du temps.

« L'évolution progressive de l'âme, dans ses incarnations successives, se fait en dehors de toute influence surnaturelle. »

Arrêtons ce flot trouble et débordant de spiritisme pour constater que ses principes sont autrement nuageux et incompréhensibles que ceux du spiritualisme. Il faut une faible science et une robuste foi pour les accepter, et notre auteur doit avouer que les adhésions sont rares. Il cite Wallace, Crookes parmi les savants, et deux auteurs peu sérieux, Jean Jaurès et Tolstoï, des esprits dévoyés ou de pauvres rêveurs. C'est insuffisant pour asseoir la nouvelle doctrine.

M. Geley n'en entonne pas moins un cri de triomphe. « Vous voyez, s'écrit-il, combien la doctrine de l'immortalité dans le monisme est satisfaisante, combien ses données et ses conclusions sont belles, sereines et consolantes. Quiconque en est pénétré ne pourra que travailler désormais de toutes ses forces, sans même se soucier du résultat actuel ni du bénéfice immédiat, à la réalisation de son idéal de liberté, de justice et d'amour.

« C'est que, en effet, il n'y a rien, dans ces idées immortalistes, d'analogue « aux vieilles chansons qui berçaient la « misère humaine » suivant la parole de Jaurès.

Digitized by Google

« Il ne s'agit plus d'*espérances surnaturelles*, contraires à toute raison, se dérobant à toute critique, basées en un mot sur le *credo quia absurdum*. Il s'agit d'une conception *parfaitement naturelle* de la vie et de l'univers. Cette conception, loin de nous endormir, ne peut que *nous encourager puissamment à l'action*, car elle nous apporte l'espoir que rien, dans nos peines, dans nos travaux et dans nos efforts, ne sera perdu. Elle nous montre le but à atteindre, nos pas dans un empyrée mystérieux et incompréhensible, mais simplement dans une humanité perfectionnée et meilleure; elle nous donne la certitude d'arriver, par le développement ininterrompu de la conscience individuelle, à calmer pleinement notre soif d'idéal, à satisfaire notre désir de savoir ce qu'est l'univers dans son intégralité, d'apprécier et de goûter un jour tout ce qu'il y a de beau et de bien, non seulement sur notre planète, mais aussi dans les millions de systèmes solaires, d'étoiles inaccessibles, de mondes inconnus, d'unir, en un mot, à la science terrestre, la science des sphères supérieures et l'omniscience de l'infini. »

Dans cette perspective aussi vaste que prétentieuse, mais surtout vaine et vide, M. Geley n'attend pas qu'on lui demande des preuves, il s'empresse de dire qu'il ne les a pas, et on le croit sans peine. « Je me hâte de le reconnaître, écrit-il, le *monisme intégral*, ne saurait avoir d'influence sérieuse sur l'avenir de l'humanité que si l'immortalité qu'il nous promet, *peut être scientifiquement prouvée*. « J'ai la conviction *qu'elle le sera un jour ;* et dès maintenant, il existe des présomptions qu'il est impossible de ne pas prendre au sérieux.

« Ces présomptions nous sont apportées par une série de phénomènes dits psychiques que la science moderne commence seulement à étudier. »

Notre auteur pourrait dire plus modestement encore que la science va s'en occuper. Ils ont été imaginés par les spirites ; et, toutes les fois que les vrais savants les ont examinés, on a dû conclure à la supercherie, à la suggestion ou à la fraude.

Voici d'abord l'*extériorisation* inventée par M. de Rochas.

Digitized by Google

Elle est à démontrer et n'a pas droit de cité dans la science. Attendons qu'on y trouve autre chose que la vulgaire suggestion.

Puis c'est l'action de pensée à pensée ou plutôt de cerveau à cerveau, en un mot la *télépathie*. La science ne conteste pas les cas de télépathie, aujourd'hui très nombreux, mais elle ne renonce pas à en découvrir l'origine naturelle : elle n'a pas besoin de l'explication spirite.

Les *dédoublements de la personnalité psychique* qu'invoque encore notre auteur sont assurément curieux, mais il ne faut pas en exagérer la valeur ni surtout en changer la nature. Ils sont dus le plus souvent au dédoublement des organes encéphaliques et mettent simplement en jeu l'inconscient. On constate le dédoublement non pas de la personne qui reste singulière et entière, mais de la mémoire ou de l'imagination, facultés essentiellement sensibles et organiques. Quant aux cas où le « double » prétend s'extérioriser, sortir du corps de son sosie, ils sont très suspects et rentrent dans la catégorie des vulgaires « tours » spirites.

M. Geley ne doute pas, semble-t-il, de la réalité de ces merveilles, si l'on en juge par les lignes suivantes :

« Dans les cas les plus remarquables, les personnalités secondes peuvent être extériorisées, se manifester en dehors du sujet par divers moyens de communication sur lesquels je n'insiste pas.

« Elles représentent alors des entités ayant tous les caractères apparents d'indépendance et d'autonomie ; et de fait, elles prétendent souvent qu'elles n'ont vraiment rien de commun avec le sujet et se donnent comme les « esprits » des morts.

« Rien n'est plus délicat que l'interprétation de pareils faits. Il en est évidemment beaucoup qui peuvent s'expliquer par suggestion ou par auto-suggestion ; parce qu'on n'observe rien, dans ces manifestations intellectuelles qu'on ne puisse retrouver dans les capacités et dans les connaissances actuelles du sujet.

« Mais la difficulté devient considérable quand les per-

Digitized by Google

sonnalités anormales font preuve de capacités ou de connaissances certainement ignorées du sujet, comme des capacités scientifiques ou artistiques et comme la connaissance d'événements inconnus ou d'une langue non apprise. Or, de pareils exemples ne sont pas rares.

Et notre auteur cite, d'après Flournoy, de Genève, le cas d'une jeune fille « qui, dans son état second, parle le sanscrit dont elle ne sait pas le premier mot dans son état normal. » Il s'agit là évidemment d'un déclanchement cérébral automatique, en d'autres termes d'une réminiscence inconsciente. La science en rapporte de nombreux exemples et ne s'en étonne plus.

Le second cas est encore moins heureux : c'est celui « d'un sujet tout à fait fruste et ignorant qui termina endormi, un roman de Dickens, laissé inachevé par la mort de l'illustre écrivain. Ce sujet qui écrivait soi-disant sous l'inspiration du décédé lui-même, sans réflexion et automatiquement, reproduisit exactement le style, la manière d'écrire et toutes les qualités de l'auteur, de telle façon qu'on ne saurait savoir, si l'on n'est pas expressément averti, ce qui dans le roman a été écrit par Dickens lui-même et par le sujet endormi. »

L'histoire traîne partout, amplifiée à plaisir, dans les livres, dans les journaux et les revues spirites, mais elle n'en est pas plus vraie. Nous avons eu l'avantage de démontrer (1) qu'elle ne repose sur aucun fondement. Il y a bien là un roman, *mais ce n'est pas celui de Dickens*, c'est celui que les spirites ont forgé de toutes pièces et qui a été accepté de confiance par notre jeune confrère d'Annecy.

Trompé sur ce point, il l'est sur beaucoup d'autres. Les savants qui se sont occupés des faits spirites, vrais ou faux, les ont généralement expliqués par la subconscience : ce qui ne fait pas l'affaire du Dr Geley, décidé à croire aux réincarnations successives et à voir partout leur confirmation. C'est ainsi qu'il conclut : « Si la théorie des existences successives n'a encore en sa faveur que des pré-

(1) Cf. Dr S. : *Spirites et Médiums*, pp. 153-156.

Digitized by Google

somptions qu'il est permis de trouver plus ou moins convaincantes, elle ne se heurte du moins à aucun fait positif, à aucune vérité scientifiquement établie. Elle est entièrement satisfaisante aux points de vue philosophique et moral. Enfin, c'est la seule doctrine immortaliste conciliable avec le transformisme. »

Voilà le secret lâché! Le spiritisme d'une part, le transformisme de l'autre n'ont à leur actif ni les faits, ni la logique, ni la tradition, mais ils font également la guerre au vrai spiritualisme, à la religion, à l'Eglise. Isolés, ils sont impuissants à conquérir l'opinion, mais l'union fait la force. Ces deux faiblesses se joindront, se consolideront mutuellement, et le but visé avec ardeur et persévérance sera atteint, on arrivera à concilier dans un monstrueux *panthéisme* les doctrines contradictoires, le matérialisme et le spiritualisme, la foi et l'athéisme, on confondra dans un Principe unique Dieu, l'homme et le monde. L'un des chefs du spiritisme, M. Alban Dubet écrivait en 1898 qu'on arriverait à la science totale « par la *fusion de la raison et du sentiment, du cerveau et du cœur, de Dieu et de l'humanité* » (1). A sa suite, et avec tous les spirites, M. Geley écrit : « C'est dans le monisme idéaliste et immortaliste que se concilient le mieux les anciennes antinomies dont l'opposition apparente avait créé les systèmes divergents : le déterminisme et la liberté; l'individualisme et l'altruisme; la lutte pour la vie et la solidarité et, mieux encore, *le matérialisme et le spiritualisme, le théisme et l'athéisme, la science et la religion.* »

Telle est l'incohérente conclusion du Dr Geley. Elle est en rapports avec les prémisses, digne de la cause, et nous en laissons juge le lecteur!

Notre confrère s'est fait connaître. Nous lui avons généreusement cédé la plume, en donnant de son livre de larges et caractéristiques citations. C'était le seul moyen non pas de mettre l'opinion en garde contre ses extravagantes théories, mais de les exposer au soleil de la vérité et d'en faire bonne et prompte justice au nom de la raison et de la science.

Dr Surbled.

(1) *Journal du Magnétisme*, n° 20.

Digitized by Google

LE RHAPSODE

DE LA

DAMBOVITA

Sous ce titre, à la fois poétique et exotique, Mlle Hélène Vacaresco a réuni, naguère, un nombre considérable de chansons roumaines.

Qui a composé ces chansons ?

Des critiques aimables ou malicieux crurent pouvoir les attribuer à Mlle Vacaresco elle-même, mais ils se trompaient, paraît-il. Avec beaucoup d'énergie et de vivacité, Mlle Hélène Vacaresco n'a cessé de repousser ce qu'elle appelle un dangereux honneur : elle n'est pas l'Ossian de la Roumanie, elle n'en est que le Macpherson. « Souvent, dit-elle, dans la plaine vaste, à l'aube des étoiles, quand seul arrivait jusqu'à nous le son d'une flûte de pâtre éloigné, assise sur les tas de maïs qui, pyramides d'or fauves, bosselaient la terre alentour, j'écoutais parler entre elles, les jeunes filles. J'ai mis ici l'écho de leurs causeries fraîches et nuancées. Et j'écrivais, à la hâte, aux marges des livres, sur des feuillets épars, je saisissais les paroles fuyantes. »

Cette romantique déclaration a un double mérite ; elle fait grand honneur à la franchise et à l'humilité de Mlle Vacaresco, mais surtout elle permet aux critiques de s'exprimer en toute liberté, sur les rhapsodies de la Dambovita.

Digitized by Google

Autour du nom de M^lle^ Hélène Vacaresco s'est formée une légende glorieuse, dans le monde politique et dans le monde littéraire. Aucun critique français ne se permettrait de contrister l'amie de Carmen Sylva. Tous déclareraient plutôt admirable et divine chacune des rhapsodies dont se compose le recueil. Mais, puisque M^lle^ Vacaresco a écrit ses chansons, sous la dictée des paysannes roumaines, on pourra sans doute les apprécier, en toute indépendance.

D'abord, ces chansons ont un caractère exotique très prononcé. Jusqu'à ces derniers temps, il n'en fallait pas davantage pour qu'un livre obtînt, auprès du public littéraire, un succès rapide et décisif. L'opinion devient plus difficile, sur les œuvres qui nous arrivent de toutes les extrémités de l'Europe, et je ne pense pas qu'on doive l'en blâmer. Un romancier indigène faisait aisément fortune en semant ses dialogues ou ses récits, d'expressions russes : caftan, isba, verste, petit père, petit pigeon, troïka, samovar, etc., etc. Cette terminologie nous laisse aujourd'hui très indifférents.

C'est pourquoi, sans mauvaise humeur, mais sans enthousiasme, je constate que M^lle^ Vacaresco a laissé subsister trop de mots roumains, dans les rhapsodies de la Dambovita. Elle donne le plus souvent à ses chansons, des titres étranges et mystérieux, du moins pour ceux qui n'entendent pas le roumain. C'est ainsi qu'elle écrit couramment cobzar, haïduck, dor, blestemata, surata, hotul, din flori, cantecul suratei. La signification exacte de tous ces mots roumains, devrait, ce me semble, nous être indiquée en quelques notes rapides. Non. Pour comprendre ces titres énigmatiques il nous faut lire les poèmes, qui n'ont pas pour qualité dominante, la clarté. Et ces richesses linguistiques, un tant soit peu puériles et d'autant plus désagréables qu'elles détournent notre attention de son véritable objet, amènent des découvertes plutôt insignifiantes. Le mot roumain cobzar, correspond à notre mot français ménestrel; haïduck signifie soldat, ou chef de soldats; la câciulâ représente un lourd bonnet de fourrure. Toutes choses ou idées qui n'ont rien de bien imprévu, pour

Digitized by Google

notre pauvre imagination occidentale. Il est évident que Mlle Vacaresco a voulu exciter notre curiosité et nous ménager d'agréables surprises. Mais pourquoi rendre ainsi plus sensibles, au lieu de les atténuer, les différences qui existent entre deux nations-sœurs?

Car les Roumains, ces Latins d'Orient, se considèrent, volontiers, comme nos frères.

Malheureusement, il y a lieu de se demander jusqu'à quel point, le livre publié par Mlle Vacaresco justifiera ce titre. A ne considérer que le fond, les légendes de la Dambovita rappellent par leur grossier matérialisme, la théologie fruste et primitive du vieux paganisme romain. Les héros que ressuscite Mlle Vacaresco, ne paraissent pas se douter qu'il existe une révélation chrétienne. Mais l'idée même qui a présidé à la composition du recueil, mais certaines formes de sensibilité, mais la part très grande faite au paysage et surtout au symbolisme du paysage, témoignent trop hautement, à mon avis, que le rhapsode de la Dambovita se rattache au romantisme, c'est-à-dire, aux littératures protestantes du nord de l'Europe. Prenons, par exemple, le poème intitulé : *Question*. Du fond de sa tombe, une jeune fille morte interroge sa sœur vivante : « As-tu fini, lui demanda-t-elle, ta robe du dimanche? Le foin est-il beau dans la plaine? Ma mère a-t-elle un œillet blanc près de sa porte? C'est mon âme qui y a pleuré. Songes-tu à entrer dans la maison d'un époux?

— Oui, répond la jeune fille vivante.

— Sœur, sœur, s'écrie la morte, tu n'as plus pensé à moi, ne me raconte plus rien de la terre; on n'y pense qu'à l'avenir. » Les deux premières et la quatrième questions concordent, certes, avec les plus vieilles traditions gréco-latines, mais cet œillet blanc nous arrive directement des serres romantiques. En expliquant la sensibilité de ses compatriotes, Mlle Vacaresco laisse voir qu'elle songe à la sensibilité allemande. Pour ce mot désir, dit-elle, les Roumains possèdent le délicieux mot : *dor*, qui en une seule syllabe réunit la douleur et le vœu. Ainsi, nos bons voisins d'outre-Rhin aiment à nous faire comprendre que

Digitized by Google

certains mots poétiques de leur vocabulaire, n'ont pas d'équivalents dans notre langue française. Peut-être cette couleur romantique des légendes dambovitiennes tient-elle, non pas à la psychologie roumaine elle-même, mais à l'éducation personnelle de Mlle Vacaresco. J'avoue n'avoir pas d'opinion sur ce point, mais de la préface très romantique de Mlle Vacaresco, on peut conclure qu'elle s'est imprégnée profondément des doctrines qui furent chères aux poètes français du XIXe siècle. Ces doctrines ne se confondent pas, il s'en faut, avec la pure tradition latine; elles reflètent trop fidèlement les littératures septentrionales.

Chacun des petits poèmes dont se compose le *Rhapsode de la Dambovita*, est précédé et suivi d'un certain nombre de vers blancs, qui constituent une sorte de refrain, comme dans la *Magicienne* de Théocrite et comme dans un grand nombre de ballades romantiques. Mlle Vacaresco a la franchise de reconnaître que ces petits refrains sont souvent inintelligibles. La légende intitulée : *Celui qui se souvient*, s'annonce par le prélude que voici :

La vache est morte, et le jeune garçon pleure;
Les cailloux des chemins sont lavés par la pluie;
Mon manteau blanc a des fleurs noires.

Quelquefois le rhapsode prélude à son chant par des paroles claires, mais ces paroles manquent de profondeur et d'originalité.

La pluie est tombée dans la plaine
Et les ornières du chemin sont profondes,
Et mon chariot va lentement
Puisque les ornières du chemin sont profondes.

D'ordinaire, le refrain initial et final des légendes roumaines a pour caractéristique, l'incohérence ou la mièvrerie.

Au crépuscule on voit à peine la lune,
Mais lorsque la nuit vient, elle éclaire tout le ciel.
Ces rivières sont sœurs, puisqu'elles descendent de la même montagne.

Digitized by Google

Quel rapport existe-t-il entre les deux premiers vers et le troisième ? Le cobzar et le haïduck et la surata le connaissent peut-être, mais ils n'ont pas daigné nous l'expliquer. Par contre, nous pouvons constater, sans leur secours, que dans nombre de refrains, le mauvais goût le dispute à la mièvrerie.

Celui qui dort auprès du feu rêve que son cœur est chaud
Et lorsqu'il se réveille son cœur a peur du froid.
As-tu vu s'en aller les hirondelles ?...
Mon couteau a deux lames, mon cœur n'a qu'un amour;
Le ciel n'a qu'un soleil, mon cœur a deux chagrins,
Lames du couteau, soleil du ciel, vous brillez, vous brûlez,
[et mon chagrin me tue.

Le temps n'est pas encore venu de formuler un jugement général et définitif, sur tous ces préludes du rhapsode roumain; il viendra, bientôt, c'est-à-dire quand le cosmopolitisme aura perdu les derniers restes de son éclat emprunté.

Non moins que la forme des préludes, l'étrangeté de la versification déconcerte un lecteur occidental. Outre que le poète supprime toute rime et, semble-t-il, tout rythme, il se permet de faire entrer dans une seule ligne, un nombre de syllabes fantastique. Tel vers compte vingt pieds, tel autre seize, tel autre quatre et tel autre deux.

Tu seras un soldat si brave que la montagne lèvera son voile
[de brouillards.
Et j'aime les chagrins des hommes et j'en fais la joie de mes
[chansons.
J'ai dit à la rivière : que veux-tu boire encore ?
Son sang.
J'ai dit à la rivière : que lui répondras-tu ?
Tant mieux.

Si bizarre qu'elle soit, cette prosodie a pourtant son originalité et son mérite; gardons-nous bien de les méconnaître. A l'instar des poètes hébreux, le rhapsode de la Dambovita emploie fréquemment et très heureusement, le parallélisme. Par là, son œuvre s'affirme populaire, en même temps qu'elle se rattache aux plus vieilles mœurs de

Digitized by Google

l'Orient. Ayant cité naguère, ici même, les diverses définitions du parallélisme données par Lowth, Herder, Ewald et autres exégètes, je n'ai pas à redire aujourd'hui en quoi consiste la versification des prophètes et des psalmistes. Il me suffit de constater que le rhapsode roumain use fréquemment, et chose plus digne de remarque, de toutes les formes du parallélisme.

N'en parle plus, cobzar, car nous aimerions aussi cette [femme ;
N'en parle plus, cobzar, car nous aimerions aussi ce haï- [duck.

Les lecteurs un tant soi peu familiarisés avec l'Ecriture sainte, ont déjà reconnu dans ces deux vers un exemple frappant de parallélisme synthétique, qui consiste dans une ressemblance de construction ou de mesure. Non seulement les mots correspondent aux mots et le membre de phrase au membre de phrase comme équivalent par le sens, mais la tournure et la forme sont identiques, le sujet répond au sujet, le verbe au verbe, et la mesure reste la même.

Le parallélisme antithétique se présente dans les vers du rhapsode, sous une forme moins nette, mais cependant reconnaissable.

Dis à son seuil : Il est parti pour revenir ;
Dis aux enfants : Il reviendra ;
Mais dis à ton cœur : Il est mort.

Certains poèmes offrent des exemples de parallélisme si frappants, qu'ils pourraient soutenir la comparaison (au seul point de vue prosodique, bien entendu) avec les morceaux les plus classiques des Psaumes ou des Prophéties.

Et je dis aux étoiles : Quand vous me verrez mort ;
Et je dis au soleil : Quand tu verras mon sang.
Et les étoiles aiment mon sommeil,
Et le soleil aime mes combats.

Il est permis enfin de voir un trait assez frappant de ressemblance, entre la poésie des Hébreux et la poésie populaire des Roumains, dans l'emploi extrêmement

Digitized by Google

fréquent de la conjonction *et* au commencement des phrases.

Et l'Eternel, dit Isaïe, ne les a point envoyés.
Et ils font espérer que leur parole s'accomplira...
Et les oracles que vous prononcez ne sont-ils pas menteurs ?
Vous dites : l'Eternel a dit
Et je n'ai point parlé.

Le rhapsode de la Dambovita renchérit sur le prophète hébreu ; il commence par la conjonction *et* jusqu'à vingt vers de suite. M^lle^ Vacaresco soupçonnait-elle le caractère sémitique et oriental des écrits étranges qu'elle collationnait pieusement, au milieu des champs de maïs ? Peut-être.

Après la bizarrerie des noms et l'étrangeté du rythme, il convient de signaler chez le rhapsode roumain, l'exotisme des sentiments et des idées. Certains héros des épopées roumaines nous rappellent les Niebelungen, par la férocité consciente dans laquelle ils paraissent se complaire.

Mon couteau danse dans ma ceinture
Lorsque je danse.
Mais lorsque je bois du vin, mon couteau est tout triste, car il a soif aussi.
Et il n'aime boire que le sang.
Donne à boire, maître, dit-il ;
Si je reste sans tache rouge,
Le soleil aura honte de se mirer dans moi,
Donne que je me grise de la chaude boisson
Qui jaillit des blessures.....

Faut-il prendre au tragique, ou tout au moins au sérieux, ces hymnes sanguinaires ? Sans doute, les professionnels de la psychologie ne nous laissent pas ignorer que des instincts féroces dorment, au fond de presque toutes les âmes ; un accès de colère suffit à les éveiller. Mais, d'ordinaire, ces instincts s'ignorent ou se cachent, au lieu que chez le rhapsode de la Dambovita, ils s'affirment au grand jour, avec une sorte d'affectation. Pourtant, les paysans roumains ne passent pas pour être plus belliqueux ou plus criminels que les autres. Ils se contenteraient donc de

Digitized by Google

redire ou de chanter, le soir, en rentrant dans leurs chaumières, après une longue journée de travail, les hymnes qu'avaient improvisés leurs ancêtres au temps des grandes guerres. Dès lors, ces hymnes se présentent à nous avec un caractère historique très prononcé; ils sont un document, mais ils ne répondent pas aux aspirations réelles des générations contemporaines, adoucies par une longue paix. N'ont-ils pas subi des modifications sensibles au cours des siècles?

Toujours est-il que la lecture de ces pages terrifiantes nous laisse une impression peu nette. On voudrait bien se donner le plaisir des grandes frayeurs, comme les enfants qui écoutent des histoires de brigands, mais si l'imagination est amusée, le cœur reste froid. La préface du rhapsode nous apprend que Leconte de Lisle aurait dit, un jour, à M^lle^ Vacaresco : « Vous seriez un *monstre*, plus qu'un génie, si vous étiez l'auteur d'un pareil volume. » Leconte de Lisle a abusé de deux grands mots dont l'un ressemble à un gros mot. Grâce à Dieu, M^lle^ Hélène Vacaresco n'est pas un monstre, ses amis et la presse mondaine de toute l'Europe en témoignent hautement, et bien qu'elle ait un incontestable et beau talent, elle ne saurait être considérée comme un génie. A-t-elle composé de toutes pièces ces monstrueux hymnes rouges? Je ne le pense pas, et il y aurait lieu de regretter ces sortes de jeux littéraires — dont elle se défend d'ailleurs. La vérité est probablement plus simple. Comme tous les intellectuels de son temps, M^lle^ Vacaresco a l'esprit tourné vers les résurrections historiques; elle aime d'amour les littératures locales et particulièrement la littérature populaire de sa propre patrie. Mais pourquoi semble-t-elle croire que ces chansons roumaines ainsi restaurées, renferment en elles une force toujours vivante? Elles appartiennent à l'archéologie, à l'histoire, au folk-lore, elles peuvent *constituer* l'élément primitif d'un drame ou d'un mélodrame, elles n'en sont pas moins le passé, elles ont je ne sais quoi d'artificiel et de livresque, elles ne sont plus la vie.

Le moyen du reste de s'émouvoir très profondément,

Digitized by Google

lorsqu'on voit le rhapsode roumain mêler à des chants dignes des Apaches ou des Huns, certaines bluettes sentimentales d'un maniérisme très délicat ?

Sur le chemin
Son voile est fin comme un nuage d'été,
Et quand elle passe, les fleurs regrettent
De ne pouvoir la suivre.
On voit le chemin du bord de la rivière,
Et toujours je regarde le chemin.
Et quelque chose vient toujours vers moi
Quelque chose qui sourit et quelque chose qui pleure :
Une femme et un enfant.
Et la femme qui pleure marche plus vite que l'enfant qui sourit,
Et c'est à qui me donnera à boire ;
Mais la femme est plus prompte à puiser de l'eau,
Et elle me tend la cruche avant l'enfant,
Et sa cruche a les bords cassés.
Puis, ils repartent tous deux, et je me souviens
De la femme qui pleure,
Puisqu'elle m'a donné à boire ;
Et j'oublie l'enfant qui sourit
Puisqu'il ne m'a point désaltéré.
Et je vais chaque jour la regarder venir.

Les paysannes roumaines sont bien fines, si fines que nous avons de la peine à comprendre leurs subtilités quintessenciées. Qui est cette femme qui pleure et pourquoi pleure-t-elle ? Et il est surprenant que son fils sourie, tandis qu'elle pleure, car il est assez grand et assez fort pour puiser de l'eau à la fontaine. On ne voit pas d'ailleurs la pensée générale qui se dégage de toute la scène. J'entends bien que le rhapsode a voulu faire ici du clair-obscur, mais Mlle Hélène Vacaresco et ses admirateurs reconnaîtront sans doute, à leur tour, que l'obscur l'emporte sensiblement sur le clair. Ces paysannes roumaines vivent donc dans le plus larmoyant et le plus mystérieux romantisme.

Parfois, cependant, leur mièvrerie est intelligible, tout en restant discrète, et c'est alors un plaisir exquis de les entendre.

Digitized by Google

Tu as porté à la rivière des fleurs et des pleurs, des pleurs et des [fleurs
Et les fleurs ont fui, et les pleurs ont fui
Et l'onde a pris tout, excepté ton chagrin.

Les paysannes roumaines n'ayant pas lu *Hamlet*, on est en droit de penser qu'elles se rencontrent tout naturellement avec le grand Shakespeare. Appelons-les des Ophélies latines. Elles vont pleurer, elles aussi, sur les bords de la poétique rivière, apportant dans les pans de leurs robes, les fleurs de leurs jardins, mais elles échappent à la folie et au suicide, elles vivent pour glorifier le héros mort au champ d'honneur.

Romantique et shakespearien comme on l'était, il y a un demi-siècle, le rhapsode de la Dambovita se révèle encore symboliste. Tous ses obscurs préludes sont des symboles, dont les poèmes eux-mêmes expliquent ou n'expliquent pas la signification.

Les deux chemins ont des noyers,
Mais dans l'un des chemins les noyers sont toujours verts,
Et dans l'autre chemin ils ont perdu leurs feuilles.
Nous prendrons les chemins des noyers toujours verts.

Le sens, ici, est assez facile à saisir. Deux jeunes filles, deux sœurs aiment le même haïduck, mais l'une est aimée et elle chante parce qu'elle a su prendre le chemin des noyers toujours verts, l'autre est dédaignée et elle écoute la plainte des morts, parce qu'elle a pris le chemin des noyers qui ont perdu leurs feuilles.

D'autres préludes, assez clairs en eux-mêmes, deviennent inintelligibles dès qu'on les rapproche des poèmes qu'ils annoncent, ou pour parler plus exactement, dont ils résument le symbole :

Va, dès ce soir, dans la forêt
Pour voir comment dorment les feuilles,
Et les feuilles te diront : C'est le vent qui nous endort.
Les châtaigniers sont tous en fleurs.

En lisant cette description printanière, vous inclinez à penser qu'elle doit servir de cadre à quelque idylle pas-

Digitized by Google

sionnée. Point. Le rhapsode de la Dambovita l'a mise en tête d'une romance plutôt mélancolique et dont le sujet est identique au sujet traité par Victor Hugo, dans le *Revenant:* il s'agit d'un enfant mort qui se plaint de son sort et qui annonce en même temps la prochaine naissance d'un petit frère.

L'obscurité du symbolisme roumain n'est pas absolument exempte, de ce que les puristes appelleraient peut-être du mauvais goût, mais qui, de nos jours, doit être défini autrement. Disons que les faits symboliques racontés par notre rhapsode, laissent en nous je ne sais quelle inquiétude. Telle est, par exemple, la légende de l'homme qui n'a plus soif jamais, parce qu'un jour il a bu ses propres larmes :

Il les a mises dans son verre et a laissé
Le soleil briller sur elles
Et la lune s'y réfléchir.
Et le soleil et la lune ont dit :
Quelle eau limpide !
Puis, il y a posé ses lèvres
Et ses lèvres ont dit : Quelle eau brûlante !
C'est l'homme qui a bu ses larmes.

Quelque chose de semblable existe dans la littérature française ; c'est l'histoire du bon chevalier, qui remplit tout un baril de ses larmes. Mais nos trouvères ou nos hagiographes de France, ignoraient les complications dambovitiennes : ils se contentaient de dire à leur manière que le bon chevalier pleura abondamment. Au contraire, le rhapsode roumain accumule en quelques vers les sous-entendus dont, pour mon compte, je me déclare incapable de comprendre la portée. Quel est le fait psychologique qui est symbolisé par la cessation définitive de la soif? M^lle^ Vacaresco devrait bien nous l'expliquer.

Elle justifierait en même temps l'emploi d'un deuxième symbole, plus clair que le premier assurément, mais plus hardi et dont les larmes fournissent encore l'élément essentiel :

Digitized by Google

Un soir, en passant près d'une tombe, le haïduck
Entendit une morte lui dire : Arrête ton cheval,
Et le haïduck passa sans arrêter son cheval.
Alors la morte pleura dans la tombe
Et les larmes devinrent une rivière pour arrêter
Les pas de son cheval.

Virgile parle des grandes larmes qu'une cavale d'épopée laisse tomber sur le héros mourant; nos écrivains versent volontiers des torrents ou des ruisseaux de larmes. Ils n'insistent pas, heureux qu'on leur pardonne la hardiesse de leur rapide métaphore. Il me semble que le rhapsode roumain appuie plus fortement et plus longuement qu'il ne serait nécessaire : il précise trop en nous montrant ces larmes, sorties des yeux d'une morte, qui grossissent, qui grossissent au point de devenir une grande rivière.

Dans cette tendance à épaissir des sentiments délicats, sachons voir autre chose qu'un manque de goût et ne craignons pas de découvrir l'influence très regrettable d'un assez grossier matérialisme littéraire. Un homme qui pleure nous intéresse, non par les propriétés chimiques ou physiques des larmes qui tombent de ses yeux, mais par la qualité et l'intensité de sa douleur. Or, sur les sentiments de l'homme qui a bu ses larmes, le rhapsode roumain ne nous a rien appris. Il s'est contenté de nous faire assister à une série d'opérations, très symboliques, je le veux bien, mais encore plus bizarres que symboliques. Il n'en va pas autrement du torrent de larmes qui prend sa source dans les yeux de la morte.

Le matérialisme du poète roumain apparaît particulièrement sensible, dans les poèmes qui ont pour objet la psychologie proprement dite. Ne trouve-t-il pas le moyen d'exagérer l'étalage de haillons et de blessures répugnantes, qu'on a si justement reproché aux poètes de toutes les décadences?

Nous étions assis sous ma tente, et celui qui n'a plus d'espoir
Est venu s'asseoir parmi nous.....
Et il nous montra son manteau et sa chemise ;
Et sa chemise était déchirée à l'endroit de son cœur,

Digitized by Google

Et sa poitrine était trouée à l'endroit de son cœur,
Et son cœur avait disparu.
Et il ne tremblait point, puisque nous regardions son cœur qui n'était plus.
Et il nous laissait le regarder.

Aucun peuple n'enviera aux bons Roumains, ces deux trous hideux et cette chemise déchirée. Quant aux lettrés qui voudront se remémorer de beaux chants de désespoir, des chants qui soient de purs sanglots, ils s'adresseront à Eschyle, à Sophocle, à Virgile, au Dante ou à Lamartine ou à Musset. Notre rhapsode dambovitien ne nous parle que de couteaux et de chemises, et il croit pouvoir résumer en une sorte de volapuck symbolique, les thèmes éternels qui inspirent les grands poètes : la jeunesse, l'art, l'amour, les regrets.

Le haïduck tenait une fleur à la main,
Et c'était sa jeunesse ;
Il tenait une fleur dans sa bouche,
Et c'étaient ses chansons ;
Il avait une fleur à sa ceinture,
Et c'était son amour.

Pour être primitif, ce symbolisme est primitif, authentiquement, et il n'exige pas de ceux qui l'emploient, un grand effort d'imagination. Mais a-t-il une valeur littéraire quelconque ?

Une trop grande analogie existe, malheureusement, entre les idées chères au rhapsode roumain et le matérialisme choquant qui apparaît dans sa méthode littéraire. Ils ne parlent jamais de Dieu, ces paysans roumains, et ils ne font pas à la religion sa part, dans leur vie morale qui est d'ailleurs très rudimentaire. Sans doute, ils ont conservé le signe de la croix, mais il ne semble pas qu'ils en comprennent la signification et la beauté morale et l'importance religieuse. La notion de l'immortalité de l'âme leur est absolument inconnue.

Et je lui ai dit (à ma mère morte) : Que font les morts sous la terre ?
Et elle m'a dit : Ils interrogent la poussière des autres
Jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes poussière.
Et je lui ai dit : que fait la poussière ? comme elle.
Et elle m'a dit : La poussière attend que tout soit poussière

Digitized by Google

Ceci pourrait s'entendre, à la rigueur, de la seule corruption des corps, mais d'autres passages nous autorisent à penser que les héros de la Dambovita ne croient pas à la survivance des âmes. Une mère avant de mourir dit à sa fille :

Quand tu auras un chagrin, viens me le dire dans la tombe,
Car je n'en souffrirai plus là-bas.
Et tu croiras que je te comprends puisque je me tairai.

Et la jeune fille fidèle à ces suprêmes recommandations s'en vient, un jour, confier ses chagrins à la tombe de sa mère.

Ah ! puisque cela ne peut te rien faire, petite mère qui dors si [profondément,
Je vais crier même,
Et tu ne pourras pas te dire : c'est mon enfant qui crie...

Si l'on en juge par le rhapsode de la Dambovita, la foi religieuse des paysans roumains, a vécu ; seules, subsistent quelques superstitions assez grossières.

Où donc faut-il chercher les forces morales qui sont comme l'âme de toutes ces chansons roumaines ? A défaut de la foi religieuse, deux grandes et nobles causes font vibrer, momentanément, les cœurs latins de nos frères d'Orient : le patriotisme et la vie de famille. Je dis momentanément, car il est permis de se demander combien de temps encore durera, ce double amour de la famille et de la patrie, privé de tout appui religieux. On peut aisément le constater d'ailleurs, les pages qu'il inspire, quoique fort belles, sont comme gâtées déjà, par cet horrible matérialisme qui domine toutes les âmes. Qu'on en juge par le petit poème patriotique et militaire : *Je suis content ;* le rhapsode roumain n'a certainement rien composé de plus beau.

JE SUIS CONTENT

J'avais un fuseau en bois de noisetier ;
Il est tombé dans l'eau, près du moulin,
Et l'eau ne l'a plus rapporté.
Le soldat a dit avant de mourir
Je suis content ;

Digitized by Google

Qu'on le dise à ma mère, dans son village;
A ma fiancée, dans sa chaumière,
Et qu'elles prient en joignant leurs mains...
Et l'on a fait sa tombe sur le champ de bataille,
Et les fleurs ont poussé sur sa tombe, et chaque fleur était
[contente d'y pousser.
Et quand le vent passait dans les arbres,
Le soldat disait du fond de sa tombe : Est-ce le bruit du drapeau?
Et le vent disait : Non, mon brave, tu es mort dans la bataille,
[mais le drapeau est vainqueur.
Et tes camarades l'ont remporté tout joyeux.
Et le soldat disait du fond de sa tombe :
Je suis content :
Puis, il entendait les pas des bergers et des troupeaux,
Et le soldat demandait : Est-ce le bruit des combats?
Et tous disaient : Non, mon brave, tu es mort, les combats
[sont finis et ta patrie
Est heureuse d'être libre.
Et le soldat disait du fond de sa tombe
Je suis content.
Puis il entendait le rire des fiancés.
Et le soldat demandait :
Est-ce la voix de ceux qui se souviennent de moi?
Et les amoureux répondaient : Non, mon brave,
Nous sommes ceux qui ne nous souvenons jamais des autres.
Mais le printemps est là, la terre rit.
Et le soldat disait du fond de sa tombe :
Je suis content.
J'avais un fuseau en bois de noisetier, etc.

Certes, ce poème est beau, mais, la trop rapide allusion à la prière de la mère et de la fiancée, n'atténue que faiblement, le paganisme de son inspiration générale. On ne parle donc jamais d'une autre vie, à ces petits soldats roumains? Pour eux, mourir, c'est déchoir en un sens, c'est descendre au rang de cette terre et de ces pierres qu'ils ont défendues au prix de leur sang. Ils sont plus païens et partant plus à plaindre que nos ancêtres les Gaulois, lesquels, en mourant, entrevoyaient un paradis selon leur goût, c'est-à-dire, une éternité de fêtes et de batailles. Le pauvre petit soldat roumain a la satisfaction vraiment bien facile.

Digitized by Google

Les jeunes filles que chante le rhapsode de la Dambovita sont, proportionnément, moins religieuses encore que les jeunes gens. Elles ont toutes pour idéal unique, la vie de ménage, et elles disent leurs amours avec un dédain des précautions oratoires, une fougue et une hardiesse qui choquent le lecteur français. Grâce au christianisme, les hommes, même les moins austères, se font une haute idée de la délicatesse morale des jeunes filles. Chez les païens, en effet, les moralistes les plus réservés pouvaient leur laisser entrevoir, à toutes sans exception, les honneurs et aussi les épreuves de la maternité. Chez les chrétiens, au contraire, il se trouve toujours un certain nombre de jeunes filles qui se préparent à faire profession de virginité perpétuelle. Les autres, c'est-à-dire, celles-là mêmes qui doivent être un jour mères de famille, se voient dans l'heureuse nécessité de rivaliser de délicatesse avec cette élite virginale. De là cette distinction, cette hauteur morale, cette pureté des fiancées raciniennes : Le ciel, dit Iphigénie à Achille,

> Le ciel n'a point aux jours de cette infortunée
> Attaché le bonheur de votre destinée.
> Notre amour nous trompait...
> Si je n'ai pas vécu la compagne d'Achille,
> J'espère que, du moins, un heureux avenir
> A vos faits immortels joindra mon souvenir...
> Ma gloire vous serait moins chère que ma vie?
> Ah! seigneur, épargnez la triste Iphigénie.
> Asservie à des lois que j'ai dû respecter,
> C'est déjà trop pour moi que de vous écouter.

Les jeunes filles roumaines ignorent ces nuances profondément et c'est pourquoi leur langage est primitif. L'une dit :

> J'aime le cuivre de mon collier
> Puisqu'il brille au soleil.

A son fiancé qui lui demande si elle désire une ceinture, un collier ou un bracelet, une deuxième répond :

Digitized by Google

Je veux du sang !
Et je le mettrai sur ma ceinture blanche
Elle sera toute emperlée.
Et sur mon collier d'argent
Il en sera plus lourd
Et sur mon bracelet.
Il sonnera plus joyeusement.

Une troisième chante parallèlement les beautés de sa toilette et les joies exubérantes de son cœur :

J'ai vingt ducats à mon collier des dimanches
Et quand je ris, les oiseaux disent :
Comme elle rit joyeusement !

On me dira peut-être que les paysannes de Roumanie, comme toutes les paysannes du monde, ne tiennent pas d'ordinaire un autre langage. Soit, mais pourquoi ces paysannes joignent-elles, à l'expression de leurs sentiments primitifs et rustiques, des subtilités psychologiques dignes des bergers de l'*Astrée?*

Mères, les Roumaines de la Dambovita se révèlent médiocrement idéalistes ; elles sont à la fois ménagères et ouvrières agricoles. N'était leur louable préoccupation de préparer leurs fils au métier de soldat, elles nous donneraient le droit de penser qu'elles ne songent jamais à remplir leurs grandes fonctions d'éducatrices, et qu'elles en soupçonnent à peine l'importance. Non, elles ne ressemblent en rien à la mère des Gracques, ni à Monique, mère d'Augustin, ni à l'Andromaque de Racine, ni à Blanche de Castille, mère de saint Louis.

Ma mère, demande une jeune fille, à quoi rêves-tu toi-même [quand tu dors ?
Je rêve, répond la mère, à ma maison et à mes semailles.
Mon mari me prit pour femme, dit une autre,
Parce que j'étais robuste aux travaux.

Les mères, d'ailleurs, ne jouent qu'un rôle secondaire, dans le poème édité par M^lle^ Vacaresco ; les jeunes filles apparaissent toujours au premier plan. Ce qu'elles chantent, en faisant tourner leurs fuseaux de noisetier sur le

Digitized by Google

seuil de leurs chaumières, c'est l'amour, et encore l'amour et l'amour le moins platonique. En cela du moins, le rhapsode de la Dambovita ressemble à Racine, mais il a oublié d'emprunter à Racine, sa finesse et sa profondeur.

La mort cependant accompagne de sa voix grave, les chants monotones de l'amour, elle fait entendre un langage sur lequel je n'ose pas, faute de renseignements précis, dire toute ma pensée. « Le culte des-morts, remarque Mlle Vacaresco, constitue chez nos paysans une religion à part. Ils n'infligent jamais aux disparus l'oubli injurieux. Leurs aumônes sont distribuées au nom des morts. Au nom des morts, les femmes portent des amphores pleines d'eau aux malades et aux vieillards. Les symboles touchants fleurissent autour des tombeaux. Et dans ce culte tout est clair, tendre, lumineux, dépouillé de l'horreur qui, en général, entoure le trépas. »

Je ne pense pas que tout soit aussi clair, ici, que veut bien nous le dire Mlle Vacaresco. Elle essaie de résumer une conception de la mort, grecque, ou plutôt néo-hellénique, mais païenne, assurément, une notion d'où soit bannie toute idée de l'au-delà. Mais il semble aussi qu'elle ait à lutter contre la réalité des choses, sur laquelle elle jette, à pleines mains, les fleurs symboliques. Le culte des morts, nous croyons le deviner du moins à travers toutes ces métaphores trop brillantes, le culte des morts chez les Roumaines est chrétien. Les femmes distribuent des aumônes et vont porter des secours aux malades pour hâter la délivrance des âmes défuntes retenues en Purgatoire. Mlle Vacaresco croit devoir parler noblement d'amphores, elle qui avait écrit sous la dictée des paysannes, « cruche », voire « cruche ébréchée ». C'est que l'amphore donne une couleur antique au tableau.

Le recueil de poèmes roumains édité par Mlle Vacaresco ne manque pas d'originalité, surtout si on ne considère que la forme. Il renferme, en outre, un certain nombre d'images et d'allégories fort gracieuses. Obtiendra-t-il dans l'histoire de la littérature française une place durable ? Il est permis d'en douter, malgré les approbations illustres

Digitized by Google

qu'on a prodiguées à Mlle Vacaresco, dans les cours royales et aussi chez les rois de la littérature. Le grand art moderne, auquel ne sauraient suppléer les réelles beautés du parallélisme oriental, fait absolument défaut dans ce livre. Il en sera de l'œuvre du rhapsode de la Dambovita, comme du foin fauché sur lequel il a écrit des vers si touchants ; elle suivra les fleurs d'hier.

Abbé Delfour.

Digitized by Google

CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

XXV

Quand on approche de l'année 1870, on voudrait aujourd'hui en reculer l'accès, on cherche le cadran d'Ezéchias où l'on vit rétrograder l'ombre... Quatre mois nous en séparent encore; mais qu'est-ce que cela? Une avenue dans laquelle il faut avancer.

A vrai dire et du point où nous sommes j'entrevois comme deux avenues. Dans l'une, sous la voûte feuillée, il y a des rais de lumière, une brise fraîche, on respire, on est à l'espérance. On s'y rencontre pour se féliciter de ce que « le grand pas est fait, » de ce qu'on est sorti à temps de la maison aux fondements creusés par le coup d'Etat, de la construction trop hâtive qui n'a pas pu durer dix-huit ans. Contents de leur victoire, les Cent Seize fréquentent cette avenue, et nous avons vu Chesnelong la prendre après la prorogation pour aller savourer, avec ses satisfactions d'homme public, ses joies de famille qui sont très grandes. Ses enfants en effet réussissent à l'envi, et alors même le second de ses fils double le cap du baccalauréat, en attendant qu'il devienne le conseil et le sauveur des innocents persécutés (2). Il fait bon là.

(1) Voir le numéro précédent.

(2) M. Pierre Chesnelong, avocat à Lille, où il a eu l'honneur de déjouer les intrigues des loges et le bonheur de prouver l'innocence du Frère Flamidien.

Digitized by Google

Mais, dans l'allée parallèle, souffle un vent de tempête et le soleil ne donne pas. Les grèves ont de nouveau éclaté partout (1) : aux émeutes et aux catastrophes de Ricamarie ont succédé celles d'Aubin (2); et l'on annonce et l'on attend celles du 26 octobre (3), lesquelles ne se produiront pas, pour cela même, mais resteront suspendues sur les têtes comme un nuage chargé d'électricité. D'autre part, l'Internationale lance à Bâle ses fusées et ses bombes (4), on n'y vote pas seulement l'abolition de toute propriété, la déshérence de tout héritage, on y proclame la souveraineté de la COMMUNE en des termes qui sembleront un jour de sinistres prophéties (5).

Or, quand il se fait tout proche un tel vacarme, on ne saurait se reposer, et Chesnelong fût-il capable de dormir ainsi contre vents et marées, certaines gens sont là pour se

(1) « Cette année 1869 — dit M. de la Gorce dans son *Histoire du second Empire* — fut par excellence celle des grèves. » T. V, p. 508. Il y a en effet des grèves à Lyon, à Saint-Etienne, à Carmaux, à Paris, à Decazeville, à Aubin, etc., etc.

(2) La grève fut déclarée le 7 octobre à Aubin, les troupes arrivèrent de Villefranche et de Rodez en toute hâte, le 8 un détachement fut bloqué, acculé, lapidé par les émeutiers qui s'efforcèrent de désarmer les soldats, les fusils partirent, il y eut quatorze morts et plus de vingt blessés. Un ingénieur et un magistrat furent maltraités par les grévistes.

(3) De par la loi de 1852, le Corps législatif devait être convoqué six mois après le décret de dissolution. Le décret de dissolution étant du 27 avril, le dernier délai était le 26 octobre, si l'on ne tenait pas compte de la session du 28 juin interrompue sans doute, mais tenue cependant. La Chambre n'étant convoquée que pour le 29 novembre, l'opposition révolutionnaire saisit ce prétexte et annonça ses manifestations pour le 26 octobre, convoquant ses députés pour cette date. Gambetta tonna, et, pendant plus d'un mois, on eut en perspective cette révolution contre laquelle d'ailleurs on prit des mesures efficaces.

(4) On a déjà vu que le Congrès annuel de l'Internationale se tint en 1869 à Bâle, au mois de septembre, et se rua contre la propriété individuelle et familiale.

(5) Ce congrès qui réclamait à cors et à cris la *liquidation sociale*, la destruction de tous les *Etats nationaux*, qui déclarait que la *Commune* devait être la seule base de l'*ordre nouveau*, lequel ne serait lui-même que « la solidarisation des communes », ce congrès s'ajournait pour l'achèvement de son œuvre au mois de septembre 1870, et choisissait Paris pour le lieu de ses opérations.

Digitized by Google

charger de le réveiller. Furieux contre les Cent Seize, le journal le *Pays* en prend quelques-uns à partie, et spécialement notre ami qu'il traite de transfuge, de *membre du centre gauche*, ce qui est pour lui la grosse injure et la suprême accusation. Chesnelong lui répond dans le *Moniteur* par une lettre sans équivoque dont il a dit à un de ses correspondants : « Je l'ai écrite dès la première heure, ne voulant pas rester un seul jour sous le coup des suppositions offensantes du *Pays*, et peu soucieux d'ailleurs de me laisser enrégimenter par Cassagnac dans un bataillon qui n'est pas le mien ». Après quoi il ajoute : « Je ne suis pas du centre gauche ; j'y ai des amis que j'honore et avec lesquels je me sens en communauté d'opinion sur tous les points essentiels, mais à côté de ceux-là, il y a quelques ambitions personnelles dont je me sépare, quelques aspirations d'un caractère peu pratique dont je me défie. A prendre l'ensemble des hommes de ce groupe, je marquerai la *nuance* qui m'en distingue par ces deux formules : ils sont *libéraux conservateurs* et je suis *conservateur libéral*... Ce qu'il y a de très certain après cela c'est que — bien que je me rencontre quelquefois avec eux par mes votes — je n'ai rien de commun avec cette autre fraction de la majorité composée d'autoritaires sans principes qui flattent César toujours et quand même, parce qu'il est César, et sans se préoccuper autrement de la France et de l'avenir (1). »

Ramené ainsi, malgré lui dans le mouvement ou, pour continuer la comparaison, dans l'avenue tumultueuse, forcé de prêter l'oreille aux bruits discordants qui la remplissent, Chesnelong s'en préoccupe, il perd sa belle confiance. « Je prévois — écrit-il — deux causes de faiblesse : d'un côté un système hybride qui tiendra à la fois du régime qui s'en va et de celui qui s'inaugure,... il faut s'y attendre ; d'autre part l'absence d'un personnel de rechange. » Observons ici que c'est presque le mot du prince Napoléon (2) c'est du reste le cri général : « Il n'y a plus

(1) Lettre du 6 août 1869.

(2) On se souvient de cette parole « nous n'avons plus d'hommes de rechange ».

Digitized by Google

personne », affirme Doudan. « Le grand mal de la situation, c'est qu'il n'y a plus d'homme (1) », écrit Mérimée, tout le monde en dit autant et, appuyant davantage encore, Chesnelong poursuit : « Nous ne sommes pas prêts. C'est peut-être la faute du dernier régime qui n'a pas produit d'hommes, c'est aussi que la réforme est grande : un personnel suffisant manquera à la mise en œuvre. Il nous faudrait en ce moment un Casimir Périer pour constituer une majorité nouvelle et édicter une politique ferme, disciplinant les récalcitrants de la droite absolutiste, contenant les fureurs des irréconciliables (2). »

Ce n'était pas évidemment le ministère du 17 juillet qui ferait cette difficile besogne, et, aussi, du haut en bas, chacun n'a plus qu'une pensée : chercher, malgré la disette d'hommes, le ministère capable de tenter l'aventure, contribuer à sa composition, ou tout au moins la deviner. C'est, durant quatre mois, l'universelle préoccupation.

« Il y a trois solutions possibles, écrit Chesnelong ; l'une excellente, l'autre suffisante, la troisième détestable.

« La solution excellente, ce serait un cabinet prenant Daru et Buffet dans le centre gauche, Ollivier, Segris, Louvet et Talhouet dans le centre droit. L'opinion serait satisfaite, l'autorité morale du cabinet sur le pays serait considérable ; il n'y aurait plus place pour la défiance, ce serait un rajeunissement. Parlementairement, ce cabinet serait très fort, appuyé par une majorité des deux centres de cent quatre-vingts voix ; il ne serait combattu que par les exaltés de la gauche, quelques intrigants du centre gauche et les entêtés de la droite extrême. Il aurait ainsi contre lui tous les exagérés dont le pays ne veut pas ; il il grouperait en faisceau toutes les opinions conservatrices et libérales. — Il y a à cela deux obstacles, l'un venant de l'empereur, qui hésite à entrer ainsi à pleines voiles dans le courant parlementaire ; l'autre venant de quelques exigences du centre gauche. — J'appelle cette combinaison de

(1) Mérimée : *Lettres. A Panizzi*, du 4 décembre 1869. Après quoi il ajoute : « Les orateurs abondent, *au contraire.* »

(2) Lettre du 6 août 1869.

Digitized by Google

tous mes vœux, j'y pousse dans ma sphère d'action de tous mes efforts : je n'ose en espérer le succès.

« La solution suffisante, ce serait un cabinet de centre droit libéral, sans Daru et Buffet, avec Ollivier, Segris, etc., etc... On se priverait par l'exclusion de Buffet et de Daru d'une grande force, surtout dans l'opinion au dehors de la chambre ; parlementairement, néanmoins, ce cabinet répondrait aux principales exigences de l'heure présente... A défaut d'un ministère des deux centres, ce serait encore un cabinet constitué dans des conditions rationnelles et rassurantes... Mais Segris et Talhouet voudront-ils s'associer à Ollivier sans le contrepoids de Daru et de Buffet? L'empereur lui-même est-il décidé à aller jusque-là?... »

« La solution détestable, ce serait un cabinet de centre droit et de droite, même avec Ollivier, jetant dans l'opposition le centre gauche tout entier, laissant en défiance une fraction importante du centre droit, s'appuyant sur la droite tout entière et sur la fraction du centre droit dont les affinités sont dans la droite. Voilà ce dont nous sommes menacés. Ce serait la continuation de la crise, la majorité deviendrait numériquement faible et moralement sans action sur le pays... la réaction de l'opinion publique pourrait amener la pire des dissolutions, la dissolution par contrainte... Et, savez-vous que c'est une situation agaçante? Avoir franchi ou tourné les écueils que nous savons, toucher au port, être même favorisés par certains vents cléments, et... par une fausse manœuvre du pilote se voir menacés d'être rejetés en pleine tempête!... (1). »

Cette citation, coupée dans une longue lettre, toute entière sur ce que Saint-Simon eût appelé la *mécanique* des partis, montre avec une parfaite netteté la position et l'attitude parlementaire de notre député, et je crois qu'il nous est assez bon de lui voir faire sa cuisine politique honnête, normale, absolument saine. En plus, il est moral et surtout chrétien, de constater, à l'aide de ces passages pris sur le

(1) Lettre du 27 décembre 1869.

Digitized by Google

vif, l'inanité du bruit que font en passant les hommes qui sont ou peuvent être le plus gonflés de leur importance. Il en est là quelques-uns sans lesquels tout semblait perdu et dont les jeunes parmi nous savent à peine le nom, à quarante ans de distance !... Chesnelong en met en scène beaucoup d'autres qui sont, quand il écrit, dans toutes les bouches et dont plusieurs comptent notoirement sur la postérité... Or, l'oubli s'est fait alors qu'une ou plusieurs générations qui les ont vus à l'œuvre sont encore de ce monde, alors que quelques-uns d'entre eux vivent eux-mêmes. La preuve, c'est que le principal acteur du moment — sans aucune contestation possible — Emile Olivier, sur lequel l'oubli ne s'est pas fait, est là comme témoin.

Ce que Chesnelong se garde de dire quand on ne lui en parle pas, c'est qu'à propos de ce futur ministère qui est la grande affaire de tout le monde, son nom est plusieurs fois mis en avant; mais à un ami qui sur les bruits qui courent lui pose la question dès les premiers jours du mois d'août, il répond :

« On ne m'a fait, Dieu merci ! aucune ouverture officielle pour l'Instruction publique, je sais pourtant que mon nom a été prononcé en haut lieu, mais on l'a écarté sans même se préoccuper de mon insuffisance personnelle, par le motif qu'en faisant à nos opinions le sacrifice de M. Duruy, on ne pouvait aller jusqu'à un nom trop accentué dans un sens opposé. Il n'y a eu là qu'une idée de passage, une sorte de hasard de la conversation, le même motif a fait écarter aussi M. de Parieu, qui d'ailleurs a été beaucoup plus sérieusement discuté (1). »

Un peu plus tard — le 7 octobre — il écrit à un autre : « La conversation que vous avez bien voulu me transmettre et l'opinion de M. de *** ne prouvent rien absolument que la disette d'hommes qui met en chasse les imaginations, elles battent les buissons. Larrabure, qui revient de Paris, m'a rapporté aussi que des sénateurs importants avaient insisté sur mon nom, non pas, grâce à Dieu ! comme

(1) Lettre du 6 août 1869.

Digitized by Google

actuellement en vue mais comme devant se dégager des éventualités d'un avenir plus ou moins prochain, *vacua verba*... Deux puissances concourent à faire des ministres : l'Empereur et le public. Quant au premier, oui, mon nom a traversé sa pensée comme un éclair et, pour les plus sages raisons, il ne s'y est pas arrêté. Quant au second, le grand public, il ne s'occupe pas de moi, et il fait bien... Je vous accorde volontiers, et sans orgueil, que parmi les ministres en expectative, il en est plusieurs auxquels je ne me crois pas très inférieur par l'intelligence, et au dessus desquels je me sens par le désintéressement ; mais eux et moi serions des ministres très médiocres, très insuffisants, et j'aime mieux dès lors que ce soit *eux*... Ils sont d'ailleurs beaucoup plus prêts, tout en l'étant fort peu ; ils ont plus d'aplomb... Pour moi, ce serait le bouleversement de toute ma vie, ma situation matérielle ne s'en accommoderait pas plus que mon insuffisance : qu'on ne me souhaite jamais cela !... (1). »

Ce dernier cri part du fond de ses entrailles. On y sent comme la reprise de possession qu'exerce toujours sur lui le *home*, le chez soi, le foyer familial chaque fois qu'il y revient et la peur de ce qui pourrait l'en éloigner davantage. M. Guizot écrivait vers le même temps : « La vie domestique ne m'a rien ôté de mon goût pour la vie publique, ni la vie publique de mon plaisir dans la vie domestique (2). Chesnelong n'eût pu signer que la seconde partie de cette déclaration.

Il ne se désintéresse cependant de rien, on l'a bien vu à la bataille électorale. Je lis dans cette même lettre du 7 octobre : « N'êtes-vous pas effrayé de l'audace croissante de l'esprit révolutionnaire? Que se passera-t-il, sinon le 26 octobre du moins à une date prochaine ? Que la prorogation ait été une faute, sans doute ; que la convocation retardée ait aggravé cette faute, soit encore, mais ce sont des points accessoires..... Si les conservateurs libéraux et les libéraux

(1) Lettre du 7 octobre 1869.
(2) Les années de retraite de M. Guizot. Lettre à Mme Lenormant. Du 13 juin 1870.

Digitized by Google

conservateurs ne comprennent pas, s'ils ne se groupent pas, s'ils se condamnent à l'impuissance par des divisions mesquines pendant que l'ennemi prépare ouvertement son œuvre de violence, nous marchons d'un pas précipité vers une catastrophe, et ce ne seront pas les remèdes héroïques de la *Revue d'Economie chrétienne* (1) qui nous sauveront. Le jour où notre pauvre pays, lancé malgré lui dans une nouvelle aventure, se débattra dans l'anarchie sanglante, n'ayant d'autre refuge que « la grande âme » de Jules Favre, « l'héroïsme » de Picard, « le génie » de Jules Simon, « la sagesse » de Gambetta, « la prudence » de Bancel, « l'esprit politique » de Raspail, l'honnêteté de tous les rhéteurs doublée de la fermeté de M. Kératry (2) ce jour-là confondra dans une expiation commune les fautes du pouvoir, les résistances des obstinés, les illusions, les faiblesses et les audaces..... Quand je regarde du côté du pouvoir je le trouve ahuri, incertain, cherchant sa voie à tâtons; si je me tourne du côté des conservateurs, je les vois divisés, les uns effrayés des résultats obtenus, les autres impatients de résultats nouveaux ; quand j'interroge le pays, il se montre sceptique, indifférent, sans volonté, conservateur par instinct et révolutionnaire par engouement, allant à la messe et mangeant un morceau de clérical chaque matin, criant *vive l'empereur* et faisant sa joie des journaux ultra-démagogiques... Il faudait un homme, un Casimir Périer, ayant une politique ferme, précise, indiquant avec autorité la ligne qu'elle ne dépassera pas. Mais où est cette politique ? Où est cet homme ?... Entendez bien que je ne demande pas

(1) La *Revue d'Economie chrétienne* à laquelle M. Chesnelong était très sympathique marchait dans la même voie que *le Français*, nous avons vu que quelques nuances les séparaient parfois de Chesnelong.

(2) La *fermeté* de Kératry était le mot à l'ordre du jour dans une certaine presse. Député du Finistère, M. de Kératry avait le premier imaginé la protestation parlementaire pour le 26 octobre, et développé sa théorie, formulé son appel dans une lettre au *Temps*, qui d'ailleurs ne persuada guère les membres du parlement, mais fut célébrée par les journaux de gauche avancée. Les mêmes reprochaient alors ironiquement à Gambetta *sa sagesse* et à Bancel *sa prudence*.

Digitized by Google

en tout la politique de 1831, mais un homme de cette trempe comme de ce caractère et ayant au même degré que Casimir Périer ce que Royer-Collard appelait sur sa tombe : « la partie divine de l'art de gouverner (1) ».

Telles les préoccupations et telles les dispositions où l'ouverture de la session supplémentaire trouve à Paris Chesnelong le 29 novembre.

Le 26 octobre s'est passé sans malheur, grâce aux mesures prises (2), à la forte pluie du bon Dieu, et aussi — il faut le dire quand c'est vrai — à la sagesse de la gauche parlementaire qui a refusé de s'assembler et de protester (3), et, la police aidant, l'empereur même a été acclamé... Oh ! ce pain quotidien des acclamations populaires ! en aura-t-il vécu, mon Dieu ! jusqu'à la fin !... On a traversé à la suite une passe plus difficile encore, celle des « quatre élections » du 22 novembre, motivées par des options. Arago, Crémieux, Glais-Bizoin sont devenus députés de Paris en gravitant dans l'orbite de Rochefort, l'astre qui verse l'insolation sur les têtes parisiennes et qui obtient dix-huit mille voix (4). Rochefort élu, c'est en réa-

(1) Lettre du 7 octobre 1869.

(2) Les attroupements étaient défendus, les troupes consignées. « Le 26 s'est passé fort tranquillement, écrit Mérimée. On avait des chassepots tout prêts, mais ils étaient cachés. » *Lettres*. A Panizzi du 28 octobre 1869.

(3) Elle ne voulait pas, disait-elle, « provoquer un nouveau 2 décembre », trois seulement avaient répondu par une adhésion à l'appel de Kératry, « assez, disait-on, pour faire une partie de whist, pas assez pour accomplir une révolution ».

(4) A ces élections de novembre, ce fut sur le nom de Rochefort, une de ces démences d'opposition, un de ces entraînements de foule que rien ne peut expliquer sinon l'inconscience des foules elles-mêmes. « Qu'il est singulier, écrit M. Doudan dès le 6 novembre, c'est-à-dire plus de trois semaines avant l'élection, qu'il est singulier de voir l'une des plus belles villes du monde s'attacher avec passion à M. de Rochefort !... » Lettre à Mme Donné, 6 novembre 1869. « Vous avez entendu de Coppet le bruit de nos élections, dit-il à la baronne de Stael, et les applaudissements qu'a reçus M. de Rochefort. Cela a tout l'air de la fête des fous et il est probable que les quatre élections de Paris ne donneront que des fous à lier. » 9 novembre 1869. « Thiers est devenu sensé, écrit Mérimée à son *inconnue* le 11 novembre 1869, à voir cette immense folie qui s'est

Digitized by Google

lité l'outrage direct, l'injure personnelle à l'Empereur, c'est la révolution qui lui montre le poing et qui se joue de lui (1), c'est la preuve que les craintes récemment exprimées par Chesnelong ne sont pas de vaines terreurs... Mais enfin et, quoi qu'il puisse arriver plus tard, le détroit est franchi pour le moment. Qu'on trouve maintenant le Casimir Périer des rêves de notre ami, un esprit sage et une main ferme qui sachent ce qu'ils veulent et veulent ce qu'ils font, l'émeute est repoussée, les Rochefort sont tenus en laisse et le régime qui s'inaugure peut fonctionner, s'établir et durer.

XXVI

« En arrivant — dit Chesnelong — notre char était embourbé. Nous avions un ministère usé sans avoir fonctionné, pas de politique et une majorité disloquée, situation qui n'était pas tenable. Dès le premier jour le faisceau des 116 se brisa et le centre gauche se reconstitua séparément. Ollivier, avec cet entraînement irréfléchi qui est le défaut de sa riche nature, essaya de rejoindre les éléments

emparée de ce pays-ci » et le 28 décembre il raconte à *l'autre inconnue* que l'Impératrice a fait en Egypte « très bonne contenance bien qu'elle sût l'élection de M. de Rochefort ». M. de la Gorce dans son *Histoire du second Empire*, tome V, page 573, rapporte qu'à l'arrivée de Rochefort à Paris et à la première réunion « quand il parut des témoignages si ardents l'accueillirent qu'on eût dit une idolâtrie. On l'acclama, on l'entoura, on l'embrassa, on coupa d'applaudissements chacun des mots qui sortaient de ses lèvres ».

(1) Pour ne pas rappeler des ironies plus grossières, plus insultantes ou plus malsaines et donner cependant une idée de ce persiflage insolent et coupant à la jeune génération qui n'a pas connu *La Lanterne*, je citerai la déclaration contenue dans sa 1re livraison: « Je suis profondément bonapartiste. On me permettra cependant de choisir mon héros dans la dynastie. Comme bonapartiste je préfère Napoléon II. C'est mon droit. J'ajoute même qu'il représente pour moi l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il ait occupé le trône puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne, mes amis, quel règne! Pas de contributions, pas de guerres, pas de liste civile. Oh ! oui, Napoléon II, je t'aime et t'admire sans réserve. »

Digitized by Google

épars de l'ancienne majorité, sans terrain défini. On se donna un baiser Lamourette dont l'élection des quatre vice-présidents sortit. L'ancienne droite poussa un cri de triomphe prématuré, elle crut avoir reconquis les 116 et se prépara à les absorber. Il nous fallut réagir avec une certaine décision. Pour mon compte je ne voulais pas aller au centre gauche, malgré tous les amis que j'y ai. Ils sont quarante : la moitié est une force et leur alliance, du plus grand prix, est dans les nécessités du moment; mais l'autre moitié peut être une compromission à cause des éléments disparates et incohérents qu'elle renferme. Ne voulant donc ni nous confondre avec ces multicolores du centre gauche, ni accepter une solidarité avec la droite, nous résolûmes de reformer un centre droit. J'en pris l'initiative avec quatre ou cinq collègues; et le lendemain nous nous réunissions vingt-quatre; et nous élaborions un programme net et clair que le lendemain encore quarante-cinq membres adoptaient et signaient; et le jour suivant la bombe éclatait. Le centre gauche, un peu démonté, prétendait que nous lui avions pris son terrain avant qu'il l'eût occupé; la droite ahurie se sentait blessée au cœur, et de toute part les adhérents nous arrivaient portant notre groupe à cent trente membres (1). Sur ce pivot de cent trente membres qui ont un programme précis, une politique connue on peut former avec l'accession de cinquante membres de droite et de vingt membres du centre gauche une excellente majorité de cent quatre-vingt à deux cents députés ayant à faire face à cinquante membres de gauche et à trente membres d'extrême-droite. Qu'on nous donne maintenant un ministère des deux centres, et la situation est dégagée, et l'on prend possession des institutions nouvelles dans de très bonnes conditions; mais... quel ministère allons-nous avoir ?... » (2).

(1) Ces différentes réunions qui aboutirent à la formation du groupe et dont Chesnelong fut ce semble l'organisateur le plus actif, se nommèrent des réunions *Josseau*. Chesnelong y prit sans cesse la parole et avec beaucoup d'autorité.

(2) Lettre du 25 novembre 1869.

Digitized by Google

Ceci est du 25 décembre, le 27 même question, mêmes angoisses; le 28 Chesnelong écrit : « La crise touche au dénouement. Après les combinaisons tentées sans bruit par Ollivier (1), après les velléités de retour par lassitude à un ministère de droite (2), l'Empereur a chargé Ollivier de former un cabinet pris dans le centre droit à l'exclusion du centre gauche (3). M. Daru aurait, dit-on, posé des conditions impossibles, ou du moins on les lui prête pour se dispenser de réclamer son concours. MM. Segris, de Talhouët et Mège ont reçu des offres précises et refusent d'entrer sans deux membres du centre gauche; hier soir à minuit on était là. Le refus de Mège est très honorable, il y était moins tenu que les deux autres, il est très ferme, l'Auvergne se relève (4). Pour moi, je pars demain pour Orthez (5). »

C'est de là, en effet, qu'il écrira le 4 janvier, cette phrase triomphale et rapide : « Vous connaissez la composition du ministère. Des trois solutions que j'indiquais il y a huit jours, c'est la meilleure qui a prévalu... (6). »

(1) Pendant tout le mois de décembre Emile Ollivier avait sondé les *ministrables* et d'accord avec l'Empereur, non officiellement cependant, tenté d'organiser des combinaisons diverses, surtout prises dans le centre droit.

(2) On avait plusieurs fois essayé de reconstituer un ministère dont M. Forcade de la Roquette resterait ou le pivot ou l'une des puissances. Dans une lettre de M. Emile Ollivier à M. de Thalhouët citée par M. de la Gorce et datée du 26 décembre, nous lisons : « La composition du ministère dépend de vous. Si le ministère n'est pas composé l'Empereur n'a d'autres ressources que de prendre un ministère de droite, peut-être Rouher. Si vous voulez accepter une telle responsabilité... »

(3) La lettre officielle de l'Empereur chargeant E. Ollivier de la formation du cabinet est datée du 24 décembre.

(4) Allusion à une lettre précédente dans laquelle Chesnelong parlait de l'effondrement de M. Rouher, du plongeon de M. du Miral, vice-président de la Chambre, de l'écartement systématique de M. de Parieu, de l'inutile turbulence de M. Guyot-Monpayroux, de la situation secondaire de M. Mège, tous Auvergnats. L'Auvergne se relevait et par l'attitude de M. Mège, et encore parce que toutes les dernières combinaisons faisaient de M. de Parieu, le président du Conseil d'Etat, poste pour lequel il était et se sentait fait.

(5) La session s'était terminée le 27 décembre.

(6) Lettre du 4 janvier 1870.

Digitized by Google

Cette évolution de 69 et le choix du cabinet chargé de l'achever avait alors pour tout le monde une telle importance, elle était pour Chesnelong l'objet de préoccupations si ardentes, si exclusives, elle semblait tellement la dernière carte jouée par un patriotisme inquiet que je ne pense pas lui donner ici plus de place qu'elle ne mérite. « Est-ce une révolution ? s'écriait M. Léopold de Gaillard (1). — Non certes, les fonds sont à la hausse et l'esprit public a la confiance... Est-ce un coup d'Etat? Pas davantage... Les troupes n'ont pas bougé de leurs casernes, il n'y a ni vaincus, ni proscrits ni déportés... Que s'est-il donc passé et comment expliquer un changement si subit et si radical ? » Et il répondait : « C'est ce qu'il nous sera permis d'appeler un *coup d'opinion publique* », tandis que M. de Mazade écrivait de son côté : « C'est une victoire de la force morale de l'opinion sur la force matérielle des insurrections ou des réactions (2). »

Qui n'a pas vécu à ce moment précis ne se fera jamais une idée de l'enthousiasme et des joyeux espoirs qui germaient en France chez les hommes d'ordre, de paix et de liberté. C'était la sève éclatant au printemps, les bourgeons verdissant de toute part, le renouveau faisant bouillonner la vie. On s'abordait en s'entredisant : « Nous avons un ministère d'*honnêtes gens* ». Ce mot se répétait de Lille à Perpignan, de Marseille à Caen, de Strasbourg à Pau, de Quimper à Besançon : l'angoisse publique se détendait en quelque sorte ; et depuis *Les Debats* jusqu'au *Journal pour rire* (3), toute la presse donnait la même note : la gravité des uns s'attendrissant, la drôlerie des autres se faisant sérieuse pour célébrer l'ère nouvelle. J'ai vu la lettre d'une petite fille écrivant du couvent à sa mère : « Il paraît que nous avons un ministère d'honnêtes gens !... » L'idée n'était

(1) Art. du 8 janvier 1870. *Correspondant*, année 1870, t. I.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, année 1870, t. I, p. 519.

(3) Le *Journal pour rire* s'appelait alors le *Journal amusant*. Fondé en 1848, mais obligé après 1852 de changer son nom pour avoir un peu trop justifié son premier titre, il n'en était pas moins resté dans l'opinion le *Journal pour rire*, malgré la sourdine qu'il avait été forcé de mettre à ses cordes politiques.

Digitized by Google

évidemment pas très nette dans l'esprit de la fillette, mais le mot voltigeant partout, elle l'avait attrapé et piqué sur sa lettre comme un papillon.

Et le papillon ne voltigeait que parce qu'il vivait, le mot ne se redisait universellement parce que la chose avait pris corps. Ces hommes, enfin groupés, qui ne voulaient pas faire œuvre de parti, mais œuvre de justice, de loyauté et d'apaisement, ce ministère dont Emile Ollivier était le chef et le garde des sceaux, dont M. Daru gérait les affaires étrangères et M. Buffet les finances, tandis que M. Chevandier de Valdrome était à l'intérieur, M. de Talhouët aux travaux publics, M. Segris à l'instruction publique, et que M. de Parieu, président du Conseil d'Etat, avait rang de ministre et voix au Conseil (1), était vraiment un cabinet d'honnêtes gens auquel tout le monde pouvait confier sa bourse et son honneur (2); mais hélas! le Casimir Périer de gouvernement qu'appelait Chesnelong n'en faisait pas partie. Peut-être aussi, dans la joie que causait le dénouement de la crise, chacun s'abusait-il un peu sur les difficultés de la situation ; M. Guizot écrivait de sa retraite : « Voilà enfin un ministère bien meilleur qu'on n'espérait. Mon optimisme me faisait augurer ce résultat... Le contraire eût été, je ne dis pas fou, ce ne serait rien, mais bête. *J'ai rarement vu un meilleur jeu politique et plus facile à jouer* (3). » Quelques jours plus tôt lorsqu'on en était encore aux combinaisons qui excluaient MM. Buffet et Daru, M. Doudan disait : « M. Ollivier n'a jusqu'à présent trouvé ni le fond, ni la forme de son ministère. Il est bien probable que le *Moniteur* en donnera un ce soir tiré du centre droit... Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à nous

(1) Les autres ministres étaient : M. M. Louvet à l'agriculture et au commerce, Maurice Richard aux beaux-arts. L'amiral Rigaud de Genouilly et le général Lebœuf conservaient les deux portefeuilles de la marine et de la guerre.

(2) Le *Correspondant* disait dans une chronique datée du 8 janvier : « Quand on trouve réunis dans la même combinaison M. Buffet, M. Daru, M. de Talhouët et M. Segris, il y aurait mauvaise grâce et mauvaise foi à ne pas se déclarer satisfait. »

(3) *Lettres à M^me^ Lenormant*. Du Val-Richer, 4 janvier 1869.

Digitized by Google

plaindre, et l'an dernier, à pareil jour, un homme sensé n'en pouvait tant espérer pour aujourd'hui. Le bon sens qui dormait depuis bien des années d'un sommeil comateux, s'est enfin réveillé... (1) » Et non seulement Guizot acceptait la présidence d'une commission formée au ministère de l'Instruction publique (2); mais Odilon-Barrot consentait également à présider une commission de décentralisation organisée par le ministre de l'intérieur... Ce que voyant, M. Jules Brame, qui n'était pas le premier venu (3), s'écriait : « C'est la plus grande, la plus admirable révolution des temps modernes !... » Et M. de Mazade, toujours si mesuré, répondait à ce débordant enthousiasme : « Si ce n'est pas la plus grande des révolutions, c'est du moins une des plus intéressantes; une des plus salutaires et la plus opportune (4). »

Au fond s'abusait-on, soit sur les difficultés, soit sur l'importance de l'évolution?... Même sans un Casimir Périer, si l'œuvre de la réorganisation de l'armée eût été continuée comme elle avait été commencée, si la confiance dans les coups d'éclat ne se fût pas réveillée chez l'Empereur, s'il n'eût pas ressaisi un reste de pouvoir personnel pour donner dans les pièges de M. de Bismarck, si enfin ils étaient restés au pouvoir, ces *honnêtes* gens, dans lesquels il y avait comme on disait jadis *des parties d'hommes d'Etat*, n'eussent-ils pas pu suffire à leur tâche? On a vu que Chesnelong en demeura jusqu'à la fin pleinement convaincu.

En inaugurant la reprise de la session supplémentaire, l'Empereur avait dit, le 29 novembre, avec cette ampleur de parvenu qu'il greffait parfois sur une simplicité très réelle : « La France veut la liberté, mais avec l'ordre.

(1) *Lettres à Mme Donné.* Du 1er janvier 1870.

(2) Commission chargée de préparer la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

(3) Impérialiste libéral ou plutôt indépendant, protectionniste très déterminé et très agissant, homme d'esprit, M. Jules Brame comptait alors à la Chambre et on comptait avec lui.

(4) *Revue des Deux-Mondes.* Chroniques de la quinzaine, année 1870, t. I, p. 779.

Digitized by Google

L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, Messieurs, à fonder la liberté. » Les nouveaux ministres prenaient à la lettre le rôle que leur assignait cette parole, et le pays en était tellement rassuré que la Bourse ne cessait de le proclamer en chiffres éloquents, si bien que l'adversaire connu du cabinet, Mérimée, écrivait de Cannes tout ahuri : « Il paraît que le ministère cause une grande joie. Les fonds ont haussé de deux francs. A la bonne heure (1)! »

C'étaient donc vraiment de belles étrennes que l'Empereur venait de donner à tout le monde (2); et tout le monde en convenait, même les ministres dépossédés, car en général ils ne boudaient pas; quelques-uns : MM. Gressier, Bourbeau, Alfred Leroux, allaient jusqu'à soutenir franchement, carrément, leurs successeurs. Chesnelong rencontre, après la lettre de l'Empereur qui portait le coup de grâce au ministère du 17 juillet, M. Leroux, dont la joie débordait et qui se félicitait avec un abandon de bon aloi (3) « d'en être sorti ». Comme il l'avait vu six mois plus tôt, non moins rayonnant et disant de même sa grande satisfaction de faire partie du ministère, il le lui rappelle en riant. — « Mais, lui répond aussitôt M. Leroux, ce n'est pas du tout contradictoire. Je n'ai jamais eu l'ambition *d'être ministre*, j'ai toujours eu celle de *l'avoir été :* il fallait passer par l'une de ces situations pour arriver à l'autre... Maintenant, c'est fait et je suis très content de mon sort... Content d'être remplacé, content de nos remplaçants et particulièrement du mien. » — Le remplaçant de M. Leroux était M. Louvet (4).

(1) Lettre du 6 janvier 1870. A Panizzi.

(2) Je rappelle que la composition du ministère fut terminée le 1er janvier, que les décrets furent signés le 2 et parurent à l'*Officiel* le 3.

(3) Chesnelong avait beaucoup fréquenté M. Leroux aux commissions du budget dont il était souvent le secrétaire (M. Leroux avait même été rapporteur du budget en 1857), et les questions de finance les rapprochaient sans cesse. D'ailleurs, esprit fin et littérateur, M. Leroux avait publié un volume de poésie, un roman et écrit dans la *Revue des Sciences*.

(4) M. Louvet, comme M. Leroux avait été envoyé au Corps législatif par la Vendée. Tous les deux étaient hommes de finances, mais M. Louvet comptait parmi les 116 et non M. Leroux.

Digitized by Google

L'apaisement se faisait ainsi très vite. Chesnelong écrivait dès son retour à Paris pour la session qui s'ouvrait le 10 janvier : « Je viens d'assister à la première réception du comte Daru (1). J'y étais à peine que j'entendis annoncer successivement par l'huissier de service MM. de Persigny, Guizot, de Maupas, Odilon Barot, etc., etc. Ce défilé était si nouveau et tellement significatif que j'en fus véritablement saisi. En serions-nous bien là?... Je veux dire à l'oubli, au refoulement des passions égoïstes et à l'union de toutes les bonnes volontés (2)? » Eh! mon Dieu, oui, on en était presque là, lorsqu'un coup de pistolet tiré à Auteuil remit tout en question. L'empereur *qui répondait de l'ordre* aurait bien dû tâcher de répondre aussi de sa famille.

Ce n'est pas la manie de rapetisser l'histoire et de ne trouver aux grands événements que des causes mesquines qui me fait ici donner tant d'importance à un incident odieux sans doute, mais intrinsèquement d'une portée médiocre et toute personnelle, le crime du prince Pierre Bonaparte fut pour les révolutionnaires réduits au silence, non seulement le prétexte et l'occasion, mais le moyen de reprendre la parole, et quelque chose de plus, grâce à l'indignation populaire et à la stupeur du gouvernement. « Au moment où pour la première fois depuis tant d'années — dit alors la chronique d'une revue — le pays commençait à respirer, où les cœurs s'ouvraient à l'espérance, un incident terrible est venu tout d'un coup assombrir la situation et jeter le cabinet dans un embarras formidable. Il y a ainsi dans la vie des gouvernements comme dans celle des particuliers des fatalités qui s'abattent sur les entreprises les mieux commencées et déroutent les plus généreux desseins : la catastrophe d'Auteuil a été un de ces désastres que nulle prévoyance humaine ne peut empêcher (3). » Et, dans une autre revue, nous lisons : « Notre

(1) Au ministère des affaires étrangères.

(2) Lettre du 10 janvier 1870.

(3) *Correspondant* du 25 janvier 1870, Revue politique, t. I, de l'année 1870, p. 385. « Entré aux affaires au milieu d'un calme pro-

Digitized by Google

pièce politique et parlementaire avait pourtant bien commencé aux premières heures de cette année; elle était conduite par des hommes de bonne volonté, entrant sur la scène avec du talent, de la considération, et ces ministres d'un ordre nouveau avaient pour eux le vent qui soufflait, la force d'une situation et mieux encore cette fortune exceptionnelle d'être entre tous les instruments désignés d'une transformation nécessaire..., seulement les incidents sont venus, la pièce s'est embrouillée... (1) ».

On était, comme dit le peuple *parti d'un bon pied :* l'autorité du ministère s'établissait, la session s'ouvrait ce jour-là même dans les meilleures conditions; « les bons se rassuraient », selon la formule de jadis et si « les méchants » ne tremblaient pas, ils étaient forcés de se taire; un temps de calme eût suffi peut-être pour tout affermir, et jamais le parti révolutionnaire ne reçut un secours efficace, opportun, décisif comme celui-là. Il semblait qu'un dramaturge romantique eût organisé et la scène elle-même et la mise en scène pour mieux frapper les imaginations populaires et servir les passions anarchiques. Un prince du sang et du nom assassinant l'homme qui vient le trouver pour une affaire d'honneur, inaugurant sur lui, dans son salon, la chasse à l'homme que les communards vont bientôt pratiquer à son exemple sur les dominicains !... Et ce parlementaire, témoin d'un journaliste, journaliste lui-même, est à la veille d'un mariage d'amour, en sorte qu'à travers les nuages de poudre et les buées de sang on aperçoit la silhouette d'une pâle fiancée (2) !... Je n'exagère rien, tous ces

fond, dit la même chronique, p 383, le ministère s'est vu brusquement jeté en pleine tourmente et sans avoir eu le temps de se reconnaître, obligé de pourvoir à des nécessités redoutables. »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, chronique du 28 février 1870, t. II, de l'année 1870, p. 228.

(2) Il peut être utile de rappeller ici que Victor Noir, qui faisait alors les *Echos* de la *Marseillaise*, et qui avait successivement collaboré au *Journal de Paris*, au *Satan*, au *Corsaire*, au *Figaro*, au *Rappel*, et autres encore, était envoyé avec M. Ulric de Fonvielle, comme témoin de Paschal Grousset au prince Pierre Bonaparte. Victor Noir qui n'avait que 22 ans devait épouser quelques jours plus tard Mlle Aubenat, fille d'un ancien magistrat, procureur général à Pondichéry.

Digitized by Google

détails de mélodrame sont vrais, furent exploitées et produisirent leur effet. Il n'y a certes aucun rapport entre le *procès du collier* en 1785 et le meurtre de Victor Noir en 1870, aucun dis-je, sinon que l'une et l'autre affaire furent les torches qui mirent le feu à des matériaux inflammables.

Le ministère fit son devoir et tout son devoir, mais le charme était rompu « le sanctuaire violé », disait Chesnelong.

Les obsèques de Victor Noir étant fixées au 13 janvier cent mille manifestants y sont convoqués par Rochefort, Raspail et leurs amis, et plus de cent mille s'y rendent. Les rassemblements tumultueux, les essais de barricades ont eu lieu dès la veille, car il a été annoncé par *La Marseillaise* et les autres organes des chefs que le 12 serait la « première des trois journées » de la *nouvelle révolution*. On ne parle d'ailleurs que des *journées*, et *ces trois* premières n'ayant pas été *glorieuses*, on en organise d'autres avec bruit au *banquet rouge* du 21 janvier. En six semaines il y a ainsi trois ou quatre alertes assez vives et misérablement avortées. Le ministère est calme, agissant, à l'œuvre comme s'il n'avait jamais fait que cela, profitant d'ailleurs — il n'est que juste de le remarquer — des travaux stratégiques d'Haussmann, mais sachant en user. M. Chevandier de Valdrome monte à cheval et va en personne diriger la résistance ou la répression, comme pour prouver qu'eux aussi *répondent de l'ordre*, et cette crâne attitude n'est pas sans agir sur la foule (1). Rochefort est arrêté après une assez piteuse odyssée (2) ; de Sainte-Pélagie où il signe des

(1) Enfin ! s'écrie M. de Mazade, on est un peu rentré dans l'ordre. Comment expliquer cet apaisement ? Est-ce parce que le gouvernement ayant la force en main semble très décidé à s'en servir, s'il le faut, et parce que nous avons un ministre de l'intérieur montant à cheval pour aller lui-même disperser les faiseurs de manifestations ?... » *Revue des Deux-Mondes*, 1870, t. I, p. 481.

(2) D'après le récit même de Rochefort, il était parti avec une bande de cent hommes qu'il avait perdus en route, il avait essayé de débaucher et d'embaucher des soldats qui avaient croisé la baïonnette comme des esclaves qu'ils étaient, et alors il avait renversé ou éventré un omnibus, éteint une rangée de becs de gaz et laissé son épée de commandement au théâtre de Belleville. C'est tout cela qui l'avait directement conduit à Sainte-Pélagie.

Digitized by Google

ordres et des décrets, il met le ministère en accusation ; mais le ministère le fait passer en police correctionnelle et condamner faiblement, dédaigneusement, tandis que le prince Bonaparte est traduit devant la Haute Cour. Une Haute Cour dont nous n'avons plus la notion, entièrement composée de magistrats de la Cour de Cassation et d'un jury tiré au sort dans les Conseils généraux. L'émeute s'était trompée, comme on l'observait alors, elle s'était cru en face des hallucinations d'un Polignac, et elle avait trouvé devant elle « d'inflexibles modérés » et, dans l'action, une « rapidité légale » qui fut rarement dépassée.

Ces deux mots sont de Chesnelong qui, vers la fin de la bagarre, le 8 février, écrivait encore : « Nous faisons ici toutes choses à la vapeur, c'est étourdissant. Après l'arrestation de Rochefort il y a eu encore quelques barricades dans le faubourg, elles ont été détruites très vite, sans violente résistance d'ailleurs et sans effusion de sang. On redoute pour ce soir de nouveaux troubles. Dieu veuille qu'il n'y ait pas de coups de fusils ! En tout cas, le gouvernement est maître de la situation, il agit maintenant à coups sûrs. Mais quelle tristesse que le repos et la vie de toute une nation aient pu être ainsi tenus en échec par une poignée d'énergumènes ! » Six jours après, il ajoute : « Cette fois, on en a fini avec ces émeutes où le grotesque le dispute à l'odieux : c'était devenu d'une bouffonnerie lugubre. Mais on n'en a pas fini avec les mauvaises passions surexcitées par leur impuissance même et qui se réfugient dans des pensées d'assassinat. Ce que je vous dis là, je le sais, et je me demande combien de temps la société pourra résister aux excès combinés de la presse déchaînée et des réunions incendiaires?... Le conservateur domine en moi, comme vous le voyez, et survivrait au besoin au parlementaire. Pourtant, ne vous effrayez pas, malgré ma nature toujours un peu gouvernementale et qui aurait quelque faible pour l'exécutif, surtout en des jours comme ceux-ci, je suis très résolument parlementaire et j'estime que c'est encore le seul terrain de défense contre les passions sauvages qui ont été si fatalement exaspérées, les-

Digitized by Google

quelles nous menacent, croyez-le, à des échéances prochaines... Depuis cette dernière poussée révolutionnaire, je sens ma politique osciller entre le désir du progrès qui s'impose et le besoin de résistance qui se produit ; je nous applique tristement le mot de saint Paul : *Vous marchiez si bien, qui donc vous a arrêté?* Et je pense qu'à certaines heures il est très grave d'être arrêté... (1). »

XXVII

Il y avait dans la gauche de l'Assemblée des zones, ou si l'on veut des tranches qui se dessinaient et en quelque sorte se séparaient d'elles-mêmes sous l'influence des « journées » dont il vient d'être question et de l'agitation plus ou moins factice dont elles provenaient : agitation et journées qui d'ailleurs sont, comme l'écrit Chesnelong, bien finies à partir du milieu de février. Mars va être une sorte de mois idyllique où *la justice et la paix se rencontreront pour s'embrasser*, même à la Chambre, surtout à la Chambre, dans des votes presque unanimes (2), « le souffle de la volonté nationale passant par la conscience de tous », comme le disait Jules Favre.

Mais enfin quand s'ouvre la session, le 10 janvier, jour aussi de « l'incident » d'Auteuil, on voit tout de suite s'accentuer les lignes qui séparent entre elles les gauches. Il y a d'abord la tranche des vieux chefs dits des *arriérés*, qu'on traite même de *conservateurs* et qui bientôt se diront eux-mêmes « l'aile droite de l'armée de la gauche » (3) : Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard, etc., etc., les *libéraux* en un mot qui protestent contre les désordres de

(1) Lettre du 13 février 1870.

(2) Dans le débat sur l'Algérie (première moitié de mars), le baron Jérôme David, un des chefs de l'ancienne droite, Jules Favre et ses amis votèrent et parlèrent en faveur du ministère. Gambetta lui-même donna son vote au cabinet, et ce ne fut pas la seule fois.

(3) Le mot est d'Ernest Picard et du mois de mai 1870.

Digitized by Google

la rue et sont honnis et vilipendés comme il convient. Ernest Picard rendant à la tribune hommage à la conduite du ministère, soulève la plus belle des tempêtes et se sent marqué au fer rouge du titre de *traître :* ils y passent tous.

Jules Grévy constitue sa tranche à lui seul ou à peu près. Ces anciens ne lui paraissent, à lui aussi, ni assez austères ni assez purs; il est en défiance contre leurs faiblesses cléricales; mais il n'aime pas les ardeurs des jeunes, et s'il ne témoigne pas comme Jules Favre ou Picard en faveur du cabinet, il est très mécontent du tapage des autres.

Gambetta, Jules Ferry, etc., etc., dédaignent tous les *arriérés*, Grévy compris, *vieilles perruques*, disent-ils élégamment. — Où donc est le temps où les révolutionnaires faisaient spéciale profession d'honorer la vieillesse et instituaient en son honneur des fêtes?... — Mais d'autre part, eux, les « politiques », ils qualifient d'*écervelés* Rochefort et ses bandes. Le matin des obsèques de Victor Noir, Chesnelong rencontre, rue de Rivoli, Gambetta, avec qui il se trouvait en rapport comme membre du même bureau. Le ciel est du parti de l'ordre : la pluie tombe serrée, et cependant le flot des manifestants coule ininterrompu devant eux. « Qu'est-ce donc? dit Chesnelong. Est-ce qu'on voudrait faire une journée? — Non, lui répond Gambetta avec un de ses grands haussements d'épaules, ils vont donner des coups d'épée dans l'eau... Voyez! le temps lui-même est contre cette intempestive manifestation : *il pleut de l'esprit public...* » Et nous nous quittâmes, écrivait Chesnelong, pour aller à notre commun bureau, lui combattre et moi soutenir la demande d'autorisation de poursuites contre Rochefort, qu'il blâmait ici et même qui l'impatientait, mais qu'il entendait garder pour d'autres occasions. *Ils sont parfois encombrants*, disait-il, *mais on en a besoin tout de même.* »

Il y avait donc, en dernier lieu, la tranche des écervelés ou furieux, « encombrants mais utiles », qui se retrouveront tels encore dans six ou sept mois!...

Mon Dieu! qui pouvait alors prévoir en quelles circons-

Digitized by Google

tances cela se produirait? La Prusse semblait, en l'hiver de 1870, avoir assez de choses allemandes sur les bras pour ne pas braquer sur nous sa lunette et ses canons: les petits Etats n'étaient point dociles, la Bavière nullement convaincue, le Wurtemberg regimbait tout à fait. On le savait en France et cela donnait le loisir, une fois les ouragans apaisés, de s'occuper des affaires intérieures. Abrogation de la *loi de sûreté générale* tombée en absolu discrédit par le fait même de ses excès, modification du système pour la *nomination des maires*, refonte de la *loi sur la presse*, de la loi électorale, etc... tout cela était dès le début sur la planche. « Les ministres — disait Pelletan — ne sont pas entrés dans une maison neuve, ils y trouvent tout un mobilier d'arbitraire. » Ils y trouvaient surtout un mobilier cassé qu'il fallait ou réparer ou remplacer. Chesnelong s'en occupa comme les autres, plus que beaucoup d'autres, mais nous allons voir que bientôt le budget le réclama tout entier.

Néanmoins certaines questions lui appartenaient vraiment en propre et passaient toujours avant le reste. Dès avant la formation du cabinet du 2 janvier et lorsque Emile Ollivier était seulement appelé à en préparer les éléments, Chesnelong et quelques-uns de ses amis avaient été le trouver pour s'assurer de ses dispositions touchant les intérêts catholiques, décidés à ne lui promettre leur appui qu'à de certaines conditions. « J'étais un peu inquiet au sujet de Rome, écrit Chesnelong, mais aux premières ouvertures je fus rassuré. » Effectivement et sans aucune hésitation, le futur président du futur ministère lui donna « sa parole » que « s'il devait jamais rappeler de Rome les troupes françaises, il ne le ferait qu'après avoir au préalable demandé et obtenu le consentement formel du Parlement » et encore que « la question du retrait des troupes ne se poserait pas, ne pourrait pas même se poser tant que durerait le concile (1) ». En outre il se montra « tout à fait résolu à pré-

(1) On se rappelle que le concile du Vatican ouvert au mois de décembre précédent, était alors au milieu de ses travaux, disons de sa *session*, puisque en réalité il n'est pas terminé ou fermé.

Digitized by Google

parer et à établir la liberté de l'enseignement supérieur » : Le traité d'alliance fut conclu sur de telles bases (1).

Dans les premiers jours de mars — soit au point même de la session ou nous sommes parvenus — le bruit se répand que le ministre des affaires étrangères, fidèle aux traditions diplomatiques de la catholicité, avait adressé au Pape et au Concile un *Memorandum* sur certaines matières conciliaires et qu'il serait disposé à accréditer un ambassadeur spécial pour la circonstance. Il aurait même déjà jeté les yeux, pour cette mission, sur un catholique éminent et sur un diplomate de race : le duc de Broglie. La France et les grands Etats catholiques ont toujours agi ainsi, jamais un Concile général ne s'est tenu sans la présence de ses ambassadeurs auxquels une place est assignée, non dans les délibérations, mais dans les cérémonies, et auprès desquels, en dehors des séances, « le saint Concile se renseigne » en ce qui concerne les matières mixtes. Ce fonctionnement, ce rouage extérieur en quelque sorte a son histoire dans la tenue des Conciles ; au Concile de Trente — le dernier, celui auquel on réfère surtout — elle est considérable. Cela passait jusque-là pour un droit acquis aux puissances, elles s'en montraient jalouses, mais c'était aussi, de leur part, un hommage. Traditionaliste et patriote, catholique et homme d'Etat, M. le comte Daru, croit qu'il importe à l'honneur de la France de revendiquer ou de maintenir son droit imprescrit, et à son titre de puissance catholique, fille aînée de l'Eglise, de rendre au Concile le vieil hommage. Mais les temps sont troublés, les catholiques surexcités et ignorants, ils ne comprennent rien à la pensée du ministre qu'ils prennent pour une entreprise contre la liberté du Concile, une *nouveauté*, une invasion de l'esprit moderne... C'était exactement le contraire ; mais qui donc avait étudié le mécanisme, les lois, les conditions internes et externes jusque-là consacrées dans ces solennelles assises de l'Eglise ?... Chesnelong lui-même n'a pas pénétré dans ce domaine très spécial, il se montre fort im-

(1) Correspondance et papiers intimes.

Digitized by Google

pressionné par les craintes de ceux qui l'entourent; et comme il apprend que la gauche — naturellement opposée à ce retour vers le passé catholique de l'Europe et qui trouve déjà trop d'un ambassadeur auprès du Saint-Siège — veut interpeller le gouvernement sur ce projet, comme il redoute en matière semblable les emballements d'une discussion parlementaire, son parti est pris, il demande à M. Daru une audience et s'y rend accompagné de MM. Keller et Kolb-Bernard.

« L'entrevue — dit Chesnelong — fut de part et d'autre très franche et très cordiale »; on s'expliqua, ce qui veut dire qu'entre gens de bonne et droite volonté comme eux, on se comprit, et finalement on convint — ou à peu près — de ne pas recourir à l'ambassade conciliaire, peu désirée à Rome et trop traditionnelle peut-être pour la France moderne. On conclut de même — si possible — à la suppression de l'interpellation annoncée, et M. Keller, plus en rapport avec Jules Favre, l'interpellateur, fut chargé de lui demander ce sacrifice. Il remplit la mission et voici, conservée par Chesnelong, la réponse curieuse qu'il en reçut : « Je comptais en effet faire cette interpellation, mais j'hésitais cependant. D'une part, je n'aime pas à intervenir dans les questions où la religion est en cause, *elles sont si graves que je ne les aborde jamais sans un secret tremblement.* D'autre part, ce qui se fait à Rome sans le concours direct des puissances catholiques est un grand pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Et comme j'aspire pour ma part à cette séparation, pourquoi viendrais-je faire obstacle à ce qui la prépare?... Non, les choses étant ce que vous dites, je n'interpellerai pas après-demain, et si je me décidais à interpeller plus tard, je vous avertirais plusieurs jours d'avance. » On évita donc la tempête redoutée et toutes choses continuèrent à suivre leur cours à Paris comme à Rome.

A Paris, ce qui veut dire pour nous au Parlement, il s'agit toujours de mettre le régime nouveau en équilibre sur les bases et les étais de l'ancien. C'est très laborieux, on sent bientôt que pour y parvenir il faut briser cette

Digitized by Google

vieille charpente et refaire la constitution ; l'empereur en a conscience autant que personne : *dura lex, sed lex ;* et il s'exécute courageusement, mettant à bas de ses propres mains ce qui reste de la construction de 1852. Dans une lettre datée du 21 mars et adressée au Garde des sceaux, chef du cabinet, il brûle ce qu'il avait adoré, s'accordant seulement en guise de fiche de consolation, de faire procéder 70 de 52, à savoir le régime libéral et parlementaire du régime personnel, à peu près comme le fruit vient de la fleur. On pouvait certes lui passer cela. « Je crois, dit-il, qu'il est opportun d'adopter *toutes les réformes* que réclame le gouvernement constitutionnel de l'Empire... Il importe *de faire rentrer dans le domaine de la loi* tout ce qui est plus spécialement d'ordre législatif », et en conséquence il charge le ministère de préparer « un sénatus-consulte qui fixe invariablement les dispositions fondamentales DÉCOULANT DU PLÉBISCITE DE 1852, *qui partage le pouvoir législatif* ENTRE LES DEUX CHAMBRES ET RESTITUE *à la nation la part du pouvoir constituant qu'elle avait délégué.* » Le ministère recevait donc la mission de retourner de fond en comble avec le concours du corps législatif, le champ constitutionnel ; et le Sénat comme dernier acte de son pouvoir constituant devait sanctionner et octroyer la nouvelle chartre.

Il avait été très étonné et un peu fâché, le Sénat, lorsqu'au mois d'août dernier on l'avait mis en demeure de bêcher la constitution dont on l'avait établi le gardien — ce qui était même sa seule fonction — pourtant sa largeur d'esprit ou sa docilité s'étaient affirmées par le sénatus-consulte du 8 septembre. Maintenant ce ne sont plus seulement des brèches qu'on fait à l'édifice qu'il est chargé de défendre, sa constitution y passe tout entière et, dans sa forme présente, lui aussi ; mais comme pour lui ce changement est une promotion et qu'il devient réellement par ce fait une *chambre haute*, et comme d'ailleurs il s'est trempé depuis septembre dans l'opinion publique, il n'y a pas de résistance à craindre.

Où la résistance se produira, c'est au Corps législatif, c'est même et surtout au ministère quand l'Empereur

Digitized by Google

voudra, comme on l'a dit, faire du plébiscite la clef de la nouvelle constitution et mettre cette clef dans sa poche. Après les effervescences de l'hiver, et l'état précaire de l'Europe étant donné, l'appel au peuple immédiat semble un moyen révolutionnaire, une cause d'agitation sans signification précise et moins encore sérieuse. Est-ce la constitution elle-même qu'on veut soumettre au peuple ? la nouvelle charte dont on prétend faire ainsi un contrat bilatéral ? On sait bien que les détails de l'organisation du régime parlementaire lui paraîtront des chinoiseries, qu'il n'y verra que du feu et que les pires politiciens seront les maîtres de son vote. Est-ce l'Empire qui, pour se raffermir, veut se faire acclamer?... hélas! oui. Mais les acclamations lui ont-elles jamais manqué ? Et quand a-t-on vu les entraînements populaires, plus ou moins provoqués, consolider quelque chose ? Louis XVI les connut au début de la révolution : il y eut aux Etats généraux et dans les assemblées populaires, dans les rassemblements des rues, par toute la France, un vrai plébiscite en l'honneur et en faveur « de notre bon Roi », on écrivait, on chantait, on dansait, on pleurait ce plébiscite...

Si le plébiscite prochain effraie quelques ministres et beaucoup de leurs amis le referendum facultatif, le droit au plébiscite dont l'Empereur veut s'assurer pour l'avenir inquiète plus encore. Luttes ardentes à l'Assemblée, magnifiques joutes entre Emile Ollivier et Gambetta qui se révèle avec toute la puissance, tous les défauts, toutes les vertus de son éloquence et *prend la tête de la gauche*, dit Chesnelong (1). Craquements et bientôt rupture dans le cabinet. M. Buffet ne veut *à aucun prix* assumer une part de responsabilité dans le plébiscite présent ou dans les plébiscites futurs, les prières et les influences n'y font rien, pas

(1) Chesnelong fut alors très empoigné par l'éloquence du nouveau tribun qu'il trouvait *capiteuse* et absolument le contraire de la parole *charmeuse* de M. Ollivier. « Il a le double don, dit-il de Gambetta, d'allumer l'ardeur de ses amis et de déconcerter ses adversaires par une fougue m itresse d'elle-même qui sait se contenir avec habileté, même en se répandant avec passion. »

Digitized by Google

plus celles de l'empereur et de ses collègues au ministère que celles de Chesnelong et de ses amis (1). Buffet se retire, MM. Daru et de Talhouët annoncent qu'ils ne lui survivront pas dans le ministère, et, s'ils consentent à prolonger un mois pour ne pas provoquer une crise au moment même du plébiscite — car il est voté et fixé au 8 mai — la résolution est prise et elle sera tenue : c'en est fait du ministère des grandes espérances.

Chesnelong ne prit point part aux discussions de tribune qui amenèrent ce fatal résultat. Fort peu dévot à la souveraineté du peuple, nullement favorable aux *referendum* en général, du moins en France, il croyait que, dans la circonstance, il en fallait passer par là. « L'Empereur, disait-il, n'en démordra pas et partant le plébiscite actuel est un *expédient nécessaire*, les plébicistes futurs ou du moins *en puissance*, une condition inévitable de l'évolution impériale. » Il vota donc le projet tout entier — plébiscite compris — et travailla de tout son cœur à obtenir des oui ; mais il fit d'autre part, surtout auprès de M. Buffet, tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la désagrégation du cabinet. Et lorsque, après le vote populaire qui fut, on le sait, triomphal — plus de sept millions de oui (2) — les ministres dont on disait qu'*ils étaient du lest pour un ministère* (3) se furent retirés ; lorsque M. *Segris* eut passé

(1) S'il y a quelque chose de reconnu et de certain, c'est le rôle de M. Buffet (et de ses amis), c'est sa résistance au plébiscite sanctionnée par sa démission immédiate, les papiers intimes de Chesnelong ajoute ici leurs preuves à toutes les autres. Comment ne pas s'étonner de trouver dans les *Mémoires* du général du Barail, t. III, p. 126, que l'empereur *répugnait* au plébiscite, Emile Ollivier aussi, et que l'un et l'autre se le laissèrent imposer par les instances de MM. Buffet, Daru et de Talhouët. Ce fut donc la joie d'avoir réussi qui leur fit donner leurs démissions et, pour M. Buffet, même avant le plébiscite!... Oh ! les Mémoires faits au courant de la plume !... Oh ! les soldats qui s'égarent un moment dans la politique !

(2) Exactement 7.300.000 *oui* en regard de 1.500.000 *non*. Il n'y eut jamais moins d'abstentions.

(3) « Ces noms-là (Daru, Buffet, Segris, Talhouët), disait M. de Mazade, sont du lest dans un gouvernement » et plus haut : « ce sont des hommes qui inspirent une juste confiance à l'opinion... ils ont donné tout de suite une tournure nouvelle à ce ministère dans

Digitized by Google

de l'instruction publique aux finances, qu'il eût été remplacé là par M. Mège, que M. de Gramont eût pris, hélas ! la place de M. Daru aux affaires étrangères (1) et M. Plichon celle de M. Talhouët aux travaux publics, nous lirons dans une lettre de Chesnelong : « Ceux-là aussi sont fort estimables ; M. de Gramont à un certain renom de diplomate, M. Mège est très sympathique à la Chambre, son esprit est précis, ouvert, il fut dès le premier jour un des 116, M. Plichon, intelligent, respecté, a défendu avec indépendance la cause pontificale ; et malgré tout la base du cabinet se trouve singulièrement diminuée, moins large, partant moins solide. Combien nous allons nous sentir moins forts contre les attaques de la gauche et aussi contre l'entourage intime de l'Empereur. Et puis ceux qui s'en vont servaient de contrepoids aux oscillations et aux soubresauts de M. le président du Conseil. Ces libéraux représentaient la tradition, la suite, la force calme ; ils étaient la condition de l'équilibre et comme un gage de sécurité (2). »

lequel ils représentent le poids et certaines traditions » *Revue des Deux-Mondes*, année 1870, t. I, p. 516.

(1) Le comte Daru ne se payait pas de mots. Esprit très pondéré toujours aussi très informé et absolument convaincu alors de la nécessité de la paix, il eût résisté jusqu'au bout aux influences de ceux qui, pour consolider la dynastie, voulaient « une promenade militaire et une victoire ».

(2) Lettre du 31 mai 1870.

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

Suite et fin [1]

VI. R. P. Bliard, *S. J.* : *Dubois, cardinal et premier ministre* (1656-1723); deux vol. in 8° de VI-428 pp. et de 488 pp., Paris, Lethielleux, 1902.

VII. C. Stryenski : *La Mère des trois derniers Bourbons* (Marie-Joséphine de Saxe et la cour de Louis XV); in-8° de VII-424 pp., avec héliogravure, Paris, Plon, 1902.

VIII. *Journal intime du Chevalier* de Corberon (Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780) publié avec introduc. et notes par H. Labaude ; deux vol. in-8° de LXXI-366 pp. et de 434 pp., avec portrait et table, Paris, Plon, 1901.

IX. *Souvenirs du général marquis* d'Hautpoul (Quatre mois à la cour de France, l'éducation du duc de Bordeaux, 1833-1834), avec introd. et notes du comte Fleury; in-8° de XII-420 pp., Paris, Plon, 1902.

X. Baron des Michels : *Souvenirs de Carrière* (1855-1886); in-8° de II-326 pp., Paris, Plon, 1901.

XI. Ch. Egremont : *L'Année de l'Eglise; 1899*, in-12 de 664 pp., *1900*, in-12 de 511 pp. ; deuxième édition, Paris, Lecoffre, 1900 et 1901.

VI. — Voici que la mémoire de Dubois profite à son tour du scrupule que nous mettons à réviser, pièces en mains, certains jugements historiques qui semblaient définitifs. Déjà, dans deux volumes parus de 1891 à 1893, sous ce titre : *Le Régent, l'Abbé Dubois et les Anglais*, L. Wiesener avait utilisé les archives publiques et privées de l'Angleterre dans un sens beaucoup moins défavorable à Dubois ;

(1) Voir le numéro précédent.

Digitized by Google

et, à sa suite, l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud qui ne consigne guère que les résultats acquis, commençait aussi (t. VII, 1896) à traiter l'ami du Régent avec plus de justice que n'avaient fait Michelet et Henri Martin, sur la foi de Saint-Simon, de d'Argenson et de Torcy. — Le P. Bliard arrive à son tour, tout chargé de papiers diplomatiques, et il ne cache nullement son dessein de nous présenter de Dubois une apologie beaucoup plus complète que toutes celles qu'on a essayées jusqu'ici. Il y consacre deux volumes de plaidoyers très solides qu'il appelle, après les avoir joints, du nom de chapitres. Chaque préjugé y donne lieu à une petite dissertation dont tous les mots importants sont soulignés, commentés par des notes fort intéressantes qui renvoient aux documents imprimés ou manuscrits, — et ces documents sont extrêmement nombreux. J'aurais aimé à en trouver la classification, dans une bibliographie méthodique, placée au début du livre : c'eût été le digne couronnement d'un travail si consciencieusement établi. Une bibliographie jette toujours un peu d'ordre et de clarté dans la documentation qui, sans elle, laisse parfois l'impression d'une richesse indûment gaspillée. De même, je crois que l'auteur aurait pu se dispenser d'expliquer certains termes fort connus au bas des pages, par exemple : chambre de réunion, polysynodie, etc... Il faut éviter de distraire inutilement le lecteur, quand on a tant de moyens de retenir et de fixer son attention sur des points de vue entièrement nouveaux pour lui.

On avait depuis longtemps de bonnes raisons de se défier des accusations infamantes que les ennemis de Dubois (1), à la suite de Saint-Simon, ont jetées dans la circulation au sujet de sa famille, de son prétendu mariage limousin, de ses débuts, de son préceptorat pendant lequel il

(1) Cf. surtout sur eux le chap. VIII du t. II, les *Vices de Dubois*, qu'il faudrait citer entièrement. Le P. Bliard s'y montre particulièrement sévère pour Saint-Simon ; et ce n'est que justice.

Digitized by Google

aurait à plaisir dépravé le duc de Chartres, son élève. Mais si plusieurs de ces légendes étaient fort ébranlées, dès avant l'ouvrage du P. Bliard, il faut reconnaître qu'il leur porte le dernier coup. Quoique de condition modeste, la famille du futur cardinal jouissait à Brive de l'estime générale : ses parents, contre lesquels un pamphlet ne relève que des difformités physiques, étaient fort préoccupés de son éducation : on voit ce qu'il faut penser de l'information relatée dans le *Journal* de Barbier, et suivant laquelle le futur archevêque de Cambrai n'eût jamais fait de première communion. — Quant au mariage qu'il aurait contracté avant son départ de la maison paternelle et dont il aurait ensuite détruit les pièces après avoir abandonné sa femme, comment y croire encore quand on sait qu'il quitta Brive à 16 ans (d'autres disent même à 12 ou à 13 ans) et que les différents propagateurs de cette fable ne s'accordent pas entre eux ou se contredisent dans leurs propres écrits ? C'est le cas de Saint-Simon qui, dans ses *Mémoires*, place la célébration de l'acte religieux et du contrat civil à Brive, tandis que dans ses *Additions* au Journal de Dangeau il avait affirmé que tout se fit à Limoges. — Reste le principal grief : Dubois est responsable des hontes du Régent et de la Régence ! Le P. Bliard l'écarte aussi. L'abbé n'eut à l'œuvre de dépravation de son élève aucune part positive ; il n'est pas coupable non plus de l'avoir laissé glisser sur la pente fangeuse, sans essayer de l'arrêter. Pour établir ces deux points de façon indiscutable, l'auteur fait appel au témoignage de Madame, mère du prince, qui, au moment où les scandales du duc de Chartres étaient les plus notoires, ne cesse de marquer à Dubois, dans plus de quarante lettres confidentielles (1691-1706), son estime, sa confiance, sa reconnaissance pour le zèle qu'il met à sauver le prince des pires désordres. Elle va jusqu'à le défendre auprès de Monsieur et de Louis XIV. « Avec la vertu et le bon esprit que vous avez, écrit-elle à l'abbé, vous n'avez guère à vous effrayer de la calomnie ; avec le temps tout le monde vous rendra justice aussi bien que moi. » Comment

Digitized by Google

se fait-il alors que Madame en vienne plus tard (1719) à accuser formellement Dubois de précipiter son fils « dans la perte éternelle, en le laissant se plonger dans la débauche? » Aurait-elle brusquement découvert toutes les *fourberies* de ce « petit prêtre », de ce « chien perfide », comme elle l'appelle dans sa fureur? Grave difficulté que le P. Bliard n'élude pas. De deux témoignages aussi opposés, il estime que l'histoire ne doit retenir que le premier. « C'est au moment où Madame, effrayée des scandales du jeune prince, devait avoir les yeux plus spécialement fixés sur son entourage, recherchant les compagnons de ses débauches, c'est en ce moment qu'elle exalte en cent passages différents le dévouement de Dubois. C'est par contre *vingt ans plus tard*, et *dans deux lettres seulement*, qu'elle attribue au précepteur poursuivi depuis longtemps de sa haine, une part de responsabilité dans la vie honteuse de son élève. » Il y a plus : la Palatine affirme avoir découvert, lors du mariage de son fils (1692), la louche conduite et les menées de l'éducateur infidèle ; or, depuis cette constatation, pendant quinze ans, elle lui a prodigué des témoignages de son amitié, sans faire la moindre allusion à ce qu'elle a découvert... Le P. Bliard a assez bien éclairci ce mystère, en montrant que, sur le tard, cette princesse aigrie, mécontente d'elle-même et de tout le monde, en était venue à se venger sur tous ceux qui l'entouraient des déboires et des ennuis d'une vie oisive, inutile. Elle a changé d'attitude vis-à-vis de Dubois, comme vis-à-vis de M^me^ de Maintenon — cette « vieille vilaine », cette « vieille ordure », cette « vieille ripopée »! Rappelons-nous qu'à certaines heures elle se trouvait elle-même « méchante comme une punaise » et ne savait plus « quand elle faisait bien ou mal ». — Après ces réflexions, on appréciera mieux peut-être l'extrême modération avec laquelle le P. Bliard a conclu le chapitre où il traite de ces choses : « *Il n'est point prouvé*, déclare-t-il simplement, que Dubois ait perverti son élève ou par des excitations ou par des complaisances. »

Digitized by Google

Il est un autre grief non moins grave contre la mémoire de Dubois: on l'a accusé de s'être vendu à l'Angleterre pour faire en France, et auprès du Régent, de la politique anglaise. Saint-Simon précise la somme reçue par Dubois: il s'agit de quarante mille livres sterling par an, près d'un million de francs! Déjà M. Wiesener n'avait pas trouvé trace d'une pension de ce genre dans les papiers britanniques. Le P. Bliard ajoute que les papiers français confirment les dires de cet auteur. « Je supplie Votre Altesse royale, écrit l'abbé au Régent, de trouver bon, si le roi de Grande Bretagne veut me faire un présent si grand ou si petit qu'il puisse être, que je ne l'accepte point, et de me laisser le soin de prendre des prétextes si polis pour refuser qu'il ne puisse pas en être offensé! » Au moment du traité de la Haye, les Anglais qui relevaient avec acrimonie, dans leur correspondance, les défauts du négociateur avec qui ils se trouvaient aux prises, le déclarent peureux, soupçonneux, irascible, inconstant: ils ne parlent nullement de sa cupidité. Loin d'avoir été le corrompu, suivant l'usage reçu alors, il essaya plutôt d'être le corrupteur: mais ses offres ne furent pas agréées de Stanhope. Du reste, comment les ministres anglais eussent-ils pu songer à l'acheter quand, de lui-même, il manifestait ouvertement son désir de resserrer l'alliance entre les deux peuples? La vérité est qu'il mit une certaine dose de candeur, un empressement fiévreux, à obtenir pour une politique assurément sans grandeur, mais qui, de l'aveu de tous, fut réparatrice, la faveur et le concours des hommes d'Etat d'Outre-Manche. Il obtint de ce chef à Londres un crédit que nul ne songerait à lui reprocher, s'il en avait usé avec autant de dignité que d'habileté. Après le traité de la *quadruple alliance*, quand on rétablit pour lui le poste de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, ne s'oublia-t-il pas jusqu'à écrire ces lignes: « Si je ne suivais que les mouvements de ma reconnaissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrais la liberté d'écrire à Sa Majesté britannique pour la remercier de la place dont Mgr le Régent m'a gratifié! »

Digitized by Google

Dubois fut ambitieux, et souvent avide par ambition: c'est le seul point sur lequel le P. Bliard n'ait pas essayé sérieusement de le justifier. Dès le début de sa carrière, l'abbé fait résolument la chasse aux prieurés et aux abbayes. « Que ce ne soit pas de la guenille ! » écrit-il en sollicitant un bénéfice; Fénelon, qui se dit son ami, est obligé de lui adresser quelques remontrances: ses demandes viennent « coup sur coup ». Plus tard, non seulement Dubois ne perd pas les occasions de s'élever, mais il excelle à les faire naître. C'est ainsi qu'après avoir lu attentivement, dans le second volume du P. Bliard, le récit des trois assauts qu'il livra pour obtenir le cardinalat, je trouve qu'il n'y a presque rien à changer à ce qu'en racontait l'histoire — qui subsiste au moins dans ses grandes lignes. Il n'est que trop certain, par exemple, que la charge archiépiscopale dont il remplit d'ailleurs assez exactement les obligations, celle de la résidence exceptée, ne lui apparut que comme une halte indispensable dans sa course vers les honneurs: on le vit à la désinvolture qu'il mit à prendre en trois jours tous les ordres qu'il avait négligé de recevoir jusqu'à soixante ans. — Mais de là à supposer qu'il fût un malhonnête homme et un prêtre impie, il y a loin. Dans la mesure de ses forces, il s'efforça, au contraire, de servir l'Eglise aussi bien qu'il avait cru servir la France. Aussi quand Innocent XIII apprit sa mort, il s'écria : « Dieu veut me châtier en m'enlevant cet homme-là. » Ce propos, rapporté par Tencin, a pu paraître suspect (1). Il n'en exprime pas moins une pensée qui devait naître assez naturellement dans l'esprit du pape à qui Dubois avait promis et apporté un concours efficace pour faire accepter la bulle *Unigenitus*, à la grande fureur des jansénistes.

VII. — Je souhaite sincèrement que nos lecteurs prennent un vif plaisir à parcourir le travail de M. Stryenski

(1) Cf. l'article de M. de Lanzac de Laborie sur le travail du P. Bliard, *Correspondant*, 25 janvier 1902 ; l'auteur paraît conserver la plupart de ses préventions contre Dubois.

Digitized by Google

sur la *Mère des trois derniers Bourbons.* C'est une étude piquante, pittoresque, riche de détails et d'anecdotes. Et, au demeurant, l'honnête et tranquille princesse qui vécut si retirée, si pieuse, au milieu d'une cour dissolue, méritait bien cette monographie : c'est une chose assez nouvelle observe l'auteur, de montrer en plein dix-huitième siècle et à Versailles même, une femme fidèle à son mari, occupée de ses enfants comme une simple bourgeoise, supportant sans se plaindre une existence de deuils et de tristesses.

Je me demande toutefois avec inquiétude si nous serons assez tôt rassasiés de ces histoires de mariages princiers qui finissent, en se multipliant, par se répéter. Pour ne citer que des noms très connus, MM. d'Haussonville, Funck-Brentano, H. Gauthier-Villars, etc..., nous ont, depuis deux ans, habitués à des récits tout pareils où il faut sans doute chercher d'autres figurants, mais non modifier le cérémonial et le décor de rigueur. — Qu'il nous soit donc permis d'être bref.

Sitôt le dauphin veuf, on se donna — et, je crois, dès le lendemain des funérailles de la dauphine, — « de grands mouvements » pour le remarier.

Ce fut, comme toujours, une laborieuse affaire. On évinça d'abord l'infante Antonia, sœur de la défunte, pour laquelle plaidait l'évêque de Rennes, Vauréal, notre ambassadeur à Madrid. On évinça aussi une princesse de Savoie, au profit d'une enfant de quinze ans, Marie-Josèphe de Saxe, nièce de Maurice de Saxe qui se chargea de donner à Auguste III les premiers renseignements sur Versailles et l'entourage de la future dauphine. A la nouvelle de l'issue favorable des négociations engagées, il y eut, à la cour de Saxe, une naïve explosion de joie qui rappelle fort les exubérantes démonstrations auxquelles se livra la petite cour du roi détrôné Stanislas, quand Marie Leczinska dut épouser le roi de France. Je ne dirai rien du menu bizarre dont s'agrémenta, à Dresde, le festin de noces : il m'a paru que l'auteur le décrivait avec quelque complaisance, et c'est une preuve

Digitized by Google

que l'érudition n'est pas toujours aussi guindée qu'on veut bien le dire... Et c'est pourquoi M. Stryenski n'a pas craint de citer les savoureux couplets qu'adressèrent aux nouveaux époux mesdames les harengères de Paris. J'ai quelque peine à ne pas les transcrire à mon tour, car ils valent, certes, mieux que la pastorale du P. Crozellier qui représente les deux fiancés disputant à l'envi sur le bord de la mer

A qui prendra le poisson le plus beau,

et Marie-Josèphe obtenant le prix, car

... elle prend un dauphin !

Le lendemain de ces fêtes fut triste. Autour d'elle Marie-Josèphe avait su gagner tous les cœurs excepté celui de son mari. A la première rencontre le dauphin ne desserra pas les dents. Visiblement il songeait au passé, à la pauvre morte. Marie-Josèphe lui avait dit : « Donnez cours à vos larmes et ne croyez pas que je m'en offense : elles m'annoncent au contraire ce que j'ai le droit d'espérer moi-même si je suis assez heureuse pour mériter votre estime. » Tant de délicatesse n'avait pu attirer le jeune prince qui s'obstinait, dans sa mélancolie, à vivre seul ou dans l'unique société de ses sœurs auprès de qui il cherchait en vain des divertissements — jusqu'à ce qu'il trouvât un jour celui de « jouer à être mort » dans une chambre tendue de noir.

Lorsque, longtemps après, à force de prévenances et de tendresses, le dauphin lui fut acquis, d'autres sujets d'angoisse surgirent pour elle. C'est en vain qu'elle obtint de Louis XV une intervention en faveur de son père pendant la guerre de Sept ans : la Saxe fut vaincue, les humiliations subies précipitèrent la fin de sa mère et eurent un contrecoup douloureux dans sa vie qu'une affection enfin partagée commençait à peine d'embellir. Dès lors les deuils succèdent aux deuils. Elle voit s'en aller l'aînée de filles, son second fils, le duc d'Aquitaine, puis son fils aîné, le duc

Digitized by Google

de Bourgogne qui meurt en prononçant son nom (1), sa sœur, son père et son frère. Le dauphin lui-même est atteint d'une maladie de poitrine. Et c'est après quatre années seulement d'une union plus étroite que la mort les sépare. — Du moins eurent-ils tous deux, à cette heure suprême, une consolation inespérée : le roi qui jouait volontiers la bonhomie avec sa belle-fille (M. Stryenski s'y laisse prendre quelquefois...), le roi parut s'attendrir sur le sort des jésuites dont le mourant plaida toujours la cause. Et c'est ce que s'empresse de noter le vicomte Martange, le factotum de Xavier de Saxe (2), dans une dépêche que M. Stryenski édite pour la première fois : « L'archevêque (de Paris) s'entretenait avec beaucoup d'intérêt et de confidence avec l'abbé Soldini, confesseur de votre très dévote sœur ; et en rapprochant *la joie de Madame la dauphine*, la conversation du ministre (le comte de Saint-Florentin) et de l'archevêque avec le dauphin, et la conversation confidente du même archevêque avec le confesseur, j'ai arrêté mes soupçons sur quelque engagement qu'on aurait porté le mourant à exiger de l'amitié du roi, son père, en faveur des R. Pères de la Société; et que le roi aurait écouté et parlé de façon à donner de l'espoir sur leur retour. » Ces promesses, si toutefois il y en eut, demeurèrent vaines.

Après la mort de son mari, la dauphine renonça à tout rôle politique et se consacra exclusivement à l'éducation de

(1) On sait que Lefranc de Pompignan écrivit l'*Eloge* de ce prince (1761). M. Stryenski a vu aux Archives nationales des notes anonymes qui paraissent avoir servi au panégyriste. Il serait intéressant de savoir de qui sont ces notes ; je ne serais pas étonné qu'il fallût chercher du côté de Madame Louise de France, ou de Jean-Georges, évêque du Puy, frère du poète, qui était fort bien vu à la cour, surtout dans l'entourage de Marie Leczinska.

(2) Martange avait été envoyé en France avec la mission de gagner Marie-Josèphe au projet suivant: « faire passer la couronne de Pologne sur la tête de Xavier et obtenir d'Auguste III qu'il abdique en faveur de son fils ». Ce fut là le *secret de la dauphine* qui, pour caser son frère, n'obtint jamais de Louis XV que de vagues promesses et un appui inefficace.

Digitized by Google

ses enfants. Elle ne devait lui survivre que de quelques mois.

VIII. — On conserve au musée Calvet, à Avignon, le *Journal* du chevalier DE CORBERON qui fut chargé d'affaires de France en Russie dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. M. LABAUDE vient d'en publier la partie qui a trait à la mission diplomatique que Corberon remplit de 1775 à 1780 auprès de la grande Catherine.

Durant la première période de son séjour en Russie, qui va de l'été de 1775 au mois de novembre 1777, et qui est racontée dans tout le premier volume et dans le tiers du second volume du *Journal intime*, Corberon se borne à courir les salons, à assister aux concerts, à se montrer à la promenade ou à la Cour, à se créer des « relations ». Tenu à l'écart des affaires par son ambassadeur, M. de Juigné, qui avait pris ombrage des sentiments exprimés par M. de Vergennes en faveur de Corberon, ce dernier désespère d'avoir à jouer un rôle politique en Russie. Pourtant il applique ses loisirs à l'étude des ressources du pays et rédige même sur ces matières un mémoire qu'il envoie à Versailles. — En même temps, il observe les mœurs des habitants. « Il était d'autant plus sévère que, tout d'abord, il ne voyait que la surface des choses sans en pénétrer le fond : les vices et les travers lui sautaient aux yeux. Il était sans doute trop prudent pour manifester dans son entourage son étonnement ou son mépris, mais en toute sincérité il notait aussitôt dans un *Journal intime* ses fâcheuses impressions. » — Plus tard, Corberon reviendra sur son premier jugement. Il se réconciliera avec les Russes. Il verra mieux le rôle que leur pays doit jouer en Europe, l'intérêt qu'il y a pour la France à se l'attacher par des liens étroits. Et un jour ce sera pour lui une cuisante peine de ne pas continuer à représenter son souverain en Russie, où il se plaira infiniment...

Lorsque M. de Juigné, dont la santé s'était altérée, demanda au Roi de le relever momentanément de son poste,

Digitized by Google

le chevalier de Corberon eut, en effet, à se mêler plus activement de politique. C'était en novembre 1777. Il se trouvait soudainement en face d'une tâche assez délicate. A la suite de l'affaire Robasomi, dans laquelle il avait donné asile à un duelliste traqué par la police russe, sa conduite venait d'être ouvertement blâmée par Catherine II et il s'était vu interdire l'accès de la Cour. L'orage, grâce à son savoir-faire, n'avait pas duré. Mais il pouvait craindre que l'impératrice ne lui gardât quelque rancune. Il se trompait. Le jour de sa présentation, comme ministre intérimaire, il fut reçu « de très bonne grâce et avec honnêteté ».

Il profita aussitôt de ces bonnes dispositions pour tenter d'opérer un rapprochement entre la Russie et la France. Rapprochement nécessaire, car notre politique antérieure, particulièrement sous Choiseul, ne visait qu'à éloigner la Russie des affaires de l'Europe, et la Russie se montrait froissée de cette sourde hostilité dont elle détenait les preuves.

D'abord, sur l'ordre de Vergennes, Corberon fit entendre aux ministres de Catherine II que Louis XVI verrait avec plaisir cesser le nouveau conflit qui venait d'éclater entre la Russie et la Turquie. Sans offrir encore sa médiation qui aurait pu être repoussée comme le fut celle de Joseph II, le roi se contentait pour le moment du rôle d' « ami commun des deux puissances ». — Bientôt la succession de Bavière (1777), ouverte par la mort de Maximilien-Joseph, fournit aux deux chancelleries une occasion d'échanger des vues sur « le rétablissement de la paix en Allemagne » et d'aboutir à une entente commune contre les prétentions de l'Autriche. — C'est à la suite de ce succès que Corberon jugea opportun de reprendre le projet de médiation entre le Sultan et Catherine II. On l'accepta avec froideur dans l'entourage de l'impératrice, où l'on se souvenait que notre politique à Constantinople avait toujours agi jusque-là dans un sens opposé aux intérêts de la Russie. Corberon finit pourtant par obtenir du gouvernement russe un peu plus de confiance dans l'impartialité de

Digitized by Google

notre médiation. Et une convention explicative du traité de Kaïnardji ne tarda pas à consacrer l'indépendance de la Crimée en même temps qu'elle accordait à la Russie plus de facilités pour son commerce dans la mer Noire. — Presque au même moment la médiation franco-russe (1779) triomphait définitivement des résistances de l'Autriche, dans l'affaire de Bavière, et contraignait cette puissance à accéder aux conditions débattues à Teschen : le péril d'une guerre entre l'Autriche et la Prusse était écarté.

Au cours de ces diverses négociations que nous résumons dans leurs lignes essentielles, d'après la copieuse *Introduction* de M. Labaude, le chevalier de Corberon avait conquis l'estime des cabinets de Pétersbourg et de Versailles. Il pouvait légitimement espérer qu'on lui donnerait la succession de M. de Juigné qui venait de renoncer à son ambassade. Il avait même, pour l'obtenir, l'appui de Potemkine dont il avait su gagner la faveur : Panine devait écrire dans ce sens à Versailles. Panine écrivit en effet, mais trop tard. Corberon apprit bientôt que le successeur de Juigné était nommé, et que le choix du Roi s'était porté sur le marquis de Vérac, neveu de Maurepas.

Il resta néanmoins près d'un an à Pétersbourg, avant l'arrivée du nouvel ambassadeur à qui il devait remettre les services. Et il eut encore le temps d'obtenir de nouveaux succès, en déjouant les tentatives de l'envoyé anglais, Harris, qui entendait profiter des sympathies de Catherine II pour la Cour de Londres et les tourner à l'avantage de l'Angleterre, alors en lutte avec ses colonies américaines insurgées. Grâce à Corberon, l'offre de médiation entre Louis XVI et Georges III faite par la Russie, put être repoussée sans que Catherine II trouvât à s'en offenser ; bien plus, dès le commencement de l'année 1780, il fut avéré que l'Impératrice garderait entre les deux partis une neutralité parfaite, et, le jour où elle décida de créer la ligue des neutres, Harris dut demander son rappel. Selon l'expression de Joseph II, il s'était « absolument cassé le col ».

Digitized by Google

Il est très fâcheux que le *Journal intime*, interrompu en 1778 et pendant quelques mois de 1779, ne garde qu'imparfaitement la trace de toutes ces importantes négociations. Dans ce qui nous en est offert par M. Labaude, on trouvera néanmoins plus d'une allusion piquante aux hommes et aux événements que nous venons de rappeler. — On récoltera aussi sur la Russie et les Russes, de 1775 à 1780, une foule d'anecdotes curieuses. Corberon est un anecdotier incorrigible... Il semait d'historiettes jusqu'à sa correspondance diplomatique ! Et Vergennes, au début de sa mission, fut obligé de le rappeler à l'ordre : « Il faut s'interdire de pénétrer dans la petite maison des princes et dans le boudoir des princesses ».

IX. — Quand le marquis Amand D'HAUTPOUL dont le comte FLEURY édite les souvenirs, parvint au Hradschin de Prague, auprès de Charles X exilé, pour occuper à la place du baron de Damas la fonction de gouverneur du duc de Bordeaux, il fut accueilli avec froideur par le roi, avec défiance par son entourage, surtout par de Blacas. Non seulement son passé d'ancien officier et de baron de l'Empire, tardivement rallié, pesait sur lui, mais peut-être aussi le programme d'éducation dont il ne faisait pas mystère et qu'il comptait appliquer au jeune prince. N'avait-il pas développé, aux applaudissements de Châteaubriand, cette théorie que les rois « ne semblant plus, comme sous nos heureux ancêtres, une émanation de la divinité », il convenait d'élever leur descendant et leur futur héritier comme un autre homme, destiné à vivre avec les hommes? Telles n'étaient point les idées de Damas, qui s'inquiétait précisément de voir le marquis d'Hautpoul tenter de mettre le prince en contact avec la France réelle. Damas lui reprochait surtout ses préjugés contre les jésuites (sur l'ordre de Grégoire XVI et les prières de Charles X, deux de ces religieux étaient venus s'installer, presque malgré eux, à la petite Cour de Prague). D'Hautpoul lui répondit qu'il savait apprécier la valeur et la vertu des Pères, et surtout

Digitized by Google

de ceux qui étaient auprès du jeune prince, et dont le mérite était connu. « Mais je pensais, ajoute-t-il, que dans la position où était la famille royale, il pouvait être fâcheux de fronder ouvertement une prévention trop enracinée en France, que cela devait nuire au succès de notre cause. » — La conversation continua. Damas voyait la France tellement coupable qu' « avant de songer à un retour, il faudrait d'abord s'occuper à la convertir ». D'Hautpoul, qui avait davantage le sens des nécessités présentes, le suivit sur ce nouveau terrain. Qu'on pense d'abord à *revenir*, répondit-il, qu'on prenne la France telle qu'elle est, et que, sans pactiser avec ses erreurs, on cherche à la rendre meilleure quand on sera au pouvoir. — Blacas, lui, avait aussi son idée qui était de recourir, pour une restauration de la monarchie, à une intervention étrangère. Ainsi personne ne comptait sur ses propres forces. Cela surprenait d'Hautpoul qui, comme les anciens soldats des guerres de l'Empire, avait un culte pour la volonté, pour les initiatives viriles. « Que penseriez-vous, demandait-il finement à ses interlocuteurs, d'un vieux pécheur à qui on parlerait de se convertir, et qui répondrait : « Je ne demande pas mieux, pourvu que Dieu s'en occupe seul et que je ne m'en mêle pas » ?

Lorsque, après toute sorte de retards, il eut enfin le prince sous sa direction, d'Hautpoul eut bien vite gagné sa confiance ; et il en profita sans délai pour tenter de corriger les défauts qu'une éducation trop maternelle — je ne trouve pas d'autre mot — avait laissé jusque-là s'implanter en lui. Il l'éleva à être affable, réservé, généreux. Il lui donna le goût de savoir, l'estime des choses militaires. Mais en se croyant trop tôt maître de la situation, il paraît s'être préparé de grandes désillusions. Comment pouvait-on tolérer celui qui se flattait naïvement de faire du duc de Bordeaux un « Napoléon légitime » ? — Au bout de quatre mois, il trouva un jour Cauchy (l'illustre mathématicien avec lequel il ne put jamais s'entendre) en train de chanter à son élève des couplets satiriques sur Bona-

Digitized by Google

parte et ceux qui avaient servi sous lui. — La coupe débordait : il savait enfin qu'on le trouvait, suivant l'expression du temps, trop « jeune France ». Il demanda à Charles X de choisir entre lui et ceux qui organisaient autour de sa personne une sorte d' « espionnage ». Et ce fut lui qui partit (1834).

X. — « Concilier la rigueur des doctrines avec la licence des temps », ç'a été la grande préoccupation de M. le baron DES MICHELS, dans ses *Souvenirs de Carrière*. Or, par ces mots : *rigueur des doctrines*, il faut entendre la vieille tradition, scrupuleusement observée par la diplomatie d'autrefois, de s'abstenir de toute publication sur des questions de politique contemporaine ; et par ces autres mots : *licence des temps*, il faut entendre la liberté que prennent de plus en plus les hommes d'Etat de livrer à leurs amis, à leurs organes, à leur tribune, tout ce qu'ils ont appris pendant leur passage aux affaires. M. Des Michels a trouvé le moyen d'être intéressant tout en restant discret : la chose vaut la peine d'être signalée.

Je crains même qu'il n'ait été trop discret quand il a rapporté les événements qui accompagnèrent son rappel, lors de l'arrivée au pouvoir de M. Waddington et de l'abandon de la politique du *condominium* qu'il avait utilement contribué à faire adopter en Egypte, sous le ministère du duc Decazes. Il s'est borné à rappeler avec quelque amertume, que nous n'avons conservé là-bas, que « la ressource des protestations tardives et stériles, la politique sans élévation ni dignité des récriminations et des coups d épingle, la seule dont soient capables les malavisés et les impuissants ».

Les chapitres où M. des Michels traite de la politique allemande en Espagne, à propos du voyage d'Alphonse XII à Berlin, renfermeraient beaucoup plus de détails et d'anecdotes piquantes : l'habileté que notre représentant déploya pour conjurer les suites de la réception hostile que Paris fit au roi d'Espagne, mérite d'être connue et louée.

Digitized by Google

Mais ce sont sans contredit les trois chapitres sur Rome (*en partie* publiés dans le *Correspondant*) qui retiendront le mieux l'attention du lecteur. M. des Michels y note, et l'indulgence secrète de Pie IX pour la personne de Victor-Emmanuel, même après les événements du 20 septembre, et la crainte où était alors le nouveau gouvernement italien des résolutions extrêmes auxquelles le Pape aurait pu s'arrêter. En deux occasions, le départ de Pie IX fut presque chose résolue : lors de l'occupation du Quirinal que la princesse royale répugnait elle-même à aller habiter et lors de la mainmise sur les maisons religieuses, puis sur les congrégations pontificales et leurs biens. M. Thiers n'hésita pas, à ce moment, à mettre à la disposition du chef de la catholicité le château de Pau et le budget nécessaire pour l'administration de l'Eglise. Cette offre, connue à Vienne, amena même une communication sévère de M. de Beust aux principaux cabinets d'Europe, au sujet des agissements et des violences de l'Italie. — M. Thiers ne persévéra pas d'ailleurs à suivre une politique si ferme : quelque temps après, à la suite de dissentiments survenus entre les deux ambassades du Vatican et du Quirinal, il adopta une politique de bascule qui ne satisfit personne. Il lui fallut faire ensuite de grands efforts pour ôter tout crédit à la légende de l'abandon du Pape et paralyser la campagne parlementaire basée sur le manque de franchise de notre politique en Italie. On demanda au Pape de choisir lui-même, parmi ses amis notoires, l'agent qui devrait, après le départ de M. de Bourgoing, reprendre le rôle de M. d'Harcourt. Le cardinal Antonelli qui ne vit dans cette offre qu'une habile manœuvre, destinée à rallier la majorité de l'Assemblée, fut intraitable. Quant à Pie IX, sur les instances de Mgr de Mérode, il se montra plus conciliant. Il fit appeler M. des Michels et finit par lui dire : « Je ne veux pas qu'on puisse croire que le gouvernement français souffre des difficultés que le Souverain Pontife aurait pu lui éviter... Rapportez à Versailles l'assurance que M. de Corcelles (un des quatre noms proposés) a tout mon agré-

Digitized by Google

ment et qu'il recevra au Vatican le même accueil que le comte d'Harcourt. »

XI. — L'initiative de M. Ch. EGREMONT doit être rappelée encore dans une revue historique. Nos lecteurs savent qu'il a entrepris de publier tous les ans un volume qui a pour titre : *l'Année de l'Eglise*, et où sont consignés les principaux faits qui ont marqué, pour chaque pays, la vie intérieure ou extérieure de l'Eglise catholique. Nous n'avons sous les yeux que les années 1899-1900, mais c'est assez pour constater la valeur de l'œuvre et la très grande bonne volonté des ouvriers. Le premier volume (1898) était, dit-on, assez imparfait. On a donné au second volume (1899) une étendue presque double, ce qui a permis de soigner davantage certains chapitres; c'est ainsi que les articles sur la Suisse et sur la Turquie, dus à des collaborateurs éminents, méritent d'être signalés à part. Mais pouvait-on négliger les *missions* dans des annales ecclésiastiques? C'est pourquoi, aux notices générales sur les pays païens, on a commencé de joindre, dans le volume de 1899, des statistiques plus précises, des détails plus circonstanciés sur les travaux apostoliques entrepris par divers ordres ou congrégations : jésuites, lazaristes, franciscains (sur les dominicains, on ne donne que des renseignements trop généraux ou trop superficiels). — L'année 1900 complète le tableau des Missions catholiques, en fournissant des documents sur les établissements des maristes, des oblats de Marie-Immaculée et surtout de la Société des Missions étrangères de Paris. Cette année ne contient pas d'articles sur la Hollande, la Pologne, la Russie, la Suède, l'Amérique latine; en revanche les articles sur la plupart des nations catholiques de l'Europe sont fort intéressants. On comprend, du reste, qu'on ne saurait offrir chaque année des études approfondies sur certains pays, où la vie du catholicisme est fatalement ralentie par les obstacles qu'on oppose à son développement. Et c'est ce qui arrive, par exemple, quand les relations de ce pays avec le Saint-Siège

Digitized by Google

ne sont pas établies normalement ou n'existent pas du tout.

On peut donc conclure que l'entreprise de M. Egremont et de ses collaborateurs est de celles qui sont appelées à réussir et qu'il faut encourager, sans regarder de trop près aux imperfections qui la déparent encore. M. Egremont sollicite avec instances les observations de ses lecteurs. Voici les nôtres. Pour le fond des choses, il semble que les chapitres consacrés au Saint-Siège et à la France devraient être plus étendus et plus solides : on ne saurait sans doute sacrifier, mais on pourrait abréger tout ce qui concerne les mutations dans la hiérarchie, les congrès, les manifestations extérieures du culte (fêtes et cérémonies), pour donner plus de place aux rapports de l'Église et de l'Etat, par exemple, ou au progrès des sciences religieuses : la bibliographie des publications théologiques, apologétiques ou historiques m'a paru courte et insuffisante : mieux vaudrait une simple énumération, mais aussi complète que possible, des livres nouveaux, avec une analyse sommaire, toujours très objective, des plus importants. — Quelques renvois aux sources au bas des pages, de plus abondantes citations des documents officiels, ne seraient pas moins nécessaires, si l'on veut que l'*Année de l'Eglise* soit considérée un jour comme un utile instrument de travail. — De plus, chacun des articles, construit d'après un plan uniforme, devrait être signé, ne fût-ce que des initiales de l'auteur qui écrit toujours sous sa propre responsabilité. — Enfin un tel livre ne saurait être consulté aisément, s'il n'est pourvu d'index plus nombreux et plus détaillés (une table alphabétique ne suffit pas).

De telles améliorations nous conduiraient peut-être peu à peu à prendre le goût de ces annuaires plus spéciaux qu'on multiplie à l'étranger et qui sont presque tous conçus suivant une méthode rigoureuse, très propre à faciliter les recherches scientifiques. Il y a quelques années, un jeune savant, qui est devenu depuis lors un de nos meilleurs écrivains catholiques, avait formé le projet et dressé le

Digitized by Google

plan d'un livre de ce genre qui aurait eu pour objet particulier l'histoire ecclésiastique. Il avait cherché un peu partout des auxiliaires, et nous savons qu'il en avait recruté un certain nombre. Pourquoi a-t-il renoncé à son entreprise ? Je l'ignore. Mais j'ai retrouvé avec plaisir son nom dans le comité de patronage formé par M. Egremont. Puisse-t-il un jour avoir le loisir de reprendre l'œuvre abandonnée et de la mener à bout cette fois. Ce ne sont ni les collaborateurs, ni les lecteurs qui lui manqueront.

Abbé Claude Bouvier.

Digitized by Google

MÉLANGES

L'ENSEIGNEMENT DU NÉO-THOMISME

A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Sous ce titre, nous recevons la lettre suivante que nous tenons à insérer ici.

Tain (Drôme), le 21 avril 1902.

Monsieur le Directeur,

Dans le *Panégyrique* de S. Thomas d'Aquin, qui a eu l'honneur de l'insertion dans la Revue (numéro du 15 avril dernier), j'ai mentionné (p. 517) les Instituts catholiques d'Angers, de Lyon et de Toulouse comme enseignant la philosophie et la théologie néo-scolastiques. En réalité, nos cinq Instituts catholiques de France donnent cet enseignement, sur une base plus ou moins développée. Il est donc de toute justice de citer également ceux de Lille et Paris. Je tiens à réparer cette regrettable omission, surtout en ce qui concerne ce dernier. C'est qu'en effet l'Institut catholique de Paris peut être considéré, après l'Université de Louvain, comme un des centres les mieux organisés, pour l'enseignement du néo-thomisme philosophique et théologique. Ce double enseignement y est donné dans une Faculté de philosophie et dans une Faculté de théologie, comptant chacune trois professeurs, hommes de réelle valeur. Sous leur direction, une

Digitized by Google

revue spéciale, la *Revue de Philosophie* (Carré et Naud, éditeurs, rue Racine), paraît tous les deux mois) ; créée depuis deux ans seulement, elle occupe déjà une place [redacted] le monde

substan-
1-8°) due
l'Institut

T.

Digitized by Google

MÉLANGES

ÉO-THOMISME

e nous

902.

n l'hon-
dernier),
gers, de
hie et la
ts catho-
base plus
iter éga-
grettable
u'en effet
l'Univer-
isés, pour
ologique.
de philo-
cune trois
ition, une

Digitized by Google

revue spéciale, la *Revue de Philosophie* (Carré et Naud, éditeurs, rue Racine), paraît tous les deux mois) ; créée depuis deux ans seulement, elle occupe déjà une place importante dans le monde des sciences rationnelles contemporaines.

On trouvera d'intéressants renseignements dans une substantielle étude sur l'*Ecole de Théologie de Paris* (1901, in-8°) due à Mgr Péchenard, le dévoué et intelligent recteur de l'Institut catholique.

Je vous prie de recevoir, etc.

Charles-Félix Bellet.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Theologia dogmatica in usum scholarum ad quadriennium accommodata, auctore Clino Crosta. — Volumen tertium. Editio altera. Romæ, Pustet, 1901, in-8°, 462 pp.

Déjà nous avons cru devoir signaler ici même avec les éloges qu'ils méritaient, les deux premiers volumes de la deuxième édition de ce cours de théologie. Ce nouveau volume ne fait que justifier davantage ce que nous avons pu dire jusqu'à présent. Une science profonde de la scolastique, une saine érudition, une critique de bon aloi s'y retrouvent comme dans les précédents. On l'étudiera avec fruit, et même avec plaisir; car la lecture en est facile à cause de sa méthode et du soin avec lequel sont mis en évidence les points importants de la doctrine. L'auteur est de l'école de saint Thomas, dont il a pris pour règle de suivre les enseignements. Toutefois il s'écarte de ce que l'on regarde comme le pur thomisme dans la question des futuribles, et semble adopter l'opinion du cardinal Pecci, qui est aussi celle de Cajetan, l'un des meilleurs interprètes de saint Thomas (I p., ϙ, 14, a. 13). Dieu connaît-il ces futurs parce que, éternellement ils coexistent avec lui, indépendamment de leur indétermination dans les causes d'où ils procèdent? Le savant professeur le croit, et ce sentiment apparaît dans le traité de la gloire. Nous n'oserions dire qu'il évite par là toutes les difficultés et toutes les conséquences de la science des molinistes. Quoi qu'il en soit, ce n'est là qu'un détail, et on peut affirmer que ce cours nous donne la doctrine de saint Thomas fidèlement exposée et clairement expliquée. Il faut signaler le véritable et très substantiel traité

Digitized by Google

de théologie mariale que l'auteur a joint au traité de *Deo Redemptore*, sous ce titre : *De coredemptrice Deipara V. Maria*, et dans lequel il étudie en six articles les principales prérogatives de la Sainte Vierge. A la suite des Pères du Concile du Vatican, il regarde justement l'Assomption comme susceptible d'être définie dogme de foi.

Nous souhaitons vivement que ce cours de théologie, loué par le Souverain Pontife et très répandu en Italie et à l'étranger, pénètre dans les séminaires de France, et remplace nombre de manuels trop défectueux au point de vue de la vraie scolastique, en dehors de laquelle on s'efforcera en vain de donner une base solide aux études ecclésiastiques.

P. R.

Le Mouvement théologique en France depuis ses Origines jusqu'à nos Jours (IXe au XXe siècle), par Ph. TORREILLES, professeur au grand séminaire de Perpignan. — 1 vol. in-8°, XVI-208 pp. Paris, 1901, Letouzey et Ané. Prix : 4 fr.

Les articles, que l'auteur a publiés à ce sujet dans la *Revue du Clergé français*, ont été réunis en volume, et, malgré de notables additions, ils conservent leur caractère de « brièveté voulue, recherchée », qui convient à un « simple essai ». Traiter avec toute l'ampleur désirable l'histoire de la théologie française serait d'ailleurs une tâche bien difficile, pour ne pas dire impossible à réaliser loin des grandes bibliothèques et sans les ressources de détail que les études monographiques, aujourd'hui encore trop incomplètes, devraient fournir à une si vaste synthèse. Aussi M. le professeur Torreilles s'est-il sagement limité à retracer les principales phases du mouvement théologique en France. Quatorze chapitres suffisent à dérouler sous nos yeux les grands courants qui ont tour à tour emporté les esprits dans des directions fort diverses. Ils signalent les origines de la théologie scolastique et son apogée, les débuts du gallicanisme, de l'humanisme et de la réforme avec les controverses religieuses sur le terrain de l'Ecriture et de la Tradition, le jansénisme et le protestantisme, le développement de la théologie positive, et enfin, l'apologétique moderne en face des efforts de l'incrédulité et des progrès de la science. Un tel sujet, on le voit, ne manque pas d'intérêt. Alors même que l'érudition serait un peu superficielle et de seconde main, l'esquisse historique est de nature à

Digitized by Google

saptiver l'attention d'un public qui veut s'instruire. Nous aimerions à louer sans restriction le travail méritoire que l'auteur c'est imposé de recueillir les faits les plus importants et de crayonner d'une main alerte la physionomie des luttes pour ou contre la vérité. Mais nous estimons devoir faire des réserves au point de vue des appréciations et des tendances doctrinales qui se manifestent ou sont insinuées en plus d'un endroit du livre, par exemple à propos de la théologie scolastique, des théories molinistes, et de la méthode d'immanence dans l'apologétique contemporaine. Avec la meilleure intention de servir la cause très juste du progrès de la science, il faut se garder d'être entraîné par les apparences: tout ce qui brille n'est pas or, et le mouvement intellectuel n'est pas toujours la preuve d'une évolution normale et d'une vie pleine de santé.

F.-M.-J. Belon, *O. P.*

Les vraies Forces, par J. Auriault, professeur de dogme à l'Institut catholique de Paris. — 4 vol., in-18. Vitte, Lyon-Paris, 1901. Prix : **8** fr.

Depuis quelques années, chaque vendredi de Carême, un nombreux auditoire de dames se réunit à Notre-Dame de Paris, pour y entendre une série de conférences, dogmatiques et morales. M. l'abbé Auriault, chargé depuis quatre ans de ces conférences, vient de les réunir sous un titre commun, et c'est ainsi un enseignement complet et éloquent sur les *vraies forces*, c'est-à-dire sur les forces surnaturelles dont l'Eglise catholique a le dépôt, qu'on trouvera dans ces quatre volumes. Ces forces divines, qui, sans détruire les forces naturelles et sans s'opposer même en aucune façon à leur légitime développement, les transforment, les complètent et les surélèvent, sont ramenées à quatre principales par le conférencier de Notre-Dame : Marie, qui est la grande force attractive du christianisme ; Jésus-Christ, qui en est la grande force centrale, dans le mystère, si cher à la piété contemporaine, de son Sacré-Cœur ; le Pape, la grande force organique de l'Eglise, dont aujourd'hui plus que jamais resplendit la suprême autorité ; la sainteté enfin, qui est la grande force vitale du christianisme, l'une de celles qui travaillent le plus efficacement à la reconstruction du monde nouveau. Chacune de ces énergies naturelles est étudiée sous un triple aspect. Professeur de dogme, c'est naturellement au point de vue doctrinal

Digitized by Google

que M. Auriault envisage d'abord son sujet, il se propose avant tout de montrer ce que contiennent de substance dogmatique les divines réalités qu'il étudie. Mais il n'oublie pas qu' lles ne renferment pas seulement des lumières pour l'intelligence ; ce sont aussi des forces, c'est-à-dire des instruments d'action surnaturelle, dont chaque chrétien a le devoir de se servir, et le point de vue moral vient nécessairement compléter le point de vue dogmatique. Enfin le conférencier a voulu donner aussi à son enseignement un caractère apologétique ; lui-même en avertit ses lecteurs dans la Préface du premier volume : « Cette étude des vraies forces, dit-il, vient à son heure pour compléter l'exposé apologétique et dogmatique de la doctrine chrétienne, et mettre au point des exigences et des tendances scientifiques de notre temps la démonstration de la vérité catholique. » A l'esprit moderne que ne touchent guère les démonstrations abstraites, cette étude des réalités concrètes du catholicisme, des forces surnaturelles dont il dispose et qu'il met en œuvre pour le progrès moral et religieux de l'humanité, permet en effet d'offrir une vérification pour ainsi dire expérimentale de la légitimité des affirmations de l'Eglise, en même temps que les croyants en peuvent tirer un puissant motif de confiance. Les *vraies forces*, le catholicisme les possède aujourd'hui aussi vivantes, aussi actives et aussi fécondes que dans le passé. « Oui, le christianisme se trouve aujourd'hui encore avec cette robustesse d'âme qui lui promet l'avenir, avec cette jeunesse d'action qui en fait l'espérance des temps modernes. » C'est cette fortifiante conclusion que M. Auriault a cherché à dégager dans ses conférences. De là le caractère d'actualité qu'il a tenu à leur donner, et qu'indique assez le titre même de quelques-uns de ces discours : *Action sociale et nationale de Marie — Le Sacré-Cœur et les Sociétés — Le Sacré-Cœur et la France — Le Pape et sa Fonction sociale — La Sainteté, Elévation sociale.*

En somme on trouvera dans ces quatre volumes un enseignement très opportun, d'une forme éloquente et d'une valeur doctrinale garantie par la science théologique du conférencier. Ces discours trouveront sans doute auprès de ceux qui les liront le même succès qu'ils ont obtenu auprès de l'auditoire de Notre-Dame. Nous souhaitons que M. Auriault puisse donner une suite à cette série de conférences, et développer dans toute son ampleur ce grand sujet de la *sainteté*, qu'il n'a fait qu'aborder dans les conférences de 1901. L. V.

Digitized by Google

The Trial of Jesus Christ, A legal monograph by A. TAYLOR INNES, advocate. — In-12, 123 pp. Edimbourg, Clark, 1899. Prix : **3** fr. **10**.

Le procès de Jésus-Christ, telle est la question qu'étudie en légiste M. Taylor Innes, avocat. Il l'envisage sous ses divers aspects : Y a-t-il eu deux ou un seul procès ? Le second n'a-t-il été qu'une confirmation du premier, ou le premier les préliminaires du second ? Les formes légales, soit dans le procès juif, soit dans le procès romain, ont-elles été observées ou du moins a-t-on essayé de les observer et si on ne l'a pas fait a-t-on voulu néanmoins arriver à la justice ? Les accusations portées devant les deux tribunaux étaient-elles les mêmes et pour lesquelles l'accusé a-t-il été condamné à mort ? La sentence a-t-elle été légale dans la forme et la condamnation obtenue par des moyens légaux ? Enfin, si elle a été injuste en fait, a-t-elle été prononcée conformément à la loi juive et à la loi romaine ?

La conclusion est qu'il y a eu deux procès, conduits avec un certain respect des formes légales, quoique celles-ci aient été violées sur plusieurs points par les Sanhédrites. Les juges ont été iniques et le procès injuste. Dans les deux, Jésus a été accusé de trahison ; devant le Sanhédrin, envers Dieu et devant le procurateur, envers César. Il fut condamné parce que devant la cour ecclésiastique il s'était proclamé le Messie, fils de Dieu et devant le tribunal civil, le Christ-Roi. Cette monographie traitée par un homme de loi est fort intéressante.

E. J.

Bibliothèque liturgique. Tome huitième. **Ordinaire et Coutumier de l'Eglise cathédrale de Bayeux** (XIIIe siècle), publiés d'après les manuscrits originaux par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. Avec ses six planches en phototypie. — Paris, A. Picard, 1902. L-478 pp., in-8°.

L'activité et le désintéressement de M. Chevalier auront bientôt fait regagner à la France le terrain que l'étranger, l'Angleterre surtout, avait conquis dans les études liturgiques. Neuf volumes depuis 1893 : telle est la composition de la *Bibliothèque liturgique* dont le huitième volume vient de paraître, nous donnant l'Ordinaire et le Coutumier de l'Eglise de Bayeux, une de ces Eglises de Normandie que la liturgie anglaise d'avant la Réforme avait prises pour modèles. L'Introduction, de cinquante pages, expose très clairement quels manuscrits ont servi

Digitized by Google

de base à l'édition et étudie les rapports de la liturgie de Bayeux avec les liturgies anglaises.

Les pp. 1 à 284 nous donnent l'Ordinaire d'après un manuscrit du Chapitre de Bayeux; les pp. 285-426 sont occupées par le *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis Ecclesiæ Baiocensis* attribué à Radulphe Angevin. Le volume se termine par des Additions et trois index : table alphabétique, table de la poésie liturgique (avec renvois au Repertorium Hymnologicum), table des matières, qui aident à se retrouver au milieu de ces documents si précieux pour l'histoire de la liturgie.

H. V.

Manuale Sacerdotum, diversis eorum usibus tum in privata devotione, tum in functionibus liturgicis et sacramentorum administratione, accommodavit P. Josephus Schneider, *S. J.*, Sacr. Congreg. Indulg. et S. Reliq. Consultor. Editio XV^a^, cura et studio Augustini Lehmkuhl, *S. J.*, Superioribus approbant. — 1900. 1 vol. in 16 de XVI-639 pp. Cologne, J. P. Bachem, Imprimeur-éditeur. Prix : **7** fr. **50**.

Ce livre a obtenu un succès immense dans les deux mondes, aussi bien en Amérique que dans notre vieille Europe. Il est divisé en deux parties. La première comprend tout ce qui est propre à aider le prêtre dans ses exercices de piété. Elle renferme les prières du matin et du soir, la méthode pour faire oraison et le canevas d'un certain nombre de méditations, des exercices pour la préparation à la Sainte Messe, l'action de grâces et la visite au Saint-Sacrement, d'autres pour la confession, d'autres encore pour certaines circonstances de la vie sacerdotale. En vrai fils de saint Ignace, l'auteur termine cette première partie par des résumés propres à nous aider dans nos méditations sur le Cœur de Jésus et même dans les sermons où nous essaierons de le prêcher. Nous pouvons dire que tout, dans ces pages, est plein de sève et de piété.

La seconde partie est, non plus ascétique, mais liturgique et pastorale. Elle constitue un véritable manuel où le prêtre trouve réunies les indications nécessaires pour qu'il remplisse dignement les fonctions de son ministère. Il pourrait les chercher dans des traités de théologie morale ou dans des livres liturgiques. Mais combien il est heureux de les avoir à sa portée sans faire ces recherches, où peut-être il ne saurait se retrouver !

Digitized by Google

Nous nous contenterons de dire que l'auteur y traite de la Messe et des rubriques qui en règlent la célébration, de l'Eucharistie et des instructions relatives à son administration, du Baptême, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction et du Mariage. Une section suivante comprend une foule d'indications précieuses afférentes à la visite des infirmes, à la sépulture ecclésiastique, aux prières publiques, aux bénédictions et le reste. Un appendice donne trente-cinq formules pour demander des faveurs ou des dispenses, soit au Saint-Siège, soit à l'Ordinaire du diocèse.

De bonnes tables complètent chacune des deux parties, et rendent la consultation de ce manuel plus facile et plus fructueuse.

Méthode pour converser avec Dieu, *suivie du bon Emploi du Temps*, par le R. P. Michel Boutauld, *S. J.* — Septième édition, publiée par le P. A. Carayon, *S. J.* Un volume in-32 de VIII-208 pp. Paris, 1901. Prix : **0 fr. 80**.

Notre conversation est dans le ciel, écrivait l'apôtre saint Paul aux chrétiens de la première Eglise, et à cette leçon si nouvelle pour le monde païen, il joignait l'exemple du détachement le plus absolu. Les choses n'ont pas changé depuis lors. La sanctification n'a cessé d'être une rupture violente, un brisement de tous les jours du côté de la terre et une ascension progressive, souvent bien lente, vers le ciel, objet final de nos espérances et de nos travaux. C'est considéré à ce point de vue, le seul vrai, qu'on peut dire du temps qu'il est la monnaie de l'éternité. Saint Liguori qui avait fait le vœu héroïque de ne perdre jamais la moindre parcelle de temps, s'est mainte fois inspiré de la doctrine si admirablement exposée par le P. Boutauld : c'est dire tout le prix qui s'attache à cet opuscule. Nous voudrions le voir entre toutes les mains. Nous voudrions surtout qu'on le distribuât à profusion à tant d'âmes de bonne volonté, aux jeunes gens, aux jeunes personnes qui gaspillent imprudemment leur existence et qui semblent n'attendre qu'un signe, qu'un simple avis pour user de leur temps au service du prochain, à leur propre sanctification et à la gloire de la sainte Eglise. Le bon emploi du temps, c'est le prix et le secret de l'éternité bienheureuse ; c'est encore le seul bonheur de la vie présente.

Digitized by Google

Fénelon, Directeur de Conscience, par M. l'abbé CAGNAT, docteur ès lettres. — In-12, XXVIII-410 pp. Paris, Poussielgue, 1902. Prix : **6** fr.

L'auteur nous explique en quelques mots, l'esprit dans lequel il a conçu son travail, et le plan qu'il a suivi. « Cette étude est un essai littéraire et psychologique, et non pas un livre de théologie ; qu'on ne s'étonne donc pas de la brièveté des explications doctrinales ; nous ne faisons pas du dogme, mais de l'histoire humaine. Notre plan est très simple. Après une introduction sur la direction de conscience, nous avons fait un chapitre historique. Donner à Fénelon la véritable place qu'il doit occuper parmi les directeurs du XVII^e^ siècle, exposer sa méthode en face des procédés de ses contemporains, telle fut l'origine du chapitre sur la direction au XVII^e^ siècle ; suivent quelques pages sur les premières années de Fénelon, puis un portrait en raccourci du grand homme ; et nous entrons dans notre sujet : *Théorie et pratique de la direction chez Fénelon*. Une comparaison entre Bossuet et Fénelon était tout indiquée ; nous l'avons essayée en terminant (1). » Ce cadre si restreint en apparence s'élargit et une foule de questions intéressantes y trouvent naturellement leur place, et sont traitées avec sagacité et profondeur. C'est ici une analyse du rôle du directeur, des qualités nombreuses qu'exigent des fonctions aussi délicates. Plus loin apparaissent les grands directeurs qui ont ouvert la route à l'archevêque de Cambrai, saint François de Sales, Mgr de Bérulle, M. Olier, saint Vincent de Paul. La querelle de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme y est exposée sous un jour tout à fait nouveau. La figure de Fénelon se montre à nous dégagée de certaines ombres que la malignité ou la prévention avaient jetées autour d'elle. D'après des renseignements autorisés, Fénelon fit modifier le 29^e^ article des conférences d'Issy, et insérer le 12^e^, le 13^e^, le 33^e^ et le 34^e^. Il pouvait donc dire qu'il avait arrêté les trente-quatre articles de concert avec les examinateurs et jusqu'à un certain point, qu'il les avait dressés avec eux. Quant à sa condamnation à Rome, elle n'offre rien qui puisse ternir l'éclat de sa gloire. Les juges d'abord ne mirent jamais en doute la bonne foi et les intentions de l'archevêque. Le sens naturel de quelques propositions des Maximes de Saints est faux et condamnable, et la réprobation dont elles furent frappées

(1) Préface, p. VIII.

Digitized by Google

signala aux fidèles un péril qui pouvait avoir des conséquences redoutables. Mais le prélat fut toujours inspiré par l'amour de la vérité et le salut des âmes. Les explications qu'il donna plus tard prouvèrent bien que la plume avait trahi sa pensée. Sa soumission, quoi qu'on en ait dit, fut complète et sincère. Il désavoua publiquement ses erreurs, et dans un mandement qui excita l'admiration générale, il adhéra au bref du Pape, *simplement, absolument* et sans *ombre de restriction.* Il condamna lui-même sa doctrine dans le sens que le Pape l'avait réprouvée à Rome.

Arrivé au cœur du sujet, M. C. fait une division très naturelle, la théorie et la pratique. Dans la première partie, il explique la doctrine, la théorie, les principes du grand directeur. Dans la seconde, il nous introduit dans les divers théâtres où il a exercé son zèle, la cour, le monde et la vie religieuse. Fénelon était un saint évêque, mais un gentilhomme à grandes manières. Il avait une puissance de séduction à laquelle il était difficile de se dérober. « Sa physionomie, dit Saint-Simon avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté. Elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur. Cette puissance de séduction lui tint tous ses amis si entièrement attachés toute sa vie, malgré sa chute, qu'ils se réunissaient pour parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui. »

Même quand il se fut retiré de la cour, et que sa nomination à l'archevêché de Cambrai le confina dans cette province comme dans une sorte d'exil, il conserva toutes ses relations avec la cour et le monde. Ses lettres spirituelles s'adressent pour la plupart à de grands seigneurs et à des dames de la plus haute distinction. C'est le duc de Bourgogne, la famille Colbert, le vidame d'Amiens, Mme de Maintenon, Mme de Grammont. Un très petit nombre nous livre sa correspondance avec des religieuses. C'est le contraire de Bossuet qui s'occupe beaucoup dans ses lettres spirituelles des âmes renfermées dans le cloître.

Elles sont d'un intérêt saisissant à cause de l'extrême variété des personnes qui font l'objet de cette correspondance. C'est Mme de Maintenon alors qu'elle jouit de la faveur du roi sans contestation, Mme de Grammont estimée de Louis XIV et toujours digne et sans reproche dans ses relations, un peu sous l'influence des Jansénistes. La duchesse de Beauvilliers chargée de l'éducation de ses huit filles, réclame ses conseils, alors qu'il

Digitized by Google

était à peine âgé de trente ans, ce qui nous vaut le magnifique traité de l'Education des filles. Nous avons des politiques comme le duc de Beauvilliers et le duc de Chevreuse, des soldats comme le vidame d'Amiens. Partout Fénelon se montre à la hauteur de son rôle. Il sait proportionner ses conseils à toutes les situations. Le bon sens, la modération, la finesse forment les traits de ce gouvernement intérieur. Il sait parler à Mme de Maintenon le langage qui lui convient dans les questions brûlantes, et les crises délicates qu'elle traverse. Il connaît tous les mystères de la cour, et aux courtisans il trace un règlement de vie qui leur permet de concilier la pratique des vertus intérieures avec les exigences de leur condition. C'est surtout avec les scrupuleuses qu'il est admirable de discernement, et qu'il applique avec discrétion les remèdes propres à les retirer de ces angoisses si douloureuses et à les protéger contre elles-mêmes. Sa correspondance avec Mme de Montberon nous offre un modèle achevé de perspicacité sagace, de bonté compatissante, et de fermeté courageuse. Quinze années durant, il soutient la lutte qui se termine par un éclatant triomphe.

Fénelon est de l'école de saint François de Sales. Il se propose d'accommoder la pratique des vertus chrétiennes avec la vie ordinaire. On peut dans tous les états et dans toutes les conditions arriver à une sainteté éminente. Il suffit pour cela de remplir les devoirs de son état. Les vertus communes pratiquées avec persévérance nous rendent très agréables à Dieu en même temps qu'elles nous préservent de toute illusion. Il met en garde le néophyte contre les visions, les révélations et autres faits extraordinaires. Il recommande la discrétion dans l'usage des macérations corporelles. Il veut surtout qu'on s'attache aux petites croix, et qu'on les porte allègrement et joyeusement.

L'amour de Dieu est le grand levier pour soulever les âmes, au XVIIe siècle, c'est la crainte surtout qui dominait les consciences. La direction, même en dehors des Jansénistes, avait quelque chose d'étroit et de morose. Les meilleurs directeurs tels que le cardinal de Bérulle, le père de Condren, M. Olier avaient peut-être exagéré la sévérité de l'Evangile. Sans rien sacrifier des saintes austérités qui sont la pierre de touche de la piété véritable, Fénelon dilate le cœur, pousse à la confiance, et à la joie expansive. Le dévot doit être plein de politesse et d'aménité. « Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux,

Digitized by Google

si aimable, qu'un cœur uni à Dieu par la piété. » Il faut être gai, libre, dit-il ailleurs, affable, rien de timide, ni de sauvage.

M. Cagnat termine son livre par une comparaison entre Bossuet et Fénelon. Cette comparaison s'imposait. Elle est faite d'une manière excellente. On a beaucoup exalté Bossuet même aux dépens de Fénelon. De fait, on ne saurait aller trop loin dans l'éloge de l'évêque de Meaux. « La gloire de Bossuet est l'une des religions de la France, dit Sainte-Beuve ; on la reconnaît, on la proclame, on s'honore soi-même en y apportant chaque jour un nouveau tribut. » Il ne faut pas oublier pourtant que nous avons d'autres gloires. Pourquoi Fénelon ne serait-il pas aussi une des religions de la France ? Moins grand théologien que l'aigle de Meaux, il l'emporte par une connaissance approfondie de l'ascétisme. Moins sublime, il est peut-être plus souple, plus gracieux et plus varié. Comme éducateur, il est au premier rang. Nul n'a pénétré aussi profondément dans la connaissance des lettres grecques et latines. Nourri de la lecture des livres saints, il en a fondu la substance dans ses livres de piété avec un art infini, et ses ouvrages offrent un heureux mélange de la grâce, de l'élégance, des riches couleurs de l'antiquité profane, et de la sublimité, de la magnificence de l'antiquité sacrée. M. Cagnat est un admirateur du génie de Bossuet. Mais il relève les qualités merveilleuses du génie de Fénelon. Il trouve que ces deux grands hommes ont un droit égal à notre admiration. Beaucoup de lecteurs seront de son avis après la lecture de son ouvrage.

Ph. GONNET.

Le saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les Défenseurs de son Authenticité, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. — Paris, A. Picard et fils, 1902, in-8°, 41 pp.

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de l'*Université catholique* (1900, t. XXXV, pp. 458-60) des doctes publications de M. le chanoine Chevalier, relatives au Suaire de Turin. Ses deux premiers travaux avaient mis en évidence — avec des preuves multiples — les points suivants :

1° Le Suaire de Turin apparaît pour la première fois après 1353 à Lirey, diocèse de Troyes, où Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey, avait fondé une collégiale.

2° Henri de Poitiers, évêque de Troyes (1353-70), s'apercevant

Digitized by Google

que beaucoup de fidèles considéraient ce Suaire comme étant celui de Notre-Seigneur, fit une enquête dans laquelle on eut L'AVEU MÊME DE L'ARTISTE QUI AVAIT EXÉCUTÉ LA PEINTURE, *reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat et probatum fuit etiam per artificem qui illum depinxerat.*

3° Les chanoines de Lirey continuant à faire des ostensions solennelles, un autre évêque de Troyes, Pierre d'Arcis (1377-95), envoie au pape Clément VII un Mémoire indigné où il dénonce ce qu'il appelle une véritable *idolâtrie* A L'APPUI DE LAQUELLE ON ALLAIT JUSQU'A RAPPORTER DE FAUX MIRACLES. Clément VII déclare tolérer l'ostension, mais à deux conditions : on la fera sans solennité, et on devra *informer à haute voix les fidèles* qu'il ne faut pas voir là le vrai suaire qui a enveloppé le corps de Notre-Seigneur, mais une SIMPLE REPRÉSENTATION PAR PEINTURE, *publice populo prædicet et* DICAT ALTA ET INTELLIGIBILI VOCE, *omni fraude cessante, quod figura seu repræsentatio prædicta* NON EST VERUM SUDARIUM *Domini nostri Jesu Christi, sed quædam* PICTURA *seu tabula facta in figuram seu repræsentationem sudarii.*

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire de cette peinture : inutile d'ailleurs de raconter par suite de quelles circonstances elle passa à Chambéry, puis à Turin. Mais, au moment ou de nouvelles contestations s'élèvent, qui cherchent par des moyens anti-historiques et d'autres qui seront bientôt démontrés anti-scientifiques, il est bon, nécessaire même de rappeler les origines, *connues* on le voit, du Suaire de Turin.

L'an passé paraissait dans cette ville, un ouvrage dont le majestueux format, la bonne allure extérieure, les illustrations même, ne correspondaient guère, hélas ! à la pauvreté du fond. L'auteur, le R. P. Giammaria Sanna Solaro, de la Compagnie de Jésus, physicien amateur, n'a pas réussi dans son ouvrage : *La S. Sindone che si venera a Torino illustrata e difesa*, à ébranler aucun des documents si positifs versés au débat par M. le chanoine Chevalier. Quel fonds faire sur des arguments négatifs de ce genre : sainte Hélène *dut* trouver le saint Suaire et l'envoyer à Constantinople ; la preuve, c'est que les pèlerins de Terre-Sainte allaient vénérer à Constantinople *tous* les souvenirs matériels de la Passion dont les empereurs avaient dépouillé Jérusalem, *donc* le saint Suaire se trouvait dans cette ville. Il *dut* être remis à Garnier de Trainel, évêque de Troyes, dispensateur des reliques conquises par les croisés. Avec le prélat se trouvaient, à Constantinople, plusieurs de ses parents de

Digitized by Google

la famille de Champlitte. Or, un Champlitte était apparenté à un Charny ; *donc* le Suaire passa aux Charny qui, cent cinquante ans après, le donnèrent aux chanoines de Lirey.

N'est-ce point le cas de répéter avec M. Chevalier : « Après avoir ainsi comblé par l'imagination les vides de l'histoire, on tiendra pour parfaitement démontré que le Suaire de Turin est venu de l'Orient et qu'il remonte aux premiers âges de l'Eglise ».

Faisons grâce également aux lecteurs des bévues et des coquilles accumulées par le P. Sanna Solaro : il confond les historiens Du Chesne et Dunod, il traite l'Histoire *généalogique* du P. Anselme d'histoire *ecclésiastique*, il appelle le Recueil des historiens des *croisades* Recueil des historiens des *croisés*, M. Natalis de Wailly se nomme Vally ; le plus drôle, est qu'il cite des *comtes* de l'église de Troyes, au lieu des *comptes* de l'œuvre de l'église de Troyes. J'en passe et des meilleures !

Il n'est personne qui, après avoir lu le dossier du Suaire de Turin et la réfutation de l'ouvrage du P. Sanna Solaro faite par M. Chevalier, ne souscrive aux lignes écrites par ce dernier : « Le P. Sanna Solaro espère en terminant que le Ciel le bénira de ses bonnes intentions. Que cette douce perspective adoucisse l'amertume que lui causera la nullité scientifique, maintenant étalée au grand jour, de sa prétendue réfutation. Je me plais à regretter qu'il ait abandonné, sur le tard, les travaux de physique qui ont occupé une partie de son existence et fait, sans doute, son bonheur. Il n'était pas *né* pour la critique historique. »

Les journaux ont fait un certain bruit autour d'une communication présentée dernièrement à l'Académie des sciences par M. Paul Vignon, préparateur de zoologie à la Sorbonne. Contentons-nous présentement de faire remarquer que M. Chevalier a proposé « de prendre pour juges de la controverse (historique sur le Suaire de Turin) soit les Bollandistes, soit les membres de l'Académie des inscriptions » et que l'offre n'a pas, jusqu'à présent, été acceptée, tant la partie adverse sent le terrain peu solide. Ils l'accepteront moins maintenant que Bollandistes et académiciens ont donné un plein assentiment à la valeur de ses arguments. Dans la brochure dont nous venons de rendre compte, le savant chanoine proposait que le côté scientifique de la question (analyse du tissu, de la partie *peinte*, etc.) fut confié à l'étude de membres de l'Académie des sciences, tribunal compétent, s'il en fut. Mais voilà que le bureau de cette savante compagnie vient de refuser l'insertion, dans ses

Digitized by Google

comptes rendus, de la partie d'une communication d'un de ses membres, M. Delage, au nom de M. Vignon, qui tendait à voir un original dans le Suaire de Turin : M. Chevalier reste donc vainqueur sur toute la ligne.

J.-B. MARTIN.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Histoire des Croyances, Superstitions, Mœurs, Usages et Coutumes, — selon le plan du Décalogue, — par Fernand NICOLAŸ, avocat à la Cour de Paris. — 1901. 3 vol. in-8° cavalier de VII-393, 548 et 465 pp. Paris, V. Retaux. Prix : **18** fr.

M. Fernand Nicolaÿ est un de ces avocats qui ne se contentent pas d'être appréciés pour leur éloquence et leur science du droit, et qui se livrent volontiers à des travaux d'érudition. Possesseur d'une bibliothèque considérable, il a voulu nous donner une œuvre qui fût une vaste encyclopédie ethnographique, comprenant les particularités les plus intéressantes relatives à la religion et à la morale. Tout livre est naturellement une thèse, c'est-à-dire qu'il est écrit dans le but secret ou avoué de démontrer quelque chose : autrement, il ne serait qu'une collection d'anecdotes ou un amas de documents. L'auteur s'est proposé de faire une œuvre d'apologétique, où il s'est efforcé surtout de prouver les idées suivantes. Chez les nations réputées les plus inférieures au point de vue moral et intellectuel, nous devons constater la croyance à un Dieu unique et à la survivance de l'âme. Chez tous les peuples et dans tous les pays, il faut reconnaître une conscience morale dont les pratiques en apparence les plus étranges ne sont que la manifestation. D'ailleurs, comme les matériaux dont il disposait étaient trop considérables pour se rattacher à des thèses si générales, il a jugé bon de les distribuer conformément aux divers articles du Décalogue. Ainsi, à propos du premier commandement, il nous dit par quelles pratiques les peuples ont cru honorer leurs divinités; au sujet du second, il rappelle les formalités dont on a entouré la prestation du serment; le quatrième précepte lui a suggéré de nous conter ce qu'a été le culte des ancêtres et comment les différentes races ont compris la piété filiale ; et ainsi du reste.

Digitized by Google

Malgré cette ingénieuse précaution, nous devons avouer qu'il y a plus d'un détail dont la présence ne se trouve pas toujours bien justifiée dans tel chapitre donné. Ce vaste répertoire ne ressemble pas à ces édifices bâtis d'après un plan très régulier, et où chaque pierre a sa place marquée par les règles de l'art (1). Il n'importe. Les lecteurs s'intéresseront sans aucun doute à ces vastes tableaux qui nous montrent l'homme si peu semblable à lui-même aux différentes époques de l'histoire et sous les diverses latitudes. Ils pourront revivre, avec M. F. Nicolaÿ, la vie des peuples les plus civilisés, les Grecs, les Romains et surtout les nations chrétiennes de l'Europe médiévale ; et en même temps, ils seront initiés aux pratiques les plus bizarres des races sauvages, comme les nègres de l'Afrique, les insulaires de l'Océan Pacifique et les Fuégiens de l'Amérique méridionale. Nous ne croyons pas nous tromper en ajoutant qu'ils goûteront particulièrement les pages consacrées au droit féodal : l'auteur les a rédigées avec une compétence particulière, en bon juriste qu'il est. Il nous raconte avec beaucoup de verve les coutumes singulières qui faisaient la joie de nos pères, les redevances bizarres que le suzerain pouvait exiger de ses vassaux. Il s'arrête assez longtemps aux prescriptions relatives à l'aveu, aux jugements de Dieu et aux combats judiciaires. Parfois, il s'occupe aussi des usages qui ont subsisté jusqu'à nos jours, et il en recherche la valeur symbolique, le plus souvent ignorée des populations qui ont gardé ces traditions antiques. Il cite volontiers des proverbes, et il a raison : car ceux-ci nous révèlent l'état d'âme des races et des peuples, et nous livrent leur pensée d'une manière plus significative.

Avant de quitter ce livre, notons un dernier point. A la différence de la presque totalité des études ethnographiques, il peut être mis entre les mains de tous les lecteurs sérieux. M. Nicolaÿ a évité de noter les particularités qu'il aurait dû grouper autour de deux commandements que nous ne voulons pas désigner autrement. Il s'est contenté de relater les usages relatifs au mariage, et encore avec une réserve qui dénote un respect absolu pour le public auquel il s'adresse.

A. L.-B.

(1) Il est à regretter que M. F. Nicolaÿ n'ait pas donné ses références avec tout le soin nécessaire, en indiquant, non seulement la page, mais encore le titre complet de chaque ouvrage, avec le nom exact de son auteur, le lieu et la date de sa publication. Parfois aussi, mais rarement, les autorités invoquées sont discutables.

Digitized by Google

La Civilisation païenne et la Religion, par P. RAYNAUD, aumônier de l'Ecole Albert-le-Grand. — 1 vol. in-18, Paris, Perrin, 1902. **3** fr. **50**.

Après la *Civilisation païenne et la Morale chrétienne,* après la *Civilisation païenne et la Famille* et en attendant la *Civilisation païenne et la Politique*, le P. Reynaud nous donne un 3e volume sur la *Civilisation païenne et la Religion.* Il a soin d'ailleurs, pour mettre sa thèse plus en relief, de mettre en parallèle au point de vue religieux, le paganisme et le christianisme et, malgré le titre de l'ouvrage qui ne l'indique pas, c'est habituellement ce dernier qui tient dans ce parallèle la plus grande place. Après avoir rappelé à nos politiciens actuels, comme une leçon dont ils feraient bien de profiter, que croyants ou sceptiques les hommes d'Etat romains « ne se mirent jamais en opposition directe avec la religion de leur pays, que jamais surtout ils ne la persécutèrent et qu'ils en tirèrent toujours le meilleur parti possible », il nous indique les trois grandes divisions de son travail: la notion de Dieu, les lois religieuses, le culte religieux.

Il ne faut pas chercher dans cet ouvrage des considérations neuves et originales que le sujet ne comportait pas; mais il est toujours bon de rappeler ce que nous devons à la vertu civilisatrice du christianisme et de montrer quelles importantes transformations il a opérées dans le monde, sans parler de celles que les paroles évangéliques nous autorisent à espérer encore. C'est donc en somme une nouvelle apologie du christianisme que nous trouvons dans *La Civilisation païenne et la Religion;* or, de telles apologies sont toujours opportunes, surtout quand elles se recommandent comme celle-ci par une érudition qui sait choisir et des qualités littéraires qui la font valoir. Ajoutons qu'elle confirme par des preuves à l'appui cette remarque ingénieuse de Vitet : « N'est-ce pas quelque chose d'étrange dans ce monde de l'antiquité, que l'extrême infériorité des religions eu égard aux autres conceptions de l'intelligence humaine? Ne voyez que les arts, les lettres, la philosophie: l'humanité ne peut pas aller plus haut. Vous êtes au sommet de la civilisation. Retournez-vous, voyez les religions, interrogez les prêtres : quelle étonnante disparate! Vous vous croyez chez des peuples enfants. » (*Etudes philosophiques et littéraires*, p. 39.)

L. T.

Digitized by Google

Unto this last (même à ce dernier : *Saint Mathieu*, xx. 14), par John Ruskin. — *Quatre Essais sur les premiers Principes d'Economie politique*. Introduction de M. Brunhes, traduction de l'abbé Em. Peltier. — 1 vol. in-18, Paris, Beauchesne, 1902, **3** fr. **50**.

L'auteur des *Peintres modernes*, des *Pierres de Venise*, des *Leçons inaugurales d'Oxford* et de *Præterita* (son autobiographie) dit en toute simplicité dans la préface de ces Essais qu'ils contiennent ce qu'il a écrit de meilleur, c'est-à-dire de plus vrai et de plus justement exprimé. Son but principal a été de donner de la richesse une définition logique (il la définit : le pouvoir sur les hommes) et de montrer que parmi les conditions morales et sociales de son acquisition « la première est à coup sûr la croyance à l'existence de l'honnêteté et à la possibilité de la pratiquer dans les affaires commerciales ». (P. 4.)

Comme dit M. Brunhes dans sa remarquable et très intéressante introduction, la formule fondamentale d'*Unto this last* et de toute la construction économique de Ruskin est celle-ci : « Il n'y a de richesse que de la vie et, soit qu'il nous expose le vrai sens de la valeur, ou les caractères du vrai travail, ou le vrai rôle du capital, « partout on le sent dominé par cette notion primordiale de l'éminente dignité de la créature humaine ». C'est dire que ces Essais ont été vers 1860, date de leur apparition, une réaction courageuse contre l'économie politique libérale et la contre-partie des thèses que l'on rencontre constamment sous la plume de certains libéraux, apôtres effrénés de la libre concurrence et des droits du plus fort. C'est dire aussi qu'en luttant contre la science de devenir riche et en prenant la défense de la vie humaine, Ruskin a été l'un des précurseurs du mouvement social actuel. Cest donc une idée heureuse qu'a eue M. l'abbé Peltier de nous donner la traduction de cette œuvre originale.

Il ne faut pas y chercher un exposé scientifique proprement dit, mais plutôt des principes directeurs et l'esprit avec lequel Ruskin a abordé ces questions économiques, esprit éminemment généreux et chrétien puisé dans la lecture assidue de la Bible. Qu'on en juge par cette citation : « Il y a des trésors qui sont lourds de larmes humaines, comme une moisson engrangée après une pluie inopportune. » (P. 84.) Et par cette autre : « Les Grecs appelaient ἴδιον ou particulier, une personne ne pouvant être directement utile à l'Etat ; d'où est venu notre mot idiot, personne stupide ne s'occupant que de ce qui la con-

Digitized by Google

cerne. » (PP. 169-170.) Qu'on veuille bien remarquer enfin cette façon de concevoir la richesse de l'homme riche : « Il n'y a de richesse que la vie, la vie avec toutes ses aptitudes à l'amour, à la joie et à l'admiration... L'homme le plus riche est celui qui ayant perfectionné au plus haut point les fonctions de sa propre vie possède la plus grande et la plus secourable influence par sa personne et par ses biens, sur la vie d'autres hommes. » (P. 210.)

Il ne semble vraiment pas excessif de dire avec M. Brunhes que ce livre, qui a été un manifeste, reste un document et mérite de prendre place dans l'histoire des doctrines économiques.

L. T.

Histoire de la Philosophie, par l'abbé Eugène DURAND, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert de Nancy. — Un vol. de 300 pp. Paris, Poussielgue.

Les professeurs et les élèves de nos établissements libres et chrétiens attendaient avec impatience la fin du *Cours de Philosophie*, conforme aux programmes classique et moderne, que publie l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne.

Deux volumes en avaient déjà paru, *Psychologie* (1re Partie), *Logique*, *Morale*, *Métaphysique* (2e Partie). Le succès légitime obtenu par ces deux volumes, malgré quelques critiques de gens qui ont cru y découvrir des traces de kantisme, présage la destinée qui attend la dernière partie de cette importante publication.

M. l'abbé Durand, en homme qui a la science et l'expérience de l'enseignement philosophique, ne se contente pas de donner les notions générales et sans lien entre elles que réclame le programme du baccalauréat. Il présente une *Histoire de la Philosophie*, qui, si elle n'est pas absolument complète, si elle ne parle pas des philosophies orientales, philosophie de la Perse, de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, fait une large place à la Scolastique, à la philosophie du moyen âge, trop oubliée, trop dédaignée dans certains milieux universitaires.

La philosophie du XIXe siècle est longuement exposée par M. l'abbé Durand, et ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. J'estime même qu'il aurait pu formuler plus nettement les conclusions scientifiques de notre époque contre le transformisme et l'évolutionnisme. « *Leur* beau temps semble passé, dit-il avec

Digitized by Google

beaucoup de raison, et chaque jour les découvertes des savants et les arguments des philosophes en emportent quelques lambeaux. » Mais d'abord est-ce que le transformisme et l'évolutionnisme ont jamais pris pour point de départ des faits scientifiquement constatés ? Non, certes : ils sont une pure hypothèse : *quod gratis asseritur gratis negatur*. En second lieu, bien loin d'avoir en leur faveur quelque argument scientifique, ils voient se dresser devant eux toutes sortes de difficultés, émanant des observations les plus précises, les plus incontestables, dans le monde végétal et animal. L'évolution progressive est si peu la loi des êtres animés et vivants que la dégénérescence les régit tous, sans parler de l'impossibilité radicale de la transformation d'une espèce en une autre. Il fallait le dire catégoriquement à ceux qui prennent pour des dogmes des hypothèses antiscientifiques.

Le cartésianisme et le kantisme sont très bien exposés et jugés par M. l'abbé Durand. Si l'on peut regretter qu'il n'ait résumé ni les idées philosophiques de Pascal, ni celles de Bossuet, ni celles de Fénélon, ni le mouvement néo-thomiste ou néo-scolastique qui s'est manifesté dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, il faut rendre un sincère hommage à la méthode claire et nette, à la science sûre et précise, que dénote cette *Histoire de la Philosophie*.

Elle est appelée à rendre de grands services à nos maisons d'éducation chrétienne, si tant est que l'esprit sectaire des Brisson et des ministres « de défense républicaine » veuillent leur laisser encore la liberté, que nous garantit la loi du 15 mars 1850, la loi de Falloux-de Parieu.

L'abbé Théodore DELMONT.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Handbuch der Lateinischen Laut-und Formenlehre. *Eine Einführung in das sprachwissenschaftliche Studium des Lateins*, von Dr Ferdinand SOMMER, Privatdozent an der Universität Leipzig. — 1902. 1 vol. in-8° de XXIII-693 pp. Heidelberg, librairie universitaire de Carl Winter. Prix : **11** fr. **25**.

Le but que l'auteur s'est proposé est bien déterminé, et dès la première page nous en sommes instruits, et invités à ne pas

Digitized by Google

l'oublier. Le Dr F. Sommer a voulu donner une idée générale et complète de l'état actuel de la philologie latine aux débutants, c'est-à-dire à tous ceux qui veulent s'orienter dans ce domaine sans avoir fait des études linguistiques approfondies.

Naturellement, il débute par des notions élémentaires sur l'histoire du latin et ses relations avec les idiomes qui lui sont le plus étroitement apparentés. Il nous dit ce que presque tous ses prédécesseurs ont oublié de préciser : que faut-il entendre par ce nom, *le latin ?* Ce n'est pas la langue parlée autrefois dans le Latium, puisque cette langue n'était pas une, et qu'elle présentait des caractères divers selon les différents pays. A Préneste, le *bh* était devenu *f* à l'intérieur des mots, tandis qu'à Lanuvium, il s'était simplement déaspiré dans ce cas : cf. *nefrones* et *nebrundines*, à côté du grec νεφροί. La latin est la langue parlée autrefois à Rome, employée par ses poètes et ses prosateurs, utilisée dans tout l'empire pour l'administration et les relations de toute sorte, et devenue depuis, par suite d'une évolution lente et progressive, le fonds commun des langues romanes. Il est tout naturel que le Dr F. Sommer s'arrête plus particulièrement au groupe italique, auquel le latin se rattache par des relations plus étroites et des ressemblances plus nombreuses. Mais il accorde aussi un moment d'attention aux langues qui, tout en restant étrangères à ce groupe, étaient néanmoins parlées dans la péninsule. Quand, d'ailleurs, il arrive à l'hypothèse d'une période d'unité gréco-italique, il hésite à s'y rallier, et il a plus de sympathies pour l'hypothèse toute différente d'une langue commune, à une certaine époque, aux Celtes et aux Italiens. Nous ne discuterons pas les préférences du sympathique professeur. Nous constaterons seulement qu'il a compris que, en tout état de cause, les rapprochements entre le latin et le grec seraient mieux saisis et goûtés que ceux qu'il aurait établis entre le latin et le celtique. Les raisons qu'il apporte d'ailleurs, si elles ne laissent pas d'être probables, ne répondent pas à toutes les objections. L'auteur termine cette introduction en indiquant les sources à consulter pour quiconque veut étudier les destinées du latin, et en esquissant l'histoire de l'alphabet spécial à cette langue. Puis il aborde l'objet de son étude, la phonétique et la morphologie, en les exposant d'une manière qui n'est pas absolument identique.

Il prend la phonétique au moment où le latin est encore censé faire partie de l'unité indo-européenne primitive, pour en noter

Digitized by Google

les destinées jusqu'à l'époque classique. (L'auteur exprime d'ailleurs des doutes sur la réalité d'une langue un moment commune à tous les Indo-Européens.) On conçoit fort bien cette méthode : puisque, pour les phonèmes latins, nous sommes obligés de recourir aux témoignages de l'histoire, il faut prendre celle-ci à ses débuts. Mais, pour la partie morphologique, ce système aurait eu des inconvénients sérieux. On peut, jusqu'à un certain point, suivre l'évolution d'un phonème, puisqu'on le rencontre à la fois dans plusieurs formes au sein d'une même langue, et qu'on peut lui trouver des équivalents dans les langues apparentées. Il n'en est pas de même des mots, parce qu'ils ont subi, particulièrement sous l'action de l'analogie, des influences multiples, parfois sans lien visible, et qui ne paraissent dépendre que des caprices de l'esprit humain. Le Dr Sommer a donc jugé préférable d'examiner les seules formes qui se trouvent dans les textes latins parvenus jusqu'à nous. Il a eu soin, d'ailleurs, d'appeler la phonétique à son aide pour expliquer, à l'occasion, certaines particularités morphologiques : p. e. l'apophonie de *e : i* dans *artifex*, *artificis*.

Faire l'analyse de ces deux parties, serait une tâche que nous n'aurons pas l'imprudence d'entreprendre. Il s'y trouve tant de faits, présentés déjà d'une manière très concise dans la rédaction du Dr Sommer! Nous nous contenterons de dire que rien n'y est oublié de ce qu'il est nécessaire de savoir relativement à la philologie latine. Nous avons goûté, en particulier, d'excellentes pages sur la nature de l'accent, son histoire et son influence sur la qualité des voyelles latines. La partie morphologique, un peu plus courte que la partie phonétique, est non moins intéressante, bien que certaines assertions soient pour surprendre les non-initiés. L'auteur n'a pas voulu trop bouleverser le système de graphie généralement usité dans les grammaires latines classiques. Toutefois il écrit *servos*, *quojus*, et non *servus*, *cujus*. Il a aussi remplacé le *v* et le *p* (par *i̯* et *u̯*), pour éviter des confusions regrettables. Son système de signes diacritiques est d'ailleurs de tout point conforme aux exigences actuelles de la science philologique.

Nous n'avons guère qu'un reproche à faire à ce livre : c'est que les indications bibliographiques y soient si rares, nous allions dire si insuffisantes. Le Dr F. Sommer n'indique à ses lecteurs que quelques ouvrages d'ensemble : pour la grammaire indo-européenne, un seul, le *Grundriss* de Brugman ; pour celle du

Digitized by Google

grec et du latin, quatre ; pour le latin en particulier, neuf; pour les dialectes italiques, deux. C'est bien peu. Dans la Préface, l'auteur est allé au devant de ce reproche : il s'excuse de ne pas avoir donné une bibliographie plus riche, en disant que son ouvrage serait devenu trop considérable, et que, d'ailleurs, elle ne lui paraissait pas nécessaire pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Le débutant, pense-t-il, veut avant tout connaître les faits de la grammaire historique et le conflit des sentiments, de même que l'autorité de telle ou telle opinion, lui est assez indifférente. Nous ne sommes pas du même avis que l'honorable privat-docent. Laissons la question de pages : le livre en eût-il renfermé une quinzaine de plus, que l'inconvénient n'aurait pas été appréciable. Mais nous croyons que les étudiants, — nous ne voulons pas dire les élèves de l'enseignement secondaire —, que les étudiants sérieux ne sont pas complètement satisfaits, s'ils ne vont pas au fond des questions les plus importantes, et qu'ils seraient heureux de connaître les ouvrages où elles sont traitées, pour y recourir au besoin. Le temps n'est plus où le disciple était pleinement satisfait, quand il avait prononcé : *Magister dixit.*

Terminons. L'ouvrage du Dr F. Sommer est un travail sérieux et scientifique, tout à l'honneur de son auteur : il présage le plus brillant avenir à l'éminent privat-docent. Il arrive le premier en tête d'une série de grammaires qui paraîtront, sous la direction du professeur Hermann Hirt, à la librairie Carl Winter. Si les volumes qui viendront ensuite ont la valeur de celui-ci, nous pouvons dire que cette collection rendra les plus grands services, et qu'elle se conciliera bien vite la faveur du monde savant.

A. Lepitre.

Histoire de la Littérature allemande, par A. Bossert, inspecteur général de l'Instruction publique. — Paris, Hachette, 1901.

Notre premier devoir envers M. Bossert, en présentant aux lecteurs de l'*Université catholique* son *Histoire de la Littérature allemande* est de le remercier de nous avoir enfin donné un ouvrage nécessaire et qui nous manquait, je veux dire un livre qui, sous une forme didactique nous offre un tableau d'ensemble et cependant suffisamment complet et détaillé de la littérature d'Outre-Rhin. Nous avions bien, il est vrai, la grande et belle

Digitized by Google

Histoire de M. G.-A. Heinrich, ouvrage excellent et dont je ne veux certes pas médire, mais qui, par la manière dont il est conçu, semble mieux fait pour des esprits déjà au courant des questions qu'il traite, que pour des écoliers ou des étudiants qui abordent pour la première fois cette étude. L'histoire de M. Bossert est à la portée de tous et les lecteurs même qui ignorent l'allemand, peuvent s'y intéresser et s'y instruire. L'auteur sait fort bien que l'ensemble de la littérature allemande est peu connu chez nous et c'est pourquoi, s'adressant à des Français et ne pouvant que rarement se référer à leurs souvenirs, il expose, analyse, raconte avant de comparer et de juger.

La méthode que s'est proposée M. Bossert est celle de l'induction historique, qui consiste, s'il s'agit d'un écrivain, à joindre, à l'étude précise de ses œuvres, les renseignements sur sa personne, son éducation, son caractère, ses rapports avec ses contemporains; à rapprocher l'homme de l'œuvre, à les éclairer l'un par l'autre, pour donner d'eux une impression plus nette, une idée plus concrète, une image en quelque sorte visible. Mais ce travail suffisant pour la connaissance particulière d'un écrivain, d'une école ou d'une époque, ne l'est plus quand il faut tracer l'histoire de toute une littérature. Le but capital de l'historien, et celui auquel il doit peut-être tendre avant tout, est de dégager de l'ensemble et de la succession des œuvres littéraires, — en la précisant par l'étude de l'action de la race et du climat, de l'influence de la religion, des faits politiques et de l'état social, des événements de toute nature qui ont pu la modifier — l'évolution générale de la littérature et de l'idéal intellectuel et moral, en un mot, de l'esprit du peuple qui s'y est exprimé.

Ces études, auxquelles il était d'ailleurs dès longtemps préparé, M. Bossert les a faites consciencieusement : ainsi, par exemple, dès le début de son livre, il distingue et analyse nettement le caractère, l'esprit et la langue des différentes races germaniques façonnées, modifiées à la longue par le sol qui les porte et les nourrit. Plus loin il montre aussi fort bien par la prédominance et l'état plus avancé de la culture latine, l'influence profonde de l'esprit français et de la littérature romane sur l'Allemagne du XIII^e^ siècle, l'imitation, souvent même la copie qu'ont faite de nos chansons de gestes et de nos chants lyriques les poètes chevaleresques et les *minnesinger*. La Réforme ne nous apparaît point comme un fait soudain, l'œuvre d'un moine

Digitized by Google

en révolte : elle n'est que l'un des épisodes et le plus marquant de cette longue lutte de l'esprit allemand libre, subjectif et rêveur contre la séduction ou la prédominance du génie latin plus élégant et mieux ordonné, lutte séculaire de deux idéaux et dont les victoires allemandes, après la proclamation du libre examen, sont marquées par la réforme littéraire de Klopstock, la révolution tumultueuse du *Sturm und Drang* qui coïncide à peu près avec l'apparition du criticisme de Kant, la philosophie de Schelling et de Hegel et le romantisme. J'aurais désiré que M. Bossert nous montrât plus nettement quels liens rattachent entre eux ces derniers événements et comment ils ne sont que les manifestations successives des mêmes tendances intellectuelles et morales de l'esprit germanique.

Je passe les études bien condensées sur Gœthe et Schiller, les excellents chapitres sur les poètes et le théâtre autrichiens, la Jeune Allemagne, l'école de Niebuhr, etc..., et j'ai hâte de féliciter M. Bossert d'avoir suivi — ce qu'il regarde comme une témérité — le développement de la littérature allemande jusqu'à l'époque actuelle. Il est bon, aujourd'hui surtout que la vogue est à ce qui vient d'ailleurs, que nous sachions regarder d'un peu près certaines œuvres contemporaines pour y reconnaître les idées et les formes d'art que d'ingénieux écrivains étrangers nous ont habilement empruntées.

Un grand mérite de M. Bossert est, tout en remontant aux sources, de ne pas s'en tenir à ses seules impressions : il a mis à profit — et nous devons l'en louer — les travaux critiques parus en Allemagne, et nous expose avec ses jugements personnels sur les œuvres et les écrivains, ce qu'en pensent eux-mêmes les Allemands.

Si nous considérons la masse de documents, le nombre et l'étendue des lectures, la quantité de recherches bibliographiques qu'exige un livre semblable — et dont M. Bossert fait directement profiter ses lecteurs par les notes et les indications nombreuses qui accompagnent son texte — nous n'aurons guère que des remerciements et des éloges pour l'auteur de cette *Histoire de la Littérature allemande*, qui, la première en son genre, et à certains égards encore imparfaite, est, en somme, un très utile et bon ouvrage.

J. B.

Digitized by Google

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon : **Le Sonnet en Italie et en France au XVIe Siècle**, par Hugues VAGANAY, bibliothécaire. — Lyon, au siège des Facultés catholiques, 1902, gr. in-8° (1er fascicule).

Nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer ce travail, et de le signaler à l'attention des amateurs, nous proposant d'y revenir quand l'ouvrage sera terminé. Mais nous pouvons dire dès maintenant que le livre est d'une fort belle exécution, imprimé par Protat sur vélin teinté de Rives. L'auteur nous donnera-t-il, avec le second et dernier fascicule, un aperçu de l'histoire du sonnet et de son évolution dans la littérature française? Il serait au moins bien inutile d'expliquer comment le sonnet ne fait son apparition chez nous qu'aux environs de l'année 1530 tandis qu'il était depuis longtemps déjà cultivé en Italie.

R.

Glossaire du Patois de Châtenois, avec vocables des autres localités du Territoire de Belfort et des environs, précédé de notes sur le patois de la région, par Aug. VAUTHERIN. (Extrait du *Bulletin* de la Société Belfortaine d'Emulation.) — 1 vol. in-8° de 543 pp. Belfort. Typographie Eugène Devillers.

Au premier examen, l'auteur de ce livre nous apparaît comme un autodidacte. La méthode rigoureuse apportée maintenant aux études de philologie romane, — pour les patois comme pour les dialectes littéraires, — paraît lui être inconnue. Avec la parfaite loyauté qui le caractérise, M. Aug. Vautherin reproduit deux lettres, l'une de M. Gaston Paris, l'autre de M. W. Förster, où ces deux maîtres lui donnent des conseils sur la notation des phonèmes romans. Mais ses occupations ne lui ont pas permis d'étudier les systèmes employés maintenant. Toutefois, il n'a pas cru pour cela devoir renoncer à ses travaux sur le patois de Châtenois. Devons-nous l'en louer, et, bien que son glossaire ne soit pas irréprochable au point de vue rigoureusement scientifique, faut-il le recommander à l'attention de nos lecteurs? A cette double question, nous n'hésitons pas à répondre : oui, à cause de l'exemple que M. Aug. Vautherin donne à nos contemporains, et en raison du profit que les esprits sagaces peuvent en tirer.

Nous ne pouvons nous le dissimuler : les patois s'effacent de plus en plus, et bientôt peut-être il n'en restera que des traces

Digitized by Google

insignifiantes. C'est pour nous un devoir patriotique d'en fixer la physionomie et de recueillir précieusement les éléments dont ils sont composés. Nous tenons aux vieilles pierres de notre France, parce qu'elles nous parlent de nos ancêtres, de leurs pensées et de leurs préoccupations. Est-ce qu'ils sont moins précieux, ces mots qui reflètent leurs idées, ce langage où leur âme se révèle d'une manière si naïve parfois, mais toujours expressive ? Or, pour faire cet inventaire des patois, les savants ne sont pas assez nombreux et ne disposent pas de loisirs suffisants. Il faut donc encourager tous les chercheurs de bonne volonté qui peuvent nous aider dans cette vaste tâche, et nous pouvons signaler M. Vautherin comme un modèle à tous ceux qui hésiteraient à entrer dans cette voie. Quoique adonné à des recherches d'un ordre différent, il a compris tout ce que les disciplines philologiques présentent d'intérêt, et il s'y est appliqué avec une ardeur et une constance que nous ne saurions trop louer.

D'autre part, son répertoire est plein de renseignements précieux. Un romaniste de profession pourra y trouver des éléments assez nombreux pour formuler des lois phonétiques d'une manière rigoureuse et précise. Par exemple, il est à remarquer que *a* et *e* suivis de *n* se nasalisent en *õ*. Signalons aussi en passant, — car nous ne pouvons entrer ici dans des détails, — le sort de *l* après les labiales *p* et *b* et les gutturales *g* et *c*. Le traitement de *c* devant les voyelles mérite aussi notre attention. Ces constatations contribuent à la connaissance, non pas seulement du patois de Châtenois et du Territoire de Belfort, mais encore de patois assez éloignés, par les rapprochements qu'elles suggèrent. Elles dirigent parfois les recherches étymologiques dans des voies où le romaniste hésitait à s'engager.

Les mots de ce *Glossaire*, si nous les considérons, non plus dans leur forme extérieure, mais dans leur signification, nous révèlent des traits de mœurs ou des particularités locales qui ont aussi leur intérêt. Ainsi, l'expression « câle ai diairi » indique une coiffure caractéristique portée exclusivement par les protestantes du pays de Montbéliard. La cornouille s'appelle, l'auteur ne nous dit pas pourquoi, « cerise de juif ». Il y a aussi des expressions qui rappellent les luttes politiques du temps passé. Ainsi, les habitants de Besançon avaient donné aux huguenots le nom de « bo », qui signifie « crapaud ». Deux quartiers de cette ville repoussèrent, en 1576, une attaque des

Digitized by Google

protestants, et reçurent pour ce fait le nom de « boussebos ». Il est facile de reconnaître le verbe « pousser » dans la première partie du mot. Le terme « Langrîe » ou « Langrier », synonyme de « roulier », rappelle le temps qui a précédé la construction des chemins de fer, et où la ville de Langres était un centre très important pour le roulage. Nous pourrions encore citer beaucoup d'autres menues indications qui ont un intérêt spécial pour les Français de l'Est, surtout pour ceux qui habitent près de la frontière allemande ou suisse.

M. Aug. Vautherin a donc bien fait de publier ce travail. Les sociétés savantes des départements devraient encourager particulièrement des études de ce genre. Leurs bulletins y gagneraient beaucoup au point de vue de l'intérêt, et ils préserveraient de l'oubli une quantité de notions linguistiques qui sont menacées de disparaître à bref délai.

A. LEPITRE.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BENSON (E.-W.), *Adresses on Acts of the Apostles*, in-8, 690 p., 26 fr. London, Macmillan. — BERTHOLET, *Die Bücher Esra u. Nehemia erklärt*, 3,15. Tübingen, Mohr. — BOLO (H.), *La femme et le clergé*, in-12, 2,50. Paris, Haton. — DEMENTHON (Ch.), *Petit Directoire du prêtre éducateur au sortir du séminaire*, in-18, 1,25. Paris, Bouton. — DUFF, *Psychic research*, in-12, 939 p., 7,50. New-York, Whitaken. — GIFFERT (A.-C.), *The Apostles Creed*, gr. in-8, VII-206 p., 7,25. New-York, Ch. Scribners's Sons. — HELLO (E.), *Rusbröck l'Admirable*, in-16, 3.50. Paris, Perrin. — HOUTIN (A.), *La question biblique chez les catholiques de France au XIX^e siècle*, in-8, IV-324 p. Paris, Picard. — MERX (Adb.), *Die vier kanonischen Evangelien nach ihrem ältesten bekannten Texte*, XXIII-438 p., 15 fr. Berlin, G. Reimer. — *Oracula sibyllina*, die, bearb. v. Dr Job. GEFFEKEN, LXI-240 p., 11,50. Leipzig, Hinrichs. — PROTOIS, *Enfants, soyez chrétiens! Première communion, Confirmation, Persévérance*, in-12, 3 fr. Paris, Haton. — SHEPARDSON (D.), *Studies in the epistle ito the Hebrews*, in-12, 499 p., 7,50. New-York, 1902, Revell. — SICKENBERGER, *Die Lukaskatene des Niketas v. Herakleeæ*, untersucht, VIII-118 p., 5 fr. Leipzig, Hinrichs. — SWETE (H.-B.), *Patristic study*, in-8, 206 p., 3 fr. London, Longmans. — VERRIER, *Exposé scientifique du second cha-*

Digitized by Google

pitre de la Genèse et questions afférentes à la création, in-18, VII-213 p. Paris, 1902, Amat.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — AVENEL (vicomte D'), *Le Mécanisme de la vie moderne*, in-18, 4 fr. Paris, Colin. — BARNEVILLE (DE), *Au seuil du siècle*, in-16, 3.50. Paris, Perrin. — BASIN (J.), *Leçons de physique*, 5,50. Paris, Nony. — BECCHER (C.-E.), *Studies in evolution*, in-8, 638 p., 25 fr. New-York, Scribner. — BERTRAND (J.), *Eloges académiques*, in-16, 3,50. Paris, Hachette. — BOIS (J.), *Le monde invisible*, in-18, 3,50. Paris, Flammarion. — BOURDON (B.), *La perception visuelle de l'espace*, in-8, 12 fr. Paris, Reinwald. — CHARAUX (C.-C.), *Les éléments primitifs de la pensée, l'âme humaine, les sociétés, l'Eglise*, in-16, 159 p. Grenoble, Allier. — FAGUET (E.), *La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*, in-18, 3,50. Paris, Lecène-Oudin. — GRAIND'ORGE (Th.), *Les opinions de Jacques Bonhomme*, in-12, 3,50. Avignon, J. Roumanille. — JANVIER (R. P.), *Action intellectuelle et politique de Léon XIII en France*, in-12, 1,50. Paris, Lecoffre. — LANDRY (A.), *La responsabilité pénale*, in-16, 2,50. Paris, Alcan. — LAPIE (P.), *Logique de la volonté*, in-8, 7,50. Paris, Alcan. — LAROUSSE illustré (Nouveau), tome V, broché, 32 fr., relié, 37 fr. Paris, Larousse. — LEMAITRE (J.), *Quatre discours*, in-18, 2 fr. Paris, Lecène-Oudin. — MARION (H.), *L'éducation des jeunes filles*, in-18, 3,50. Paris, Colin. — NIHÉ (M.), *Florence historique, monumentale, artistique*. Guide d'art dans Florence et ses environs, in-18, 5 fr. Paris, Firmin-Didot. — PILLON (F.), *L'Année philosophique*, in-8, 5 fr. Paris, Alcan. — PRUDHOMME (Sully) et RICHET (Ch.), *Le Problème des causes finales*, in-16, 2,50. Paris, Alcan. — REVOY (P.), *Notions de chimie générale*, gr. in-12, 2,50. Paris, Nony. — SEILHAC (L. DE), *Syndicats ouvriers, Fédérations, Bourses du travail*, in-18, 3,50. Paris, Colin. — SOREPH (G.), *La Comptabilité commerciale, industrielle et domestique*, in-8, 3 fr. — VIGNON (P.), *Le linceul du Christ*, in-4°, 15 fr. Paris, Masson.

Histoire et Géographie. — CASTELLANI (Ch.), *Marchand l'Africain*, in-8, 10 fr. Paris, Flammarion. — COMBANAIRE (A.), *Au pays des coupeurs de têtes. A travers Bornéo*, in-18, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — DANIEL (A.), *L'Année politique*, in-16, 3,50. Paris, 1901, Perrin. — DEISSMANN, *Ein original Dokument aus der diocletianichen Christverfolgung*, VII-367 p. et une pl., 2,85. Tubingen, J.-C.-B. Mohr. — FABRY (G.), *Campagne de Russie* (1812), in-8, 18 fr. Paris, Gougy. — GENTIL (E.), *La chute de l'empire de Kabah*, in-8, 10 fr. Paris, Hachette. — GORKI (M.), *Wania*, in-16, 3,50. Paris, Perrin. — GOYNART (Ch. DE), *Une sorcière au XVIII^e siècle, Marie-Anne de la Ville* (1680-1725), in-16, 3,50. Paris, Hachette. — HICK-

Digitized by Google

MANN (A.-L.), *Atlas universel politique, statistique, commerce*, 5 fr. Paris, Haar et Steinert. — KURTH (M.-G.), *S. Boniface*, in-12, 2 fr. Paris, Lecoffre. — LAIR (M.), *L'Impérialisme allemand*, in-18, 3,50. Paris, Colin. — LANGLOIS (Ch.-V.), *Questions d'histoire et d'enseignement*, in-16, 3,50. Paris, Hachette. — LARGENT (R. P.), *Saint Hilaire*, in-12, 2 fr. Paris, Lecoffre. — LEVAT (D.), *La Guyane française en 1902*, gr. in-8, 4 fr. Paris, Dunod. — LONGUEMARE (E.), *L'Eglise et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller pratique de Guillaume le Conquérant*, in-8, 5 fr. Paris, Haton. — PELLETAN (C.), *Histoire contemporaine de 1815 à nos jours*, gr. in-4°, 6 fr. Paris, Société française d'éditions d'art.

Philologie et Belles-Lettres. — ABEL (G.), *Le labeur de la prose*, in-16, 3,50. Paris, Stock. — ALMÉRAS (H. D'), *Avant la gloire*, in-18, 3,50. Paris, Lecène-Oudin. — COUVREUR (A.), *La famille. La force du sang*, in-16, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — DREYFUS-BRISAC, *Un faux classique, Nicolas Boileau*, gr. in-18, 3,50. Paris, Calmann-Lévy. — FOURVIÈRES (R. P. X. DE), *Lou Pichot Tresor* ou *Dictionnaire provençal-français et français-provençal*, in-18, 5 fr. Avignon, J. Roumanille. — FRANAY (G.), *Lisbeth*, in-18, 3,50. Paris, Colin. — GEBHART (E.), *D'Ulysse à Panurge*, contes héroï-comiques, in-16, 3,50. Paris, Hachette. — JOSÈPHE (Flavius), Œuvres complètes, traduites en français. Tome VII, 1er fascicule : *De l'ancienneté du penple juif* (*Contre Apion*). Traduction de Léon Blum, in-8, 3,50. Paris, Leroux. — KONT, *Etude sur l'influence de la littérature française en Hongrie* (1772-1896, in-8, 510 p., 10 fr. — LABBÉ (E.), *Histoire-Miniature des lettres françaises*, in-18, 2,50. Paris, Lecène-Oudin. — LONGARD DE LONGGARDE (D.), *Jouets du destin*, in-16, 5 fr. Paris, Hachette. — MARGUERITTE (P. et V.), *Le jardin du roi*, in-16, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — MARTINEAU (R.), *Un Vivant et deux Morts*, gr. in-12, 3 fr. Paris, Bosse. — TROTIGNON, *Fouchard député*, in-12, 3,50. Paris, Plon-Nourrit.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

L'IDÉE

DU

SACRIFICE EUCHARISTIQUE

DANS L'ÉGLISE ANGLICANE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

« Daigne l'Esprit-Saint, qui pénètre toutes choses, jusqu'aux profondeurs mêmes de Dieu, illuminer nos esprits et nous rendre capables de comprendre plus pleinement les sacrés mystères du Corps et du Sang de Notre-Seigneur, afin que nous puissions offrir le divin sacrifice avec une dévotion plus grande, nous nourrir de Lui plus dignement, et avec un plus profond amour, L'adorer présent sous les voiles sacramentels. Ainsi nos Eucharisties de la terre nous prépareront à prendre place dans le culte éternel du ciel! »

Cette profession de foi, sous forme de prière, par laquelle le Rév. A. G. Mortimer, *D. D.*, recteur de l'Eglise anglicane de Saint-Marc à Philadelphie (*E. U.*), clôt la Préface à son ouvrage récemment publié sur *le Sacrifice Eucharistique*, ne laisse pas que de surprendre un lecteur catholique

(1) *The Eucharistic Sacrifice*, an historical and theological investigation of the sacrificial conception of the Holy Eucharist in the Christian Church, by the *Rev. Alfred G. Mortimer, D. D.*, rector of Saint-Mark's, Philadelphia. (Crown. 8vo, LXIX-605 pp., London, Longmans Green and Co., 1901).

Digitized by Google

peu au courant des transformations étonnantes qui se sont produites, depuis trois quarts de siècle, en certaines parties de l'Angleterre protestante.

Ajoutons que le livre est dédié au Rév. T. T. Carter, recteur de House of Mercy, Clewer, « depuis vingt-cinq ans supérieur général de la Confrérie du Saint-Sacrement, et, depuis plus d'un demi-siècle, prédicateur estimé de la vérité eucharistique dans l'Eglise d'Angleterre ».

Le Dr Mortimer, en effet, ne consent point à être rangé simplement parmi les disciples de Luther ou de Calvin, au nombre de ceux que nous nommons communément *protestants*. Sociniens, Unitariens, Réformés français, Presbytériens d'Ecosse, Luthériens d'Allemagne, etc., sont pour lui des *hérétiques* et des *schismatiques*, étrangers au corps de la grande Eglise chrétienne et retranchés de son sein. Il gémit sur les « malheurs religieux » amenés par les « exagérations de la Réforme », sur « l'étroitesse et le préjugé dont nos pères, dit-il, ont si longtemps souffert, et dont nous-mêmes nous ne sommes pas encore entièrement exempts » (p. 3). Il rappelle avec tristesse « les jours sombres des trois siècles derniers » avec « le culte froid, sans sacrements, de l'Eglise d'Angleterre » (p. 175), et ne peut s'empêcher de parler avec un regret de « l'Eglise telle qu'elle était aux jours de sa glorieuse unité ». Néanmoins, aux catholiques romains il continue de donner le titre particulier de *Romanists*. Pour lui, membre et ministre de l'Eglise anglicane, il prétend appartenir à la véritable Eglise catholique, héritière de la doctrine authentique du Christ, et seule intégralement fidèle à son esprit.

Voici en quels termes le Rev. Carter, auquel est dédié l'ouvrage, exprime la règle de foi de cette Eglise anglicane, soi-disant catholique : « Nous acceptons, dit-il, ce qui, dans les différents âges de l'Eglise, au fur et à mesure de son extension, peut être établi comme vrai, et néanmoins nous nous en tenons à l'enseignement apostolique et au développement des paroles du Christ sous la direction de l'Esprit Saint » (p. VIII). Le Dr Mortimer nous représente plus expressément encore cette foi catholique, à laquelle il

Digitized by Google

déclare appartenir, comme un prolongement de la foi apostolique, conservée et interprétée infailliblement par l'Eglise sous l'assistance de l'Esprit-Saint. Pour lui, le critérium de cette foi infaillible, c'est l'accord, sur les divers points de doctrine, de toutes les parties de la chrétienté, dans tous les temps et dans tous les lieux. « Il n'est pas hors de propos, écrit-il, d'appeler l'attention sur deux principes que devraient soigneusement tenir en vue tous les membres de l'Eglise anglicane : 1° Que notre Eglise en appelle à l'antiquité ; qu'elle reconnaît non seulement un principe de continuité dans la succession apostolique de ses ministres, mais de continuité dans la doctrine apostolique ; et que, tout en ne fermant pas la porte à un développement légitime dans l'interprétation de la Sainte-Ecriture et des doctrines de l'Eglise, ce développement seulement peut être considéré comme légitime qui n'est pas incompatible avec les articles de foi que l'Eglise entière a acceptés et établis, soit par une définition formelle, soit par un consentement et une conviction universels ; 2° que l'Eglise elle-même, inspirée comme elle est par le Saint-Esprit, est la maîtresse et l'interprète de toute vérité » (pp. 10, 11). Dès lors, « une doctrine vraiment catholique » est celle qui « a été tenue et enseignée, comme une doctrine fondamentale de la chrétienté, toujours, partout, et par chaque partie de l'Eglise catholique » (p. 16) ; « la conviction de l'Eglise chrétienne dans chaque pays et chaque siècle représente l'enseignement indubitable de l'Eglise dans toutes les matières de dogme, et est l'accomplissement de la promesse de Notre Seigneur que le Saint-Esprit guiderait l'Eglise vers toute vérité » (p. 8).

Ces principes sur l'infaillibilité de l'Eglise, qu'il nous soit permis de le remarquer en passant, se rapprochent beaucoup des principes catholiques romains. Mais est-il donc nécessaire, pour qu'une doctrine soit déclarée catholique, de constater qu'elle a été enseignée comme point de foi, non seulement dans toutes les parties de l'Eglise, mais à travers tous les temps de son histoire ? Ne suffirait-il pas, pour être assuré de sa vérité, de vérifier sa présence dans

Digitized by Google

le *Credo* chrétien à un moment donné? L'Esprit-Saint aurait-il donc permis à l'Eglise de s'écarter un jour de la vraie doctrine du Sauveur, sauf à l'y ramener ensuite ? Et si l'assistance de l'Esprit-Saint promis par Notre-Seigneur à son Eglise est permanente, lui assurant une infaillibilité constante et continue, il suffit bien, semble-t-il, de constater qu'un point de doctrine fait partie de son *Credo* à un moment de son histoire, pour être assuré qu'il appartient véritablement à la foi catholique infaillible.

Il est vrai que le principe, ainsi formulé, paraît être la condamnation de l'Eglise anglicane actuelle. S'il est, en effet, un dogme qui ait été professé jamais dans toutes les parties de la chrétienté, c'est bien le dogme de la nécessité de l'union des Eglises à l'Eglise de Rome. Avant Photius, l'Eglise universelle était Romaine et tenait pour un de ses dogmes de foi les plus assurés qu'elle *devait* être Romaine. En se séparant d'avec Rome, l'Eglise grecque devenait donc *schismatique* par rapport à la véritable Eglise du Christ. Plus tard, au concile de Florence, au concile de Lyon, les disciples de Photius reconnaissent leur erreur, reviennent aú centre de l'unité, l'Eglise universelle se retrouve Romaine et affirme plus explicitement que jamais sa foi en la nécessité de l'union des chrétiens au successeur de saint Pierre. A moins de dire que l'Eglise du Christ n'a pas été toujours infaillible, que l'Esprit-Saint a permis qu'elle professât jadis, sur la question fondamentale de sa constitution intime, de son unité de gouvernement, les erreurs les plus compromettantes, il faut croire que Henri VIII, comme Photius, a été schismatique en se séparant d'avec Rome, et que l'Eglise anglicane, soustraite à l'autorité du vicaire de Jésus-Christ, ne fait plus partie de la véritable Eglise catholique.

Mais venons à l'objet même du docte ouvrage que nous voulons étudier. Le Dr Mortimer s'y propose d'élucider à fond la question du sacrifice de l'Eucharistie, au double point de vue de la réalité du sacrifice, et surtout des éléments essentiels constitutifs du sacrifice. Le principe que nous lui avons vu énoncer, sur le critérium de la foi chré-

Digitized by Google

tienne, nous indique le procédé suivi dans son étude. C'est une consultation en règle, et de l'Ecriture Sainte qui renferme le fondement premier de la foi, et de l'enseignement universel de l'Eglise depuis ses origines jusqu'à nos jours. Inventaire complet est dressé de tout ce qui a rapport au sacrifice Eucharistique, dans les liturgies anciennes, chez les Pères et écrivains ecclésiastiques, chez les théologiens antérieurs à la Réforme, chez les théologiens postérieurs, tant de la confession catholique-romaine, que de la confession anglicane, et même de la grecque. De là, un ensemble imposant de témoignages, très consciencieusement exposés et très loyalement discutés.

Nous remarquons avec un particulier plaisir que l'auteur est merveilleusement au courant des ouvrages des catholiques romains. Non seulement il développe les enseignements de saint Thomas, de Suarez, de Vasquez, de De Lugo, de Franzelin, mais il s'étend longuement sur « un groupe très intéressant d'écrivains français du XVII^e^ siècle » (p. 316) : de Bérulle, de Condren, Olier, Bossuet, Thomassin. Les ouvrages les plus récents des théologiens romains d'Allemagne, Thalhofer, Scheeben, Schanz, ne lui sont pas inconnus (1). Il déclare avoir mis à profit le travail du regretté M. Vacant sur « l'Histoire de la Conception du Sacrifice de la Messe » (2); et, en France encore veut bien signaler avec éloges une thèse récente sur « l'Idée du Sacrifice dans la Religion chrétienne » (3). Mais ce qui n'est pas moins intéressant pour nous, c'est la façon dont il nous renseigne sur les idées qui ont eu cours en Angleterre, depuis la Réforme, touchant l'Eucharistie, et tout spécialement sur le « renou-

(1) THALHOFER : *Das Opfer des Alten und des Neuen Bunden* (Regensburg, 1870). *Handbuch der Katholischen Liturgik* (Freiburg i. B., 2 vol. 1887, 1893). — SCHEEBEN : *Dogmatik* (trad. franç., Paris, 1882, 4 vol.). — SCHANZ : *Die Lehre von den Heiligen Sacramenten* (Freiburg i. B., 1893).

(2) VACANT : *Histoire de la Conception du Sacrifice de la Messe dans l'Eglise latine*, Paris, 1894.

(3) LEPIN : *L'Idée du Sacrifice dans la Religion chrétienne, principalement d'après le P. de Condren et M. Olier* (Paris, Delhomme, 1897).

Digitized by Google

veau catholique » qui a caractérisé le mouvement d'Oxford et transformé le culte eucharistique anglican.

Cependant, en produisant cette somme considérable de témoignages relatifs à l'existence et à la nature du sacrifice Eucharistique, le Dr Mortimer déclare avoir eu particulièrement en vue la réfutation d'une théorie spéciale que certains théologiens anglicans seraient disposés à prendre en faveur. Il ne s'agit de rien moins que de la théorie socinienne limitant le sacerdoce et le sacrifice de Jésus-Christ au ciel. Lœlius Socinus, dans son traité *De Jesu Christo servatore* (1656), se fondant sur une interprétation par trop étroite de l'Epître aux Hébreux, niait que le Sauveur eût été prêtre sur la terre et que sa mort eût été autre chose qu'un martyre pour la vérité. Le sacerdoce de Jésus aurait commencé à sa résurrection, il en aurait inauguré les fonctions lors de son ascension au ciel, offrant alors pour la première fois son sacrifice, par la présentation, devant le trône de son Père, du sang qu'il avait versé sur la croix.

Cette conception inouïe, donnant tout au sacrifice céleste jusqu'à nier la réalité du sacrifice de la croix, aurait séduit, à en croire le Dr Mortimer, un certain nombre de théologiens anglicans, professeurs en diverses universités et collèges. Des écrits, mettant en avant l'idée nouvelle, il nous cite l'ouvrage du Rev. Sadler, *The one offering, a treatise on the sacrificial nature of the Eucharist* (in-12, 192 pp., London, 1875), la conférence du Rev. William Milligan, presbytérien, *The Ascension and Heavenly Priesthood* (London, 1891), enfin un rapport du Rev. Brightman, lu devant la Confrérie du Saint-Sacrement, *The Eucharistic Sacrifice* (16 pp., 1890). Les extraits qui nous sont présentés de ces divers écrits ne nous permettent pas de juger sûrement si la conception de leurs auteurs est bien identique à celle de Socin. Pour le cas du Rev. Brightman en particulier, nous serions porté à croire qu'il ne va point jusqu'à nier la réalité du sacrifice de la croix, mais se contente d'insister avec exagération sur une relation essentielle du sacrifice de la messe à l'oblation de Notre-Seigneur au ciel, l'oblation Eucharistique se réfé-

Digitized by Google

rant, d'après lui, non à l'oblation du Sauveur sur la croix, mais à son oblation céleste dont elle serait la reproduction directe sur la terre.

Quoi qu'il en soit, le Dr Mortimer recherche consciencieusement dans l'Ecriture et dans la tradition tous les éléments capables de nous renseigner sur l'existence d'un sacrifice proprement dit, soit à la croix, soit dans l'Eucharistie, soit au ciel, et sur la nature intime de ce sacrifice. Les conclusions auxquelles aboutit son étude sont celles auxquelles souscrirait tout théologien catholique-romain. « Il y a trois points, dit-il, que nous pouvons considérer comme établis sans conteste par l'accord doctrinal de toute l'Eglise dans tous les temps et dans tous les lieux : 1° le fait que l'Eucharistie est un sacrifice; 2° le fait qu'elle dépend, pour le caractère sacrificiel, de sa relation au sacrifice de la croix; 3° le fait qu'aucune théorie, essayant d'expliquer la manière dont l'Eucharistie est un sacrifice ne peut prétendre en aucune façon être *de fide* » (p. 450). Par contre, la théorie socinienne qui nie la réalité du sacrifice de la croix et trouve le caractère sacrificiel de la messe dans sa seule relation à l'oblation de Notre-Seigneur au ciel, ne peut qu'être qualifiée *contra fidem*. Enfin, sont déclarées libres certaines théories tendant à établir une relation réelle du sacrifice Eucharistique à l'oblation céleste, sans nuire à sa relation fondamentale au sacrifice du Calvaire : telle, la conception des Drs Scheeben et Schanz, qui voient dans l'oblation de Notre-Seigneur au ciel une sorte de sacrifice virtuel, auquel l'Eucharistie se trouve associée par une intime relation; telle encore la « très belle » conception des théologiens français du XVIIe siècle, pour qui le sacrifice Eucharistique se trouve être sur la terre le parallèle du sacrifice céleste, comme mémorial et application du sacrifice de la croix (p. 454).

Nous sommes loin, on le voit, des idées théologiques de l'ancien protestantisme anglican. Et ce n'est pas une chose médiocrement réconfortante pour notre foi de catholique que de voir les esprits les plus distingués de l'Eglise anglicane revenir graduellement à l'enseignement de l'Eglise

Digitized by Google

Romaine, à mesure qu'étudiant mieux la tradition chrétienne ils prétendent se rapprocher de l'ancienne Eglise catholique, fidèle héritière des enseignements du Sauveur et des Apôtres. Rien de plus significatif que les déclarations de Pusey sur ce point : « J'ai peur de combattre contre Dieu, écrivait-il au Rev. B. Harrison. A force de lire les ouvrages romains, je suis si impressionné par la supériorité de leur enseignement! De plus, je vois à différents égards, dans l'antiquité, des choses que je ne voyais point d'abord (en particulier je ne puis nier un certain système de purification dans l'état intermédiaire, ni la légitimité d'une certaine invocation des saints) : si bien que je n'ose parler contre ces choses. Je ne puis que rester dans un état d'impartialité, tenant ferme à ce que je vois, sans nier ce que je ne vois pas. Je pourrais dire que, partout où j'ai changé, ç'a été sous l'influence de l'antiquité » (1).

Dans sa Préface, le Dr Mortimer déclare avoir été mû par un autre motif à mettre en lumière la vraie notion du sacrifice chrétien : ç'a été, dit-il, la pensée de contribuer par là utilement à l'union des Eglises séparées. Le but est assurément des plus louables. Nous avouons toutefois ne pas saisir exactement la relation qu'établit le Dr Mortimer entre la question de la *nature intime du sacrifice* et la déclaration de Léon XIII prononçant l'invalidité des ordinations anglicanes. Voici les paroles de notre auteur : « La bulle papale de 1897 fait de la question du sacrifice Eucharistique le fondement de la condamnation de nos ordres. Dans notre controverse avec Rome, il est donc d'une suprême importance que nous puissions établir clairement ce que nous entendons par le sacrifice de l'Eucharistie, et qu'aussi nous puissions montrer précisément où les prétentions romaines sur ce sujet, non seulement manquent du poids de l'antiquité, mais à certains égards sont contredites par des témoignages que les Romanistes reconnais-

(1) LIDDON : *Life of Pusey*, t. II, p. 457. Cité par le Dr MORTIMER, p. 415.

Digitized by Google

sent avec nous-mêmes comme faisant autorité. En d'autres termes, dans la controverse Romaine, nous avons besoin de connaître exactement l'histoire de la conception sacrificielle de l'Eucharistie dans l'Eglise, afin de répondre aux arguments qu'on fait valoir contre nos ordres, sous le prétexte que, dans notre liturgie et notre rituel d'ordination, le caractère sacrificiel de l'Eucharistie, et par conséquent du sacerdoce, ne serait pas suffisamment reconnu » (p. x).

Le Dr Mortimer revient à diverses reprises sur cette idée. « On a beaucoup écrit, dit-il, pour prouver le fait de la succession apostolique et du sacrifice Eucharistique, mais on s'est peu occupé de mettre en lumière le caractère et les conséquences du sacerdoce et du sacrifice. Cette dernière question, cependant, a été mise tout à fait en évidence, et elle a provoqué le plus vif intérêt et les plus attentives recherches, par l'effet de l'examen et de la condamnation des ordres anglicans. A vrai dire, on peut voir aujourd'hui dans cet acte, qui d'abord a paru si injuste et si préjudiciable à l'unité chrétienne, un résultat bienfaisant : il a dirigé l'attention, non seulement des anglicans, mais de tous les théologiens, sur la question, jusque-là si imparfaitement traitée : quelle est l'essence du sacerdoce et du sacrifice? Et nous pouvons espérer fermement que, lorsque cette question aura été pleinement étudiée, on aura une base meilleure, pour la réunion des Eglises divisées de la chrétienté, qu'on n'aurait pu la trouver dans la reconnaissance pure et simple par l'évêque de Rome des prétentions du sacerdoce anglican » (pp. 13, 14).

Si donc nous comprenons bien la pensée du Dr Mortimer, la condamnation des ordinations anglicanes par Léon XIII aurait été particulièrement motivée par une fausse conception de la nature intime du sacrifice. Notre auteur laisse entendre que cette fausse conception est celle « d'une école assez considérable dans l'Eglise romaine, influencée par certains grands théologiens jésuites », et qui « ajoute, comme essentiel à la définition du sacrifice, l'élément de destruction réelle ou équivalente » (pp. 77). Donc, selon lui, prouver que la définition du sacrifice, telle qu'elle

Digitized by Google

ressort de l'enseignement de l'Ecriture et de la tradition ecclésiastique, ne requiert pas nécessairement cet élément adventice, c'est contribuer à ébranler le fondement de la déclaration pontificale, à préparer la reconnaissance par Rome des ordres anglicans, et, par là même, la réunion des Eglises anglicane et romaine.

Malheureusement, tout ce raisonnement nous semble reposer sur un malentendu. Jamais Rome n'a exigé de l'Eglise anglicane une conception du sacrifice de la messe qu'elle n'exige pas de ses fidèles, et où serait spécifiée, indépendamment de la croyance que l'Eucharistie est un vrai sacrifice nous appliquant les mérites du sacrifice de la croix, la manière particulière dont elle est un sacrifice.

Le concile de Trente, en effet, se contente de définir que dans la messe est offert à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit : « *Si quis dixerit in missâ non offerri Deo verum et proprium sacrificium, aut quod offerri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari, anathema sit* » (1). Le Catéchisme du concile affirme de même simplement l'unité du sacrifice de la messe avec le sacrifice de la croix : « *Unum itaque et idem sacrificium esse fatemur, et haberi debet, quod in missâ peragitur, et quod in cruce oblatum est, quemadmodùm una est et eadem hostia, Christus videlicet Dominus noster, qui seipsum in arâ crucis semel tantummodo cruentum immolavit. Neque enim cruenta et incruenta hostia duæ sunt hostiæ, sed una tantum* » (2).

Sans doute la théorie qui présente le sacrifice comme consistant essentiellement dans un acte de destruction, réelle ou équivalente, se réclame de théologiens éminents : De Lugo y a attaché son nom ; le cardinal Franzelin a contribué, par son exposé magistral, à l'accréditer de nos jours. Il n'en est pas moins vrai qu'au sein même de l'Eglise romaine, d'autres conceptions très différentes ont pu être émises en accord parfait avec le dogme catholique et soutenues par les plus graves autorités.

(1) Conc. Trid. sess. XXII, *De Sacrif. missæ*, can. 1.
(2) Catech. conc. Trid. pars II, c. LXXXII.

Digitized by Google

S. Thomas ne voit d'autre immolation dans le sacrifice de la messe qu'une immolation représentative : toute la raison sacrificielle de l'Eucharistie lui paraît résider en ce que Jésus-Christ s'y trouve réellement présent avec figuration du sacrifice de la croix par la séparation des espèces, et application des fruits de ce sacrifice sanglant : « *Hoc sacramentum habet triplicem significationem : unam quidem respectu præteriti, in quantùm scilicet est commemorativum dominicæ passionis, quæ fuit verum sacrificium, ut suprà dictum est, et secundùm hoc nominatur sacrificium* » (1). « *Duplici ratione celebratio hujus sacramenti dicitur immolatio Christi : primo quidem, quia, sicut dicit Augustinus ad Simplicianum, solent imagines earum rerum nominibus appellari quarum imagines sunt... Celebratio autem hujus sacramenti... imago quædam est repræsentativa passionis Christi, quæ est vera ejus immolatio. Et ideo celebratio hujus sacramenti dicitur Christi immolatio... Alio modo, quantùm ad effectum passionis Christi, quia scilicet per hoc sacramentum participes efficimur fructûs dominicæ passionis* (2). »

Vasquez place également le sacrifice relatif, tel qu'est le sacrifice de la messe, dans une simple immolation mystique, ou la représentation d'une immolation passée sans immutation actuelle de la victime, pourvu que cette victime soit réellement présente sous les signes de son immolation antérieure : « *Sacrificium est nota existens in re, quâ profitemur Deum auctorem vitæ et mortis* (3). *Jam verò essentiam sacrificii in consecratione positam esse ex solâ repræsentatione mortis Christi, unicâ ratione colligamus. Nam... quamvis sacrificium absolutum, hoc est, non commemorativum alterius, postulet rei oblatæ immutationem, tamen immutatio non est ratio formalis sacrificii, sed quid ex parte materiæ illius necessariò requisitum : ratio autem sacrificii in significatione omnipotentiæ Dei auctoris vitæ et mortis formali-*

(1) S. Thomas : III^a Pars, qu. LXXII, art. IV.
(2) Id. : *Ibid.*, qu. LXXXIII, art. I. — Cf. qu. LXXIV, art. I.
(3) Vasquez : *In III^am part. S. Thomæ*, disp. 220, c. 3, n° 25.

Digitized by Google

ter posita est ; ac proinde, si sit oblatio aliqua per quam, absque rei oblatæ immutatione verâ et reali, Deus auctor vitæ et mortis denotari et coli possit, verè et propriè sacrificium dici potest. Hujusmodi autem est consecratio corporis et sanguinis Christi... » (1)

D'après Lessius, Gonet, Billuart, le sacrifice de la messe n'est constitué par rien autre que par une immolation mystique, quoique très vivement expressive, en ce que la consécration *vi verborum* met le Sang du Christ à part de son Corps : « *Per consecrationem panis, ex vi verborum, ponitur solum corpus, per consecrationem calicis solus sanguis, ita ut veluti per accidens sit respectu consecrationis, quòd, illâ peractâ, sanguis reperiatur in corpore Christi* » (2). « *Nec obstat veritati hujus sacrificii, quòd non fiat reipsâ separatio sanguinis a carne, quia id est quasi per accidens, per concomitantiam partium ; nam quantùm est vi verborum, fit vera separatio* (3). »

Bossuet, si remarquable par le sens de la tradition, ne requiert pas davantage une immutation réelle dans la victime Eucharistique. Constamment, et dans ses ouvrages les plus approuvés de Rome, il représente le sacrifice de la messe comme consistant essentiellement dans l'acte d'oblation que Notre-Seigneur fait de Lui-même à son Père, et que l'Eglise fait à Dieu de ce divin Sauveur, rendu réellement présent sur l'autel, avec simple représentation de son immolation passée par la mise sous les espèces séparées du pain et du vin. « *Dans la consécration*, dit-il, *le corps et le sang sont mystiquement séparés, parce que Jésus-Christ a dit : Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; ce qui enferme une vive et efficace représentation de la mort violente qu'il a soufferte... Tel est le sacrifice des chrétiens, infiniment différent de celui qui se pratiquait dans la loi ; sacrifice spirituel, et digne de la nouvelle alliance, où la victime présente n'est aperçue que par la foi, où le glaive est la*

(1) Vasquez : *In III^am part. S. Thomæ*, disp. 222, c. 8, n° 64.
(2) Gonet : *Manuale*, t. VI, tract. 4, c. 12, § 2.
(3) Lessius : *De divinis Perfect.*, l. XII, n° 97.

Digitized by Google

parole qui sépare mystiquement le corps et le sang, où ce sang par conséquent n'est répandu qu'en mystère, et où la mort n'intervient que par représentation ; sacrifice néanmoins très véritable, en ce que Jésus-Christ y est véritablement contenu et présenté à Dieu sous cette figure de mort (1). » « *L'essence de l'oblation est dans la présence même de Jésus-Christ en personne sous cette figure de mort ; puisque cette présence emporte avec elle une intercession aussi efficace que celle que fait Jésus-Christ dans le ciel même, en offrant à Dieu les cicatrices de ses plaies* (2). »

Bien plus, l'illustre Suarez ne va-t-il pas jusqu'à faire consister le sacrifice de la loi nouvelle dans une production plutôt que dans une destruction : « *Hoc esse singulare et excellens in hoc sacrificio, quòd per se potiùs est propter efficiendum quam propter destruendum... Licet substantia panis et vini destruatur, tamen quod potissimùm intenditur, est effectio et præsentatio, ut ità dicam, corporis et sanguinis Christi super altare Dei in honorem ejus* » (3).

Enfin, de nos jours même, il suffit d'ouvrir les ouvrages de nos meilleurs théologiens pour se rendre compte que, dans l'Eglise romaine, les opinions ne restent pas moins libres ni ne se présentent moins variées sur le sujet qui nous occupe. Si le cardinal Franzelin contribue à accréditer auprès d'un grand nombre la théorie de De Lugo, le P. Billot, *S. J.*, professeur au collège romain, la repousse formellement et en adopte une assez semblable à celles de Lessius et de Bossuet : « *Restat itaque ultima sententia, quam omninò veram existimamus, reponens formalem rationem sacrificii absolutè sumpti in mactione mysticâ secundum se, id est, in sacramentali separatione sanguinis a corpore.., in quantùm sistit Christum sub speciebus sacramenti in quodam externo habitu mortis et destructionis, ac*

(1) Bossuet : *Exposition de la Doctr. de l'Eglise cathol.* : ouvrage approuvé et loué par tant d'évêques, par le cardinal Bona, par le maître du Sacré Palais, et le pape Innocent XI lui-même (v. *Avertissement, Approbations*).

(2) Id. : *Explic. de quelques Difficultés sur les Prières de la Messe.*

(3) Suarez : *In III part. S. Thomæ*, disp. 75, sect. 5, nº 6.

Digitized by Google

per hoc nata est, non secùs ac realis destructio victimæ in propriâ specie, verè et realiter subjectare symbolicam significationem quæ sacrificio propria est » (1). Le P. Perrone (2) paraît se ranger à l'idée de Vasquez; Scheeben (3), Schanz (4), Thalhofer (5), à une combinaison de la théorie de Suarez avec celle de Bossuet. Enfin, le P. Hürter,

(1) P. Billot : *De Ecclesiæ sacramentis*, thes. liv. (Romæ, 1896, t. I, p. 577).

(2) P. Perrone : *De Euch.* p. II, c. I, pr. I.

(3) Scheeben : *Myst. des Christienth.*, § 72; *Handbuch der Dogmatik*, l. V, § 270, n° 1425.

(4) Schanz : *Die Lehre von den Heilig. Sacramenten.*

(5) Thalhofer : *Das Opfer des Alt. und Neu. Bunden*, § 32 : « A la consécration, le grand Prêtre du ciel se rend présent sur notre terre avec son sacrifice céleste, se soumettant à nos conditions de succession dans le temps, et de localisation dans l'espace. Au moment où se prononcent les paroles de la consécration d'une manière séparée, il se rend présent sur l'autel *in formâ sacrificii*, et réalise ainsi parmi nous, dans le temps, essentiellement le même acte de sacrifice qu'il exécuta une fois sur la croix, et qu'il continue dans le ciel. C'est le même prêtre que sur la croix, la même victime, à savoir sa sainte humanité en corps et en âme, enfin le même acte de sacrifice actuellement continué et équivalemment reproduit. Au moment de la consécration, en effet, l'âme de Jésus est mûe par la même obéissance, le même esprit de renoncement, que lorsque le Sauveur, suspendu à la croix, consentit librement à répandre son sang; de même, à ce moment, le corps de Jésus est tout entier pénétré de ce même amour qui, pareil à une flamme brûlante, pénétra et consuma toutes ses fibres sur la croix. Et pour garantir aux fidèles, et autant que possible représenter aux sens qu'il se passe bien dans la consécration essentiellement la même chose que lorsque le Sauveur fit l'effusion de son sang, il se rend présent non seulement par une consécration sous les espèces du pain, mais par une consécration double en forme de séparation et d'immolation. » — Cette idée de Thalhofer, approuvée par Simar, *Lehrbuch der Dogmatik*, § 155, et Bickell, *Zeitschrift für kath. Theologie*, 1880, p. 109 sq., nous paraît assez approchante de celle que nous exposions nous-même, à la suite de Bossuet, du P. de Condren et de M. Olier : Le sacrifice de la messe, disions-nous, consiste essentiellement dans « l'offrande que Jésus-Christ Souverain Prêtre, par le ministère extérieur du prêtre visible, y fait de son Humanité sainte, anéantie sous les espèces, mais aussi revêtue des marques sensibles de sa passion et de sa mort : oblation extérieure et sensible, destinée à faire agréer de Dieu l'hommage spirituel de son adoration, de sa réparation, de son action de grâces et de sa prière pour les hommes ». (Lepin : *L'Idée du Sacrif. dans la Relig. chrétienne*, p. 224.)

Digitized by Google

S. J., se contente de remarquer le désaccord des théologiens sur la question et d'exposer leurs principales théories comme autant d'opinions plus ou moins probables : « *Eo ipso quòd proponitur credendum Eucharistiæ celebrationem esse verum propriumque sacrificium, credendum est etiam omnia ei inesse elementa, quæ sacrificii constituunt essentiam, etiamsi non satis nobis constet quæ singulæ notæ sint sacrificio essentiales, vel in quo propriè sacrificii Eucharistici essentia consistat... Succedunt sententiæ plùs minusve probabiles, quas graves tuentur theologi... Ex his variis opinionibus sententia Lessii est obvia.., sententia Suarii nobilis tantoque ingenio digna...* » (1).

Il n'y a donc, dans l'Eglise romaine, pas plus que dans cette Eglise catholique dont nous parle le Dr Mortimer, aucune théorie particulière officiellement et exclusivement approuvée, à l'instar d'un dogme de foi, touchant la manière dont l'Eucharistie est un véritable et propre sacrifice. Il s'ensuit que ce ne peut être sous l'influence de la théorie du cardinal de Lugo ou du cardinal Franzelin qu'a été prononcée l'invalidité des ordres anglicans. La position des anglicans modernes qui professent, sur la réalité de la présence de Notre-Seigneur en l'Eucharistie et la réalité du sacrifice de la messe, un avec le sacrifice de la croix, la même foi que le Dr Mortimer, est une position strictement catholique et romaine. Et il est hors de doute qu'un évêque validement consacré, professant cette même foi, s'il emploie pour ordonner des prêtres le rit essentiel transmis par la tradition, avec l'intention de leur donner le pouvoir de consacrer et d'offrir à la messe le corps et le sang de Jésus-Christ, les ordonne validement. Toute la question est de savoir si, durant les trois siècles passés depuis la séparation d'avec Rome, telles ont été la foi et la pratique des évêques consécrateurs du clergé anglican : car il est clair que les ritualistes modernes, quelle que soit leur foi personnelle à la présence réelle et à la vérité du sacrifice Eu-

(1) HURTER : *Theologiæ dogmaticæ compendium*, th. 236, nº 414, 419. (*Œniponte*, 1900, t. III, pp. 388, 391, 392.)

Digitized by Google

charistique, ne consacrent point validement le corps du Sauveur et ne l'offrent point véritablement en sacrifice, si l'on ne peut établir qu'ils ont reçu le sacerdoce d'évêques légitimement consacrés et en état de les ordonner validement.

Pour qu'un évêque confère validement l'ordination sacerdotale, il faut : 1° qu'il ait l'intention de conférer les pouvoirs sacerdotaux reconnus par la foi de l'Eglise ; 2° qu'il emploie à cet effet le rit essentiel transmis par la tradition. Or, on est fondé à croire que, dans le cours des trois siècles passés, il y a eu, à ce double point de vue, de la part des évêques anglicans, un défaut grave, viciant d'une manière essentielle leurs actes d'ordinations, et amenant ainsi fatalement en Angleterre l'extinction de la hiérarchie sacrée, par l'arrêt dans la transmission des pouvoirs d'ordre issus de Notre Seigneur.

Au temps d'Edouard VI, en effet, l'Ordinal jusqu'alors en vigueur dans l'Eglise d'Angleterre, fut modifié gravement dans la teneur des diverses prières et jusque dans les paroles où l'on avait vu jusque-là la forme propre du sacrement. Le prétexte fut que l'Ordinal romain s'était écarté de la tradition ancienne et qu'il fallait revenir au texte primitif. Le vrai motif est que l'Ordinal romain exprimait trop explicitement la croyance en ces dogmes de la réalité de la présence sacramentelle, de la réalité du sacrifice de la messe, de la réalité des pouvoirs donnés au prêtre pour la consécration du sacrement et l'oblation du sacrifice, que la Réforme rejetait comme des altérations du vrai dogme catholique (1). Effectivement, on eut soin d'effacer de l'Ordi-

(1) On doit attribuer à la même influence protestante la rédaction du fameux article XXXI, rejetant les « sacrifices de messes ». A en croire les ritualistes anglicans, l'article en question ne réprouverait pas absolument le Sacrifice de la messe, bien et dûment entendu, mais se contenterait de protester contre certains excès de doctrine et certains abus de pratique qui se seraient manifestés dans l'Eglise romaine avant la Réforme. Le Docteur Mortimer se fait, à diverses reprises, l'écho de cette opinion : « La thèse protestante, écrit-il, fut une réaction contre l'exagération doctrinale d'une certaine classe d'écrivains Romains, qui, à l'époque de la Réforme, enseignaient que

Digitized by Google

nal tout ce qui avait trait à ces dogmes fondamentaux. Tel est le fait historique, indéniable ; et la bulle *Apostolicæ curæ* ne fait pas valoir d'autre motif pour appuyer sa condamnation des ordres anglicans. N'y a-t-il pas, en effet, dans cette altération tendancieuse de l'Ordinal, un argument très grave, et contre la validité du nouveau rit employé, et contre la rectitude essentielle de l'intention requise chez les nouveaux évêques consécrateurs ?

Quelle pouvait être la valeur d'un Ordinal où non seulement n'était pas exprimé le pouvoir conféré au prêtre de

l'Eucharistie était un sacrifice indépendant du sacrifice de la croix, ayant son mérite propre, et valant comme propitiation pour le péché actuel, de même que le sacrifice de la croix pour le péché originel » (p. 81). « C'est contre cette doctrine et ses résultats pratiques, à savoir la multiplication excessive des messes, que fut dirigé notre article XXXI » (p. 206). Cependant, après avoir répété que cette doctrine abusive « tenait une place très marquée dans l'enseignement pratique de la première moitié du XVIe siècle », notre auteur, vérification faite, est obligé d'avouer que pourtant « on ne la rencontre pas dans les écrits des théologiens de ce temps » ; que même, « à vrai dire, il est douteux qu'on puisse décidément l'attribuer à aucun écrivain Romain » (p. 81, en note). Il aurait pu ajouter que le célèbre théologien du XVIe siècle, Melchior Cano, bien à même de connaître l'opinion des écrivains Romains sur ce sujet, affirme positivement qu'une telle doctrine est contraire à l'enseignement unanime des théologiens catholiques : « *Nec enim illa prima (opinio) vera est, nisi omnes theologi fallantur, qui uno ore animoque dissentiunt... Ex quo Ambrosii Catharini deliratio patet, peccata ante baptismum admissa per crucis sacrificium remitti, post baptismum verò omnia per sacrificium altaris.* » (De locis theolog. *lib. XII, art. XIII. — Opera omnia*, Paris, 1704, p. 576). — Mais, si la doctrine ne se rencontre chez aucun théologien connu de l'époque, et se trouve au contraire sévèrement réprouvée par les plus qualifiés d'entre eux, comment peut-on dire qu'elle était passée dans la pratique courante de l'Eglise Romaine ? Ne faut-il pas plutôt croire que l'opposition aux sacrifices de messes, sanctionnée par l'article XXXI, avait, en dehors du prétexte plus tard allégué et contre lequel proteste toute l'histoire de notre théologie catholique, un autre motif, plus réel, plus foncier, à savoir l'influence des principes hérétiques de la Réforme ? C'est intentionnellement que l'article a été rédigé en termes équivoques et ambigus, pour ne pas choquer trop violemment le grand nombre des esprits orthodoxes. Mais, à coup sûr, semble-t-il, il n'a pas été originairement, de par l'intention vraie de ses rédacteurs, et il n'est pas intrinsèquement, de par le sens obvie de ses formules, un simple correctif de ce qui se serait glissé d'erroné dans la doctrine, ou d'abusif dans la pratique de l'Eglise.

Digitized by Google

consacrer le corps du Sauveur et de l'offrir en vrai sacrifice, mais d'où on avait délibérément exclu tout ce qui pouvait rappeler cette croyance? — Dans leur réponse à la Lettre apostolique de Léon XIII, les archevêques anglicans expriment l'opinion qu'il n'est pas absolument nécessaire au rit catholique de l'ordination sacerdotale qu'on y trouve mentionné le sacrifice ni le pouvoir sacrificateur; d'après eux, certains formulaires catholiques regardés comme valides auraient été muets sur cet aspect et cet effet de l'ordination. L'assertion est en partie exacte; mais quoi qu'il en soit de la mention explicite de ces dogmes, il paraît bien certain que tout Pontifical valide doit en contenir implicitement la croyance, et renfermer, dans l'intime de ses formules, l'intention de conférer les pouvoirs en rapport avec eux. Or, encore une fois, n'est-ce pas un fait indéniable que les auteurs de l'Ordinal anglican ont modifié à dessein, et dans une intention hérétique, les passages de l'ancien Pontifical où se trouvaient mentionnés ces dogmes fondamentaux? Il ne s'agit pas d'une simple absence, d'une simple omission à interpréter dans un sens favorable, c'était une exclusion positive et expresse : ne viciait-elle pas radicalement le rit ainsi institué (1) ?

D'ailleurs, quelle pouvait être l'intention, en conférant les pouvoirs sacerdotaux, d'évêques ne croyant ni à la présence réelle, ni à la vérité du sacrifice de la messe, ni à l'expression de ces dogmes essentiels dans les formules de l'Ordinal qu'ils avaient entre les mains. Et cependant tel était bien le cas de ces nombreux évêques anglicans des trois derniers siècles, dont le Dr Mortimer lui-même, à la suite de Pusey, nous expose les professions de foi. L'illustre *leader* du mouvement d'Oxford publiait en 1840, dans le n° 81 des *Tracts for the Time* (in-8° 424 pp.), des extraits de soixante-trois des plus remarquables théologiens anglicans, qui, depuis l'époque de la Réforme, aient traité la question de l'Eucharistie. L'intention de Pusey était de montrer qu'il y avait, parmi les théologiens de l'Eglise

(1) Voyez *Le Canoniste contemporain*, 1896, p. 557; 1897, p. 255.

Digitized by Google

anglicane, un *consensus*, relativement au caractère sacrificiel de l'Eucharistie, suffisant pour autoriser les affirmations des ritualistes modernes sur ce même objet. La liste ne comprend donc que les témoignages les plus favorables. Or, si nous parcourons les extraits reproduits par le Dr Mortimer (pp. 340-396), nous remarquons que les auteurs anglicans cités, évêques pour la plupart, accordent bien aux controversistes romains l'appellation de *sacrifice* appliquée à la messe, mais se refusent à y voir un sacrifice *réel et proprement dit*. De leurs déclarations il ressort nettement que, pour eux, ce n'est qu'un sacrifice mystique, tout figuratif, une simple représentation symbolique du sacrifice de la Croix, *sans la présence réelle ni l'oblation personnelle* du Sauveur.

Ainsi parle l'évêque de Winchester, Launcelot Andrewes († 1626) : « Vous, Romanistes, *ôtez de la messe votre transubstantiation*, et il n'y aura plus longtemps de controverse entre nous au sujet du sacrifice (1) ». Ainsi, l'évêque d'Ely, Francis White († 1637) : « Les Pères parlent de la Sainte Eucharistie comme d'un sacrifice non sanglant : *non point que le Christ y soit offert proprement et dans sa substance*, mais parce que son sacrifice sanglant opéré sur la croix est ici, par cette commémoraison non sanglante, représenté, rappelé en souvenir, et appliqué (2) ». Ainsi, Simon Patrick, encore évêque d'Ely († 1707) : « Il ne sera pas inutile d'ajouter que, si les anciens appelaient cette action un sacrifice (appellation que pressent trop les Romanistes d'aujourd'hui), c'est à cause qu'elle *représente le sacrifice une fois offert* par le Christ (3) ». Ainsi, l'évêque d'Asaph, William Beveridge († 1708) : « Les hommes offrent à Dieu du pain et du vin : ces créatures offertes à Dieu et consacrées pour être *des symboles du grand sacrifice* accompli par le Christ, Dieu les donne de nouveau aux hommes : grâce à elles, par la foi, ils par-

(1) Cité par PUSEY, *Tract n° 81*, p. 95. — MORTIMER, p. 367.
(2) *Ibid.*, p. 101. — *Ibid.*, p. 369.
(3) *Ibid.*, p. 210. — *Ibid.*, p. 377.

Digitized by Google

ticipent véritablement au grand sacrifice du Christ (1) ». Ainsi, l'archevêque de Canterbury, William Wake († 1737) : « M. de Meaux nous a représenté ce sacrifice avec tant de délicatesse que, *si l'on excepte peut-être le fondement de la présence corporelle* sur lequel il construit, *et sa conclusion, que ce service est un vrai et réel sacrifice propitiatoire*, conclusion qu'il ne réussira jamais, nous en sommes persuadés, à établir par son procédé d'argumentation, il s'y trouve peu de chose que nous ne puissions aisément accorder (2) ». Ainsi, l'archevêque de Cashel, Richard Laurence († 1838) : « *Le sacrifice chrétien de pain et de vin* n'a *aucune réelle valeur intrinsèque en lui-même :* c'est seulement un sacrifice représentatif de l'unique sacrifice méritoire que le Christ a offert de Lui-même, *tout comme les sacrifices juifs n'en étaient que des types*, sans avoir en eux-mêmes une efficacité propre pour satisfaire à la justice divine (3) ».

Parmi ces écrivains, nous l'avouons, un certain nombre parlent de l'Eucharistie en affectant d'employer le langage des Pères, en termes rigoureusement susceptibles d'une interprétation catholique et qui se rencontrent fréquemment chez nos anciens théologiens; mais il faut bien le dire aussi, le contexte et la comparaison de leurs divers témoignages donnent l'impression que, sous ces formules en apparence orthodoxes, ils cachent un sens pleinement hérétique, et que par ces expressions « le pain et le vin, symboles du corps et du sang de Jésus-Christ », « le sacrifice de la Messe mémorial et représentation du sacrifice de la Croix », ils entendent de purs symboles, une nue représentation, excluant la réalité de la présence du Sauveur comme la réalité de son oblation sacrificielle *hic et nunc* (4).

(1) *Ibid.*, p. 240. — *Ibid.*, p. 379.
(2) *Ibid.*, p. 308. — *Ibid.*, p. 384.
(3) *Ibid.*, p. 409. — *Ibid.*, p. 390.
(4) Beaucoup de nos théologiens, avons-nous vu, ne reconnaissent à la messe qu'une immolation représentative, une destruction mystique; mais tous professent la vérité et la réalité propre du sacrifice Eucharistique, *fondée sur la présence réelle de Notre-Seigneur*, prêtre et hostie à l'autel comme sur la croix.

Digitized by Google

A voir de telles professions de foi, ou plutôt contre la foi, n'a-t-on pas lieu de craindre que, depuis la Réforme, un bon nombre, sinon la totalité, des évêques anglicans ne se soient laissés pénétrer par les idées luthériennes touchant l'Eucharistie. Notre auteur lui-même semble le craindre : « A l'extrême opposé, dit-il, nous avons l'opinion protestante, enseignée par Luther, et soutenue par la plupart des corps protestants, *et par beaucoup de membres de notre propre Eglise*, à savoir que l'Eucharistie n'est pas un sacrifice, parce que Notre-Seigneur sur la croix a accompli tout sacrifice, et que toute prétention ultérieure à un sacrifice, un sacerdoce, ou un autel, fait tort à l'unique sacrifice de la croix, et doit en conséquence être condamnée » (p. 79). Et n'en fait-il pas l'aveu lorsqu'il nous parle de « ces jours sombres des trois siècles derniers » où régnait « le culte froid, sans sacrements, de l'Eglise d'Angleterre » (p. 375) ?

N'en trouve-t-on pas encore la preuve dans ce fait que, de nos jours, les ritualistes ont eu beaucoup de mal à faire tolérer dans l'Eglise anglicane qu'ils parlassent à nouveau, à l'instar des Romanistes, de présence réelle et de vrai sacrifice de la messe ? Le Dr Mortimer nous rappelle, à ce sujet, certains incidents suggestifs. Le Rév. A. P. Forbes, étant vicaire de S. Saviour's Leeds, fut choisi pour l'évêché de Brechin, et voulut consacrer sa *Primary charge*, publiée le 5 août 1857, à une exposition de la doctrine concernant la Sainte Eucharistie. « Il est évident, y disait-il, comme une conséquence de la présence réelle, que le sacrifice de l'Eucharistie et celui de la croix sont substantiellement un... Notre-Seigneur a dit : Ceci est mon corps ; et aucune parole humaine ne peut exprimer plus fortement la redoutable et absolue identité des deux sacrifices, ou, aimerais-je mieux dire, de l'unique sacrifice en ses deux aspects (1). » Forbes fut condamné dans une lettre pasto-

(1) Bishop Forbes : *Primary Charge*, p. 40. Cfr. *Theological Defence*, p. 16 : « Ce qui est offert et présenté au Dieu tout-puissant, c'est le corps et le sang de J.-C., et, par conséquent, en vertu de l'union hypostatique, J. C. lui-même. » (Mortimer, pp. 436, 441).

Digitized by Google

rale publiée par six évêques écossais à la suite d'un synode tenu à Edinburgh (27 mai 1858). C'est en réponse à cette condamnation qu'il dut publier, avec le concours de Keble et de Pusey, sa célèbre *Theological Defence* (London, 1860, in-8° 240 p.), et Keble lui-même ses remarquables *Considerations suggested by the Pastoral Letter of the six scotch Bishops on the Doctrine of the most Holy Eucharist* (Oxford).

Il ne sert donc de rien aux prélats anglicans de protester aujourd'hui de la rectitude de leur intention personnelle, ni d'interpréter dans un sens orthodoxe les formules de l'Ordinal et les pouvoirs qui s'y rattachent. C'est l'intention de leurs prédécesseurs des deux siècles passés, de ceux-là mêmes dont ils pensent tenir leurs pouvoirs, qui paraît avoir été viciée essentiellement, à en juger par ce fait externe que toute croyance au pouvoir de consacrer le corps du Sauveur et de l'offrir en vrai sacrifice se trouve exclue intentionnellement de leur rituel d'Ordination, comme de leur profession de foi personnelle.

Nous sommes pleins de la plus profonde estime et de la plus vive sympathie pour ces ministres anglicans qui, malgré tous leurs préjugés d'origine contre les doctrines et les pratiques romaines, malgré toutes les oppositions, les injures et les menaces affrontées au sein de leur propre Eglise, sont arrivés, par leur étude approfondie de l'antiquité chrétienne, et grâce à leur sincérité courageuse, à opérer ce merveilleux rapprochement de l'Eglise d'Angleterre à l'Eglise catholique Romaine, qui est allé toujours s'accentuant depuis un demi-siècle, et finira, Dieu le veuille bientôt, par rétablir l'Eglise telle qu'elle était « aux jours de sa glorieuse unité ». Volontiers, nous partagerions l'admiration du Dr Mortimer pour ces « *leaders* de la restauration catholique dans l'Eglise anglicane. Aucune parole, dit-il, ne serait trop forte pour exprimer la gratitude que leur doit l'Eglise d'Angleterre ; aucun langage trop véhément pour dire l'admiration enthousiaste qu'inspirent leurs vies et leurs œuvres à tout ecclesiastique anglais qui pense » (p. 413). Mais, il faut bien l'avouer, la tristesse nous serre

Digitized by Google

le cœur, quand, nous rappelant les altérations tendancieuses de l'Ordinal qui a consacré leurs évêques, songeant aux professions de foi hérétiques de ceux qui ont été censés transmettre dans leur Eglise les pouvoirs du sacerdoce, nous relisons la parole de S. Ignace martyr citée dans l'ouvrage même que nous étudions : « S. Ignace enseigne que les fruits de l'Eucharistie sont la préservation de la mort, et la vie en Jésus-Christ ; mais il ajoute que ces fruits du royaume de Dieu ne peuvent se trouver parmi ceux qui sont dans l'*hérésie* ou dans le *schisme* (1). »

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer avec quel sentiment de joie particulière nous avons parcouru, dans l'ouvrage du Dr Mortimer, les nombreux extraits des écrits publiés par les tractariens sur le sacrifice de l'Eucharistie. Il nous a paru, en effet, que ces Docteurs distingués avaient été particulièrement influencés, dans leur mouvement de retour aux idées catholiques et romaines, par nos grands théologiens français du XVIIe siècle, et surtout Bossuet.

L'idée du sacrifice de la messe, que Bossuet présente dans tous ses écrits de controverse, est la thèse du P. de Condren, de M. Olier, de Thomassin. Nous avons un sacrifice vrai et propre dans l'Eucharistie, parce que Notre-Seigneur, rendu réellement présent sur l'autel, *s'y offre*, en représentant, par sa consécration sous les espèces séparées, le sacrifice méritoire de la croix et en nous en appliquant les fruits, tout comme il est dit dans l'Ecriture que le même Jésus-Christ, réellement présent au ciel, *s'y offre*, en apparaissant comme agneau immolé pour nous devant la face de Dieu (2). Rien de plus remarquable que le procédé constamment suivi par l'illustre évêque de Meaux en toutes ses argumentations : 1° Apporter le témoignage de l'Epître

(1) IGNAT. : *Ad Ephes.* v. 2 ; *Ad Smyrn.*, VII ; *Ad Philadelph.*, III, 3, 4. — MORTIMER, p. 181.

(2) Voy. LEPIN : *L'idée du Sacrifice dans la Religion chrétienne*, pp. 180 sq.) — Cfr. SCHEEBEN, SCHANZ, THALHOFER, *op. cit.* Ces auteurs paraissent bien dépendre, plus ou moins, de notre école théologique française du XVIIe siècle, dans l'exposition qu'ils nous donnent du sacrifice Eucharistique, intimement relié au sacrifice céleste. Voir ci-dessus.

Digitized by Google

aux Hébreux et de l'Apocalypse pour établir l'existence d'une oblation sacrificielle de Notre-Seigneur au ciel; 2° conclure, par analogie rigoureuse, de la vérité du sacrifice céleste à la vérité du sacrifice de nos autels, qui en est comme le pendant et le parallèle sur la terre, avec même oblation personnelle de la part du Sauveur et même relation sensible à l'immolation de la croix.

Cette conception, très simple et très théologique, exposée avec la précision et la rigueur d'un Bossuet, devait frapper les nombreux anglicans attirés à la lecture du grand controversiste romain. De fait, les chefs principaux du mouvement de retour à l'ancienne Eglise catholique, Pusey, Keble, Forbes, s'expriment au sujet du sacrifice Eucharistique en termes qui rappellent visiblement les *Méditations sur l'Evangile*, ou *l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les Matières de Controverse*.

Voici comment le Rév. Keble parle de Notre-Seigneur en son oblation Eucharistique, rapportée à l'oblation qu'il fait pareillement de lui-même dans le ciel: « Il n'est pas seulement notre Roi, mais encore notre Prêtre. C'est ce que marque saint Paul par ces mots : Il est toujours vivant afin d'intercéder pour nous... Ainsi Notre-Seigneur, non précisément comme un suppliant, du moins l'Ecriture ne parle pas ainsi, mais bien comme Prêtre offrant un sacrifice et plaidant pour nous, apparaît pour nous devant la face de Dieu. S'il apparaît comme Prêtre, il faut qu'il ait un sacrifice à présenter... Quel est donc le sacrifice que Notre Seigneur offre dans le ciel? Le même qu'il a une fois pour toutes offert sur la terre : son corps qui fut rompu, son sang qui fut versé sur la croix. Ce corps et ce sang qu'il prit de la Vierge Marie, qu'il offrit une fois pour toutes dans la douleur, la souffrance et la mort, au Vendredi-Saint, mais qu'au jour de Pâques il unit de nouveau, et au jour de l'Ascension transporta corps et âme dans le ciel, pour apparaître là nuit et jour en la présence du Père pour nous : non pas sans du sang, son propre sang par lequel il intercède continuellement pour son Eglise et chacun de ses serviteurs sur la terre, et se fait notre avocat auprès du

Digitized by Google

Père, par le même amour qui l'a conduit à se faire lui-même ici-bas sacrifice sanglant, propitiation, c'est-à-dire, présent de réconciliation, pour nos péchés. Ainsi plaide-t-il et intercède-t-il au ciel, se tenant devant le Père comme un agneau immolé... Et comme si ce n'était pas assez d'amour, voici ce qu'il a encore fait pour nous, tant il met ses délices à être avec les enfants des hommes et à leur faire du bien. Bien qu'il eût emporté au ciel, en leur forme extérieure et visible, son corps et son sang sacrés, pour y demeurer jusqu'à son second avènement, il nous a néanmoins laissé sur la terre d'une manière sacramentelle ce même corps et ce même sang précieux, afin que, placés devant son Père, en la manière que vous savez, par l'usage approprié du pain et du vin, ils servent sur nos autels à une intercession puissante fondée sur la représentation de sa précieuse mort. Et, remarquez-le bien, cette représentation sur la terre, aussi bien que la représentation dans le ciel, est faite par le Christ lui-même... Il intercède pour nous ici-bas, par ce pain et ce vin qui sont son corps et son sang, aussi sûrement qu'il intercède au ciel par son corps naturel, avec ses plaies visibles, en cette forme qu'il a montrée à plusieurs de ses saints... Vous le voyez, mes frères, l'oblation qui se fait dans la Sainte Communion, est ce même mémorial du sacrifice de la croix que Notre-Seigneur offre continuellement à son Père dans le ciel : c'est le même Christ qui offre et intercède : ici-bas en figure et sous les voiles, là-haut en sa propre forme humaine et à la vue des anges (1). »

C'est encore un même langage que nous fait entendre le

(1) KEBLE : *Sermons for the Christian Year*, vol. IV, p. 394. — MORTIMER, pp. 429-430. — « Ce mémorial, le Christ l'offre dans le ciel, nuit et jour, à Dieu le Père : son corps glorifié, avec toutes ses plaies, son sang qu'il a répandu sur la croix, qu'il a repris en sa résurrection, et emporté avec lui en montant au ciel. Avec ce Corps et ce Sang il apparaît sans cesse devant le trône de Dieu, par eux intercédant pour nous, par eux rappelant à son Père l'oblation unique qu'il a faite de Lui-même sur la Croix, selon la parole de saint Jean : Nous avons un avocat qui plaide pour nous auprès du Père, et il est propitiation pour nos péchés ». (*On Eucharistical Adoration*, p. 74. — MORTIMER, p. 430).

Digitized by Google

Rév. Forbes dans ses divers ouvrages : « L'Eglise chrétienne, à la suite de saint Paul, a toujours tenu que le sacrifice de Notre-Seigneur était Θυσία εἰς τὸ διηνεκές (*Heb.*, x, 12), *juge sacrificium*, un sacrifice continu, commençant au premier moment de sa conception, persévérant tous les jours de sa vie, offert en la nuit qui précèda sa salutaire Passion, consommé par l'immolation sur l'autel de la Croix, et depuis transporté par lui-même, en qualité de prêtre de Melchisédech, en dedans du voile, et là éternellement présenté par lui à Dieu le Père, tandis que son Eglise l'offre en image sur la terre dans le Saint-Sacrement » (1). « Nous lisons dans l'Epître aux Hébreux, VIII, 3, que Jésus-Christ, représenté par le contexte immédiat dans l'exercice *actuel* de son souverain sacerdoce, doit nécessairement avoir quelque chose à offrir. Que l'on remarque bien le terme emphatique : *offrir*. Si l'Ecriture avait eu seulement le mot : *intercéder*, il y aurait pu avoir équivoque. Mais non, l'intercession de Notre-Seigneur n'est pas un acte de simple prière, c'est un acte d'oblation. Et qu'a-t-il donc à offrir ? A coup sûr son corps et son sang, son humanité sainte, c'est-à-dire, en vertu de l'union hypostatique, Lui-même, réellement présent dans les conditions naturelles à la droite de son Père. » Et que trouvons-nous pareillement sur nos autels ? « Dans la sainte Communion..., ce qui est offert et présenté au Dieu tout-puissant, c'est encore le corps et le sang de Jésus-Christ, par conséquent, en vertu de l'union hypostatique, Jésus-Christ lui-même (2). »

Des premiers chefs de la réaction ritualiste, cette même doctrine a gagné leurs nombreux partisans, et nous la retrouvons aujourd'hui chez les plus distingués membres du mouvement d'Oxford. En décembre 1899, se tenait à Oxford même, une conférence, composée de différents ministres de la Haute Eglise, d'un nombre égal de non-conformistes, et d'un groupe intermédiaire, en vue de discuter les diverses théories concernant le sacerdoce et le sacrifice. Or, si nous

(1) Bishop FORBES : *Primary Charge*, p. 50. — MORTIMER, p. 439.
(2) ID. : *Theological Defence*, pp. 66, 16. — MORTIMER, pp. 443, 441.

Digitized by Google

parcourons le compte-rendu de la conférence publié par le Dr Sanday, qui lui-même en avait pris l'initiative, nous voyons que plusieurs des orateurs présentèrent, au sujet du sacrifice de Notre-Seigneur, des vues analogues à celles de nos théologiens français du XVIIe siècle, sauf quelque exagération en certains détails. « C'est une question vitale, dit le Rév. Father Puller, de savoir si le sacrifice de Notre-Seigneur consiste simplement en sa mort sur la croix : si son action sacerdotale est restreinte à ce moment suprême, ou si son action sacrificielle continue après sa mort et dans sa vie glorieuse... A mon sens, la perpétuité du sacrifice de Notre-Seigneur est présentée avec une clarté très spéciale par saint Jean en son Apocalypse. Dans sa vision il voit Notre-Seigneur en sa gloire comme un Agneau debout, quoique immolé. Il me paraît sûrement probable que ce symbole particulier a pour objet d'exprimer que Notre-Seigneur continue d'être sacrifice, et que, quoi qu'il en puisse être de la terre, il existe en tout cas au ciel, non seulement un grand-prêtre, mais aussi un sacrifice. Je crois d'ailleurs que, à bien prendre l'enseignement de la Sainte Ecriture, l'oblation sacrificielle du Christ n'est pas confinée au ciel, mais qu'elle a également place sur la terre dans la célébration de l'Eucharistie. Tout le récit de l'institution Eucharistique par le Sauveur implique le caractère sacrificiel de ce rite... Le pain et le vin, qui formaient la base du rit Eucharistique étaient des choses sacrificielles. Ces choses sacrificielles, Notre-Seigneur les bénit; et, les ayant consacrées, les identifia avec son propre corps et son sang précieux. Il dit : Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Or, son corps et son sang sont les choses sacrificielles qu'il présente perpétuellement dans le ciel... C'est ma croyance que la sainte Eucharistie a été instituée par Notre-Seigneur comme un sacrifice, la contrepartie sur la terre de cette oblation sacrificielle qui a été transportée dans le tabernacle céleste » (1).

« Avec Father Puller, reprend le Rév. C. G. Lang, je

(1) W. SANDAY : *Different Conceptions of Priesthood and Sacrifice : A Report of a Conference held at Oxford, 13th and 14th December 1899*, pp. 134-136. — MORTIMER, pp. 520-522.

Digitized by Google

pense que le sacrifice du Christ n'est pas une chose achevée en ce sens qu'il serait passé par rapport au temps présent, et par conséquent fini. Il est achevé en ce sens qu'il est parfait, il n'y a rien à y ajouter, il est éternel... J'estime que, dans un sens profond, mystérieux, un sens qui se peut difficilement exprimer en langage humain, car le langage est de choses qui appartiennent à l'espace et au temps, la fonction, pour ainsi parler, de ce sacrifice, n'est pas finie, mais est éternelle comme le sacrifice lui-même... Dans l'Eucharistie nous sommes assurés d'avoir notre rançon fixée par Dieu lui-même, et un gage symbolique de notre identification avec l'éternel sacrifice de l'Agneau divin. Aussi ne puis-je concevoir qu'elle soit un rit purement commémoratif. C'est, en un sens mystérieux, une participation réelle du corps et du sang d'un Christ vivant, qui est lui-même le sacrifice éternellement parfait (1). »

En octobre 1900, une nouvelle conférence, due à l'initiative de l'évêque de Londres et tenue à Fulham Palace, réunissait les plus distingués représentants des divers partis existant au sein de l'Eglise anglicane, à l'effet de discuter sur le rituel et les doctrines y contenues. Une session entière fut consacrée à l'aspect sacrificiel de la Sainte Communion. Et là encore nous trouvons comme un écho du langage de Bossuet touchant le sacrifice Eucharistique. « Il est, dit le chanoine Gore, une vue caractéristique de l'enseignement oriental et représentée surtout par saint Cyrille de Jérusalem : dans cette vue, la consécration est regardée particulièrement comme une consécration du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, d'où il suit qu'elle réalise sur nos autels une présence spéciale du sacrifice éternel du Christ, en l'apportant, pour ainsi dire, au milieu même de l'Eglise (2). » — « Je crois, dit à son tour Lord Halifax, que chaque Eucharistie est la répétition de ce que notre béni Seigneur fit en la dernière Cène : que le Christ, mystiquement représenté sous l'aspect de sa mort par la

(1) Id., *Ibid.*, pp. 159, 160. — Id., *Ibid.*, p. 527.
(2) *Report of the Fulham Conference*, p. 65. — Mortimer, p. 541.

Digitized by Google

consécration séparée de son corps et de son sang, s'offre, se présente, est offert, est présenté à son Père en mémoire de tout ce qu'il a fait ou souffert pour nous, à travers toute sa vie et sur la croix; que chaque Eucharistie est la reproduction de l'unique sacrifice qui est la pleine et parfaite satisfaction pour les péchés du monde (1). »

Telle est la conception du sacrifice Eucharistique qui paraît gagner les esprits les plus remarquables de la Haute Eglise en Angleterre. Malgré diverses inexactitudes de détail que nous avons cru inutile de relever, c'est bien l'idée du sacrifice chrétien telle que l'a présentée Bossuet, à la suite du P. de Condren et de M. Olier. La vue est incontestablement en accord avec le plus ferme dogme catholique : le nom seul de Bossuet en est un sûr garant; si d'autre part, comme il paraît bien, elle a des affinités spéciales, des harmonies particulières, avec l'âme des plus distingués représentants du mouvement ritualiste actuel, n'est-il pas possible qu'elle soit appelée à avoir son rôle providentiel dans le retour de nos frères séparés à l'Eglise catholique romaine. Assurément rien ne pourrait mieux répondre aux désirs du grand évêque de Meaux, qui consacra à cette œuvre toutes les ressources de son zèle et de son génie, comme aussi à la pieuse ambition du vénéré fondateur de Saint-Sulpice, qui, après s'être offert en victime pour la conversion de cette Angleterre, qu'il aimait à appeler le douaire de Marie, écrivait ces belles paroles : « Si j'osais

(1) *Ibid.*, p. 22. — *Ibid.*, p. 537. — Lord Halifax continue en poursuivant la vue chère à Bossuet, comme au P. de Condren et à M. Olier : « Le Christ, second Adam et chef du genre humain, par le sacrifice de lui-même qu'il a offert toute sa vie durant et sur la croix, a acquitté les obligations qu'avaient envers Dieu l'humanité dans son ensemble et chacun des hommes. Dès lors, tout membre du corps du Christ, dans la célébration de la Sainte Eucharistie, qui est le mémorial de ce premier sacrifice, est tenu de prendre, autant qu'il est en lui, sa part personnelle en ce sacrifice, et de marcher sur les traces du Christ son Sauveur en s'offrant, corps, âme et esprit, en union avec l'offrande que le Christ a faite de lui-même, comme un sacrifice raisonnable, saint et vivant à Dieu ». (*Ibid.*, p. 23. — *Ibid.*, p. 538.) — Cfr. Lord Halifax : *The present crisis in the Church of England* (art. dans *The Nineteenth Century*, febr. 1899, p. 185).

Digitized by Google

aspirer encore à quelque chose de la solide gloire qu'on trouve dans le service du Divin Maître, en donnant sa vie et en répandant son sang pour lui, je regarderais l'Angleterre comme mon espérance » (1).

Dieu veuille donner sa pleine lumière et ouvrir les portes de sa véritable Eglise aux hommes droits, qui, comme le Dr Mortimer, sont disposés à mettre leur talent et leur zèle au service de la vérité !

(1) Olier : *Lettr. spirit.*, p. 136. — Voir Faillon : *Vie de M. Olier*, t. II, p. 320.

M. Lepin, *P. S. S.*

Digitized by Google

LE

DISCOURS DE M. BRUNETIÈRE

A GENÈVE

Il n'entre pas dans nos habitudes contemporaines de revenir sur un discours, prononcé et publié depuis six mois, même si ce discours est exceptionnellement éloquent. A peine avons-nous assez de temps pour lire les harangues d'hier ou d'aujourd'hui, que des reporters complaisants résument, du reste, à notre usage, en quelques brèves formules. Pour le bon renom, je ne dis pas des lettres françaises, mais de la santé morale de la France, il serait consolant de penser que quelques-unes, au moins, de ces productions oratoires méritent d'être relues. Hé quoi ! toutes ces périodes retentissantes, qui provoquent tant d'enthousiasme, seront oubliées demain ou déclarées fausses et mensongères ? La France se contente donc d'une nourriture débilitante et malsaine ?

Non, grâce à Dieu, il n'y a pas lieu de condamner ainsi toute la littérature contemporaine. Quelques hommes compétents et convaincus s'informent, travaillent, réfléchissent avant de s'adresser au grand public. Leur parole doit survivre et survit en effet aux circonstances qui la firent naître, on la juge mieux à distance, et après que les applaudissements ou les marques violentes de désapprobation ont cessé ; on en comprend mieux la signification profonde.

Digitized by Google

C'est pourquoi, j'ose revenir, aujourd'hui, sur la conférence mémorable que M. Brunetière prononça au Victoria-Hall de Genève, le mardi 17 décembre 1901.

Indépendamment de sa valeur démonstrative, considéré comme fait historique, le discours de M. Brunetière a déjà une importance considérable. Un catholique militant, un papiste et plus qu'un papiste, un ami personnel du pape lui-même, a fait dans l'université de Genève la critique — oh ! modérée et polie, et flatteuse — mais enfin la critique de la religion calviniste, et les vieux huguenots ont dormi paisiblement leur sommeil, et les huguenots modernes n'ont pas trop protesté, si toutefois, ils n'ont pas applaudi. Evidemment il y a quelque chose de changé sur les bords du Léman.

Il y a aussi quelque chose de changé dans l'opinion littéraire de la France et même de l'Europe. Depuis deux siècles environ, les catholiques ne se défendaient pas ou se défendaient faiblement, dans la grande bataille intellectuelle. Au XVIII^e^ siècle, ce fut le silence, un silence désastreux dont nous subissons encore les conséquences.

Durant le XIX^e^ siècle, d'intrépides catholiques combattirent glorieusement le bon combat, mais comme de jeunes officiers généraux qui prennent le commandement d'une armée, au lendemain d'une défaite. Que pouvaient-ils contre des adversaires qui disposaient du nombre, de la force, des grands organes de publicité et de l'argent? Les de Maistre, les Lamennais, les Montalembert et les Veuillot remplirent, certes, une immortelle page d'histoire, mais ils n'en demeurèrent pas moins, malgré leur talent ou leur génie, les interprètes d'une minorité; ils furent tenus en suspicion, ignorés, méconnus, ils ne purent jamais parler librement au grand public, qui les considérait comme des ennemis.

Disposant en maître de la première tribune du monde M. Brunetière entre en conversation, quand il lui plaît, avec les indifférents, les cosmopolites, les protestants et tous les adversaires de notre foi, lesquels ignorent profondément ou affectent d'ignorer les dires des catholiques.

Digitized by Google

Ainsi, grâce à M. Brunetière les croyants passent de l'éternelle défensive, à l'offensive. C'est là un résultat immense et qui fait date, dans l'histoire moderne du catholicisme français.

Dira-t-on qu'en parlant ainsi je flatte M. Brunetière, et que je parais le mettre au-dessus de de Maistre, de Lamennais et de Veuillot? Mais il ne s'agit pas ici de son talent personnel; nous n'envisageons, pour l'instant, que sa situation intellectuelle, le rayonnement de son influence, ses moyens d'action. La postérité classera M. Brunetière comme elle l'entendra. Nous qui sommes dans la bataille, nous devons constater, et nous constatons avec joie, que son intervention audacieuse et énergique semble modifier l'attitude respective des combattants. Il bénéficie, il est vrai, des efforts accomplis, depuis un siècle par ses prédécesseurs, hommes de génie ou d'un talent supérieur. Qu'importe, grand Dieu! puisque l'action de M. Brunetière représente un succès incontestable du catholicisme français, applaudissons sans arrière-pensée, et groupons-nous autour de son drapeau.

Il a fallu payer de quelques apparences de concessions, je ne dis pas de concessions, le magnifique triomphe remporté à Genève par M. Brunetière. Habitués à dominer et conscients de leur force, Messieurs les protestants n'ont pas l'abord très facile. Il leur plaît de transformer l'histoire moderne en une sorte d'élégie ininterrompue, sur la Saint-Barthélémy ou la révocation de l'Edit de Nantes, mais ils n'admettent pas qu'on touche, même d'une main légère, à leurs grands hommes. M. Brunetière, qui les connaît, leur a tenu un langage modéré et habile: « Si, a-t-il dit, nous ne pouvons parler de Luther ou de Calvin, ni de la Réforme, en général, sans quelque parti pris, n'en pouvons-nous parler sans esprit de contention, ni d'aigreur, en historiens des idées, plutôt qu'en agitateurs des passions; en philosophes, si vous le voulez, autant qu'en historiens? et avec la ferme résolution de ne dissimuler ou d'atténuer aucune de nos préférences, mais aussi de les exprimer sans y rien mêler qui ressemble à une provoca-

Digitized by Google

tion? » On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, dans cette déclaration, de la prudence ou du tact de l'orateur. Mais M. Brunetière se croit obligé d'ajouter: « Après avoir écarté de sa personne (du réformateur) les imputations qu'un zèle maladroit a dirigées contre elle, je ne m'attacherai dans ce discours qu'à vous parler de *l'œuvre de Calvin* ». Etait-il bien nécessaire de formuler ce blâme, qui se présente sous une forme un peu absolue et qui atteint quelques historiens fort respectables? Peut-être. Tout en le regrettant, je ne me permets pas de le reprocher à M. Brunetière. Lui seul est juge de ce qu'il convenait de dire, à un auditoire très ombrageux et dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Mais les lecteurs et les admirateurs de M. Brunetière peuvent se tenir mieux en garde contre la combativité protestante. Oui, écartons, autant que possible, les discussions historiques entre catholiques et protestants, discussions souvent stériles et dangereuses et dans lesquelles il est si facile de s'égarer. Le dogme, la morale et même l'histoire antérieure à la Réforme, offrent un champ de lutte infiniment plus beau. Mais faudra-t-il renoncer à nous défendre, contre les agressions de nos frères réformés? Les griefs historiques des protestants contre l'Eglise, ont pris dans l'enseignement, dans les conversations et dans les polémiques, une importance immense et absolument disproportionnée. Depuis cent ans environ, les protestants et leurs alliés politiques, les Juifs, occupent presque toutes les chaires d'histoire de l'Université; ils en profitent pour parler plus que de raison, de la Saint-Barthélemy et de la Terreur blanche. Les historiens catholiques ne devront-ils pas mettre les choses au point? et si, dans l'ardeur de la lutte, ils emploient des arguments ou des documents que d'autres sont allés chercher jusque dans la Vie de Luther et de Calvin (1), encourront-ils le blâme de M. Brunetière? Il n'y a pas à se dissimuler que même cette défensive

(1) Par exemple dans la thèse de M. Ferdinand Buisson : *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre.*

Digitized by Google

déplaira, selon toute vraisemblance, à M. Brunetière « qui a le sincère et ardent désir de voir l'unité se reformer un jour, des débris, oui, vous bien avez lu, des débris du protestantisme ». Qui ne communierait, avec lui, dans ce désir qui fut aussi celui de Bossuet et qui est sans doute celui de Léon XIII? Reste à savoir si le protestantisme se laissera *réduire en débris*, par persuasion. M. Brunetière indique lui-même, à la fin de son discours, la division qui apparaît chaque jour plus profonde, entre les protestants libres-penseurs et les protestants chrétiens. Ceux-ci se rapprochent de nous, et s'ils n'arrivent pas eux-mêmes au terme du chemin dans lequel ils se sont engagés, ils préparent du moins des générations de catholiques, pour la fin du xx^e^ siècle; leurs petits-fils seront catholiques. Il importe peu, vraiment, que ces frères à peine séparés de nous, professent telle ou telle opinion historique, sur les guerres religieuses du xvi^e^ ou du xvii^e^ siècle; ayons des ménagements même pour leurs préjugés.

Mais est-il prudent de ne pas se tenir constamment en garde, contre les protestants libres-penseurs ou violemment hostiles au catholicisme, qui sont les plus nombreux? En Autriche-Hongrie, ils ébranlent le loyalisme des populations, au cri de Los von Rom; en Angleterre, ils organisent des campagnes d'intimidation, non pas seulement contre les catholiques, mais contre les Anglicans suspects de puséisme; au Canada, ils essaient — en vain — de submerger, sous les flots de l'émigration écossaise, les Français catholiques; en Allemagne, ils persécutent les Polonais et oppriment les Alsaciens-Lorrains; dans le monde entier ils s'efforcent d'établir ou de faire prévaloir un impérialisme anti-chrétien. Je consens que même avec ces protestants peu charitables, on évite autant que possible, les querelles rétrospectives et les discussions historiques. Les catholiques veulent la paix et pratiquent la charité, mais ils ont le droit de faire entendre un cri de protestation, en faveur de leurs frères d'Irlande, de Pologne et des Philippines, et même en faveur des Boërs.

Disons mieux : c'est leur devoir, et en le remplissant,

Digitized by Google

avec modération à la fois et avec force, ils ne peuvent que s'attirer l'estime des protestants chrétiens.

La question soulevée par M. Brunetière est donc très délicate et complexe.

Je crains aussi qu'il ne se soit exagéré l'importance et le nombre des titres acquis par Calvin à la reconnaissance des catholiques : « ..... A défaut de l'œuvre de Calvin, dit-il, notre Eglise de France n'eût pas été tout ce qu'elle fut au XVII^e siècle. Et je n'entends pas seulement, par là, que pour faire front contre l'ennemi, elle dut ramasser et concentrer ses forces, ce qui est toujours une utile opération de tactique ; préciser, elle aussi, développer sa doctrine, la soustraire à l'arbitraire des opinions individuelles ou encore de réformer sur le modèle de ses adversaires... » Dans cet ingénieux commentaire de l' « *Oportet et hæreses esse* », un seul mot me paraît être de nature à éveiller quelques inquiétudes, le dernier (1). Non seulement l'Eglise ne se réforme pas sur le modèle de ses adversaires, mais elle les confond par l'originalité, la beauté, la variété de ses conceptions ou de ses créations propres. Elle n'a emprunté à Calvin, ni le Carmel, ni l'Institut des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ni l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne, ni toutes ces œuvres admirables qu'on essaie de copier en pays protestant.

Même en matière doctrinale et littéraire, les emprunts faits par le XVII^e siècle au calvinisme, ne sont ni aussi authentiques ni aussi heureux que veut bien le dire M. Brunetière. Oui, l'Eglise de France doit à Calvin la doctrine et un certain état d'âme jansénistes, nous sommes d'accord sur ce point avec M. Brunetière. Mais le jansénisme représente pour l'Eglise et pour la Franee, hélas ! non pas un

(1) Il est vrai que Bossuet a commenté, lui aussi, le *Oportet et hæreses esse*, dans sa première *Instruction pastorale sur les Promesses de l'Eglise*, XIV : *Pourquoi il faut qu'il y ait des hérésies et du remède sensible et universel que Dieu y a préparé*. Le commentaire de M. Brunetière reproduit très exactement la pensée de Bossuet, sauf, me semble-t-il, sur un point, celui-là même que je viens de signaler.

Digitized by Google

gain, ni un bien, ni une force, mais une cause profonde de faiblesse.

Je reconnaîtrai encore avec M. Brunetière que si l'Eglise au XVII^e siècle a donné plus de place et d'importance au *Sermon*, l'exemple de Calvin y est pour quelque chose. Entendons-nous cependant. Outre que Calvin a pris à l'Eglise elle-même le mot et l'idée de sermon, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de meilleur dans son œuvre oratoire, son influence personnelle sur les plus grands de nos prédicateurs français ne laisse pas d'être, à certains points de vue, regrettable. Durant la station quadragésimale de 1679, Bourdaloue reçut de l'un de ses auditeurs une lettre fort curieuse (1), que je soumets à l'appréciation de M. Brunetière : « Permettez-moi, mon Révérend Père, de vous dire, s'il vous plaît, qu'il me semble et à beaucoup d'autres comme à moi, que vos sermons seraient incomparablement plus fructueux, si vous les réduisiez au premier point que vous y traitez, pour de là passer aux affections, et finir ensuite par des résolutions, et non pas en affaiblissant, et énervant comme vous faites, ce qu'il y a de fort et de touchant dans le premier..... Et saint François de Sales qui savait si bien la manière de traiter les cœurs, les conduisait, par le chemin de réflexions, d'affections et de résolutions..... »

La voilà très clairement indiquée, l'influence regrettable du protestantisme sur la prédication de Bourdaloue : excès de raisonnement amenant la fatigue chez les auditeurs les mieux disposés, absence ou insuffisance d'onction et d'exhortations pratiques. Le fait que le talent de saint François de Sales est inférieur au talent de Bourdaloue, n'affaiblit en rien la signification de cette admirable lettre.

Enfin M. Brunetière va jusqu'à dire que l'apologétique d'un Pascal ou celle d'un Bossuet, ne seraient pas, elles non plus, tout ce qu'elles sont, ni n'auraient produit tous leurs efforts, ni les mêmes, sur des esprits moins préparés par la théologie de Calvin. Il est permis de supposer que Bossuet

(1) Editée naguère par le R. P. Griselle, *S. J.*

Digitized by Google

n'accepterait cet éloge, qu'en formulant de très expresses réserves. Etant donné que la tradition doctrinale de l'Eglise depuis saint Thomas, n'a subi aucune éclipse, l'originalité de Calvin se réduit à peu de chose. Qu'il s'agisse de prédestination, de grâce ou de liberté morale, Calvin s'est contenté de simplifier, de revêtir d'apparence logique et par conséquent de détériorer les magnifiques constructions de l'Ecole. Rien n'égale la simplicité, mais aussi l'insuffisance de l'enseignement calviniste sur la grâce, rien, si ce n'est la beauté et la vérité profonde de la doctrine délicate et complexe professée par saint Thomas. C'est dans le Traité de la grâce, qu'il faut étudier le tout de Dieu et le rien de l'homme. Calvin qui le connaissait, à l'instar des théologiens du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, s'est borné à faire œuvre de transposition. Il n'y a pas lieu, je pense, de dire de Bossuet, comme on l'a dit de Molière, qu'il prend son bien où il le trouve. Non, il reprend possession, au nom de l'Eglise, d'une doctrine que Calvin avait démarquée et essayée de détruire. Les pensées qui sont communes à l'évêque et au réformateur, sont aussi impersonnelles que possible, et ce n'est pas parce qu'il les a exprimées avec beaucoup de force d'ailleurs, que Calvin passe — et à juste titre — pour un homme de génie.

Il se révèle homme de génie par les négations, à l'étude desquelles M. Brunetière consacre son très beau discours. Le conférencier de Victoria-Hall, que gênait la susceptibilité de son riche et docte auditoire, se sent maintenant plus à l'aise ; il aborde enfin son sujet, un des plus beaux sujets que puisse traiter un Français né ou devenu chrétien.

La division qui règne dans presque toutes les nations chrétiennes, entre protestants et catholiques, doit être considérée comme un des plus grands malheurs sinon le plus grand malheur des temps modernes. Comment peut-elle disparaître ? Par l'extinction du catholicisme ? On aime à penser que, même chez nos pires ennemis, personne n'ose escompter sérieusement cette éventualité. Ils appellent l'Eglise, *l'éternelle* ennemie, traduisant ainsi à leur façon la promesse évangélique : les portes de l'enfer ne prévau-

Digitized by Google

dront point contre elle. Avons-nous des raisons d'espérer le retour au bercail des protestants eux-mêmes ? Oui, dans une certaine mesure, comme le prouve l'exemple de l'Angleterre. Mais il est trop certain que la majorité des protestants demeure, et demeurera longtemps, irréductible et foncièrement hostile au christianisme. La seule ligne de conduite qu'on puisse adopter à leur égard est justement celle que M. Brunetière a empruntée à Bossuet. Il faut éclairer les protestants sur eux-mêmes et leur révéler à eux-mêmes, avec ou sans leur concours, leur véritable esprit religieux. Ne nous lassons pas de leur prouver qu'ils se font illusion. Vertueux, habiles, philosophes, sages, ils le sont, mais chrétiens, mais croyants, mais religieux, non pas. « A cette religion vivante et populaire (le catholicisme) Calvin, dit éloquemment M. Brunetière, Calvin a substitué, si j'ose ainsi parler, une religion pour hommes seuls, raisonnable, raisonnée, rationnelle, si vous l'aimez mieux ; une religion qui consiste essentiellement, presque uniquement, dans l'adhésion de l'intelligence à des vérités presque démontrées, et une religion qui se prouve, non point par les consolations qu'elle apporte aux âmes en détresse, ou par les convenances qu'elle présente avec les besoins de la nature humaine, ou par la personne de Dieu qui nous l'a révélée, ou par quoi que ce soit, enfin, qui touche et qui émeuve, qui console et qui relève, qui encourage et qui anime, mais par la littéralité de son rapport avec un texte, ce qui est une question de pure philologie, et par la solidité de son édifice logique, ce qui est une affaire de raisonnement pur. »

A logicien serré, logicien éloquent. Les Calvinistes n'essaieront pas, sans doute, d'ébranler cette démonstration, et j'aime à penser que, dans leurs réunions intimes, ils la proclameront non seulement lumineuse et belle, mais encore vraie et irréfutable. A plus forte raison, remarqueront-ils ce qu'elle a de flatteur pour leur amour-propre. Quelques-uns pourraient bien, en effet, tirer de ce réquisitoire, leur propre panégyrique et se dire : « La logique, le raisonnement et la science constituent donc notre domaine intangible ; nous sommes l'intelligence du monde chrétien ;

Digitized by Google

aux catholiques, nous laissons les territoires de la sensibilité, du dévouement et de la charité. »

Dégager cette conclusion des paroles de M. Brunetière, serait les fausser et en même temps fermer les yeux à la plus authentique réalité. Que les protestants se glorifient de leur culture intellectuelle, historique et scientifique, ou philosophique; ils en ont le droit. Mais, même pour quiconque s'occupe uniquement de science, il y a autre chose au monde qu'un groupe de vulgarisateurs ou d'hommes cultivés. Ce qu'il importe le plus d'observer, c'est la hauteur des génies de tout premier ordre, capables de subvenir pour des siècles, aux besoins intellectuels de l'humanité. Or, aucun des leurs ne mérite d'être comparé à un saint Augustin ou à un saint Thomas. Et il est très facile de s'expliquer cette supériorité éclatante des grands génies catholiques : ils ont des points fixes qui font défaut aux protestants.

Dénué de tous les caractères auxquels on reconnaît une véritable religion, le Calvinisme apparaît encore aux yeux de M. Brunetière, impopulaire, ou plutôt anti-démocratique. « La mère de Villon, la vieille femme pauvrette et ancienne, qui rien ne scait, oncques lettres ne lut, n'a pas de place dans l'église de Calvin... Mais, Messieurs, et les autres? Les autres, c'est-à-dire, ceux qui n'auront pas réussi à faire partie de cette élite? à qui le temps en aura manqué? ceux qui, tandis qu'ils portaient le poids de la chaleur et du jour et que le fardeau les en accablait, n'auront pas trouvé le loisir d'enquêtes, si je puis ainsi dire, sur la foi justifiante ou sur la prédestination?... Et je vous le demande, Messieurs, s'il a pu convenir à d'autres temps, s'il a peut-être même rendu quelques services, si l'on pouvait encore historiquement le défendre, croyez-vous que ce concept « aristocratique de la religion convienne à nos âges de démocratie »?

M. Brunetière aurait pu ajouter que si le protestantisme se montre peu favorable à la démocratie, la démocratie ne cesse de manifester, à son tour, une aversion instinctive et profonde pour le protestantisme. Dans une brochure qui obtint en Allemagne et en Angleterre, un grand retentisse-

Digitized by Google

ment, M. Harnack signalait naguère, avec une sorte d'indignation, les progrès évidents des tendances catholiques en pays teuton. « De temps à autre, remarquait M. Harnack, les pasteurs luthériens censurent telle ou telle erreur doctrinale, avec cette circonspection et cette grande prudence que donne une longue expérience ecclésiastique, mais en face des profondes transformations qui s'accomplissent sous leurs yeux, dans la conception de l'Eglise, ils sont en quelque sorte impuissants. La raison en est que la conception nouvelle (lisez catholique) acquiert graduellement l'autorité d'un nouveau dogme et semble indissolublement unie avec les sentiments professés par la majorité des dévots. »

L'éminent professeur nous montre le rôle des pasteurs allemands, de tous les pasteurs, orthodoxes et libéraux, sous un jour bien singulier. Que les libéraux, en effet, représentent la critique à outrance, la confiance orgueilleuse en la raison humaine, la protestation permanente et violente contre Rome, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Mais ces pasteurs orthodoxes, contre lesquels fulmine M. Harnack et qui sans doute, à leur tour, fulminent contre lui se font une étrange idée de leur devoir. Ils s'approprient jusqu'à un certain point, les sentiments chrétiens des fidèles, mais il semble bien que ce soit par force, par crainte de se voir abandonnés par le peuple. Autrement dit, ils entrent dans le mouvement qui entraîne les dévots vers l'Eglise catholique, mais pour le ralentir ou l'arrêter. Pasteurs libéraux et pasteurs orthodoxes sont donc, en définitive, d'accord sur le fond ; les uns, violemment, les autres, en douceur, s'opposent aux tendances catholiques de leurs troupeaux. Cette constatation, en même temps qu'elle confirme indirectement l'opinion de M. Brunetière, redouble nos espérances catholiques. De graves historiens ont prouvé que l'Allemagne du XVI^e^ siècle ne s'était convertie au protestantisme que par contrainte. Le peuple allemand de nos jours est bien naturellement catholique, puisqu'il revient ou essaie de revenir à la foi de ses pères, malgré ses directeurs religieux et politiques.

Digitized by Google

Intellectualisme et aristocratie, ont pour couronnement naturel, l'individualisme. « On vous a plusieurs fois signalé, Messieurs, a dit M. Brunetière, les dangers de l'individualisme, et ici même, l'année dernière encore, on nous les signalait. « Il me paraît de plus en plus évident que notre individualisme dépasse la mesure et verse dans l'égoïsme, égoïsme subtil et souvent inconscient, mais égoïsme pourtant. » Ainsi s'exprimait le 13 mars 1900 dans le temple de la Fusterie, le pasteur Appia ; et il continuait : « La préoccupation du salut individuel a, dans les cercles religieux, envahi peu à peu, toute la place, et remplacé la passion primitive, apostolique, pour le règne de Dieu et sa Justice. » Mais un Américain qu'il vous citait, allait, lui, plus loin encore, et ne craignait pas de dire que « le protestantisme restait une religion de caste ».

Notez bien que ces reproches, dont on ne saurait mettre en doute le bien fondé, s'adressent aux seuls calvinistes qui croient et prennent encore au sérieux les pratiques de la religion. Que faut-il penser alors des ultra-libéraux et des sceptiques? Leurs désespérances radicales et leur nihilisme ont trouvé un interprète éloquent dans la personne de M. William James, professeur à l'université de Harvard. Ils ne croient plus « à la sombre idole calviniste », ils l'ont en horreur, mais ils se rattachent à la vie par la haine de ce qu'ils croient être le mal ; ils sont shopenhauériens, à moins qu'ils ne professent le nietchzéisme le plus extravagant et le plus aigu. En traitant cette question de l'individualisme, M. Brunetière a dû contenir ses pensées et contrôler avec un soin particulier, ses paroles, pour ne pas humilier son auditoire. L'individualisme, l'égotisme — ne disons pas l'égoïsme, comme le pasteur Appia, la haine du non-moi et « l'exacerbation » du sens propre ont atteint, dans certains milieux protestants et libre-penseurs, des proportions absolument invraisemblables.

M. Brunetière a donc indiqué avec une précision admirable les trois grandes maladies organiques dont se meurt le protestantisme.

Une lecture attentive de cette magistrale consultation

Digitized by Google

fait naître en nous des sentiments fort mêlés ou plutôt contradictoires, des sentiments de joie et d'inquiétude. De joie, parce que des discours aussi retentissants et aussi soigneusement rédigés ne peuvent que hâter l'heure d'une union absolue et définitive entre tous les chrétiens. On a beaucoup lu en France, en Suisse et ailleurs, et on lit sans doute encore, la conférence de M. Brunetière. D'inquiétude aussi, car l'analogie est frappante et même effrayante, entre les maladies protestantes qui sévissent à Genève et le mal révolutionnaire dont la France est atteinte. On a souvent dit que la Révolution est la conséquence de la Réforme; ce n'est pas après avoir lu la conférence de Victoria-Hall qu'on sera tenté de penser le contraire.

Qui donc a poussé plus loin que les constituants ou les conventionnels, l'amour de l'intellectualisme? Ils ignorèrent absolument le passé de la France, ils ne virent aucune réalité, et ils crurent que la vie des peuples allait se subordonner à leurs pauvres petites abstractions politiques. Périsse la nation, plutôt qu'un principe! Eux aussi, ils étaient grands logiciens, comme Calvin ou comme le Méphistophélès de Gœthe, et Dieu sait combien cet amour de la logique coûte à notre malheureuse France.

Les jacobins ne furent pas moins aristocrates que Calvin. Il ne faut pas en effet nous laisser induire en erreur par leurs amphigouriques déclamations, en l'honneur de la démocratie; ils voulurent, de propos délibéré, fonder une aristocratie nouvelle, ils furent, comme le disait naguère un publiciste célèbre, les *profiteurs* de la Révolution. Et d'autre part, il semble bien que Calvin ait réalisé d'avance, non pas tout le type jacobin, mais certaines parties essentielles de ce type (1). Il a du jacobin l'allure gourmée, l'orgueil, l'exclusivisme, la défiance et l'éloquence agressive. Je ne parle pas de son despotisme gouvernemental ni de sa passion effrénée pour la centralisation administra-

(1) Voir le parallèle que M. Rambaud a esquissé dans la *Revue Bleue* (6 août 1892) entre Calvin et Robespierre.

Digitized by Google

tive ; il demeure entendu que la discussion ne doit pas sortir, aujourd'hui, du domaine de l'idée.

Quant à démontrer que la Révolution française est génératrice d'individualisme, c'est aujourd'hui sans doute, un travail superflu : chacun sait trop bien, hélas, à quoi s'en tenir sur les dangers de l'isolement social. Je me permettrai seulement de rappeler à M. Brunetière que, trop préoccupé de ses théories sur l'évolution, il ne jugea pas jadis comme il le jugerait aujourd'hui, je suppose, l'introduction du moi dans la littérature du XIX^e^ siècle. Avec le moi, entraient, dans la vie intellectuelle et morale de la France, le protestantisme et l'esprit de la révolution. M. Brunetière, certes, n'hésita pas à le condamner ce malheureux et malsain égotisme, mais avec une modération excessive (1).

Le triple réquisitoire du conférencier de Victoria-Hall contre le calvinisme, ne vise donc pas la seule république de Genève, il trouve son application en France, et il intéresse les chrétiens de tous les pays. Les lecteurs malicieux seront même tentés de croire que, tandis que M. Brunetière haranguait ses auditeurs de Genève, sa pensée était à Paris. Telle phrase, en effet, est grosse d'allusions à des faits connus et comme vibrante encore de l'émotion des combats qu'on avait combattus, la veille, sur les bords de la Seine : «... De toutes les doctrines de Calvin, je n'en crois guère pour ma part de plus profondes et de plus vraies, dans les limites de l'orthodoxie, que celles qui répugnent le plus à ce qu'on appelle les exigences de l'esprit contemporain. Par exemple je lui sais infiniment gré des fortes expressions, dont il a toujours usé, vous vous le rappelez, pour dénoncer la perversité foncière de l'humaine nature, et notre incapacité de nous élever au-dessus de notre bassesse naturelle, sans un secours d'en haut qui

(1) « Si quelques classiques obstinés ne sont pas incapables encore de se révolter contre cet étalage du moi dont Rousseau a donné l'exemple, s'ils y voient toujours comme une espèce d'impudeur, ou a tout le moins une forme déplaisante et incivile de la vanité, le droit cependant en semble acquis au poète, après l'exemple de René.

(*L'Evolution de la Poésie lyrique au XIX^e^ Siècle*).

Digitized by Google

nous en tire. Oui, quand je viens d'achever la lecture de quelqu'un de ces éloquents dithyrambes, où mon illustre confrère, M. Marcellin Berthelot, nous promet que le jour approche où nous serons comme des dieux, j'aime à relire les *Pensées* de Pascal, mais je n'y trouve pas la nature de l'homme, ni dans Charron, ni dans Montaigne, plus énergiquement rappelée à l'humilité de son origine, que dans l'*Institution chrétienne* de Calvin. »

M. Brunetière ne ferait-il pas trop d'honneur, je ne dis pas à M. Berthelot lui-même, savant de premier ordre, et personnage officiel d'une haute importance, mais à la philosophie de M. Berthelot? Ce chimiste ne sait rien des choses de l'âme et il s'obstine à ne pas comprendre que l'homme ne vit pas seulement de pain. Il faudrait rire des dithyrambes auquels fait allusion M. Brunetière, ou les traiter avec... l'énergie qu'ils méritent, après quoi on renverrait M. Berthelot à ses cornues, couronné de fleurs, aux acclamations d'un peuple enthousiaste. Lamartine se considérait, paraît-il, comme un grand financier; je ne sache pas que la France officielle ait jamais reconnu, en lui, un émule du baron Louis ou de Turgot. Mac-Mahon était un brave soldat; personne n'a jamais loué l'éloquence académique de son langage. Même on a fait entendre à Lamartine et à Mac-Mahon de dures vérités. M. Berthelot, lui, peut tout se permettre, et il se permet d'exprimer sous forme d'apophtegme ou d'oracle, des idées d'une pauvreté lamentable. M. Fouillée ne l'en proclame pas moins un grand penseur et M. Brunetière le réfute avec des ménagements infinis.

Soyons justes, cependant, l'éminent chimiste a rendu au moins un service à notre cause : il a obligé M. Brunetière à dire un peu vivement sa pensée tout entière sur « certaines exigences de l'esprit contemporain ». Hé oui, la plupart de ces exigences partent d'un naturel vulgaire, et c'est pourquoi, les penseurs et les écrivains qui veulent remplir tout leur devoir, doivent s'exposer au moins momentanément, à l'impopularité. Tout récemment, dans la revue même que dirige M. Brunetière, M. Paul Bourget a

Digitized by Google

donné, de ce courage intellectuel, si important et si nécessaire, un magnifique exemple. Il a parlé irrévérencieusement de la Révolution, du socialisme, des universités populaires et du suffrage universel.

Pendant ce temps, M. Jules Lemaître chante les droits de l'homme et les immortels principes et l'esprit de la Révolution, en une prose lyrique qu'on affiche sur toutes les murailles françaises.

J'admire l'activité prodigieuse dont fait preuve M. Jules Lemaître, et je souhaite de toute mon âme que le succès — ou plutôt un certain succès — récompense ses efforts. Mais il en est réduit à mettre son nom au bas de ces proclamations électorales ! Le gain de quelques milliers de voix ne compense pas peut-être et, à coup sûr, n'excuse pas l'apologie de certaines idées vieillottes et dangereuses. L'avenir, du reste, nous édifiera, je ne dis pas sur le talent merveilleux de M. Jules Lemaître et sur ses bonnes intentions qui sont hors de cause, mais sur la valeur de sa méthode. Rectifier des idées fausses est chose plus importante que d'emporter de haute lutte quelques circonscriptions électorales ; il faut avoir le courage de le dire bien haut, même et surtout à nos amis.

MM. Brunetière et Bourget d'une part, M. Jules Lemaître d'autre part s'appliquent à atteindre le même but par des procédés différents, sinon contraires. L'opinion catholique et conservatrice accorde toute son attention et sa plus vive sympathie à l'action de M. Jules Lemaître. Ne fait-elle pas fausse route, une fois de plus ? J'ose poser cette question ici, dans notre chère *Université catholique* où l'on aime à garder son sang-froid et où l'on se remémore les déceptions éprouvées depuis vingt-cinq ans, non pour gémir, mais pour s'éclairer. La méthode de M. Brunetière est la bonne ou tout au moins la meilleure qui consiste à préparer lentement et sûrement la transformation religieuse de la France.

On ne saurait donc trop louer, méditer et répandre le discours de M. Brunetière à Genève. Il est bien succinct, ce discours, si on le compare à l'*Histoire des Variations*.

Digitized by Google

Mais l'œuvre de Bossuet est si belle, si complète, si profonde, qu'il suffit de prolonger son influence à travers les siècles. Or, après la thèse érudite de M. Rébelliau — un libre-penseur — après l'enquête de M. Goyau sur l'Allemagne contemporaine, la synthèse philosophique et religieuse de M. Brunetière ne peut que produire d'excellents et importants résultats. Il est regrettable que l'indifférence de l'opinion française ne nous permette pas de joindre à ces trois documents, la brochure de M. Harnack, sur la présente situation du protestantisme. Cette brochure offre d'autant plus d'intérêt qu'elle contient, si l'on peut dire ainsi, les doléances confidentielles d'un théologien allemand. Les *Pensées sur la présente Situation du Protestantisme* furent tout d'abord l'objet d'une conférence, devant un petit groupe d'amis à Eisenach. Un court rapport publié dans un journal, la représenta « comme une répudiation radicale du christianisme et de la foi chrétienne fondée sur le fait historique de la révélation de Dieu en Christ ». On laissait supposer que tout ce qui, dans le Credo chrétien, n'était pas mentionné dans ce bref rapport, devait être considéré comme nié par l'auteur. Le professeur Harnack ne voulant pas entrer en controverse avec ses accusateurs, il n'eut d'autre moyen que de publier les pensées, telles qu'il les avait émises et de les donner au public, faisant remarquer, en outre, qu'il ne parlait pas du protestantisme pris dans son ensemble » (1).

Et en vérité, M. Harnack laisse deviner des craintes qu'il eût préféré, sans doute, garder au fond de son âme, ou n'exprimer que devant un très petit groupe d'amis...

Au temps où il était libre-penseur, M. Brunetière parlait des protestants avec le désir sincère d'être juste, mais aussi avec une vivacité dont quelques-uns d'entre ses lecteurs se souviennent encore. Il portraictura les protestants de France de bien amusante façon. Devenu catholique, il converse avec les protestants de Genève, dans les termes les plus conciliants et les plus aimables ; preuve nouvelle que

(1) Préface de M. Thos. Bailey Saunders.

Digitized by Google

l'Eglise est une école d'intolérance et de fanatisme. Evidemment, en composant son discours de Genève, il s'est souvenu de saint Paul louant l'esprit religieux des Athéniens. M. Brunetière s'est montré moins habile que saint Paul ; il a un peu trop appuyé, ce me semble, sur l'éloge de Calvin et de la doctrine de Calvin. Mais grâce à ces précautions oratoires, qu'à distance nous jugeons excessives, et qui parurent peut-être insuffisantes à l'auditoire de Victoria Hall, il a pu prononcer, à Genève, contre Calvin, un réquisitoire aussi dur dans le fond, que modéré dans la forme, un réquisitoire dont certaines parties demeureront.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

ÉTUDE SCIENTIFIQUE

SUR LE

" LINCEUL DU CHRIST " (1)

DE M. PAUL VIGNON (2)

Deux choses essentielles semblent se dégager de l'étude que M. Vignon vient de publier sur le Linceul de Turin. La première a trait à l'action photographique, la seconde se rapporte à l'action chimique. L'une et l'autre doivent être étudiées séparément.

ACTION PHOTOGRAPHIQUE

De ce fait qu'on braque un appareil photographique devant un sujet et qu'on obtient du blanc et du noir sur une plaque, il ne faut pas se hâter de conclure qu'on a réalisé une image exacte de ce sujet. Certes, la photographie est

(1) *Le Linceul du Christ* (étude scientifique), par Paul VIGNON, docteur ès sciences naturelles, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, 1 vol. in-4°, Paris, Masson, 1902.

(2) L'article qu'on va lire, fruit d'expériences faites à la Faculté des sciences de l'Institut catholique de Lyon, était prêt dès le mois de mai dernier. L'ordre d'inscription des articles dans nos bureaux ne nous a pas permis de lui donner place dans notre précédent numéro. N. D. L. R.

Digitized by Google

un copiste servile et fidèle de la nature. Avec elle pas moyen de tricher, et tout ce que voit l'objectif est inscrit tel qu'il le voit. Pas une ride, pas un défaut qui lui échappe ; pas un organe, pas une ligne qui soient changés de place, et ce qui s'imprime sur l'épreuve définitive est bien ce qui existe en réalité.

Mais, tout ceci doit s'entendre de la seule configuration du sujet. Quant à ce qu'on peut appeler son rendu, c'est-à-dire son modelé par les ombres et par les valeurs relatives de ses teintes, il ne saurait en être ainsi, et la photographie peut, par une série d'opérations très diverses, arriver à des résultats extrêmements différents. Non seulement par l'emploi de telle ou telle plaque, et celui de tel ou tel révélateur, on sera conduit à des images qui seront bien loin de se ressembler, mais encore la manière de traiter, avec un seul révélateur, une seule qualité de plaques pourra faire obtenir des images très différentes.

Qu'on mette dix opérateurs en face d'un même sujet, qu'on les laisse libres chacun de leur action et de leurs manipulations, et l'on sera assuré de voir produire dix images dont aucune n'aura l'exacte valeur de l'autre. Ceci est bien connu de tous ceux qui pratiquent la photographie et encore mieux de ceux qui l'enseignent, ces derniers ne parvenant presque jamais à trouver deux épreuves pareilles parmi toutes celles que leurs élèves obtiennent d'un même sujet. Quelques considérations sont nécessaires pour l'expliquer.

Copions un sujet composé de deux séries de teintes graduées, l'une en clair, et l'autre en foncé (ne parlons pas encore de couleurs, cela viendra tout à l'heure). Une certaine pose fera bien venir le clair, mais le foncé s'imprimera mal et l'équilibre de l'image sera bien loin d'être celui du sujet. Une pose différente fera, cette fois, monter les détails du foncé, mais ce sont ceux du clair qui seront alors brûlés et qui disparaîtront. Dans beaucoup de cas la difficulté devient énorme pour harmoniser sur la plaque le clair et le foncé, comme ils le sont dans la nature, et on peut dire sans aucune exagération : autant de poses différentes, autant de résultats différents.

Digitized by Google

Disons en passant que, d'autre part, la pose pour un sujet quelconque est essentiellement liée à l'éclairage. Tous ceux qui font, de la photographie, le sujet d'études approfondies, savent quelles variations, singulières dans les résultats, on peut obtenir en combinant des éclairages divers avec des poses appropriées à chacun d'eux. Il y aurait lieu de revenir sur ceci dans des conditions plus favorables à la publication de figures qu'on pourrait produire alors comme les preuves les plus démonstratives de ce qu'on est obligé de se contenter d'affirmer ici.

Admettons que l'éclairage a été bon, que la pose a été juste, et qu'elle est même la meilleure de toutes, nous aurons maintenant à tenir compte du développement. Bon nombre d'amateurs, enchantés de voir apparaître une image sur la plaque, se hâtent beaucoup et arrêtent trop tôt le développement ; d'autres le poursuivent énergiquement jusqu'à ce que toute l'image soit la plus visible au dos du cliché. Un bien petit nombre, et on peut bien dire que c'est le plus petit, savent conduire le développement juste au point voulu.

Or, c'est une des opérations qui influe le plus sur l'image définitive, laquelle dépend essentiellement de la pose et du développement. Par ces deux facteurs principaux un même sujet, composé uniquement d'ombres et de jours, pourra être reproduit en donnant à chacun de ses éléments des valeurs totalement différentes. C'est le cas de certains camaïeux que la photographie reproduit avec des valeurs qui ne rappellent souvent pas celle du modèle.

C'est aussi le cas du drap qui nous occupe. Une certaine pose et un certain développement ont très bien pu atténuer les noirs du modèle en accentuant les blancs et faire obtenir, en conséquence, une image qui a pu s'imprimer sur la plaque beaucoup mieux que ce qu'elle peut l'être sur le drap lui-même. Des conditions que l'opérateur a pu remplir, même inconsciemment et de bonne foi, ont très bien pu donner à la silhouette une valeur qu'elle n'a pas en réalité.

Quant aux couleurs, en tenant compte de leur valeur photogénique, et en se référant aux principes de l'ortho-

Digitized by Google

chromatisme, qu'il est inutile de rappeler ici, on peut affirmer que l'image sera totalement différente suivant la manière dont on appliquera ces principes. Ceux qui ne sont pas au courant de la photographie orthochromatique, soit de l'*orthophotographie*, se figurent mal les différences très grandes qui se produisent entre les images obtenues par ce procédé et celles que la photographie toute simple, au gélatino-bromure, permet de réaliser. Les tonalités sont complètement renversées et, pour employer une expression simpliste, « on ne s'y reconnaît plus ». Encore même ces différences sont-elles singulièrement augmentées suivant qu'on accompagne, ou non, la plaque orthochromatique d'un écran coloré.

Par l'orthophotographie on peut reconnaître que certains clairs peuvent très bien être moins photogéniques que certains foncés, et s'impressionner alors d'une manière toute différente. Si leur inactinisme est trop grand et s'il actionne la plaque en même temps que l'actionne l'actinisme intense, ou même normal, des foncés qui leur correspondent, les valeurs peuvent être renversées et une image que, par une illusion dans l'appréciation des teintes, l'œil humain pourrait croire positive peut très bien fournir un phototype positif, c'est-à-dire un phototype sans renversement apparent. L'image positive obtenue à la première opération photographique pourrait, en pareil cas, ne pas être une preuve irréfutable de la qualité négative attribuée à l'original, elle obligerait tout simplement à vérifier cet original pour juger, par l'examen spectroscopique, de la valeur actinique des éléments qui le composent. Nous y reviendrons tout à l'heure.

A l'égard des tonalités, on peut encore signaler la possibilité de les modifier par un emploi judicieux de vernis dépoli, de sanguine, de couleurs atténuantes, etc., qu'on peut facilement étaler au dos du cliché, et qu'on peut enlever tout aussi facilement, sans que cela lui porte aucun préjudice. On transforme ainsi, ou du moins on fait varier beaucoup, les rapports existant normalement entre les parties claires et les parties foncées. Toutes ces choses sont

Digitized by Google

d'une pratique assez courante pour qu'on puisse les considérer comme des moyens photographiques ordinaires employés, bien souvent fort à propos, par les photographes, même les plus consciencieux.

Il y a de plus à tenir un compte sérieux de ce que certaines planches du travail de M. Vignon ont été établies après plusieurs opérations très différentes et sur des modèles différents. On a commencé par tirer d'un cliché, déjà secondaire lui-même, une petite épreuve pour projections, de dimensions relativement très petites. Puis on a agrandi cette épreuve pour en tirer, après une nouvelle opération, la planche définitive. En admettant que le tout ait été obtenu directement, cela fait un minimum de trois opérations successives au cours desquelles bien des détails ont pu être, les uns perdus, d'autres exagérés. M. Vignon indique d'ailleurs dans son texte qu'une planche a été faite d'après un cliché à projections ; de quelle autorité peut être, dans ce cas, un rendu qui a pu être ainsi modifié ?

Au point de vue des tonalités, et par conséquent de la mise en vigueur d'une image, la photographie peut donc, suivant comment elle est manipulée, fournir des images semblables au modèle ou présentant des modifications qui ne rappellent qu'imparfaitement son harmonie.

Une autre question purement photographique se pose encore, c'est celle qui se rapporte à la manière de copier un tableau. M. Vignon prend soin de faire remarquer que l'opérateur a été photographié lui-même pendant qu'il photographiait le Suaire. Il est profondément regrettable que ces clichés n'aient pas été ajoutés à ceux qui illustrent la publication. Ils auraient eu un intérêt bien supérieur à bon nombre de ceux qui s'y trouvent, et ils auraient évité toute discussion.

Une règle, qui découle des lois physiques les plus rigoureuses, impose l'obligation, quand on copie un tableau par le moyen d'un objectif, d'établir un parallélisme très exact entre le tableau et la plaque dépolie. En outre, l'appareil doit être disposé de manière à ce que l'objectif, qui doit être choisi, pour ce genre de travail, aussi rectilinéaire

Digitized by Google

que possible, corresponde exactement au centre du tableau. Si ces conditions ne sont pas remplies, on s'expose à ce que le cliché présente des déformations, parfois très importantes, et on est conduit alors à une image dont les proportions, et la forme même, peuvent être altérées. Qui ne connaît pas ces copies photographiques montrant, en forme de pain de sucre, les personnages ou les maisons d'un tableau parce que l'opérateur, placé très au-dessous du centre, n'a rien trouvé de mieux, pour faire entrer le tableau dans le format de sa plaque, que d'incliner l'appareil.

C'est l'accident le plus fréquent parce qu'on a bien rarement, dans un musée ou dans une salle d'exposition, les moyens ou la possibilité d'échafauder assez pour placer le centre de l'appareil en face du centre du tableau. Or, ceci est indispensable pour reproduire le tableau exactement.

Une autre cause de mauvaise interprétation peut être due à la manière de diaphragmer. Si l'objectif employé couvre juste la surface du format adopté, il est excessivement rare que, peu diaphragmé, il fournisse une image nette sur les bords. Il se produit, aux extrémités, des déformations, et surtout un flou, qu'on pourrait attribuer à l'original lui-même, alors que ce n'est dû qu'à l'emploi d'un trop grand diaphragme. En corrigeant par un très petit diaphragme on supprime bien ce défaut, mais on s'expose alors à une répartition défectueuse de la lumière qui devient, avec certains objectifs, d'autant plus intense au centre que le diaphragme est plus petit. Dans ce cas les bords s'impressionnent mal et la tonalité des extrémités n'a plus la même valeur. En outre, la longueur de la pose, ainsi imposée plus grande, accentue parfois ce résultat.

Ces choses-là sont surtout mises en relief par une lumière artificielle et, en particulier, par la lumière électrique qui est toujours plus intense au point du tableau placé en face du centre lumineux. Il est rare qu'elle puisse être bien répartie. L'intensité de certaines parties de l'épreuve peut en souffrir, et c'est précisément cette intensité qui peut

Digitized by Google

jouer ici un certain rôle. Pour éviter ces inconvénients, il faut autant que possible, employer un objectif de couverture supérieure à la surface utilisée, diaphragmer moyennement et éclairer convenablement.

Toutes les précautions ci-dessus indiquées ont-elles été prises ? Il est permis d'en douter puisque M. Vignon ne les a pas signalées. De plus le fait de n'avoir pas, au moyen de cales quelconques, soulevé le cadre de manière à déployer les pieds qu'on avait dû replier par derrière, semble indiquer l'absence de toute préoccupation spéciale. L'esthétique de la copie y eût certainement gagné, et la chose, qui était bien loin d'être impossible, en valait la peine. L'opération semble avoir été faite dans un esprit de simple curiosité plutôt que dans celui d'un document à justifier. On ne peut donc pas affirmer qu'elle ait été conduite selon toutes les conditions utiles à la grave discussion à laquelle elle sert de base et qui n'avait, peut-être, pas été prévue à ce moment.

*
* *

Mais l'action photographique se complique d'un nouvel élément dont, tout exprès, nous avons renvoyé la discussion à la fin de cette première partie. Si nous l'avions soulevée dès le début elle eût risqué de nous forcer à supprimer tout le reste, et il y avait des observations que nous tenions à faire connaître. Ce nouvel élément est, en effet, de nature à faire conclure qu'il est inutile d'aller plus loin; ceci démontré, la démonstration de tout le reste pouvant paraître superflue. Il dérive des lois de l'orthochromatisme dont nous venons de parler, et il consiste à dire la raison possible de la qualité positive de la première épreuve obtenue.

M. Vignon fait de cette qualité positive la base fondamentale de son argumentation et il l'a discutée par des considérations latérales en ne songeant nullement au principal.

« Les images sont-elles oui ou non des négatifs? Voilà la

Digitized by Google

question précise à laquelle il faut répondre », dit-il, et il y répond en disant : « En définitive, nous avons conquis une première position : LES IMAGES QUE PORTE LE SAINT SUAIRE SONT, DU MOINS ACTUELLEMENT, MODELÉES EN NÉGATIF ».

La seule raison invoquée c'est qu'en copiant ces images directement, par un objectif, on obtient un positif. La raison semble fausse et l'interprétation erronée. Le résultat dépend du facteur le plus important qu'on a complètement négligé. Il est comme la vieille fée qu'on a oublié d'inviter à la noce, et qui se venge par un coup de baguette malicieux, car il peut, lui aussi, par son intervention, changer complètement la face des choses. Ce facteur c'est l'*Actinisme* (on dit aussi photogénisme). C'est lui qui préside aux lois de l'orthochromatisme, et c'est lui qui est le grand ordonnateur en photographie. Il a pu ici faire sentir son influence et peut-être n'y a-t-il pas manqué, il est facile de le démontrer.

Qu'on prenne deux couleurs d'actinisme très différent, que sur la moins actinique on trace un *positif* avec la plus actinique et l'épreuve, directement obtenue par l'objectif, sera un POSITIF. Par exemple : sur un papier vert foncé, tel que celui que les marchands de papiers peints fournissent pour les décors intérieurs sous le nom de papier drap, qu'on dessine en positif une tête de Christ, ou tout autre sujet, et qu'on la trace en se servant de pastel jaune, ou encore de ces crayons employés dans les laboratoires pour les démonstrations au tableau et connus sous le nom de craie de couleur; que l'on confie à un objectif le soin de reproduire directement le dessin, et on obtiendra un résultat que l'œil appréciera comme le plus beau positif qu'on puisse rêver. Le fond vert qui aura mal actionné la plaque se traduira en clair, le jaune qui l'aura actionnée plus vigoureusement se traduira en foncé, et le dessin s'enlèvera en noir plus ou moins vigoureux sur un clair plus ou moins teinté, et tous les yeux qui regarderont diront, tous ensemble : « C'EST UN POSITIF ! »

Cette objection est bien simple, l'opération est facile à faire, il ne fallait qu'y penser!

Digitized by Google

Au lieu du jaune et du vert, qu'on emploie le bleu sur le rouge, même le violet clair sur le bleu foncé, etc., le résultat sera toujours le même et à la condition, ainsi que nous venons de le dire, que le dessin soit d'une valeur plus actinique que celle du fond, on obtiendra toujours la sensation d'un positif, nous venons de le démontrer.

M. Vignon paraît donc bien mal avisé dans l'affirmation qu'il prend pour base de tout, à savoir que les images sont négatives parce que leur copie directe apparaît positive. Le doute seul est permis dans cette circonstance, l'affirmation est interdite. Si elle est reconnue fausse tout le reste est ruiné, c'est donc à la justifier qu'il faut s'attacher, et c'est ce qui n'a pas été fait. L'auteur semble avoir conclu trop précipitamment, et peut-être sous la seule et première impression satisfaisante d'un résultat non contrôlé.

La principale préoccupation doit être en effet de déterminer la valeur actinique des diverses parties du drap. La sensibilité du gélatino-bromure d'argent sera ici le juge le plus sévère et le plus compétent. L'œil est sujet à des caprices individuels que la plaque sensible ne connaît pas, et l'analyse spectrale s'impose avec toutes ses conditions de rigueur scientifique. Qu'une analyse spectroscopique, s'aidant de la photographie, intervienne, et alors seulement on pourra apprécier les résultats.

Il faut obtenir une photographie directe du spectre de chacune des parties du drap; parties sans taches; parties avec image foncée, avec image claire; et surtout des parties correspondant aux taches de sang, à ces taches qui, par leur opposition bizarre aux autres traces, semblent bien démontrer des variations actiniques qu'il serait indispensable d'étudier avec la plus grande attention. Elles sont signalées en positif sur le suaire alors que tout le reste y est négatif, et l'explication qui en est donnée est beaucoup trop confuse pour qu'elle ne soit pas à examiner de très près.

Quand le degré d'actinisme de chaque élément sera ainsi établi, on comparera avec l'épreuve générale et alors, mais alors seulement, on pourra conclure. Jusques-là, il

Digitized by Google

n'est permis à personne d'affirmer. De même que nous admettons qu'on ne puisse pas dire que les images sont négatives, de même nous admettons qu'on ne puisse pas dire aussi qu'elles sont positives. A une expérimentation sérieuse de lever les doutes pour conclure à l'affirmation.

Une dernière considération vient enfin à l'appui de la qualité négative attribuée aux images, c'est la question du retournement. Ici, l'objection que nous allons présenter n'aura pas, nous le reconnaissons en toute conscience, la valeur déterminante de la précédente, mais elle n'en aura pas moins une importance très grande qui fournira un élément sérieux de discussion. En tous cas, la dite objection est possible, elle est nécessaire, elle a sa raison d'être, et c'est là l'essentiel; nous allons la résumer.

M. Vignon fait grand état de ce que la blessure par la lance a été indiquée du côté opposé à celui où le positif la place, celui-ci étant le bon, et il n'admet pas qu'un faussaire ait pu prévoir une pareille situation. Il peut avoir tort encore ici d'être aussi affirmatif.

Il est bien permis de supposer, qu'à toutes les époques de la vie humaine, l'intelligence s'est manifestée plus ou moins grande chez certains sujets, et on peut bien admettre que cette intelligence n'est pas le privilège exclusif de l'époque où nous vivons. De tous temps, il y a eu des individus plus intelligents que d'autres, l'histoire toute entière de l'humanité le prouve, et de tout temps la nature humaine a montré des défaillances à ce point de vue. Or, pourquoi ce que nous faisons aujourd'hui ne se serait-il pas fait autrefois?

Réaliser un sujet en effigie, l'étudier attentivement et scrupuleusement jusque dans tous les détails, surtout suivant son importance, et le copier ensuite fidèlement pour le replacer le mieux possible dans la réalité, telle a été, telle est, et telle sera toujours la manière d'opérer la plus logique.

On peut donc bien admettre que depuis les premières manifestations artistiques, les artistes ont toujours cherché à copier des modèles. Le métier de modèle est aussi ancien

Digitized by Google

que les artistes eux-mêmes, et la première idée qui sera venue à l'esprit de l'artiste aura été de se donner un modèle. Il n'a pas, bien certainement, établi son travail du premier coup, sans avoir esquissé des maquettes et sans s'être rendu compte de ce qu'il allait faire. Son premier soin aura été, pour cela, de barbouiller soit un mannequin, soit un corps même, d'une matière imprégnante de nature à laisser sur un drap les traces nécessaires. Pour l'époque, ne pourrait-on pas se représenter de la suie, par exemple, mais ici le doute est permis et tout autre moyen peut être supposé.

Quoi qu'il en soit, en ayant eu soin de marquer à droite l'emplacement de la blessure, il l'aura retrouvé à gauche sur le drap d'enveloppement lorsqu'il aura développé ce drap ; chacun peut facilement en faire l'expérience. Il aura ensuite copié servilement son modèle, ainsi du reste qu'il devait le faire, et c'est la raison pour laquelle, copiste servile et fidèle de l'effet qu'il constatait par rapport à la chose qu'il voulait représenter, il a inversé la blessure qui se trouve ainsi à gauche sur le drap. La tradition pour lui n'était rien, il n'avait pas à y songer, il n'avait qu'à constater un fait et à le reproduire. Personne ne peut dire qu'il l'a fait, personne non plus ne peut dire qu'il ne l'a pas fait, l'objection demeure donc toute entière et avec toute sa valeur (1).

Les arguments qu'on peut tirer des seuls document photographiques sur lesquels on s'appuie ne paraissent pas, en conséquence de toutes les observations qui précèdent, de nature à autoriser une affirmation aussi nettement positive, et, jusqu'à plus ample informé, jusqu'à plus sérieuse justification, il est bon de rester sur une réserve qu'imposent tout naturellement la logique, le bon sens, et surtout, la prudence à l'égard d'un pareil sujet.

(1) « Ceci était déjà remis à la composition lorsque parut dans la *Revue Rose* un deuxième article de M. Maurice Vernes où la même opinion est formulée, quoique d'une manière un peu différente. Le simple bon sens indique qu'on peut très bien se rencontrer sur une objection de cette nature comme sur plusieurs autres. Il est de ces choses que tout le monde comprend de la même manière. »

Digitized by Google

*
* *

Mais, d'autre part, à celui de la Photographie il est indispensable d'ajouter le procédé de la Photogravure. Ce dernier est, de tous les procédés de reproductions photographiques, celui qui exige le plus de retouches. C'est le plus beau, c'est vrai, mais c'est le plus travaillé, c'est certain. Il est absolument impossible d'employer pour l'impression la plaque de cuivre telle que la fournissent les premières opérations de la photogravure. Il faut que le graveur y passe et que sa main corrige toutes les imperfections qui rendraient la plaque inutilisable. Sans son intervention l'effet directement produit risquerait trop d'être mauvais et, malgré le secours qu'il apporte, il arrive quelquefois que le rendu définitif laisse à désirer.

Or, l'artiste, quel qu'il soit, est toujours disposé à donner le plus de valeur au motif principal du sujet qu'il travaille et, malgré lui, il a une tendance toute particulière à accentuer ce motif.

C'est indiscutable autant que la nécessité de la retouche, et la conclusion de tout ce qui précède s'impose alors d'elle-même : on se trouve, pour la discussion, en face d'images auxquelles les manipulations photographiques, et celles de la reproduction mécanique, ont pu donner des valeurs qu'elles n'ont peut-être pas en réalité, et cela, malgré la plus parfaite bonne foi des manipulateurs, laquelle n'est pas le moins du monde en cause.

Il est difficile alors de conclure sur ces données et il faut judicieusement reconnaître qu'il est absolument indispensable de recourir à un examen direct, et surtout très minutieux de la pièce elle-même.

Digitized by Google

ACTION CHIMIQUE

En admettant, néanmoins, que les reproductions photographiques soient la représentation très exacte du modèle, on ne se trouve en présence que d'images qu'il s'agit d'interpréter. Ce sont celles d'un corps humain qui aurait été enveloppé d'une étoffe sur laquelle il aurait imprimé ses traces, et de déductions en déductions, à la suite d'observations et de comparaisons, on arrive à conclure très affirmativement qu'un principe actif, émané du corps lui-même, a transformé chimiquement la substance dont l'étoffe était imprégnée, de manière à ce que cette transformation ait produit des images négatives indestructibles. Une pareille affirmation, ne pouvant être établie que par l'examen d'une image, et par quelques expériences latérales, peut-être peu conformes à la réalité du fait à vérifier, semble propre à soulever quelques objections d'une valeur qui pourra paraître au moins égale à celles des hypothèses invoquées obligatoirement pour la démonstration positive.

On est frappé, en premier lieu, de l'explication donnée sur la manière dont le corps a dû être enveloppé, manière dont la preuve est fournie par une miniature, exécutée plus de quinze cents ans après l'événement, et qui n'est en somme que la représentation, selon sa propre conception, des données historiques que le peintre a cherché à réaliser.

Le drap a été tendu sur le sol, puis, après avoir reçu le corps par la face dorsale, il a été rabattu sur la face antérieure. Mais on a eu soin de le tendre rigidement en lui donnant pour point d'appui le sommet de la tête. Dans ces conditions le drap a entouré la tête dans toute son étendue, et les images des deux faces, antérieure et postérieure, doivent forcément être séparées par tout l'espace correspondant à la profondeur de la tête, espace qui doit être approximativement compris entre la suture pariéto-frontale et la suture pariéto-occipitale. Il occupe donc à peu près

Digitized by Google

la longueur de la suture pariétale et il égale, dans ce cas, la longueur même du bord supérieur du pariétal. Le peintre Clovio l'avait ainsi compris, et sur le drap qu'il fait tenir par trois Anges, à la partie supérieure, il a représenté les deux silhouettes en assez bonne situation. Pour être complète, cette représentation n'aurait nécessité qu'une bande ombrée ayant à peu près la largeur des têtes qu'elle aurait réunies par leur sommet. Ceci eût été l'expression de la vérité.

Les images photographiques sont loin d'indiquer cette disposition. Sont-elles incomplètes à cet égard ? Ont-elles mal reproduit des tonalités qui ont pu peut-être elles-mêmes s'atténuer avec le temps ou à la suite des manipulations si funestes qu'a subies le drap ? Pourquoi cet ovale, si nettement accusé, qui vient butter contre la face antérieure qu'il semble écraser à un point de tangence, alors que toutes ces régions devraient se relier, sans discontinuité, par un estompage d'autant plus accentué sur les bords qu'on se rapprocherait plus du sommet commun.

Comprimé par cet ovale inexplicable, le front, sur la face antérieure, semble surbaissé, et il en paraît d'autant plus petit que les proportions de la face sont grandes et belles. En épousant étroitement comme il l'a fait, le contour de la tête, de la région frontale à la région occipitale, le drap a dû fatalement recevoir l'empreinte des cheveux qui garnissaient cette région et, dans ces conditions, les ovales des deux faces ne pouvaient pas se toucher, et aucune ligne nette ne pouvait exister entre les deux. La bande du raccord pourrait être plus ou moins large, mais elle devrait exister avec des bords estompés et une longueur égale à la partie du drap qui contournait le sommet de la tête. Un drap appliqué contre une tête garnie de cheveux abondants et embroussaillés ne pouvait recevoir que l'image d'un long espace reliant les deux têtes et le tout fortement estompé sur les bords. Aucune erreur ne semble possible à cet égard. D'où vient que l'image photographique ne paraît pas l'accuser ainsi, et pourquoi porte-t-elle un ovale aussi nettement dessiné?

Digitized by Google

On ne peut pas, d'autre part, songer à un pli du drap parce que dans ce cas l'espace de séparation des deux têtes en deviendrait d'autant plus grand et serait marqué, après le déploiement, en clair parfait.

Toutes ces choses sont à examiner avec la plus grande attention et à vérifier de très près, car là, peut-être, se trouverait l'un des nœuds d'une fraude possible. Ce serait sans doute une discordance par laquelle le fraudeur se serait trahi. C'est pourquoi il faut bien le redire, la photographie l'indiquant peut-être mal, il serait indispensable, sous ce nouveau rapport, d'étudier attentivement la pièce elle-même.

L'objection qui précède paraissant de la plus haute importance, nous avons cru sage de la soulever, en premier lieu, avec la réserve sous-entendue de l'abandonner s'il était démontré que l'image photographique peut conduire à une interprétation erronée. Ainsi ferons-nous du reste de toutes les autres qui ne peuvent être que la conséquence des hypothèses qu'impose forcément le simple examen d'une image.

*
* *

Reprenons maintenant les opérations à leur début.

Un homme vient d'expirer cloué sur une croix. On dit qu'à la suite de ses longues souffrances et des tortures qu'il a subies, son corps, au moment de l'agonie, s'est couvert d'une sueur fébrile fortement chargée d'urée. En l'absence de preuves matérielles, ceci peut n'être qu'une simple hypothèse établie par comparaison avec ce que nous pouvons parfois observer autour de nous. Nous disons parfois, car le cas n'est pas tant fréquent que ce qu'on pourrait le croire et bien des souffrances se terminent sans ce phénomène.

Admettons-le cependant puisqu'il est indiscutable qu'il puisse se produire, mais ajoutons que la sueur a dû être abondamment abondante pour tremper le corps, les cheveux, la barbe au point où tout devait être trempé en vue

Digitized by Google

de l'effet ultérieur à produire. Pas un coin du corps qui n'ait plus tard contribué à former son image, pas un coin du corps qui n'ait dû, en conséquence, recevoir la part d'urée que la sueur devait lui procurer pour cela. Notons surtout que cette part est bien petite à l'état normal, et qu'il faut des circonstances bien exceptionnelles pour qu'elle prenne une petite importance.

Ajoutons encore que le corps est resté pendant plusieurs heures suspendu en l'air, exposé à un vent d'orage, et dans les meilleures conditions pour être rapidement séché. On sait avec quelle rapidité la peau humaine se sèche, surtout sous l'influence d'un courant d'air, et on peut sans crainte en conclure que le dessèchement a dû être complet. Mais il a dû, il faut le reconnaître, provoquer la formation d'un dépôt d'urée. Or, à ce sujet, on peut faire une remarque importante, c'est que, d'une part, lorsque l'évaporation est trop rapide le dépôt est moins abondant, et que, d'autre part, il est, dans ces mêmes conditions, beaucoup moins adhésif. Un frottement un peu rude peut alors le détacher facilement.

Dans la grave discussion d'un sujet aussi sérieux il faut, autant que possible, songer un peu à tout, et les plus petites observations peuvent, à un moment donné, avoir leur importance et leur conséquence. C'est à ce titre que nous insistons sur ce que bon nombre d'argumentateurs pourraient considérer comme de petits détails. Ici le détail peut paraître faible, la suite nous montrera comment il pourra devenir grand.

Le corps semble donc avoir eu le temps de sécher et le dépôt d'urée qui en est résulté sur sa surface, a pu s'augmenter des poussières atmosphériques que le vent ne devait pas manquer de soulever. On arrache les clous qui le retiennent sur la croix et on le descend à terre. A ce moment-là de deux choses l'une : ou bien on l'a aussitôt enveloppé dans un linceul ; ou bien on l'a, tel quel, emporté au sépulcre, et là seulement on l'a recouvert du drap.

C'est cette dernière interprétation qui est admise puisqu'il est reproché à Clovio en ces termes « C'est là une

Digitized by Google

licence artistique que nous excuserons volontiers » d'avoir placé au pied de la Croix la scène de l'enveloppement. C'est donc tout nu qu'on laisse croire que le corps a été transporté par trois hommes, de la croix au sépulcre, à travers des chemins en pente, tortueux et qui ne devaient pas, c'est probable, ressembler à nos routes nationales. Trajet plus ou moins long et plus ou moins pénible (on n'est pas bien fixé à cet égard), mais trajet quand même à travers lequel le corps a dû subir de singuliers frottements, ce qui a, sans aucun doute, modifié encore plus singulièrement sa surface, au point de vue qui nous occupe. Notons surtout que les vêtements des porteurs, faits d'étoffes plus ou moins rudes et particulièrement amples, ont certainement contribué à essuyer assez vigoureusement toutes les parties du corps qu'ils soutenaient.

Qu'ont pu devenir dès lors les traces du premier sang épanché, et surtout les stigmates de la flagellation sur lesquels il y aura lieu de revenir plus particulièrement? Les gouttes auraient-elles conservé l'aspect de début qu'on leur attribue, et les stigmates n'avaient-ils pas été déjà singulièrement modifiés par le frottement des habits dont l'homme avait été revêtu pour marcher au supplice, courbé et la croix sur l'épaule? D'où vient qu'on les retrouve si bien arrangés sur l'image? A-t-on songé aux objections que ceci pouvait soulever?

En outre, pendant tous les ballottements impossibles à éviter, il n'est pas possible que la plaie du côté, et surtout les blessures des clous, n'aient pas laissé échapper le mélange caractéristique de sang et de sérosité qui s'écoule en pareille circonstance. Ce liquide a dû déborder et salir le corps de la façon la plus irrégulière, et les blessures des poignets ont dû, en particulier, tacher le corps aux endroits où les bras avaient dû être repliés pendant le transport. De son côté, la blessure latérale a dû laisser suinter un liquide qui, suivant la situation variable du tronc, se sera répandu sur sa courbure, et on a le droit de se le figurer s'épandant jusque sur la région dorsale.

S'il n'est pas admis que toutes ces choses ont pu se pro-

Digitized by Google

duire, pourquoi admettre, qu'une fois au repos du sépulcre, les blessures se sont rouvertes pour imprimer leurs traces sur le drap. Car si les blessures n'ont pas saigné pendant le trajet, pourquoi auraient-elles saigné pendant le repos, et plus longtemps après.

Il y a sur ce point des objections d'une importance capitale. Si le corps a été transporté tout nu il y a eu certainement de graves modifications à sa surface, s'il a été transporté dans un linceul celui-ci doit forcément conserver les traces de ce que nous pouvons supposer qui a pu se passer pendant le transport. Or, il n'est pas probable que le linceul ait été changé à l'arrivée au sépulcre, et comme le linceul actuel n'indique aucune de ces traces, il faut alors admettre que le corps a été remis dans l'état exact où il était sur la croix. Personne ne pourrait dire, en effet, que des blessures qui ont saigné pendant que le corps était au repos n'aient pas saigné pendant les ballottements du transport, et que ce transport, effectué dans de telles conditions, n'ait pas singulièrement altéré le corps lui-même.

Faisons, quand même, toutes les concessions possibles, admettons que le corps est arrivé au sépulcre tel qu'il était sur la croix, admettons encore qu'on l'a enveloppé dans un linceul tout neuf et immaculé.

*
* *

Ne voulant plus nous préoccuper des inconséquences d'une pareille hypothèse nous sommes donc en présence d'un corps couvert d'une sueur qui a complètement recouvert sa surface d'un principe actif, l'urée. Ce corps est enveloppé d'un drap imprégné d'une substance végétale sur laquelle l'urée opèrera une transformation. Cette transformation se fera dans le calme et le repos du sépulcre et elle donnera une image modelée du corps. Que va-t-il se passer et comment ce résultat va-t-il se produire?

M. Vignon prétend que l'urée, qui recouvrait le corps et qui avait dû se cristalliser à sa surface, est entrée en fer-

Digitized by Google

mentation produisant du carbonate d'ammoniaque et dégageant, ainsi, des vapeurs ammoniacales qui ont agi chimiquement sur l'aloès et la myrrhe. Elles ont imprégné le drap de manière à modifier l'aspect de ces substances aux points où les dites vapeurs venaient rencontrer la dite étoffe, si bien que cette modification, portant sur un changement de couleur, a fait se produire sur l'étoffe une image du corps d'où émanaient les vapeurs. Cette image a été rendue en outre ineffaçable parce que les dites vapeurs, en modifiant la couleur, ont aussi modifié la substance elle-même et l'ont rendue adhésive par rapport au tissu avec lequel, par suite de l'état de simple mixture, elle était seulement en contact.

Une pareille explication, quoique bien compliquée, peut bien être, en apparence, de nature à satisfaire un esprit peut-être un peu trop enclin à justifier une idée préconçue, mais trop d'objections peuvent lui être opposées pour qu'on ne puisse pas dire qu'elle est discutable.

Etablissons d'abord un premier point. Il est absolument certain que le drap n'est pas resté tendu au-dessus du corps comme le représente la peinture de Clovio appelée en témoignage du phénomène. Il a bien fallu qu'on cesse de le tenir et, qu'abandonné à lui-même, il se soit affaissé sur le le corps qu'il a ainsi enveloppé en entier, car il ne faut pas perdre de vue sa largeur égale à peu près à trois fois celle du corps. En s'affaissant de la sorte le drap s'est au moins moulé sur le corps et, en admettant que les ensevelisseurs ne l'auront pas serré de manière à sertir pour ainsi dire le corps, il en résultera que certains espaces se seront établis entre les deux faces du corps aux points de ses plus grandes épaisseurs. Dans quelques régions ces espaces ont pu être comblés par des linges en coussinets. Ceci n'est qu'une simple hypothèse, car on n'indique aucune trace précise de ces soutiens, et cependant il apparaît bien qu'ils auraient dû, au moins, empiéter assez sur quelques points pour couper, suivant leur propre saillie, les contours du corps.

Rien ne les indiquant nettement on est donc autorisé à

Digitized by Google

les mettre en doute, ce qui conduit à supposer au drap deux situations : ou bien, après avoir posé le drap au dessus du corps, on lui en a fait épouser tous les contours, ce qui aurait déformé singulièrement les images après le développement de l'étoffe; ou bien, après avoir rigidement tendu le drap au dessus du corps, on l'a laissé simplement retomber sur lui-même. Dans ce cas il ne s'est établi de contact qu'avec les parties les plus saillantes, et les parties en retrait ont eu, au-dessus d'elles, des espaces vides, des capacités correspondantes à l'importance de ces retraits.

Admettons enfin que des coussins ont été buttés tout d'abord partout où ils pouvaient soutenir les régions les plus importantes du corps, et que celui-ci a été recouvert ensuite par la seconde des manières que nous venons de dire. Les espaces dont nous venons de parler en ont été d'autant diminués, et le drap a pu n'en demeurer que mieux tendu. Nous allons ainsi jusqu'à la plus grande limite de toutes les concessions et nous acceptons les conditions les plus favorables à l'impression correcte des images. Nous disons que, même dans ces conditions-là, les images n'auraient pas pu s'imprimer telles qu'elle sont représentées.

Nous allons résumer très succinctement cette conclusion pour ce seul motif qu'un article de revue, de la nature de celui-ci, ne comporte pas de longs développements qu'on ne peut pas appuyer par les figures explicatives nécessaires.

Nous avons déjà fait remarquer que l'action invoquée est celle d'une substance entrant en fermentation et fournissant alors des vapeurs ammoniacales qui agissent sur une substance d'origine végétale. Ne considérons pour le moment que cette simple action et demandons-nous comment elle s'est produite.

Pour qui sait la volatilité si grande des vapeurs ammoniacales, il est évident que celles-ci ont dû se répandre dans tout l'espace dans lequel, en se dégageant, elles se confinaient. Cette volatilité est appréciée de tout le monde,

Digitized by Google

et elle appartient aux principes de l'urine aussi bien qu'à ceux de la sueur elle-même.

Lorsque dans une chambre, même de capacité au-dessus de la normale, on abandonne un vase contenant de l'urine, la chambre entière ne tarde pas à se remplir des vapeurs ammoniacales caractéristiques, et c'est dans tous les coins qu'on peut les apprécier. L'odeur de ces vapeurs va souvent jusqu'à imprégner les vêtements des mères qui vivent dans ces appartements où les langes de leurs nourrissons sèchent en permanence. La sueur des malades dégage des vapeurs spéciales qui font dire par ceux qui les entourent : « Il sent la fièvre ». Dans une foule, en plein air, combien de fois n'est-on pas incommodé par les vapeurs âcres que dégage la sueur d'un voisin ? Enfin, dans les laboratoires, n'est-on pas obligé d'éloigner les flacons qui renferment l'ammoniaque, parce que, en se dégageant malgré le bouchage, elles influent sur les produits voisins. L'action des vapeurs ammoniacales est énergique autant que leur volatilité est grande ; les exemples de ceci ne nous manqueraient pas, et nous les développerions facilement si nous ne tenions à présenter rapidement nos objections.

Nous sommes donc en présence de vapeurs très volatiles et très énergiques qui se dégagent au contact d'un linge et dans les espaces très restreints qu'il délimite. Dans ces conditions, il est rigoureusement impossible que ces vapeurs n'aient pas actionné avec la même vigueur toute la surface du linge avec lequel elles ont été en contact. Si le linge est imprégné d'une substance capable d'être modifiée chimiquement par les vapeurs, cette modification a dû être la même partout, et la réaction, puisqu'ici c'est une réaction, a dû se produire partout égale. Qu'on expose aux vapeurs ammoniacales un papier de tournesol rouge fortement plissé et disposé de manière à ce que les vapeurs puissent pénétrer dans tous les plis, la réaction se produira la même partout et la même teinte bleue se retrouvera sur toute la surface du papier.

C'est donc une image uniforme que le corps devait imprimer par les vapeurs qu'il émettait, une image sem-

Digitized by Google

blable à celles que fournissent les rayons cathodiques, quoique celles-ci soient dues à une tout autre cause. Sa trace devait se traduire par une large surface, de teinte à peu près unie, et donnant la simple figuration de la silhouette, mais elle ne pouvait pas, dans de pareilles conditions, fournir le modelé qu'on a retrouvé sur le drap. Exécutée comme nous le disons, l'image eût été un peu plus acceptable, mais le modelé qui la constitue est vraiment trop beau pour qu'on ne puisse pas dire des vapeurs qui l'auraient produit qu'elles ont fait preuve d'une action bien perspicace et d'une intelligence bien supérieure.

Pour expliquer ce modelé si complet, et si contraire à ce que le simple raisonnement indique qui aurait dû se produire, M. Vignon fait intervenir la loi des distances et il fait appel au témoignage de l'action du zinc sur la plaque au gélatino-bromure.

On ne saurait vraiment invoquer la loi des distances dans de pareilles conditions. Elle semble n'avoir rien à faire ici, où elle ne pourrait certainement produire aucun effet utile. Pour notre part, provisoirement, et jusqu'à ce qu'elle nous soit mieux démontrée, nous nous refusons à l'admettre, et nous nous plaisons à supposer qu'il ne peut être aucun praticien de laboratoire, tant soit peu familier avec les vapeurs ammoniacales, qui ne soit conduit à penser comme nous.

Ces vapeurs sont tout à la fois extrêmement volatiles et très énergiques. Elles se diffusent rapidement, et elles sont même l'une de celles qui mettent le mieux en lumière ce phénomène que tout le monde connaît sous le nom de diffusion des vapeurs. On pourrait peut-être arriver à constater qu'en se diffusant dans un espace de cent mètres cubes elles perdraient un peu de leur énergie chimique aux extrémités de cet espace, et on l'expliquerait parce qu'en se diffusant et en s'éloignant de leur centre de production elles se raréfient. La loi des distances aurait alors sa raison d'être. Mais il nous paraît difficile de soutenir qu'elle puisse être appliquée à des vapeurs se diffusant dans un espace qui se mesure à peine par quelques centimètres cubes. Quand

Digitized by Google

il est question, par exemple, de la loi des distances permettant à des vapeurs ammoniacales d'imprimer une ecchymose, ou encore les saillies des muscles pectoraux sur un thorax recouvert par un drap, nous ne pouvons exprimer qu'un regret, c'est de n'avoir pas assisté à l'opération.

Dans un vase cylindrique de 15 centimètres de hauteur et de 10 de diamètre, nous avons versé une solution ammoniacale de manière à n'avoir au fond qu'une mince couche de liquide. Dans le milieu du vase nous avons disposé un support qui portait, à sa partie supérieure, un godet de 3 centimètres de diamètre dans lequel nous avons déposé de la même solution. Nous avons eu ainsi une couronne de liquide périphérique, et un cercle central, dont les deux surfaces étaient séparées par un intervalle de 12 centimètres de hauteur. Nous avons déposé au-dessus un papier-filtre imbibé d'une solution alcoolique de naphtaléine qui rougit sous l'influence des alcalis. Nous avons recouvert le tout d'un linge fin. Le papier n'a pas tardé à nous montrer un rose uniforme dans lequel nous ne distinguions plus ni la couronne d'en bas, ni le cercle d'en haut. Les vapeurs ammoniacales emprisonnées sous le linge avaient agi partout avec la même énergie.

Avant que l'industrie livrât aux photographes des papiers tout prêts, chacun sensibilisait son papier, et chacun avait soin de préparer, la veille, la quantité de papier qu'il prévoyait nécessaire pour le lendemain. Mais ce papier se conservait mal, et si un empêchement quelconque (temps couvert, clichés trop durs, etc.) en retardait l'emploi, pour hâter son fonctionnement et pour ne pas s'exposer à le perdre, on le passait à l'ammoniaque. Pour cela, on jetait les feuilles qu'on allait employer pêle-mêle, et, toutes contournées du sèchage, dans une grande boîte où elles étaient reçues sur un cadre à treillage de cordes placé bien au-dessus du fond (il ne fallait pas que l'ammoniaque fût trop près). Sur ce fond, et au-dessous des cadres, on plaçait une coupe renfermant un peu d'ammoniaque. Cinq minutes suffisaient à imprégner de vapeurs actives toutes les feuilles, quelle que soit leur situation par rapport à ces vapeurs qui ne

Digitized by Google

songeaient certainement pas à obéir à la loi des distances. Nous citons cet exemple parce qu'il est du domaine de la photographie et qu'il doit être bien connu de beaucoup de praticiens.

Or ici, nous le répétons, on est en présence d'un drap qui recouvre un corps, en se moulant presque sur sa surface, et qui ne laisse entre ce corps et lui que des espaces presque insignifiants. Et c'est, emprisonnées dans de pareils espaces, que des vapeurs, aussi volatiles et aussi énergiques que des vapeurs ammoniacales, auraient obéi à la loi des distances, pour agir sur le drap, qui les retenait prisonnières, en imprimant sur ce drap un pareil modelé ? Et ce sont les vapeurs de cette espèce qui, suivant les deux directions opposées, de bas en haut pour la face et de haut en bas pour le dos, se seraient comportées comme des fils à plomb pour aller imprimer, en face d'elles, des projections tant régulières.

Une telle hypothèse, car ce n'est après tout qu'une hypothèse, et, comme toute hypothèse, on a le droit de l'accepter ou de la refuser, ne nous paraît pas suffisamment démonstrative, il s'en faut de beaucoup. On comprendrait une empreinte unie, marquant simplement l'emplacement du corps et provenant d'une action chimique uniforme, mais on ne saisit pas bien, ou ce degré de sensibilité d'un drap imprégné d'une manière uniforme, ou ce degré d'action de vapeurs qu'un obstacle, qui s'oppose à leur échappement, contraint d'agir tout autour d'elles avec un pouvoir chimique propre à chacune de leurs molécules aussi bien qu'à toute leur masse. Le résultat semble trop beau, l'hypothèse reste à démontrer.

Pour la justifier encore, M. Vignon appuie, avec une grande insistance, sur l'expérience de la main de plâtre gantée. Il est fâcheux qu'il n'ait pas mis sous les yeux du lecteur, car ceci l'eût probablement intéressé, une photographie directe du gant, qui aurait montré la situation et l'importance des coutures, ainsi qu'une figure indiquant les résultats. Un peu plus de détails sur la manière dont la main, et le drap qui a reçu son empreinte, étaient arran-

Digitized by Google

gés, aurait aussi permis une meilleure appréciation. En tous cas, cette expérience semble d'elle-même venir à l'appui de cette volatilité si grande des vapeurs ammoniacales et de leur énergie. Elle pourrait être invoquée pour la démontrer encore mieux.

*
* *

Si maintenant pour expliquer ce résultat qu'avec quelque apparence de raison, ce nous semble, nous venons de dire trop beau, on a recours à l'action des vapeurs de zinc on s'expose à des objections d'une autre nature.

On ne peut pas dire encore d'une manière certaine quelle est l'action du zinc sur le gélatino-bromure. Au premier temps des plaques au gélatino-bromure on les mettait, pour les transporter en voyage, dans des boîtes dont les rainures étaient en bois. Ceci donnant aux emballages un volume embarrassant, on remplaça ces rainures par des rainures en zinc. Mais on s'aperçut vite que les plaques se voilaient, sur les bords, d'une bande correspondante à la rainure et qui s'estompait, en dedans, sur une largeur d'autant plus grande que la plaque était restée plus longtemps dans la boîte. On ne tarda pas à y renoncer sans chercher à interpréter le phénomène.

Il y a bien longtemps qu'on cherche l'explication des impressions qui se produisent lorsque deux corps sont en contact, phénomène qu'au début on a surtout attribué à la lumière. De là, la notion de la lumière latente par laquelle on expliquait ces résultats, si singuliers, connus sous le nom d'images de Moser. Karsten ayant réussi à les reproduire par le moyen de l'électricité on les appela figures roriques ou électriques. Mais on songeait à de véritables radiations lumineuses ou magnéto-électriques, plutôt qu'à des émanations propres au métal lui-même. Par ses beaux travaux sur le mercure, Merget montra que ces émanations étaient de véritables vapeurs capables de transformer chimiquement certaines substances et de les impressionner à des distances, souvent très grandes, et à travers des corps

Digitized by Google

qui semblaient, en apparence, devoir être des obstacles à leur diffusion.

Il y aurait lieu, sans doute, de revenir là-dessus dans d'autres conditions et d'en fournir des exemples démonstratifs. Pour le moment on ne peut songer qu'à trois choses : une action lumineuse, une action magnético-électrique et une action chimique.

Les vapeurs alcalines semblent, avant tout, appartenir à cette dernière catégorie. En est-il de même des vapeurs de zinc? On ne peut pas le dire, mais, ce qu'en tout cas on peut supposer, c'est que ces deux groupes de vapeurs ne paraissent pas se justifier réciproquement et que, de ce que produisent les unes, il peut paraître difficile de conclure à ce que doivent produire les autres. Elles n'ont pas la même origine, elles n'agissent pas sur les mêmes éléments, ce qui ne semble pas permettre de pouvoir établir entre elles une équivalence propre à les expliquer mutuellement. La suite des expériences et des observations permettra, il faut l'espérer, de formuler une opinion plus précise, mais, pour le moment, on ne voit pas très bien comment, de l'action du zinc sur le gélatino-bromure, on pourrait conclure à celle de l'alcali sur l'aloès.

Nous ne quitterons pas provisoirement ce sujet sans faire une simple remarque. Nous avons nous-même expérimenté la poudre de zinc appliquée sur un médaillon de plâtre représentant une tête de Christ. Nos résultats ont été, jusqu'à présent, très irréguliers au point de vue des configurations, mais nous sommes frappés d'un fait particulier. C'est qu'après deux journées et demie d'action, nous n'obtenons que des clichés extrêmement peu impressionnés, très légers comme on dit en photographie. En les comparant aux fac-similé de la planche VIII de l'Etude scientifique du Linceul du Christ, nous nous demandons si ces derniers n'ont pas été renforcés. Or, le renforçage n'est pas sans modifier les résultats, il faut s'en souvenir, et il serait peut-être bon d'avoir des confirmations à cet égard.

Digitized by Google

*
* *

Relativement aux mixtures indiquées, il ne faut pas oublier qu'elles ne peuvent se présenter qu'à l'état de simple mélange, car la myrrhe et l'aloès sont des sucs végétaux de nature gommeuse, ou plutôt, comme on l'a dit, gommo-résineuse, presque insolubles dans l'huile, et par contre, assez solubles dans l'eau, et surtout dans l'eau bouillante. Ne semble-t-il pas alors tout indiqué qu'on doive expérimenter les vapeurs ammoniacales, d'abord sur un drap imprégné de mixture, puis sur un drap simplement imbibé d'huile d'olive très pure, puis enfin sur un drap trempé d'une solution aqueuse d'aromates ?

C'est le meilleur moyen de se rendre un compte exact de l'action réciproque. Encore même faudrait-il pousser la rigueur scientifique jusqu'à essayer les différentes sortes d'aloès avec différents réactifs, car certains auteurs affirment, à cet égard, une grande variation. On est même allé jusqu'à appeler un acide spécial, qu'on a trouvé dans l'aloès, acide polychromatique, à cause des diverses teintes qu'il fait obtenir suivant les mordants employés dans les teintures où l'aloès est utilisé. Cet acide proviendrait, d'après Boutin, de l'aloétine que Robiquet considère comme une véritable matière colorante.

Pour pouvoir expérimenter avec succès l'aloès, la myrrhe et le carbonate d'ammoniaque, et pour en tirer des conclusions précises il faudrait donc savoir, en premier lieu, comment ces substances furent employées et produites. Ceci reste à déterminer très exactement.

A-t-on d'abord imbibé le corps d'huile ? a-t-on ensuite appliqué les aromates contre le corps ? a-t-on enfin terminé en recouvrant avec l'étoffe ? Les uns affirment que c'était la coutume juive et que cela s'est ainsi passé.

S'est-on servi d'un drap entièrement imbibé d'huile tenant en suspension les aromates, c'est-à-dire couvert d'une mixture ? C'est le cas adopté pour l'expérimentation, mais c'est bien celui qui paraît le plus improbable. Nous

Digitized by Google

avons imbibé de mixture fraîche des morceaux de toile de diverses qualités; notre mixture avait pour base une huile d'olive puisée directement au pressoir et n'ayant passé par aucun intermédiaire; nous avons, pour l'imbibition, employé divers procédés (éponges, pinceaux, tampons de linges), et tous nos essais nous confirment dans l'opinion de cette improbabilité.

On se représente mal les ensevelisseurs maniant, pour une pareille opération, un drap de cette taille fraîchement imbibé d'huile. Il faudrait alors admettre que le drap était sec depuis assez longtemps, et l'on sait combien l'huile d'olive pure est longue à sécher, ce qui provoque une nouvelle et sérieuse observation : Comment les aromates n'ont-ils pas été secoués pendant le maniement du drap et comment adhéraient-ils au drap, puisqu'on reconnaît que l'alcali seul a pu leur donner, plus tard, l'adhérence nécessaire ? D'où vient que pas une place ne s'est trouvée accidentellement nettoyée de ces aromates qui se détachent si facilement lorsque l'huile est sèche, et qu'on a tant de peine à répartir également sur l'étoffe quand on l'humecte de la mixture fraîchement préparée ? Voilà, ce nous semble, tout autant d'objections qui nous paraissent avoir une certaine valeur et auxquelles on n'a peut-être pas assez songé, car il y a là matière à un sérieux examen.

Il est, en effet, tout naturel que si l'on est amené à constater que l'alcali a pour effet de rendre l'aloès adhésif à la toile on soit conduit à se demander pourquoi et comment, c'est-à-dire à se poser l'éternelle question qu'un observateur doit se poser en face d'un fait accompli.

On ne peut guère songer qu'à l'action dissolvante des alcalis à l'égard de certains colorants organiques (carmin, cochenille, par exemple). L'aloès insoluble laisserait la fibre végétale indemne et se déposerait, simple matière inerte, entre les mailles du tissu d'où il s'échapperait facilement, tandis que, dissous par l'alcali, il pourrait être absorbé par la fibre même, et celle-ci conserverait la coloration caractéristique. Cette explication, qui semblerait satisfaire beaucoup mieux que celle qui a été donnée, peut

Digitized by Google

être encore appuyée par ce fait que l'alcali, en dissolvant la matière colorante, renforce la couleur. Une série d'expériences, sur lesquelles nous ne pouvons pas encore nous prononcer, confirmera, ou non, cette manière de voir, mais il semble en découler qu'un examen microscopique, attentif, pourra seul dire si la fibre du tissu qui compose le linceul de Turin est indemne sur certains points et colorée sur d'autres, ou bien si une matière étrangère est simplement déposée entre les mailles. Il est indispensable à des conclusions certaines d'appeler le microscope en témoignage.

Ajoutons toutefois que, s'il était démontré que l'ensevelissement n'a pas été pratiqué de la manière que nous venons de dire, toute l'expérimentation sur l'emploi de l'aloès à l'état de mixture n'aurait plus de raison d'être, et n'oublions pas enfin qu'il y avait aussi de la myrrhe qui ne se comporte pas tout à fait aussi bien que l'aloès.

Tout le monde conviendra, nous en sommes presque assurés, de la haute importance qu'il peut y avoir à insister très énergiquement sur ce point et à demander aux textes les notions les plus précises possibles sur le mode d'ensevelissement, car là se trouverait certainement l'un des nœuds les plus solides de la question. En l'occurrence d'un sujet pouvant entraîner de bien graves conséquences, il ne saurait être permis à personne de n'accepter qu'une seule hypothèse, plus ou moins favorable à une thèse quelconque, et de supposer que les choses ne se sont passées que de la manière la plus utile à une démonstration.

Or, il est dit que l'un des ensevelisseurs avait apporté la myrrhe et l'aloès, c'est donc que la mixture, si mixture il y a eu, a été préparée sur place. Nous venons de noter les énormes difficultés que ceci aurait présentées. Elles sont de telle nature qu'il semblera bien, presque impossible, d'admettre une pareille opération dont les résultats seraient plus que douteux. En tout cas, il en eût été plus ou moins question, tandis qu'il n'en est parlé nulle part.

Le simple bon sens indiquant que l'ensevelissement n'a pu être pratiqué au moyen d'un drap de pareille taille, imbibé séance tenante d'une mixture dans laquelle l'aromate

Digitized by Google

est presque insoluble, il appartient aux textes de confirmer ou de détruire l'opinion qu'on peut s'en faire par la logique et, au besoin même, par l'expérience.

Si on était conduit à la suppression de cette hypothèse on supprimerait, du coup, toute l'argumentation. Il est donc facile de se rendre compte de l'intérêt que nous venons de signaler.

A-t-on enfin employé un drap tout préparé d'avance pour les cas semblables et qu'on peut supposer imbibé simplement d'une solution aqueuse des aromates ? Cette supposition pourrait paraître assez logique s'il était prouvé que la première n'est pas exacte.

Et enfin, chose dont il faudrait certainement tenir un certain compte, dans quel état étaient les aromates employés ? Etaient-ils simplement concassés? étaient-ils pulvérulents ? étaient-ils en mixture formée d'huile et de poudre, ou bien d'huile et de fragmeuts concassés ? Etaient-ils à un état plus ou moins sirupeux directement obtenu par l'extraction du produit ? etc., etc.

Toutes ces questions s'enchaînent et présentent une importance qu'il est bien facile d'apprécier. La réponse appartient aux théologiens archéologues. Eux seuls sauront dire aux savants dans quel sens ils doivent expérimenter, et ceux-ci pourront, à la suite, se placer dans les conditions les plus raisonnables, sans recourir à des actions étrangères desquelles il est difficile de conclure, et sans être obligés de diriger leurs expériences dans un sens qu'ils sont forcés de supposer. Il semble, en effet, que l'intervention d'une science positive serait alors peu justifiée, et qu'elle ne pourrait avoir d'autre résultat que celui d'imposer une version contradictoire déduite d'une expérimentation contraire aux conditions du fait lui-même. Dans ce cas, la conclusion qui en découlerait serait trop peu autorisée, elle ne pourrait être acceptée par personne.

Digitized by Google

*
* *

Il reste une dernière objection à signaler; nous allons le faire en quelques mots. C'est celle qui se rapporte à la rigidité cadavérique. Il est à remarquer, par exemple, que les yeux sont clos par les paupières abaissées, et que les doigts des mains paraissent régulièrement allongés?

Dans la plus grande majorité des cas, les yeux restent ouverts au moment de la mort, le menton devient pendant, et la bouche est plus ou moins ouverte. De là, la nécessité de fermer les yeux du parent ou de l'ami qui vient d'expirer, et de là, la raison des bandages provisoires du menton. Fermer les yeux est considéré comme un pieux devoir. Dans le cas qui nous occupe, par qui et comment a-t-il été rempli? Restée sans réponse, la question exige d'admettre que les yeux se sont fermés naturellement au moment de la mort. Ce serait peut-être un cas de la minorité, mais comme il est possible et qu'il peut être expliqué naturellement, nous n'insisterons pas davantage.

Nous ferons simplement observer encore que le plus souvent, nous ne disons pas toujours et sans exception, les paupières, qui sont restées abaissées pendant tout le temps qu'a duré la rigidité cadavérique, se rouvrent pendant les secousses de la mise en bière, si celle-ci est assez tardive pour que l'action de la rigidité soit suffisamment éteinte.

Mais si l'objection semble avoir peu de force par rapport aux yeux, par contre, elle paraît en avoir suffisamment par rapport aux mains. Les doigts devaient être forcément et fortement crispés. C'est ainsi, du reste, que les représentent bon nombre de peintres et de statuaires. S'ils l'étaient, la rigidité cadavérique les a laissés ainsi, c'est inévitable. Faut-il alors admettre que les ensevelisseurs les ont développés? Mais auraient-ils pu le faire de manière à les étendre aussi nettement que ce qu'ils sont représentés? Nous nous bornons à poser la question en vue d'une meilleure discussion qui puisse conduire à la réponse la plus favorable.

Digitized by Google

***

Il nous reste cependant à formuler une observation, que nous présentons la dernière et isolément, à cause du caractère un peu plus spécieux que nous lui attribuons.

Il a été dit que certaines particularités de l'image pouvaient s'expliquer par l'emploi de coussinets destinés à supporter quelques parties du corps. Etant donnés les sentiments de pieux respect qui animaient tous les ensevelisseurs, ne serait-on pas autorisé à admettre que, s'ils ont employé des coussinets, ils ont dû, tout d'abord, les consacrer à la tête à laquelle ils auraient ainsi formé un véritable oreiller. La coutume de vénérer la tête de cette manière semble extrêmement ancienne, elle s'est continuée à travers les siècles et, de nos jours encore, il n'est presque pas de famille aisée où l'on ne sacrifie un coussin moelleux pour asseoir, dans la bière, la tête du parent aimé qui va y dormir son suprême sommeil. Qu'on veuille bien se rappeler l'expression familière « reposer sa tête ».

A cet égard, comme d'ailleurs à beaucoup d'autres, chacun est libre de son opinion, mais nous nous plaisons à espérer que la grande majorité pensera, comme nous, que s'il y avait eu emploi de coussins, la tête aurait reçu les premiers. Comment expliquer alors une image qui deviendrait inexplicable? Et n'est-on pas enfin fondé à croire que, si la tête n'a pas été soutenue, tout le reste du corps ne l'a pas été non plus? Ce raisonnement nous a paru mériter une place à part. Chacun le discutera comme il lui conviendra.

***

En somme, avec M. Vignon, on est en face de toute une série d'hypothèses que quelques observations, qu'on pourrait dire par procuration, et quelques expériences latérales ne parviennent pas à démontrer. En outre, la plupart ne s'accordent pas avec bon nombre des documents, et non

Digitized by Google

des moins importants, qui relatent l'événement. Et enfin, rien ne démontre que les expériences aient été suivies dans les conditions de l'action.

Pourquoi, dès lors, conclure comme l'a fait l'auteur du travail que nous venons d'examiner, par des affirmations aussi nettes et aussi hardies? Sinon pour faire dire d'elles qu'elles sont singulièrement hasardées?

A notre tour, usant du droit de conclure de la même manière, c'est-à-dire d'après des objections dont la valeur nous paraît appréciable autant que celle des affirmations, nous dirons: « NON, IL N'EST PAS DÉMONTRÉ PAR LA SCIENCE QUE LE LINCEUL DE TURIN SOIT AUTHENTIQUE. » Et, si on nous demande de prouver qu'il est autre chose que la trace d'un corps humain qui a été enveloppé dedans, nous répondrons simplement: « Qu'on mette la pièce elle-même à notre disposition, et qu'on nous la laisse analyser selon les méthodes scientifiques les plus rigoureuses. »

Nous disons *nous*, mais il va sans dire que nous acceptons complètement, et sans réserve aucune, que l'examen soit confié à de plus savants que nous. Nous le demandons même instamment, et nous nous courbons d'avance devant les résultats de l'expertise.

Trop heureux serions-nous si nous pouvions dire, avec toute la chrétienté : « *Oui, c'est bien là que fut enseveli* JÉSUS ! »

A.-L. DONNADIEU,
Docteur ès sciences,
Professeur à la Faculté des sciences de Lyon.

Digitized by Google

L'ABJURATION DE JEANNE D'ARC

AU CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN

ET

L'AUTHENTICITÉ DE SA FORMULE

ÉTUDE CRITIQUE [1]

Le 24 mai 1431, à l'aube du jour, les paroissiens de Saint-Ouen, à Rouen, étaient réveillés par un bruit de charrettes, dont les essieux de bois grinçaient dans leurs moyeux ; elles transportaient des montants, des poutres et des planches destinés à élever dans le cimetière de l'abbaye deux estrades ou échafauds. Le bruit se répandit bientôt que la Pucelle d'Orléans allait y être « prêchée ».

Pendant que les charpentiers vont poursuivre leur construction et que la foule commencera à s'assembler, nous

(1) Ce mémoire a été lu à la Sorbonne, au Congrès des sociétés savantes, section d'histoire et de philologie, le 1er avril 1902. — On a exclu des notes bibliographiques dont il est accompagné les livres d'intérêt général et aussi les monographies qu'on pourra trouver indiquées, soit dans mon *Répertoire des Sources historiques du Moyen Age* (t. I. *Bio-bibliogr.*, cc. 1247-55, 2684-6), soit dans LANÉRY D'ARC, *Le Livre d'or de Jeanne d'Arc* (Paris, 1894, gr. in-8°, xxviij-1008 p., fig.)

Digitized by Google

allons jeter un coup d'œil sur la vie de Jeanne d'Arc et sur les sources de son histoire. Pour bien apprécier l'abjuration qu'on cherchera à lui arracher, il faut connaître le caractère de l'héroïne, la moralité des témoins et le degré de confiance que méritent les deux procès.

I

Jeanne eut pour père Jacques d'Arc et pour mère Isabelle Romée (1). Née le 6 janvier 1412, à Domremy, sur la partie comprise dans le bailliage de Chaumont-en-Bassigny et relevant directement du roi de France, elle était Champenoise et non Lorraine (2). Jeannette était la der-

(1) Sur l'orthographe du nom d'Arc et l'origine de la famille de la Pucelle, voir les opuscules décrits par LANÉRY D'ARC, ouvr. cité, p. 289-94.

(2) Sur son lieu de naissance et sa nationalité, voir le même, pp. 295-304 et 958; ajouter : GEORGES (Etienne), *Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois ;* Troyes, 1894, gr. in-8°, v-538 p.; cf. ARBELTIER DE LA POULLAYE, *Etude*, dans *Mémoires de la Société acad. de l'Aude* (1893), 3e sér., t. XXX, p. 337-43 ; LEFÈVRE-PONTALIS (Germ.), dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* (1895), t. LVI, p. 154-68 ; DUBARAT (V.), dans *Etudes histor. et relig. de Bayonne* (1895), t. IV, p. 149-57. NALOT, *Recherches sur la nationalité de Jeanne d'Arc ;* Montreuil-sur-Mer, 1894, in-18, 58 p., carte. MISSET (E.), *Jeanne d'Arc Champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle, d'après les documents officiels de l'époque et les plus récentes publications*; Paris et Orleans, 1895, in-8°, 4 f.-86 p.; cf. THIBAULT, dans *Mém. de la Soc. d'Agric. de la Marne* (1894/5), p. 345-69. L'HOTE (Edmond), *Jeanne d'Arc la bonne Lorraine* ou réponse à *Jeanne d'Arc Champenoise*, dans *Semaine relig. de Saint-Dié* (1895) ; Saint-Dié, 1895, in-8°. MISSET (E.), *Jeanne d'Arc Champenoise*, Première réponse à M. l'abbé L'Hote...; Paris et Orléans, 1895, in-8°, 14 p.; Deuxième réponse à M. l'abbé L'Hote, ibid., 1895, in-8°, 29 p. POINSIGNON (Mgr), *Ni Lorraine ni Champenoise, ou nouvel aperçu sur Domremy, pays de Jeanne d'Arc*, dans *Mém. de la Soc. d'Agric. de la Marne* (1894/5), p. 325-43 ; Châlons, 1895, in-8°, 19 p. MISSET (E.), *Jeanne d'Arc Champenoise*, réponse à M. Poinsignon .. ; Paris et Orléans, 1895, in-8°, 32 p.; cf. MOIGNON (E.), dans *Mém. de la Soc. d'Agric. de la Marne* (1894/5), p. 371-8 ; FROUSSARD, dans *Trav. de l'Acad. de Reims* (1895-6/7), t. XCIX, p. 223-32. BADEL (Em.), *Jeanne d'Arc est Lorraine*, Nancy, 1895, in-8°. JEHET,

Digitized by Google

nière de cinq enfants ; on lui donna, au baptême, quatre parrains et autant de marraines (1). Elle grandit sans recevoir d'autre instruction que les éléments de la religion, ne sachant ni A ni B, comme elle l'affirmera plus tard (2), occupée des travaux du ménage, habile à filer et à coudre. Pensive, pieuse, charitable, dès l'âge de douze ans elle cessa de prendre part aux ébats de la jeunesse (3).

Dans l'été de 1424 (4), peut-être le 31 mai (5), à l'heure

La Nationalité de Jeanne d'Arc, réponse à M. l'abbé E. Misset; Bar-le-Duc, 1895, in-8°. MOUROT, *Jeanne la bonne Lorraine et la grande Française, la nationalité de Jeanne d'Arc*, réponse à Misset; Laveline, 1895, in-8°. NICOLAS (J.), *Jeanne d'Arc est-elle Champenoise ou Lorraine ?... ;* Paris, 1895, gr. in-8°. PETIT-DUTAILLIS (Ch.), *Une question de frontière au XV^e siècle*, dans le *Moyen Age* (1897, nov.-déc.); Paris, 1897, in-8°; MISSET (E.), *Jeanne d'Arc Champenoise*, réponse à M. Ch. Petit-Dutaillis, dans même recueil ; Chalon-sur-Saône, 1898, in-8°, 24 p.

(1) On lui assigne jusqu'à huit marraines, ce qui n'est pas impossible d'après son propre témoignage (QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 46.)

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 46-7 ; t. III, p. 74.

(3) Sur son séjour à Domremy, voir les ouvrages cités par LANÉRY D'ARC, pp. 330-55 et 961 ; et surtout : LUCE (Siméon), *Jeanne d'Arc à Domremy, recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*, accompagnées de pièces justificatives ; Paris, 1886, in-8°, CCCXV-416 p. ; 2e édit., ibid., 1887, pet. in-8°, 3 f.-XIX-335 pp. Ce livre de M. Luce débute, dès la couverture, par une erreur : *Vive labeur* (= labour) n'était pas la devise de Jeanne, qui n'eut (c'est elle-même qui l'affirma à deux reprises) jamais d'écu, mais celle de la fille de la famille Thiesselin ; sur son étendart il y avait un coulon blanc sur fond d'azur et au-dessous : *De par le roy du ciel* (voir E. MISSET, *Un double contre-sens ou le prétendu blason de Jeanne d'Arc et sa prétendue devise* : Vive labeur... ; Paris, 1897, in-8°, 19 p.). Une autre erreur, inconcevable de la part d'un savant comme M. Luce, a été de faire de Jean Petit, « l'apologiste effronté de l'attentat commis par Jean sans Peur contre le duc d'Orléans » (2e édit., p. 243), un dominicain : le P. Mar. Domin. CHAPOTIN a protesté dans *La guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains ;* Evreux, 1888, in-8°, 2 f.-191 p. ; Paris, 1894, in-8°, 197 pp.

(4) Et non en 1425, ce qui écarte les coïncidences remarquées entre certains événements de cette année et la première vision : d'après Boulainvilliers, elle avait alors douze ans accomplis (sa douzième année finit le 5 janv. 1424) ; en février 1429, elle-même disait que ses frères du ciel lui parlaient de sa mission depuis quatre ou cinq ans ; le 27 févr. 1431, que les voix s'étaient chargées de la gouverner depuis sept ans révolus ; le 22, qu'elle était dans ses treize ans quand elle les entendit pour la première fois ; etc.

(5) D'après le P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc* (1894, t. II, p. 281).

Digitized by Google

de midi, elle entendit pour la première fois la voix mystérieuse qui devait décider de sa vocation de libératrice de la France et l'inspirer jusqu'à la fin (1). Ses voix (saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite) ne lui manifestèrent sa mission que par degrés. « L'Ange lui racontait la pitié qui était au royaume de France » (2) : elle devait y aller au secours du roi. En mai 1428, vers l'Ascension encore, les voix devinrent plus pressantes : il fallait aller trouver Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs (3). Un parent, Durand Laxart, la conduisit ; le résultat fut un ordre de la ramener à son père et de la corriger. Le 28 octobre, Orléans était cerné par les Anglais. Les voix devinrent plus impératives : « Je suis une pauvre

Par les dimensions de ses cinq volumes (La Pucelle devant l'Eglise de son temps, La paysanne et l'inspirée, La libératrice, La vierge guerrière, La martyre), cet ouvrage pourrait faire l'illusion d'être la plus ample histoire de Jeanne d'Arc : il n'en est rien. C'est un chaos de mémoires traduits, de réflexions et de controverses contre la libre pensée, représentée par Michelet, H. Martin, Quicherat, Vallet (de Viriville), Sim. Luce et Jos. Fabre. Deux titres suffiront pour donner une idée du ton : « Les pseudo-théologiens bourreaux de Jeanne, bourreaux de la Papauté » (t. I, p. 87) ; « l'Université de Paris et le brigandage de Rouen » (p. 149). L'auteur juge trop souvent le XVe siècle d'après les préoccupations du XIXe : est-il sûr que, membre de l'Université de Paris en 1431, il eût pensé et jugé en faveur de Jeanne d'Arc, à l'encontre de l'unanimité de ses collègues ?

(1) Sur l'inspiration ou l'hallucination de la Pucelle, voir LANÉRY D'ARC, pp. 312-25 et 960-1. La question des *Voix de Jeanne d'Arc* a été traitée à fond dans une thèse de doctorat en théologie soutenue devant la faculté catholique de Lyon par un de mes anciens élèves, M. l'abbé Hyac. CHASSAGNON ; Lyon, 1895, in-8°, 4 f.-386 p. ; cf. BELON (M. Jos.), dans *Univers. cathol.* (1897), t. XXIV, p. 464-6. Voir encore sur ce sujet : DOINEL (Jules), *Jeanne d'Arc telle qu'elle est*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais* (1892), t. XXIV, p. 354-73 ; Orléans, 1892, in-8°. — Les prophéties relatives à la Pucelle sont indiquées dans DUNAND, *Hist. compl. de Jeanne d'Arc* (1898), t. I, pp. 135-9, 477-8 ; et LEFÈVRE-PONTALIS, *Chron. d'Ant. Morosini* (1902), t. IV, p. 315-27.

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 171.

(3) Voir MOUGENOT (Léon), *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt, contribution à l'histoire de la Pucelle et de la région Lotharingique* ; Nancy, 1895, in-8°, 153 p. Cf. NIORÉ (Ch.), *Le pays de Jeanne d'Arc*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube* (1894), 3e sér., t. XXXI, p. 307-20.

Digitized by Google

fille, répondait-elle, qui ne sait ni monter à cheval ni faire la guerre ». « C'est Dieu qui l'ordonne », répliquait la voix.

Elle partit de Domremy en janvier 1429 (1), sans prévenir ses parents. Laxart la logea à Vaucouleurs (2) chez les Le Royer. Un homme d'armes, Jean de Nouillonpont, fut le premier à ajouter foi à sa mission et lui promit de la mener au roi. Le duc de Lorraine voulut la voir à Nancy (3) et lui fit cadeau d'un mauvais cheval. De retour à Vaucouleurs le 13 février, elle annonçait à Baudricourt la défaite du roi à la bataille des Harengs (12 fév.), fait confirmé plusieurs jours après. Elle partit le 23 (4), habillée dès lors en homme, pour « conserver mieux sa virginité de

(1) Plusieurs historiens de la Pucelle se sont appliqués à dresser son itinéraire, de 1428 à sa mort. Le premier en date est BERRIAT-SAINT-PRIX, dans sa *Jeanne d'Arc* (Paris, 1817, in-8°); son ébauche fut traduite en anglais par [Will. Henry IRELAND], dans *Memoirs of Jeanne d'Arc* (London, 1824, in-8°, t. II). J. QUICHERAT l'améliora sensiblement dans sa collection de textes (1849, t. V, p. 377-82). Citons ensuite : STEIN (Paul), dans *Jeanne d'Arc, rev. hebd.* (1889, t. I, p. 3-4 ; ROUETTE (Casimir), *Itinéraire de Jeanne la Pucelle ou Jeanne d'Arc suivie jour par jour et pas à pas ;* Vulaines-sur-Seine, 1894, 2 v. in-16; EUDE (Emile), *Ephémérides et pèlerinage de Jeanne d'Arc*, dans le *Cosmos* (1895), nouv. scr., t. XXXI, pp. 181-4, 214-7, 243-5 ; AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc* (1898), t. IV, p. 431-6 ; DUNAND, *Hist. compl. de Jeanne d'Arc* (1899), t. I, p. 485 ; t. II, pp. 576-7, 583, 595, 599, 603, cartes.

(2) Voir LANÉRY D'ARC, pp. 356-62 et 962-4.

(3) Voir LANÉRY D'ARC, p. 363-71.

(4) Cette date est fixée par celle de l'arrivée à Chinon, le 6 mars, le voyage ayant duré onze jours. Cette dernière date a pour garant la Chronique du Mont-Saint-Michel, dont le continuateur français de Guillaume de Nangis n'est qu'une réplique ; d'autres chroniqueurs indiquent aussi le mois de mars, sans préciser le jour. La relation du greffier de l'Hôtel de Ville de la Rochelle (publiée en 1877) dit que la Pucelle vint à Chinon le 23 février et on peut interpréter dans ce sens le témoignage de Jean de Nouillonpont. Ces textes et la difficulté de comprendre entre le 6 et le 10 mars les événements qui suivirent ont amené M. de BOISMARMIN, dans son *Mémoire sur la date de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, mai* (!) *1429* (*Bull. histor. et philol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1892, p. 350-9) à fixer au 13 février le départ de Vaucouleurs. Cette date est sujette à des difficultés analogues, qu'il serait trop long et en dehors de mon sujet de faire valoir.

Digitized by Google

pensée et de fait » (1). Trois hommes d'armes, avec leurs serviteurs, l'accompagnaient. On passa par l'abbaye de Saint-Urbain, Auxerre, Gien, Sainte-Catherine-de-Fierbois. De cette halte, Jeanne fit écrire au roi.

On arriva à Chinon (2) le 6 mars : elle dut attendre deux jours avant d'être introduite. On envoya des religieux à Domremy pour s'enquérir de son enfance. Le secret d'une triple prière révélé par Jeanne à Charles VII le convainquit (3), mais il voulut qu'elle fût solennellement interrogée à Poitiers (4) par des évêques, des membres du parlement et de l'université de Paris. Elle y arriva le 28 mars et fut logée, non au château, mais chez Jean Rabateau, avocat général au parlement (5). Les interrogatoires se poursuivirent durant treize séances et la décision finale fut entièrement favorable. L'ardeur de sa foi, la chaleur de ses convictions lui avaient conquis le cœur et l'esprit des examinateurs (6).

(1) Réponse de Jeanne aux dames de Poitiers (QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 211).

(2) Voir LANÉRY D'ARC, p. 372-8.

(3) Voir QUICHERAT (J.), *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850), p. 61-6 ; DUNAND, *Hist. compl. de Jeanne d'Arc* (1898), t. I, pp. 224, 244-53, 490-3.

(4) Voir DONIZEAU, *Jeanne d'Arc à Poitiers* ; Poitiers et Saint-Sauvant, 1890, in-16, 75 p. Cf. LEDAIN (Bélis.), dans *Rev. Poitevine* (1891), t. VIII, p. 149-54. LEDAIN (Bélis.), *Jeanne d'Arc à Poitiers*, dans recueil cité (1891), t. VIII, p. 65-77 ; Saint-Maixent, 1891, in-8°, 15 p. ; Paris, 1894, in-8°. Le même, *La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers*, dans rec. cité (1892), t. IX, p. 1-10 ; Saint-Maixent, 1892, in-8°, 12 p. ; = *Bull. de la Soc. d. Antiq. de l'Ouest* (1892), t. VI, p. 33-49.

(5) Cf. DANIEL-LACOMBE (Henri), *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau, président au parlement de Paris*, dans *Revue du Bas-Poitou* (1891), p. 48-66 ; Poitiers, 1891, in-8°, 18 p. ; Paris, 1895, in-8°.

(6) Voir RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers, membres du parlement ou gens d'Eglise ?* dans *Lect. et mém. de l'Acad. de Sainte-Croix d'Orléans* (1894), t. VII, p. 399-442 ; Orléans, 1894, in-8°, 46 p. Cf. LEFÈVRE-PONTALIS (Germ.), dans *Bibl. de l'Ecole d. Chartes* (1895), t. LVI, p. 171-2. MERCIER (V.), *Jeanne d'Arc à Poitiers, reconnaissance officielle de sa mission divine*, dans *Etudes relig.-philos.-histor.-littér.* (1896), t. LXVII, pp. 120-38, 224-34 ; Paris, 1896, in-8°. Cf. DUNAND, ouvr. cité, t. I, p. 493-4.

Digitized by Google

La disparition des procès-verbaux de cette enquête constitue la lacune la plus regrettable dans l'histoire de la Pucelle. Elle y renvoya plusieurs fois ses juges de Rouen (1) ; existaient-ils encore ? Les juges de la réhabilitation ne les connurent que par le rapport des témoins. On peut, grâce à eux, en reconstituer une partie (2), indépendamment du sommaire qui en subsiste (3).

Jeanne revint à Chinon au milieu d'avril ; le roi lui donna une maison militaire (4) et l'envoya à Tours. Elle prit l'épée dont elle avait révélé la présence, sous terre, derrière l'autel de Sainte-Catherine-de-Fierbois (5). La Pucelle commanda elle-même son étendard et un pennon (6). Elle prédit dès lors qu'elle ferait lever le siège d'Orléans et qu'elle y serait blessée (7). Avant de partir, elle fit écrire

(1) « Si vero de hoc faciatis dubium, mittatis Pictavis, ubi alias ego fui interrogata » (*Procès*, t. I, p. 71); « Si vos non credatis mihi, vadatis Pictavis » (p. 72) ; « Et est positum in registro apud Pictavis » (ib.) ; « Bene vellet quod interrogans haberet copiam illius libri qui est apud Pictavis » (p. 73); « Et illud est scriptum in villa Pictavensi » (p. 94).

(2) Voir QUICHERAT, *Procès*, t. V, table analyt., v° Poitiers ; DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium universitatis Parisiensis* (Paris, 1897), t. IV, n° 2369.

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 391-2 ; DUNAND, ouvr. cité, t. I, p. 495-7.

(4) Elle se composait d'un intendant (Jean d'Aulon), de deux pages (Louis de Coutes et Raymond), deux écuyers (Bertrand de Poulengy et Jean de Metz), ses frères Jean et Pierre, deux hérauts d'armes (Ambleville et Guyenne), des varlets, un confesseur (Jean Pasquerel, augustin).

(5) Voir QUICHERAT, *Aperçus nouv.*, p. 68-70; LANÉRY D'ARC, p. 373.

(6) Voir MARTIN (Gabriel), *L'étendard de Jeanne d'Arc, à Notre-Dame de Paris*, dans *Notes d'Art et d'Archéol.* (1894), 6e an., pp. 65-71, 81-8, pl. ; Paris, 1894, in-fol., pl. ; LEFÈVRE-PONTALIS (Germ.), *Chronique d'Antonio Morosini* (1902), t. III, p. 110-1 ; t. IV, p. 313-5. — Voir encore EUDE (Emile), *Armures et chevaux de Jeanne d'Arc*, dans le *Cosmos* (1893), t. XXIX, pp. 181-4, 210-3, 242-6, 306-9, 338-42, 368-72 ; Paris, 1893, pet. in-4°, 26 p.

(7) La prédiction, extraite d'une lettre écrite à Lyon le 22 avril, quinze jours avant l'événement, fut consignée dans un registre de la Chambre des comptes de Brabant par le greffier de la cour (QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 79 ; t. IV, p. 425-7 ; *Apercus nouv.*, p. 71-6). — Sur les dons psychiques de la Pucelle, voir DOINEL (Jules), dans *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais* (1892), t. XXIV, p. 374-85.

Digitized by Google

« au duc de Bedford, qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre » (1); elle restera toujours fidèle à son principe d'offrir la paix avant d'engager la bataille; sa mission était de rétablir Charles VII dans son royaume et d'en chasser l'Anglais. On quitta Blois le 28 avril; on fit pénétrer un convoi dans Orléans par la rive gauche de la Loire, puis la Pucelle y entra en triomphe, par la rive droite, le 29, à huit heures du soir. Elle fit preuve, dès l'entrée en campagne, d'une sobriété et d'une endurance à cheval (2) qui ne se démentirent jamais. Sa présence releva le courage des assiégés et décupla leurs forces. Du 4 au 7 mai, on s'empara des bastilles élevées autour de la ville par les Anglais (3). A l'attaque de celle des Tourelles (4), Jeanne fut blessée d'une flèche au sein droit; elle arracha elle-même le fer et retourna au combat (5). Dès le 10, elle se rendit à Blois, puis à Tours, où le roi vint la remercier avec effusion (6), enfin à Loches. Elle voulait le mener immédiatement à Reims, pour l'y faire sacrer, sa mission ne devant durer qu'un peu plus d'un an (7). Le conseil des prudents l'emporta, malgré l'autorité de Gerson et de Gelu. De Rome, un clerc français n'hésitait pas à déclarer divine une mission

(1) Sa lettre paraît avoir été écrite à Poitiers, le 22 mars, à moins qu'elle ne soit antidatée (QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 240; t. IV, pp. 139, 215, 306; t. V, p. 95-8).

(2) Voir CHAMPION, *Jeanne d'Arc écuyère;* Paris, 1901, in-8°.

(3) Sur ces bastilles, voir la *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 306-10.

(4) HELLO (Henri), *La prise des Tourelles* (Orléans, 7 mai 1429); Paris, 1894, in-8°.

(5) Sur le siège d'Orléans (12 oct. 1428-8 mai 1429), voir LANÉRY D'ARC, pp. 384-485, 964; *Répert. d. Sourc. histor. du Moyen Age*, t. II, c. 2199-201; et encore GUERRIER (L.), *L'âge de Jeanne d'Arc à l'époque du siège d'Orléans*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais* (1895), t. XI, p. 71-82. COLAS DE LA NOUE (Ed.), *Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans;* Angers, 1896, in-8°. *Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans...;* Orléans, 1898, in-8°.

(6) Voir les textes donnés par J. QUICHERAT, dans *Revue historique* (1882), t. XIX, p. 61-2.

(7) Témoignage du duc d'Alençon (QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 99).

Digitized by Google

qui se manifestait par des merveilles, conforme au droit, favorable à la foi et aux mœurs, justifiée par la sainteté de la vie.

Cependant on confia à Jeanne une petite armée, sous les ordres du jeune duc d'Alençon, pour dégager les bords de la Loire; les renforts arrivèrent comme par enchantement. Du 11 au 17 juin, on prit Jargeau, Meung, Beaugency ; le 18, la victoire de Patay (1) racheta les défaites de Crécy, Poitiers et Azincourt. Dès le début, la Pucelle montra l'expérience et le génie d'un général émérite, soit pour ranger l'armée en bataille, soit surtout pour disposer l'artillerie (2). Pitoyable à tous, Français et Anglais, elle veillait au salut de l'âme des soldats. La vertu, dont tout son être resplendissait, commandait le respect aux plus libertins (3); elle purgea l'armée des femmes de mauvaise vie et réprima les excès dont la guerre est accompagnée.

Ses succès, aussi rapides qu'inespérés, auraient dû lui gagner la confiance de la cour : l'opposition de La Trémouille, maître du roi, paralysa toujours ses plans de campagne. Après avoir évité Auxerre, on arriva devant Troyes le 5 juillet; Jeanne écrivit aux habitants de se rendre, puis dirigea l'assaut, et le roi entra le 10 dans la ville (4). Cette conquête entraîna celle de Châlons. Reims ouvrit ses portes le 16 et Charles VII fut sacré dans la cathédrale

(1) Voir LANÉRY D'ARC, p. 484-6.

(2) LEBAILLEUL (Maur.), *Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, dans *L'Etendart de Jeanne d'Arc* (1888), t. I, pp. 99-102, 125-8, 145-9, 170-4, 193-6, 217-22, 241-50, 265 72, 289-98, 313-21, 337-43. MARIN (Paul), *L'art militaire dans la première moitié du XV^e siècle, Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste ;* Paris, 1889-90, 4 vol. in-12, 321, 330, 322 et 324 pp. Cf. LEFÈVRE-PONTALIS (Germ.), dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes* (1892), t. LIII, p. 472-3 ; PFISTER (Ch.), dans *Rev. critique* (1892), t. XXXIII, p. 489-90.

(3) Charles VII, qui ne l'était pas alors, se retint de l'embrasser à Tours (*Revue histor.*, t. XIX, p. 62). Plus d'une fois la Providence la vengea de ses insulteurs, comme il arriva à un homme à Chinon. (*Procès*, t. III, p. 102) et à Glasdale à Orléans (t. III, p. 110 ; t. IV, p. 463).

(4) PERNIN (C. R.), *Jeanne d'Arc à Troyes;* Paris, 1894, in-8°, 46 p.

Digitized by Google

le lendemain (1). On a souvent écrit, sur le témoignage de Dunois (2), que la mission de la Pucelle était finie. En combinant ceux du carme Seguin (3), qui l'interrogea à Poitiers, et du duc d'Alençon (4), un de ses familiers, on constate un quadruple but : 1° défaite des Anglais et levée du siège d'Orléans ; 2° sacre du roi à Reims ; 3° soumission de Paris ; 4° délivrance du duc d'Orléans (5). Que Jeanne ait exprimé le souhait de revoir le toit paternel, c'était conditionnellement à la volonté de Messire (Dieu) (6). Qu'elle n'ait pas rempli la seconde partie de sa mission, il n'en faut chercher d'autre cause que la mauvaise volonté et l'inertie qui contrecarrèrent constamment ses plans (7). Il lui en coûta moins d'efforts pour mettre en fuite l'ennemi que pour triompher de son parti.

Le jour même du sacre, elle somma le duc de Bourgogne de faire la paix avec le roi de France. La cour, lasse de cette campagne rapide, préféra négocier. Cependant le prestige des derniers succès et du sacre décida toutes les villes entre Reims et Paris à se soumettre : « et n'estoit fortresse

(1) JADART (Henri), *Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois, notice accompagnée de documents originaux*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims* (1884-5/7), t. LXXVIII, pp. j-vij, 1-134, planches, fig. ; Reims, 1887, gr. in-8°, VII-133 p., 16 grav., blas., fac-sim. Le même, *L'entrée de Jeanne d'Arc à Reims le 16 juillet 1429, poëme de Nicolas Bergier...*, dans *Revue de Champagne* (1890), 2e sér., t. II, p. 561-86, pl. ; Reims et Orléans, 1890, in-8°, 31 p., 3 pl. Cf. LANÉRY D'ARC, p. 494-9.

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 16.

(3) ID., *ibid.*, t. III, p. 205.

(4) ID., *ibid.*, t. III, p. 99.

(5) Voir LANÉRY D'ARC, p. 326-9 ; et encore : QUICHERAT, *Aperçus nouv.*, p. 37-44 ; DELVIGNE (Ad.), *Jeanne d'Arc et sa mission, étude historique et critique*, dans *Revue Générale* (1878), t. XXVIII, p. 64-85 (ni martyre ni sainte). DUBARAT (V.), *La mission de Jeanne d'Arc* (1412-30), dans *Etudes histor.-relig. dioc. Bayonne* (1896), t. V, p. 97-114.

(6) Sa mission accomplie, elle se proposait de se retirer à Orléans, comme semble le prouver la location par elle d'une maison du chapitre, rue des Petits-Souliers, pour un bail de 60 ans (J. DOINEL, dans *Mém. de la Soc. archéol.-histor. de l'Orléanais*, t. XV, p. 495 ; J. QUICHERAT, dans *Revue historique*, t. XIX, p. 66-7).

(7) QUICHERAT, *Aperçus nouv.*, p. 30-7.

Digitized by Google

qui à se simple parolle et semonce ne se volsist rendre (1) ». Beauvais ouvrit ses portes, malgré son évêque, Pierre Cauchon, qui s'en vengera cruellement sur la libératrice. Compiègne en fit autant le 17 août. Jeanne en partit le 23 et occupa Saint-Denis le 25. Le roi n'y arriva que le 7 septembre, après avoir signé un armistice désastreux avec le duc de Bourgogne (28 août) (2). Dès le lendemain, Jeanne fit donner l'assaut à la porte Saint-Honoré (3). Blessée à la cuisse d'un trait d'arbalète, elle persistait à continuer l'attaque, affirmant que Paris serait pris. Le duc d'Alençon l'entraîna : c'était le premier insuccès. Jeanne déposa ses armes sur l'autel de la Vierge à l'abbaye de Saint-Denis (4). En quatre mois elle avait repris aux Anglais ce qu'ils avaient mis dix ans à conquérir.

Soit lassitude, soit jalousie, à la cour on fut enchanté de la retraite outre Seine. Toutefois, pour satisfaire son impatiente ardeur belliqueuse, on lui donna quelques troupes, qui prirent Saint-Pierre-le-Moutiers, mais insuffisantes pour s'emparer de la Charité-sur-Loire (novembre) (5). Peu après, Charles VII anoblit la Pucelle avec sa famille, « à la plaisance de ses frères, sans requête d'elle » (29 décembre). Réduite à l'inaction, l'hiver dut lui paraître long. Elle s'échappa de la cour à Sully-sur-Loire dans les derniers jours de mars (1430), puis se rendit, à la mi-avril, à Melun (6),

(1) Chronique dite des Cordeliers (*Revue historique*, t. XIX, p. 73).

(2) Quicherat (Jul.), *Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne d'Arc*, dans *Revue de Normandie* (1866) ; Rouen, 1866, in-8°, 8 p. Cf. Lanéry d'Arc, p. 501-2; Le même, dans *Revue historique*, t. XIX, pp. 69-72, 76-8 ; Lefèvre-Pontalis (Germ.), *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 332-50.

(3) Rigaud (L.), *Chronique de la Pucelle, campagne de Paris* ; Bergerac et Paris, 1886, in-8°, 14 f., 8 pl. Lefèvre-Pontalis (Germ.), *Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc*, dans *Bibl. de l'Ecole d. Chartes* (1885), t. XLVI, p. 5-15 ; Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8°, 11 p.

(4) Ses voix lui défendirent de quitter Saint-Denis : on l'entraîna encore (*Procès*, t. I, p 57).

(5) Pérot (F.), *Un document sur Jeanne d'Arc*, dans *Bull. Soc. archéol.-histor. Orléanais* (1899), t. XII, p. 231-2.

(6) Bouteyre (Joseph), *Jeanne d'Arc à Melun, mi-avril 1430...*, *étude historique...* ; Paris, 1896, in-8°, 32 p.

Digitized by Google

qui venait de rentrer dans l'obéissance du roi ; là ses voix lui annoncèrent sa capture avant la Saint-Jean. A Lagny (1) elle s'empara d'une bande d'Anglais commandés par Franquet d'Arras. Entrée le 23 mai (surveille de l'Ascension) au matin dans Compiègne (2), dont les habitants ne se résignaient pas à être Bourguignons, elle tente le soir une sortie. Ecrasée par le nombre, sa petite troupe cherche à rentrer dans la ville par la porte laissée ouverte. Quand Jeanne, restée à l'arrière-garde, y arrive, le pont-levis était levé, la herse abaissée. Un archer du bâtard de Wandonne la fait tomber de cheval : elle était prisonnière (3). Guillaume de Flavy l'a-t-il trahie ? Les avis sont partagés (4). L'ardent désir que Jeanne manifestera à Beaurevoir de retourner au secours de Compiègne semble absoudre le gouverneur d'avoir cherché avant tout le salut de la ville qu'il était chargé de défendre et qu'il garda au roi malgré lui. Ceci, je le crains, prouve simplement l'absence de rancune dans le cœur de la Pucelle. Flavy, on ne saurait l'oublier, était le lieutenant de La Tremouille, sur qui les contemporains firent peser cette prise (5).

Toujours populaire dans la foule, parmi les soldats et les paysans, Jeanne recueillit bientôt, comme récompense de ses services, l'ingratitude de la cour qu'elle avait sauvée, mais à qui il tardait d'être débarrassée d'un chef désireux

(1) Denis (F. A.), *Le séjour de Jeanne d'Arc à Lagny ;* Lagny, 1896, in-8°.

(2) Sur sa compagnie, voir J. Quicherat, dans *Revue histor.*, t. XIX, p. 67-8.

(3) Elle fut prise le 23, d'après une lettre du duc de Bourgogne (*Procès*, t. V, p. 166-7) ; le 24, d'après Monstrelet («l'anuit de l'Ascension », t. IV, p. 400) et Chastellain (« vigille de l'Ascension », p. 445).

(4) Voir Lanéry d'Arc, p. 513-8 ; et encore : Quicherat, *Aperçus nouv.*, p. 77-95 ; Cacouault (Lucien), *Jeanne d'Arc faite prisonnière devant Compiègne, sa captivité, son supplice ;* Creil, 1900, in-16, 46 p.

(5) « Et ce firent faire par envie les capitaines de France, pour ce que, se aucuns fais d'armes se faisoient, la renommée estoit telle que la Pucelle l'avoit fait », disent les *Croniques de Normandie* (1223-1453), imprimées à Rouen en 1487 et réimprimées par A. Hellot (1881), p. 77-8, cf. p. 237-8.

Digitized by Google

sans cesse de combattre et de vaincre. Le chancelier de France, Regnault de Chartres, annonçant à ses diocésains de Reims la capture de la Pucelle, y voit une punition de son orgueil, de sa suffisance, de sa vanité.

Peu communicatif, Charles VII n'a pas transmis à la postérité ses doléances sur la perte immense que sa cause venait d'éprouver : on a vainement cherché le moindre acte authentique de lui en faveur de la Pucelle durant toute l'année de sa captivité. Même en admettant qu'il ait été incapable de la délivrer par force ou négociations, il lui fut loisible durant de longs mois d'en appeler à Rome et de faire réserver au pape le jugement d'un procès où les visions tiendront une si grande place (1).

Dans le camp ennemi la joie fut prompte à se manifester. Le jour même de la capture, le duc de Bourgogne en écrivait à ses « amez » de Saint-Quentin et probablement d'autres villes. Les Anglais — que Jeanne protestera jusqu'au bout vouloir « bouter dehors » — firent montre d'une joie féroce. La nouvelle parvint à Paris le 25 ; dès le lendemain, le vicaire général de l'inquisiteur et l'université demandaient que la captive fût remise à l'Eglise pour être jugée comme hérétique et idolâtre ; en juillet, ils se plaignaient des délais et enjoignaient à Jean de Luxembourg de la céder au roi de France et d'Angleterre. La négociation fut conduite par le prélat qui, plus que tout autre, a assumé devant la postérité la responsabilité du drame qui va commencer. Chassé de sa ville épiscopale, Pierre Cauchon

(1) La dernière partie de la *Chronique d'Ant. Morosini*, publiée récemment, semble donner un démenti à cette appréciation de l'inertie de Charles VII. D'après des nouvelles apportées de Bruges à Venise, le 15 décembre, il aurait envoyé dire aux Bourguignons qu'il userait de représailles s'ils livraient la Pucelle aux Anglais (t. III, p. 336-9). Ceux-ci ayant voulu, par deux ou trois fois, la faire brûler, il leur fit parvenir force menaces (p. 350-1). Il ressentit très amère douleur de son martyre, promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre (p. 352-5). Le public suppose et croit vrai ce qui aurait dû être. Ces racontars de gazetier n'ont sans doute pas plus de fondement que les lettres du dauphin au pape Martin XI (!) au sujet de Jeanne (pp. 54, 58), dont on a vainement cherché trace au Vatican.

Digitized by Google

résidait d'ordinaire à Rouen, dont le siège vacant fut demandé pour lui par le conseil privé d'Angleterre (15 décembre 1429) ; mais le chapitre n'y voulut pas entendre. C'est lui qui, venu devant Compiègne le 14 juillet, offrit à Jean de Luxembourg 6.000, puis 10.000 livres de sa captive, plus 300 de rente au bâtard de Wandonne. En août, les trois Etats du duché de Normandie votèrent « dix mil livres tournois, au paiement de l'achapt de Jehanne la Pucelle, que l'en dit estre sorcière, personne de guerre, conduisant les ostz du Daulphin » (1). Cauchon reçut pour ses courses, du 1er mai au 30 septembre, 765 livres (2).

De Compiègne, Jeanne fut menée à Margny, où le duc de Bourgogne l'entrevit (3), puis au château de Beaulieu en Vermandois, où elle fut sur le point de s'échapper après avoir enfermé ses gardiens (4), enfin à celui de Beaurevoir, entre Saint-Quentin et Cambrai (5). Son désir de secourir Compiègne la fit contrevenir à ses voix, en se laissant

(1) Quicherat, *Procès*, t. V, p. 179.

(2) Quicherat, *Procès*, t. V, p. 194-5. — Sur Cauchon, voir *Répertoire*, t. I, cc. 410 et 2500 ; Lanéry d'Arc, p. 564-5 ; et encore : Quicherat, *Procès*, t. I, p. 1-2 ; Beaurepaire (Ch. de), dans *Précis anal. d. Trav. de l'Acad. de Rouen* (1888-9'90), p. 382-94; Doinel (J.), dans *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais* (1892), t. XXIV, p. 404-11 ; Cerf, *Pierre Cauchon, de Sommièvre, chanoine de Reims et de Beauvais, évêque de Beauvais et de Lisieux, son origine, ses dignités, sa mort et sa sépulture*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims* (1896-7/8), t. CI, p. 363-81 ; Sarrazin (A.), *Pierre Cauchon*, Paris, 1901, in-8°, grav.

(3) Sur les témoignages discordants, voir *Revue historique*, t. XIX, p. 66.

(4) Elle y demeura une quinzaine de jours, en mai et juin (Germ. Lefèvre-Pontalis, *Chron. d'Ant. Morosini*, t. III, p. 300-2; t. IV, p. 354-5). Cf. Lanéry d'Arc, p. 521. — Peut-être l'a-t-on menée à Noyon, où la duchesse de Bourgogne arriva le 6 juin (Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 459).

(5) De juin à septembre (*Chron. de Morosini*, t. III, p. 301-3; t. IV, pp. 351-3, 356-9). Cf. Quicherat, *Aperçus nouv.*, p. 55-8. Gomart, *Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir*, dans *Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai* (1865), t. XXVIII, 2e part., p. 305-48 ; Cambrai, 1865, in-8°, 47 p., plan, fig. Salembier (L.), *Jeanne d'Arc et la région du nord*, dans *Revue de Lille* (1890), t. II, p. 624-36 ; t. III, pp. 16-28, 113-28, 263-77 ; Lille, 1891, in-8°, 63 p.

Digitized by Google

choir du haut du donjon (60 à 70 pieds de haut), suspendue à un drap (?) qui rompit (juillet). Payé de la rançon convenue, Jean de Luxembourg la livra aux Anglais, qui l'emmenèrent par Arras (avant le 30 septembre) (1), Drugy, le Crotoy (2), Saint-Valery-sur-Somme, Eu et Dieppe (3), à Rouen (4), où elle arriva vers Noël. On résista au désir des membres de l'université de la juger à Paris ; on craignit que dans le trajet vers la capitale elle ne fût délivrée par un coup de main ; son itinéraire atteste qu'on la tint toujours plus éloignée de cette ville. Prisonnière de guerre, elle ne pouvait être au civil l'objet d'un procès ; on ne pouvait qu'exiger une rançon avant de la rendre à la liberté. Mais, bien avant la délivrance d'Orléans, les Anglais avaient parlé de la brûler (5). Un procès ecclésiastique pouvait seul permettre d'atteindre ce but. On la remit à cet effet à Pierre Cauchon. Edmond Richer est le premier historien de la Pucelle qui ait signalé un cas de nullité au début du procès qui va s'ouvrir. Jeanne n'était pas justiciable de l'évêque de Beauvais, ayant été prise sur un point du territoire du diocèse de Soissons, dont Compiègne, aujourd'hui du département de l'Oise, faisait alors partie (6).

(1) Debout (Henri), *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras, précis historique*, dans *Semaine relig. d'Arras* ; Arras, 1894, in-16.

(2) Voir Lanéry d'Arc, p. 521. M. Germ. Lefèvre-Pontalis estime que la transmission de Jeanne au gouvernement anglais eut lieu au Crotoy, avant le 21 novembre (*La Panique anglaise en mai 1429*, 1894, p. 8, n. 5).

(3) Voir Lanéry d'Arc sur Eu et Dieppe, p. 522 ; et surtout A. Sarrazin, « L'itinéraire présumé de la Pucelle en Normandie », dans sa *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle* (1896, in-4°), p. 63-145, dess.

(4) Voir Lanéry d'Arc, p. 524-49. Poulaine (Fr.), *Jeanne d'Arc à Rouen ;* Paris, 1899, in-16.

(5) Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 42, 141, 220.

(6) *Histoire de la Pucelle d'Orléans* (Paris, Biblioth. Nation., ms. franç. 10448) : « Estant certain qu'elle fust prise au territoire de Compiègne, qui est en la juridiction spirituelle de l'evesque de Soissons » (liv. II, f° 8 v°) ; « Les actes du procès portent que Jeanne fut prise au delà du pont de Compiègne, du costé de Picardie, c'est à dire tirant sur Noyon... ; la partie du pont qui est à l'occident est du diocèse de Beauvais, et l'autre partie qui est à l'orient, du côté de Noyon, est du diocèse de Soissons » (liv. I, f° 85 r°). On lit dans la

Digitized by Google

Un second cas de nullité fut le maintien de la captive dans un cachot du château de Rouen, alors que l'archevêché avait ses prisons, avec chambre spéciale pour les femmes, où elles étaient gardées par des personnes de leur sexe (1) : Jeanne le reclamera en vain. On la mit d'abord dans une cage de fer, le cou, les mains et les pieds enchaînés. Au bout de plusieurs semaines, on se contenta de la tenir jour et nuit attachée à une forte chaîne à serrure (2). La duchesse de Bedford défendit de la maltraiter; il est à remarquer que toutes les femmes ont été sympathiques à la Pucelle durant sa captivité, tant son maintien décent et la douceur de ses paroles les touchaient. Le procès criminel en matière de foi qui lui est intenté a moins pour but la « défense et exaltacion de la sainte Eglise et foy catholique » (3) que de venger les Anglais de celle à qui ils attribuaient justement toutes leurs défaites et aussi de déshonorer le roi de France, en le montrant complice d'une sorcière.

requête de l'Université de Paris à Jean de Luxembourg, pour faire livrer la Pucelle à l'évêque de Beauvais : « En la juridiction duquel elle a esté appréhendée, comme on dit » (*Procès*, t. I, p. 11) ; la chose n'était donc pas sûre.

(1) Pour justifier cette anomalie, contraire à la procédure inquisitoriale et à la décision des assesseurs dans la première séance (*Procès*, t. II, p. 7-8), on objecte que « la loi n'avait pas prévu le cas où l'hérétique serait en même temps un grand capitaine de guerre... » (QUICHERAT, *Aperçus*, p. 112). L'Inquisition ne mettait pas dans ses prisons que des agneaux. Le roi d'Angleterre consentit à ce que « Jehanne fut baillée et délivrée... quantes fois que bon semblera » (*Procès*, t. I, p. 19) : il la prêtait. C'était à l'évêque à ne pas accepter une condition contraire au droit ou à la justifier.

(2) Sur la situation exacte du cachot de Jeanne, M. Léop. DELISLE a produit un texte formel : « ... Parties d'ouvrages... faittes ou chastel de Rouen... ; fait ung prannel ou degré de la chambre ou soulloit être logiée Jehanne la Pucelle » (*Revue d. sociétés savantes*, 1867, 4e sér., t. V, p. 440-1). Voir BOUQUET, dans *Revue de Normandie* (1867), t. VI, p. 873-83 ; LANÉRY D'ARC, p. 528-33.

(3) Même lettre du roi d'Angleterre (*Procès*, t. I, p. 19).

Digitized by Google

II

Avant de suivre les séances du procès, il faut étudier les sources qui nous en feront connaître les péripéties. Il comprend trois phases distinctes : le procès d'enquête (*ex officio*, 17 séances, du 21 février au 25 mars), le procès ordinaire (12 séances, du 26 mars au 24 mai) et le procès de rechute (2 séances, 28 et 29 mai).

La minute du compte rendu des interrogatoires fut écrite en français par les notaires Manchon, Boisguillaume et Taquel (1), qui, à la suite de chaque séance, conféraient entre eux sur la rédaction définitive. On n'y inséra pas les pièces officielles, qu'on était sûr de retrouver. Manchon certifia plus tard qu'elle était véridique et qu'il « n'escripvit oncques fors selon son entendement et conscience » (2). Il est vrai que le président, dirigeant les débats, est plus d'une fois intervenu pour interdire l'insertion au procès-verbal de réponses trop favorables à l'accusée et un jour Jeanne lui dira : « Vous faites écrire tout ce qui est contre moi, vous refusez d'écrire ce qui est pour moi » (3). Il est vrai encore qu'au début on cacha derrière les rideaux d'une fenêtre deux secrétaires anglais, qui reproduisaient les réponses d'une manière déloyale, les falsifiant pour fournir des arguments à la condamnation. Manchon protesta contre ce double procès-verbal et les affidés disparurent (4). Est-ce de leurs notes que furent extraites certaines assertions du promoteur, qui renvoient à des réponses absentes du texte officiel? La minute française fut remise par Manchon aux juges du procès de réhabilitation (5).

(1) Jean Monnet écrivit en français, comme secrétaire de Beaupère, les interrogatoires de trois ou quatre séances ; son manuscrit fut intercalé dans la minute (*Procès*, t. III, p. 63).

(2) Dans son interrogatoire en 1450 (*Procès*, t. I, p. 13). Voir aussi celui de 1452 (p. 340).

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 350.

(4) ID., *ibid.*, t. III, pp. 132, 135-6, 145-6.

(5) ID., *ibid.*, t. II, p. 156; t. III, p. 135.

Digitized by Google

Elle était intacte alors et aurait dû être transcrite dans tous les exemplaires de ce procès : elle ne le fut que dans celui dit de d'Urfé (Paris, Biblioth. Nation., ms. lat. 8.838) (1), malheureusement incomplet de tout ce qui précède la séance du 3 mars (12e interrogatoire).

La minute française resta pour un temps le seul texte du procès de condamnation. Plusieurs années après le supplice de Jeanne (2), elle fut traduite en latin, sous forme de lettres-patentes de l'évêque et de l'inquisiteur, avec addition des documents justificatifs, par Thomas de Courcelles et Manchon. Il n'est pas aisé d'apprécier pour quel motif celui-ci réduit à peu de chose le travail de son collaborateur (3). S'il en était ainsi, il devrait porter lui-même la responsabilité des graves altérations dont il sera question plus loin : il répugne de l'en charger. S'il ne fut pas héroïque dans sa résistance aux exigences de Cauchon, il resta honnête. En une circonstance, Courcelles se montra cruel envers la malheureuse accusée : seul il a eu intérêt à faire disparaître son nom de la séance qui le constatait (4). De cet instrument du procès les notaires firent cinq expéditions ; trois étaient de la main de Manchon, destinées au roi d'Angleterre, à l'évêque de Beauvais et à l'inquisiteur.

(1) Reure, *Etudes Forézienne : les deux Procès de Jeanne d'Arc et le manuscrit d'Urfé*, dans *Univers. cathol.* (1894), t. XVI, p. 161-70 ; Lyon, 1894, in-8°.

(2) « Longe post mortem et exsecutionem factam de ipsa Johanna » (*Procès*, t. III, p. 135) ; « Per magnum temporis spatium post mortem ipsius Johannæ » (p. 196). Que faut-il entendre par ce long espace de temps ? Au moins quatre ou cinq ans.

(3) Son témoignage est assez obscur : « Dicit tamen ipsum magistrum Thomam in facto processus de libello (*ms.* lib°) et aliis quasi nihil fecisse, nec de hoc se multum interposuisse » (*Procès*, t. III, p. 135). La place de cette phrase interdit une allusion au procès lui-même.

(4) Il a même eu l'impudence de se disculper, dans sa déposition, en 1456, d'avoir jamais voté pour lui infliger une peine corporelle : « Asserit etiam quod nunquam deliberavit de aliqua pœna eidem Johannæ infligenda » (*Procès*, t. III, p. 58). Il croyait avoir suffisamment pris de précautions en supprimant, dans sa version latine, les noms de ceux qui avaient voté pour la torture, mais le souvenir de son inhumanité est resté dans la minute (t. I, p. 403).

Digitized by Google

De ces cinq manuscrits, trois sont encore conservés, tous à Paris (Biblioth. de la Chambre des députés, n° B. 105. g; Biblioth. Nation., lat. 5.965 et 5.966). Celui qui fut remis aux juges de la réhabilitation, le 15 décembre 1455, fut lacéré, six mois après, quand on en arracha les douze articles (1). Un autre se trouvait à Orléans en 1475; un enfin à Pont-à-Mousson à la fin du XVI^e^ siècle (2). Des copies prises sur ces documents originaux il n'y a pas lieu de s'enquérir.

De la sentence de condamnation (*instrumentum sententiæ*) on fit des expéditions séparées, dont aucune ne s'est conservée. Malgré le témoignage de Manchon (3), on en ignorerait la forme, si le procès de réhabilitation ne l'avait insérée (4).

Sous le règne de Louis XII on fit une traduction française des deux procès, dont un manuscrit est conservé à la bibliothèque d'Orléans (5). On a soutenu jadis qu'il contenait la minute même dont le manuscrit d'Urfé ne représenterait qu'un fragment : un examen minutieux a permis à J. Quicherat d'affirmer qu'il fallait renoncer à cet espoir (6).

Deux notaires de l'université de Paris, Le Comte (*Comitis*) et Ferrebouc, remplirent les fonctions de greffiers dans le procès de réhabilitation. Les enquêtes menées en diverses parties de la France furent confiées à des substituts; leurs minutes, traduites en latin (sauf une) par eux, semblent avoir toutes disparu. Quicherat a démêlé deux modes de rédaction pour ce procès. Une première fois, les notaires lui donnèrent la forme de lettres-patentes : il en reste des fragments étendus dans le manuscrit d'Urfé cité plus haut.

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 360. Faut-il l'identifier avec celui qui, au dire du poète Martial d'Auvergne, fut envoyé à Rome (t. V, p. 77)?

(2) Ces manuscrits sont tous décrits dans QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 392-410.

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 145.

(4) ID., *ibid.*, t. III, p. 377-87.

(5) Ms. n° 411, provenant du chapitre de la cathédrale.

(6) QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 411-8.

Digitized by Google

Cette rédaction n'ayant pas reçu de caractère authentique, ils recommencèrent leur travail sous une forme didactique et divisèrent la matière en neuf chapitres, précédés d'un préambule. Il en firent trois expéditions, dont une contenait le procès de condamnation (1). Par malheur, elle ne nous est pas parvenue. Et cependant on possède encore trois expéditions originales du procès de justification : deux sont conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris sous les numéros du fonds latin 5.970 et 17.013 (anc. Notre-Dame 138) ; une troisième sous le n° 84 du fonds Stowe (anc. Ashburnham) au Musée Britannique (2) : à la différence des autres (*duo magni processus*), le manuscrit Notre-Dame ne renferme pas les mémoires consultatifs, sauf celui de Gerson. Parmi les copies il y aurait lieu de signaler celle du Vatican (Christ. 1916) (3).

(1) « Hoc nostrum integrale authenticumque registrum sub volumine triplicato censuimus redigendum ; in altero tantum dictorum voluminum, propter processuum amborum prolixitatem permaximam, ante dictum processum adnectendo pariter et conjungendo ad longum... » (*Procès*, t. II, p. 76).

(2) *Catalogue of the Stowe manuscripts in the Bristish Museum* (London, 1895), t. I, p. 52 ; *Biblioth. de l'Ecole d. Chartes* (1895), t. LVI, p. 428-9.

(3) L'Averdy (de), *Notice du Procès criminel de Condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, tirée des différents manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, dans *Notices et extraits des manuscrits* (1790), t. III, pp. 1-553. Belbeuf (de), *Recherches faites à Rouen, des originaux latins et françois concernant le procès de Jeanne d'Arc*, dans recueil cité, p. 554, pl. Quicherat (Jules), *Procès de Condamnation et de Rehabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements ;* Paris, 1841-9, 5 vol. in-8°, vj-507, vj-472, vj-473, viij-540 et viij-575 p., pl. Cff. Lanéry d'Arc, p. 9-15 ; Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc* (1894), t. II, p. 501-6 ; t. V, p. 174-5 (errata). Puymaigre (Th. de), *Procès de Condamnation et de Réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, dans l'*Union des Arts* (1851), p. 157. Vallet (Aug.) de Viriville, *Procès de Condamnation de Jeanne Darc, dite la Pucelle d'Orléans, traduit du latin et publié intégralement pour la première fois en français, d'après les documents manuscrits et originaux ;* Paris, 1867, in-8°, cx-324 p. O'Reilly (E.), *Les deux Procès de Condamnation, les Enquêtes et la Sentence de Réhabilitation de Jeanne d'Arc, mis pour la première fois intégralement en français*

Digitized by Google

On a exalté les mérites de rédaction du procès de condamnation au détriment de celui de réhabilitation. Malgré la « réputation de lettré » dont il aurait joui (1) le notaire Ferrebouc ne saurait être comparé à Thomas de Courcelles, ancien recteur de l'université de Paris. Toutefois le mérite littéraire des deux factums se vaut : il est assez mince. Comme agencement, le premier procès-verbal paraît supérieur ; on l'a allégé volontairement de ce qui alourdit la marche du second : citations, enquêtes et mémoires. Mais, comme œuvre juridique et morale, comme recueil de docu-

d'après les textes latins originaux officiels, avec notes, notices, éclaircissements, documents divers et introduction; Paris, 1868, 2 vol. in-8°, 2 f.-cxij-428 p. et 2 f.-540 p., 3 pl. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard DE), *Recherches sur le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc,* dans *Précis anal. d. travaux de l'Acad. de Rouen* (1867-8), p. 320-448; Rouen, 1869, in-8°, 128 p. QUICHERAT (J.), *Relation inédite sur Jeanne d'Arc,* extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle, dans *Revue historique* (1877), t. IV, p. 327-44; Orléans, 1879, in-8°, 40 p.; Le même, *Documents nouveaux sur Jeanne d'Arc, supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc,* dans recueil cité (1882), t. XIX, p. 60-83; Paris, 1882, in-8°, 23 p. FABRE (Joseph), *Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc, d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels, traduction avec éclaircissements;* Paris, 1884, in-12, xx-(21-)433 p., 2 pl.; 2e éd., revue et corrigée, ibid., 1884, in-12, 432 p. Le même, *Procès de Réhabilitation de Jeanne d'Arc, raconté et traduit d'après les textes latins officiels;* Paris, 1888, 2 vol. in-12, xij-(13-)372 et 399 pp. *Procès de Jhanne, dite la Pvcelle,* dans *Biblioth. de l'Ecole d. Chartes* (1889), t. L, p. 674-6 (faux). FESCH (Paul), *Le martyre de Jeanne d'Arc, documents officiels du procès de Rouen, traduits directement des manuscrits authentiques, avec annotations,* dans *Jeanne d'Arc, rev. hebdom. ill.* (1889), t. I, p. 5... 505; t. II, p. 9... 469; TAXIL (Léo) et FESCH (Paul), *Le martyre de Jeanne d'Arc, seule édition donnant la traduction fidèle et complète du Procès de la Pucelle, d'après les manuscrits authentiques de Pierre Cauchon;* Paris, 1890, in-8°, xij-528 p. LANÉRY D'ARC, p. 550-71. BOIS DE LA VILLERABEL (André du), *Les Procès de Jehanne la Pucelle, manuscrit inédit légué par Benoît XIV à la bibliothèque de l'Université de Bologne et publié avec une introduction;* Saint-Brieuc, 1890, in-18, 2 f.-c-213 p. (identique aux mss. de Soubise et de l'Arsenal, décrits par QUICHERAT, t. V, p. 420-3). PROBST (Eman.), *Der Prozess der Jungfrau von Orleans, wissenschaftl. Beilage;* Basel, 1895, in-4°, 19 p. — On trouvera, en appendice à ce mémoire, le texte inédit des *Acta s. facultatis theologiæ Parisiensis.*

(1) Voir QUICHERAT, *Procès,* t. II, p. 95, n. 1; t. V, p. 434.

Digitized by Google

ments historiques, la proportion est renversée. On a parlé de suppressions dans les dépositions des témoins ; il est bien plus facile d'en constater dans les réparties de la Pucelle.

Avant de nous rendre à la première audience, il sera bon d'examiner dans quelles circonstances politiques et religieuses le procès va s'ouvrir. On l'a vu, personne n'a devancé l'université de Paris à demander la vente de la Pucelle aux Anglais, personne ne mettra autant d'acharnement à en poursuivre la perte. Le roi s'appuya sur son sentiment pour consentir au procès, Cauchon sur l'un et l'autre pour le commencer ; sauf à l'université et à l'évêque d'invoquer plus tard l'ordre d'Henri VI et de se faire donner des lettres de garantie.

Faire des membres de l'université, au début du procès, des schismatiques, c'est aller contre les faits : le concile de Bâle commença à la fin de juillet 1431, la première session s'ouvrit le 14 décembre suivant, tout cela après le martyre de Jeanne. « Si Courcelles fut l'âme du concile, dit le P. AYROLES, Erard en fut le père » (1). Le P. DENIFLE répond (2) : Erard n'y parut jamais ; Courcelles y fut seulement en 1433 et ne peut être dit en avoir été l'âme qu'en 1437. L'*Alma mater* était si peu schismatique à ce moment que Martin V et Eugène IV continuaient à faire son éloge ; à la fin de 1431 elle envoya à ce dernier des ambassadeurs, parmi lesquels Lohier qui avait figuré au procès. Elle n'était alors pas plus schismatique que Charles VII. Elle le devint lors du transfert du concile de Bâle à Ferrare, mais à ce moment elle était redevenue fidèle au roi de France et n'aurait pas entrepris le procès qui nous occupe. Son importance avait baissé depuis le départ de

(1) *La vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 127.

(2) *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 510. Cette longue note (Universitas Parisiensis et Iohanna d'Arc, p. 510-4) a été utilisée dans ce qui va suivre ; j'ai pu me rencontrer avec la traduction que le P. DENIFLE et M. CHATELAIN en ont donnée dans les *Mémoires de la soc. d'hist. de Paris* (1897), t. XXIV : *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris ;* Paris, 1897, in-8°, 32 p.

Digitized by Google

Gerson ; ses meilleurs représentants demeuraient fidèles à Charles ; ceux qui étaient restés à Paris adhéraient aux Bourguignons et aux Anglais. Le traité de Troyes avait consacré un nouvel état de choses politique, contre lequel la papauté ne protesta pas. En présence des opinions confuses et opposées qui couraient au sujet de la Pucelle, il était naturel que la question de l'examiner se posât. Récemment, en 1428, l'université avait obtenu de Martin V la confirmation à son chancelier du privilège d'être juge dans les questions d'hérésie à Paris et dans les environs ; de loin on requérait son avis dans les procès en matière de foi. Son tort dans l'affaire présente fut de n'y mettre aucune équité, de recueillir les seuls témoignages défavorables, et de ne tenir aucun compte du mémoire de Gerson et du jugement des examinateurs de Poitiers, presque tous ses suppôts. Les échos apportaient aux docteurs des menaces de « mort sans mercy », qui leur paraissaient peu convenir à une envoyée de Dieu. L'attaque malheureuse de Paris, en pleine fête de la Nativité de la Sainte Vierge, fut traitée d'impiété. On arriva vite à attribuer les succès de la Pucelle au mauvais esprit. Sa capture à Compiègne acheva de la discréditer : la Providence semblait donner un démenti à sa prétendue mission de chasser les Anglais de France. Il n'y eut pas jusqu'à sa tentative d'évasion de Beaurevoir qui ne fût taxée de péché mortel. L'opinion en était là quand commença le procès. L'université aurait voulu qu'il se fît à Paris : le gouvernement anglais décida qu'il aurait lieu à Rouen. Le petit roi Henri VI y résidait depuis le 29 juillet ; avec lui étaient le duc de Bedford et le grand Conseil, dont plusieurs membres assisteront au procès (1) :

(1) QUICHERAT, *Aperçus nouv.*, p. 98-107. BEAUREPAIRE (Ch. de), *Notes sur les Juges et Assesseurs du Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, dans *Précis anal. d. Travaux de l'Acad. de Rouen* (1888-9/90), p. 375-504 ; Rouen, 1890, in-8°, 137 p. ; DOINEL (J.), dans *Mém. de la Soc. archéol.-histor. de l'Orléanais* (1892), t. XXIV, p. 403-25 ; MOTEY (du), *Les Juges de Jeanne d'Arc*, dans *Bull. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne* (1894), t. XIII, p. 297-315. DENIFLE et CHATELAIN, *Chartul. universit. Paris.* (1897), t. IV, p. 518-25.

Digitized by Google

Henri Beaufort, évêque de Winchester et cardinal d'Angleterre, Louis de Luxembourg (frère du vendeur de la Pucelle), évêque de Thérouanne, les évêques d'Ely, de Norwich et de Noyon, les abbés de Fécamp et du Mont-Saint-Michel, le comte de Warwick enfin, geôlier de la Pucelle.

Membre aussi du conseil, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, eut tout d'abord besoin d'une délégation pour entamer, dans une province et un diocèse qui n'étaient pas les siens, un procès en matière de foi: moins en droit qu'en fait, l'archevêché et le doyenné étaient en même temps vacants (1). Il s'adressa au chapitre : malgré des protestations et des hésitations, la chose fut accordée le 28 décembre (2). Les chanoines de la cathédrale de Rouen étaient au nombre de cinquante. Plusieurs d'entre eux joueront un rôle important dans le procès. Il est utile d'apprécier la « mentalité » de ce corps ecclésiastique, puisqu'on rejette sur l'Eglise la condamnation de Jeanne d'Arc. Depuis le transfert de l'archevêque Jean de la Rochetaillée au siège de Besançon (12 oct. 1429), le roi Henri VI, en vertu du droit de régale, nommait aux bénéfices. Dès l'année 1421, par sentence des vicaires généraux, à l'instigation d'Henri V, treize chanoines, fidèles à la cause du dauphin, avaient été privés de leurs stalles. Ceux qui les remplacèrent durent prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre ; quelques-uns devinrent membres du grand conseil. Ceux qui intervinrent au procès étaient tous redevables de bénéfices aux nouveaux maîtres de la Normandie (3).

(1) Martin V préconisa bien, pour l'archevêché de Rouen — après le refus de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, agréé par le chapitre — le 19 janvier 1431, Hugues d'Orges, évêque de Chalon-sur-Saône, mais il ne prit possession que le 4 avril 1432. Le doyen, Guillaume Lentrant, pourvu par le pape dès 1414, ne résida jamais, malgré les injonctions du chapitre (Ch. DE BEAUREPAIRE, dans *Précis d. Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1867-8, p. 470-9).

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 20-3 ; cf. BEAUREPAIRE (Ch. de), *Notes sur les Juges*, p. 416.

(3) BEAUREPAIRE (Ch. de), *Notes sur les Juges et Assesseurs*, p. 415-66.

Digitized by Google

On peut ajouter que le corps du chapitre était fort avancé dans la question du schisme qui désolait l'Eglise: ceux qu'il délégua au concile de Bâle — et qui participèrent tous au procès de Jeanne — y soutinrent sans ambages la suprématie du concile sur le pape et l'autorité des simples clercs pour définir les questions de foi et de discipline (1).

III

Le 3 janvier 1431, le jeune roi Henri VI, sous la régence de son oncle Bedford, fit remise de la Pucelle entre les mains de l'Eglise, mais sous réserve de la reprendre au cas où elle ne serait pas condamnée pour faits touchant la foi; on protestait d'agir sur l'exhortation de l'université de Paris, par mouvement de zèle envers l'Eglise, par obéissance à ses ordres. Le 9 suivant, Cauchon fit une réunion préparatoire: y assistèrent les abbés de Fécamp et de Jumièges, le prieur de Longueville (2), le trésorier de la cathédrale et quatre chanoines; on examina la marche à suivre. L'évêque choisit pour promoteur ou procureur général (représentant le ministère public) un chanoine de Beauvais, Jean d'Estivet, surnommé *Benedicite*, son homme de confiance—j'allais dire son âme damnée—et qui le méritait (3); deux greffiers furent choisis parmi les notaires de la cour archiépiscopale, plus un huissier. Le 13, le tribunal prit connaissance des informations faites sur l'ac-

(1) BEAUREPAIRE (Ch. DE), *Recherches sur le Procès de Condamnation*, p. 366-9.

(2) Cette présence de dignitaires ecclésiastiques étrangers à la ville de Rouen pourrait faire croire que Cauchon choisit pour assesseurs les meilleurs canonistes de la Normandie : il n'en est rien. Ils étaient résidants à Rouen pour des causes politiques ou de convenance (BEAUREPAIRE, *Recherches sur le Procès*, p. 339-41).

(3) BEAUREPAIRE, *Notes sur les Juges*, p. 396-7; DOINEL, ouvr. cité, p. 412-3. Nul n'injuria Jeanne plus grossièrement, et il me répugne d'en reproduire les termes (*Procès*, t. III, pp. 16, 49, 52, 162). « Erat malus homo », dira de lui un notaire (p. 162).

Digitized by Google

cusée à Domremy et en d'autres localités (1). Contre le droit, ces enquêtes ne furent ni soumises à l'inculpée, ni communiquées aux nouveaux assesseurs ni reproduites parmi les pièces du procès (2). Elles étaient de tout point favorables à Jeanne, puisque les commissaires furent traités d'Armagnacs déguisés (3).

Le 13 février, parurent les six délégués de l'université : Beaupère, Midi, Maurice, Courcelles, Texier et Feuillet, ces deux derniers franciscains. Le 19, le président annonce que l'information préparatoire a eu lieu : lecture est donnée aux assesseurs des articles remis par le roi et des dépositions des témoins ; après une longue délibération, Cauchon décide qu'il y a lieu à poursuite. A la même séance, on constata un autre vice dans la procédure : l'affaire ne pouvait être conduite sans l'inquisiteur ou son vicaire à Rouen, le dominicain Jean Lemaître. Celui-ci ne s'y prêta qu'à contre-cœur (4) et après avoir obtenu par lettres spéciales une délégation de son supérieur, Jean Graverent.

Rendant compte de la citation à comparaître signifiée de la part du tribunal à la Pucelle, l'huissier Massieu rapporte sa demande que des ecclésiastiques français fussent en nombre égal aux anglais et qu'on lui permît d'entendre la messe avant la séance. De la première requête il ne fut pas question ; le promoteur refusa d'admettre la seconde, sous prétexte de l' « habit monstrueux » (*difformitate habi-*

(1) Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, commit à cet effet Gérard Petit, prévôt d'Andelot, et Nicolas Bailly, notaire du même lieu (*Procès*, t. II, pp. 441, 451, 453, 463).

(2) Cette omission, dans un instrument où abondent les pièces de pure formalité, est à tout le moins étrange. Ni Courcelles, ni Manchon n'y songèrent lors de la rédaction définitive. Peut-être avaient-elles été détruites ; en tout cas elles n'existaient plus en 1452 (*Procès*, II, p. 453).

(3) *Procès*, t. II, p. 453, cf. p. 381. Il semble qu'il y ait eu une contre-enquête, dont Cauchon aurait chargé des Frères Mineurs (t. II, pp. 394, 397 ; cf. p. 385).

(4) Beaurepaire, *Notes sur les Juges*, p. 394-6 ; Doinel, ouvr. cité, p. 411-2, qui relève vertement (p. 403) le P. Chapotin d'avoir plaidé les circonstances atténuantes en faveur de son confrère (*La guerre de Cent Ans*, p. 141).

Digitized by Google

tus) qu'elle portait. Le premier interrogatoire eut lieu dans la chapelle du château, le 21 février, en présence de Cauchon, entouré de quarante-deux assesseurs. Dans tout le cours du procès on en compte cent treize, dont un (Midi) assista à trente-sept séances; par contre trente et un ne figurèrent qu'à une seule (1). Dans ce nombre de cent treize, quatre-vingt-deux au moins tenaient à l'université de Paris. Presque tous gardèrent jusqu'au bout leurs idées préconçues contre l'inculpée. L'ensemble des questions posées montre à l'évidence que les interrogateurs cherchaient moins à éclairer leur religion sur la foi de la prévenue qu'à l'embarrasser, pour extraire de ses réponses matière à de nouvelles accusations et à une sentence de condamnation. Ils multipliaient les demandes simultanées et Jeanne était obligée de leur dire : « Beaux seigneurs, faictes l'un après l'autre » (2). A supposer que ses visions ne vinssent pas de Dieu et n'eussent qu'une cause naturelle, il fallait en examiner les conséquences, qui jamais ne la poussèrent au mal et ne constituaient pas ombre de péché. Ils virent un commerce avec le diable dans une âme virginale, qui ne redoutait rien tant que l'offense de Dieu et poussait chacun à le servir. Ils n'eurent pas honte de poursuivre de questions insidieuses, auxquelles les plus habiles auraient été parfois incapables de répondre, une fille simple, malade, épuisée (3). Ce qui rehausse encore l'héroïne, c'est sa constance à porter seule la responsabilité de ses « dits et faits », sans récriminer jamais contre ses adversaires ou les ingrats qui la délaissaient. Son âme est pour ainsi dire transparente. Elle laisse voir à nu les mobiles les plus intimes de sa conscience et ne devient réservée qu'à l'égard des secrets qu'elle ne peut révéler ou de l'honneur du prochain, surtout de son roi.

On a cru disculper Cauchon de n'avoir donné à l'ac-

(1) En vertu du droit, on ne pouvait porter un jugement dans une cause semblable qu'à la condition d'avoir assisté à tous les interrogatoires de l'accusé : bien peu remplirent ces conditions.

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 155.

(3) Voir DUNAND, *Hist. compl. de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 63-8.

Digitized by Google

cusée, dès le début, ni conseil ni défenseur. Il ne suffit pas de jeter un coup d'œil sur le *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eymeric pour devenir canoniste et saisir dans tous ses détails la procédure compliquée de l'Inquisition. La défense n'était refusée au prévenu qu'après l'aveu de son crime : « Quand l'accusé n'avoue pas, il doit être admis à se défendre ; les défenses de droit doivent lui être accordées et ne peuvent lui être refusées. Ainsi donc, on doit lui donner un avocat, un procureur et copie de tout le procès... » (1). En toute hypothèse, une mineur avait d'ailleurs droit à un curateur, dont l'absence rendait le procès nul (2).

La seconde séance eut lieu le lendemain, dans une chambre attenante à la grande salle du château. A cette séance il y eut cinquante assistants ; Cauchon chargea Beaupère, ancien recteur de l'université, de faire les interrogations (3). Jeanne récusa comme juges l'évêque de Beauvais et tout le clergé de Rouen et de Paris, comme étant ses ennemis ; c'est alors que Cauchon lui aurait répondu : « J'ai ordre du roi de faire votre procès et je le ferai » (4).

(1) « Quando vero crimen diffitetur [delatus], ... ad se defendendum admittendus est, ac defensiones juris sunt ei concedendæ et nullatenus denegandæ. Et sic concedetur sibi advocatus, ...procurator ac processus totius copia » (*Director. inquisit.*, Romæ, 1578, p. 296).

(2) « Si reus fuerit minor viginti quinque annis, priusquam accusationi responderit, sibi dabitur curator, cujus auctoritate ratificabit confessiones factas et formabitur totus processus. Sed curator non sit ex officialibus Sancti Officii et potest ejus esse advocatus, vel quælibet alia persona gravis, fidelis et bonæ conscientiæ. Si quid vero cum minoribus gestum sit absque horum curatorum auctoritate, id ipso jure irritum est et nullum » (*Director. inquisit.*, Schol. p. 147).

(3) Dans les causes criminelles et de haute gravité, l'évêque devait procéder par lui-même à tous les interrogatoires ; Cauchon ne le fit que deux ou trois fois.

(4) « Rex ordinavit quod ego faciam processum vestrum et ego faciam » (*Procès*, t. III, p. 154). Dans une séance préparatoire, l'évêque de Beauvais avait déclaré qu'on voulait faire contre Jeanne un *beau* procès : « Dixit episcopus... quod intendebant facere unum pulchrum processum contra dictam Johannam » (p. 137). On a relevé cette expression contre Cauchon : il serait inexact de la prendre dans un sens plaisant. A cette époque l'adjectif *beau* accolé au mot

Digitized by Google

A quatre reprises elle témoigna que ses voix lui avaient ordonné de répondre hardiment. Les articles dont il a été question devaient-ils servir de thème aux interrogations ? il n'y a pas lieu de le croire, car on n'y suivit aucun ordre. Les questions étaient amenées par des incidentes. Jeanne ayant terminé son serment, le 1er mars, par ces mots : « Je dirai la vérité autant que si j'étais devant le Pape de Rome », la première question fut : « Que dites-vous de notre seigneur le pape et quel est celui que vous croyez être le vrai » ?

Les six premiers interrogatoires tenus en public n'avaient pas tourné à la confusion de l'accusée : ce n'était point le résultat que Cauchon s'en promettait. Des assesseurs montraient de la sympathie : Warwick les menaça de les jeter à la Seine. Un lord anglais s'écriait : « Cette femme est vraiment bonne, que n'est-elle anglaise » ? A la fin de la séance du 3 mars, l'évêque de Beauvais chargea Beaupère, Texier, Midi, Maurice, Courcelles et Loiseleur d'extraire des réponses de Jeanne les points sur lesquels elle devait encore être interrogée. Il commit Fontaine pour le remplacer. A partir du 10 mars, les séances se tinrent dans la prison : avec le commissaire, deux docteurs, un avocat et l'huissier. Le 12, Lemaître, pourvu de lettres de délégation de son supérieur, l'inquisiteur Graverent, accepta de se joindre comme juge à Cauchon ; dans la séance du soir, Jeanne laisse entendre que sa mission n'était pas finie à Reims : elle devait durer moins de trois ans et plus d'un ; au besoin, elle aurait passé la mer pour aller quérir le duc d'Orléans en Angleterre. Lemaître prit séance le 13, confirma d'Estivet dans sa charge de promoteur (1) et nomma

procès avait le sens de régulier : M. de Beaurepaire en témoigne d'après les documents et il faut l'en croire ; mais il se hâte d'ajouter que, pour être moins choquante, l'expression ne devient pas plus juste. Le procès de condamnation ne saurait se défendre de deux causes de nullité : l'accusée et les assesseurs manquèrent de la liberté nécessaire ; l'appel au Pape fut méprisé, à l'encontre du droit canonique et de l'usage (*Recherches sur le procès*, p. 419-20).

(1) Il aurait pu en nommer un particulier, comme on l'observe dans d'autres procès.

Digitized by Google

un troisième greffier, Taquel. Le 14, Jeanne renouvela à Cauchon la menace du grand danger où il se mettait en jugeant mal; ce même jour elle manifesta ce que sainte Catherine lui avait prédit de sa délivrance : « Prends tout en gré, ne te chaille pas de ton martyre, tu t'en viendras enfin en royaume de Paradis » (1) ; la Pucelle l'entendait de sa sortie de prison. Ces douze interrogatoires aboutirent à quatre points, où on l'accusait d'avoir péché mortellement : elle y répondit dans la séance du soir.

On chercha à la prendre autrement sur la soumission due à l'Eglise. Dès le début et toujours elle protesta de ne rien penser contre la foi et vouloir « se soumettre à l'Eglise comme le doit une bonne chrétienne ». Elle aimait l'Eglise et « voudrait la soutenir de tout son pouvoir pour la foi chrétienne ». Le 17, on lui demanda de soumettre ses faits à la détermination de l'Eglise; elle n'avait jamais entendu distinguer l'Eglise triomphante, Dieu, la sainte Vierge et les Saints à qui elle s'en rapportait, de l'Eglise militante, que ses juges disaient représenter devant elle. En somme, ces quinze interrogatoires, terminés la veille des Rameaux, avaient surtout roulé sur d'insidieuses subtibilités : treize fois on l'avait questionnée sur ses voix, dix fois sur saint Michel, dix-huit fois sur sainte Catherine et sainte Marguerite. Epuisée de fatigue, elle tomba malade (2). On fit venir deux médecins, Tiphaine et La Chambre. Le gouverneur du château leur enjoignit de la guérir, car le roi ne voulait pas qu'elle mourût de mort naturelle, mais par justice et brûlée, l'ayant achetée assez cher (3).

Pendant la semaine de la Passion, il y eut quatre réu-

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 155.

(2) Elle eut des vomissements après avoir mangé d'une carpe, que Cauchon lui avait envoyée (*Procès*, t. III, p. 49). A cette occasion on a accusé l'évêque de Beauvais d'avoir voulu l'empoisonner : ce qui va suivre montrera l'invraisemblance de cette supposition. On aura fait cuire le poisson dans un vase de cuivre, métal qu'attaquent l'huile, le beurre, surtout le vinaigre ; mais il possède des propriétés émétiques énergiques, qui suffisent pour le faire évacuer avant qu'il ait été absorbé.

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 51-2.

Digitized by Google

nions, dont la minute française ne porte pas de traces. Cauchon fit décider de réduire les aveux de l'inculpée à un certain nombre de propositions, sur lesquelles on délibérerait. Le samedi 24, on aurait lu en français à Jeanne « le registre contenant les interrogations et ses réponses ». On se trouve en présence de ce dilemme: ou la minute des procès-verbaux a singulièrement écourté le dialogue entre les juges et l'accusée, ou il a été impossible de relire la matière de quinze séances en une. L'instruction se termina le 25, jour des Rameaux, par une injonction d'avoir à quitter l'habit masculin pour communier à Pâques.

IV

Le lundi saint (26) commença le procès ordinaire au domicile de Cauchon. Le lendemain, on fit comparaître Jeanne dans la chambre attenante à la grande salle du château, devant trente-huit assesseurs ; Courcelles commença la lecture des soixante-dix articles qui devaient servir de base au promoteur pour le procès d'office. Chaque article est suivi, dans l'expédition latine, d'extraits des interrogatoires qui sont censés prouver l'accusation. Outre que ces citations des paroles de Jeanne sont d'ordinaire la justification de sa conduite incriminée, on y constate des interpolations et surtout de perfides interprétations. Il est douteux qu'on ait pu lire, même en deux séances (27 et 28), le texte des soixante-dix articles et leurs prétendues preuves, qui occupent cent vingt-quatre pages de l'imprimé. A chacun la Pucelle répondit avec le calme de l'innocence et la netteté d'une inspirée, niant ce qui était faux et renvoyant aux procès-verbaux. Le samedi saint (31), elle fut admise à compléter ses explications sur divers points. On la ramena encore sur la soumission due à l'Eglise (1) : « Vous sou-

(1) Il semble, d'après les dires de Manchon, que Fontaine, Isambart et Ladvenu vinrent au commencement de la Semaine-Sainte instruire Jeanne de ce qu'il faut entendre par Eglise et lui conseiller de se soumettre au Pape et au concile (*Procès*, t. II, p. 13).

Digitized by Google

mettez-vous au pape, aux cardinaux, archevêques et évêques? » — « Oui, mais Notre-Seigneur premier servi. »

Du 2 au 4 avril, Cauchon fit réduire le factum de d'Estivet à douze assertions ; d'après Courcelles leur rédacteur fut Nicolas Midi. Rien ne transpira des discussions auxquelles le libellé de ces nouveaux articles donna lieu. Au procès de réhabilitation, Manchon déposa cinq feuillets de papier, de la main de Jacques de Touraine, où ces articles étaient d'une forme souvent différente ; une autre feuille, de la plume de Manchon, contenait les corrections à y opérer. Elles étaient bien insuffisantes pour ramener les douze articles à l'exacte reproduction des dits et faits de Jeanne. Le 4 avril, ces corrections à faire furent renvoyées par les juges aux maîtres et docteurs : on n'en tint à peu près aucun compte. Ces douze articles, chose capitale, ne furent pas communiqués à l'inculpée, qui n'aurait pas manqué d'en faire une lucide réfutation. Le 5, Cauchon en fit expédier copie aux gradués de Rouen et à l'université de Paris : ils devaient lui faire retour avant le 10 du mois, chaque proposition accompagnée d'une qualification théologique. Voici celles que leur appliquèrent les juges de la réhabilitation, qui furent « la probité même », au dire de J. Quicherat : « Nous prononçons que les articles... ont été mensongèrement, perfidement, calomnieusement, frauduleusement et malicieusement extraits du prétendu procès et des prétendus aveux de la défunte. On y supprime la vérité, on y introduit la fausseté dans plusieurs points substantiels, de manière à égarer l'intelligence de ceux qui se sont prononcés d'après ce texte. Plusieurs circonstances aggravantes, non contenues dans les procès et aveux, y sont ajoutées; quelques circonstances atténuantes et justifiant le sens des paroles y sont en plusieurs points passées sous silence ; la forme des paroles y est altérée de manière à en changer le sens ». C'est la réponse du Saint-Siège à la déclaration de soumettre leur appréciation au jugement de l'Eglise romaine (1), que formulèrent

(1) « Protestati sunt... quod omnia dicenda et deliberanda per

Digitized by Google

les théologiens rouennais dans la séance solennelle du 12 avril.

Leur sentence doctrinale fut conforme au désir de la cour : Jeanne avait erré dans la foi. Si elle refusait d'abjurer, elle devait être livrée au bras séculier ; si elle y consentait, à une prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse ». Ce fut le sentiment du premier qui opina, Denys Gastinel, membre du grand conseil ; il prévalut. L'évêque de Beauvais en donna connaissance aux assesseurs absents, qui se trouvèrent dans la perspective de s'opposer témérairement à des maîtres de grand renom ou à faire acte d'hostilité envers le gouvernement anglais. Ceux qui ne donnèrent pas un avis suffisamment accentué, furent invités à le modifier. Le chapitre de la cathédrale fut convoqué pour le 14 avril : trente chanoines seulement se rendirent à la réunion ; l'opinion de la majorité fut que les douze articles fussent exposés en français à l'accusée : ce qui n'eut jamais lieu, et on se garda bien d'insérer la délibération du chapitre dans le procès-verbal. Cauchon demanda également leur avis aux onze avocats de la cour archiépiscopale : ils s'abstinrent de se prononcer sur l'origine des révélations et l'official, Jean Basset, laissa entendre que le procès n'avait pas été conduit en conformité avec la décrétale *de hæreticis* du Sexte. Raoul Sauvage estima, en fin de compte, que ces articles devaient être soumis au Siège apostolique. L'évêque d'Avranches fut du même avis, mais on omit de le mentionner au procès-verbal. L'évêque de Coutances donna un plein assentiment, aussi sa lettre a été couchée dans le registre ; il en fut de même de celle de l'évêque de Lisieux, qui ne connaissait Jeanne que par ces mensongères imputations. Le 18, Jeanne reçut la visite « caritative » de Cauchon et de sept assesseurs ; elle était malade et, à ce qui lui semblait, « en grand péril de mort ». On la pressa de nouveau de se soumettre à l'Eglise : « J'aime Dieu, répondit-elle, je le sers, je suis bonne chrétienne, je vou-

eos... submittunt examinationi, correctioni et omnimodæ determinationi sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ... » (*Procès*, t. I, p. 339 ; cf. pp. 414, 417).

Digitized by Google

drais aider et soutenir la sainte Eglise de tout mon pouvoir ».

Trois jours après, quatre docteurs partirent pour Paris, à l'effet de conférer avec le régent (qui avait quitté Rouen dès le 13 janvier) (1), et l'université.

Le 2 mai se déroula la séance la plus solennelle, dans la chambre voisine de la grande salle du château : soixante-quatre ecclésiastiques y assistèrent, sans compter les juges, notaires et huissier. Cauchon chargea l'archidiacre d'Evreux, Jean de Châtillon, d'admonester la malheureuse prisonnière sur la nécessité de soumettre ses « faits » aux « clercs » ; elle s'en référa à ses précédentes déclarations, tout en protestant de sa croyance « que l'Eglise militante ne peut errer ni faillir » et qu'elle en répondrait au pape si on voulait la mener vers lui. Cet appel au Souverain Pontife n'était pas le premier : on n'en tint jamais compte. Et cependant, peu d'années avant, on l'avait admis pour des sortilèges avérés. Les docteurs ne trouvaient pas Rome trop loin, quand il s'agissait pour eux d'obtenir des bénéfices et des dispenses ou même de prévaloir dans de simples questions de préséance (2). On revint encore sur l'habit d'homme, qu'elle s'obstinait à garder, comme contraire à toutes les lois divines et humaines. Les procès-verbaux atténuent, au point de les rendre inintelligibles, les raisons que la Pucelle donna de sa conduite à cet égard, aux dires de plusieurs témoins de la réhabilitation. C'était indispensable pour résister aux tentatives criminelles dont elle fut plusieurs fois l'objet et peut-être la victime (3). Elle con-

(1) Bedford avait été admis comme chanoine de la cathédrale de Rouen, en imposante cérémonie, le 23 octobre précédent ; les évêques de Beauvais, d'Avranches et d'Evreux le reçurent au grand portail. Le 31 décembre, il fonda deux messes ; il contribua aussi à la fondation des Carmes et des Célestins. Rouen ne le revit qu'en septembre de l'année suivante (BEAUREPAIRE, *Rech. sur le Procès*, p. 381-6).

(2) BEAUREPAIRE (Ch. DE), *Notes sur les Juges et Assesseurs*, p. 498-9.

(3) Un seul texte semble tristement formel à cet égard ; c'est celui du dominicain Ladvenu en 1450 : « La simple pucelle lui révéla que, après son abjuracion et renonciacion, on l'avait tourmentée

Digitized by Google

sentait à le quitter pour entendre la messe et communier, sauf à pouvoir le reprendre ensuite : on le lui refusa toujours. A ceux qui croiraient voir dans sa conduite l'obstination d'une illuminée, il est facile de répondre : en présence de deux préceptes incompatibles, l'accomplissement du supérieur annule l'obligation d'exécuter le moindre. La conservation de sa virginité, consacrée à Dieu par vœu, était d'un ordre supérieur aux prescriptions ecclésiastiques. On lui proposa de soumettre son cas à l'archevêque de Reims et divers seigneurs, à des chevaliers de son parti ou encore à l'église de Poitiers. Elle y consentit, à la condition de leur écrire ou de les entretenir : la lecture des soixante-dix articles lui faisait percevoir d'instinct qu'on dénaturerait sa conduite et ses paroles.

Le 9 mai, veille de l'Ascension, on voulut la terroriser par l'appareil et la menace de la torture dans la grosse tour du château (1). Elle protesta que, si la douleur lui arrachait des aveux contraires à ses dépositions, elle les révoquerait ensuite. Le procès-verbal écourte l'interrogatoire, mais on sait par le témoignage de l'appariteur chargé de la tourmenter, qu'elle répondit avec beaucoup de sagesse et que les assistants en furent dans l'admiration. Le 12, Cauchon interrogea chez lui une douzaine de conseillers sur l'opportunité d'employer la torture : Morel, Courcelles et Loiseleur en furent seuls partisans ; on y renonça. Son application était-elle légale dans ce cas ? on en peut douter.

Saisie des douze articles, l'université de Paris décida, le 28 avril, que les facultés de théologie et de droit canon qualifieraient les propositions, chacune de leur côté. Le

violemment en la prison, molestée, bastue et deschoullée, et qu'un millourt d'Angleterre l'avoit forcée » (*Procès*, t. II, p. 8.) Mais cette expression brutale doit être corrigée par le témoignage du même en 1452 : « Ex ore ejusdem Johannæ audivit quod quidam magnus dominus Anglicus introivit carcerem dictæ Johannæ et tentavit eam vi opprimere » (p. 365). La question est tranchée par ces paroles de Jeanne elle-même, le jour de son supplice : « Mon cors net en entier, qui ne fut jamais corrompu » (p. 3).

(1) Ce donjon est tout ce qui subsiste de l'ancien château ; on a placé dans l'intérieur la maquette de la statue de la Pucelle, par Antonin Mercié, membre de l'Institut ; le marbre est à Domremy.

Digitized by Google

14 mai, lecture fut donnée de la sentence des théologiens ; elle rappelle un mot cruel : les haines théologiques sont implacables. Les canonistes condamnaient conditionnellement : si l'accusée avait en réalité soutenu les propositions incriminées. L'université entière ratifia l'appréciation des deux facultés : elle avait comme base un exposé mensonger. Les députés rapportèrent en outre deux lettres adressées, l'une au roi, l'autre à Cauchon, qu'on couvrait d'éloges pour leur zèle. Jeanne était dès lors condamnée sans miséricorde. Si l'opinion des docteurs de Paris avait suffi pour entraîner celle des consulteurs rouennais, combien plus celle du corps de l'université ! L'*Alma mater* demandait que la cause « fût par justice menée à fin brièvement ». On se hâta. Le 19 mai, dans la chapelle de l'archevêché, Cauchon communiqua le jugement des facultés et demanda aux quarante-huit assesseurs présents leur avis : personne n'osa contredire l'université; cinq seulement demandèrent un supplément d'information. On décida de tenter encore une démarche « caritative » auprès de la prévenue. Elle eut lieu le 23, dans une chambre voisine de la prison. Les évêques de Thérouanne et de Noyon y furent présents, avec celui de Beauvais. Pierre Maurice fut chargé de l'exhortation. Il commença par la lecture des douze articles, ajoutant à chacun les qualificatifs dont l'université les avait chargés. Jeanne se contenta de déclarer s'en rapporter à ce qu'elle avait affirmé tout le cours du procès touchant ses « faits et dits », et de protester que dans le feu du bûcher elle n'en dirait pas autre chose (1). Sincère ou feinte, une réelle commisération se manifeste dans l'admonition de Maurice. La suite montrera quels efforts Cauchon tenta par ses affidés pour obtenir de Jeanne une abjuration : ce serait la preuve éclatante de la clairvoyance des juges et

(1) Pour montrer combien ces douze articles sont infidèles, L'AVERDY a publié, sur quatre colonnes parallèles, en regard de leur texte, celui de la censure de la Faculté de théologie de Paris, celui des canonistes et les réponses tirées des interrogatoires de Jeanne, qui établissent la fausseté des assertions (*Notices et extraits des mss.*, t. III, p. 58-98).

Digitized by Google

de la légitimité du procès. Il était de toute importance pour la cause anglaise de la déshonorer et le roi de France avec elle, en prouvant au monde chrétien que c'était une aventurière (1). Le vulgaire anglomane, dont la haine était attisée par l'attente, réclamait le dernier supplice, pour rendre courage aux Anglais, dont elle était la terreur. A la fin Cauchon conclut en la cause et renvoya au lendemain le prononcé de sa sentence.

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 316 (Martin Berruyer).

(*A suivre*). Ulysse CHEVALIER.

Digitized by Google

LA MORALE DE MONTAIGNE

A PROPOS D'UN LIVRE NOUVEAU (1)

En 1829, un écrivain qu'il ne nous appartient pas de nommer, en tête d'un petit volume qu'il publiait sous ce titre : l'*Esprit de Montaigne*, qui se composait des pensées les plus belles et des passages les plus saillants des *Essais*, écrivait ces lignes : « Montaigne est un des écrivains les « plus mal jugés. Les philosophes ont désiré en faire un « sceptique ; l'autorité du doute est grande pour ces esprits « dont la raison aboutit à ne rien croire et à ne rien savoir. « Après cela, des chrétiens irréfléchis se sont crus obligés « de s'en rapporter sur parole aux philosophes, et Mon- « taigne a passé pour impie, ni plus ni moins que s'il avait « consumé sa vie à insulter le christianisme, comme Vol- « taire, ou à faire du cynisme, comme Jean-Jacques. » « Les philosophes », continuait l'écrivain, « devraient bien « pourtant se souvenir que l'auteur des *Essais* eût été le « plus malheureux des hommes, si son chapelain eût douté « de sa foi. »

Nous avons tout lieu de croire que M. Edouard Ruel, l'auteur regretté du beau livre que nous voulons aujourd'hui présenter aux lecteurs de la *Revue*, n'avait jamais lu le

(1) *Du Sentiment artistique dans la Morale de Montaigne*, œuvre posthume d'Edouard Ruel, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, préface de M. Emile Faguet, Hachette et Cie, 1901, un volume in-8o.

Digitized by Google

court, mais intéressant fragment que nous venons de citer ; car il était de ceux qui, méditant assidûment sur le texte des grands écrivains, se dispensent volontiers d'étudier les commentateurs, et qui ne cherchent que dans leur propre sens les jugements qu'ils portent. Mais, sans aucun doute, il fût tombé d'accord avec l'opinion qui avait dicté cette préface ; bien plus, telle eût été la conclusion de son livre, si un sort moins impitoyable lui avait permis de mener jusqu'au terme l'œuvre commencée. Montaigne était chrétien, bien que les *Essais* soient un livre païen, eût-il déclaré, en déposant sa plume ; et le lecteur aurait ratifié cette sentence, tant les motifs sur lesquelles elle se fût appuyée lui eussent paru convaincants et irréfutables.

Toutefois, M. Ruel n'a pas eu besoin d'achever sa démonstration ; la vérité qu'il se proposait d'établir se dégage d'elle-même avec force des pages qu'il a laissées ; elle pénètre de son évidence l'esprit du lecteur, et elle s'impose à lui d'autant plus facilement peut-être, qu'elle semble moins le cri de victoire du logicien qui a mis tout son effort à nous persuader. Comment donc cette vérité ressort-elle du livre de M. Ruel ? par une conséquence bien simple : Montaigne est un artiste, et sa morale une morale d'artiste ; voilà tout le sujet traité par M. Ruel, voilà l'idée toute nouvelle, aussi ingénieuse qu'exacte, qu'il a conçue et énoncée le premier. Si donc la morale de Montaigne n'est qu'un système, que dis-je ? n'est qu'un caprice d'artiste, et d'un artiste qui suit son penchant au point d'identifier les règles de la morale avec celles de l'art, de quel droit décider que cet artiste, quand il retombe dans la réalité, outrage et nie la conscience, et méconnaît la loi révélée ?

Pour envisager Montaigne sous un jour où nul n'avait encore songé à le contempler, pour considérer sa morale comme une simple œuvre d'art, il fallait être soi-même un artiste, il fallait surtout être doué au plus haut degré du sens artistique, ce don presque aussi rare que le génie. Les grands écrivains sont de grands artistes, et ils n'ont pas toujours la notion de l'art ; leur art est une partie de leur génie, et ils le cultivent, ou plutôt ils obéissent à ses inspi-

Digitized by Google

rations, sans se douter, le plus souvent, de l'impulsion qu'ils subissent; c'est de leur beauté qu'il est juste de dire qu'elle est la splendeur du vrai ou du bien. Mais autre chose est de procurer aux hommes l'impression du beau et les jouissances de l'art, autre chose est d'éprouver soi-même ces jouissances, autre chose surtout est d'avoir, s'il est permis de s'exprimer avec cette familière désinvolture, l'esprit perpétuellement hanté par le sentiment de l'art, et de découvrir l'art partout où il se cache et là où il s'ignore, et jusque dans les données d'une expérience désabusée, où les esprits vulgaires, superficiels ou corrompus n'ont su ou daigné voir que les préceptes d'une morale facile et épicurienne.

M. Edouard Ruel était du petit nombre de ces âmes privilégiées; le sentiment de l'art le possédait tout entier; il était né pour comprendre le beau et pour le faire aimer; c'était là sa mission, et il n'en avait pas cherché d'autre; il a vécu pour découvrir et analyser l'art, et cette vocation si fidèlement suivie a fait de lui un artiste, car il a voulu se rendre digne, par son talent d'écrivain, de cet art qu'il discernait avec une perspicacité si sûre et qu'il goûtait avec un bonheur si pur et si intense. Peut-être même, comme les vrais artistes, poussait-il trop loin la défiance de lui-même et la sévérité à l'égard de son œuvre; professeur aimé et applaudi, critique toujours écouté et souvent admiré pour la rectitude et l'atticisme de son esprit, jamais il n'aurait eu la pensée de réunir en un volume ses leçons ou ses articles, et nous doutons fort qu'il se fût jamais décidé à publier cet ouvrage sur Montaigne, qui était devenu en quelque sorte la raison d'être et le but de sa vie. Grâce à Dieu, la piété d'un frère a rassemblé ces feuillets épars, et le public lettré peut aujourd'hui rendre un hommage ému à la mémoire d'un esprit d'élite qui s'était toujours dérobé à la louange et à la renommée. Montaigne recueillera quelques admirateurs de plus, d'autant plus dignes de lui, que le doute qui pesait sur son caractère est enfin levé, et qu'il n'est plus permis désormais aux hommes de bonne foi de prêter à son âme le scepticisme désolant dont son livre lui-même n'offre que l'apparence.

Digitized by Google

L'auteur des *Essais* a donc livré son secret ? ce Montaigne, resté jusqu'ici indéchiffrable, encore qu'il se fût pris lui-même pour l'unique sujet de son ouvrage, encore qu'il se fût dépeint avec une si scrupuleuse exactitude, d'aucuns ont dit : avec si peu de vergogne, ce Montaigne a donc dit enfin son dernier mot, le seul qui manquait à son livre et qui pouvait en donner la clef ? Eh ! oui, nous savons maintenant ce que fut l'âme de Montaigne, une âme d'artiste, répétons-le, aimant la nature comme bien peu de ses contemporains l'ont aimée, regardant la vie comme un spectacle, s'émouvant de ses maux, s'indignant de ses bassesses ou jouissant de ses plaisirs, comme le public, au théâtre, passe tour à tour par toutes les émotions diverses que l'acteur est chargé de lui communiquer ; s'intéressant même à ses plus menues circonstances, comme tant de gens à qui rien n'échappe, et que nous sommes tentés de traiter de niais, alors qu'ils ont parfois, au contraire, un sens exquis du beau, qui leur fait trouver un bonheur véritable jusque dans la vue de tel infime détail de parure, qui demeure inaperçu pour tout autre que pour eux. Que lui importe, à Montaigne, que la vie soit laide en réalité ! telle qu'elle est, il l'aime, parce qu'en la contemplant il charme ses loisirs, il fixe son esprit, bien mieux il occupe son cœur. Le cœur d'un artiste est toujours prêt à s'attendrir ; peut-être ses émotions sont-elles plus fugitives que celles du commun des mortels ; elles sont, du moins, vives et sincères. Montaigne prend du plaisir à la vie, et pourtant il en connaît mieux que personne les misères et les hontes ; mais un drame aussi est beau, quelle qu'en soit l'horreur, s'il est captivant, et quel drame égale la vie réelle en intérêt et en variété ?

Il aime les héros de la Grèce et de Rome : pourquoi ? parce qu'il admire la surabondance de vie qui se manifeste chez eux. Il aurait pu tout aussi bien, direz-vous, se prendre de passion pour les ascètes du désert, pour un Roland, un Godefroy de Bouillon ou une Jeanne d'Arc ; ne soyez pas surpris qu'il n'en ait pas usé ainsi, et ne soyez pas non plus tentés d'attribuer à un sentiment d'indifférence, sinon de

Digitized by Google

mépris à l'égard de la religion, sa prédilection exclusive pour les héros païens. Les incrédules qui le prennent pour un des leurs, ne se doutent guère qu'il est un théologien fort docte ; les héros chrétiens, il sait parfaitement qu'ils ne sont tels que par la grâce, que le principe de leur héroïsme est un principe surnaturel ; or, ce ne sont pas là ses affaires. Ce qu'il veut étudier, pénétrer, ce qui l'attire, ce qui l'empoigne, c'est la nature de l'homme. Goût dépravé, scandaleux penchant, s'écrie Pascal ; mais pourquoi donc Pascal a-t-il sans cesse un Montaigne ouvert sur sa table? ne va-t-il pas, lui aussi, encourir les mêmes censures dont il est si prodigue envers l'auteur des *Essais?* Non, Pascal a raison de goûter et de relire Montaigne : Montaigne lui épargne la moitié de sa tâche ; Montaigne, qui ne veut connaître que la nature humaine livrée à ses seules forces, Montaigne qui regarde les orages de la vie comme un spectacle passionnant et enchanteur, aboutit au doute et au pessimisme, et sa morale se réduit à constater l'impuissance de l'homme à accomplir le bien qu'il entrevoit, qu'il approuve même théoriquement, par un hommage d'autant plus facile qu'il ne coûte rien, et qu'il rapporte l'estime des autres hommes :

Video meliora, proboque,
Deteriora sequor.

Quelle satisfaction devrait-ce être pour Pascal que cette constatation ! et que lui faut-il davantage ?

Avec ses injustes colères, Pascal n'a pas mieux compris Montaigne que les sceptiques qui le calomnient en se glorifiant d'être ses adeptes. Au fond, Montaigne était quelque chose d'approchant de ce que la langue barbare de notre temps appelle un *voyeur ;* je dis d'approchant, car ce mot est synonyme de vieillard blasé, qui cherche à rajeunir ses sensations usées par des émotions étranges et des scènes grossières. Or nul, à bien y songer, n'est moins blasé que Montaigne, puisque tout l'intéresse, puisque le spectacle qui lui est le plus familier lui procure toujours des impressions agréables et neuves. Mais est-ce que tout artiste

Digitized by Google

n'est pas essentiellement un homme qui regarde et qui voit? Les badauds aussi, dira-t-on, sont des gens qui regardent : oui, mais ils ne comprennent pas ce qu'ils regardent; du moins, le côté artistique, le beau côté de ce qu'ils voient leur échappe. A qui fera-t-on croire que Montaigne n'était qu'un badaud? Il le dit bien quelquefois lui-même, mais lui qui s'est si bien compris et dépeint, ne s'est cependant pas aperçu que ce qu'il appelait le badaud, c'était en réalité l'artiste.

M. Ruel insiste, et avec raison, sur la différence que présentent le génie de Molière et le génie de Montaigne. Ces deux grands écrivains sont, l'un et l'autre, des voyeurs ou, pour parler français, des observateurs, mais le second seul observe en artiste, c'est-à-dire pour son plaisir; peut-être aussi le dernier seul a-t-il peint l'homme, tandis que le premier a peint les hommes. La réalité, chez Montaigne, est attachante; chez Molière, elle est ridicule. Elle est attachante dans Montaigne, parce que Montaigne aimait la vie, et il l'aimait parce que le spectacle quotidien qu'elle lui offrait plaisait singulièrement à sa nature d'artiste. S'il n'y avait pas au fond de chacun de nous un peu de sens artistique, le tableau de la vie serait insupportable. Molière au contraire, à cause de la nature de son génie, ne pouvait aimer la vie, qui n'offrait à ses regards que des images trop offensantes pour le bon sens. Cette grande tristesse, qui lui était habituelle, au témoignage de ses contemporains, de quoi résultait-elle sinon du sentiment profond qui l'animait de la misère humaine? Pareille mélancolie n'est-elle pas d'ailleurs l'apanage commun de tous les auteurs dramatiques dignes de ce nom? Seul, Corneille fait exception, mais Corneille peignait les hommes tels qu'ils devraient être.

Si nous poussons plus loin la comparaison, nous sommes amenés à dire que la morale de Molière et celle de Montaigne offrent la même diversité que leur génie. Molière ne nous dit pas : Vous avez tort d'être ce que vous êtes; mais il nous dit : Puisque vous êtes ainsi, voilà l'effet que vous produisez sur vos semblables. Il sait parfaitement, d'ailleurs,

Digitized by Google

qu'il ne corrigera personne. Le pessimisme de Montaigne est souriant, mais aussi il aboutit pratiquement à des leçons d'égoïsme paisible. Sa morale, donc, en définitive, est païennne, et ici, de nouveau, triomphent et Pascal dans ses attaques, et les sceptiques dans leurs panégyriques. C'est trop de hâte. Hé! sans doute, les *Essais* contiennent, exaltent même, si vous voulez, les maximes de la morale païenne; mais de quel passage conclure que l'auteur place cette morale bien au dessus de la morale évangélique? C'est le contraire qui résulte de maintes pages du livre, sur lesquelles on a soin de garder le silence, ainsi que M. Ruel le fait remarquer. Au surplus, quand Montaigne vante la morale païenne, quel langage tient-il? Il s'exprime de la sorte : La morale épicurienne fait le charme de la vie; elle était celle des Grecs, ces maîtres de l'art; la morale stoïcienne, méprisante et superbe, en fait la force invincible ; elle était celle des Romains, ces maîtres du monde. Voilà ce qu'il dit ; nous, chrétiens, nierons-nous l'exactitude de ces diverses assertions? nullement ; nous savons trop, par expérience, que notre nature, suivant qu'elle est portée davantage à la paresse ou à la domination, incline du côté d'Epicure ou du côté de Zénon. Ou encore, nierons-nous que l'égoïsme constitue le fond de notre nature, et qu'il soit doux de vivre pour soi? Le paradoxe n'aurait pas même le mérite d'être plaisant.

Mais bien plutôt nous serons tentés de rappeler l'image que le vulgaire se forme de l'âme et de la vie de l'artiste ; il le regarde comme un être à part, qui vit en dehors de la vie réelle et qui prétend faire abstraction de tout ce qui ne concerne pas son art; de là à dire que l'artiste est un égoïste ou un épicurien, il n'y a qu'un pas, et ce pas on le franchit trop souvent.

L'artiste lui-même en est parfois la cause : son art lui suffit, et il le déclare; ce sont là des torts que le vulgaire ne pardonne pas. Montaigne aussi laisse voir sans cesse qu'il est un heureux de la vie ; si l'on se fût aperçu plus tôt qu'il n'était heureux que parce qu'il était artiste, on ne lui aurait pas pardonné son bonheur ; mais, comme on voulait

Digitized by Google

à tout prix qu'il fût un apôtre de la morale païenne, on lui savait au contraire bon gré de son égoïsme, et l'on n'omettait qu'un point essentiel, c'était de s'apercevoir que son bonheur ou son égoïsme n'était qu'une conséquence de son caractère d'artiste.

Pourquoi, il est vrai, Montaigne a-t-il tracé de son bonheur un tableau épicurien, pourquoi même a-t-il réduit son bonheur en formules païennes? Cela, c'est le penchant, trop complaisamment suivi, de son esprit, c'est une fantaisie de son tempérament d'artiste, à laquelle il s'est abandonné sans contrainte, mais très probablement parce qu'il n'y voyait pas malice. Ce prétendu sceptique est un enthousiaste, qui s'est pris un beau jour de passion pour les héros de la Grèce et de Rome, et chez qui, la nature aidant, l'admiration pour l'antiquité est devenue une douce habitude, où il trouve trop d'agrément pour s'aviser d'y renoncer. D'ailleurs, il ne croit pas que, parce qu'il est chrétien, il n'ait pas le droit d'aimer la nature extérieure et la nature humaine; est-il dans l'erreur? Non, sans doute. Pourrions-nous nous défendre d'admirer les chefs-d'œuvre de la Grèce antique ou les héros romains de Corneille? Non, certes; et cette admiration fait-elle de nous des païens?

On le voit, la morale toute païenne de Montaigne ne préjuge rien contre les sentiments véritables de l'auteur des *Essais;* est-ce à dire qu'elle soit un jeu d'esprit? Pas davantage. Elle est née d'une inspiration sincère, mais d'une inspiration d'artiste; elle est une œuvre d'art, elle n'est pas un système de philosophie. Montaigne n'est pas un sectaire, il n'est pas un fondateur d'école, il n'est pas même un docteur; il n'est qu'un enfant terrible doué de génie, qui comprend tout, qui voit tout et qui dit tout, qui sait fort bien qu'il nous plaît quand il nous montre qu'il ne vaut pas mieux que nous, mais qui cependant connaît son devoir et se donne, en l'accomplissant, le secret plaisir de l'emporter sur nous.

J. LAURENTIE.

Digitized by Google

REVUE THÉOLOGIQUE

Sommaire : I. — P. J.-B. Terrien, *S. J. : La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, d'après les Pères et la Théologie. 4 vol. in-12 de pp. xxxiii-396, 430, 612, 550. Paris, Lethielleux, 1900-1902.

II. — Alexis-Maria Lépicier : *Tractatus de Beatissima Virgine Maria, Matre Dei*. In-8° de pp. xxxii-484. Paris, Lethielleux, 1901.

III. — Laurent Janssens, *O. S. B. : Summa Theologica ad modum commentarii in Aquinatis Summam, praesentis aevi studiis aptatam*. T. III et IV. *De Deo-Homine* et *de Deo Trino*, 2 vol. gr. in-8° de pp. xxviii-870 et xxiv-899. Fribourg-en-Brisgau, sumptibus Herder, 1900 et 1901.

IV. — De Bellevüe, professeur au grand séminaire de Vannes : *L'Œuvre du Saint-Esprit* ou *la Sanctification des Ames*. In-4° de pp. xvi-467. Paris, V. Retaux, 1902.

V. — P. Sancto Schiffini, *S. J. : Tractatus de Gratia divina*. Gr. in-8° de pp. vii-704. Fribourg-en-Brisgau, 1901.

A côté de la pensée antireligieuse qui manifeste, au début de ce siècle, une si grande activité, dans les sciences morales et naturelles, la pensée catholique déploie une énergie et une puissance de travail, qu'il est juste et consolant d'observer, pour l'honneur de la Foi. Je n'ai pas à m'occuper ici de ces grands foyers de science religieuse que sont les Facultés de théologie, à Rome, en France, en Allemagne, en Espagne, à Louvain, à Washington, non plus que des Revues ecclésiastiques qui, dans les divers centres intellectuels, tiennent en échec les attaques de l'impiété, sous quelques formes qu'elles se produisent. Les ouvrages sérieux se multiplient qui exposent, défendent et propagent les dogmes révélés. Les uns sont de simples mais solides traités didactiques de théologie : ils sont généralement

Digitized by Google

écrits dans le latin de l'école et ne s'adressent guère, par là-même, qu'aux professionnels de la science sacrée. Les autres, en langue vulgaire, français, espagnol, italien, abordent la religion par l'un de ses principaux aspects, qu'ils s'efforcent de mettre en relief, ou bien ils prennent une vérité importante du christianisme, un dogme fondamental et ils l'étudient à l'aide de tout ce que les documents du passé et les découvertes du présent peuvent leur fournir d'informations.

Dans cette collaboration de toutes les nations à une même œuvre, il est juste d'assigner le premier rang à l'Allemagne, tant par la quantité des ouvrages qu'elle produit que par l'érudition dont elle fait preuve. La France me paraît la suivre de près, soit qu'elle s'attache à réfuter les erreurs des rationalistes protestants, sur les origines chrétiennes, soit qu'elle fasse des apports proprement dits à la science positive. Ainsi qu'en Allemagne, les travaux religieux se portent beaucoup, dans notre pays, sur les débuts de la théologie et sur la formation de la littérature chrétienne en général. Ce ne sont pas seulement nos professeurs de théologie positive qui s'en occupent, du haut de leurs chaires des Universités catholiques; des hommes éminents, tels que Mgr Batiffol, M. Boudinhon et M. Vacandard, pour ne citer que les noms les plus connus, publient de savants et lumineux écrits qui renouent la chaîne des belles traditions françaises du XVII^e^ siècle. De même. à la suite de l'Allemagne, nous entrons résolument dans la voie des grandes Encyclopédies ecclésiastiques, avec le *Dictionnaire de la Bible*, le *Dictionnaire de Théologie* et le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, pendant que nous voyons éclore des ouvrages particuliers de première valeur, avec le *Cours de Théologie catholique* de M. le chanoine Didiot, *L'Homme-Dieu* du P. Minjard, *La Grâce et la Gloire*, *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes* du P. Terrien.

De Rome et d'Italie nous arrivent de solides dissertations, mais d'ordinaire elles se bornent à commenter la pensée médiévale. *Tenete traditiones vestras*. La vieille cité

Digitized by Google

papale est plus fortement imbue que n'importe quelle nation de l'importance de cet adage et elle le pratique jusque dans l'art de composer un livre. Ses archéologues, en grand nombre, fouillent, avec une merveilleuse sagacité, les premiers temps de son histoire, mais ses théologiens, sûrs du passé, probablement, se préoccupent peu de scruter les premiers linéaments de ses doctrines. D'autre part, elle n'a pas encore senti le besoin de classer ces dernières d'après le système encyclopédique, suivi chez nous et dans les pays d'Outre-Rhin. A la vérité la maison François Vallardi, de Milan, vient d'entreprendre un *Lessico Ecclesiastico*, mais la *Civiltà Cattolica*, bien placée pour le juger, le trouve trop au-dessous des qualités requises dans une pareille publication. Il lui manque l'unité de direction et de critère, dans les recherches spéciales, ainsi que l'art de les disposer en ordre logique. Au surplus le sens critique et l'érudition font défaut à plusieurs des collaborateurs.

Puis-je parler de l'Espagne, avec le petit nombre de livres que j'ai reçus. A ne considérer que ceux-là, il faut croire que la vie théologique de ce pays s'est concentrée à Valladolid et à l'Université pontificale de Compostelle où, probablement en souvenir de Molina, l'on discute ferme encore sur le concours de la liberté et de la grâce et sur la science moyenne.

S'il fallait maintenant noter le caractère de ce mouvement scientifique, je dirais qu'il est alimenté et dominé par la doctrine de saint Thomas d'Aquin. On ne peut que féliciter les théologiens de leur docilité à suivre, dans leurs travaux, les directions pontificales. La plupart des livres, que j'ai sous les yeux, qu'ils soient signés de noms américains ou de noms français et allemands, s'appliquent à interpréter la *Somme théologique* suivant le niveau intellectuel de notre temps. La théologie scolastique règne donc en maîtresse souveraine. Cependant elle ne croit plus, comme au moyen âge, qu'on puisse négliger un passé qui compte les Augustin, les Cyrille, les Athanase, les Grégoire de Nazianze, les Basile de Césarée et tant d'autres, elle dose ses épreuves, dans une assez bonne proportion, de

Digitized by Google

témoignages patristiques, et puis, chose meilleure encore, elle permet à la théologie positive de lui apporter un concours qui ne peut que lui être très utile. A cet égard la France et l'Allemagne méritent ses remerciements, car la première lui donne, par cette excellente forme de science qu'elle a créée au XVII^e^ siècle, de solides arguments, et la seconde lui fournit des masses de documents et de matériaux pour le juste équilibre de ses synthèses.

De cet aperçu général descendons à l'étude de quelques travaux particuliers. Parmi ceux que j'ai cités, quelques-uns ont été présentés déjà à nos lecteurs dans cette Revue. Quant aux autres qu'il me soit permis de faire un choix. Je devrais mettre en première ligne les *Etudes d'Histoire et de Théologie positive* de Mgr Batiffol, mais ce livre, que je ne saurais trop recommander, demande à lui seul un article spécial, à raison du sujet qu'il traite et de la méthode excellente qu'il suit: l'éminent auteur voudra bien me faire crédit de quelques jours. Aujourd'hui je parlerai seulement de quelques livres sur la Sainte Vierge, sur l'Homme-Dieu, sur la Trinité et sur la Grâce.

I. On ne saurait méconnaître que la littérature religieuse n'ait fait, dans ces derniers temps, une large part à Marie dans ses travaux et dans ses hommages, et c'est là une consolante remarque. Mais cette littérature a-t-elle jusqu'à présent valu par la qualité ce que valent ses intentions? A-t-elle justifié scientifiquement le culte, si bien fondé d'ailleurs, que nous rendons à la sainte Vierge, mère de Jésus-Christ et notre mère? Nul, que je sache, n'oserait l'affirmer sérieusement. Dans la plupart des livres et opuscules de dévotion, dédiés à Marie, de brillantes banalités et je ne sais quelle sentimentalité vague remplacent, trop souvent, une doctrine solide, établie sur les principes de la science sacrée. Vous y trouvez des affections pieuses, des aspirations sensibles, un mysticisme qui n'est pas toujours de bon aloi, des phrases hyperboliques qui sonnent creux ou ne parlent qu'à l'imagination, des traits historiques d'une vérité contestable. Bref, si de tels livres

Digitized by Google

ne sont pas inutiles, puisque tous les goûts sont dans l'Eglise comme dans la nature, ils sont en tout cas très insuffisants pour les esprits cultivés qui veulent raisonner leurs croyances et faire front aux attaques de l'incrédulité. Surtout, ils sont parfaitement incapables de relever les accusations de nos frères séparés les protestants, quand ils taxent d'idolâtrie et de superstition notre culte envers Marie, tandis que, pour eux-mêmes, ils le bannissent absolument de leurs temples, qu'ils privent ainsi de toute lumière et de toute poésie.

Voilà pourquoi il faut accueillir avec un grand sentiment de reconnaissance des livres comme celui du P. Terrien et celui du P. Lépicier.

Le P. Terrien n'est pas un inconnu pour nous. Son livre: *La Grâce et la Gloire*, paru en 1897 chez M. Lethielleux, nous avait révélé un savant théologien qui sait adapter aux besoins actuels les trésors séculaires de la science sacrée. *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, d'après les Pères et la Théologie, fait mieux que confirmer, elle augmente la haute estime que nous avions conçue de lui. Par les vastes proportions du plan et l'harmonie de ses parties, par la richesse de la doctrine, l'abondance des informations, la rigueur de la méthode, la clarté de l'exposition et la distinction du langage, cet ouvrage est la plus belle synthèse sur Marie qu'il m'ait été donné de lire. Mieux encore, c'est la *Somme Mariale* par excellence, et nous devons, nous Français, nous féliciter que cette Somme ait été écrite en notre langue. Elle nous fait gravir un nouvel échelon dans l'histoire de la littérature théologique, où nous occupions déjà un rang si honorable.

Avant toutes choses, grâce à un sens théologique des mieux affinés, le P. Terrien pose le vrai principe des grandeurs de Marie et du culte d'hyperdulie que nous lui devons : sa Maternité divine. Il étudie ce dogme à la lumière de la Sainte Ecriture et de la tradition catholique. On ne peut lui reprocher d'avoir abusé des textes scripturaires. Le P. Terrien est un esprit positif, qui n'aime pas les sens accommodatices, et voilà pourquoi, laissant dans

Digitized by Google

la pénombre, toutes les prophéties relatives à la femme qui devait enfanter le Messie, il se contente de mettre sous nos yeux le passage de saint Luc, 1, 31-32, où l'ange Gabriel dit à Marie : « Vous concevrez et vous enfanterez un fils et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand et il sera appelé le Fils du Très-Haut... L'Esprit-Saint descendra sur vous et vous couvrira de son ombre et le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. »

Très simple, mais très précis, ce texte nous paraît vraiment démonstratif. Le Révérend Père lui fait un magnifique commentaire par la tradition chrétienne des premiers âges. Nous entendons successivement les témoignages de saint Ignace d'Antioche, de saint Irénée, de Tertullien, de saint Ambroise, des premiers symboles de foi, puis nous assistons à la lutte mémorable que livrèrent les Pères du v^e^ siècle contre Nestorius, qui déniait à Marie sa qualité de Mère de Dieu, et au triomphe de leurs doctrines dans le concile d'Ephèse où le θεοτόκος fut accueilli avec tant de joie par tout le peuple chrétien.

Cependant une telle doctrine ne va pas sans de graves objections. Comment Marie restant vierge a-t-elle été mère et comment étant mère d'un homme est-elle mère de Dieu? Notre auteur ne se dérobe pas aux attaques. Elles lui fournissent l'occasion d'écrire une page de haute envolée sur le concours de Dieu dans la procréation de l'homme et sur l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine. Sans aucun rapport avec la créature, sans contact incompatible avec sa virginité, par la vertu du Très-Haut qui rend fécondes les semences qu'il crée, Marie a préparé le germe et fourni la substance du corps de Jésus-Christ. « Le Fils de Dieu se façonna du très pur et du très chaste sang de la Vierge une chair animée d'une âme intelligente et raisonnable, non pas suivant le mode des générations humaines, mais à la manière de l'Artiste suprême, par le Saint-Esprit; et cette formation du nouveau corps ne se fit pas successivement comme si elle eut procédé de la nature, mais dans un seul et même instant, par la toute-puissante vertu du Verbe de Dieu qui, produisant la chair,

Digitized by Google

se l'unit dans sa propre personne. » Jésus-Christ tient de Marie son être d'homme; il est donc Fils de Marie au même titre qu'il est Fils de Dieu le Père; Fils de Marie en tant qu'homme, Fils du Père en tant que Dieu. Son corps est le corps de Dieu, sa nature humaine est l'humanité de Dieu. Le nier c'est renverser le mystère même de l'Incarnation; l'affirmer c'est dire que la bienheureuse Vierge est véritablement Mère de Dieu, puisque Dieu tient d'elle et le corps et l'humanité par lesquels il est homme.

Marie Mère de Dieu c'est un dogme capital dans l'économie du Christianisme : il porte l'édifice de la foi chrétienne; il est le pivot divin sur lequel repose tout l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire ; il contient notamment la substance du grand mystère de l'Incarnation. Supprimez le dogme de la maternité divine, vous ouvrez la porte à toutes les hérésies christologiques : à l'erreur des Docètes, qui, partant du principe gnostique que la matière corporelle est essentiellement mauvaise, réduit le corps du Christ, sa chair et son sang à de simples apparences ; à l'hérésie Arienne qui, supprimant l'âme de Jésus-Christ pour la remplacer par le Verbe, brise l'union intime des deux natures et aboutit à la négation de la divinité du Maître; enfin à l'hérésie de Nestorius qui fait de Jésus-Christ une sorte de Janus, les frères Siamois, en mettant en lui, dans un composé quelconque, deux personnes distinctes. Avec la maternité divine de Marie ces doctrines se réfutent d'elles-mêmes; elles ne paraissent plus que ce qu'elles sont en réalité : des sophismes, des antinomies intellectuelles. Ce n'est pas tout : cette maternité s'harmonise admirablement avec les fins de l'Incarnation, c'est-à-dire avec la réparation de l'injure faite à Dieu, avec le paiement de la grâce qui nous relève, avec la guérison de l'homme et de tout l'homme, avec la réhabilitation du genre humain vaincu devant son vainqueur, avec le bienfait de la filiation divine, enfin par elle, le mystère de l'Incarnation devient le stimulant le plus efficace de toutes les vertus.

La maternité crée entre la Vierge et le Rédempteur une

Digitized by Google

indissoluble union, et c'est pourquoi elle lui confère une grandeur incomparable, bien au-dessus de la dignité des fils adoptifs de Dieu et de celle des prêtres de la nouvelle Alliance. Elle la met en relations étroites avec Dieu le Père, en la faisant son associée dans la génération du Verbe fait chair ; avec le Saint-Esprit, en la rendant sa coopératrice et son sanctuaire. Elle est encore le principe, le centre et la clef de tous ses privilèges : de sa conception immaculée, de la grâce surabondante qu'elle reçut au premier instant de son existence, de la science surnaturelle et infuse dont elle fut ornée, de son heureuse impeccabilité, de son intégrité parfaite, de sa beauté purifiante, de sa virginité sans tache, de ses progrès incessants dans la grâce pendant sa vie, de son Assomption miraculeuse et de son couronnement dans le ciel.

Cette nomenclature paraîtra quelque peu aride, sans doute, je n'en disconviens pas. Je l'ai voulue pour faire mieux ressortir le lien très ferme et très logique qui unit les diverses parties de l'ouvrage du P. Terrien. C'est autour de l'idée fondamentale de la maternité divine que se développe toute la doctrine relative aux prérogatives et aux grandeurs de Marie ; c'est encore de cette idée que part notre éminent auteur pour nous montrer en elle la Mère des hommes.

Cette seconde maternité, on l'entend bien, ne peut être que spirituelle ; elle est tout de même une douce réalité, riche pour nous de beaux avantages. Le P. Terrien le met en vive lumière par de hautes considérations historiques et philosophiques, où nous voyons, dans un magistral parallèle, la première et la seconde Eve en face une de l'autre, la première mère des morts, et la seconde mère des vivants ; où nous découvrons les convenances de cette maternité spirituelle, soit du côté de Dieu, soit du côté des hommes, et non seulement les convenances, mais encore les raisons théologiques qui la rendent certaine : Marie est pour nous, après Jésus-Christ, la source de la vie surnaturelle, elle nous a donné le Verbe fait chair, notre salut et notre vie ; elle a consenti à l'immoler pour nous sur le Calvaire. Au

Digitized by Google

surplus, elle a été proclamée notre mère par ce Fils lui-même quand il était sur le point de rendre le dernier soupir. Et quel chrétien, d'ailleurs, ne pourrait témoigner qu'elle ne remplit admirablement l'auguste fonction de la maternité adoptive? La liturgie, les Pères, les Docteurs, les Pontifes, en Orient tout aussi bien qu'en Occident, exaltent sa coopération universelle à la distribution des grâces et chantent son action incessante dans l'Eglise et dans les âmes. A cela, quoi d'étonnant? Il ne lui manque rien des conditions les plus aptes à l'exercice de son rôle : elle a pour nous un amour ineffable, une miséricorde que ne peuvent lasser les plus noires ingratitudes, elle connaît nos besoins et jouit auprès de Dieu d'un tel crédit qu'il lui est facile d'y subvenir. Dieu, en partageant son empire, a retenu pour lui la justice, et remis la miséricorde aux mains de sa Mère; c'est pourquoi elle est, après Jésus-Christ, notre meilleure médiatrice; tous les grâces sans exception nous viennent par elle.

Vraie mère pour nous, nous devons être à son égard de véritables enfants. Le P. Terrien consacre son quatrième et dernier volume à développer cette belle et consolante pensée. Il aime les comparaisons. Qui pourrait l'en blâmer ? Il en fait jaillir de si vives lumières ! Il met donc en parallèle l'Eglise et Marie, symbolisées l'une et l'autre par la Femme de l'Apocalypse, et il montre comment nous sommes enfants de Marie tout aussi bien que de l'Eglise. Cette qualité nous oblige envers elle à un culte plus grand que celui que nous rendons aux saints : au culte d'hyperdulie, dont l'honneur tend, finalement, à la glorification de Dieu, Notre-Seigneur. N'hésitons pas à le lui rendre : la dévotion à la sainte Vierge est un signe et un gage de prédestination. En y demeurant fidèles, nous pouvons tout espérer de l'infinie miséricorde de Dieu, nous continuerons ainsi, d'autre part, les belles traditions de nos ancêtres dans la foi, de ces premiers chrétiens qui, sur les murs des catacombes, représentaient la Vierge avec le principal attribut de sa maternité et sous la forme d'Orante.

Je ne terminerai pas cette courte étude sans exprimer

Digitized by Google

mon admiration pour l'ouvrage qui l'a fait naître. La sculpture, la peinture, la musique, la poésie et l'éloquence sacrée paraissaient tenir jusqu'à présent le premier rang dans la louange mariale. Il va sans dire que la théologie avait tenté bien des fois d'entrer dans leur concert, mais peut-être ses lourdes notes manquaient-elles d'harmonie et de lien. Aujourd'hui elle parle, par la bouche d'un professeur aux Facultés catholiques, un langage magnifique et bien souvent sublime, très digne en tous cas des poétiques sœurs que je viens de nommer. Je me réjouis grandement que le puissant syllogisme se soit fait si souple et si rayonnant pour déposer aux pieds de la Femme, qui domine le monde religieux, un tribut d'hommages digne de sa beauté. Ce faisant il a rempli un grand devoir et s'est fait honneur à lui même ; il a montré que la vieille science théologique est encore mieux partagée que l'aigle, elle renouvelle sa jeunesse quand il lui plaît.

II. Je ne puis, sans me répéter, donner une analyse aussi détaillée du *Tractatus de Beatissima Virgine Maria, Matre Dei*, du P. Lépicier. Il faut m'en tenir aux grandes lignes. Le pieux Servite de la Mère de Dieu, qui fait tant d'honneur à la France, sur sa chaire du Collège de la Propagande, dans la Ville Eternelle, considère la Sainte Vierge par rapport à Dieu, par rapport à elle-même et par rapport aux hommes.

Au premier chef, il nous explique les hautes convenances et les harmonies de la maternité divine ; il nous montre Dieu prédestinant Marie de toute éternité à la sublime mission de donner naissance au Verbe dans le temps et lui faisant à ce point de vue une sorte de préexistence, par les figures et les prophéties de l'Ancien Testament. Il établit ensuite la thèse fondamentale de la maternité divine de Marie, principe de ses grandeurs, source des devoirs que lui rend l'Homme-Dieu et des honneurs que lui décerne la Trinité.

Dans la deuxième partie, le P. Lépicier, considérant Marie par rapport à elle-même, étudie d'abord les perfec-

Digitized by Google

tions de son âme, son immaculée conception, son exemption de toute concupiscence, son impeccabilité, sa sanctification dès le premier instant de son existence et l'accroissement continu de cette sanctification, ses vertus et ses dons, sa science suréminente et son Assomption. Il traite, en second lieu, des perfections de son être corporel, son origine royale, sa beauté physique, sa virginité, même dans le mariage avec saint Joseph.

La troisième partie : Marie par rapport aux hommes, va à décrire l'office de Mère des hommes, de médiatrice et de corédemptrice ; à justifier la qualité de Reine des anges et des hommes et à tracer les règles du culte que nous lui devons.

Plan bien simple, on le voit, mais fort logique et suffisamment complet. Le P. Lépicier ne l'a pas rempli avec l'ampleur que nous admirons dans l'ouvrage du P. Terrien ; il s'est montré plus économe de développements et de considérations philosophiques, moins pénétrant dans les conclusions, moins indépendant des habitudes antérieures dans l'art de construire un livre. Peut-être par suite n'a-t-il pas aussi bien justifié explicitement le culte que les catholiques rendent à Marie. Qu'il me permette même d'observer qu'on rencontre çà et là la note mystique, vraie sans doute, mais qu'il vaut mieux bannir d'un ouvrage de théologie pure. C'est ainsi que nous aimerions mieux voir dans un autre livre que le sien les scholies relatives à l'esclavage de la créature vis-à-vis de Marie et à la propriété qu'elle possède sur tous les biens de ce monde ; de même le chapitre où il enseigne que *c'est en vertu de ses* propres dispositions que Marie fut sanctifiée dès le premier instant de sa conception. Est-ce bien en vertu de ses propres dispositions ? Peut-on se contenter, pour l'affirmer, d'une simple preuve de convenance, quand la tradition est muette sur ce point ? Nous ne le pensons pas. Il faudrait des raisons plus positives. Mauvaise chicane, pensera le P. Lépicier. Il aura raison probablement. Je me plais à reconnaître que son traité est bien conçu, nettement délimité, divisé conformément aux règles de la logique, solidement enchaîné, d'une

Digitized by Google

doctrine puisée aux bonnes sources scripturaires et patristiques et présentée dans une langue, sinon élégante, au moins bien claire. Que faut-il de plus pour qu'il soit excellent? Il rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de théologie, maîtres et élèves, et il enrichira la science sacrée, jusqu'à ce jour assez pauvre d'ouvrages relatifs à la Sainte Vierge.

III. De la sainte Vierge nous nous élevons tout naturellement à l'Homme-Dieu qu'elle a enfanté. Qu'est-ce que l'Homme-Dieu? Que faut-il penser et croire de la nature intime, de la divinité vraie ou prétendue, de la mission soi-disant rédemptrice de cet être si bienfaisant et si beau qui sortit soudain de l'obscurité de Nazareth, qui enseigna pendant trois ans une doctrine et une morale sublimes, qui marqua chacun de ses pas d'un acte de bonté miraculeuse, qui, jusque dans les affres d'une mort infamante, demeura fidèle aux prophéties messianiques et qui fonda une religion, une Eglise dont la puissance grandit au sein même de la persécution? Certes, voilà une question qui peut paraître bien banale après dix-huit siècles de christianisme. Aussi bien a-t-elle été discutée et résolue scientifiquement dès le IVe siècle. On prouvait dès lors, comme on croyait antérieurement, que Jésus-Christ est la seconde personne de la sainte Trinité, le Verbe incarné dans le sein de Marie, qu'il y a, en lui, deux natures, la nature humaine et la nature divine, hypostatiquement unies en une seule personne, la personne humano-divine; que le Verbe a pu prendre la nature humaine sans altérer l'unité de la personne de Jésus-Christ, parce que tout en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres, il n'a pas pris ce qui fait subsister la personne dans son indépendance propre, mais il lui donne de subsister par lui, il est son principe d'opérations; on prouvait ainsi que, par cette union intime, Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble, que du chef de son humanité, il a pu s'abaisser vers la créature pour la racheter, s'immoler à Dieu le Père, et que du chef de sa divinité il a pu rendre son sacrifice suffisant pour notre rédemption. On

Digitized by Google

dégageait de ces principes la conclusion que Jésus-Christ doit être adoré par nous comme notre Dieu Rédempteur, pendant qu'il intercède lui-même, pour nous, auprès de son Père, en qualité de prêtre et de médiateur.

Le P. Laurent Janssens ne prétend pas apporter d'autres idées que celles-là; il veut seulement les inculquer dans l'esprit de ses contemporains en les présentant avec un imposant cortège de preuves scripturaires et traditionnelles et d'explications philosophiques. Il a essayé de commenter pour le public savant la *Somme théologique*, qu'il interprète devant ses élève de l'Université de Saint-Anselme à Rome, et il suit pas à pas l'illustre maître du moyen âge. Nous voici donc, avec le volume compact *De Deo-Homine*, en pleine scolastique. Nous y retrouvons la haute métaphysique, les rigoureuses et quelquefois un peu lointaines déductions, la loi d'analyse et de synthèse, les classifications méthodiques, les conceptions rationnelles et harmoniques dans lesquelles se complaisaient ces grands constructeurs de systèmes que furent les théologiens du XIII^e^ siècle. Ceci est parfait mais ne suffit plus. Nous admirons la vaste synthèse du moyen âge, mais nous voulons savoir si les dogmes, qu'elle a si bien coordonnés, existaient dans l'antiquité chrétienne et s'ils peuvent résister aux assauts de la philosophie moderne. Le P. Janssens l'a très bien compris et tout en demeurant scolastique, il a fait de larges emprunts aux Pères et relevé les accusations de l'incrédulité contemporaine. Sur les questions principales de la Christologie : dualité de nature, unité de personne, mode d'union de la nature humaine avec la nature divine, résultats de cette union, il expose tout d'abord, à larges traits, les hérésies qu'elles ont fait naître, les débats qu'elles ont suscités, les réponses fournies par ces théologiens puissants que furent les Pères du IV^e^ et du V^e^ siècle, puis il décrit longuement les divers systèmes qu'imaginèrent, pour les expliquer, les maîtres de la théologie médiévale, saint Thomas, saint Anselme, saint Bonaventure. Il montre leurs points de ressemblance et de divergence. Quand il le peut, il les harmonise et si la chose est impossible, il opte pour celui

Digitized by Google

de saint Thomas. D'ordinaire, en pareille matière, on cite peu saint Anselme ; c'est un tort, croyons-nous ; l'auteur du *Monologium* mérite plus d'honneur. Il convenait à un de ses frères en saint Benoît de réparer cet oubli.

Le P. Janssens suit donc une méthode excellente ; peut-être aurait-il pu la mettre davantage en valeur. Ses aperçus historiques, ses arguments patristiques me paraissent tenir trop peu de place à côté des données du moyen âge. Au surplus, si j'ai dit qu'il s'efforce de mettre la théologie en harmonie avec la science moderne, je dois ajouter qu'il le fait parcimonieusement.

Le vrai mérite de son ouvrage — et l'on conviendra qu'il est considérable — c'est de présenter, autour de la pensée thomiste, toute la synthèse de ce qui a été écrit de plus remarquable sur les harmonies et les nécessités de l'Incarnation, sur les deux natures en Jésus-Christ et leur mode d'union, sur leurs apports respectifs dans le composé, sur les conséquences qui s'en dégagent, tant pour l'être théandrique du Christ que pour ses opérations, son attitude vis-à-vis de Dieu le Père, son sacerdoce, sa prière, sa médiation en notre faveur et l'adoration à laquelle il a droit de notre part.

Au sujet de l'adoration, le Révérend Père me permettra d'exprimer le regret qu'il n'ait pas combattu, au nom de la science théologique, ces dévotions modernes qui divisent la personne sacrée de Jésus-Christ. En s'inspirant de saint Bonaventure, qu'il connaît si bien, il aurait pu nous établir très solidement et sans réplique cette belle thèse que Jésus-Christ doit être adoré tout entier : *Christus, utut est, est totus adorandus et non per partes singulatim sumptas.* » C'eût été préférable que de traiter si longuement certaines questions, telles que le temps où il convenait que le verbe s'incarnât, qui risquent de paraître un peu oiseuses à quelques-uns de ses lecteurs.

Ces légères critiques ne sont pas pour faire pâlir l'éclat d'un ouvrage qui, je l'ai dit plus haut, est une vaste synthèse, où l'art de disposer les matériaux, d'abord par tableaux synoptiques, puis par thèses déductives, n'a d'égale qu'une science très sûre et très étendue.

Digitized by Google

Le P. Janssens n'a pas déployé une moindre érudition dans son *De Deo Trino* aussi compact que le *De Deo-Homine* puisqu'il compte 900 pages, grand in-octavo du type allemand.

La première difficulté — et l'une des plus grosses — qui se présente au théologien quand il veut faire un traité de la Trinité, c'est d'en dessiner le plan. Faut-il commencer par étudier successivement les trois personnes prises à part, puis, leurs relations, pour finir par leur communauté d'essence et de nature, ou bien vaut-il mieux aborder, du premier coup, la Trinité en elle-même pour descendre ensuite à l'étude des personnes et de leurs rapports ? J'opterais, avec le cardinal Franzelin, pour cette seconde manière. J'exposerais tout d'abord la doctrine révélée sur l'unité de nature et la distinction des personnes en Dieu, puis j'expliquerais la génération éternelle du Fils, la procession du Saint-Esprit, les opérations communes aux trois personnes et celles qui sont plus spécialement attribuées à chacune d'elles. Le P. Janssens, fidèle à saint Thomas, non seulement dans la doctrine mais jusque dans la marche qu'il suit pour la présenter, examine avant toutes choses les processions *in divinis* et les relations des trois personnes. Il étudie ensuite les personnes en elles-mêmes : ce qu'elles ont de commun, ce qu'elles ont de particulier, la première qui est Père et principe, qui n'est point engendrée; la seconde qui est Fils, engendrée par le Père et son image substantielle; la troisième qui est Esprit, qui procède de l'amour commun du Père et du Fils et qui est elle-même Amour et Don. Comment se distinguent ces personnes ? Par les relations qui aboutissent à un acte substantiel. Mais, quoique distinctes, elles sont entre elles dans une égalité parfaite, tant au point de vue de l'âge que des perfections et des opérations. Elles ont une même nature, une même essence, elles forment un seul et même Dieu, elles sont les trois aspects d'un même Tout.

On ne peut en vérité reprocher à ce plan de manquer de suite et d'harmonie, mais est-il le meilleur au point de vue de la clarté ? et la clarté n'est-ce pas ce que doit avant tout

Digitized by Google

rechercher un auteur en pareille matière ? Nous voudrions bien qu'on nous eût dit tout d'abord, sommairement, ce qu'il faut entendre par le mystère d'un Dieu en trois personnes, comme l'a fait par exemple le P. de Régnon dans ses *Etudes de Théologie positive sur la Sainte Trinité :* et pour cela il fallait nous définir l'unité divine, la trinité des personnes, les relations, les processions, la consubstantialité. Nous ne comprenons plus aujourd'hui un traité sur le mystère de la Trinité, sans une première partie historique qui nous explique, en résumant les discussions du IV^e^ et du V^e^ siècles, la terminologie afférente à la matière. Au lieu de nous jeter du premier coup dans une métaphysique ardue, représentée par un vocabulaire qui est aussi mystérieux lui-même que les concepts qu'il implique, nous souhaitons qu'on nous expose la doctrine en nous montrant comment on est arrivé à fixer définitivement le sens des termes spéciaux qui sont maintenant consacrés pour l'exprimer. Il est juste de remarquer que l'auteur du *De Deo Trino* n'a pas complètement omis ce travail, on trouve çà et là dans son volume ce qu'il nomme, improprement, croyons-nous, des digressions historiques, qui nous font entrevoir et les disputes théologiques élevées sur le fond du sujet et la formation de la terminologie, par exemple de l'ὁμοούσιος. Mais, outre que ces aperçus se tiennent dans les généralités, ils perdent beaucoup par leur dispersion au cours de l'ouvrage. Mieux valait, nous persistons à le dire, les ranger au début. Ils auraient formé comme un phare pour nous diriger à travers le labyrinthe des développements ultérieurs.

Ces observations humblement présentées, nous nous plaisons à dire que le livre du P. Janssens révèle une connaissance approfondie de saint Thomas et des grands scolastiques. C'est incontestablement l'un des meilleurs commentaires qui aient été faits en nos temps. L'auteur tire un merveilleux parti de nos saints livres, soit pour nous montrer les premiers linéaments, les soupçons du dogme dans l'Ancien Testament, soit pour l'établir d'après le Nouveau. Parmi les passages de l'Evangile, il utilise

Digitized by Google

surtout la parole de Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez, enseignez les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Jusque vers 1850, on citait également, et sans l'ombre d'hésitation le fameux verset de saint Jean, v, 7 : « *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt* ». Il faut avouer que, munis d'une telle affirmation, les théologiens n'avaient pas de peine à établir le dogme d'un Dieu en trois personnes. Par malheur lorsque la critique textuelle de nos saints Livres eut mis en comparaison, les unes avec les autres, les diverses leçons du Nouveau Testament, elle constata que 193 manuscrits sur 197 et 60 Lectionnaires grecs ne portaient pas le verset; qu'il ne se trouvait pas non plus dans les textes orientaux, coptes, arméniens, syriaques, éthiopiens, et les théologiens se trouvèrent en fâcheuse posture. Quelques-uns ne voulurent pas s'incliner devant la critique nouvelle. Franzelin en particulier combattit ardemment en faveur du comma johannique : ce fut en vain, il faut le dire. Le P. Janssens montre plus de bonne grâce et, après une étude critique très complète et très lumineuse, il conclut en rejetant l'authenticité du texte. Il retient toutefois qu'il date des premiers siècles chrétiens et de ce chef il lui accorde la valeur d'une preuve de tradition. Dans cette mesure, on ne peut s'inscrire en faux contre lui.

Il n'est pas d'aussi bonne composition vis-à-vis des écrivains qui, à la suite de saint Jérôme, de Pétau et de Kühn, prétendent que les Pères anténicéens ont commis des erreurs sur la doctrine trinitaire. Il consacre un long chapitre à combattre leur opinion. Nous pensons qu'il n'a pas tout à fait tort. D'autre part cependant, il ne faut pas non plus exagérer en sens inverse et croire que les Pères antérieurs au Concile de Nicée avaient sur la question les notions précises qu'on a acquises depuis. On croyait à la Trinité, mais on n'avait pas formulé le dogme d'une manière précise. Pour en arriver là il y avait un énorme travail préliminaire à accomplir : éclaircir les notions, définir les mots, créer la

Digitized by Google

langue, déterminer les formules. Faut-il s'étonner si dans les anciens Pères on trouve des expressions quelque peu malsonnantes pour nos oreilles habituées à un langage défini ? Faut-il se scandaliser si dans l'enfantement laborieux de ce langage, il s'est rencontré des malentendus, des disputes de mots ?

Aussi bien que quiconque, le P. Janssens connaît cette page de l'histoire de nos dogmes et c'est à larges traits qu'il puise dans les Pères du IVe siècle sa belle doctrine sur les personnes divines, leur pluralité et leur distinction réelle. La distinction réelle vient du caractère substantiel des relations qui existent au sein de la Trinité. Les Pères n'avaient pas laissé de l'entrevoir. Cependant ils ne nous ont guère donné là-dessus que des ébauches. Comme pour marquer le progrès théologique, il était réservé au moyen âge de mettre la dernière forme à cette théorie métaphysique. Le P. Janssens l'expose savamment d'après le texte de saint Thomas, de saint Bonaventure et de saint Anselme. Telle fut la sagacité de ces grands docteurs qu'il lui suffit de les commenter pour écrire un chapitre de haute métaphysique en vue de concilier le dogme de la Trinité avec la philosophie moderne. Il est encore leur disciple quand il montre comment le Père, le Fils et le Saint-Esprit méritent leurs appellations respectives, comment le premier est principe, comment le second est engendré du premier et comment le troisième procède des deux autres sans briser l'unité d'essence.

Pour me résumer, les traités *De Deo-Homine* et *De Deo Trino* sont un vrai titre de gloire pour celui qui les a écrits. Si le P. Janssens continue sur ce plan le commentaire de saint Thomas, quand la plume tombera de ses mains, il aura fait une œuvre magistrale et élevé un remarquable monument à la doctrine catholique.

IV. Avec le livre de M. de Bellevüe nous abordons un genre plus modeste. *L'Œuvre du Saint-Esprit* est un bon travail de vulgarisation, le résumé en langue française

Digitized by Google

de l'une des questions les plus épineuses de la théologie : comment le Saint-Esprit sanctifie les âmes.

L'auteur nous introduit obligeamment dans son sujet par une étude sur l'Esprit-Saint. Nous lui serions reconnaissant de l'avoir faite un peu plus copieuse. On apprécie d'autant plus une œuvre que l'on connaît mieux l'ouvrier. Non certes que l'œuvre de la sanctification ne soit commune aux trois personnes de la Trinité, mais, parce qu'elle est œuvre d'amour, on l'attribue plus spécialement à l'Esprit-Saint, amour substantiel du Père et du Fils, terme subsistant de l'acte éternel par lequel Dieu aime infiniment sa bonté infinie et en elle toutes ses créatures. Comment l'Esprit-Saint opère-t-il en nous l'œuvre de la sanctification? « Ainsi qu'une belle colombe, disait le vénérable curé d'Ars, qui sort du milieu des eaux et vient secouer ses ailes sur la terre, l'Esprit-Saint sort de l'océan infini des perfections divines et vient battre des ailes sur les âmes pour distiller en elles le baume de l'amour. Son amour passe sur l'âme et il renouvelle tout, comme le vent chaud qui fond la glace et ramène le printemps. » Or ce renouvellement se fait par la grâce. « Celle-ci, dit notre auteur, opère une transformation physique de l'âme. » Je le veux bien; son opinion est celle du plus grand nombre des théologiens, mais comme malgré tout, elle ne va pas sans difficultés, il n'eût pas été inopportun de l'exposer un peu plus abondamment. En l'état, je crains fort qu'elle ne choque les lecteurs peu versés dans la science de la foi. Ne risque-t-elle pas d'éveiller dans leurs esprits des idées matérialistes? J'aime mieux les pages suivantes où M. de Bellevüe nous dit comment la grâce nous rend participants de la vie de Dieu, de sa sainteté, de sa bonté morale et universelle, quelle beauté elle donne à l'âme, comment les hommes deviennent par elle fils adoptifs de Dieu le Père, frères de Jésus-Christ, temples vivants du Saint-Esprit, avec l'apanage des vertus théologales et morales. L'auteur s'explique sur tout cela en fort bons termes, il développe sa pensée par des citations bien choisies des meilleurs théologiens, et, quand par l'analyse

Digitized by Google

il nous a montré le travail de la grâce dans l'âme, il nous fait très justement remarquer la connexion étroite des divers éléments qui composent ce travail. Il a raison. Tous les théologiens considèrent en effet la charité, les vertus morales et les dons comme les facultés et l'efflorescence de la grâce. Ces habitudes surnaturelles sont à la grâce ce que la lumière est au soleil, ce que la chaleur est à la flamme, ce que les rameaux sont à l'arbre.

Doctrine bien consolante: par malheur, nous ne possédons jamais la certitude absolue d'avoir la grâce, d'autant que nous pouvons la perdre si facilement! Au surplus, notre volonté peut résister à ce secours divin. Ce disant, nous abordons le difficile problème de l'action combinée de la grâce avec la liberté de l'homme. Dans quelle mesure la grâce agit-elle sur la volonté? L'entraîne-t-elle au point de lui arracher son consentement, ou bien lui laisse-t-elle la liberté de résister à l'appel de Dieu? Les protestants et les jansénistes n'hésitent pas à affirmer que nous ne sommes pas libres devant la grâce. « On ne résiste jamais à la grâce intérieure », disait Jansénius. C'est une erreur, répond la théologie catholique. La liberté demeure entière sous l'influence de la grâce, et avec la liberté sont sauvegardés le mérite et la vertu. Mais alors se présente une seconde question. Si je suis libre de consentir à la grâce ou de la repousser, d'où vient mon consentement quand je le donne? Demande-t-il une nouvelle intervention de Dieu? En d'autres termes, la grâce est-elle efficace de sa nature, c'est-à-dire nous fait-elle agir infailliblement, ou bien dépend-il de chacun de nous de la rendre efficace? Elle doit être efficace par elle-même, proclament les thomistes avec Bänez, sans quoi elle ne produit aucun effet; celle qui ne fait qu'exciter au bien ne suffit pas pour l'opérer; nous ne pouvons obéir à son impulsion si Dieu ne nous donne une prémotion physique, une seconde motion surnaturelle. Non, répondent les molinistes il n'est pas nécessaire que Dieu donne cette seconde motion. Bien plus, s'il le faisait il ruinerait la liberté de l'homme. La grâce dite suffi-

Digitized by Google

sante et la grâce efficace désignent une seule et même motion divine qui ne fait que changer de nom, suivant que la volonté consent ou résiste. Celle-ci, dès qu'elle est surnaturellement excitée accepte ou repousse l'impulsion et agit ainsi ou n'agit pas, selon son bon plaisir.

La conséquence de cette doctrine, que professe M. de Bellevüe, et nous avec lui, c'est d'assurer le mérite et la responsabilité de l'homme dans l'œuvre de son salut, car, en cette mesure, la grâce sanctifiante est préparée pour tous. Cependant elle n'est pas donnée à tous avec la même abondance; bien plus son application à chacun est en partie conditionnelle. Elle paraît subordonnée aux circonstances de temps, de lieux, de personnes; elle peut être entravée par les événements naturels ou par la malice d'autrui, au point que l'on peut se demander si tous reçoivent en fait la grâce suffisante pour se sauver. C'est le mystère de la prédestination, sur lequel nous retrouvons en en présence les écoles de saint Thomas et de Molina, les jésuistes et les dominicains. Au-dessus de leurs disputes faisons planer cette consolante parole de nos saints Livres : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité ».

V. Les lecteurs qui trouveraient que ces idées ne sont pas suffisamment approfondies dans le livre de M. de Bellevüe peuvent s'adresser en toute confiance au *Tractatus de gratiâ divinâ* du P. Sancto Schiffini. Ils y puiseront une connaissance complète de l'état de justice originelle, de la nécessité, de la nature, de l'efficacité et de l'économie de la grâce et du mérite surnaturel qui en résulte pour l'homme. Ils verront la pressante dialectique de saint Augustin aux prises avec les arguties de Pélage ; ils assisteront aux démêlés de Baius et de Jansénius avec les Pontifes romains, gardiens vigilants de la saine doctrine, et surtout ils percevront, non sans quelque frémissement, un dernier écho de la lutte homérique, engagée devant la célèbre

Digitized by Google

Congrégation de Auxiliis, entre les possesseurs séculaires d'un système qui n'était pas moins séculaire qu'eux et les fondateurs d'un système nouveau que tout le monde suit en pratique.

La grâce nous élève à l'ordre surnaturel. C'est donc par l'étude de cet ordre que doit commencer tout traité de la grâce. Le P. Schiffini n'y a pas manqué. Après avoir défini le surnaturel, l'ordre qui dépasse les forces et les exigences de la nature, il nous dit comment, en vertu de la puissance obédientielle qui est en nous, Dieu peut nous y élever par la grâce. A quel moment la grâce a-t-elle été introduite dans le monde? On sait que les théologiens se divisaient en en trois groupes, avant le Concile de Trente, pour donner une réponse à cette question. Les uns enseignaient, avec saint Thomas, qu'Adam et Eve furent créés dans l'état de grâce sanctifiante. Les autres prétendaient, à la suite de saint Bonaventure, qu'ils ne la reçurent que quelque temps après leur création; enfin le troisième groupe, celui des radicaux, affirmait qu'ils n'en reçurent point du tout. Depuis le Concile de Trente cette troisième opinion ne peut plus se défendre. Il ne reste donc en présence que les deux écoles dominicaine et franciscaine. C'est de la première que se réclame le P. Schiffini. Toutefois si Adam et Eve reçurent la grâce au moment où ils sortaient des mains de leur créateur, ce n'est pas qu'ils eussent le moindre droit sur elle, comme le croyait Michel Baius, ils l'obtinrent de la pure bienveillance de Dieu, car la grâce n'est due en aucune façon, même à l'homme pourvu de l'innocence naturelle. Quoi qu'il en soit, du fait de leur élévation à l'état surnaturel il résultait pour nos premiers parents qu'ils étaient exempts de toute concupiscence, du trouble des passions et qu'ils devaient, après leur séjour ici-bas, retourner dans le sein de Dieu, sans passer par la mort. Mais de même que le principe de ces privilèges n'était pas inhérent à leur nature, de même ces privilèges ne constituaient pas pour eux un droit inné, Dieu aurait pu les créer avec les simples qualités, les dons et le bonheur de l'ordre purement naturel. En fait

Digitized by Google

il en usa autrement; malheureusement ils ne profitèrent pas de son bienfait. Par leur désobéissance ils tombèrent dans un état inférieur à celui de l'innocence naturelle et, dans leur chute, ils entraînèrent toute leur postérité. Le Christ par son incarnation et sa mort a rétabli l'harmonie du plan primitif de Dieu, non pas que les hommes soient de nouveau créés dans la grâce sanctifiante, mais, par le baptême, ils peuvent l'obtenir et quand ils l'ont perdue dans la lutte de la vie ils peuvent la reconquérir aussi souvent qu'ils le veulent. Pélage et les semi-pélagiens ont pensé qu'elle n'était pas indispensable pour la justification. L'Eglise les a justement condamnés pour cette erreur. Sans la grâce on ne peut pas même se disposer à la justification ni surtout conquérir les vertus et accomplir les préceptes de la loi divine.

Cette nécessité nous amène tout naturellement à demander quelle est la vraie nature de la grâce. C'est un secours, nous dit le P. Schiffini, un secours surnaturel, que Dieu nous donne gratuitement pour nous aider à sortir du péché et à rentrer en possession de nos droits à l'héritage du ciel, mais ce secours ne s'arrête pas à l'actualité, au besoin du moment, il se prolonge, il devient permanent et nous établit dans l'état d'amitié avec Dieu, il met dans nos âmes un don créé provenant de Dieu, qui les transforme et les fait participer à la vie divine.

Par cet enseignement le P. Schiffini ne s'écarte pas de l'école thomiste, mais, quand il en arrive à la mesure suivant laquelle la grâce opère en nous, quand il aborde la fameuse distinction entre grâce suffisante et grâce efficace, quand il explique enfin le mode d'après lequel s'harmonisent la grâce de Dieu et la liberté de l'homme, il quitte les sentiers battus par les disciples de saint Thomas, il entre même en lutte avec Bänez et il rappelle une fois de plus les arguments traditionnels en faveur de l'opinion de Molina.

Ceci n'est pas pour nous déplaire. Au demeurant, c'est tout le livre du P. Schiffini que nous trouvons excellent.

Digitized by Google

Nous dirions même parfait, s'il avait marqué par des notes succinctes le progrès des théories sur la grâce. Il nous offre une synthèse remarquablement ordonnée, bien établie en chacune de ses parties, sans abus de subtilités d'école, sans parasitisme de questions oiseuses. De parler ainsi ce n'est que justice, mais c'est une justice que nous rendons volontiers. Nous sommes heureux de voir la scolastique se dépouiller du formalisme qu'elle avait revêtu dès le XIV^e^ siècle. En reprenant les vraies traditions de ses fondateurs elle retrouvera la fécondité et la splendeur des anciens jours.

R. PARAYRE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Question biblique chez les Catholiques de France au XIX^e Siècle, par Albert HOUTIN. — in-8°, IV-324 pp. Paris, Al. Picard, 1902. **4** fr.

Les questions bibliques attirent tous les jours davantage l'attention des membres du clergé et même celle des gens du monde; tous en parlent et émettent des opinions, plus ou moins fondées sur une connaissance approfondie des saintes Ecritures. La plupart du temps on se contente de quelques vues superficielles ou d'une étude faite dans un journal ou dans une revue. Loin de connaître les écrits bibliques dans leur texte et d'en avoir scruté les difficultés, on n'est pas même au courant des diverses opinions qui ont été émises à leur sujet. C'est pour suppléer à ce défaut d'information que M. Houtin a écrit son livre : *La Question biblique chez les Catholiques de France au XIX^e Siècle.*

La première moitié du siècle offre peu à glaner à l'historien; en cinquante pages nous sommes mis au courant des tentatives d'apologétique biblique, des essais de concordisme faits à cette époque et des débuts de Renan. Les quarante années qui suivent sont plus fécondes : c'est le temps où Renan publia ses *Origines du Christianisme*, où sa *Vie de Jésus* produisit l'émoi que l'on sait, émoi bien apaisé aujourd'hui, où surtout eut lieu cette réforme des études qui aboutit à la création des Facultés catholiques. L'élan est donné et déjà l'on voit poindre les trois écoles bibliques qui actuellement sont bien vivantes : les écoles ultra-traditionnelle, conservatrice, progressiste. On discute sur-

Digitized by Google

tout quelques questions : la nature et l'étendue de l'inspiration, l'authenticité mosaïque du Pentateuque, la valeur historique des premiers chapitres de la Genèse, quelquefois aussi la nature et la valeur historique des prophéties messianiques.

Il n'était pas facile d'évoluer au milieu du conflit des opinions et surtout de faire à chacun avec impartialité la part qui lui revient. M. Houtin s'est acquitté assez heureusement de sa tâche. Quelques-uns trouveront peut être qu'il penche un peu trop du côté des progressistes ; mais comme des autres il a parlé suffisamment et en termes convenables, personne n'a vraiment le droit de se plaindre.

M. Houtin est très bien au courant des questions, et comme d'ailleurs il se contente de répéter les opinions des auteurs, nous n'avons pas d'observations à lui adresser. Ses dernières pages sont assez mélancoliques, car il constate que le progressisme biblique est réduit au silence en apologétique et que les résultats de la critique à la fin du siècle ne sont à peu près connus que dans la partie du clergé la plus instruite : « Le clergé paroissial et surtout le clergé rural les ignorait. Il vivait dans la sérénité que donnait le *Manuel biblique* de M. Vigouroux. On lui avait tant répété au séminaire et depuis que ce livre contient le maximum des concessions permises, l'exposé de toutes les difficultés, le plus grand degré de clarté et d'information qui se puisse donner à leur solution ».

M. Houtin espère cependant en l'avenir de la critique biblique, et il se plaît à répéter les paroles de Mgr l'archevêque d'Albi, réclamant « pour les savants catholiques le droit de poursuivre librement leurs études sous la sauvegarde de l'Eglise... Laissons à la discussion le temps de faire son œuvre ; n'y faisons usage que de procédés scientifiques... D'aucuns s'inquiètent de voir quelques-unes de nos conclusions scientifiques coïncider avec les opinions émises par des savants hétérodoxes ou non chrétiens ; ils appellent cela « protestantiser » l'Eglise, la « rationaliser ». Ces barbarismes n'empêcheront pas la science d'être une, la certitude de s'imposer à l'esprit de l'homme et la théologie sérieuse d'accueillir la vérité d'où qu'elle vienne ».

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Pages religieuses. — In-16, Em. Vitte, Lyon, 1902.

Il est déjà grand le mérite d'un écrivain qui, sur des sujets aussi rebattus que ceux de la vie morale et des mystères chrétiens, sait revêtir de formes nouvelles des pensées tirées d'un fonds commun, *proprie communia*. Or, il y a cela et mieux encore, une forte personnalité, dans les *Pages religieuses* que vient de nous donner M. le chanoine Battendier, en un petit volume, fort élégant, de la librairie Vitte.

M. Battendier, dont le verbe étincelant et l'attitude méditative me faisaient songer, pendant les jours tranquilles de mon Grand Séminaire, à quelque platonicien égaré sous les voûtes d'une vieille cathédrale semi-romane et semi-gothique, est un penseur original doublé d'un fin lettré. Du premier, il a les aperçus neufs et pénétrants, les notes brèves et incisives, les synthèses suggestives, les antithèses saisissantes. Il possède, du second, la haute culture, la richesse d'expression, l'éclat des images, le tour de phrase harmonieux et poétique, l'abondance des souvenirs littéraires et le sûr discernement. Esprit intuitif, âme d'artiste, il ne se condamne pas à l'effort que demande l'érudition pour établir et développer une thèse. Les faits du moment, une idée qui s'agite, un événement qui se déroule, une fête qui se célèbre, le font vibrer comme un luth, et, prenant sa plume, il jette sur le papier les impressions qu'ils lui inspirent et les leçons qui s'en dégagent. Il est un moderne dans la bonne acception du mot, un esprit attentif à toutes les manifestations de l'activité intellectuelle de notre temps, un prêtre éclairé, jaloux d'imprégner de l'esprit de l'Evangile la civilisation contemporaine, si fière de ses progrès matériels.

Ses admirateurs regrettaient que de si nobles dons n'eussent pas, jusqu'à ce jour, débordé le cadre, d'ailleurs si pittoresque, des antiques montagnes de l'Helvie. Les voici qui se prodiguent par la voie du livre. Ses *Pages religieuses* ne sont pas l'écho des idées banales qui bourdonnent dans la plupart des écrits de ce genre. Elles s'enlèvent, sur le fond de la doctrine catholique, comme une série de miniatures, finement ciselées, qui, convergeant vers un but commun, le perfectionnement du chrétien, nous donnent d'abord, en quelques maximes très substantielles, un précis de vie spirituelle, nous montrent combien simple est le chemin de la sainteté, à laquelle Dieu nous appelle par la voix de l'Eglise et l'exemple du cloître, puis nous parlent le

Digitized by Google

langage de l'art, de la poésie et de la vraie piété sur les principales fêtes chrétiennes : Noël, la Passion, Pâques, Pentecôte, le Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur, Saint-Pierre et Saint-Paul, la Toussaint, la Dédicace, Marie et la France, l'Eglise et Jeanne d'Arc, etc.

Je dis à dessein l'art et la poésie. M. Battendier excelle à faire entrer dans ses raccourcis, d'un relief intense, les beautés de nos dogmes et de nos fêtes. Il les peint en traits rapides mais fortement accentués, usant à cette fin tantôt de l'antithèse, tantôt du parallélisme si fréquent dans nos saints livres. Il est, en apologétique, de l'école de Chateaubriand. Il ne néglige pas d'exposer la doctrine, cependant il se préoccupe avant tout d'en montrer le caractère sublime, les harmonies suaves, la poésie profonde, les rapports adéquats avec les aspirations du cœur humain, le bienfait pour la famille, le retentissement dans l'ordre social. Mais, au lieu que Chateaubriand était forcément condamné, par sa qualité d'écrivain profane et par le milieu qu'il voulait atteindre, à promener le flambeau de l'art autour du catholicisme, M. Battendier, philosophe et théologien, introduit la critique esthétique jusque dans les entrailles du dogme et il en fait jaillir de vives lumières, toutes à l'honneur de la Foi.

Je le vois errant sous les arceaux vermoulus des demeures canoniales qui dominent, comme des nids d'aigles, les flots tumultueux du Rhône. C'est là qu'il est allé, sur les ailes d'une pensée indépendante, à la recherche de l'idéal qu'il nous propose, et que nous voulons suivre, par Jésus-Christ et par l'Eglise.

R. Parayre.

S. Paul and the Roman Law and other Studies on the origine of the Form of doctrine, by W. E. Ball. — In-8, xi-218 pp. Edimbourg, Clark, 1902. 5 fr. 60.

Si l'on veut comprendre les écrits du Nouveau Testament, il faut les étudier en eux-mêmes, mais étudier aussi leurs entours, principalement les œuvres qui ont pu influer sur l'esprit de leurs auteurs. C'est de cette remarque que sont nées les études de M. Ball intitulées : *Saint Paul et la Loi romaine*, *La Loi romaine dans les formulaires de l'Eglise*, *La Loi romaine dans la théologie anténicéenne*, *Saint Jean et Philon le Juif*, *Les Ecritures canoniques, deutéro-canoniques et extra-canoniques dans*

Digitized by Google

le Nouveau Testament. Il y a beaucoup à glaner dans ces essais, surtout dans le premier : *Saint Paul et la Loi romaine.*

Saint Paul était citoyen romain, et comme tel devait être bien au courant de la loi romaine, car celle-ci réglait par des dispositions spéciales tous les actes du citoyen romain. C'est donc au point de vue de la loi romaine qu'il faut comprendre l'usage que Saint Paul fait des termes : adoption, héritier, tuteur, testament, contrat, et les explications que donne M. Ball sur la signification juridique de ces mots jette un jour nouveau sur plusieurs passages des Epîtres pauliniennes. Il explique en particulier cette affirmation de l'Epître aux Romains, VIII, 17, et Gal., IV, 7 : Nous sommes les héritiers de Dieu. Comment pouvait-on être l'héritier de quelqu'un toujours vivant ? La loi romaine permet cette fiction juridique par la supposition que le père et le fils ne font qu'un, en ce sens que le fils est substitué au père comme représentant la famille, celle-ci étant toujours subsistante.

Les autres essais offrent aussi des remarques intéressantes, mais elles sont moins neuves, et même les derniers présentent des faits très connus. Ils n'en seront pas moins bien accueillis du lecteur qui sera heureux de trouver ici un exposé complet et exactement informé sur des questions qu'éclaircissent tous les jours des points de vue nouveaux.

E. JACQUIER.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS

Après le Collège : *Horizons intellectuels*, par Louis-Paul de CASTEGENS. — 2 volumes in-16. Clermont-Ferrand, 1902, Louis Bellet, éditeur. Prix : 6 fr., *franco*.

Voilà un bon livre pour nos jeunes gens de quinze à vingt ans. C'est très pur, très élevé — un *excelsior* continuel —, suffisamment profond pour instruire beaucoup les esprits de cet âge, assez poétique dans la forme, je dirais presque — sans malice — assez chimérique pour leur plaire tout à fait. L'auteur se défend d'avoir voulu rédiger un programme d'études ou tracer une méthode. Non, c'est plutôt une direction d'esprit qu'il veut donner, des *horizons intellectuels* qu'il veut ouvrir. Mais quoi

Digitized by Google

qu'il en dise dans sa préface, et bien qu'il nous présente ses réflexions comme des « pensers » décousus, tout cela s'enchaîne, se coordonne, et le plan, presque dissimulé, se suit aisément. M. de Castegens (un pseudonyme, et assez transparent) traite d'abord du « travail chrétien » : le but de l'étude, savoir pour aimer, la vocation littéraire, les idées et le style, le cabinet de travail, la bibliothèque, les amitiés studieuses ; puis un second volume aborde les diverses branches des « sciences chrétiennes », la sainte Ecriture, la philosophie, la géographie et l'histoire, les sciences proprement dites, le monde surnaturel. Sur tous ces points, les idées qui se dégagent sont, en somme, celles qu'ont toujours exprimées les grands maîtres de l'éducation, les Montaigne, les Fénelon, les Gratry, les Dupanloup, tous ceux qui ont vu dans les études en général, et dans les études qui suivent le collège en particulier, moins une machine à remplir la tête des jeunes gens qu'un instrument à la bien façonner, ce qui est tout autre. L'auteur s'applique constamment à tirer son disciple du banal, du convenu, du terre-à-terre, de la fausse érudition, pour le faire regarder en soi et autour de soi, pour le ramener à la nature vraie et franche, à l'idéal, à Dieu. La poésie déborde dans ce livre : elle sort de source, de la source profonde qu'est l'âme de celui qui l'a écrit, et qu'il y a versée tout entière. Il est vrai, comme on le lui a dit, qu' « on n'écrit plus dans ce style ». C'est une constatation, ce n'est pas une critique ; car aussi bien n'écrit-on plus dans le style des *Natchez* ou des *Sources*. Chaque courant d'idées dominantes apporte avec soi son style, et l'on ne saurait nous demander à nous, érudits vieillis et quelque peu blasés, de mettre dans le nôtre la jeunesse de cœur des littératures nouvelles. M. de Castegens, lui, est resté jeune, très jeune. C'est un romantique de 1830 attardé au début du XX^e^ siècle. Il adore le Moyen Age, les vieux chevaliers, l'architecture gothique, les « moustiers » et les légendes : il adore aussi la nature, les oiseaux babillards, les frais ruisseaux et les grands bois ; et cela le rend sévère, presque dur, pour la critique historique, pour les sciences physiques et chimiques, pour les chemins de fer et pour les usines, pour tout ce qui va à déranger son idéal du passé ou à disséquer et à souiller la belle nature. Que Dieu lui pardonne ! Il n'écrit pas pour les critiques ni pour les savants : il écrit pour des intelligences qui s'ouvrent à la vie, et que la réalité ramènera toujours assez bas pour qu'on les fasse d'abord monter très haut, dans une atmosphère de pure

Digitized by Google

lumière et de généreuses, sinon d'irréalisables aspirations. A ce point de vue, et malgré quelques réserves, son livre donc ne peut faire que grand bien, et je m'associe très volontiers, en terminant, au vœu de S. Em. le cardinal Perraud écrivant à l'auteur : « Je souhaite très fort que nos écoliers et nos étudiants lisent vos *Horizons intellectuels*, et s'efforcent d'orienter leur vie dans le sens que vous leur indiquez ».

J. TIXERONT.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Les Papes et la Papauté de 1143 à la fin du monde, d'après la prophétie attribuée à saint Malachie, par l'abbé Joseph MAÎTRE, docteur en théologie et en philosophie, licencié ès sciences mathématiques. — In-12, 768 pp. Prix : **3** fr. **50**. Paris, Lethielleux, 1902.

Ce nouveau livre de M. l'abbé Maître fait suite à la prophétie des Papes et en est le complément et le commentaire. L'auteur y reprend chacune des légendes et en montre la réalisation dans la vie des pontifes qui se sont succédé sur le siège de Pierre. C'est une sorte d'histoire de la papauté faite à un point de vue particulier, mais qui n'en est pas moins intéressante.

Cette histoire très résumée au début s'ouvre à de plus larges développements à mesure que nous nous approchons des temps modernes. Les longues luttes de Pie VII et de Napoléon nous offrent une explication très nette de la légende *aquila rapax*. Le pontificat de Pie IX, qui se passe tout entier à lutter contre la révolution et contre la maison de Savoie, se résume assez bien dans cette phrase d'une effrayante concision : *crux de cruce*.

C'est surtout au règne de Léon XIII que l'auteur applique avec succès sa méthode d'interprétation. Près de cent pages sont consacrées à l'étude de ses encycliques. Il les divise en deux classes, les lettres doctrinales et directrices. Le grand pape qui gouverne l'Eglise nous y apparaît comme le docteur qui répand au loin la lumière, et comme le pasteur, le guide des âmes confiées à ses soins.

L'ouvrage se termine par une excursion rapide sur les papes de l'avenir. Ils sont au nombre de dix. Cette partie est bien con-

Digitized by Google

jecturale, à l'aide de rapprochements tirés de l'apocalypse, l'auteur essaye de retracer les grandes lignes des événements. Des persécutions insidieuses et cruelles, des triomphes éclatants, voilà ce qui attendrait nos arrière-neveux.

Ph. G.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Bonnefon (J. de), *Visages divins*, in-8, 3,50. Paris, *L'Art et l'Autel*. — Bonomelli, *Mystères chrétiens*, in-8, xx-416 p. Paris, Vic et Amat. — Bouillat (J.-M.-J.), *L'Eglise catholique*, in-16, xxvi-450 p. Paris, Maison de la Bonne-Presse. — Cagnac (abbé M.), *Fénelon, Lettres de direction*, in-12, 3,50. Paris, Ch. Poussielgue. — Chatelus (P.), *Notre-Dame de Fourvière et la piété lyonnaise*, notes et récits, in-8, xxiii-456 p. Paris, Vitte. — *Dévotion (Abus dans la)*, in-8, 1 fr. Paris, P. Lethielleux. — Dornstetter, *Abraham ; Studien üb. die Anfange des hebr. Volkes*, in-8, xi-279 p., 7,50. Fribourg, Herder. — Duff, *The theology and ethics of the Hebrews*, in-12, 17-304 p. New-York, Scribner. — Feine, *Jesus Christus und Paulus*, in-8, viii-311 p., 6,50. Leipzig, Hinrichs. — Forbes (J.), *L'Evangélisation des hommes*, in-8, 0,75. Paris, P. Lethielleux. — Gatterer, *Compendium theologiæ moralis*, in-8, 15 fr. Stuttgart, J. Roth. — Geffcken (J.), *Komposition und Entstehungszeit der oracula sibyllina*, iv-78 p., 3,75. Leipzig, Hinrichs. — Gregory, *Textkritik des Neuen Testamentes*. 2er Bd. *Die Uebersetzgn. — Die Schriftsteller. Geschichte der Kritik*, viii-x et 479-993 p. 15 fr. Leipzig, Hinrichs. — Holtzmann (D.), *Religionsgeschichtliche Vorträge*, in-8, iv, 177 p. Giessen, J. Ricker. — Hugolin, *Floretum S. Francisci Assissiensis*, in-16, xvi-254 p., 3,50, Paris, Fischbacher. — Kaulen, *Der biblische Schöpfungsbericht; Gen. I. 1 bis, 2, 3 erklärt*, iii.-93 p. Freiburg-i.-B., Herder. — Lechat (H.), *Le Temple grec*, in-18, iii-140 p. Paris, Leroux. — Lehmkuhl (P.-A.), *S. J., Casus conscientiæ ad usum confessariorum*, in-8, vii-583 p., 8 fr. Freiburg-i.-B., Herder. — Lenfant (L.), *La Royauté du cœur ou la douceur chrétienne*, in-16, 2,50. Paris, Ch. Poussielgue. — Moor (Fl. de), *La bénédiction prophétique de Jacob*, in-8, 125 p. Bruxelles, société belge de librairie. — Nash, *Practical explanation and application of Bible history*, in-12, 518 p., 7,50. New-York, Benziger. — Rohling (Dr), *En route pour Sion ou la grande espérance d'Israël et de toute l'humanité*, in-8, 5 fr. Paris, P. Lethielleux. — Salignac-Fénelon (de), *Les dates principales de*

Digitized by Google

l'Ancien et du Nouveau Testament, in-4, 5 fr. Toulouse, Privat. — SCHMIEDEL, Otto, *Die Hauptprobleme der Leben Jesu Forschung*, IV-72 p., 1,60. Tübingen, Mohr. — SCHMITZ (Mgr), *Les Béatitudes de l'Evangile et les promesses de la démocratie sociale*, in-12, 3,50. Paris, P. Lethielleux. — SERTILLANGES (R. P.), *Nos vrais ennemis*, in-12, 3 fr. Paris, Lecoffre. — *Studia biblica et ecclesiastica*. Vol. V. Part. 2. *Text from Mount Athos*, in-8, 4,50. Edit. by K. Lake. Londres, Clarendon Press. — TERRIEN (J.-B.), *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 2e partie, *La Mère des hommes*, 2 vol. in-16, 512-553 p. 8 fr. Paris, Lethielleux.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — BALDWIN (J.-M.), *Fragments in philosophy and science*, in-8, 12-389 p., 12,50. New-York, Scribner. — BRANTS (M.), *La petite industrie contemporaine*, in-12, 2 fr. Paris, Lecoffre. — COUCHOUD (L.), *Benoit de Spinoza*, in-8, 5 f. Paris, F. Alcan. — DES CILLEULS (M.), *La population*, in-12, 2 fr. Paris, Lecoffre. — DIDIOT (J.), *Contribution philosophique à l'étude des sciences*, in-12, XIV-302 p. Lille, Desclée. — ENLART (C.), *Manuel d'Archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, in-8, XX-816 p., 15 fr. Paris, A. Picard. — FLAMMARION (C.), *Dictionnaire encyclopédique universel*, 8 vol. brochés, 95 fr. Paris, E. Flammarion. — FILON (A.), *La caricature en Angleterre*, in-16, 3,50. Paris, Hachette. — GRUYER (F.-A.), *Chantilly. Les portraits de Carmontelle*, in-4, 100 fr. Paris, Plon-Nourrit. — HAUTERIVE (E. D'), *Le Merveilleux au XVIIIe siècle*, in-18, 3,50. Paris, F. Juven. — LAPIE (P.), *Logique de la volonté*, in-8, 286 p., 7,50. Paris, F. Alcan. — LAURENCE (DE), *Hypnotism*, 2e édit., in-12, 7,50. Chicago, Hennreberry. — LAURY, *Scottish philosophy in its national development*, in-8, 352 p. Londres, Mac Lehose. — MONTOYA (G.), *La moderne Epopée. Les Boers*, in-4, 7 fr. Paris, E. Flammarion. — *Philosophie (Histoire de la)*, in-8. 12,50. Paris, A. Colin. — RIVIÈRE (L.), *Mendiants et vagabonds*, in-12, 2 fr. Paris, Lecoffre. — SOULIER (A.), *Traité pratique d'Electricité*, in-18, 3,50. Paris, Garnier.

Histoire et Géographie. — BLACHEZ (R.), *Bonchamps et l'Insurrection vendéenne* (1760-1793), in-8, 5 fr. Paris, Perrin. — BOLOT, *La grande Muette*, in-18, 3,50. Paris, E. Flammarion. — BONNEFONS (A.), *Un allié de Napoléon*, in-8, 7,50. Paris, Perrin. — CHALLAN DE BELVAL (Dr), *Carnet de campagne d'un aide-major* (15 juillet 1870 - 1er mars 1871), in-16, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — CHEVALLEY (A.), *Victoria, sa Vie, son Rôle, son Règne, l'Héritage d'Edouard VII*, in-18, 3,50. Paris, Delagrave. — COULBEAUX (M.), *Un Martyr abyssin, Chebra-Michaël*, in-16, 1,50. Paris, Poussielgue. — DRY (A.), *Reims en 1814 pendant l'invasion*, in-8, 10 fr. Paris, Plon-

Digitized by Google

Nourrit. — Du Bled (V.), *La société française du XVI^e au XX^e siècle* (t. III, XVII^e siècle), in-16, 3,50. Paris, Perrin. — Dubois (P.), *Cousin, Jouffroy, Damiron*, in-16, 3,50. Paris, Perrin. — Duhamel (H.), *Au pays des Alpins*, in-16, 3,50. Grenoble, Falque et Perrin. — Dumoret, *Au pays du Sucre* (*La Martinique*), in-8, 2,50. Paris, Martin. — Du Teil (J.), *Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités* (1796-1797), in-8, 7,50. Paris, Plon-Nourrit. — Hardy de Périni (général), *Batailles françaises* (IV^e vol.), *Turenne et Condé* (1643 à 1671), in-18, 3,50. Paris, E. Flammarion. — Herbette (M.), *Une ambassade turque sous le Directoire*, in-8, 5 fr. Paris, Perrin. — Kleinclausz (A.), *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, gr. in-8, 10 fr. Paris, Hachette. — Ledos (G.), *Les grands hommes de l'Église au XIX^e siècle. Lacordaire*, in-12, 2 fr. Paris, librairie des Saints-Pères. — Maintenon (*Souvenirs de Madame de*), *Mémoires et Lettres inédites de Mademoiselle d'Aumale*, gr. in-8, 7,50. Paris, C. Lévy. — *Paris-Parisien* (1902), in-32, 6 fr. Paris, P. Ollendorff. — Saint-Aulaire (comte de), *Mirabal*, in-18, 3,50. Paris, C. Lévy. — Reiset (vicomte de), *Souvenirs* (*1814-1836*), t. III, in-8, 7,50. Paris, C. Lévy. — Rousiers (P. de), *Hambourg et Allemagne*, in-18, 3,50. Paris, A. Colin. — Schlumberger (G.), *Expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient, de l'an 1302 à l'an 1311*, in-8, 7,50. Paris, Plon-Nourrit. — Suisse (La), *Guides-Boussole*, 1 vol., 5 fr. Paris, E. Flammarion. — Taine (H), *Sa Vie et sa Correspondance*, in-16, 3,50. Paris, Hachette.

Philologie et Belles-Lettres. — Aston (W.-G.), *Littérature japonaise*, in-8, 5 fr. Paris, Colin. — Bourget (P.), *L'Etape*, in-16, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — Burnham (C.-L.), *Porte à porte*, gr. in-18, 3,50. Paris, Lévy. — Casale (F.), *Chanteclair*, in-16, 3,50. Paris, Plon-Nourrit. — Didon (*Lettres du P.*), *A un Ami*, in-8, 3,50. Paris, Perrin. — Dombre (R.), *A côté du Rêve*, gr. in-18, 3,50. Paris, Ollendorff. — Foley (C.), *Un trésor dans les ruines*, in-12, 3 fr. Tours, Mame. — Lewis Wallace, *Ben-Hur*. Roman des temps du Christ, in-18, 3,50. Paris, Delagrave. — Lieby (A.), *Etude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier*, in-8, 7,50. Paris, Masson. — Mengin (U.), *L'Italie des romantiques*, in-8, 8 fr. Paris, Plon-Nourrit. — Sales (*Œuvres de saint François de*), 12 vol. gr. in-8, 8 fr. le vol. Annecy, V. Verboux.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

LES

RELATIONS D'OUTRE-TOMBE [1]

SOMMAIRE : Les peuples, de toute croyance, n'ont jamais cessé d'entretenir des relations avec leurs défunts. — Sur quoi se fonde cette pratique. — La mort. — La destinée du corps. — L'immortalité de l'âme. — La vie de l'âme séparée du corps; les liens qu'elle conserve avec notre propre vie. — L'âme au Purgatoire et au ciel. — Ses rapports avec nous. — Nos rapports avec elle. — Au ciel nous retrouverons ceux que nous avons aimés ici-bas.

Si mystérieux que soit l'abîme qui sépare le monde des vivants de celui des défunts l'homme a toujours tenté de le pénétrer et de le franchir. Guidé par l'inspiration d'un amour plus fort que la mort et par un instinct supérieur, qui pourrait bien venir de la révélation primitive, il a pleuré d'abord l'être aimé qui s'en allait vers l'au-delà. Peut-être même a-t-il cru un moment, dans l'excès de sa douleur, que tout était fini désormais entre lui qui restait et celui qui était parti; puis, dans le calme du regret qui n'oublie

(1) *Auteurs consultés et sources de ce travail :* SAINT THOMAS D'AQUIN : *Summa theol.*, Pars Iª Quæs. 89m. — *Commentaria in Summam theol. Collegii Conimbricensis, De animâ separatâ.* — BELLARMIN : *De Purgatorio.* — L. ALLATIUS : *De utriusque Ecclesiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ in dogmate de Purgatorio consensione.* — DASSANCE : *Catéchisme du Concile de Trente.* — B. JUNGMAN : *Institutiones theologiæ dogmaticæ, De novissimis.* — Elie MÉRIC : *L'Autre Vie ; Les Elus se reconnaîtront au Ciel.* — CHOLLET : *La Psychologie des Elus et du Purgatoire.* — LOUVET : *Le Purgatoire d'après les Révélations des Saints* (Intéressant, mais pas toujours sûr).

Digitized by Google

pas, tout en s'atténuant, il s'est repris à penser que le cher défunt ne lui avait pas été ravi entièrement et il s'est mis à le poursuivre, de toutes les forces de son cœur, dans ce monde inconnu où la mort l'a emporté.

On sait le culte que les peuples de l'antiquité avaient pour leurs ancêtres défunts. Ils recueillaient précieusement leurs restes dans des urnes de marbre ou de porphyre et, devant leurs cendres, ils célébraient le culte domestique ou tenaient les grands conseils de famille. Après avoir répandu des prières et des libations, pour apaiser leurs mânes ou adoucir leur sort, que d'ailleurs ils ne connaissaient point, ils leur demandaient secours et lumière pour les résolutions à prendre et pour les entreprises à exécuter. La Grèce polie et savante bâtissait des temples aux dieux protecteurs de leurs restes. La Rome des Césars avait des collèges funéraires chargés d'honorer leur souvenir, en dehors des tombeaux fastueux, comme celui de Cecilia Metella, qu'elle leur élevait sur les bords de la voie Appienne, afin sans doute de les rencontrer incessamment et de les constituer les gardiens de la route la plus fréquentée, ou bien d'en faire les génies inspirateurs des généraux et des proconsuls qui s'en allaient subjuguer et gouverner l'Orient.

Et qui ignore que l'Empire du Milieu n'a jamais eu pendant de longs siècles et qu'il n'a point encore d'autre religion nationale que le culte des ancêtres? Qui n'a lu maintes fois, dans les récits de voyage, que certaines tribus sauvages de l'Asie ou de l'Afrique emportent avec elles, dans leurs courses vagabondes, les ossements de leurs aïeux et leur adressent leur prière au lever du jour et à la chute du crépuscule?

Les peuples ont toujours été si persuadés que la mort ne brise pas tous les liens du sang et de l'affection qu'ils ont incarné dans leurs défunts l'âme de la patrie et cette patrie ne leur est devenue aussi chère que parce qu'elle renfermait les cendres des aïeux.

De tels sentiments sont-ils donc un leurre, l'illusion d'un cœur aux abois qui se crée de chimériques espoirs? Ces

Digitized by Google

âmes, que nous avons connues et aimées, pendant qu'elles traînaient, parallèlement à nous, la prison de leur corps, avec lesquelles nous avons partagé nos joies et nos tristesses, qui nous ont aidés peut-être, par leur affection et leur dévouement à porter le fardeau de la vie, nous abandonnent-elles définitivement, quand elles brisent l'enveloppe matérielle qui nous les faisait apparaître rayonnantes de bonté, ou bien conservent-elles de nous une vision réelle, un souvenir ineffaçable? Notre amitié peut-elle les suivre par delà la tombe? Nous entendent-elles et pouvons-nous leur parler? Nous est-il permis de croire qu'elles sont en communication avec nous et qu'après leur être demeurés unis à travers les frontières des deux mondes, nous les retrouverons un jour pour ne plus nous en séparer?

Problèmes douloureux, questions angoissantes! Tous, un jour ou l'autre, nous avons eu la triste occasion de les soulever, car notre existence ressemble à la promenade du touriste à travers la campagne romaine; elle s'écoule entre des tombes.

Que la foi nous console. La doctrine officielle de l'Eglise se montre, il est vrai, peu explicite sur les conditions de la vie dans l'au-delà, cependant, par le dogme de *la communion des saints* (1), elle parle assez nettement pour que la théologie, tout en demeurant dans les limites de la saine spéculation scientifique, nous apprenne avec certitude que la tombe n'élève pas une barrière infranchissable, une cloison étanche entre nous et nos chers défunts. Les corps se séparent, les cœurs demeurent unis; les sentiments de nos morts, n'ayant plus l'intermédiaire du corps pour se manifester, ne nous apparaissent point, à nous, qui sommes encore dans cette vallée d'épreuves, mais ils existent : « toute affection chrétienne, toute parole de tendresse dévouée, tout serment d'amitié prononcé sur la terre, à la face de Dieu, par une épouse, par une mère, par un enfant, par une sœur, retentissent au ciel, se prolongent à l'infini et durent, là-haut, dans les siècles des siècles, avec l'âme glo-

(1) Cf. VENTURA : *Essai sur le Pouvoir public*, chap. I, pp. 8 et 9.

Digitized by Google

rifiée où ce sentiment est né, avec les lèvres d'où cette parole bénie est tombée, avec la joie sereine, inséparable de ce sentiment, de cette parole et de ce serment.

Le feu sacré dévorait autrefois les victimes sur l'autel du sacrifice antique; ainsi la mort dévore, dans le mystère du tombeau, ce qui reste de l'homme déchu, grossier, et ses désirs trop humains, et ses pensées terrestres, et ses sentiments charnels, sans communication avec Dieu, et partant sans lumière, sans grandeur. Tout cela, selon l'énergique parole de l'Apôtre (1), est dévoré, anéanti par la mort. Mais l'âme et, avec elle aussi, les sentiments d'affection, les dévouements courageux, les tendresses tutélaires, voulus par Dieu, bénis par Dieu pendant la vie, échappent à la mort et se revêtent d'immortalité » (2).

I

Celui que nous aimions vient de mourir. Peut-être sa vie ne fut-elle point exempte, au regard de Dieu, de souillures et de taches. Soumis, comme nous tous, aux infirmités de l'humaine nature, il avait parfois déchiré sa robe baptismale aux buissons de la route, négligé ses devoirs religieux, sacrifié aux idoles du jour, oublié son Créateur pour adorer la créature, à l'instar des juifs d'autrefois, sur les hauteurs et dans les bois sacrés; mais souvent aussi il s'était remis à la pratique de la vertu : pour elle il avait lutté généreusement, fait de durs sacrifices, imposé de violentes contraintes à ses passions. Il était chrétien : il avait gardé intact le trésor de sa foi; il avait honoré l'Eglise, aimé son Dieu en lui-même et dans ses pauvres, il le priait dans toute la sincérité de son âme. Au dernier moment il a fait un retour sur son passé; il a regretté ses défaillances et ses faiblesses; il a appelé sur elles l'infinie miséricorde de

(1) Cf. I Corinth., xv, 54 — II Cor., v, 4.

(2) Cf. Elie Méric : *Les Elus se reconnaîtront au Ciel*, Introduction.

Digitized by Google

son Créateur et Père ; il s'est purifié dans le repentir et la main du prêtre s'est levée pour l'absoudre, au nom de Celui qui transfigura l'amour de Madeleine et qui réhabilita d'un mot le bon larron. Puis, il a pris, pour le grand voyage, le pain des forts en recevant son Dieu dans sa poitrine et l'Eglise lui a imprimé les onctions saintes, qui effacent les restes du péché. De même qu'un sacrement lui avait ouvert les portes du monde, de même un sacrement les lui a closes. Sa mort, soutenue par la foi, consolée par la religion, a revêtu les caractères de la mort du juste ; elle s'est consommée sur des espérances immortelles.

Ne savons-nous pas que Dieu veut le salut de tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour tous, qu'il n'a pas fait, des mérites attachés à son sacrifice sanglant, à ses prières puissantes, une part mesquine exclusivement réservée à quelques-uns ? Ne lisons-nous pas, dans saint Paul (1) que le Père a livré son Fils aux bourreaux pour la rédemption de toutes les créatures ; dans saint Jean (2), que la Grande Victime a offert le sacrifice de propitiation pour expier les révoltes et les iniquités de toute la terre ; dans saint Matthieu (3), que l'ouvrier de la onzième heure peut être récompensé comme l'ouvrier qui a commencé son travail avec la journée ; qu'aux noces du fils du roi, auxquelles avait été conviée la multitude des carrefours, un seul invité fut exclu de la salle du festin, parce qu'il n'était pas revêtu de la robe nuptiale ? Ces textes, de l'avis de tous les commentateurs, ont trait aux fins dernières et particulièrement au nombre des élus. Or de leur rapprochement et de leur comparaison avec les textes similaires ressort, dans une vive lumière, l'infinie miséricorde de Dieu dans la prédestination de ses créateurs et, partant, le grand nombre des élus, tel que le vit saint Jean, dans l'Apocalypse, lorsqu'il parle de cette multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute lan-

(1) Cf. Epist. ad Rom., VIII, 32.
(2) Cf. I, 2.
(3) Cf. XX.

Digitized by Google

gue qui étaient debout devant le trône et devant l'agneau, couverts de robes blanches et portant des palmes dans la main. La raison, éclairée par la foi, confirme harmonieusement ces données consolantes et les corrobore même de toute la force de la plus stricte argumentation. Et vraiment, comment puis-je croire en Dieu, l'être infiniment bon que célèbrent nos saints livres, à chacune de leurs pages, s'il a créé les hommes, en prévoyant très sûrement que le plus grand nombre d'entre eux, après avoir mené ici-bas une existence misérable, aurait pour éternel partage l'éternelle souffrance, dans cette cité de pleurs que Dante nous dépeint en termes si saisissants ? Comment voulez-vous que je discerne bien les universels effets de la rédemption, dont on me parle sans cesse, comment voulez-vous que je croie à l'efficacité de la mission de Jésus-Christ et à sa victoire sur Satan, si celui-ci peut lui montrer un empire plus peuplé que le sien ? Poser de telles questions, c'est les résoudre, malgré ce que peuvent en penser quelques théologiens, imbus, à leur insu, de préjugés jansénistes, et je comprends que le Père Faber (1) et le docteur Viva comptent un si grand nombre d'âmes sauvées, je comprends même que le saint évêque de Genève, saint François de Sales, ait exprimé l'opinion qu'il y aura très peu de catholiques en enfer.

Avais-je raison de dire que la mort de notre ami s'est consommée sur des espérances immortelles ?

Cependant, malgré son caractère de sainteté, elle n'est point allée sans angoisse, ni sans un cortège de deuil, d'amers regrets, de rêves évanouis, de projets détruits; elle a mis dans notre cœur le sentiment d'un vide profond, d'un abandon douloureux que les perspectives de l'avenir n'ont fait que rendre plus désolant ; peut-être même l'ami disparu a-t-il laissé derrière lui une vie brisée dans sa fleur.

Longtemps nous avons contemplé sa dépouille mortelle, que nous ne pouvions croire désertée par la pensée et par

(1) *Le Progrès de l'Ame dans la Vie spirituelle*, chap. xx. Le Créateur et la créature.

Digitized by Google

l'amour, puis l'Eglise est venue nous la prendre, afin de lui rendre les derniers honneurs, l'embaumer de prières d'une éternelle efficacité, au milieu des larmes des assistants et des murmures consolateurs de la religion. Le corps de notre ami, jadis resplendissant peut-être par la beauté des formes et par le regard qui l'illuminait, est retourné à la poussière, d'où il était sorti ; il va se confondre avec la terre qui l'enveloppe.

Cependant, quoiqu'ils n'aient plus de nom dans aucune langue, ses éléments, consacrés par les onctions saintes et par les sacrements, portent un sceau ineffaçable, un principe de retour à la vie. Ils auront beau se transformer dans le tourbillon vital qui emporte la nature, ils demeureront essentiellement, sinon matériellement, les mêmes. Déjà ils ne forment plus qu'une poignée de poussière et d'eau, jetée dans le sépulcre, avec une effrayante majesté, par la mort aux ordres de Dieu, mais cette poussière se ranimera un jour au son de la trompette angélique; elle dégagera, des éléments profanes qui l'entourent, sa primitive identité, comme le chêne se dégage du gland perdu dans la forêt, ou le papillon de la larve et de la chrysalide. Ses parcelles reprendront leur place dans l'organisme humain ; elles seront envahies par le flux et la chaleur de la vie.

« Le Dieu tout-puissant, dit un écrit des premiers siècles chrétiens (1), nous ressuscitera par le moyen de Dieu, notre Sauveur, selon sa promesse ; il nous ressuscitera d'entre les morts, tels que nous sommes, avec la figure que nous avons maintenant, mais dans la grande gloire de la vie éternelle, sans que rien nous manque. Quand même nous serions jetés dans les profondeurs de la mer, ou dispersés par le vent comme de la paille, nous serions toujours à l'intérieur de ce monde et tout ce monde est enfermé sous la main de Dieu. Il nous suscitera donc de dessous sa main, comme l'a dit le Seigneur, notre Sauveur : « une partie de votre tête ne périra pas mais vous

(1) *La Didascalie*, chap. xx, traduite du syriaque par F. Nau.

Digitized by Google

posséderez vos âmes dans la patience (1). Comme au soleil et comme à la lune, astres du ciel, il a promis de donner une lumière de gloire à ceux qui sont intelligents, qui confessent son nom et sont martyrisés.

Et ce n'est pas seulement aux martyrs qu'il promet la résurrection, mais encore à tous les hommes, car il dit dans Ezéchiel : « Et la main du Seigneur me prit et me conduisit dans une plaine immense remplie d'ossements arides. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, penses-tu que ces ossements vivront ? — Je répondis : Seigneur Dieu, seul vous le savez. — Et le Seigneur reprit : Prophétise sur ces os et dis-leur : Ossements desséchés, écoutez la parole du Seigneur Adonaï, car voici ce qu'il vous dit : J'introduirai l'esprit en vous et vous vivrez, je vous donnerai des nerfs, je ferai croître à nouveau vos chairs, je vous revêtirai de peau et vous vivrez. — Je prophétisai, comme il me l'avait ordonné; il y eut une voix et un tremblement et les os s'approchèrent les uns des autres et je vis les nerfs et la chair s'y ajouter, la peau s'étendit au-dessus, mais il n'y avait pas d'esprit vital. — Le Seigneur me dit : Prophétise sur l'esprit et dis : Que l'esprit vienne des quatre vents et entre dans ces morts et ils vivront. — Et je prophétisai comme le Seigneur me l'avait dit; l'esprit entra en eux, ils vécurent et ils se levèrent sur leurs pieds avec une grande force (2). »

« Je crois que mon Rédempteur est vivant, s'écrie Job (3), au sein de la souffrance, et que je sortirai de la poussière au dernier jour. Et je serai de nouveau revêtu de ma peau et dans ma chair je contemplerai le Seigneur. Je le verrai moi-même et le contemplerai de mes yeux. » — « Nous savons, affirment les frères Machabées (4) que le roi de l'univers nous ressuscitera pour la vie éternelle si nous mourons pour observer ses commandements. »

(1) Cf. Luc, XXI, 18.
(2) Cf. Ezéchiel, XXVII, 1-14.
(3) Cf. Job, XIX, 26.
(4) Cf. Mach., VII, 9-14.

Digitized by Google

Il est écrit au livre de Daniel (1) que « beaucoup, qui dorment dans la terre, ressusciteront un jour, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'ignominie, la honte et la dispersion ».

Et qui n'a présent à l'esprit ce sublime dialogue entre Jésus et Marthe, quand le Divin Maître arrive trop tard à Béthanie pour sauver Lazare de la mort? « Seigneur, s'écrie Marthe, si vous aviez été ici, mon frère ne serait point mort, mais je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu il vous l'accordera. » Jésus lui répondit: « Votre frère ressuscitera. » — « Oui, répliqua Marthe, je sais qu'il ressuscitera au dernier jour. » — Jésus reprit: « Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en moi vivra alors même qu'il serait mort. » Quelle consolante doctrine en ces quelques paroles, si rapidement échangées ! D'une part, une femme, qui est l'écho de la tradition de tout un peuple et de la révélation primitive et qui affirme, à ce titre, la croyance qu'elle ne perd pas son frère pour toujours à l'heure même où la tombe vient de se refermer sur lui, et de l'autre, le Fils de Dieu en personne, qui montre les limites de la mort et le retour à la vie des êtres qu'elle va détruire momentanément !

Les païens eux-mêmes n'étaient pas étrangers au sentiment que l'homme ne meurt pas pour toujours. Témoin ces paroles que je lis dans les oracles sibyllins (2): « Quand tout sera poussière et cendre, le Dieu tout-puissant arrêtera le feu qu'il a allumé, puis ce même Dieu suscitera les os de la cendre des hommes et les revêtira de leur forme, car il ressuscitera les hommes tels qu'ils étaient auparavant. Alors aura lieu le jugement, durant lequel Dieu jugera dans le monde futur; la terre couvrira de nouveau les méchants et les pervers. Les pieux et les justes vivront dans le monde de vie; Dieu leur donnera l'esprit, la bonté et la vie et alors tous se verront les uns les autres. »

Il serait aisé maintenant d'établir que la science moderne

(1) Cf. Daniel, XII, 22.
(2) Cf. *Oracula Sibyll.*, IV, 179-185, 187, 189, 190.

Digitized by Google

loin de faire échec à de telles doctrines leur prête l'appui de ses principes les mieux démontrés. Quand elle affirme, par la bouche de Lavoisier, que rien ne se crée et rien ne se perd dans la nature, quand elle enseigne que tout se transforme autour de nous, elle nous dit équivalemment, par une conclusion facile à dégager, que, nonobstant les humiliations du sépulcre, bien que le corps se désagrège après la corruption des chairs, se dissipe en fumée et paraisse anéanti, néanmoins toutes les molécules qui sont entrées dans sa composition demeurent dans le tourbillon vital, dans l'immense réservoir de la nature. Partant, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, ces éléments dispersés se retrouveront dans leur formelle intégrité et se grouperont de nouveau pour recomposer le corps.

C'est assez pour garder au fond de nos cœurs l'assurance consolatrice que le corps de notre ami, disparu dans la tombe, ne fait que dormir son dernier sommeil, suivant la belle expression du langage chrétien. Il se réveillera un jour plein de vie, orné de toutes les qualités des corps glorieux, à l'abri désormais de toute souffrance, de toute passion, de toute infirmité, resplendissant de grâce et de lumière. Tous les germes mauvais, tous ces éléments de mort, toute cette partie grossière, épaisse et révoltée dans Adam, qui était en lui, tout cela sera dévoré, détruit, anéanti par les éléments de vie. Il laissera dans la tombe les langes de l'imperfection, comme la chrysalide jette les langes de soie dont elle était enveloppée, tandis que par un travail, caché à tous les yeux, elle se prépare à la vie libre et joyeuse de l'espace sans fin.

II

Pendant que le corps passe par toutes ces vicissitudes, avant d'arriver à la glorification définitive, l'âme ne meurt pas. Simple, immatérielle, indivisible, elle n'est pas soumise, comme le corps, à la loi de la désorganisation ; elle

Digitized by Google

est immortelle; elle ne peut se dissoudre et, d'autre part, Dieu ne veut pas l'anéantir. Tout le proclame, en dehors même de la foi, le monde moral, notre sens intime, les aspirations et les tendances de notre nature, la voix de la conscience.

Le monde moral repose essentiellement sur l'idée redoutable d'un Etre suprême qui donne à l'homme l'impérieuse obligation d'accomplir certains devoirs et qui promet de le récompenser ou de le punir éternellement, selon qu'il aura été fidèle ou refractaire à ses préceptes. Nous le savons trop, hélas! ce n'est pas toujours ici-bas que le contempteur de la loi morale répond de ses méfaits. Il parvient trop souvent aux honneurs, à la fortune, au bien-être social, en foulant aux pieds les principes les plus sacrés, tandis que, près de lui, l'homme vertueux gît dans la misère ou l'obscurité, en butte à la raillerie et au mépris des heureux du siècle. Dans tous les temps et chez tous les peuples, que nous présente l'histoire, sinon des vertus méconnues, des vices honorés, des forfaits échappés au glaive de la justice humaine, des familles ruinées par la mauvaise foi, des victimes infortunées de la haine et de l'envie, des prisons où gémit l'innocence, des échafauds où périt la vertu? Un tel contraste, cause perpétuelle de blasphèmes pour certains et d'insolentes audaces pour d'autres est un défi à la justice; il fait du monde une énigme brutale et inexplicable, si l'homme meurt tout entier. Posé la vie future, l'immortalité de l'âme, il s'explique rationnellement. Loin de voiler les perfections infinies de Dieu, ses grands attributs de sagesse, de sainteté, de justice et de bonté, il les met en vive lumière; il fait ressortir la beauté et l'harmonieuse profondeur du plan de Dieu, pour qui le monde visible n'est qu'un atome de sa création; il montre Dieu respectueux de la liberté humaine au point de paraître confondre le vice et la vertu à l'endroit des biens temporels, éprouvant parfois l'homme qui pratique sa loi et le sert avec fidélité, récompensant le méchant dès ce monde pour les quelques actes honnêtes qu'il aura pu produire, mais ouvrant une perspective infinie de bonheur et de

Digitized by Google

gloire à celui qui souffrit ici-bas avec courage et résignation et menaçant de sa colère éternelle le pervers qui s'était ri de son nom et de ses préceptes.

Par cette conduite, en apparence mystérieuse, Dieu se porte garant de notre immortalité. Il le fait encore par les tendances et les aspirations qu'il a mises en nous et qui ne peuvent être comblées ici-bas.

L'homme a une soif inextinguible de savoir. Illettré, il regarde tout, autour de lui, hommes et choses, spectacles de la nature et chefs-d'œuvre du génie humain, avec le désir de les comprendre et un sentiment d'envie contre ceux qu'il croit plus aptes que lui à les approfondir. Instruit, il devine, par delà les frontières qui limitent ses connaissances, d'immenses domaines inexplorés et il s'efforce d'y porter ses investigations. Savant, il veut savoir encore et il fait à la science le sacrifice incessant de son bien-être, de son repos, l'hommage d'un labeur acharné et continuel. Si du moins il pouvait avec cela donner satisfaction au démon qui le tourmente, se flatter d'arriver un jour au terme de ses recherches ! Mais, non ! il sent que, malgré tous ses efforts, jamais la vérité intégrale, qui seule pourrait combler les aspirations de son esprit, ne sera son partage. A mesure qu'il avance, des horizons nouveaux se présentent à lui, qu'il ne connaît point encore ; à mesure qu'il monte, des sommets, plus élevés que ceux qu'il a franchis, se dressent devant ses yeux et il passe ainsi son existence à courir de mirage en mirage sans jamais atteindre le but ; heureux quand il ne vient pas à découvrir que ce qu'il prenait pour la vérité n'était que l'erreur, quand il ne s'aperçoit pas que la science a menti à ses promesses et lui a fait une indigne banqueroute !

Parallèlement au désir de connaître il y a en lui le désir d'être heureux. Qu'il marche à la lumière des principes élevés du bien ou qu'il suive les instincts pervers de sa nature, il obéit finalement au mobile unique d'apaiser ses inquiétudes sans cesse renaissantes et de rencontrer le bonheur. Mais, semblable à la Fortune antique, le bonheur lui échappe presque toujours au moment où il croit le tenir.

Digitized by Google

Juste, il souffre et achète sa fidélité au bien par les continuels sacrifices de la vertu; méchant, il est en proie au remords de la conscience, désenchanté de tout, humilié de son esclavage au mal, cherchant en vain l'apaisement des douleurs de son âme qui appelle l'infini. Enfin, bon ou mauvais, les souffrances se disputent sa vie, la maladie le torture, la faim fait couler la sueur sur son visage, les blessures inondent de sang ses membres déchirés, le froid paralyse ses mouvements, la chaleur l'amollit et l'accable, l'envie le ronge, l'ambition le dévore, la haine le dessèche, l'amour le consume et, quand lassé de tout, « même de l'espérance », il se replie sur lui pour se réfugier dans son cœur, il trouve ce cœur meurtri par les dérelictions, par la mort, par les trahisons et par les rêves qu'il ne peut réaliser!

Est-ce donc là que l'homme doit finir? Dieu n'aurait-il mis en son âme le désir de savoir et le désir d'être heureux que pour lui imposer le supplice de Tantale, le ballotter éternellement de déceptions en déceptions? Il ne doit rien à l'homme. D'accord. Mais s'il lui fait des besoins, des tendances, des aspirations, il lui doit les moyens de les atteindre. S'il en était autrement serait-il l'Être saint et miséricordieux, équitable et juste que nous représentent les saintes Ecritures et même la pure philosophie?

Dans la nature entière tout marche à ses fins. Le soleil et les astres, par leurs mouvements réguliers, remplissent toute leur destinée; les animaux accomplissent la leur en obéissant à leur instinct merveilleux. L'homme, dans cette chaîne immense des êtres, serait-il le seul à manquer la sienne? La Providence l'aurait-elle condamné à courir sans cesse après la fin de sa nature sans pouvoir jamais y parvenir? Non, non! Ayons de plus justes et de plus consolantes pensées des desseins du Créateur. Cette souffrance de la raison inassouvie, cette torture incessante du cœur que saint Augustin a si vivement caractérisée, ces grandes lueurs sont des aurores; tout nous répète que nous sommes immortels et que le cri de Gœthe mourant, qui est le cri de la nature : « Plus de lumière! plus de lumière! » sera enfin pleinement satisfait.

Digitized by Google

« Nous sommes capables de voir Dieu comme il est et de l'aimer comme il le mérite, dit Fénelon. En créant des êtres d'une capacité aussi vaste, Dieu n'a pu avoir d'autre fin que de les rendre éternellement heureux dans la connaissance et l'amour de ses grandeurs infinies. Pendant la vie l'homme ne remplit pas cette fin. Toutes ses occupations ici-bas ne répondent point à une capacité si noble. Or, il est impossible que Dieu fasse et défasse son ouvrage sans remplir jamais son dessein en le créant. Cette inconstance serait indigne de la sagesse et de la bonté infinies. Supposez donc que l'âme fût matérielle, cela n'empêcherait pas son immortalité. »

Il ne faut rien moins qu'une telle doctrine pour correspondre aux sentiments intimes de l'âme. Celle-ci, en effet, plus forte que tous les sophismes, nous dit que la mort ne peut la détruire. Elle a je ne sais quel présage, quel pressentiment d'une vie future. Témoin les phénomènes de sa conscience morale. Pourquoi est-elle troublée, tourmentée par le remords pour des fautes qui échappent aux regards des hommes et pourquoi retrouve-t-elle le calme, l'espérance quand elle se repent, s'humilie de ses fautes, sinon parce qu'elle sait que Dieu pénètre jusqu'au fond de ses plus intimes sentiments, qu'il démêle ses actes bons ou mauvais, ses intentions droites ou hypocrites, et qu'au jour de la mort il lui demandera compte de tout ? Mais que lui importerait ce jugement final si la mort était la fin de son être, si le sépulcre en recouvrant son corps l'engloutissait également? Si donc elle en est préoccupée, si en dehors même de toute instruction positive, elle a un certain discernement du bien et du mal, une idée confuse d'un Etre suprême dont elle est justiciable, si elle craint, pour le jour où elle abandonnera le corps qu'elle anime, d'avoir à répondre devant cet Etre des années passées ici-bas, c'est qu'elle croit que son existence ne finira pas dans la tombe, mais se prolongera indéfiniment dans un monde autre que celui-ci.

Or, ce pressentiment, qui le lui a donné sinon Dieu son créateur? Il n'est pas le résultat de l'éducation, des préjugés, de l'influence du milieu, car on le trouve même en

Digitized by Google

dehors de nos sociétés chrétiennes, dans les âmes sans culture, sans doctrine systématique ; il est universel dans le temps et dans l'espace. Certes de brillants sophismes ont été élevés contre l'immortalité de l'âme par les philosophes matérialistes. Ils auraient suffi amplement à extirper les préjugés, si préjugés seulement il y avait. Cependant les peuples les plus incultes comme les plus civilisés, païens et chrétiens, n'ont jamais cessé de penser que la mort ouvrait les portes d'une vie sans fin, d'un avenir éternel. Interrogez, au hasard, quelques religions, tout d'abord celles de l'Inde, qui nous sont parfaitement connues aujourd'hui, grâce aux savants travaux provoqués par le musée Guimet; elles représentent une partie considérable du vieux monde. Toutes, dans leur rêve de métempsycose et de panthéisme vous parleront de l'immortalité de l'âme. « Tu pleures sur des hommes qu'il ne faut pas pleurer, dit un bienheureux, dans le *Bhagavad Gita*, à un guerrier qui marche au combat. Les sages ne pleurent ni les vivants ni les morts. Car jamais l'existence ne m'a manqué, ni à toi non plus, ni à ces princes, et jamais nous ne cesserons d'être nous tous dans l'avenir. » Cette idée, qui soutient le guerrier hindou sur le champ de bataille, nous la retrouvons dans les débris du *Zend-Avesta*, où elle marque la parenté sensible (1) de la religion de Zoroastre et de la religion des Brahmes. Pour Zoroastre et la théologie persane l'homme appartient, pendant cette vie, à la société des êtres inférieurs. La mort le rend à cette invisible société avec laquelle il a vécu jadis sur la terre. Vertueux, il s'en va, quand il a franchi les limites de ce monde, s'asseoir pour toujours sur un trône d'or. S'il a été méchant et qu'il ait omis de se purifier de ses souillures dans les larmes du repentir, il cesse d'être une créature d'Ormuzd, le dieu bon, il appartient à Ahriman, le dieu mauvais, et il entre, pour l'éternité, dans la société des méchants. La Perse croit donc comme l'Inde. L'Egypte ne pense pas autrement; nous ne pouvons avoir, sur ce point, le moindre doute,

(1) Cf. E. Méric : *L'autre Vie*, t. I, p. 226.

Digitized by Google

depuis surtout que l'intelligence des hiéroglyphes et les découvertes des Champollion, des Mariette et les travaux de Maspéro nous ont ouvert le *livre des morts* et fait connaître les cérémonies funèbres qui se pratiquaient dans l'empire des Pharaons.

A mesure que la civilisation antique progresse, le dogme de la survivance de l'âme prend plus de consistance; les philosophes s'appliquent à l'établir sur des bases scientifiques; Cicéron en fait l'objet d'une vigoureuse argumentation, dans ses méditations de Tusculum (1), Sénèque lui consacre des pages émues, Platon y revient constamment, avec la magnificence de langage qui le caractérise, dans plusieurs de ses traités, en particulier dans le *Phédon* et dans le dixième et douzième livres des *Lois*. Après avoir établi, sur quatre preuves principales, sa croyance en la vie future, il conclut : « L'âme, cet être invisible, va dans un autre lieu, semblable à elle-même; elle retourne véritablement dans le sein d'un Dieu plein de beauté et de sagesse, et c'est où j'espère que la mienne se rendra bientôt, s'il plaît à Dieu. Eh! quoi, une âme de cette nature, créée avec tous ces avantages, n'aurait pas plutôt quitté le corps qu'elle serait anéantie! Il s'en faut de beaucoup, mon cher Simmias et mon cher Cébès... L'âme qui se retire pure rejoint un être semblable à elle, un être divin, immortel plein de sagesse et jouit alors d'une merveilleuse félicité, délivrée de ses erreurs, de son ignorance, de ses craintes, de ses amours qui la tyrannisaient et de tous les autres maux attachés à la nature humaine et, comme on le dit des gens initiés aux saints mystères, elle vit avec les dieux d'une vie éternelle. N'est-ce pas là ce que nous devons croire? »

Je pourrais multiplier indéfiniment les citations qui reviennent à cette même pensée. Celles que j'ai apportées, comme exemple, suffisent à expliquer que le christianisme, en prenant possession du monde des intelligences, n'eut pas de peine à faire accepter la foi en l'immortalité de l'âme;

(1) Cf. *Tusculanes* : liv. I, chap. XII.

Digitized by Google

il enseignait une vérité qui faisait partie, depuis longtemps, du patrimoine religieux de l'humanité.

Cette vérité, il fallait, ce me semble, la rappeller ici. Elle nous montre que l'ami que nous pleurons n'est point mort tout entier. Son corps subit l'humiliation de la tombe, mais son âme survit à la catastrophe qui nous l'a ravi.

III

Comment vit cette âme?

Assurément sa vie ne ressemble en rien à celle qui était la sienne sur la terre. Il faut même dire qu'elle est incomplète, à certains égards et qu'elle le sera jusqu'à la résurrection, car l'âme et le corps sont faits pour être unis; leur séparation, toujours douloureuse, est contraire aux lois de la nature humaine. Néanmoins c'est une vie véritable dans laquelle se trouvent les meilleurs éléments de l'existence.

Des trois vies que nous avons ici-bas et que nous désignons sous les noms de vie intellectuelle, vie végétative et vie animale, une seule se continue après la mort, c'est la vie de l'esprit.

L'homme, par sa vie inférieure, ressemble à la plante. Comme elle, il naît, grandit, devient adulte, entretient ses forces par la nutrition et l'assimilation. Il fait partie du tourbillon vital, dans lequel les perpétuelles évolutions de la matière, toujours les mêmes et toujours conservatrices de leurs éléments, s'opèrent au profit de l'être fort contre l'être faible; il emprunte, aux autres plantes et à tous les objets qui l'entourent, les principes qui lui permettent de se renouveler constamment et de jeter à son tour dans le flux de la vie les éléments qui lui sont devenus superflus. Par la mort ces phénomènes disparaissent; l'âme n'a plus besoin, pour vivre, des opérations végétatives.

Avec la mort aussi s'éteignent les sens, la vie de sensation, d'émotion physique, vie de deuxième degré qui nous est commune avec les animaux. Les yeux ne voient plus les

Digitized by Google

êtres aimés ; les oreilles ne s'ouvrent plus aux confidences de l'amitié, ni aux appels de la tendresse; les lèvres, sur lesquelles nous avons parfois cueilli la parole de cordialité ou le sourire de la bonté sont closes pour les siècles. Nos morts ont cessé de tressaillir au chatoiement des couleurs, à l'harmonie des sons, aux délices des saveurs ou des parfums, au contact des objets ; ils ont perdu cette imagination vive et riante, qui, fécondée par la mémoire, peuplait leur intelligence de spectacles incessamment variés et toujours nouveaux; en un mot la vie sensitive qui appartient, suivant la très profonde observation des philosophes de Coïmbre, à la personne humaine, a disparu jusqu'au moment où l'âme et le corps seront de nouveau réunis. Mais par une juste compensation, les douleurs qui proviennent des sens n'existent plus pour le défunt ; il n'a plus à redouter les intempéries des saisons, les accidents subits et imprévus, les fatigues qui lassent, les souffrances qui abattent, les maladies qui ruinent l'organisme ou brisent l'harmonie de l'être humain, les émotions qui étreignent le cœur et minent le corps. Il n'est plus soumis aux impérieux besoins de la faim et de la soif, à la tyrannie de la convoitise, des plaisirs, de la cupidité, de la jalousie, de la haine, aux caprices de l'inconstance et de la légèreté.

Les organes qui étaient la source de ces désordres tumultueux ont cessé de vibrer; ils sont en voie de se décomposer sous la terre du sépulcre. Toutefois à ces organes, qui réapparaîtront un jour, correspondent les facultés de l'âme qui les mettaient en exercice. Or ces dernières subsistent même après la séparation. Les puissances végétatives et sensitives ne sont ni éteintes ni anéanties; elles sommeillent seulement, de même que le corps de la plante, selon une belle comparaison de saint Paul, sommeille dans la semence jetée en terre.

Au surplus, l'âme conserve, dans leur intégralité, tous les éléments qui forment la partie supérieure de l'être humain, ce par quoi nous comprenons, nous réfléchissons, nous formulons des jugements, ce par quoi nous aimons enfin. Elle garde ses facultés maîtresses : l'intelligence et la

Digitized by Google

volonté. Nous savons bien, avec les philosophes, que les sens conditionnent ici-bas l'intelligence; ils lui fournissent les images et les impressions sur lesquelles elle s'exerce; ils sont les canaux qui alimentent le réservoir où elle puise ses pensées : partant, ils agissent indirectement sur la volonté. D'où l'on pourrait croire que les sens ayant disparu par la mort, l'intelligence et la volonté ne peuvent plus se mouvoir et agir, semblables aux dieux des nations, dont parle le Psalmiste (ps. CXIII, 5-7), « qui ont une bouche et ne parlent point, des yeux et ne voient point, etc. ». Mais s'il faut à l'âme des sens pour être renseignée sur le monde extérieur, une fois instruite par eux, elle peut les perdre sans perdre son activité; elle continuera à exercer sur ce monde son action pensante, tout comme l'homme devenu aveugle raisonnera sur les couleurs.

Au demeurant, l'âme séparée du corps est douée d'un mode de connaissance entièrement nouveau, indépendant de la sensation et plus puissant que la sensation elle-même. Ici-bas l'intelligence se trouve comme dans une prison, suivant le langage de Platon, le corps est son cachot, les cinq sens sont les fenêtres de ce cachot par où la prisonnière perçoit quelque chose du dehors. Mais faites tomber le cachot lui-même, renversez les murs de la prison, la noble captive se précipitera au-devant des objets qu'elle ne voyait qu'à travers un prisme, elle les saisira d'une façon différente, je le veux bien, mais tout aussi réelle et plus pénétrante.

Dépouillée des sens, envolée vers l'au-delà, comme l'exilé qui, secouant les chaînes de la captivité, rentre dans sa patrie, l'âme se détourne du monde inférieur pour se porter vers un monde nouveau. Oh! ne croyons pas qu'elle oublie la terre. D'après l'enseignement du prince des théologiens (S. P. I. q. LXXXIX) elle conserve le souvenir des vivants qu'elle a connus, aimés, fréquentés, des parents, des amis avec lesquels une volonté spéciale de Dieu peut la mettre en rapport. Elle retient les connaissances naturelles et les sciences acquises pendant la vie. Cependant l'objet propre de son entendement ce sont les êtres

Digitized by Google

spirituels, tels les âmes des autres morts, les démons et les anges. Tout cela elle ne le connaît plus par des moyens sensibles, par des impressions d'ordre matériel et particulier, mais par les idées que la lumière divine lui communique.

Nous n'affirmons rien ici, croyons-nous, qui ne repose sur la tradition constante de l'Eglise. A tout le moins sommes-nous en compagnie des docteurs les plus illustres. Nous venons d'invoquer l'autorité de saint Thomas d'Aquin dont le nom seul est une force, car en lui se concentre tout l'enseignement patristique; nous pouvons encore nous réclamer de l'Université et des philosophes de Coïmbre et de leurs propres conclusions fortifier nos conclusions personnelles. Mgr Elie Méric, qui fut longtemps professeur, comme on sait, à la Faculté de théologie en Sorbonne, résume leurs enseignements dans une page substantielle qu'il me permettra de lui emprunter: « L'âme, après la mort, continue de penser parce qu'elle continue de vivre et que la pensée est l'essence de sa vie. L'inactivité, c'est-à-dire l'inertie absolue de l'âme, l'absence de vie intellectuelle et de pensée, c'est l'anéantissement, c'est la mort et l'âme ne meurt pas. La conscience persiste après la mort, parce que la conscience est la base de la personnalité, parce que l'âme continue à se reconnaître, à se sentir cause de ses sentiments et de ses pensées. La connaissance des objets sensibles persiste et devient même plus distincte parce que l'âme, esprit pur, est supérieure par nature aux objets sensibles. La connaissance des événements qui s'accomplissent sur la terre n'est pas contraire à leur nature: loin de là, et si cette connaissance leur fait défaut où si elle n'est que très imparfaite, ce n'est pas un effet de leur état de séparation des réalités sensibles; il en est ainsi par la volonté de Dieu. Peut-être ces âmes séparées n'ont qu'une connaissance vague des événements de notre monde, une connaissance analogue à celle que nous avons de la vie future..... mais j'incline à croire, avec des théologiens autorisés que cette connaissance vraie ne leur manque pas et que la Providence, dont la sagesse pleine de miséricorde

Digitized by Google

s'étend à toute créature, leur permet de nous voir et de s'intéresser à nous (1). »

Pourquoi n'en serait-il point ainsi ? Nous venons de dire que l'âme avait emporté de cette vie la pensée de ses parents et de ses amis, j'ajoute qu'elle a emporté aussi, gravée en elle-même, la vie du monde au milieu duquel elle a vécu, les connaissances qu'elle avait acquises, le souvenir du bien et du mal qu'elle a fait. La Sainte Ecriture nous le laisse entendre implicitement au livre de la Sagesse (IV, 1) quand elle nous montre les impies tourmentés dans l'autre monde par le remords de leurs péchés. Elle nous dit par là-même que la mémoire ne disparaît pas. Or si la mémoire demeure ce n'est pas seulement pour le mal, mais aussi pour le bien, en un mot, pour tous les actes produits ici-bas, pour tous les objets perçus, pour tous les êtres aimés.

Telle fut toujours la croyance des chrétiens à quelque moment qu'on les considère dans l'histoire. Saint Paulin de Nole l'écrivait à Ausone en un langage aussi élevé que gracieux : « Pendant tout l'espace de temps accordé aux mortels, tant que je serai enfermé dans cette prison du corps, par quelque distance que nous soyons séparés, dans quelque monde, sous quelque soleil que je vive, je vous porterai au fond de mes entrailles, je vous verrai par le cœur, je vous embrasserai tendrement par l'âme, vous me serez présent partout. Et lorsque affranchi de cette prison, je m'envolerai de la terre, en quelque région que le Père commun me place, là encore je vous porterai dans mon âme. »

La mort qui me séparera de mon corps ne me détachera pas de vous, car l'âme, qui en vertu de sa céleste origine survit à notre corps, doit nécessairement conserver ses affections, ses sentiments comme sa vie ; elle doit vivre et se souvenir à jamais, elle ne peut pas plus oublier que mourir (2). »

(1) Cf. E. Méric : *l'Autre Vie*, t. II, ch. II.

(2) Cf. *Poema XI*, ap. Chollet : *La Psychologie des Elus*, ch. III, pp. 43 et sqq.

Digitized by Google

Si l'ami que je pleure vit ainsi par delà la tombe de mon amitié et de mon souvenir, je puis lui demeurer uni, malgré la mort, en vivant aussi de sa pensée. Je ne sentirai jamais, hélas ! la rencontre de nos cœurs; je ne saisirai pas la communion affective qui nous lie. Mes sens me font illusion. Dès lors que je ne le vois pas, que je n'entends pas sa voix, que je ne perçois pas les mouvements de joie que lui fait éprouver mon amitié, je puis parfois me demander s'il me voit lui-même, s'il m'entend, s'il me suit dans les occupations de ma journée, s'il continue en un mot à vivre avec moi de cette existence qui nous fut commune sur la terre. Cependant, si je fais abstraction de mon imagination qui me trompe, si je m'élève sur les hauteurs de la science théologique, je dois convenir qu'entre lui et moi subsiste une étroite liaison d'âme. Quand ici-bas un être qui m'est cher vit loin de mon regard, mon cœur et ma pensée peuvent aller vers lui aussi souvent que je le veux, et demeurer près de lui aussi longtemps que cela me plaît, et j'ai la conviction que lui, de son côté, vient de temps en en temps vers moi par les puissances affectives de son être. Voilà bien certes une communion à travers l'espace, qui ne manque ni de charme, ni de réalité, quoique je ne la sente ni matérielle ni palpable. De même à travers l'infini de l'au-delà, ne puis-je pas atteindre celui que j'aimais sur la terre? A la vérité, il ne m'est pas donné de savoir si dans l'instant même où je pense à lui ma pensée retentit dans son cœur. Je n'ai jamais l'impression de sa propre pensée sur la mienne. J'en sais assez néanmoins pour être assuré qu'un lien mystérieux demeure entre lui et moi. Il a laissé sur mon âme une empreinte ineffaçable : j'ai mis mon empreinte sur la sienne, il a emporté une portion de moi-même, il en vit au moins de temps en temps, il la retrouve dans son existence nouvelle, comme je vis des affections qu'il a créées en mon cœur, en me donnant ses goûts, ses sympathies et les lumières de son intelligence.

On entrevoit déjà que la tombe ne brise pas toutes les relations que l'amitié a fait naître. C'est un point capital,

Digitized by Google

une connaissance bien capable d'adoucir les cruelles séparations causées par la mort.

Pour savoir dans quelle mesure subsistent ces relations, pour comprendre comment nous demeurons unis à nos défunts, il faut, à l'exemple de Dante, descendre dans le Purgatoire où notre ami sauvé des feux éternels par la miséricorde divine, est allé dans la joie et la tristesse tout ensemble achever de se purifier de ses fautes, puis, toujours conduits par la saine théologie, qui remplit si bien le rôle de Béatrice, nous l'accompagnerons au ciel et nous verrons comment tout en se plongeant dans les joies de la vision béatifique, il demeure l'excellent ami que nous avons connu.

(*A suivre.*) R. PARAYRE.

Digitized by Google

LE " PASCAL "

DE M. BOUTROUX

Depuis vingt-cinq ans environ, l'Apologétique témoigne d'une activité extraordinaire qui fait naître, chez les uns, une très vive admiration, et chez les autres, de non moins vives inquiétudes. En philosophie, en exégèse, sur le terrain des doctrines sociales ou de l'apostolat intellectuel, nous voyons se dresser des constructions modern-style dont on nous vante la grâce et la solidité. Notre génération, ou tout au moins, la génération prochaine, verra comment elles supportent du temps les irréparables outrages.

Chose curieuse, ce sont les catholiques littérateurs qui, en matière d'apologétique, se sont montrés les plus circonspects. Loin qu'ils s'appliquent à formuler de nouvelles et séduisantes théories, ils s'occupent du passé avec une sorte de passion exclusive, et ils ont le courage, de nos jours fort rare et presque inconcevable, de passer pour régressifs. Tels MM. Brunetière, Bourget, Coppée, et même le sceptique M. Faguet. Cette sagesse apologétique, des écrivains les plus en contact avec l'effervescence de la vie contemporaine, n'est peut-être pas aussi inexplicable qu'on serait tenté, tout d'abord, de le croire. Ils ont l'occasion de constater, tous les jours, la vérité profonde du *nihil sub sole novum ;* ils se rendent compte, à chaque instant, pour employer

Digitized by Google

une expression bien significative, que les Anciens ont tout dit. Au surplus ils connaissent Bossuet, ils étudient déjà, ou ils soupçonnent saint Augustin et saint Thomas, et ils ne croient pas pouvoir se livrer à de grandes espérances. Qui donc oserait dire à un géographe que la gloire d'un Christophe Colomb n'est pas une gloire unique? Nous savons tous qu'il n'y a plus désormais d'Amérique à découvrir et que le rôle des explorateurs est nettement limité. De même saint Augustin, saint Thomas et Bossuet ont découvert, parcouru en tous sens et étudié, les vastes territoires du dogme, de la morale et de la psychologie, partant de l'apologétique. Les littérateurs, disciples de Bossuet, ne croient pas que nous soyons à la veille d'une révolution apologétique.

Cependant, la grande, l'immense, l'effroyable bataille que l'Eglise soutient depuis deux siècles, contre ses ennemis, semble avoir son centre dans la littérature. A Dieu ne plaise que je méconnaisse l'importance de la philosophie ou de l'exégèse. Mais quel philosophe ou quel exégète fit autant de mal, à la France chrétienne, que Voltaire ou Rousseau? Et, inversement, les hommes du XIX^e^ siècle, qui ont contribué pour une large part, à favoriser la renaissance catholique, sont des littérateurs; ils s'appelaient Chateaubriand, de Maistre, Lamennais, Louis Veuillot, ils s'appellent Brunetière et Bourget et Coppée.

De tant d'œuvres, qui eurent pour objet la défense de l'Eglise ou l'expression du sentiment catholique, il restera quelque chose sans doute. J'essaierai peut-être, un jour, de dégager ce qu'il y a de nouveau, en même temps, et de définitif, dans l'apologétique littéraire du XIX^e^ siècle. Seulement, comme dans les recherches de ce genre, on est très exposé à se faire illusion sur l'importance des résultats obtenus, il est bon de prendre, aux environs du sujet lui-même, des points de repère et des termes de comparaison. C'est pourquoi, je voudrais indiquer aujourd'hui, comment on apprécie, dans les milieux littéraires, l'apologétique d'un écrivain reconnu unanimement comme un maître de tout premier ordre, de Pascal, par exemple. Peut-être ce travail

Digitized by Google

nous révèlera-t-il quelques principes directeurs, qui trouveront naturellement leur emploi dans une étude sur le XIXe siècle.

C'est à M. Boutroux qu'est revenu l'honneur d'indiquer, en quelque sorte officiellement, ce qu'on enseigne, à l'heure qu'il est, dans les régions modestement appelées intellectuelles, sur la valeur apologétique des *Pensées*. Philosophe de profession, écrivain distingué, M. Boutroux s'est acquitté de sa tâche, avec aisance, discrétion, dextérité et habileté. Pascal a été embaumé, enveloppé de bandelettes, étiqueté et classé, pour longtemps sans doute, dans le musée philosophique et littéraire que la maison Hachette a construit, en l'honneur des grands écrivains français.

D'abord M. Boutroux ne veut pas qu'on sépare ce qui, dans l'œuvre de Pascal, est indissolublement uni. « Il y a dit-il, en Pascal, un savant, un chrétien, un homme. Chacun des trois est un tout, l'un et l'autre et les trois ne font qu'un. Ce qu'il rejette, c'est la philosophie, ce monstrueux accouplement d'un objet surnaturel avec des puissances de connaître, dont la portée ne s'étend qu'à la nature. Et l'on ne peut faire de lui un philosophe, qu'en transformant, contrairement à sa croyance, ses doctrines religieuses, en symboles de doctrines rationnelles. » Devons-nous protester contre cette façon de ramener à l'unité rigoureuse les œuvres complexes et disparates de Pascal? Quelques écrivains catholiques ont essayé de le faire. Après avoir en quelque sorte, mis à part, l'auteur des *Provinciales*, ils n'ont voulu voir, dans l'auteur des *Pensées*, qu'un défenseur du catholicisme, pur et intégral. Cette diplomatie littéraire a quelque chose d'enfantin. Puisque Pascal a composé les *Provinciales*, on ne peut pas nier leur existence, et puisqu'il est demeuré violemment attaché, jusqu'à la fin de sa vie, à l'esprit des *Provinciales*, on n'a pas à défendre son orthodoxie. Certes, nous serions heureux de ranger un homme aussi illustre, parmi les fils soumis de l'Eglise catholique. Mais il a toujours vécu et il est mort, en janséniste forcené, avec le regret très vif d'avoir mis trop de modération et de douceur dans ses *Provinciales*. Les *Pen-*

Digitized by Google

sées elles-mêmes, ne sauraient être considérées comme une œuvre purement catholique : Pascal a déclaré, qu'en les composant, il visait à la fois les ennemis du dehors, c'est-à-dire les incrédules, et les ennemis du dedans, lisez les jésuites et peut-être tous les catholiques, non jansénistes (1).

Donc, à voir les choses avec sang-froid, le plus illustre de nos modernes apologistes, a porté à l'Eglise des coups terribles, sous lesquels une institution purement humaine eût succombé. Voilà ce qu'il faut dire, avant même d'examiner les services réels que Pascal a rendus à l'Eglise. Et l'œuvre de destruction qu'il a entreprise, se continue sous nos yeux. Plus que les écrits de Renan ou de Voltaire, et autant que les écrits de Jean-Jacques, les *Provinciales* sont une arme entre les mains des ennemis de notre foi. L'esprit des *Provinciales* est au fond de toutes les colères, déchaînées par l'affaire Dreyfus. Génie de Pascal mis à part, une certaine ressemblance existe, entre l'affaire des *Provinciales* et l'affaire Dreyfus. En 1656, la France catholique unie, puissante et libre de ses mouvements, était peut-être à la veille de remplir ses destinées, dans l'Europe et le monde. Le Jansénisme la coupa en deux, paralysa son action morale et rendit possible le triomphe de l'incrédulité au dix-huitième siècle. De même, dans les dernières années du dix-neuvième siècle, la France semblait se ressaisir ; elle caressait l'espoir qu'une sorte de nouvel édit de Nantes, allait régler désormais toutes les relations religieuses et sociales : les vieilles haines semblaient s'éteindre au dedans, tandis qu'au dehors, explorateurs, soldats et missionnaires, promenaient dans toutes les parties du monde, le drapeau tricolore et la croix. Survint l'affaire

(1) Etienne Périer a écrit, dans la préface de Port-Royal : « Le grand amour qu'il (Pascal) avait pour la religion faisait qu'il ne pouvait pas souffrir... qu'on la blessât et qu'on la corrompît en la moindre chose. De sorte qu'il voulait déclarer la guerre à tous ceux qui en attaquent ou la vérité ou la sainteté, c'est-à-dire, non seulement aux athées, *mais même aux chrétiens et aux catholiques qui, étant dans le sein de l'Eglise, ne vivent pas néanmoins, selon la pureté des maximes de l'Evangile.* »

Digitized by Google

Dreyfus, et l'on vit se produire cette guerre civile à l'état latent qui dure encore.

Lorsque M. Boutroux résume, à sa façon, la vie *présente* des *Provinciales*, on croit entendre un frère prêcheur du dreyfusisme. Même intrépidité dans des affirmations contestables et violentes, qui rendent impossible toute discussion conciliante, même accent pseudo-mystique, même tendance à transformer les persécuteurs en victimes et, inversement, les victimes en persécuteurs, mêmes menaces, même exclusivisme. Pour Pascal, le miracle de la Sainte Epine a une importance apologétique et historique, immense, et Port-Royal, à ses yeux, représente toute l'Eglise. De même, les Dreyfusistes ne voient au monde que l'Affaire.

« La conscience publique, dit M. Boutroux, n'a point cassé le jugement de Pascal. Et la maxime qui justifie les moyens par la fin ; la duplicité savante qui permet de mentir en faisant semblant de dire la vérité ; la casuistique qui réduit en règles ce qui n'en comporte pas et tue l'esprit par la lettre; la complaisance qui appelle bien, ou déclare permis ce qui est mal, sous prétexte que les hommes répugnent à s'en détacher; le formalisme qui dispense les hommes du devoir d'amour et de piété intérieure ; la religion comme instrument de domination ; l'habileté et la politique, comme moyens de travailler à l'avènement du royaume de Dieu, sont demeurés des objets d'aversion, pour les âmes religieuses et délicates. Ce que Pascal a condamné reste condamné, non seulement dans le ciel, mais sur la terre même ».

Tels sont les anathèmes que prononcent les âmes « religieuses et délicates » lorsqu'elles prennent en mains la défense de la justice et de la vérité.

Il n'y a pas lieu de répondre à M. Boutroux. Il englobe, dans une même condamnation, les casuistes, tous les casuistes, et le casuisme qu'il semble confondre avec la morale chrétienne et la direction religieuse. Il croit et veut croire que les Jésuites et leurs amis, c'est-à-dire la moitié ou la presque totalité des catholiques contemporains, enseignent

Digitized by Google

et pratiquent l'hypocrisie systématique. Et, pas un instant, ce censeur implacable des actes et des intentions d'autrui, ne s'interroge lui-même, pas une seule fois, il ne se demande s'il a pris, sur le très grave sujet qu'il traite avec tant de violence, les informations nécessaires.

Il ne soupçonne même pas ce qu'il y a de contradictoire, entre les deux parties de son anathème. M. Boutroux, en effet, érigeant sa propre pensée en concile, condamne les victimes de Pascal, au nom de la terre, mais aussi au nom du ciel. Au nom de la terre, soit. M. Boutroux, personnage officiel et philosophe notoire, connaît d'assez près les puissants de ce monde pour interpréter leurs sentiments ; il est avec les vainqueurs. Mais pourquoi se hasarde-t-il à prononcer des oracles, au nom du ciel ? S'il croit réellement à un ciel concret et réel, distinct de sa conscience orgueilleuse d'intellectuel, à un ciel semblable au ciel des chrétiens, il doit savoir en même temps, que les jugements qu'on prononce là-haut, ne sont pas identiques aux jugements rendus ici-bas. Le Jésus des Evangiles ne cesse d'opposer, à l'opinion du monde qu'il méprise, qu'il hait et qu'il maudit, les indications de la conscience chrétienne. « Malheur au monde. Vous n'êtes pas de ce monde ; Je vous ai arraché au monde ; Je ne prie pas pour ce monde. Heureux serez-vous lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront, lorsqu'ils lanceront contre vous toutes sortes de calomnies, mentant à cause de moi ; réjouissez-vous, tressaillez de bonheur, parce que votre récompense est grande au ciel ». Ainsi le ciel et la terre que M. Boutroux veut unir, contre les catholiques de nos jours, ne sont nullement d'accord. Puisqu'il est, à ce point, sûr de l'approbation des hommes, je ne m'étonne pas qu'il ne redoute pas la désapprobation de Dieu.

Encore une fois, il ne s'agit pas de prouver à M. Boutroux qu'il se trompe. J'ai voulu simplement montrer comment et jusqu'à quel point, par l'intermédiaire de ses commentateurs protestants ou incrédules, le Pascal des *Provinciales* vit, parle, lutte encore de nos jours, et continue sous nos yeux son œuvre néfaste.

Digitized by Google

Heureusement pour la mémoire de Pascal, les *Pensées* vivent, elles aussi, d'une vie intense ; on les trouve toujours, au centre même de toutes les luttes et de toutes les études religieuses.

Pour affirmer qu'elles ont perdu, à l'heure qu'il est, toute force apologétique et objective, M. Boutroux s'abrite derrière Sainte-Beuve, lequel ne craint pas d'employer, cette fois, les expressions nettes et catégoriques. Mais on voit bien que, personnellement, M. Boutroux tient en médiocre estime les systèmes d'apologie, qui s'appuient principalement sur la raison pure et l'autorité.

Ces dédains qui semblent avoir pénétré, en ces dernières années, dans certaines régions catholiques, sont-ils justifiés ?

Je ne le pense pas.

Certes, il convient d'entrer dans les pensées ordinaires des incrédules, dans leurs sentiments, voire, jusqu'à un certain point, dans leurs préjugés. Mais l'Eglise, qui est dépositaire de la vérité, se doit à elle-même de parler *tanquam potestatem habens*. Sans négliger les attaques de ses adversaires, ni leurs objections, elle s'applique avant tout, selon l'ordre de son divin Maître, à enseigner sa propre doctrine, ce qui est encore le meilleur moyen, non seulement de persuader et de convaincre, mais même de dissiper les préjugés.

Il ne faudrait donc pas écarter, *a priori*, le traité de la vraie Religion que Pascal a essayé d'instituer. D'abord quelques-unes de ses thèses particulières se confondent ou presque, avec les thèses que renferment nos manuels de théologie. Ainsi ce qu'il dit des prophètes et des martyrs. Je sais bien que quelques apologistes modernes prennent en pitié ces bonnes et solides formes d'argumentation, mais j'ose les préférer à leurs concepts plus ou moins néo-kantiens. Toutes leurs négations exégétiques ne doivent pas nous faire oublier que l'Eglise a été bâtie sur le fondement des prophètes.

Avouons-le cependant, la démonstration générale que des critiques ingénieux tirent des *Pensées*, ne saurait avoir

Digitized by Google

une sérieuse valeur apologétique. Non seulement l'œuvre de Pascal apparaît inachevée, mais le plan général qu'il avait peut-être à peine ébauché, échappe à toutes les investigations des critiques : « Si, dit M. Brunetière, le lecteur avait là, sous les yeux, l'autographe de Pascal, s'il voyait sur les pages du grand in-folio, ces fragments de papier jauni, de toutes les formes, de toutes les grandeurs, collés à l'aventure, par une main d'ouvrier sans doute singulièrement négligente ou pitoyablement malhabile, les uns, troués comme s'ils eussent été jadis enfilés par liasses, les autres, à la marge, dans un coin, au verso, barbouillés d'indications de toute sorte ou de figures de géométrie, tous couverts, ou presque tous, — car il y en a quelques-uns qui ne sont pas de la plume de Pascal, — d'une écriture pénible, irrégulière, hâtive, sans orthographe ni ponctuation, dont les lettres sont à peine formées, dont les lignes se dirigent en tous sens, tantôt, par le milieu d'une phrase brusquement interrompue, ou tantôt disparaissant plus qu'à demi sous les surcharges et les ratures, il commencerait à soupçonner la nature de la difficulté. Mais s'il s'avisait de vouloir déchiffrer le texte, et surtout, après tant d'éditeurs, s'il essayait à son tour de s'orienter parmi ces ruines, de raccorder, de rapprocher, de relier entre eux tous ces lambeaux épars, de les ordonner enfin dans l'ensemble d'un plan, où chacun parût occuper sa vraie place et produisît sur l'esprit toute son impression, c'est alors qu'il verrait à plein l'énigme multiple, complexe, insoluble. Vingt éditions lentement et minutieusement comparées, seraient moins instructives que ce rapide coup-d'œil jeté sur les matériaux à peine dégrossis, du grand édifice que Pascal rêvait, dit-on, de bâtir. Car c'est là que l'on peut voir si l'œuvre était loin encore de son achèvement et combien peu de confiance il est possible d'accorder, à tant d'essais de restauration que l'on a déjà tentés. »

Lorsque M. Brunetière écrivait ces lignes, il était libre-penseur, et peut-être exagérait-il, à ses propres yeux et aux yeux de ses lecteurs, les difficultés d'une œuvre incontestablement ardue. On peut reconstituer approximativement

Digitized by Google

l'idée générale de Pascal. Seulement, et c'est en cela que M. Brunetière voit juste, cette reconstitution, dont seront satisfaits les croyants, les littérateurs et peut-être les philologues, restera dépourvue de valeur apologétique, parce qu'elle pourra toujours être discutée par les libres-penseurs militants.

D'où on ne doit pas tirer cette conséquence, que les *Pensées* de Pascal n'ont pas de place marquée dans l'apologétique moderne. Rien n'est plus beau, au contraire, rien n'est plus édifiant, rien n'est plus probant, en un sens, que l'exemple de Pascal, faisant servir à la recherche de la vérité religieuse, son expérience de savant, sa pénétration de psychologue, et même ses souffrances de malade. Les incrédules eux-mêmes, se sont enlevé le droit de contester la prodigieuse signification et l'importance extraordinaire de ce fait. Un Pascal immolant les mathématiques à la théologie, c'était un spectacle trop dangereux. Aussi, durant deux siècles, les plus illustres libres-penseurs s'efforcèrent-ils de le dénaturer ou de le ridiculiser, avec une sorte d'acharnement féroce. Ils ont essayé de faire passer Pascal, pour fou, pour sceptique, voire pour trompeur, et toutes ces tentatives n'ont abouti qu'à la confusion de leurs auteurs. Un ridicule ineffable s'attache désormais au docteur Lélut, à Condorcet, à Voltaire et à quelques autres seigneurs scientifiques et littéraires, de moindre importance. De véritable amulette, il n'en existait pas, de moment de folie, Pascal n'en connut jamais, certes, mais la médiocrité d'esprit, la mauvaise foi, la bassesse d'âme de ceux qui inventèrent ces pauvres historiettes, ont enfin éclaté au grand jour.

M. Boutroux reconnaît avec bonne grâce que Pascal ne ne fut ni un sceptique, ni un fou, mais qu'au contraire il « offrait un exemple éclatant de la possibilité de réunir et concilier la plus haute raison, avec la foi la plus docile et la plus humble ». De cette constatation remercions M. Boutroux, sans doute, mais surtout les érudits innombrables qui, pendant tout le dix-neuvième siècle, étudièrent, fouillèrent et connurent à fond la vie de Pascal.

Cet exemple unique de la vie de Pascal produit, indirec-

Digitized by Google

tement, d'autres effets heureux qu'il serait injuste d'oublier; il incite, par exemple, à une modestie relative, nos bruyants et modernes panégyristes de la science. Dans sa curieuse étude sur le problème des *Pensées*, M. Brunetière semble se plaindre que Pascal ait trop insisté, proportionnément, sur les raisons de douter. Il a raison, si le doute de Pascal est foncier, absolu et universel, mais il se trompe, si Pascal s'est simplement proposé de ramener les gens du monde, raisonneurs, à une conception exacte de leur puissance intellectuelle, et les vrais savants, à l'objet propre de leurs études. Qui donc mieux que Pascal, peut convaincre d'outrecuidance philosophique les physiciens, chimistes, géologues et autres spécialistes, qui apprécient en quelques phrases sommaires, le catholicisme et son histoire? Ils ne connaissent ni la nature ni les causes des éruptions volcaniques, ils ne savent pas nous dire quel temps il fera demain, mais ils se flattent de remplacer Dieu avantageusement. Grâce à Pascal, on peut les rappeler sinon à la modestie, du moins au bon sens élémentaire.

Enfin, il est un certain nombre d'arguments apologétiques, que Pascal n'a pas inventés peut-être, mais auxquels il a donné une forme parfaite et définitive et qui ont pu entrer ainsi, dans ce que j'appellerais la circulation littéraire. Telle est la fameuse règle des paris : « Il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie où il arrivera croix ou pile. Il faut parier. »

Telle est encore cette remarque célèbre sur le témoignage des martyrs : « J'en crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger. »

A l'usage des lettrés modernes, Pascal a composé un grand nombre de ces formules immortelles que le bon Nisard comparait à des monnaies d'or. Non certes, qu'il ait renouvelé la théologie; son érudition était plutôt médiocre, et il ne faut pas songer, un seul instant, à mettre son œuvre en parallèle avec celle des grands maîtres Scolastiques ou des Pères. Mais il prépare excellemment l'élite des lecteurs profanes, à comprendre la théologie et à pousser plus loin leurs investigations religieuses.

Digitized by Google

Ce mérite toucherait peu, j'imagine, M. Boutroux, lequel admire par dessus tout, en Pascal, le précurseur de l'apologétique ultra-moderne.

« Longtemps satisfaite, dit-il, des systèmes d'apologie qui s'appuient principalement sur la raison pure et sur l'autorité, l'Eglise catholique voit se produire, dans son sein, de remarquables efforts pour chercher les premières raisons de croire, non plus dans les objets de la foi, mais dans l'homme et dans sa nature. Selon cette méthode, la condition première de toute démonstration de la religion serait l'éveil, en l'âme humaine, du désir de posséder Dieu, désir qui, à la vérité, en fait le fond, mais qu'opprime notre vie sensible. Il s'agirait de démêler, dans la nature même, l'exigence du surnaturel. Or, c'est en partie sous l'influence de Pascal, lu et médité en toute simplicité de cœur, que se développent ces côtés de l'apologétique chrétienne. »

Les catholiques auxquels fait allusion M. Boutroux accepteront-ils tous ces éloges? Je l'ignore, mais peut-être devraient-ils rectifier ou atténuer, certaines affirmations de l'éminent professeur, au moins contestables, qui ont pour objet les rapports de la psychologie et de l'apologétique. En dépit de ses hautes prétentions philosophiques et littéraires, le dix-neuvième siècle a mal étudié et peu connu la vie véritable et profonde de l'âme ; il est, à ce point de vue, très inférieur au dix-septième siècle. Les sages n'auront garde de s'enthousiasmer trop vite, pour une forme d'apologie qui repose sur des études superficielles, ou par comparaison peu profondes. Sans parler de la Rochefoucauld, dont il y a lieu de se défier, Pascal, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon et Racine, ont étudié tous les sentiments du cœur humain avec une finesse, une pénétration et une sagacité incomparables. Au contraire, pendant le dix-neuvième siècle, le principal effort des philosophes, des historiens, des orateurs et des poètes, s'est localisé dans des questions étrangères à la vie de l'âme proprement dite.

Même s'ils eussent été les premiers à faire entrer la psychologie dans l'apologétique, les écrivains du siècle

Digitized by Google

dernier n'auraient conquis que des droits limités à notre reconnaissance. Mais on ne saurait leur attribuer sans injustice la gloire de cette découverte.

Tertullien et saint Augustin ont prononcé des mots définitifs, sur l'âme naturellement chrétienne qui ne trouve son repos qu'en Dieu. Bossuet a exprimé, sur cette question, des idées presque identiques à celles que développe M. Boutroux. Combien il l'emporte sur notre philosophe, je ne dis pas seulement par l'éloquence, mais par la précision, la justesse et la force ; on en jugera par le texte lui-même. « Dieu a gravé en eux (les pécheurs) la loi éternelle, c'est la conscience, c'est cette loi qui nous accuse. *Accusantibus aut defendentibus.* En cette vie, elle nous accuse intérieurement ; mais le sentiment n'en est pas bien vif, parce que nous l'étouffons par nos crimes, parce que notre âme est comme endormie, charmée par les faux plaisirs de la terre et par une certaine illusion des sens. Et toutefois sa force paraît en ce que nous ne pouvons l'arracher ; elle ne laisse pas de se faire entendre. En l'autre vie elle agira dans toute sa force ; la force de l'accusateur est dans le jugement. En ce monde, il suffit qu'elle nous avertisse ; en l'autre il faudra qu'elle nous convainque. » Et ailleurs : « Les mœurs seules me feraient recevoir la foi. Je crois en tout à celui qui m'a si bien enseigné à vivre. La foi me prouve les mœurs ; les mœurs me prouvent la foi... Il ne faut point deux soleils non plus dans la religion que dans la nature ; et quiconque nous est envoyé de Dieu pour nous éclairer dans les mœurs, le même nous donnera la connaissance certaine des choses divines. »

Maintenant, il est possible que M. Boutroux ait visé les seuls apologistes modernes, qui ont fait du kantisme le centre de leurs opérations défensives. Mais son texte manque un tant soit peu de clarté, et d'ailleurs la question à laquelle il fait allusion peut-être, est trop complexe et trop délicate pour qu'on essaye de la résoudre incidemment.

Par contre, il indique avec une netteté suffisante comment un incrédule, même médiocrement instruit, peut germaniser, puis s'approprier Pascal. « Et ceux qui ne partagent

Digitized by Google

point, sous sa forme précise, la foi de Pascal sont, eux aussi, fortement touchés par la lecture de ses ouvrages. Les peintures que Pascal fait de l'homme sont trop vraies et trop vivantes, les sentiments qui ont agité son âme trouvent trop de retentissement, en toute âme soucieuse des choses morales, pour que l'on borne les objets de sa foi à leur sens littéral et matériel, La nature et la grâce, la concupiscence et la charité, c'est la matière et l'esprit, l'impulsion aveugle et l'effort volontaire, l'égoïsme et le sacrifice, la passion et la liberté. Comment rester sourd à cette belle et fortifiante doctrine ?... L'homme est grand... puisque le Dieu qui doit le porter en haut est près de lui, est en lui, comme le fond même de son être. »

Ce langage n'est-il pas identique à l'ordinaire phraséologie des panthéistes ? Des lecteurs simplistes seront tentés de le croire, mais s'ils ont quelque prudence, ils s'abstiendront d'exprimer publiquement leurs doutes. Sous l'influence du kantisme et du panthéisme, la langue française est en train de devenir inintelligible. Elle, jadis si claire et si nette, elle abonde, aujourd'hui, en formules philosophiques ou pseudo-philosophiques, qui se prêtent à des interprétations contradictoires. Ce Dieu de M. Boutroux, qui habite au fond de son être moral, est probablement dépourvu de personnalité ; il se confond peut-être avec le Pan.

Toujours est-il que cette façon de moderniser et d'enrôler, dans les groupes libres-penseurs, le Pascal catholique des *Pensées*, blesse profondément les meilleurs de nos instincts nationaux. Quand on combat, comme M. Boutroux, ceux qu'on appelle les défenseurs et les amis de l'équivoque, il ne faut pas collaborer à de certains travestissements. Or, c'est travestir Pascal que de l'associer aux rites censément religieux qu'ont imaginés les philosophes contemporains. Pascal croyait à la présence réelle, à la communion des saints, à la vertu des sacrements ; il prenait de l'eau bénite, faisait le signe de la croix, récitait son chapelet. Il s'exposerait sans hésitation au dédain de M. Boutroux, « lequel ne veut pas borner les objets de sa

Digitized by Google

foi à leur sens matériel et littéral ». Mais il s'indignerait à la pensée que M. Boutroux, tout en mutilant, en faussant le dogme catholique, affecte de ne pas voir les différences essentielles qui existent, entre la foi d'un chrétien et l'état d'âme d'un philosophe plus ou moins kantiste.

D'ailleurs, quel que soit son désir de s'identifier, en quelque sorte, avec Pascal, M. Boutroux se voit obligé, à la fin de son travail, de condamner au moins partiellement, la doctrine des *Pensées*. « ...Il est un point de la doctrine et de la vie de Pascal qui provoque parfois l'étonnement ou le blâme, c'est son culte de l'ascétisme... Rejeter de tout point l'ascétisme ce serait prétendre que toutes les parties de notre nature ont un droit égal à l'existence et au développement. C'est ce qu'aucune morale n'a jamais admis. Est-il certain, toutefois, que nous devions travailler, non seulement à modérer, mais à anéantir les instincts inférieurs de notre nature? Certes, pour qui cherche la sainteté, c'est le parti le plus sûr. Mais il est des dangers que le devoir même nous ordonne d'affronter... Le même instinct qui nous dégrade, si nous nous y abandonnons passivement, nous soutient et nous porte, si nous le pénétrons d'intelligence et de liberté. »

Voilà bien des métaphores qui auraient, ce me semble, grand besoin d'être expliquées. J'ignore quelle idée précise M. Boutroux se fait de l'ascétisme, mais on aurait le droit de penser qu'il le confond avec la mortification. Qui ne sait cependant que la théologie ascétique est une science positive, complexe et d'une grande étendue? Elle expose les principes de la perfection chrétienne et trace les règles pratiques, pour opérer l'ascension de l'âme vers Dieu.

De même, M. Boutroux paraît craindre que l'ascète ne réussisse à anéantir les instincts inférieurs de notre nature. Craintes peu fondées et qui prouvent à quel point, l'éminent commentateur de Pascal a négligé de contrôler ses informations, théologiques et psychologiques. Selon Cassien, la fragilité qui reste dans les parfaits, consiste en deux points, dont l'un est le perpétuel combat de la convoitise

Digitized by Google

jusqu'à la fin de la vie ; le second est l'inévitable assujettissement au péché tant qu'on est sur la terre.

« Cassien, ajoute Bossuet, pousse si loin le premier point, dans ses *Institutions monastiques*, qu'il ne craint point d'assurer que les combats augmentent avec les triomphes, de peur que l'athlète de Jésus-Christ, corrompu par son oisiveté, n'oublie son état ; ce qui est vrai principalement de l'orgueil, à qui tout, jusqu'à la vertu et à la perfection, sert de pâture. Et, dit-il, l'ennemi que nous combattons est enfermé au-dedans de nous, et ne cesse de nous combattre, tous les jours, afin que notre combat soit un témoignage de notre vertu. »

Œuvre de vulgarisation, le *Pascal* de M. Boutroux est, en même temps, un instrument de combat contre l'Eglise catholique. A travers le style doucereux et apprêté de l'éminent professeur de philosophie, l'auteur des *Provinciales* répand, parmi les lecteurs de nos jours, l'esprit d'orgueil, de révolte et de haine. Incapables ou peu désireux de lire les lettres de Montalte, ils reçoivent de M. Boutroux, un jansénisme fade, un peu déclamateur et plus pénétré d'idées calvinistes que le jansénisme primitif, et j'ose penser qu'il faut protester vigoureusement contre une telle propagande.

Est-ce à dire que nous méconnaissions systématiquement les vertus chrétiennes et stoïciennes qui brillèrent à Port-Royal ? Nullement. Mais le souvenir même de ces vertus est peut-être le chef d'accusation le plus grave qu'on puisse invoquer, contre les chefs de la secte : ils couvrirent, des mérites religieux qu'on admire chez les vierges et chez les solitaires, leurs haines et leurs desseins.

Nous avons, hélas ! d'autres griefs à rappeler. Sur les directeurs politiques du jansénisme, retombe la responsabilité de cette rupture à jamais déplorable qui se produisit, au dix-septième siècle, entre les catholiques de France. La bourgeoisie et une partie de la noblesse se séparèrent de l'Eglise, au risque de faciliter les progrès de la Révolution déjà menaçante. Insister, sur les conséquences de ce schisme, est d'autant plus facile que nous sommes d'ac-

Digitized by Google

cord, en cela du moins, avec nos adversaires. Ils se félicitent d'un événement historique qui nous afflige profondément, mais ils n'ont garde de l'ignorer, ni d'en nier l'importance.

Dans la vie intérieure du catholicisme, les ravages causés par le jansénisme sont en quelque sorte incalculables. Pour satisfaire des ambitions immédiates ou des rancunes mesquines, les hommes de Port-Royal commirent la faute de se laisser refouler dans l'hérésie et surtout de s'y maintenir. Tandis que Fénelon, condamné, se soumettait avec autant de promptitude que de bonne grâce, les jansénistes s'obstinaient dans la révolte ; ce qui les mettait dans l'impossibilité de remplir leur véritable mission. Leur véritable mission était de constituer, à côté des jésuites, aile droite de l'armée catholique, une aile gauche inébranlablement attachée au Souverain Pontife. Non seulement ils n'ont pas su comprendre la beauté et la grandeur de cette vocation, eux qui se proclamaient les défenseurs de la grâce, mais ils ont rendu impossible pour longtemps l'œuvre pour laquelle Dieu les avait créés.

Enfin, les jansénistes ont fait preuve d'une opiniâtreté orgueilleuse, et d'une étroitesse d'esprit qui les place, en quelque sorte, et hors de l'Eglise et hors de l'humanité. Rappelons-nous l'apostrophe célèbre de Sainte-Beuve arrivé au terme de ses études sur Port-Royal : « Directeurs redoutés et savants illustres, solitaires parfaits, confesseurs et prêtres vertueux... Ce que je voudrais avoir fait du moins, c'est d'amener les autres, à votre égard, au point où je suis moi-même ; concevoir l'idée de vos vertus et de vos mérites en même temps que de vos singularités, sentir vos grandeurs et vos misères, le côté sain et le côté malade, « car vous aussi vous êtes des malades... » Et quelle doctrine plus artificielle que la vôtre ! »

Je veux bien que cet hommage ait quelque chose, en soi, de peu glorieux pour la mémoire de Sainte-Beuve. Mais il renferme des vérités explicites et il suppose bien des arrière-pensées motivées et concrètes. Or, dans l'art d'analyser certaines maladies morales, Sainte-Beuve, et avec raison, passe pour avoir quelque compétence.

Digitized by Google

La lecture des *Pensées* ne nous inspire pas de ces inquiétudes. Toute l'habileté des incrédules onctueux ou railleurs ne saurait prévaloir contre ce fait prodigieux qu'est la vie religieuse et littéraire de Pascal. Ses *Pensées* favorisent les réflexions graves sinon les méditations, elles rendent inévitables certaines discussions qu'on peut regarder comme les prolégomènes de l'apologétique.

Cependant, il faut bien le reconnaître, la méthode de Pascal, trop géométrique et trop triste, ne satisfait qu'à demi, même ceux d'entre ses lecteurs qui sont le mieux disposés à entrer dans ses vues. Il fait naître successivement ou simultanément, dans l'âme de son incrédule, la douleur, le désespoir, la peur égoïste, l'énergique résolution d'étudier les choses religieuses, mais il ne trouve jamais de ces paroles qui consolent les humains ignorants et malheureux. Saint Augustin savait mieux parler au cœur de ceux qu'il se proposait de convertir. A un intellectuel de son temps, qui flottait entre la vérité et l'erreur, entre le monde et Jésus-Christ, il écrivait :

« Allez en Campanie et apprenez de Paulin à quel faste il a renoncé..., apprenez de quels trésors d'intelligence il fait à Dieu un sacrifice de louange... Pourquoi ces agitations? Pourquoi ces incertitudes? Il n'y a que la Vérité qui nous donne le vrai, et la Vérité, c'est le Christ ; allons à lui si nous voulons éviter la fatigue... Je vous en conjure, et un jour, puissiez-vous sentir avec quelle douleur, avec quels déchirements de cœur je vous écris et avoir du moins pitié de moi, si vous faites peu de cas de vous-même. »

Ces accents sont plus vrais, plus humains, plus propres à convertir les âmes, que l'argumentation stoïque des *Pensées* ou de la célèbre *Prière à Jésus*. Il est vrai que saint Augustin peut paraître trop pressant, trop sermonneur, à des modernes peu préparés à le comprendre. Ceux-là feront sagement de commencer par la lecture de Pascal. Mais qu'il soit bien entendu que, si on se place au seul point de vue apologétique, les *Pensées* ne sauraient être considérées comme une œuvre se suffisant à elle-même ; elles constituent une sorte d'introduction, et une excellente

Digitized by Google

introduction, aux œuvres de saint Augustin ou de saint Thomas.

Il a plu à M. Boutroux d'enrôler Pascal parmi les précurseurs d'un certain idéalisme contemporain, qui est fort en honneur dans les hautes régions de la littérature. Parmi les catholiques, des écrivains se trouveront sans doute qui loueront, chez M. Boutroux, l'élégance, la gravité, la profondeur et surtout la religiosité. Pauvres amusements de stylistes à la recherche de quelques substantifs élégants. Les idées que M. Boutroux professe sur Blaise Pascal sont renanistes et protestantes, c'est-à-dire anticatholiques.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

A PROPOS

DU

SAINT-SUAIRE DE TURIN

RÉPONSE A M. DONNADIEU

Nous nous conformerons, dans ces quelques pages, à l'ordre même qu'a adopté M. Donnadieu ; nous le suivrons pas à pas dans son argumentation, relevant au passage certaines erreurs, dont une au moins est fort sérieuse, et nous lui fournirons avec plaisir, sur diverses questions, les renseignements complémentaires qu'il nous demande.

I

Il importe assez peu que, sur les plaques de M. Pia, les *valeurs absolues* des images de Turin soient ou non représentées avec une parfaite exactitude. On sait que cette exactitude ne s'obtient jamais en photographie, ni d'ailleurs dans une œuvre picturale quelconque. On allèguerait tout aussi justement que deux observateurs ne voient pas le même objet d'une façon rigoureusement semblable, pas plus que ne le font deux objectifs photographiques, ou le

Digitized by Google

même objectif dans deux opérations consécutives. Ce qui est essentiel, c'est que la gamme des *valeurs relatives* soit conservée: une transposition générale est la conséquence inévitable de toute reproduction. Nous avons sous les yeux le *cliché original* pris en 1898, dans des conditions moins favorables que celles qu'a pu réaliser M. Pia, par M. Felice Fino: ce dernier cliché manque un peu de pose, son format n'est que de 21×27; le Suaire lui-même est d'autant plus réduit (1) que tout l'autel sur lequel le cadre était dressé, le tapis placé en avant de l'autel, une partie du baldaquin, un pompier de service qui se tenait par côté, deux des séminaristes agenouillés au premier rang, sont visibles sur la plaque. Malgré tout, à la finesse près, les effigies sont pareilles à celles que nous observons sur les épreuves de M. Pia. Le Suaire entier, étoffe et image, constitue un objet monochrome fait d'une simple dégradation de tonalités rousses. Font seules exception les parties carbonisées lors de l'incendie 1532, qui sont plus proches du noir, et les pièces d'étoffe réappliquées en 1534; ces dernières sont en majorité d'un blanc jaunâtre.

Nos planches ont été exécutées de manière à constituer pour le lecteur une série de documents capables de se compléter les uns les autres. Telles, par exemple, les planches II et IV, sont venues trop dures, telle autre, notamment la planche spéciale, fac-similé en grandeur égale du cliché de M. Pia, est un peu molle. La planche en grand format qui représente la tête agrandie est très fidèle et, tout comme les autres, elle a été exécutée sans aucune retouche au burin; elle est d'un effet très puissant. Aucune de ces reproductions ne montre les images avantagées et embellies; tout au contraire, ce sont les deux photographies, positive et négative, de M. Pia, qui possèdent non seulement la valeur documentaire la plus complète, mais encore la signification esthétique la plus incontestable: nul travailleur, désireux de pousser son étude aussi loin que possible, ne devra se dispenser de les avoir entre les mains, et de les contrôler

(1) L'étoffe occupe sur ce cliché une longueur de 13 centimètres.

Digitized by Google

sans cesse l'une par l'autre pour analyser l'ensemble et les détails. Il n'empêche que les planches du livre, complétées par les gravures spéciales exécutées en grand format, ne rendent praticable, pour la très grande majorité des lecteurs, un examen déjà fructueux. Un exemple : M. Donnadieu (page 222), en présence d'une des taches d'eau provenant de l'incendie de 1532, tache située entre les deux têtes, a cru qu'il s'agissait d'une portion du modelé des images. C'est un point sur lequel il insiste beaucoup. Eh bien ! il nous permettra de lui dire qu'une inspection, même sommaire, de nos planches IV et V, l'aurait mis à l'abri de cette erreur.

Néanmoins, l'étude minutieuse des photographies ne dispensera aucun homme de science de considérer la question du Saint-Suaire comme encore ouverte, aussi longtemps que l'étoffe originale n'aura pas été rendue accessible : c'est là ce que j'ai dit tout le premier en terminant mon livre et répété depuis (1). En attendant cet examen définitif, les documents directs ont été mis par moi à la disposition de quiconque a désiré les voir. Sur ma demande, M. le baron Manno a adressé les photographies originales à quelques personnalités marquantes dans les sciences physiques et naturelles, ainsi que dans les arts. Je pourrais citer tel physicien célèbre dont le nom a été prononcé parfois dans les débats actuels : les photographies, qu'il avait

(1) Le lecteur ne devra pas ignorer les travaux ci-après :

Revue scientifique des 17 et 24 mai, articles critiques de M. Maurice VERNES.

Ibid., numéros des 17 mai et 7 juin, réponses de M. P. VIGNON.

Ibid., numéro du 31 mai, lettre de M. le professeur Yves DELAGE, de l'Institut.

Correspondant du 10 mai, article critique de M. L. de MEURVILLE.

Ibid., numéro du 25 mai, réponse de M. P. VIGNON.

Revue chrétienne du 1er juin, article critique de M. le pasteur F. PUAUX.

Ibid., numéro du 1er juillet, réponse de M. P. VIGNON. Cette réponse vise principalement à établir la légitimité de la traduction que nous avons adoptée à l'égard des versets de saint Jean (chap. XIX, vers. 40 ; chap. XX, vers. 6).

Journal des Débats du 7 juin, examen de divers documents comparatifs, fait au *Musée Guimet* par M. P. Vignon.

Digitized by Google

bien voulu examiner attentivement en présence de MM. Delage et Hérouard, sont entre ses mains depuis dix-huit mois. Une douzaine de membres de l'Académie des sciences et un grand nombre de spécialistes de haute valeur ont étudié les photographies à la Sorbonne ou ailleurs, ainsi que les pièces comparatives, scientifiques, archéologiques et esthétiques. Tous ces documents ont été présentés à l'Académie des sciences, le 21 avril. Depuis cette date, je les ai encore montrés à beaucoup de critiques divers, souvent très défavorables à la cause du Saint-Suaire. A aucun moment notre enquête n'a cessé d'être absolument publique. Ajoutons que nous ne nous sommes pas rendus coupables de toutes les omissions que M. Donnadieu, en très peu de jours, a cru pouvoir découvrir dans notre étude (1).

Les opérations de M. Pia ont été conduites de façon à éviter toute déformation de l'objet à reproduire. On avait construit un échafaudage spécial (2). L'éclairage, venant à la fois de droite et de gauche, était réparti également ; l'emploi du diaphragme a été judicieux et la pose excellente.

Je n'ai jamais dit que l'opérateur eût été lui-même photographié pendant qu'il reproduisait le Saint-Suaire. On n'a pas pu déployer entièrement l'étoffe, parce que celle-ci, dans son grand cadre oblong dressé de façon que le grand axe du Suaire fût horizontal, était placée sous une glace. C'est donc par suite d'une confusion que M. Donnadieu est amené à se demander pourquoi on n'avait pas soulevé le cadre sur « des cales quelconques » ; c'est le cadre lui-

(1) On aura remarqué la *note de la rédaction*, par laquelle nous apprenons que l'article de M. Donnadieu était prêt pour paraître dans le numéro du 15 mai de cette Revue. Or mon livre a été mis en vente environ le 1er mai.

(2) Page 16 de mon livre, en note, se trouve un extrait du procès-verbal notarié mentionnant l'emploi d'un échafaudage, donnant la distance, indiquant l'éclairage. — Ecrivant cet article loin de Paris, je devrai renvoyer aux pages de ma seconde édition, n'ayant pas sous les yeux d'exemplaire de la première. Le lecteur qui aurait, au contraire, en mains un exemplaire de la première édition, voudra bien défalquer des chiffres donnés ici deux ou trois pages environ pour retrouver les phrases citées.

Digitized by Google

même qu'il aurait fallu prévoir plus grand. (Voyez la page 5 de mon ouvrage) (1).

Quiconque voudra se rendre compte de la précision vraiment remarquable à laquelle atteignent les photographies de M. Pia devra tout d'abord faire abstraction des silhouettes : on examinera la course, rectiligne jusqu'aux extrémités de l'étoffe, de certains gros fils de la chaîne, on analysera spécialement tous les vestiges de l'incendie de 1532, les parties carbonisées et les taches d'eau ; puis on étudiera les pièces d'étoffes rapportées : on en discernera, même à l'œil nu, le grain propre, on pourra compter les gros points de suture régulièrement espacés. L'observateur examinera encore avec fruit les plis très fins que formait l'étoffe pendant l'ostension. De cette façon, il verra que le jugement si favorable que nous avons porté plus haut est absolument justifié. Cela fait, il pourra passer avec confiance à l'étude du grain de la toile du Suaire, grain comme amolli et même énervé par le temps, dont un témoin de 1898 nous décrira tout à l'heure l'aspect caractéristique ; il se rendra compte du modelé absolument spécial des effigies, modelé très estompé, qui ne rappelle aucune technique artistique déterminée, mais qui présente ce facies *sui generis* qu'on pourrait appeler le facies photographique (2).

Les photographies étant, par ailleurs, tout à fait nettes, l'observateur ne sera pas tenté d'attribuer ce fondu extrême qui, sur les bords, va presque partout jusqu'à l'évanouissement insensible des effigies et jusqu'à une sorte de dissolution du modelé, à un défaut dans la mise au point ou l'éclairage, par exemple. Au reste, sur les images elles-mêmes, un certain nombre de stigmates sont rendus avec une incroyable minutie et les taches imprévues ne font pas défaut.

Pour se convaincre que les images résultent d'une tein-

(1) M. Donnadieu aurait pu se reporter aussi à l'ouvrage du Père Solaro, que j'ai cité, et spécialement aux figures 15 et 16, dont j'ai indiqué l'intérêt, page 19 de mon livre.

(2) Avec adjonction, toutefois, d'une sorte de semis de petits points qui se retrouvent d'ailleurs sur l'ensemble de la toile.

Digitized by Google

ture intime de l'étoffe, et non pas d'une peinture surajoutée, une comparaison très facile s'impose : Suivant l'axe de l'étoffe courent un certain nombre de fils de chaîne, spécialement sombres, analogues à ceux qu'on distingue également de place en place sur les côtés.

Dans certaines régions, ces fils, en se groupant, constituent des bandes assez étalées. Une de ces bandes passe en pont par dessus les reins creusés qui n'ont pas laissé leur image sur le Suaire ; la même bande, un peu plus bas, après avoir traversé les parties charnues largement imprimées, comble sur son passage le sillon pâle qui sépare les parties charnues des cuisses, et se prolonge encore sur une certaine longueur, accentuant l'image particulièrement faible et diffuse, tout à fait évanescente, de la cuisse placée à gauche sur l'empreinte. Eh bien, même à la loupe, l'aspect des régions de l'étoffe qui appartiennent à l'image, *qui porteraient de la peinture si l'étoffe était peinte*, est rigoureusement identique à celui de ces portions où la teinte rousse résulte d'un simple assombrissement de l'étoffe (1).

Une comparaison analogue nous renseignera sur la faiblesse générale des valeurs qui constituent le modelé des silhouettes : nous nous rendrons compte que, dans leurs parties les plus sombres (à l'exception des stigmates), les images ne sont pas colorées plus énergiquement que les *cernes* de ces taches d'eau métamériques qui datent de l'incendie de 1532.

Pour parachever cette étude préliminaire, on aimera à savoir quelles ont été les impressions immédiates des personnes qui ont assisté à l'ostention de 1898 : à cet effet je transcrirai ici quelques passages d'une lettre que M. Charles de Buttet, de Chambéry, m'a adressée ces jours derniers.

(1) On sait que si jamais cette étoffe extrêmement souple avait été peinte jadis, en positif, à l'huile ou à la détrempe, la peinture serait tombée à peu près en entier, surtout dans les clairs, c'est-à-dire dans les régions actuellement sombres sur les effigies négatives. Voyez le § IV de mon chap. I^er^. Voyez aussi, plus bas, la lettre de M. DE BUTTET.

Digitized by Google

M. de Buttet, que j'ai déjà eu l'occasion de citer dans mon ouvrage (page 157), connaît parfaitement la question du Saint-Suaire.

« Le jour même où la toile a été exposée au public, j'ai assisté dans la matinée à la cérémonie, ayant autour de moi des personnes presque exclusivement de nationalité italienne, parlant italien, langue que j'entends fort bien et que je parle couramment. Le soir, au contraire, j'étais avec un groupe entièrement composé de Français.

« Le matin j'étais très bien placé, bien en face et debout sur mon banc, car je fis comme les autres; mes yeux se trouvaient à environ 1 m. 50 au-dessous de la partie inférieure du cadre, je le voyais donc sous un angle peu prononcé. La distance qui m'en séparait était d'environ 25 mètres. Une lorgnette corrigeait cette distance.

« Dès que le Suaire fut placé dans son cadre, et éclairé par les projections électriques, les yeux se portèrent sur ce qui frappait vivement le regard : les traces de brûlures de l'incendie de 1532 et les morceaux de toile, relativement blanche, avec laquelle on en avait réparé les principales avaries. Bien peu parmi les assistants en connaissaient l'existence et cette vue produisit une déception : *non si vede niente* (on ne voit rien) ai-je entendu dire de tous côtés. On cherchait autre chose; on le découvrit peu à peu. La double empreinte déroutait plus d'un observateur. J'entendais dire autour de moi : « Je vois la tête, le nez, je distingue les mains. » Plus ou moins rapidement chacun arrivait à voir et à distinguer à son tour, mais pour quelques-uns c'était long. L'image était très vague, *la toile gris-roux, l'image du corps dans les mêmes teintes que la toile mais plus foncée et plus rousse;* par endroits, quelques taches plus sombres : celles qui se voyaient le mieux étaient celles du poignet et de la partie postérieure et inférieure de la tête. Tel remarquait un détail que l'autre ne voyait pas, et celui-ci en signalait un que son voisin n'avait pas encore saisi... Pour ma part je mis un certain temps à distinguer ce qui m'était signalé. A priori, je me méfiais des enthousiasmes et, comme saint Thomas, je ne croyais que lorsque j'avais vu. Une des choses que je distinguais des premières, sans qu'elle me fut indiquée, fut la forme d'un pied avec le filet de sang qui paraît s'en être échappé (1).

(1) Voir, sur ma planche IV, le pied gauche de l'empreinte dorsale

Digitized by Google

« Parmi mes voisins il en est qui ont affirmé voir les yeux, je ne pus parvenir à les distinguer et à ce moment j'étais persuadé que l'imagination était pour beaucoup dans cette assertion. D'après la photographie j'ai compris que cela pouvait être exact (1). Dans l'après-midi de ce même jour, 25 mai, j'ai été placé pendant quelques instants près du Suaire, à 5 mètres à peu près, et je le voyais de bas en haut sous un angle plus prononcé ; je n'ai rien vu de plus que le matin relativement à l'image ; mais les accidents de la toile se distinguaient bien mieux, plis, brûlures, morceaux de toile cousus là où les brûlures avaient été plus complètes. La teinte de ces morceaux de toile différait complètement de celle du Suaire : leur teinte est simplement celle de la toile jaunie par le temps, tandis que le Suaire est dans la teinte roussâtre que j'ai dite plus haut. Les personnes qui m'entouraient échangeaient leurs observations en français et elles voyaient certainement aussi bien, si ce n'est mieux, que celles qui étaient autour de moi le matin.

« Quelques instants plus tard, par suite d'une consigne mal donnée, mal comprise ou mal exécutée, une porte fermée s'ouvrit et, avec les personnes qui m'entouraient, je parvins au pied même de l'autel. J'étais très près, mais l'angle de vision était très prononcé, à cette distance ; l'image ne gagnait pas en netteté. Tous ceux qui m'entouraient n'étaient pas de cet avis ; mais je dois avouer que je ne suis pas resté beaucoup plus de cinq minutes en cet endroit et que l'étude de la toile attira spécialement mon attention. Le grain de la toile se distinguait très bien ; *les fils ne sont pas fins et ne sont point serrés*, pas plus la chaîne que la trame à ce qu'il m'a paru. Je ne sais quel nom on peut donner à ce tissu : *ce serait une étamine si les fils étaient plus fins.*

« A Gênes, où j'étais ces jours derniers, j'ai rencontré une dame qui était présente à l'ostension de 1898, et qui avait recueilli

et la tache en forme de croissant, perceptible sur l'étoffe en dehors de l'empreinte du pied. J'ai décrit cette tache dans mon livre. Elle témoigne de ce fait que, en outre du sang coagulé qui existait sous le pied, un peu de sérosité s'est écoulée de la blessure faite par le clou. La plaie de la main est également représentée à la fois par un caillot, lequel est très irrégulier et nuancé, et par de la sérosité qui a taché le linge tout autour. La planche IV permet de discerner tous ces détails.

(1) Il s'agit de la faible saillie que forme chaque globe oculaire au centre d'un cercle plus pâle.

Digitized by Google

de la bouche de l'archevêque de cette ville l'impression que lui avait produite le toucher du Saint-Suaire. Cette impression était celle que laisserait un tissu extrêmement doux et souple, *n'ayant plus aucune consistance et arrivé à un point de vétusté complet.*

« En traversant Turin, ces jours derniers également, j'ai eu l'heureuse occasion de rencontrer une ancienne dame de la cour qui a eu l'honneur d'être invitée à accompagner les princesses de la maison de Savoie le jour où le Saint-Suaire fut replié et enfermé dans sa châsse. Cette dame l'a vu de fort près, puisqu'elle a été admise à le baiser; elle n'a pu me donner aucun détail sur l'image reproduite sur la toile; celle-ci était à ce moment posée à plat et éclairée seulement par la lumière du jour et par celle de quelques cierges; mais elle a très bien vu la toile, couleur roussâtre, *tissu très peu serré et fils assez gros.* C'est exactement ce que j'avais reconnu moi-même.

« L'année qui suivit l'ostension, en 1899, j'ai trouvé sur le palier d'un escalier, au Louvre, une vitrine, placée là provisoirement, je pense, contenant des morceaux de toile dont le tissu ressemblait beaucoup à celui du Suaire de Turin, plus fin peut-être, moins roux; ils provenaient de fouilles faites en Egypte, je crois, mais je n'ai pu savoir à quelle époque on les faisait remonter. »

Cette lettre, si intéressante, complète d'une façon remarquable les divers renseignements verbaux que j'avais obtenus depuis le début de mon travail. Parmi ceux-ci, je rapporterai seulement le suivant, émané d'un savant bénédictin, dom Lafond. Ce témoin, tout comme M. de Buttet, a pu examiner l'étoffe de près et de loin. De près, à la place des silhouettes, il n'a guère vu que ces taches, vagues, *analogues* à *des taches de moisissures ou de rouille,* dont plusieurs témoins ont gardé le souvenir (1). De loin, au contraire, à quelque vingt-cinq mètres, sans distinguer les détails, il voyait toutes ces taches se fondre et se grouper harmonieusement, de manière à constituer les deux silhouettes désormais bien connues, visibles alors, selon lui, aussi nettement, sinon mieux que sur les photographies de M. Pia.

(1) Entre autres, la personne dont j'ai parlé, page 38 de mon livre, et qui assistait S. A. R. Madame la princesse Clotilde en 1868.

Digitized by Google

Tel est donc l'aspect de ces images qui, présentées à un grand nombre de techniciens, notamment au directeur d'un grand musée d'étoffes anciennes, ou encore à un chimiste qui, toute sa vie, s'est occupé des teintures et qui enseigne aujourd'hui la chimie industrielle dans une grande faculté, à des peintres, à des sculpteurs de premier ordre, n'a jamais évoqué le souvenir de quelque œuvre déjà vue, ni fait penser à un procédé pictural connu : ces silhouettes ont tous les caractères d'impressions obtenues par quelque rayonnement, par l'action de quelque vapeur; le métier et l'art lui-même s'y cachent si bien que nul jusqu'ici ne les y a découverts; la nature, en revanche, s'y montre à nu, et telle est, avec l'expression grandiose du visage, l'origine de leur beauté.

*
* *

Quoi qu'en puisse penser M. Donnadieu, et malgré les arguments, d'ailleurs classiques, qu'il présente dans les pages 215 à 218 de sa critique, *les images de Turin sont des négatifs :* c'est là un point acquis. Tous les reproches que m'adresse ici mon contradicteur, reproches qui ne seraient pas trop sévères..., pour peu qu'ils fussent justifiés, n'auront qu'un effet, c'est de m'obliger à constater, et à dire, qu'il ne m'a point lu.

Passons vite : je n'ai aucune raison pour insister, dans cette Revue, sur une polémique inutile. Que M. Donnadieu relise les pages 19 à 23, qui terminent le § II de mon premier chapitre, il verra que M. Chopin avait lui-même, il y a trois ans, soulevé les objections tirées de la façon dont la plaque photographique se comporte vis-à-vis des objets polychromes; il verra que j'ai répondu à M. Chopin en faisant observer que le Suaire — *images et fond* — constitue un ensemble d'une seule teinte, un camaïeu monochrome. En outre, il verra que j'ai eu grand soin d'établir dans mon livre que L'ŒIL HUMAIN *voit les images du Suaire, et cela depuis la fin du* XIV^e^ *siècle au moins*, EN NÉGATIF. Cette constatation capitale, signalée dès ma page 14, en note,

Digitized by Google

reproduite, en alinéa séparé, page 23, découle explicitement de toutes les descriptions qui font l'objet de mon chapitre IV. Une note mise au bas de la page 23 annonçait cette étude spéciale des copies du Saint-Suaire — des copies ou des descriptions — et en faisait connaître à l'avance l'objet principal, qui était d'authentifier, dans l'ensemble et les détails, les photographies de 1898. Laissons donc simplement tomber certains jugements quelque peu comminatoires.

Cela dit, constatons que M. Donnadieu garde un silence complet à l'égard des arguments que nous présentons dans les §§ III et IV de notre premier chapitre. Ces arguments restant debout aujourd'hui, sans avoir rien perdu de leur valeur, nous sommes autorisé à affirmer, jusqu'à la preuve contraire, que les images du Suaire ne sont point une œuvre picturale, et que l'étoffe a conservé l'empreinte d'un corps. Tel est le véritable fondement des recherches expérimentales que nous avons instituées de concert avec M. le commandant Colson. Au sujet de la *portée logique* des inductions que renferment nos chapitres II et III, nous nous sommes clairement expliqué, soit dans le corps de notre ouvrage, soit dans la préface de notre seconde édition, soit dans nos réponses à MM. Vernes ou de Meurville, et nous ne reviendrons pas ici sur cette question.

II

M. Donnadieu estime-t-il vraiment que nous avons demandé à Giulio Clovio *la preuve* que le cadavre ait été enveloppé dans son linceul de la façon que nous avons dite?... Si les images ne sont pas une œuvre picturale, elles représentent une double empreinte et nous apprennent elles-mêmes quelles relations l'étoffe aura contractées avec le corps. Notre appréciation découle de la lecture directe des images, ces dernières n'en comportant géométriquement aucune autre. Giulio Clovio n'a pas cherché à

Digitized by Google

réaliser plus que moi des données historiques suivant une conception personnelle *a priori*. Il a examiné les images et peint sa curieuse miniature en conséquence.

C'est ici, page 222, que M. Donnadien interprète la tache d'eau placée entre les deux têtes comme si elle faisait partie du modelé général des silhouettes. Et cependant le caractère de cette tache est parfaitement reconnaissable sur nos planches IV ou V et nous l'avons signalée dans notre texte, page 8. Dans l'intérieur de « cet ovale inexplicable », chacune des deux têtes se prolonge en pointe; la tête de l'image face est assez nettement arrêtée, comme s'il y avait eu sur le front contact intime entre les cheveux et le linceu[1], et que ce contact eût été interrompu brusquement un peu plus haut par l'interposition de quelque corps étranger; la portion occipitale au contraire s'évanouit insensiblement de toutes parts, comme si, sur le sommet et les côtés, les cheveux se fussent progressivement écartés du linge sensibilisé, n'entrant en contact avec le linceul que dans la région médiane, là où la tête reposait fortement sur le drap, et où les caillots de sang se sont décalqués sur la toile (1).

Entre les deux têtes règne l'intervalle complètement clair que réclame M. Donnadieu, page 223, lignes une à quatre, et que j'avais signalé dans mon ouvrage, p. 11. A ce moment, je pensais à un pli ; plus récemment, en effectuant sur un corps des mensurations comparatives (2), de con-

(1) Plus haut, il semblerait y avoir encore quelques taches de sang; mais c'est là une illusion; les deux maculatures brunes symétriquement disposées font partie du cerne laissé par la tache d'eau.

Pour ce qui est de la façon dont les caillots ont pu faire leur image sur le Suaire, j'ai, dans ma seconde édition, page 106 en note, indiqué que j'avais obtenu des décalques avec du sang de cobaye, additionné, dans de très faibles proportions, d'une solution concentrée d'urée, au moment de la saignée.

Mes expériences ne sont pas encore terminées sur ce point, et je n'ai pas encore réussi à dégager nettement l'influence relative des différents facteurs.

(2) Du menton au talon, par exemple, en passant par dessus la tête, les pieds étant allongés ainsi que ceux du corps dont l'image s'est faite sur le linceul. Des mensurations tout à fait précises ne pourront être pratiquées que sur l'étoffe. Celles auxquelles nous nous livrés sur les images ont donné des résultats très satisfaisants.

Digitized by Google

cert avec M. le commandant Colson, nous avons constaté que l'espace entre les deux têtes, un peu plus considérable qu'il ne serait nécessaire, n'excédait cependant pas assez la longueur du développement normal pour qu'on pût parler d'un véritable pli. C'est alors que M. Gayet me présenta, au *Musée Guimet*, les coussins ou paquets de linge spéciaux dont il m'avait parlé l'an dernier, et que les Orientaux employaient pour soutenir le menton et maintenir en même temps la tête sur les côtés, tout en comblant l'espace laissé libre entre celle-ci et les épaules. Ces paquets de linge se réunissaient généralement sur le sommet de la tête, formant ainsi un anneau complet, à la façon d'un bandeau. Telle est la disposition, parfaitement simple, qui rend compte exactement de toutes les particularités remarquées sur les images : espace non imprimé entre les deux têtes qui s'atténuent en pointe vers le haut; absence d'enveloppement de la face ; maintien, au niveau du plan antérieur du visage, de quelques mèches de cheveux roidies ; absence des épaules sur l'image face ; passage du drap antérieur en pont au-dessus des clavicules et du cou, l'impression interrompue recommençant à quelque distance de la crête des pectoraux, pour devenir maxima au niveau de cette crête. Le bandeau, toutefois, doit avoir été mince au-dessus de la tête, les paquets de linge allant ensuite en s'élargissant beaucoup sur les côtés, puis formant une mentonnière solide en se réunissant l'un à l'autre par devant (1).

*
* *

La question de l'abondance de la sueur n'est pas une objection ; passons rapidement : le supplice moral du Christ, précédant son supplice matériel, a commencé dès

(1) Dans mon livre, la question des tampons, disposés de part et d'autre de la face, est traitée en divers endroits, notamment aux pages 48 et 49, 63, 129. En outre, dans son numéro du 7 juin, le *Journal des Debats* a rendu compte de quelques observations faites par moi au *Musée Guimet*, sur les momies qu'a récemment rapportées M. Gayet.

Digitized by Google

le jeudi soir au Jardin des Oliviers; les Evangiles mentionnent, à ce moment, la production d'une sueur morbide, d'une sueur de sang, d'après l'expression de saint Luc (1). Quant à l'urée, la sueur en renferme toujours; ce n'est donc qu'une question de plus ou de moins : une grande usure physiologique, une sueur d'agonie très prolongée et, selon M. le professeur A. Gautier, de l'Académie des sciences, voici un corps dont la peau se recouvrira d'une certaine proportion d'urée. Le sang, lui aussi, en contiendra. Les substances organiques éliminées pourront même être directement ammoniacales. L'eau superficielle s'évaporera sans doute; il n'en sera pas de même de celle qui restera emprisonnée à l'intérieur des glandes sudoripares, chargées, elles aussi, en urée ou déjà en carbonate d'ammoniaque; les cheveux et la barbe ne sèchent pas aisément dans leurs régions profondes, que protègent les mèches externes roidies, agglutinées, partiellement tachées de sang.

Il n'y a pas lieu d'insister sur les frottements auxquels le corps avait été soumis, dans le trajet si court du Calvaire au sépulcre, placé tout près (2). Rien de plus facile que de porter un corps en le soutenant sous les bras et sous les jambes. Dans ce transport, les caillots sanguins n'ont aucune chance d'être arrachés. Les plaies des clous continuent à émettre un peu de sérosité qui tachera le linge ainsi que nous l'avons vu. Il en est de même, comme M. Donnadieu le désire, pour la plaie du côté (3). Quant

(1) Chap. XXII, verset 44.

(2) Voyez saint Jean, XIX, 41 et 42. « Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus : et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat. — Ibi ergo propter Parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum. » En français : « Mais il y avait, à l'endroit où il fut crucifié, un jardin : et dans ce jardin un tombeau neuf, dans lequel personne n'avait encore été déposé. — C'est donc là qu'ils déposèrent Jésus, à cause de la Préparation des Juifs, parce que le tombeau était tout proche.

(3) Cette plaie, de même que le sang coagulé qui en a coulé alors que l'homme était debout, apparaissent, sur le positif de M. Pia, comme extrêmement nuancés. On distingue, dans un bon éclairage, le fond sombre de la plaie ovalaire béante, et ses parois, un peu plus pâles,

Digitized by Google

aux taches que les plaies des mains auraient faites sur le corps, il n'y a aucune raison pour que nous les discernions sur les images, puisque le drap a seulement reposé sur les mains, sur les avant-bras et sur les régions centrales de l'abdomen. Les régions que les mains recouvraient nous demeurent donc inconnues.

M. Donnadieu prend-il les stigmates de la flagellation pour des *gouttes* (page 225)? Comment pense-t-il que le transport ait pu *déranger* ces stigmates (*ibid.*)? Ce sont des ecchymoses plus ou moins incomplètement séchées, plus ou moins suppurantes, plus fortement creusées dans les parties qui correspondent aux renflements des boutons métalliques que dans leur région moyenne ou sur leurs bords. Là où le sang a transsudé il a taché directement le linge; sur le pourtour, la teinte plus pâle correspond à de la sérosité. Il importe peu que le corps ait été plus ou moins essuyé par les vêtements à la suite de la flagellation, car les ecchymoses sont, bien entendu, restées en place. D'ailleurs, en dehors des ecchymoses et dans leur voisinage, ce ne sont pas les taches et les irrégularités de tout genre qui manquent sur l'étoffe. L'image dorsale notamment, dans la région qui correspond aux omoplates, là où la pression était la plus forte, se montre très inégalement impressionnée. L'ecchymose spéciale, visible sur l'empreinte en arrière de l'épaule gauche, a fait également son image par simple

limitées par un liseré foncé. Les ruisselets de sang sont eux-mêmes nuancés et modelés. Celui qui est le plus proche de l'axe du corps est pâle en son centre et bordé d'un liseré sombre. Les méandres semblent aussi naturels que ceux de la tache qu'a faite, par le travers de l'image dorsale, l'eau charbonneuse qui barre les reins. Mais voici le plus remarquable : en dehors de la plaie, du côté opposé à l'axe du corps, apparaît nettement, malgré la brûlure qui est tout près de là, un peu de sérosité échappée de la plaie. Le corps étant couché sur le dos, c'est de ce côté que la pesanteur entraînait cette sérosité. Sur le dos, on ne voit rien; la sérosité aurait pu, effectivement, couler sur les parois latérales de la poitrine, mais l'empreinte de ces parties latérales ne s'est pas faite : de part et d'autre de la région plane du dos, comme lorsqu'on se rapproche du creux des reins, l'image s'évanouit peu à peu, les stigmates de la flagellation s'interrompent, pour reprendre sur une partie de la région sacrée et sur les parties charnues.

Digitized by Google

tache : nous n'avons jamais chargé les vapeurs ammoniacales d'aller figurer à distance de pareilles marques (1)!

Au sujet des blessures faites par le supplice de la flagellation et de l'instrument qui a pu produire ces blessures, nous nous sommes largement expliqué dans notre ouvrage (Voyez notre figure 10 page 111). Mais, en outre, sur cette question, nous avons recueilli récemment quelques renseignements nouveaux d'ordre archéologique. On se souvient que, sur le Suaire, les blessures de la flagellation se rapportent à des boutons métalliques en forme de petites haltères, ou encore en forme de 8. D'autre part nous avions mentionné le fait qu'on connaissait des fouets romains dont les pièces métalliques étaient, sinon exactement pareilles, du moins très analogues à celles que nous décrivions : il s'agissait de tigelles renflées à un seul bout. Or, d'après une lettre que M. le professeur Marucchi, directeur des musées du Vatican, a écrite ces jours derniers à M. le baron A. Manno, on faisait également usage, chez les Romains, de fouets portant des boutons métalliques tout à fait semblables à ceux auxquels correspondent les blessures tracées sur l'étoffe de Turin. Voici le passage qui nous intéresse, traduit de l'italien par le baron Manno d'après la lettre de M. Marucchi : « En réponse à votre question, je peux vous dire que les *flagella* des anciens étaient faits de lanières de cuir tressées, ou de cordes. On en trouve avec des balles de plomb *qui, parfois, avaient la forme cucurbitacée que vous m'exposez*. Leur nom était *plumbatæ* [ou *flagra*] et, sous ce nom, ils sont fréquemment cités dans les actes des martyrs *(plumbatis cæsus). Le musée de la bibliothèque du Vatican en possède un exemplaire qui est assez rare.* » M. le baron Manno aura l'amabilité de chercher à me procurer une photographie de ce document. A quelle date pense-t-on que le fabricant de reliques fausses, auquel on veut attribuer l'exécution des images du Suaire, aurait eu connaissance de ces *plumbatæ* à boutons métalliques de forme cucurbitacée? Est-ce à Lirey, au XIV^e^ siècle?

(1) Voyez la page 231 de l'article de M. Donnadieu.

Digitized by Google

La question seule fait sourire. Est-ce au seizième, au dix-septième siècle? Non sans doute, car les connaissances archéologiques précises sont beaucoup plus récentes. Cependant, qu'on y songe, il est impossible de *rajeunir* davantage ces marques visibles sur le Suaire, car, dès 1534, les religieuses de Chambéry parlent de blessures qui semblent bien s'y rapporter; mais surtout, au XVII^e^ siècle, nous connaissons la gravure de Chifflet, qui les reproduit sûrement quoique assez mal, et la grande copie du monastère de Silos, sur laquelle ces stigmates, toujours bien schématisés, sont copiés de façon à être parfaitement reconnaissables. Dans ce cas, voudrait-on, malgré les historiens, *vieillir* au contraire les images? Alors jusqu'où faudrait-il remonter, par delà toute la période byzantine, dont la technique et l'esthétique si spéciales n'auraient jamais pu créer les académies à la fois impeccables et toutes en impression, la tête si réelle et si proche de la vie, que chacun admire sur les épreuves négatives du Saint-Suaire?

*
* *

A la page 228 de son étude, M. Donnadieu est amené à se demander de quelle façon le drap supérieur pouvait bien reposer sur le corps : nos figures 6 et 7 répondent pour nous. Il résulte de l'examen de l'image face que la seconde des hypothèses dont M. Donnadieu admet la légitimité se trouve être ici la bonne : le drap est simplement retombé sur lui-même de part et d'autre du corps sans l'envelopper étroitement sur les côtés, sauf dans des régions telles que les mollets et les chevilles; c'est ainsi d'ailleurs qu'on recouvrira tout naturellement un cadavre pour le protéger provisoirement. Ici donc, point de difficultés. Toutefois, nous allons être obligés de nous séparer de M. Donnadieu, pour tout ce qui aura trait à l'action impressionnante des vapeurs ammoniacales : d'une part nos propres expériences nous donnent explicitement raison; d'autre part nous connaissons les causes des résultats tout négatifs qu'a obtenus notre contradicteur. Quand nous

Digitized by Google

avons voulu réaliser, avec l'ammoniaque, une action *vaporographique* nette, nous avons utilisé un dégagement lent, et nous avons fait agir les vapeurs à très petite distance. M. Donnadieu, ainsi qu'il résulte de ses propres explications (page 231), a employé une source trop brutale : il a placé son papier témoin au-dessus d'un vase dont l'atmosphère était *nécessairement saturée de vapeurs ammoniacales*. Dans de pareilles conditions il ne pouvait qu'échouer. Nous n'avons pas lieu d'insister beaucoup sur cette question, car l'essai que nous avons fait avec la main de plâtre gantée est tout à fait démonstratif (1). On sait en outre que les récentes recherches de M. le Dr Vandevelde, directeur du laboratoire de la ville de Gand, ont confirmé et généralisé nos résultats (2). Nous avons fait très suffisamment connaître les détails de notre expérience avec la main gantée, en disant que le linge reposait directement sur le dos de la main et sur les doigts et en décrivant avec soin l'aspect qu'a revêtu l'image (page 93). L'empreinte vaporographique a révélé des saillies bien plus faibles encore que celles que M. Donnadieu s'étonne de voir accusées sur le Suaire. Le linge impressionné et la main gantée ont été présentés l'un et l'autre à l'Académie des sciences, le 21 avril ; beaucoup de personnes ont examiné ces objets depuis cette date ; elles ont pu constater que la couleur faiblement roussâtre du fond du linge, la teinte brune de

(1) Je serais curieux de savoir sur quelles raisons M. Donnadieu s'appuie, page 233, pour faire tourner cette expérience à notre propre confusion !

(2) M. Vandevelde a, lui aussi, utilisé les vapeurs ammoniacales, en les faisant agir sur le papier de tournesol rouge. Il a généralisé notre loi, en utilisant encore l'action de l'acide chlorhydrique sur le papier de tournesol bleu, celle de l'acide sulfhydrique sur le papier imprégné d'acétate de plomb, celle des vapeurs d'iode sur une surface sensibilisée à l'amidon. Voyez la note de M. Vandevelde présentée par M. Delage à l'Académie des sciences, le 16 juin. Les Comptes rendus, suivant une habitude récente, ne reproduisent qu'un fragment de cette note, qui contenait d'autres détails intéressants. M. Vandevelde ayant, en même temps, exposé ses recherches devant la *Société de médecine* de Gand, aura sans doute l'occasion de les publier *in extenso* en Belgique. (Voyez, en effet, les *Annales de la Société de médecine de Gand*.)

Digitized by Google

l'image négative, ainsi que le facies général du modelé, correspondent exactement à ce que nous savons ou voyons du Suaire et des images qu'il porte. La réussite des impressions par vapeurs dépend d'un heureux dosage de toute une série de conditions dont, en homme de science, *nous n'avons qu'à dégager les influences élémentaires respectives.* Que si l'on persiste à trouver que les images du Suaire sont « trop belles » pour avoir été obtenues de cette façon, nous demanderons qu'on nous propose une explication meilleure. Cette explication ne sera pas, sans doute, celle qui consistera à recourir aux talents du peintre auquel les moines de Lirey pouvaient confier une pareille tâche en 1353 (1).

*
* *

Les vapeurs de zinc nous ont rendu le service précieux de nous permettre de contrôler très facilement et avec une grande perfection la loi physique que notre étude directe des photographies nous avait conduits à dégager. Ces vapeurs, M. le commandant Colson en a, depuis longtemps déjà, expliqué le mode d'action dans des travaux qu'à notre grande surprise M. Donnadieu ne paraît pas connaître (2). On a vu que les vapeurs ammoniacales, et d'autres vapeurs

(1) M. Donnadieu nous dit, à la page 232, que les images paraîtraient résulter d'une projection rigoureusement orthogonale, effectuée, dans les deux sens, suivant la direction du fil à plomb. Il lui suffira d'examiner la double empreinte avec attention pour se rendre compte qu'il n'en est rien. Il s'apercevra qu'en de nombreuses régions les vapeurs ont visiblement *fui* dans tous les sens. C'est spécialement le cas pour le mollet gauche de l'empreinte face, pour la cuisse correspondante de l'empreinte dorsale, ou encore pour l'occiput. Rien de plus *diffluent* que l'empreinte de l'abdomen. Ailleurs, le dégagement de vapeurs étant sans doute très lent et le contact bien intime, les images disparaissent plus brusquement : exemple, la cuisse droite de l'empreinte face. Nous avons de même reproduit expérimentalement des brunissements, tantôt tout à fait localisés, tantôt très étalés, en modifiant la vitesse avec laquelle se dégageaient les vapeurs ammoniacales.

(2) Outre les *Comptes Rendus de l'Académie des sciences* du 6 juillet 1896, voyez le *Bulletin de la Société française de photographie*, 15 juillet 1896, 7 mai mai et 1er juillet 1897, 15 octobre 1900.

Digitized by Google

encore, obéissent à la même loi *physique*. L'action *chimique* exercée dans chaque cas spécial n'a pas à entrer en ligne de compte ici, puisque seules interviennent les concentrations relatives des vapeurs en des points déterminés.

Des deux clichés, excellents à des titres divers, qui sont reproduits sur notre planche VIII, seul le premier, qui représente la médaille de M. Boyer d'Agen, a été renforcé, afin d'acquérir une opacité suffisante en vue de la reproduction par la photocollographie, procédé capricieux et somme toute très inférieur à l'héliogravure (1). C'est ainsi que dans notre première édition, à notre grand regret, un certain nombre d'exemplaires contiennent des reproductions, beaucoup trop heurtées et insuffisamment modelées, de l'un et de l'autre de ces clichés. Ceux des exemplaires de la seconde édition que j'ai pu examiner contenaient en revanche des reproductions excellentes, très douces, très enveloppées et très fidèles.

Sans doute, les clichés obtenus avec les vapeurs de zinc ne sont pas des plus forts; leur énergie est pourtant suffisante, si l'on a soin d'employer de la poudre de zinc très fraîchement préparée; dans le cas contraire l'action est est faible et surtout très inégale, ainsi que M. Donnadieu a pu le constater (2).

***

Au sujet des opérations qui ont pu intervenir au moment de l'ensevelissement du Christ, nous renverrons d'abord notre interlocuteur à ce que nous avons écrit dans notre ouvrage. En outre nous lui signalerons un petit travail d'exégèse portant sur les versets de saint Jean et que nous publions le 1er juillet dans la *Revue chrétienne* de M. le pasteur Puaux.

Nous ne saurions trop le répéter: *A partir du moment*

(1) Avant de faire reproduire ce cliché, nous nous sommes assuré que le renforcement n'avait altéré en rien sa valeur scientifique.

(2) Nous nous sommes servi avec succès des révélateurs au métol et à l'hydroquinone, ainsi que du *cristallos*.

Digitized by Google

où la thèse du fraudeur peintre est écartée, c'est à l'étoffe qu'il appartient, non pas seulement de nous raconter ses origines historiques, mais encore de nous renseigner sur la nature du phénomène grâce auquel l'image, négative et dégradée sur les bords, du corps enseveli, a pu s'y imprimer. Nous avons expliqué, chap. II, § II, comment il était nécessaire que le corps fût à nu et que le linceul, au contraire, eût été rendu sensible. Nous avons dit à la page 89 ce qu'était le μῖγμα des Hébreux et comment les vapeurs ammoniacales étaient capables de fixer l'huile sur les fibres du tissu, cette huile elle-même faisant adhérer solidement la poudre d'aloès oxydée. En employant un tampon, la mixture, qui contient la poudre en suspension dans une faible proportion d'huile, s'étale facilement et rapidement sur un drap, même de grandes dimensions.

Les « théologiens archéologues » dont M. Donnadieu nous menace en termes transparents (page 238) ne nous apprendront, croyons-nous, rien que nous ne sachions déjà, car tous les détails qu'ils pourraient recueillir sur ce qu'était, chez les Hébreux, un ensevelissement *définitif*, iraient à l'encontre du langage si net que tiennent les Synoptiques. Voudraient-ils déduire, de la lecture du texte de saint Jean, que le corps du Christ a été oint et lié de bandelettes ? Alors ils mettraient le quatrième évangéliste en contradiction formelle avec les trois premiers historiens du drame de la Passion (1). Les commentateurs que nous citons dans la *Revue chrétienne* se sont bien gardés d'agir ainsi ; au reste, la grammaire justifie leurs traductions, semblables à celle que nous avons adoptée.

***

M. Donnadieu n'accorde pas lui-même une bien grande importance aux critiques qu'il formule en dernier lieu.

(1) Nous avons pu constater la vérité de cette réflexion, en lisant, dans la *Revue chrétienne* du 1er juillet, la réplique de M. le pasteur Puaux. Pour maintenir sa thèse, qui conclut à l'emploi de bandelettes liant le corps, il a été obligé de jeter par dessus bord les récits des Synoptiques : c'est là une fâcheuse extrémité.

Digitized by Google

Quoi d'étonnant à ce que saint Jean ou les saintes femmes aient fermé les yeux du Christ ou étendu ses mains ?

Nous avons parlé longuement des coussinets employés pour soutenir la tête sur les côtés. Les images nous ont fourni, à cet égard, des indications identiques aux observations que M. Gayet a faites si souvent au cours des fouilles qu'il poursuit en Egypte. L'occiput aura dû reposer directement sur le drap inférieur. A l'examen des images, à la vérité, la mesure de l'écart qui existe entre le menton et la base des pectoraux ou l'ombilic, prouverait que la tête s'est trouvée quelque peu ramenée en avant. Mais, dans beaucoup de tombes orientales, cette attitude résultait tout naturellement de ce que le lit funéraire était surélevé à l'endroit où la tête reposait. D'ailleurs rien n'empêcherait que des paquets de linge spéciaux n'aient constitué pour la tête un coussin général, disposé cette fois, et contrairement à ce qui aurait eu lieu pour les coussinets latéraux et la mentonnière, en dessous du grand linceul.

Somme toute, ces dernières réflexions de M. Donnadieu, pour judicieuses qu'elles soient, ne constituent pas des objections contre l'authenticité du Saint-Suaire. D'autre part, nous avons suffisamment montré que l'étude à laquelle nous venons de répondre ne pouvait pas prétendre à renverser notre thèse. M. Donnadieu n'aura, pensons-nous, aucun motif pour envisager ce résultat comme un échec personnel : nous sommes tout à fait persuadé qu'il souhaite aussi vivement que nous que ce grand corps si noble, que ce visage si fier, si triste et si bon, nous livre l'image véritable de Jésus-Christ. Pas une seule de ses observations ne tend directement à prouver qu'il en soit autrement.

P. VIGNON

Digitized by Google

RÉPLIQUE A M. VIGNON

En faisant suivre la réponse de M. Vignon d'une courte réplique mon intention n'est pas de prolonger le débat, tant s'en faut, car, d'une part, j'estime que je ne saurais mieux répondre qu'en renvoyant à ma précédente critique, dont je serais obligé de reproduire tout simplement les principaux arguments, et, d'autre part, je prépare un travail *in extenso*, où je développerai les résultats de toutes mes recherches que j'accompagnerai, alors, de planches explicatives nécessaires. Pour ce travail-là je demande seulement quelque crédit. Ma santé m'impose un peu de repos en ce moment où tout le monde, du reste, aime à jouir des vacances et, si Dieu me le permet, j'attendrai la prochaine rentrée scolaire pour terminer les quelques expériences sur lesquelles j'ai encore à me prononcer.

Mais il est certaines assertions de M. Vignon que je tiens à relever immédiatement. Je ne retiendrai que celles qui me paraissent les plus importantes, laissant à ce que j'ai déjà écrit le soin de répondre à toutes les autres, après quoi, désirant ne pas l'éterniser, je considérerai la discussion comme close, pour le moment.

*
* *

M. Vignon estime qu' « il importe peu que, sur les plaques de M. Pia, les valeurs absolues des images de Turin soient, ou non, représentées avec une parfaite exactitude ». Je ne suis pas de cet avis. Si une image est rendue très apparente sur une épreuve photographique, et si elle n'est que faiblement indiquée sur le modèle, la copie ne donne plus une idée exacte de ce modèle et cela peut, dans certains cas, nuire énormément à une thèse. Je l'ai déjà expliqué.

On peut ainsi très bien distinguer une image sur une

Digitized by Google

copie, alors qu'on la définit très mal sur le modèle. Sur les planches de M. Vignon les images sont bien visibles, tandis que M. Vignon, prend bien soin, tant par son propre texte que par les correspondances qu'il rapporte, de faire remarquer qu'on ne les voit sur le modèle qu'avec les plus grandes difficultés. C'est à ce point que la première impression des assistants était, lui écrit-on, « *non si vede niente* ». Il faudrait peut-être avoir la première impression de ces mêmes assistants en face des copies publiées par M. Vignon, car c'est de celles-là seulement qu'il faut se préoccuper, puisque ce sont, pour le moment, les seules qui soient à notre disposition.

On ne saurait, en effet, considérer comme sérieusement discutables ces effigies de toutes sortes et de toutes dimensions qui deviennent tant rapidement si nombreuses et que l'industrie livre à des conditions très diverses ou à des prix très variables. Celles-là ne pourront jamais constituer des documents sérieux ou scientifiques.

Répondant à quelques-unes de mes questions, M. Vignon veut bien, cette fois, donner quelques indications plus précises sur la manière dont le modèle a été photographié. Quelques-unes sont, il est vrai, d'ordre un peu secondaire, mais on n'en est pas moins satisfait de pouvoir les apprécier, les plus petits détails pouvant quelquefois avoir une petite importance. Il reconnaît toutefois quelques petits défauts à certaines copies, mais la chose n'en vaut pas la peine et je me garderai bien d'insister sur ces points.

Par contre, je reviendrai sur ce que je crois être « l'erreur fort sérieuse » que M. Vignon m'attribue dans son préambule. Il s'agit des rapports des têtes sur les images. Si on ne considère que les planches figurant la tête seule (aussi bien celles du livre que les planches tirées à part en grand format) on est certainement amené à voir deux têtes tangentes. Il n'est personne qui ne pense ainsi. Si on examine les planches où les deux corps sont représentés ensemble, on est conduit à très mal définir deux têtes séparées, et à bien distinguer comme une sorte de double image de la tête postérieure.

Digitized by Google

On cherche l'explication et M. Vignon la fournit en disant que c'est une tache d'eau provenant de l'incendie de 1532. Si c'est une tache d'eau il faut avouer qu'elle s'est placée bien malencontreusement, et que si, lors de l'incendie, l'étoffe a été lavée vigoureusement, l'eau a eu bien mauvaise grâce à venir faire une tache, juste, en un pareil point. Quant à moi, je crois que, sous ce rapport-là, comme sous beaucoup d'autres d'ailleurs, l'étoffe de Turin est à examiner attentivement de très près, et je me demande comment M. Vignon peut affirmer aussi nettement un pareil fait en n'examinant que des photographies. Des copies ne peuvent pas suffire en pareil cas, il faut étudier l'étoffe pour se rendre un compte exact d'un pareil effet.

Je crois toutefois devoir insister sur une assertion singulière de M. Vignon. Il prétend que les images, dans leurs parties les plus sombres, ne sont pas colorées [excepté les stigmates, toujours les stigmates qui se distinguent] plus énergiquement que les cernes des taches d'eau métamérique (!) qui datent de l'incendie. Je lui demanderai simplement pourquoi, si les taches sont métamères des parties les plus sombres, pourquoi, dis-je, leurs cernes sont si bien différenciés par rapport à ces parties.

Il semblera bien à tout le monde que M. Vignon a besoin d'expliquer cette contradiction de lui-même, qui n'est pas la seule d'ailleurs que j'aurai à relever, mais qui n'en a pas moins ici son importance.

Au lieu de s'étendre si complaisamment sur les fils de trame, c'est-à-dire à côté de la question, M. Vignon ferait beaucoup mieux, ce me semble, de s'attacher au fait principal, et de nous dire pourquoi des colorations diverses, qu'il ne connaît pas, ont donné des résultats photographiques qu'il interprète de différentes façons. Si ce sont des taches d'eau les images ne doivent pas avoir la même valeur, l'eau détruisant forcément la métamérie des parties actiniques qui les produisent, et si les images ont la même valeur, c'est que cette métamérie n'a pas été détruite et que, par conséquent, l'eau n'y est pour rien. M. Vignon est libre de supposer la tache d'eau, mais personne, avec lui, ne pourra

Digitized by Google

l'affirmer sans une étude rigoureuse de la pièce à conviction.

Ce sujet m'entraîne à insister sur la coloration de l'étoffe et je ne le quitterai pas sans faire remarquer qu'il est bien facile de se convaincre que la question de couleur peut prendre une très grande importance. Qu'on imbibe un linge avec de la mixture aléotique et qu'on l'expose aux vapeurs du carbonate d'ammoniaque, on verra la teinte du linge devenir, d'abord, plus foncée, si ces vapeurs ne sont pas très intenses, puis si elles le sont beaucoup et si elles sont très concentrées, et à cette condition seulement, la teinte pourra devenir plus ou moins roussâtre, mais elle pourra aussi pâlir au bout de quelques jours d'exposition du linge à l'air libre, et *un simple lavage à l'eau la modifiera* et l'atténuera singulièrement.

Si, au lieu de se contenter des vapeurs, on fait agir, directement, sur le linge mixtionné, la solution même du carbonate alcalin, on voit alors, apparaître une belle couleur brun rouge qui se fonce d'autant plus que la solution est plus concentrée, et qui reste fixe pendant longtemps.

Je signale cette différence de coloration entre les vapeurs et le liquide comme étant à étudier, au point de vue actinique, de beaucoup plus près que ne l'a fait M. Vignon, car, s'il était prouvé que la coloration de l'étoffe de Turin ne peut provenir que de l'action d'un liquide, que deviendrait sa thèse, déjà si peu solidement échafaudée ? Or, cette coloration, il faut l'étudier comparativement avec ce qu'on peut réaliser au laboratoire, et ceci vaudrait mieux que de comparer avec des vapeurs de zinc. M. Vignon ne l'ayant pas fait n'a, par cela même, acquis aucun droit à l'affirmation.

Mais ceci me conduit à l'objection principale sur laquelle je reviens sommairement. Elle semble d'importance capitale, et c'est pourquoi on ne saurait trop la mettre en relief. C'est la prépondérance que M. Vignon a donnée à cette conclusion que les images de l'étoffe de Turin sont négatives parce que *leur copie directe par l'objectif* fournit une image positive. M. Vignon arrive à la *qualité* négative de l'étoffe

Digitized by Google

par diverses considérations au milieu desquelles il ne peut pas nier qu'il ne fasse grandement dominer celle que je souligne ici. Il répète maintenant que « l'œil HUMAIN *voit les images du Suaire, et cela depuis la fin du* XIV^e^ *siècle au moins,* EN NÉGATIF.

En passant je ferai remarquer que M. Vignon a eu bien soin de laisser entendre par ailleurs, qu'à la fin du XIV^e^ siècle, on ne savait pas ce qu'était un négatif, il s'est même fortement appuyé là dessus pour dire qu'au XIV^e^ siècle un peintre n'aurait pas pu exécuter une image en négatif. Je lui démontrerai quand il voudra, que l'argument qu'il semble faire le plus capital, est précisément le plus faible de tous. Il est si facile, d'un négatif, d'obtenir *directement* un négatif, et réciproquement, d'un *positif* d'obtenir DIRECTEMENT un positif (1) et l'œil humain est, parfois, si embarrassé pour dire s'il voit un positif ou un négatif. M. Vignon ne paraît pas avoir une bien grande expérience de ces appréciations qui ne sont en définitive, tant pour l'œil que pour la plaque photographique, qu'une question d'actinisme des couleurs, et pas autre chose, et c'est pourquoi je ne cesserai de le répéter : « Tant qu'on n'aura pas déterminé l'actinisme des diverses parties de l'étoffe, on ne pourra pas se prononcer ».

M. Vignon parle d'un camaïeu à fond et à image d'une seule teinte, qu'en sait-il, lui qui ne l'a pas vu? On a parlé tantôt d'un drap jaune nankin, d'une image brune, puis d'un fond brun, d'une image couleur de rouille, puis encore de teinte roussâtre, etc.

Au milieu de toutes ces appréciations quelle est la bonne? Et enfin que savent de l'actinisme des couleurs tous ceux qui ont parlé de ces couleurs? L'œil n'est pas un bon juge par rapport à la plaque photographique, car, ce qui semblerait à l'œil un camaïeu, pourrait bien être traduit en deux teintes par la plaque photographique, et c'est le jugement de cette dernière que je réclame pour savoir si

(1) Cette démonstration fera partie des planches que je me propose de publier plus tard.

Digitized by Google

un homme n'a pas pu peindre une image plus actinique que le fond sur lequel il l'a fixée, ou réciproquement, car il faut bien se pénétrer de cette idée que, tout ce que l'homme peut faire, un homme peut le faire. On ne peut pas nier ceci.

Mais, par dessus tout, il y a encore cette explication que M. Vignon ne fournit pas des parties positives et des parties négatives sur une même image. Cela seul me semblerait suffire à justifier la réclamation que je formule parce que pour l'œil, je le répète, deux teintes ne paraîtront pas différentes, alors que pour la plaque sensible elles le seront.

Jusqu'à informé complet, et malgré tout ce qu'on puisse lire dans le livre de M. Vignon, je persisterai donc à dire : « J'IGNORE *si les images de Turin sont des négatifs*, j'en veux la preuve par l'analyse directe, et non pas par l'examen de copies, ou par des appréciations oculaires ».

*
* *

Je n'ai admis qu'avec réserve, qu'on avait demandé à Giulio Clovio la preuve du mode d'ensevelissement puisque j'ai longuement discuté ce mode, mais j'ai dit qu'on lui avait demandé surtout la preuve que l'ensevelissement ne s'était pas fait au pied de la croix, ce qui n'est pas la même chose. Je l'ai invoqué particulièrement pour la discussion du mode de transport. Pour ceci, comme pour tout ce qui concerne les plaies, je maintiens tout simplement tout ce que j'ai dit, je crois inutile de le répéter.

Je ne répéterai pas davantage ce que j'ai dit de la situation des têtes qui est à voir sur l'étoffe même, et je ne retiendrai que l'explication de M. Vignon par rapport aux coussins qu'il suppose avoir été placés sous le drap. Cette explication me paraît faire le plus grand honneur à la perspicacité de M. Vignon, et j'avoue très humblement que je n'y avais pas du tout songé. Mais je me demande comment le drap a pu se comporter en retombant, par les côtés, de dessus les coussins qui l'appliquaient ainsi contre la tête ?

Digitized by Google

Je me demande encore si, dans ces conditions, le drap n'aurait pas dû épouser étroitement la région contre laquelle il était butté, s'il aurait été tendu ou plissé dans cette situation particulière, et si, enfin, au développement, il aurait conservé à l'image une pareille régularité?

Un petit renseignement à cet égard pourrait paraître le bien venu !

Je n'insiste donc plus sur tout ce qui est relatif au transport, aux stigmates, etc., je renvoie à ce que j'en ai dit et je réplique sur un sujet qui a une toute autre importance.

Le point principal, capital même, n'est pas, en ce moment, d'établir la personnalité du sujet. Les controverses d'érudition, qu'on pourrait fournir pour cela, ne seraient que du luxe à l'égard de la question et ne tendraient à rien moins qu'à une diversion qu'il faut éviter. L'histoire des fouets romains pourra bien, plus tard, aider à dire si le corps fut réellement celui de Jésus-Christ, mais, actuellement, nous n'avons à discuter qu'une seule chose : la présence d'un corps dans une étoffe imbibée de mixture aloétique, ce corps imprimant, par les vapeurs ammoniacales de sa sueur, son image sur cette étoffe. Voilà la question exclusivement scientifique, n'en sortons pas. C'est pour y rester que je demande à M. Vignon de bien vouloir permettre que je l'imite dans sa manière d'affirmer et que je dise et redise : « Le phénomène n'a pas pu se produire tel qu'il nous est servi ». Je vais m'expliquer brièvement.

Je commencerai par éliminer cette fois les vapeurs de zinc, elles n'ont absolument rien à faire ici, car, ne se comportant pas du tout comme des vapeurs ammoniacales, elles sont impuissantes à les expliquer. Les unes et les autres ne se comportent pas de même manière, et, quand on veut expliquer un phénomène, il faut le faire par des moyens concordants. Or, il n'y a pas concordance entre l'action du zinc sur la plaque photographique et celle de l'ammoniaque sur l'aloès. J'espère que, sous ce rapport, j'obtiendrai une majorité approbative.

J'ai cherché à savoir si d'autres substances se comporteraient comme le zinc, et à quoi pourrait être attribuée leur

Digitized by Google

action. J'ai d'abord pensé à la couleur, et j'ai employé des rouges, des blancs et des noirs différents. Pour les rouges, j'ai pris le carmin, le minium, le vermillon, la sanguine et l'ocre rouge ; toutes substances de natures très diverses ; pour les blancs, j'ai pris la céruse, le blanc de zinc et le blanc de Troyes ; pour les noirs, j'ai pris le noir de fumée et le charbon.

Je me suis demandé ensuite si le principe fondamental de la substance y était pour quelque chose, et j'ai expérimenté, en même temps, sur le zinc en poudre et sur l'oxyde de zinc.

J'ai enfin voulu comparer différents métaux et j'ai éprouvé le zinc en poudre, le cuivre en limaille pulvérulente et le fer réduit par l'hydrogène. Je ne me suis pas adressé au mercure parce que j'en connais suffisamment l'action, l'ayant longuement étudié, il y a vingt-cinq ans environ, avec Merget, qui fut l'un de mes meilleurs amis. Je possède de fort belles images que nous fîmes ensemble.

J'ai fait tous les essais dont je parle de la manière la plus conforme possible (je la décrirai plus tard avec les détails nécessaires), et une seule substance, une seule, m'a donné, quoique bien faible et bien irrégulier, un résultat, c'est la poudre de zinc. D'où je conclus qu'aucune autre substance ne se comportant comme le zinc, c'est bien que celui-ci possède des propriétés spéciales qui lui sont propres, qui lui appartiennent et qu'on peut appeler *sui generis*. M. Colson est de mon avis, ou mieux, je suis du sien.

Quant à discuter ici ces propriétés, et à rechercher à quoi il faut les attribuer, cela ne nous regarde pas par rapport à la discussion qui nous occupe, c'est d'un ordre tout différent qui trouverait sa place ailleurs et nous n'avons pas à soulever ici la question. Je dirai simplement à M. Vignon que nous avons chez nous, à la bibliothèque de notre Faculté des sciences, la collection complète des comptes rendus de l'Académie des sciences, et celle, aussi complète, de la *Revue scientifique ;* que depuis vingt ans environ nous sommes abonnés au *Bulletin de la Société française de Photographie ;* que nous possédons bon nom-

Digitized by Google

bre d'autres publications importantes, et que j'ai l'habitude de me tenir au courant de ce qui m'intéresse. J'engage mon jeune interlocuteur à se bien persuader que ce ne sont pas les matériaux d'étude qui nous font défaut pour notre spécialité, et que lorsque nous n'entamons pas une discussion c'est, dans beaucoup de cas, parce que nous la jugeons inutile. Or, ici, c'est mon opinion qu'il ne faut pas faire intervenir les vapeurs de zinc. Je les considère comme n'ayant rien à faire dans la question, et je m'en tiens là.

Quant aux vapeurs ammoniacales, je dis, je redis et je répète qu'elles agissent de telle manière qu'il paraît de toute impossibilité que les conditions, *imaginées* par M. Vignon, aient pu se réaliser. M. Vignon se retranche derrière une question de dosage, de quantité, et de capacité, mais il faudrait alors s'entendre et s'expliquer.

Pour justifier l'impression, M. Vignon invoque un état fébrile exceptionnel qui a dû produire une sueur exceptionnelle, laquelle, à son tour, a dû être exceptionnellement chargée d'urée, laquelle urée, à son tour encore, a dû fournir beaucoup d'ammoniaque, si bien qu'enfin tout a été exceptionnel, ce qui a permis à l'étoffe de s'impressionner.

Et maintenant il vient nous dire, qu'en effet, s'il y a trop d'ammoniaque les choses se passent comme je l'indique, mais que s'il n'y en a pas beaucoup, elles se passent comme il le dit; il laisse entendre que, dans son cas, il n'y en a pas eu beaucoup, et, mentalement, il semble ajouter que ce « pas beaucoup » est certain.

On ne peut qu'admirer la sagesse et la prudence des vapeurs dans leur manière d'agir, mais il faudrait bien cependant que M. Vignon se mît d'accord avec lui-même. S'il nous dit qu'il en a fallu peu pour modeler si parfaitement l'image, pourquoi nous dit-il qu'il en a fallu beaucoup pour l'imprimer si énergiquement ? Une réponse précise, dégagée de toute ambiguïté serait, je crois, bien accueillie de tout le monde, et, le premier, je serais bien aise, je me réjouirais presque de pouvoir l'accepter.

Digitized by Google

J'en dirai autant de la capacité dans laquelle les vapeurs se sont dégagées. M. Vignon semble prétendre que si elles sont trop confinées elles agissent comme elles ont agi dans mon bocal. Mais, si elles ont été aussi abondantes que ce qu'il dit qu'elles ont dû l'être pour l'impression de l'image, elles ont été sans doute passablement confinées dans le sépulcre dont la capacité, dans la partie qui a reçu le corps, ne devait pas être considérable. Alors, ou bien elles ont été confinées dans une petite capacité, et pourquoi, dans ce cas, ont-elles fourni un modelé si parfait au lieu de l'uniformité qu'elles auraient dû produire, ou bien elles ont dû se diffuser dans un espace très grand pour fournir lentement le modelé au passage. Et encore !!!

L'espace était-il grand, ou était-il petit ? Que les historiens nous le disent, il n'y a pas à sortir de là, et c'est par là qu'ils indiqueront la véritable discussion.

*
* *

Je n'ai pas pris une main de plâtre gantée, j'ignorais si le gant dont j'aurais dû me servir, pour renouveler l'expérience, devait ou non porter au dos quelqu'un de ces ornements que la mode y fait souvent placer, j'ignorais aussi quel serait le degré de porosité du plâtre, si l'ammoniaque le pénétrerait uniformément dans toute sa masse, et si enfin le plâtre, par sa composition, ne modifierait pas ces vapeurs elles-mêmes. C'est pourquoi je ne me suis pas adressé au plâtre.

J'ai pris un de ces mannequins articulés, en bois, dont les peintres se servent comme de modèles pour remplacer, dans les cas de peu d'importance, le modèle vivant. Le mannequin a 0,42 centimètres de longueur. Estimant que c'est, approximativement, le quart de la taille humaine moyenne, j'ai pris, d'autre part, un morceau de toile auquel j'ai donné des dimensions correspondant à peu près au quart de l'étoffe de Turin. Par l'examen microscopique, je me suis assuré que la toile était bien de pur fil, puis je l'ai imbibée de mixture d'aloès faite avec de l'huile d'olive dont je sais l'absolue pureté.

Digitized by Google

Pendant vingt-quatre heures, j'ai fait tremper le mannequin dans un bain de carbonate d'ammoniaque, à raison de 15 grammes de sel par litre d'eau distillée. Au sortir de cette immersion, je l'ai essuyé et je l'ai enveloppé de la toile selon la méthode indiquée par la peinture de Clovio. J'avais eu soin, bien entendu, d'arranger le mannequin selon l'image de Turin. Je l'ai déposé, ainsi enveloppé, sur une grande planche sur laquelle je l'ai recouvert par une caisse en zinc dont j'estimais le volume à peu près correspondant au quart de celui d'une petite chambre sépulcrale taillée dans le roc. Tout étant ainsi disposé, j'ai laissé l'action se produire, dans le calme le plus complet, pendant quarante-huit heures.

Au bout de ce temps j'ai déplié la toile, je n'y ai vu aucune image ; la toile avait changé d'aspect de la façon la plus irrégulière possible, et le résultat a été des plus négatifs. Mais, comme M. Vignon pourrait m'objecter qu'il y avait trop d'ammoniaque, je vais recommencer l'expérience en le diminuant, et plus tard, je l'espère, j'en rendrai un compte détaillé. Pour le moment, je m'en tiens, à la suite, à tout ce que j'ai dit.

*
* *

Je ne ferai plus qu'une seule observation. J'ai fait appel aux théologiens pour qu'ils nous disent exactement comment le fait s'est accompli. Cet appel, je le renouvelle tout simplement, car, à l'encontre de M. Vignon à qui, paraît-il, ils n'auraient rien à apprendre, je crois, moi, qu'ils pourraient bien porter la question sur un terrain nouveau. Il a été déjà indiqué, et j'ai entendu dire tout autour de moi, que l'aloès qui fut employé pourrait bien n'être pas celui de M. Vignon, et c'est pour cela que j'ai demandé à être renseigné sur la qualité d'aloès, car, si l'histoire lui prouvait que ce n'est pas de son aloès qu'il peut être question, de quel droit l'imposerait-il? Il s'agirait peut-être, non pas de l'aloès socotrin, suc de l'*aloe vulgaris*, plante monocotylédone de la famille des liliacées, mais plutôt du bois

Digitized by Google

d'aloès, bois de l'*aloexylum agallochum*, plante dicotylédone de la famille des légumineuses. Ce bois, appelé aussi bois d'agalloche, ou bois de Calambac, est très aromatique, il brûle avec une odeur suave, sa poudre répand un parfum très agréable et comptait parmi les aromates du temps. Les textes mentionneraient l'*agallochon* (en hébreu *ahalot*, en arabe *agalugin*), tandis qu'ils n'indiqueraient pas l'*aloès*.

Mais, je n'irai pas plus loin sur ce sujet. Il ne m'appartient pas de discuter de pareils textes, ça n'est pas mon affaire, c'est celle des historiens, et je crois savoir que l'un d'eux fait, en ce moment, toutes les recherches nécessaires pour élucider cette question. Je m'efface donc complètement à cet égard, et tout le monde comprendra ma réserve, mais, laissant à M. Vignon le soin de discuter saint Jean et les synoptiques, je n'en répète pas moins : « à l'histoire sacrée de guider la science, et non pas à la science plus ou moins imaginaire de créer une tradition ».

*
* *

Je ne crois pas utile de m'étendre davantage et, pour conclure, je résumerai les principales propositions relatives aux points à discuter *avant tout :*

1° M. Vignon affirme que les images sont négatives et qu'un homme *n'a pas pu* les faire ainsi. Je réponds qu'il n'est pas prouvé qu'elles ne soient pas positives, il faut étudier l'étoffe pour le savoir, et qu'alors même qu'elles seraient négatives, un homme *a très bien pu* les faire ainsi.

2° M. Vignon affirme que des vapeurs ammoniacales, émanées d'un corps enveloppé dans une étoffe imbibée de mixture aloétique, ont imprimé sur cette étoffe l'image de ce corps. Je réponds qu'il *n'est pas démontré* que le corps a a été enveloppé dans une étoffe imbibée de mixture aloétique, et qu'il *n'est pas démontré* que des vapeurs ammoniacales aient pu imprimer un pareil modelé. Ce sont des conceptions individuelles que chacun peut prendre pour son compte, *mais rien ne le* PROUVE.

Digitized by Google

3° M. Vignon s'obstine mal à propos, ce me semble, et persiste à demander qu'on lui démontre que c'est une peinture. Mais c'est déplacer la question, car pareille démonstration n'est pas nécessaire et il suffit, tous simplement, de lui démontrer que ce n'est pas ce qu'il dit. L'étoffe peut être tout ce qu'on voudra, peu importe, pourvu qu'elle ne soit pas ce qu'il a imaginé, c'est l'essentiel, et tous les arguments qui lui sont opposés, et qui valent bien les siens, lui démontrent qu'elle ne doit, probablement, pas être ce qu'il a imaginé. Il lui appartient, à lui seul, de prouver qu'il a bien imaginé, mais il sera bien forcé de reconnaître que, jusqu'à présent, il ne l'a pas fait. Il s'en faut de beaucoup que je sois le seul de cet avis. Tous ceux qui sont désintéressés dans la question, et qui ne la jugent que pour elle-même, pensent comme moi. Ils sont peut-être plus nombreux que ce que M. Vignon peut le supposer.

Une science hypothétique, comme l'est celle de M. Vignon, n'a donc pas le droit d'affirmer l'authenticité d'une étoffe, et si l'histoire nie cette authenticité il faut, pour juger qui a raison, de l'histoire ou de la science, d'autres *démonstrations* que celles qui nous sont fournies, il faut étudier très scrupuleusement et très rigoureusement l'étoffe elle-même, il faut des PREUVES.

Enfin, on remarquera que, dans tout le cours de cette discussion, je me suis toujours servi, dans mon exposé personnel, du mot *étoffe*. C'est uniquemment parce que je ne sais pas encore si cette *étoffe* fut un LINCEUL !

A.-L. DONNADIEU.

Digitized by Google

CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

XXVIII

J'ai dit que le budget allait absorber Chesnelong. On a vu que dès la session supplémentaire de décembre, où s'étaient organisés les divers services parlementaires, son bureau l'avait envoyé à la Commission du budget. Lorsque cette Commission se constitua, elle fit de M. Mège son président, et de Chesnelong l'un de ses secrétaires ; mais en plus, elle nomma Chesnelong *rapporteur du budget rectificatif de 70* auquel un changement de législature et un changement de régime imposaient des modifications importantes. M. Busson-Billaut était *rapporteur général du budget de 71*, soit : *rapporteur* tout court.

Après le *plébiscite* et le retrait des trois ministres, qu modifiait si essentiellement la couleur, l'action, la force du Cabinet, M. Mège étant appelé au Ministère de l'instruction publique, M. Busson-Billaut se posa comme son remplaçant à la présidence de la Commission. Une objection très forte néanmoins lui faisait obstacle. — Nous sommes à l'avant-veille de la discussion du budget, lui dit-on, il est impossible de vous substituer un autre rapporteur, soit pour la rédaction, soit pour la défense d'un rapport et d'un

(1) Voir le numéro de mai.

Digitized by Google

budget dont personne n'a recueilli, groupé, fouillé, approfondi les éléments et ne peut le faire en un temps si court.

Chesnelong n'assistait pas à cette réunion.

— Messieurs, reprit M. Busson-Billaut, si je n'avais pas un remplaçant sous la main, je ne ferais pas une telle motion, mais je l'ai. Vous avez tous remarqué les procès-verbaux de notre secrétaire, son rapport sur les crédits supplémentaires, si juste, si net, sa discussion lumineuse ; eh bien, je vous déclare qu'il possède le budget de 71 comme celui de 70, laissez-moi donc lui passer la plume, personne n'aura à s'en plaindre.

L'argument était topique et retourna tout le monde. Quelques-uns rappelèrent que Chesnelong, comme entrée en matière du budget rectificatif, avait eu des aperçus, des échappées, un regard d'ensemble, qui témoignaient en effet d'une connaissance profonde de toute la situation financière ; à l'unanimité il fut résolu que la nomination de M. Busson-Billaut à la présidence serait subordonnée à l'acceptation de Chesnelong comme rapporteur.

C'était pour celui-ci une situation très délicate. Il ne voulait pas en refusant se poser comme concurrent pour la présidence. Et cependant on était au 31 mai et le rapport devait être déposé le 10 juin !... Il faut ajouter qu'alors on faisait un rapport unique pour les recettes et les dépenses de tous les services, pour tous les articles de la loi des finances ; que certaines questions importantes et difficiles venaient d'être soulevées ; que le nouveau régime parlementaire qu'on inaugurait dérangeait la routine des anciens budgets, et que tout allait être très épluché pour cela même. Il s'agissait en réalité de construire et d'écrire en huit jours un véritable volume sur les sujets les plus divers avec des chiffres et des calculs se tenant bien, car si la plupart des matières avaient été discutées en séances de commission, le rapport n'était pas fait du tout, et cela pouvait donner à la présidence, pour M. Busson-Billaut, des charmes particuliers.

« Quand j'ai appris l'étrange détermination d'hier —

Digitized by Google

écrivait Chesnelong le 1er juin — j'ai beaucoup hésité, ce qu'on me demande est un tour de force. Mais que voulez-vous ? J'ai cédé aux instances et insistances de tous mes collègues, aux ardentes prières de M. Busson-Billaut, aux très pressantes sollicitations de Barthélemy Saint-Hilaire, dont certes la couleur n'est pas la mienne, mais qui a mis tant de confiance et de bonne grâce, que j'ai été vaincu. Me voilà attelé à un char bien lourd et je vais ne pas débrider de toute une semaine, après quoi il faudra me tenir debout sur les remparts et foncer sur les assaillants. A la garde de Dieu !... Je me sens bien et je ne serais pas trop effrayé de ma tâche si j'avais seulement devant moi huit jours de plus. »

Il s'en passa très bien. Le 8 juin, il lisait à la Commission son rapport, volumineux et serré, le 9 il le déposait à la tribune de la Chambre, le 15 ce rapport était imprimé et distribué, et la discussion en était entamée le 2 juillet. Tout cela ne fut pas sans émouvoir un peu le Parlement, l'opinion, la Presse elle-même qui célébra ce haut fait. Quant à la Commission du budget, après avoir applaudi l'œuvre improvisée et tout de même nourrie, documentée, comme si le temps n'avait pas fait défaut, elle voulut célébrer et remercier son vaillant rapporteur et s'unit pour lui offrir (ainsi qu'à son ancien président devenu ministre) un banquet pour lequel ses membres oublièrent ce qui les divisait, la gauche même fut un peu plus loin, elle accentua comme un hommage spécial au labeur de Chesnelong, sa présence à ce dîner. Ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs de combattre durant les débats de la Chambre, une partie de ses conclusions.

Au moment où notre ami acceptait et accomplissait son *tour de force* — ce mot était si juste qu'il était alors dans toutes les bouches — quand il s'attelait, selon son expression, à des journées de quatorze heures de travail (1), l'at-

(1) Vous n'imagineriez jamais l'étonnement de mes collègues et surtout celui de Barthélemy Saint-Hilaire devant la rapidité de ma composition. Mais je n'en suis venu à bout qu'avec huit heures de rédaction, tous les jours, et à ces huit heures quelquefois dépassées,

Digitized by Google

tention se portait sur lui à un autre point de vue, et, le trouvant de plus en plus *ministrable*, lui attribuait tantôt l'*Instruction publique*, tantôt les *Finances*, et tantôt la *Justice et les Cultes*.

Comme ses amis lui en écrivent : « Oui, répond-t-il (1), j'en conviens cette fois, mon nom a été sérieusement discuté pour la dernière combinaison ministérielle. Il a même été soutenu vivement par quelques-uns, d'autres l'ont écarté avec bienveillance, ils disent qu'ils m'ont *ajourné* de crainte de donner au Cabinet une enseigne trop cléricale. Quant à moi, je ne pouvais consentir à succéder à ceux qui sortaient... Mais aurais-je accepté en dehors de cela ? J'en doute. Je suis trop satisfait de n'être plus en question et trop fier du motif qui m'a fait « ajourner ». Et si vous voulez savoir ma disposition vraie devant ces perspectives, celle du fond de l'âme et de derrière la tête, je vous dirai qu'on est toujours agréablement chatouillé quand le bruit se fait autour de votre nom d'une certaine manière, et que je n'y ai pas échappé ; mais qu'en même temps j'avais et j'ai toujours le désir profond qu'on n'aille pas plus loin et que les propositions ne deviennent jamais... impérieuses. C'est vous avouer que j'ai plus d'amour propre que d'ambition. Après quoi, ne me grondez pas, en dépit des plus réelles répugnances, je ne reculerais pas devant le devoir, s'il m'était jamais démontré qu'il fût là ; seulement il faudrait cette démonstration. »

Pour le moment la question n'est pas là, elle est aux *remparts* de la forteresse budgétaire, pour me servir du mot de Chesnelong. Le 22 juin et les jours suivants on s'escrime autour du rapport rectificatif du budget de 1870, Chesnelong guerroie pour les crédits supplémentaires qu'il a d'ailleurs passés au crible, car il n'est pas l'homme des dépenses inutiles quand il s'agit de l'argent des contri-

se joignaient six heures de séances de Commission, soit quatorze heures de travail. J'ai bien supporté tout cela, ma tête seule est un peu fatiguée (je le crois bien !) et encore pas du tout comme il y a deux ans. Lettre du 10 juin 1870.

(1) Le 10 juin 1870.

Digitized by Google

buables. A partir du 2 juillet, il « fonce » comme il le dit sur les assaillants qui veulent mettre en pièces son budget de 1871 : deux années financières qu'il porte en même temps sur les épaules. Et, ce faisant, il prouve qu'il a repris pleine possession de la tribune, qu'il y est chez lui, toujours prêt à donner des explications simples et claires, à débrouiller des chiffres et à les motiver. Il en sera ainsi jusqu'au 15 où la guerre, la fatale guerre, prendra toute la place et obligera la Chambre à voter la fin du budget au pas de charge, et d'une charge de Reischoffen... Un budget d'ailleurs qui ne servira jamais à rien.

Le 6 juillet — jour aussi, nous le verrons, où la question d'Espagne est portée pour la première fois à la Chambre par M. de Gramont, — le 6 juillet, M. Latour du Moulin combattant assez aigrement l'œuvre de la Commission dont il ne fait pas partie, et celle du rapporteur, qui vient d'établir sur l'ensemble du budget, et pour la première fois, un excédent de 2 millions 500 mille francs, Chesnelong dit à la tribune, et je le cite comme un échantillon de sa manière en ces circonstances :

« L'honorable M. Latour du Moulin a prétendu que nous avions à peine entrevu et montré une partie de la vérité... Nous l'avons cherchée, la vérité, si consciencieusement que nous croyons l'avoir trouvée tout entière. Et j'affirme que telle nous l'avons vue, telle nous l'avons montrée, sans réticence, sans dissimulation. Et cette vérité, Messieurs, permettez-moi de la résumer en deux mots : Nous avons une situation améliorée, et elle autorise l'espérance ; mais elle n'est pas encore parfaitement assise, et certainement elle commande la sagesse. »

Le 7, c'est autre chose. Chesnelong résiste vigoureusement aux demandes d'augmentations de traitements : l'équilibre d'abord... guérissons le budget avant d'engraisser ceux qui en vivent... Et, pour le guérir, la Commission et son rapporteur ont examiné de si près le malade, qu'ils ont découvert dans les plis de ses organes des microbes cachés ; le ministère y met une égale bonne volonté, il ouvre toutes les portes, secoue tous les tapis : M. Louvet (ministre

Digitized by Google

de l'agriculture et du commerce) vient avouer des virements peu justifiables passés en habitude dans son département, qu'il serait commode de conserver, mais dont sa conscience ne veut plus. — Oh ! ce ministère des honnêtes gens ! — et cette confession, Chesnelong la porte à la tribune : « Je constate, dit-il, la situation au nom de la Commission, et je félicite M. le ministre de se refuser à la continuer. Et je demande, avec lui, à la Chambre de vouloir bien la régulariser... »

Le 12, nous le trouvons à cette même tribune, lui, le catholique, dont l'année précédente on combattait l'élection en assurant « qu'il promettait aux curés 400 francs d'augmentation de traitement », et nous le trouvons disant :

« Messieurs, l'accomplissement du devoir de rapporteur de la Commission du budget est quelquefois pénible, j'en fais en ce moment l'expérienee.

« Nous étions très favorables à l'amendement de notre honorable collègue, M. le comte de Leusse, et nous eussions été très heureux au sein de la Commission de pouvoir l'accueillir.

« Oui, vous avez raison, les desservants sont des enfants du peuple qui n'ont point de fortune personnelle, et qui en général n'ont d'autre ressource que leur simple traitement.

« Oui, malgré l'état de célibat qu'ils acceptent librement et qu'ils portent avec honneur, ils ne sont pas exonérés des charges domestiques. Ils ont souvent deux familles : d'abord leurs parents pauvres, et puis les malheureux de leur paroisse dont ils sont les patrons naturels.

« Oui, vous avez raison encore, même en faisant abstraction de leur caractère sacré, il y a dans tous les cœurs un sentiment de respect profond pour ces ouvriers de la morale et de la civilisation chrétienne.

« Oui, tout cela est vrai, et au fond nous sommes d'avis que le traitement de 900 francs est insuffisant et qu'il doit être élevé... Quelle est donc la question, l'unique question, c'est de savoir si nous devons élever ce traitement dès l'année 1871 ?... »

Digitized by Google

A cette question, Chesnelong répond nettement que non, qu'il ne faut pas dépasser la mesure de ses revenus, même pour faire des bonnes œuvres, qu'on en fera quand on aura géré sa fortune de manière à avoir des avances, et il demande au comte de Leusse de retirer son amendement.

Ce même jour, il défend avec beaucoup de chaleur et de bonnes raisons l'existence du Chapitre de Saint-Denis que les tranches avancées de la gauche attaquent avec fureur. Leur porte-parole est un député du nom de Steenakers qui n'y va pas de main morte. Chesnelong non plus d'ailleurs. Supprimer est toujours grave, la dépense est faible pour le budget... Il faut une retraite aux invalides de l'Episcopat... Un moyen de terminer entre les deux puissances concordataires certains conflits... Le chapitre est le gardien des tombes de nos souverains : « c'est une tradition... et une convenance ». M. Steenakers demande qu'on lui prouve la *convenance*, les interruptions s'entrecroisent... Oui, qu'est-ce qu'une convenance? Où est-elle? — Montrez-la. — Chesnelong croise les bras, laisse passer le tourbillon et reprend un peu ironique : « M. Steenakers veut que je lui démontre la convenance? Qu'il me permette de lui dire que les convenances se sentent et ne se démontrent pas. Cette convenance me touche. Si M. Steenakers ne l'admet pas, c'est une différence d'appréciation : entre nous la Chambre jugera... »

La Chambre jugea contre M. Steenakers.

Le surlendemain, 14 juillet, il est question d'une forte subvention à accorder à *Lambert* pour son expédition du Pôle Nord. Chesnelong, sympathique à l'explorateur et à l'exploration comme il l'était à la cause des desservants, en témoigne avec émotion; mais il reste, là comme ici, sur le terrain de l'économie budgétaire, proposant et obtenant le crédit modeste de 20.000 francs. Il lui est vraiment amer d'être obligé de limer toujours, mais il est heureux cependant d'atteindre l'équilibre de ses rêves... S'il savait ce que va devenir ce but si consciencieusement poursuivi!

En attendant, il souffre pour lui persécution, une persé-

Digitized by Google

cution non sanglante et même généralement fort courtoise, l'extrême gauche seule a quelques vivacités moins parlementaires. Mais enfin, M. Latour du Moulin se fâche depuis le premier jour, presqu'à chaque séance, MM. Germain, Calley de Saint-Paul et même Barthélemy Saint-Hilaire, l'admirateur du rapport et du rapporteur, mêlent un peu de fiel et de vinaigre à leurs critiques de la situation financière, si bien qu'à la fin de la discussion générale (1), soit avant les questions de détail que nous venons de rappeler, M. Segris — le ministre des finances — a cru devoir, en un discours très fort, très plein d'autorité, rendre justice à qui de droit.

« Ce n'est pas sans éprouver un sentiment pénible, s'est-il écrié, que j'ai entendu dire par notre honorable collègue, M. Latour du Moulin, que c'était à peine si la vérité se laissait entrevoir dans le travail si consciencieux qui vous a été soumis par la Commission du budget.

« Je ne crois pas, Messieurs, que jamais on ait fait plus d'efforts pour mettre la vérité en pleine lumière, et que jamais on ait rencontré un plus digne interprète que M. Chesnelong dont le rapport est remarquable à tant de titres ! »

La Chambre applaudit tout entière.

« Eh bien — poursuit le ministre — ce sentiment de vérité dont s'est inspiré la Commission, je viens vous dire que c'est aussi celui du ministre des finances. Et savez-vous pourquoi c'est mon sentiment et pourquoi j'attache tant de prix à ce que rien ne soit tenu dans l'ombre ? C'est qu'il faut à mon avis que maintenant le contrôle du corps législatif pénètre partout et que rien ne lui échappe. »

Naturellement la Chambre continue à applaudir, et je cite ce dernier paragraphe uniquement pour montrer comment ceux qu'on avait nommé *les honnêtes gens* et qui l'étaient — les noms des Segris, Daru, Buffet, Talhouët sont restés indiscutés, je dirais *ineffleurés* si c'était grammaticalement permis, et personne ne me démentirait — com-

(1) Le 7 juillet.

Digitized by Google

ment ceux-là pensaient et agissaient quand ils gouvernaient nos finances.

Leur règne avait été seulement de quelques mois, et c'était fini... Il fallait laisser la parole au nouveau ministre des affaires étrangères!... Au ministre de la guerre trop naïvement occupé depuis quelque temps à opérer des réductions de contingent.

A partir du 15 juillet les derniers chapitres du budget, ou pour mieux dire la grosse moitié de ces chapitres — hélas! qu'importe? — sont votés ou bâclés sans discussion. L'attention est ailleurs : et le moyen qu'il en soit autrement!...

« C'est pourtant fâcheux, dit alors (1) la *Revue des Deux Mondes*. La Commission nommée cette année pour le budget s'est livrée à l'étude la plus soigneuse, la plus attentive de nos finances, elle a fait en conscience une œuvre difficile, et l'organe, l'orateur principal de cette Commission, M. Chesnelong, a écrit un rapport remarquable d'intelligence et de lucidité. »

XXIX

Dans sa chronique du 31 mai 1870, M. de Mazade dit : « M. de Bismarck *sort de sa retraite* de Varzin » et il explique que c'est pour obtenir du Parlement fédéral le vote d'une loi (2). « Ecartons tout ce qui peut être un obstacle à l'unité allemande, s'est écrié le chancelier, et donnez-moi par votre vote approbatif un gage de vos sentiments allemands. » Sur quoi la chronique ajoute : « A vrai dire nous doutons que le vote ainsi enlevé ait fait faire un grand pas à l'unité allemande, qui a besoin pour se réaliser *de gagner d'autres batailles.* »

(1) *Chronique de la quinzaine*, 15 juillet 1870. Seconde période, t. LXXXVIII, p. 512.

(2) Il s'agissait d'obtenir le vote de la loi maintenant ou rétablissant, selon la législation des différents Etats confédérés, la peine de mort dans le code de la confédération du Nord.

Digitized by Google

Retenons ces deux membres de phrases : « M. de Bismarck sort de sa retraite de Varzin » et « a besoin de gagner d'autres batailles » ; à cette entrée de l'été de 1870, ils flamboient.

Mais s'ils projettent devant nous comme des lueurs d'incendie, l'empereur et son gouvernement ne voient pas ces éclairs menaçants, en ce mois de mai 70 qui est aussi le mois du plébiscite, « de la grande victoire », comme ils disent, de celle qui les grise et les aveugle tous, « le Sadowa français » selon le mot qui fait fortune (1). On vient enfin de glisser du régime parlementaire dans le régime plébiscitaire, dit-on à droite, le 8 mai efface le 2 janvier, et c'est, affirme le baron Jérôme David, le « premier avertissement » donné à ceux qui ont voulu toucher à l'intégrale puissance de l'Empire. Et quel triomphe en effet que celui d'en constater le premier résultat dans la retraite de MM. Buffet et Daru « qui, *caractérisant* le ministère du 2 janvier », lui donnaient « sa force et sa solidité (2) ». L'Empereur est rentré dans sa bonne ville de Paris « par la brèche de sept millions de voix », comme l'écrit M. Doudan (3) il ne se croit plus menacé par rien ni par personne. Est-ce que la Prusse, si elle songeait à mal, ne serait pas arrêtée par ces sept millions de *oui* auxquels elle n'aurait guère à opposer que neuf cent mille hommes? Est-ce qu'elle ne s'inclinerait pas plus bas que jamais devant celui *qui l'a*

(1) Mot d'Emile Ollivier, croyons-nous, que l'Empereur prit pour sien et qui prolongea son succès de cour durant deux mois environ, jusqu'aux premières paniques.

(2) Ces deux expressions successives étaient aussi de M. de Mazade.

(3) Il m'a paru (le discours de l'Empereur après le plébiscite) du ton d'un prince qui entre dans Paris par la brèche de 7 millions de voix. C'est plutôt le langage d'un monarque magnanime qui veut oublier nos torts, que celui d'un roi constitutionnel qui entend compter avec tout le monde... Il se peut que ce soient là les traces de la plume altière et étourdie de M. le Garde des sceaux. Je suis tenté de croire que c'est lui qui a fourni ce tour de phrase d'où il résulte qu'il sera pardonné à ceux qui n'ont pas voté *oui*. On ne dit pas à quelqu'un, sur des sujets où le dissentiment est permis : « Je veux bien oublier que vous n'avez pas été de mon avis. » DOUDAN : Lett. du 28 mai 1870. *A M. Masson*.

Digitized by Google

faite, et que cette auréole entoure?... Ah! comme ils sont loin les discours de Thiers, accumulés depuis plus de quatre ans, les angoisses de Niel et ses mots terribles!... Comme elle est oubliée, la lettre mal venue de la Reine de Hollande! (1). Comme ils sont aux vieux papiers les dossiers de Stoffel, les renseignements de Trochu, les avis, les supplications de Ducrot, les avertissements de la lettre que l'on retrouvera bientôt aux Tuileries (2)! Tout cela aussi a été balayé par le vote du 8 mai. Lorsqu'à propos des contingents que Lebœuf songe toujours à alléger, le Parlement demande quelque lumière sur l'état de l'Europe et sur nos rapports avec elle, Emile Ollivier,

(1) Cette lettre trouvée en 1870 parmi les papiers saisis aux Tuileries et déposés aux archives nationales est du 18 juillet 1866. Elle fut écrite par la Reine de Hollande à M. d'André pour être communiquée à l'Empereur au lendemain de la cession de la Vénétie et pendant la guerre de Bohême, lorsqu'il était temps encore d'arrêter la Prusse. « Vous vous faites d'étranges illusions, disait-elle..., vous permettez de détruire les faibles ; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin... Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le funeste danger *d'une puissante* Allemagne et *d'une* puissante Italie. *C'est la dynastie qui est menacée et c'est elle qui en subira les suites.* Je le dis parce que telle est la vérité *que vous reconnaîtrez trop tard*... La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions. Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime *c'est une faute.* Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié si je ne disais une dernière fois *toute la vérité.* Je ne pense pas qu'elle soit écoutée, mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine... »

(2) La copie de cette lettre de Ducrot à Trochu a été trouvée dans le cabinet même de l'Empereur, la lettre est du 7 décembre 1866. « De l'autre côté du Rhin il n'est pas un Allemand qui ne croie à la guerre dans un avenir prochain. Les plus pacifiques..., les plus francs, considèrent la lutte comme inévitable et ne comprennent rien à notre inaction..., ils prétendent que notre Empereur est tombé en enfance. A moins d'être aveugle, il n'est pas permis de douter que la guerre éclatera au premier jour... En vérité, je suis de son avis, je commence à croire que notre gouvernement est frappé de démence... Depuis quelque temps de nombreux agents prussiens parcourent la frontière... Ils ont procédé de la même façon en Bohême et en Silésie trois mois avant l'ouverture des hostilités contre l'Autriche. »

Digitized by Google

plein de l'ivresse impériale, dit : « Je réponds que le gouvernement n'a aucune espèce d'inquiétude, *qu'à aucune époque le maintien de la paix en Europe n'a été plus assuré.* De quelque côté qu'on regarde on ne voit aucune question irritante engagée... »

Un mois plus tard, le 3 juillet, en allant de la Commission du budget à la séance de la Chambre, M. Cochery dit à Chesnelong et aux collègues qui l'entourent : « Je vais, tout à l'heure, adresser au Gouvernement une question dont le retentissement sera immense... » Et comme il entre dans la salle sans ajouter aucune explication, son interlocuteur anxieux et intrigué s'informe de tous côtés ; mais personne ne sait rien, personne ne s'attend à rien ; et Chesnelong s'est toujours demandé par qui M. Cochery, appartenant à la partie du centre gauche qui confinait à la gauche, avait pu avoir connaissance d'un incident diplomatique alors si secret.

Toujours est-il que la question était celle-ci : Est-il vrai que le trône d'Espagne ait été offert au prince Léopold de Hohenzollern et que ce prince se dispose à l'accepter ?

Au souvenir de ce qui a suivi nous serions aujourd'hui tentés dire : Qu'était-ce que cela ?... Mais il est très vrai que c'était beaucoup. Il ne manquait à la Prusse que l'Espagne pour la rendre maîtresse de toutes nos frontières terrestres : par les duchés danois, par les provinces rhénanes, par le Saint-Gothard, sa dernière victoire, qui confisquait ou annulait la neutralité de la Suisse, par l'Italie, sa vassale, préposée à la garde des Alpes, elle nous enserrait comme en un filet que seules, les Pyrénées, empêchaient de fermer à volonté. Jadis Louis-Philippe et M. Guizot déclaraient qu'ils ne consentiraient jamais à la candidature d'un Cobourg au trône d'Espagne, combien moins maintenant ne devions-nous pas admettre celle d'un Hohenzollern ! Seulement, pourquoi s'emporter ?... La diplomatie pouvait tout résoudre, on en eut promptement la preuve. Et elle le pouvait parce que, sur ce point, elle avait avec elle l'Europe, et que, quels que fussent les plans de M. de Bismarck et

Digitized by Google

les projets de son roi (1), ils eussent été réduits, chancelier et roi, — ils ont cru l'être un moment — à chercher pour la guerre un autre prétexte. Or, il faut du temps pour créer les prétextes; et gagner du temps, quand on n'est pas prêt, c'est gagner sa vie.

L'interpellation de M. Cochery n'était que trop justifiée; la prudence chez les organes du gouvernement ne l'eût pas été moins. L'on put croire, au reste, ce jour-là, que le ministère ne s'en départirait pas. M. de Gramont ne nia rien; il ne dit pas — et il fit sagement — que si l'Espagne s'offrait à un prince prussien, c'est que Napoléon III ne lui avait pas permis d'être à un prince français (2) et que, sans la haine ou la peur du Bourbon, le Hohenzollern ne serait pas là; il demanda trois jours pour s'expliquer, ce qui permettait d'attendre le résultat des négociations entreprises.

Que se passa-t-il « au Château » avant et pendant ces trois jours?... dans ce cercle intime qui prétendait recouvrer l'ancienne puissance, rétablir l'ancien régime et auquel il fallait un bouleversement quelconque pour remettre, comme on le disait, *toutes choses en place?* Que se passa-t-il surtout dans l'entourage de plus en plus prédominant de la souveraine qui rêvait l'affermissement du trône et de la dynastie par une victoire? Chesnelong rapporte qu'il vit l'Impératrice en ces jours d'angoisse et que rien dans ses entretiens ne lui manifesta de telles vues. Evidemment elle ne se découvrit pas. Daru beaucoup plus que Gramont, et

(1) Quoi qu'on ait pu dire, M. de Bismarck avait dès longtemps persuadé à son roi que la guerre avec la France serait nécessaire et que l'unification de l'Allemagne ne s'achèverait pas sans cela. En 1866, à l'ouverture de la campagne de Bohême, le roi Guillaume avait dit à l'attaché militaire d'une puissance allemande qui lui résistait : « Nous nous réconcilierons un jour pour faire une autre guerre en commun. » Voyez Etienne LAMY : *Etudes sur le second Empire*, p. 171.

(2) Il est à peine nécessaire de rappeler, le fait étant historique, que la couronne d'Espagne venait d'être offerte au duc de Montpensier, le prince d'Europe le plus désigné pour elle, et que seule l'opposition de l'Empereur avait empêché de réussir cette combinaison si normale. Comme c'est bien là un exemple de la justice immanente des choses!

Digitized by Google

même Daru contre Gramont, Chesnelong n'était plus son homme. Il raconte qu'il la trouva « calme et forte », occupée de questions de bienfaisance pour lesquelles il avait affaire à elle; on sait, en effet, que, jusqu'au dernier jour, cette femme, dont le nom va s'ajouter à la liste des reines malheureuses, fit preuve d'une grande maîtrise d'elle-même; mais son rôle et son action sont maintenant trop connus (1) pour que ce témoignage négatif, voire assez hésitant (2), puisse affaiblir les preuves positives acquises aujourd'hui à l'histoire. Beaucoup plus affirmatif quand il s'agit de l'Empereur, Chesnelong déclare qu'*Il* ne « voulait pas la guerre ». Nous le savions bien. Ce conspirateur très doux n'aima jamais la guerre, même quand il voulut la faire et que personnellement il le put. Maintenant, il ne le peut plus. Physiquement vaincu par la douleur, moralement vaincu en Europe, il ne veut et ne voudrait d'une volonté complète que le repos : « La vérité — écrit Chesnelong — est qu'il s'engagea non par goût, mais contre son gré ». Personne ne dit plus le contraire. Mais quand on en est à ce degré d'accablement, de découragement et de lassitude, on est surtout incapable de résister à certaines pressions, et il peut arriver qu'on donne dans la guerre pour éviter la lutte. Alors, oui alors, ce malade déçu, harassé de corps et d'esprit, inquiet pour son trône, inquiet pour son fils, se laissera persuader, lui qui sait où en est son armée, où en est la Prusse et ce qu'elle veut (3), persuader à demi, que la *furia* de ses troupes

(1) Chesnelong écrit d'ailleurs lui-même : « On disait que l'Impératrice était très excitée dans le sens de la guerre et qu'elle y poussait l'Empereur... Cette rumeur était assez accréditée et était fort répandue. » *Papiers intimes.*

(2) « Je ne constatai rien de pareil... Elle fit une allusion rapide à la gravité de la situation ; elle exprima le désir que la guerre pût être évitée. Je n'eus pas l'impression que la guerre fût dans ses vœux et que son action s'exerçât dans un sens belliqueux. » *Papiers intimes.*

(3) Faut-il rappeler entre mille preuves des avertissements reçus, cette autre lettre de Ducrot à Frossard, gouverneur du Prince impérial, trouvée dans les Papiers des Tuileries, disant sur témoignages directs dont il cite les auteurs, « que la guerre est inévitable, qu'elle ne peut manquer d'éclater au premier jour, que les Prussiens sont si bien préparés, si habilement dirigés, qu'ils sont assurés du suc-

Digitized by Google

suffira pour amener une première victoire et qu'on s'arrêtera là... — C'est la diversion nécessaire, lui répète-t-on. — Peut-être ! — Si ce n'était pas aujourd'hui ce serait demain. — Sans doute. Néanmoins demain vaudrait mieux qu'aujourd'hui. — Mais il faut dès aujourd'hui consolider le trône et assurer la succession. — Ah ! voilà. Et il se laissera mettre à cheval, au prix de quelles tortures ! pour conduire son fils à cette victoire dont il doute... Ah ! non, *il ne voulait pas la guerre*... mais il la fera... Et la guerre déclarée, il voudra rester à Paris... mais il partira... Et une fois parti, sentant bien qu'il est un obstacle, une source de complications et qu'il faudrait s'en aller, il annoncera qu'il revient... mais il restera...

Je n'anticipe pas ici, puisque je n'aurai pas à raconter la guerre, j'appuie seulement sur la réalité d'une situation qu'il faut avoir très présente pour suivre et comprendre les incidents parlementaires auxquels Chesnelong est forcément mêlé.

Le 6 donc, M. de Gramont porte à la tribune sa fameuse et fatale déclaration. Hautaine, provocante, et « semblant adresser à la Prusse une sorte de sommation comminatoire », dit Chesnelong, alors que tout pourrait encore s'apaiser et qu'on est à l'œuvre pour y parvenir. Mais les mousquetaires de la droite n'entendent pas qu'on s'arrête en si beau chemin : Vive la guerre ! Vive Gramont ! surtout après Daru

cès !... » Et encore : « Le mot d'ordre est donné au public, on parle de paix, du désir de vivre en bonnes relations avec nous, mais lorsque dans l'intimité on cause avec tous les gens de l'entourage du Roi (de Prusse), ils prennent un air narquois et vous disent : Est-ce que vous croyez à cela ? Ne voyez-vous pas que les événements marchent à grands pas et que rien ne saurait conjurer le dénouement ?... Ils prétendent qu'avant peu la France sera une seconde Espagne... Le ministre de la maison du Roi, M. de Schleinitz, a osé me dire qu'avant dix-huit mois notre Alsace serait à la Prusse. Et si vous voyez quels énormes préparatifs ils font de tous côtés ! avec quelle ardeur ils travaillent !... Rien, rien maintenant ne peut arrêter la guerre, et quelle guerre ! » Et enfin M. de Moltke, disant : « Lorsque nous serons en mesure de disposer de l'Alsace, et cela ne peut plus tarder, etc... »

Digitized by Google

« qui nous liait bras et jambes » (1). Au coup de clairon du ministre des affaires étrangères, les applaudissements éclatent, enragés, frénétiques. Il faut ajouter qu'autour de cette droite incandescente, il y a bien d'autres bouches de chaleur. Les journaux de gauche comme les feuilles de droite ont, depuis trois jours, soufflé le feu, car la gauche qui refuse toujours les moyens de faire la guerre, veut souvent qu'on la fasse, et le veut alors impérieusement. En ce moment, elle est partagée; mais, de part et d'autre, on en a pas moins, pendant ces trois jours, surexcité les foules, lesquelles réagissent, comme on sait, sur leurs mandataires. Et tout agit en pareille occurrence sur une assemblée qui devient foule elle-même, le chauvinisme monte à la tête, *l'habitude des victoires* s'empare de chacun : c'est ainsi qu'une grosse majorité se forme autour de la nébuleuse primitive ou des 30 de l'extrême droite pour applaudir follement. « Je ne me suis point associé à cette manifestation — écrit Chesnelong au retour de la séance — il m'a paru que cette façon d'engager une négociation par une mise en demeure plus orgueilleuse que digne, n'était ni prudente, ni habile. »

On se souvient que le Roi de Prusse était à Ems, que Benedetti lui fut dépêché de Berlin (2) pour obtenir le retrait de la candidature Hohenzollern et arranger toutes choses, à la suite de cette séance. Arranger est facile après une telle entrée en matière : il a beau jeu, M. de Bismarck! et il en use de la manière aujourd'hui connue. Toutefois, et pour beau que soit le jeu, les cartes biseautées pouvant être

(1) C'est le mot même d'un homme de droite pure, M. de Verdière, attaché au général Fleuri. Dans une lettre du 9 février 1870, adressée à M. Amiot et qui fait partie des Papiers trouvés aux Tuileries, il dit : « Chaque dépêche du comte Daru nous lie bras et jambes... Toute la politique extérieure se résume dans le désir extrême de ne laisser se produire aucune difficulté. »

(2) Chacun sait que M. Benedetti était ambassadeur à Berlin, où il fut, après tout, perspicace quelquefois, s'il ne fut pas toujours défiant. Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire, mais en quelque sorte de la retrouver pour éclairer notre route.

Digitized by Google

utiles, il en aura dans sa manche ; mais au train dont vont en France certaines gens, je crois qu'il pourrait s'en passer.

Six jours d'anxiété cruelle pour les uns — l'Empereur comptant parmi ceux-là — six jours de chauffage ardent pour les autres, et l'on arrive au 12 juillet. Chesnelong se promène dans un couloir du Palais-Bourbon avec quelques collègues qui pensent comme lui, c'est dire qu'ils sont inquiets et tristes, quand ils voient arriver à eux, radieux, les mains tendues, le Président du Conseil. « Messieurs, leur dit-il, la paix est certaine. Nous venons de recevoir l'assurance officielle que le prince Léopold renonce au trône d'Espagne. » La joie de ce groupe est naturellement très grande et la nouvelle s'étant propagée, on peut se rendre compte de ce qu'avaient de factice les fureurs guerrières de quelques-uns à la séance du 6. Le lendemain, M. d'Auribeau qui, de la Préfecture des Basses-Pyrénées, avait passé à la direction politique du ministère de l'Intérieur, racontait à notre ami comment, au reçu de la dépêche, l'Empereur l'avait mandé à Saint-Cloud pour le charger de faire insérer dans un journal officieux une note préparant l'opinion à recevoir la nouvelle de la paix qui devait résulter du désistement. Le soir même, du reste, l'Empereur, accueillant à Saint-Cloud M. Rouher qui venait y dîner, lui disait : « Tout est terminé : le prince Léopold se retire sur le désir du Roi de Prusse... Nous passerons notre soirée bien plus tranquillement que je ne le supposais en vous invitant. »

Comment donc tout est-il remis en question?... « La première faute — écrit Chesnelong (1) — a été d'avoir préludé à la négociation par une déclaration dont le caractère impérieux pouvait mettre obstacle à une solution pacifique. » Assurément ; mais en dépit de cette faute, la dépêche libératrice est arrivée. « La seconde — continue-t-il — et la plus considérable est d'avoir produit, après coup, une exigence nouvelle. » Oui, mais l'exigence nouvelle, pourquoi est-elle venue faire le jeu de l'ennemi ? Pourquoi ?

(1) Papiers intimes.

Digitized by Google

Mais parce que le jeu de l'ennemi est aussi le jeu des amis... Si l'empereur est content de la solution, tout le monde ne l'est pas autour de lui. Le porte-parole de la coterie intime, qui, sous un pli du manteau impérial, attaque sans cesse le ministère du 2 janvier, même allégé de Buffet et de Daru, Clément Duvernois, dépose une interpellation agressive dès la séance du 12, M. de Leusse aussi, il y a entre Saint-Cloud et Paris des allées et venues ministérielles dont personne ne connaît le secret. On en peut cependant deviner quelque chose lorsque, le 13, le cabinet, qui aurait dû se raidir et tomber plutôt que de céder, annonce en même temps que le désistement obtenu, « que les négociations avec la Prusse *ne sont pas terminées* ». Cela ne désarme pourtant ni la rue, ni la cour, ni la droite, ni la gauche. La rue crie déjà : *A Berlin!* La gauche à la « lâcheté », la cour et la droite formulent par l'organe du baron Jérôme David, une interpellation de plus :

« Considérant que les déclarations fermes, nettes, patriotiques du ministère à la séance *du 6 juillet* ont été accueillies avec faveur par la Chambre et le pays ;

« Considérant que ces déclarations du ministère sont en contradiction avec la *lenteur dérisoire* des négociations avec la Prusse, je demande à interpeller le gouvernement sur les causes de sa conduite à l'extérieur, qui jette la perturbation, etc., etc., et risque de compromettre l'honneur national... »

Voit-on bien, à ces nouvelles et au reçu de la demande de *garanties présentes et futures*, le sourire du Chancelier? Puisque ces mouches accourent ainsi vers mes toiles d'araignées, puisqu'ils en sont là, en avant les cartes biseautées !... Et le jeu commence.

« Tout se gâte de nouveau — écrit Chesnelong — la rue d'ailleurs devient folle, et c'est contagieux !... Mais où allons-nous (1)? »

(1) Lettre du 13 juillet 1870.

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.

Digitized by Google

L'HÉRÉSIE ANTI-EUCHARISTIQUE

DE BÉRENGER [1]

I

Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué l'Eucharistie pour perpétuer, jusqu'à la fin des temps, le sacrifice du Calvaire et pour se donner lui-même en nourriture à tous les chrétiens. La promesse d'un si grand miracle, ou mieux de cet ensemble de miracles, qui constitue le sacrement de nos autels, excita l'incrédulité des Capharnaïtes, que l'on regarde à bon droit comme les premiers négateurs de l'Eucharistie. D'autres, parmi les hérétiques de divers noms, les imitèrent, mais plutôt par une conséquence de leurs erreurs que par opposition directe. Il faut attendre le neuvième siècle pour constater une attaque sérieuse dirigée spécialement contre la présence réelle et la transsubstantiation; elle eut pour auteur Jean Scot Erigène, qui professait à l'école du Palais sous Charles le Chauve

(1) Le programme du *Congrès eucharistique d'Angers* (4-8 septembre 1901) renfermait, entre autres, les quatre questions suivantes : « Quelle a été l'hérésie de Bérenger? — Dans quels pays l'a-t-il enseignée? — Combien a-t-il fait de rétractations? — Bérenger a-t-il eu, de son temps, des disciples et des défenseurs? » L'article, qu'on va lire, est la réponse que son auteur a cru pouvoir y faire selon ses moyens, et d'après les conditions ordinairement exigées pour un semblable travail.

Digitized by Google

et dont les doctrines offrent un singulier mélange de pélagianisme, de rationalisme et même de panthéisme. S'il faut en croire Bérenger, qui prétend n'être que son disciple, Scot aurait soutenu que le corps et le sang de Notre-Seigneur ne sont pas, en réalité, présents sur l'autel après la consécration, mais seulement en figure, ou tout au moins que la substance du pain et du vin ne disparaît pas. Il est difficile de se rendre un compte parfaitement exact des idées de Scot sur cette matière, son opinion ne nous étant connue que par les réfutations de ses adversaires ou par les dires de l'hérésiarque Bérenger. Toutefois, on n'en saurait douter, le théologien de Paris, trop estimé à la cour de l'empereur, est tombé, au sujet de l'Eucharistie, dans des erreurs graves, qui motivèrent la sentence du Concile de Verceil et qui furent combattues, de son temps, par Hincmar, archevêque de Reims, par saint Paschase Radbert, abbé de Corbie, et par Adrevald, moine de Fleury-sur-Loire. Si l'absence d'une terminologie rigoureusement scientifique nous oblige à interpréter dans un sens orthodoxe plusieurs expressions des auteurs de cette époque, et de Scot lui-même, il n'est cependant pas possible de le justifier de l'accusation d'hérésie, dont le chargent ses contemporains et que l'histoire a enregistrée sur leur témoignage. Scot ne voyait dans l'Eucharistie qu'un souvenir du corps et du sang de Jésus-Christ ; il est donc réellement le précurseur, le maître de Bérenger.

Or, l'Eglise croit et enseigne authentiquement que Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, le même qui siège à la droite du Père dans le Ciel, est présent *véritablement, réellement et substantiellement* sous les espèces sensibles du pain et du vin, après la consécration ; il y est tout entier, avec son corps, son sang, son âme, sa divinité ; il y est lui-même, et pas seulement en figure ou par sa puissance, encore que nous ne puissions bien exprimer ce mode de présence sacramentelle, que la foi seule nous fait connaître (1). Durant les huit premiers siècles du

(1) *Conc. Trid., sess. 13, cap. 1 et can. 1.*

Digitized by Google

christianisme, comme de nos jours, le dogme de l'Eucharistie faisait partie de l'enseignement catholique, même sous la discipline de l'arcane, qui avait pour but de soustraire à l'irrévérence des païens les mystères les plus élevés de notre symbole ; mais, il faut le dire, pendant cette période, on s'attachait surtout à considérer le fait de la présence réelle, sans se demander de quelle manière le miracle s'opère. Tôt ou tard, la question du *mode* devait se poser ; et en effet, elle fut soulevée d'abord par saint Augustin, qui n'osa pas y répondre, puis au moyen-âge par plusieurs écrivains, dont les plus marquants sont saint Paschase Radbert et Ratramne, de Corbie. C'était l'étude du *quomodo sit* que l'on abordait et qui, après les incertitudes et même les faux pas de la première heure, allait fournir à la théologie de l'Eucharistie la matière de ses plus beaux développements.

Pour apprécier avec justesse la valeur des solutions données par les auteurs du neuvième siècle, il importe de se rappeler que le langage théologique n'avait pas encore acquis, à cette époque, la rigoureuse précision des âges suivants, ou mieux qu'il n'était pas formé ; l'oublier serait s'exposer à commettre un anachronisme et à porter un jugement trop sévère sur les théologiens, qui ne bénéficiaient point, comme nous, des décisions ultérieures de l'Eglise, ni des enseignements de la scholastique. De plus, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les préoccupations, qui inspiraient leurs recherches. Y a-t-il identité entre le corps du Seigneur présent sur l'autel, et celui qui est né de la Vierge Marie, a souffert sur la croix, et maintenant est glorieux dans le Ciel ? Voilà ce que l'on se demandait. Un double écueil était à éviter : celui du réalisme absolu, qui consistait à attribuer au corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie les propriétés naturelles des corps, et celui du spiritualisme exagéré ou du sens figuratif, qui ne voyait dans l'auguste sacrement qu'un souvenir de la personne de Jésus-Christ. Paschase Radbert répondait affirmativement à la question, et enseignait que le corps et le sang du Seigneur sont vraiment présents après la consécration, bien

Digitized by Google

que la figure du pain et du vin subsiste. Le grand abbé de Corbie qui, le premier peut-être, a formulé assez bien la doctrine de l'Eglise, avait seulement le tort de paraître voir dans la transsubstantiation une création plutôt qu'un changement de substance, et de ne pas montrer assez les différences entre les divers états du même corps, qui est né de la Vierge, qui est maintenant au ciel et se trouve dans nos tabernacles. Pour lui, vrai et réel sont identiques; mais le vrai, l'objet réel peut exister sous l'enveloppe d'une apparence sensible, qui n'est point conforme à sa nature. Le corps et le sang de Jésus-Christ sont vraiment dans l'Eucharistie ; toutefois ils n'apparaissent pas comme tels ; ils n'y sont pas naturellement. « Ce n'est pas, disait-il, une autre chair que celle qui est née de Marie, a souffert sur la croix, et est ressuscitée du tombeau (1). » Les formules de Paschase Radbert parurent trop réalistes à quelques-uns, qui, invoquant l'autorité de saint Augustin et de saint Jérôme, préféraient dire que le corps du Seigneur, né de Marie, et son corps dans l'Eucharistie ne font qu'un quant à la substance (*naturaliter*), mais diffèrent quant aux apparences (*specialiter*). Ce langage, plus précis en ce qui regarde les espèces du sacrement, quoique peut-être moins philosophique, laissait intacte l'affirmation d'identité, émise par Paschase Radbert; surtout, la présence réelle ne faisait aucun doute, de part et d'autre ; et même il n'est pas difficile d'apercevoir dans les écrits de ce temps la thèse de la transsubstantiation. « Qui croirait jamais, dit Raban Maur, archevêque de Mayence, que le pain peut être changé (*potuisset converti*) au corps du Seigneur et le vin en son sang, si lui-même, le créateur de toutes choses, ne l'avait affirmé ? (2). » Si le mot n'y est pas, la chose s'y trouve.

L'intervention de Ratramne, à qui Charles le Chauve avait demandé son sentiment sur la matière, fut assez malheureuse. Regardant comme synonymes les deux termes :

(1) *De corpore et sanguine Domini*, c. 1.
(2) *De instit. cleric.*, I, 31.

Digitized by Google

vrai et sensible, il n'admettait pas que le corps de Jésus-Christ fût présent en vérité dans l'Eucharistie, puisque les sens ne le perçoivent pas, mais seulement en figure ; il distinguait vérité et réalité, et insistait trop sur le côté symbolique du sacrement. C'était une manière de raisonner tout opposée à celle de Paschase Radbert, et moins exacte, il faut le dire. Certaines propositions, d'apparence peu orthodoxe, du traité de Ratramne ont fourni aux protestants le prétexte de revendiquer comme un précurseur de leurs doctrines subversives le moine de Corbie, dont ils publièrent même l'ouvrage à Cologne en 1532 avec des modifications dans le sens luthérien. Mais les savants catholiques, entre autres les docteurs de Louvain et Mabillon, ont vengé la mémoire de Ratramne de tout soupçon d'hérésie (1) ; comme ses contemporains Haymon, évêque d'Halberstadt, Raban Maur de Mayence, Amalaire de Metz, Hincmar de Reims, Remi d'Auxerre, et comme saint Paschase Radbert, il ne doutait ni de la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, ni de la réalité du sacrifice de la messe. On ne saurait en dire autant de Jean Scot Erigène, que les plus graves témoignages accusent de n'avoir vu dans l'auguste sacrement qu'un souvenir du corps et du sang de Jésus-Christ, et dont Bérenger affirme, en toute occasion, être le disciple. Esprit subtil et hardi, très versé dans la connaissance de la philosophie néo-platonicienne, Scot transportait en théologie ses conceptions idéalistes, et refusait l'existence matérielle au corps glorieux de Notre-Seigneur, qui, d'après lui, absorbé par une âme bienheureuse, ne pouvait dès lors être dans l'Eucharistie que d'une manière spirituelle. C'était vraiment la seule voix discordante au milieu des hommages, que le neuvième siècle rendait, en Occident, à la présence réelle ; Scot ne fit pas école, et Bossuet a pu dire avec raison que « son erreur n'eut aucune suite (2). » Durant les deux siècles postérieurs, la controverse eucharistique était

(1) D. Mabillon : *Præf. in IV saec. bened.*, § VII.
(2) *Histoire des Variations des Eglises protestantes*, l. XV, n° 126.

Digitized by Google

apaisée ; sauf une secte de Manichéens, venus de Bulgarie en France, et les Gandulfiens d'Arras, qui furent condamnés, les premiers par le Concile d'Orléans, et les seconds par celui d'Arras (1023), on ne relève aucune hérésie, qui se soit attaquée spécialement au dogme de la présence réelle. L'explication d'un si grand mystère tendait même à se préciser avec toute la netteté désirable, sous l'influence de maîtres tels que l'illustre Gerbert, plus tard Sylvestre II, et saint Fulbert, d'abord écolâtre de Chartres, puis évêque de cette ville, qui eut pour élève le futur hérésiarque Bérenger.

II

Le mouvement qui emportait les esprits vers les hautes questions de la métaphysique et de la théologie, se continua durant la période qui va du dixième au treizième siècle et qui prépare l'apogée de la scholastique. Aux noms illustres de saint Anselme et de saint Bernard, il faut joindre ceux de Fulbert de Chartres et de Lanfranc, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, et, au point de vue de la lutte contre l'erreur anti-eucharistique, ceux de Guitmond, moine de La Croix-Saint-Leufroy, archevêque d'Aversa, de Durand, abbé de Troarn, du cardinal Humbert, moine de Moyen-Moutier, évêque de Blanche-Selve, d'Ascelin, moine du Bec, d'Adelmann, évêque de Brescia et de Hugues, évêque de Langres. Ces deux derniers avaient été les condisciples de Bérenger à l'école de Chartres; ils tentèrent les plus louables efforts pour ramener le novateur à la vraie doctrine. Doué de qualités intellectuelles plus brillantes que profondes, prompt à s'assimiler les matières de ses études, mais satisfait de connaissances superficielles et préoccupé avant tout de paraître, Bérenger fut un écolier indocile, et négligea les autres sciences pour s'adonner à la dialectique. Son caractère devait l'éloigner de la théologie et le porter vers des opinions risquées ou hétérodoxes; c'est ce qui

Digitized by Google

arriva. Déjà ambitieux, téméraire et avide de nouveautés, « à l'époque où il faisait encore ses classes, il était, au rapport de ceux qui l'ont connu alors, d'une grande légèreté d'esprit. Il ne tenait aucun compte du sentiment d'un maître tel que Fulbert, et affectait le plus grand mépris pour les livres qui traitaient des arts libéraux. Mais comme il ne pouvait résoudre les problèmes les plus élevés de la philosophie (car son intelligence n'avait pas assez de pénétration), il s'ingéniait à acquérir, par de nouvelles définitions de mots, la renommée d'un homme savant et supérieur aux autres. Sa démarche, ses gestes et toutes ses manières étaient d'une gravité calculée ; il parlait d'une voix lente et plaintive, et se faisait passer pour docteur auprès de ceux qui ne le connaissaient pas (1). » On raconte que sur son lit de mort, le saint évêque Fulbert, ayant aperçu Bérenger dans la foule qui l'entourait, fit chasser de sa présence le faux disciple, qui devait troubler l'Eglise par ses mauvaises doctrines (2).

Revenu à Tours, sa ville natale, vers l'année 1030, Bérenger prit rang parmi le clergé de Saint-Martin, et fut bientôt chargé de la direction de l'école dépendant de la célèbre église. Ses talents, en particulier son éloquence et la facilité avec laquelle il maniait la dialectique, lui valurent une brillante réputation, dont Baudri, abbé de Bourgueil, ensuite évêque de Dol, nous a transmis l'écho, peut-être exagéré, en ces vers :

Tota Latinorum facundia marcida floret,
Dum Berengario Turoni floruere magistro.

Le jeune écolâtre vit de nombreux disciples se ranger autour de sa chaire ; citons seulement Eusèbe Brunon qui fut évêque d'Angers, et Hildebert, plus tard évêque du Mans et ensuite archevêque de Tours. On vint assister à ses leçons, même des pays éloignés, et telle était l'estime

(1) Guitmund. : *De corporis et sanguinis Christi veritate in Eucharistia*. (Migne : *P. L.*, t. CIL, c. 1428).

(2) Guillelm. Malm. : *Gesta Reg. Angl.* l. III. (Migne : *P. L.*, t. CLXXIX, c. 1258.)

Digitized by Google

universelle, dont il jouissait, que des personnages importants dans l'Eglise lui témoignaient le plus grand respect; aussi voit-on Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, lui conférer, dès avant 1028, la dignité d'archidiacre de son église, car il parut, en cette qualité, à la fondation de l'abbaye du Ronceray, qui eut lieu cette année-là. Il n'abandonna pas cependant la direction de l'école de Tours, et ne résida, croit-on, à Angers, que par intermittence. D'après quelques auteurs, c'est dans cette dernière ville qu'il serait arrivé graduellement, par une lecture assidue des œuvres de Scot Erigène, à concevoir un système hétérodoxe sur le dogme de l'Eucharistie. Quoi qu'il en soit de la résidence habituelle de Bérenger, son caractère, plus encore que ses études, contribua à le jeter dans la mauvaise voie. Avide de renommée, porté aux nouveautés dangereuses, sans respect pour l'autorité des docteurs les plus illustres et recherchant les hommages, il ne sut pas préserver son âme des atteintes de la vaine gloire et de la jalousie. Comme il arrive souvent, l'intelligence mit ses ressources au service d'un cœur déjà perverti. N'est-ce point le cas de beaucoup de chutes analogues? Bérenger, médiocre philosophe et pauvre théologien, surtout rhéteur et grammairien, vit avec peine l'école de l'abbaye du Bec, en Normandie, éclipser celle de Saint-Martin de Tours. On dit même que vaincu dans une conférence qu'il eut avec Lanfranc, il en conçut un dépit très vif, qui le conduisit finalement à l'erreur. Et en effet, à partir du moment où la faveur de la renommée passa à d'autres, il commença d'enseigner des propositions fausses sur le baptême des enfants et le mariage; mais ces théories n'eurent aucune conséquence. Il n'en fut pas de même des attaques que, pendant plus de trente années, il dirigea contre l'auguste sacrement de l'Eucharistie, malgré plusieurs condamnations et rétractations éclatantes, toujours suivies de rechutes scandaleuses.

Les mille variations auxquelles se livra Bérenger, la subtilité de son esprit, la hardiesse de ses manœuvres rendent sa pensée difficile à saisir d'une manière bien précise; cela explique la divergence des avis sur ce point, chez

Digitized by Google

des auteurs qui n'ont point eu entre les mains, les propres écrits de l'hérésiarque. Et cependant, il est utile, pour l'histoire du dogme, de se rendre un compte aussi exact que possible des idées du malheureux archidiacre d'Angers. A cet égard, la publication du traité de Bérenger : *De Sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior*, faite en 1834 à Berlin par M. Vischer, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, et celle de vingt-deux lettres, éditées en 1850 par M. Sudendorf d'après les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre (1), fournissent des données importantes. On doit regretter que M. Migne n'ait pas inséré ces deux travaux dans sa *Patrologie*. En s'appuyant sur ces documents, en faisant appel aux écrits dirigés contre l'hérésiarque et aux professions de foi souscrites par lui, peut-être parviendra-t-on à dégager la pensée du novateur, à suivre les écarts et les retours de cet esprit souple, habile à jouer sur les mots et obstinément attaché à son erreur jusqu'au jour où, désabusé et repentant, on veut le croire, il se condamna à un silence définitif.

C'est vers l'année 1037, à l'époque où son ami, Eusèbe Brunon fut appelé au siège épiscopal d'Angers, que l'archidiacre Bérenger parla ouvertement contre la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Indépendamment des causes d'ordre moral et tout personnel, qui l'entraînèrent dans l'hérésie, il en est d'autres encore, qui favorisèrent sa chute ; ce sont ses tendances rationalistes et l'opinion fausse qu'il avait sur la nature des corps glorieux. Pour lui, toute substance corporelle était par essence soumise aux lois de l'espace ; elle ne pouvait donc en être dégagée, sans cesser d'être elle-même. Aussi prétendait-il que Notre-Seigneur n'était pas entré, les portes closes, dans la salle où ses disciples se trouvaient réunis, comme l'affirme saint Jean (2). Si Bérenger avait étudié de plus près la première épître aux Corinthiens, où saint Paul donne

(1) *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*, Hambourg, 1850, in-8°.

(2) xx, 19, 26.

Digitized by Google

du corps glorieux une définition, qui paraît renfermer une contradiction, et qui est d'une vérité saisissante et féconde, il aurait compris que le corps ressuscité, le *corps spirituel*, selon l'expression du grand Apôtre, échappe aux lois ordinaires de la matière, tout en conservant sa propre essence. Mais partant de ce principe faux que dans le ciel, le corps du Christ est soumis aux conditions de l'espace, il ne pouvait concevoir la présence miraculeuse du Seigneur dans l'Eucharistie ; toute multiplication véritable devenait impossible ; il ne s'agissait donc que d'une présence purement spirituelle (1). Au lieu d'un changement de substance, Bérenger voyait une simple modification, comme celle qui a lieu lorsqu'un homme passe de l'état de pécheur à celui de juste (2). Après la consécration, le pain et le vin subsistent réellement, mais ils sont l'emblème du corps et du sang de Jésus-Christ ; c'est l'erreur des *Sacramentaires*, cinq siècles avant la prétendue Réforme. Sans doute, la doctrine catholique enseigne que les sacrements sont des signes, mais des signes d'une chose sainte qu'ils contiennent réellement, aussi bien que des symboles et des figures. Sous les espèces eucharistiques, il y a quelque chose de réel, que ne perçoivent pas les sens et dont la parole divine nous certifie la présence ; ce n'est pas seulement par une fiction, due à l'acte de foi, que le corps et le sang de Notre-Seigneur sont dits être sur l'autel ; ils s'y trouvent réellement et en vérité. Voilà précisément ce que niait Bérenger pour enseigner une présence tout idéale et conceptuelle. Nous chercherons surtout à connaître son opinion, ou plutôt ses opinions, d'après les sentences officielles prononcées contre lui, d'après les réfutations faites par les auteurs contemporains, et les professions de foi souscrites par l'hérésiarque.

(1) Bach : *Dogmengeschichte*, p. 369.
(2) Id. : *Ibid.*, p. 371. — Bereng. Tur. : *De sacra cœna adversus Lanfrancum liber posterior*. Ed. Vischer, pp. 107-144.

Digitized by Google

III

Le premier, qui éleva la voix contre Bérenger et entreprit de réfuter ses erreurs, fut un de ses condisciples de Chartres, Hugues, évêque de Langres, dont la doctrine était orthodoxe, encore que sa conduite laissât à désirer. Il écrivit à l'écolâtre de Tours, avant la fin de 1049, une lettre d'une haute portée théologique, qui tend à prouver la fausseté de ses inventions et la vérité de la présence réelle. « Vous affirmez, lui dit-il, que dans ce sacrement se trouve le Corps du Seigneur et que ce Corps est incorporel..., de telle manière que la nature et l'essence du pain et du vin ne sont pas changées, et vous faites de ce corps, que vous dites avoir été crucifié, un être intellectuel (c'est-à-dire, logiquement, un corps incorporel)... Si, après la consécration, la nature et l'essence du pain et du vin subsistent, on ne peut pas s'expliquer qu'il y ait eu un changement quelconque; et si l'addition consiste en une simple opération de l'intelligence, il est impossible de comprendre d'où viendrait et quel serait cet être, qui n'a même pas l'existence. Car l'intelligence constate les essences, elle ne les crée pas; elle en est le juge, non l'auteur. Nécessairement, il faut que vous admettiez que la nature du pain a disparu, ou que vous cessiez d'affirmer la présence du corps du Christ (1). » Ainsi, d'après Bérenger, la consé-

(1) ... Sacramentum corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi non ita crederes celebratum ut corpus esse diceres et incorporeum prædicares. Dicis enim, nimis extense loquens, in hujusmodi sacramento, corpus Christi sic esse ut panis et vini natura et essentia non mutetur, corpusque, quod dixeras crucifixum, intellectuale constitues. In quo evidentissime patet quod incorporeum confitearis. Si panis et vini natura et essentia reali principalitate, post consecrationem, persistunt, translatum nihil potest intelligi, et si quod adjunctum est sola fit intellectus potentia, revera non capitur, quomodo, vel unde, vel idem sit quod adhuc non subsistit. Est enim intellectus essentiarum discussor, non opifex; judex, non institutor... Quapropter necesse est ut aut panem omnino a sua natura

Digitized by Google

cration ne change rien dans la substance du pain et du vin qui représentent désormais aux yeux du fidèle le corps et le sang du Seigneur que la foi seule contemple dans ces emblèmes; c'est là du pur idéalisme, c'est la négation même de la présence réelle, véritable, de Jésus-Christ dans le plus auguste de nos sacrements, et la substitution d'une simple action de l'intelligence chez le croyant, au plus grand miracle de l'amour divin.

Un autre condisciple de Bérenger, Adelmann, alors écolâtre de Liège et plus tard évêque de Brescia, lui écrivit, vers la même époque, une lettre remarquable par son éloquence douce et persuasive autant que par l'exactitude de la doctrine. Le bruit des erreurs de l'archidiacre d'Angers était parvenu jusqu'en Allemagne et troublait les chrétiens. « On dit ici, parmi les Allemands, au milieu desquels je me trouve, que vous vous êtes séparé de l'unité de notre mère la sainte Eglise, et que vous professez au sujet du corps et du sang du Seigneur, qui partout et tous les jours sont offerts en sacrifice sur l'autel, une opinion contraire à la foi catholique. D'après eux, vous prétendez que ce n'est point le vrai corps, ni le vrai sang du Christ, mais simplement une figure, un symbole (1). » Selon le témoignage des contemporains, Bérenger rejetait donc ce qui constitue l'essence même de l'Eucharistie et ce qui donne sa valeur infinie au Saint Sacrifice, la présence réelle de Notre-Seigneur. Il est facile alors de s'expliquer l'agitation causée en Occident par cette nouvelle hérésie, et les tendres

dejicias, aut ipsum Christi corpus dicere non præsumas. Hug. Ling. : *Tract. de corpore et sanguine Christi contra Berengarium* (Migne : *P. L.*, t. CXXXXII, c. 1326, 7).

(1) Mendaces ostendat (Dominus) qui famam tuam tam fæda labe maculare nituntur, spargentes usquequaque, ut non solum Latinas, verum etiam Teutonicas aures, inter quas diu peregrinor, repleverint, quasi te ab unitate sanctæ Matris Ecclesiæ divulseris, et de corpore et sanguine Domini, quod quotidie in universa terra super sanctum altare immolatur, aliter quam fides catholica teneat sentire videaris ; hoc est, ut illorum de te dictis utar, non esse verum corpus Christi neque verum sanguinem sed figuram quamdam et similitudinem. Adelmann : *De Eucharistiæ sacramento ad Berengarium epistola* (Migne : *P. L.*, t. CXXXXIII, c. 1290).

Digitized by Google

appels de l'écolâtre Adelmann suppliant son ami de ne pas jeter le trouble dans l'Eglise; car un des dogmes fondamentaux du christianisme était en butte à des attaques audacieuses. Bérenger, au rapport de Sigebert, moine de Gemblours (1), ne répondit que par des paroles hautaines à la lettre si touchante et si lumineuse de son ancien condisciple, et déclara garder son opinion sur l'Eucharistie; nous savons, par les témoignages déjà cités, en quoi elle consistait.

Les doctrines hétérodoxes de l'archidiacre d'Angers alarmaient justement les pasteurs et les théologiens, soucieux de défendre l'intégrité du dogme catholique; le nom de Jean Scot, dont se réclamait le novateur n'était pas fait pour dissiper ces légitimes inquiétudes. « Vous regardez comme hérétique, écrit-il vers la fin de 1049 à Lanfranc, prieur du Bec, la doctrine de Jean Scot sur le sacrement de l'autel parce qu'elle diffère de celle de votre auteur favori, Paschase Radbert. Mais si vous tenez pour un hérétique Jean Scot, dont j'approuve tout à fait le sentiment au sujet de l'Eucharistié, vous devez aussi porter le même jugement sur saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, pour ne pas parler des autres (2). » De cette communauté d'idées avec Scot, il faut donc conclure également que Bérenger niait la présence réelle; quoique partis de principes différents, nous l'avons vu, en ce qui concerne le corps glorieux de Notre-Seigneur, le théologien de Charles le Chauve et l'écolâtre de Tours arrivaient au même résultat, à la même erreur idéaliste. Lanfranc reçut cettre lettre à Rome, où il s'était rendu, probablement pour déférer au Saint-Siège les nouvelles théories anti-eucharistiques. On la lut dans le concile, tenu après la fête de Pâques de 1050

(1) *De Script. eccles.*, CLIV (MIGNE : *P. L.*, t. CXL, c. 582).

(2) Id autem est displicere tibi, imo hæreticas habuisse sententias Joannis Scotti de sacramento altaris, in quibus dissentit a suscepto tuo Paschasio... Si hæreticum habes Joannem, cujus sententias de Eucharistia probamus, habendus tibi est hæreticus Ambrosius, Hieronymus, Augustinus, ut de cæteris taceam. (MIGNE : *P. L.*, t. CL, c. 63.)

Digitized by Google

et présidé par le Pape saint Léon IX; après avoir constaté que Bérenger abandonnait la doctrine universelle sur l'Eucharistie, le Souverain Pontife prononça contre lui une sentence d'excommunication et le retrancha de l'Eglise. Toutefois il le cita à comparaître devant le concile qui devait s'ouvrir à Verceil, au mois de septembre de la même année, afin de lui fournir l'occasion de se rétracter publiquement, ou d'expliquer son opinion dans un sens orthodoxe, si possible (1). Nous allons voir pour quels motifs il ne s'y rendit pas.

Parmi ceux qui assistèrent au synode romain du mois d'avril 1050, se trouvait un personnage bien informé sur le compte de Bérenger; c'était Richer, abbé de Saint-Julien de Tours, adversaire déclaré de l'hérésiarque, dont il regardait les doctrines comme subversives du dogme de l'Eucharistie. Il convient de nommer aussi, entre les principaux défenseurs de la vérité, Ansfroid, abbé de Préaux, au diocèse de Lisieux, qui, jusqu'alors ami de Bérenger, n'hésita pas à combattre ses erreurs dans un discours prononcé à Chartres et dans un long entretien, qu'il eut avec lui, lors de sa visite à Préaux, durant l'été de 1050; l'histoire raconte qu'il trouva l'écolâtre de Tours répréhensible en beaucoup de points, perfide, et blasphémateur audacieux (2). Bérenger avait voulu sonder les dispositions d'Ansfroid avant de se rendre à Paris, où il allait solliciter la bienveillance du roi Henri Ier. De Préaux, il vint à la cour du duc de Normandie, Guillaume, le futur conquérant de l'Angleterre, dont il espérait gagner la faveur; ce qui lui valut de voir ses doctrines rejetées par les principaux et les plus doctes personnages de la province, dans la conférence que le duc lui-même avait réunie à Brionne,

(1) LANFRANC : *Liber de corpore et sanguine Domini*, cap. 4 (MIGNE : *P. G.*, t. CL, c. 413.) — *De Beringerii hæresiarchæ damnatione multiplici* (MIGNE : *P. G.*, CXLVIII, c. 1454.)

(2) Multa blasphemus impie delatravit (Berengarius). In multis itaque subtiliter ab eodem abbate (Ansfredo) pertentatus, in multis perinde reprehensibilis et perfidus est repertus. DURAND : *Lib. de corpore et sanguine Christi contra Berengarium*, XXXIII (MIGNE : *P. G.*, t. CXLIX, c. 1421.)

Digitized by Google

près de l'abbaye du Bec. Il reprit ensuite le chemin de Chartres, où le clergé le contraignit d'entendre une nouvelle réfutation de ses erreurs.

Ces premiers mécomptes n'ouvrirent pas les yeux de Bérenger. Déjà informé de la doctrine impie de l'écolâtre de Tours, le roi Henri Ier le fit mettre en prison, dans le but de réserver à une assemblée de prélats français le soin de traiter cette affaire. Durant sa captivité, qui paraît n'avoir été ni longue, ni rigoureuse, Bérenger écrivit à l'abbé Ansfroid, une lettre, où se révèle une âme hautaine et obstinément attachée à ses propres inventions; il ne précise rien, il se contente d'affirmer qu'il a pour lui l'autorité évidente de l'Ecriture et de ses plus illustres commentateurs (1). La prétention ne manquait pas de hardiesse. A la même époque, septembre 1050, le pape saint Léon IX présidait à Verceil un nombreux concile, auquel s'étaient rendus des évêques des diverses parties du monde. On y lut publiquement le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie et on le condamna. Ensuite la doctrine de Bérenger, de nouveau examinée, fut également condamnée, malgré les efforts de deux clercs, qui se disaient ses représentants (2). Il importe de le remarquer afin de saisir l'idée que les contemporains avaient de la nouvelle hérésie, à Verceil comme à Rome, les deux noms de Scot et de Bérenger sont associés dans la même réprobation, parce que le second invoquait toujours l'autorité du premier. A ce moment, l'archidiacre d'Angers rejetait donc la présence réelle et n'admettait qu'une présence symbolique de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie.

Bérenger, très irrité de la condamnation portée contre lui par le concile de Rome, ne le fut pas moins de la sentence rendue dans le synode de Verceil. Il y répondit plus tard dans une lettre à Lanfranc, qui renferme les plus violentes injures à l'adresse du saint Pontife Léon IX et des évêques; c'est le style de l'hérésiarque, dont l'orgueil froissé obscurcit la raison elle-même et qui ne respecte

(1) Sudendorf : *L. c.*, pp. 209 *sq.*
(2) Guitmund : *L. c.*, iv. (Migne : *P. G.*, t. CL, c. 413.)

Digitized by Google

plus le pouvoir chargé de régir la société chrétienne. N'allait-il pas jusqu'à traiter le Pape de sacrilège, sous prétexte qu'il avait agi contrairement au droit civil et au droit humain en le condamnant sans l'entendre (1)? L'archidiacre oubliait que sa précédente lettre à Lanfranc fournissait matière suffisante à un jugement, puisqu'il y déclarait adopter les opinions de Scot sur l'Eucharistie et que Scot, aux yeux de l'Eglise, était un hétérodoxe. D'ailleurs, l'excommunication lancée contre lui n'était que provisoire; le Pape l'avait précisément cité à comparaître devant l'assemblée de Verceil pour lui donner le moyen de se réhabiliter. Mais retenu par Henri Ier, il ne put quitter la France. « Vous dites, écrit-il, à Lanfranc, que le livre de Jean Scot a été condamné à cause de cette expression : le sacrement de l'autel est la *similitude*, *la figure et le gage du corps et du sang du Christ*, locution qui aurait dû, au contraire, rallier les suffrages de tous. J'apprends, du reste, par ceux qui ont assisté à ce concile de vanité, que la lecture de ce seul passage avait suffi pour faire condamner le livre. Alors le diacre Pierre a hâté la sentence en disant : Si nous n'avons encore que la figure, quand donc aurons-nous la réalité? sans réfléchir que les Pères de l'Eglise parlent aussi d'une figure du corps et qu'il y a une grande différence entre la figure de ce qui n'est pas encore et la figure ou le signe de ce qui existe réellement... Vous parlez de la foi de l'Eglise, mais par Eglise vous entendez des troupes d'insensés... L'apôtre saint Paul nous prêche l'impassibitité du corps du Christ; et votre concile de Verceil veut nous persuader, au contraire, que ce corps peut être brisé avec les mains et rompu avec les dents (2). » Cette citation montre que Bérenger établissait une distinction, tout à fait inutile dans l'espèce, entre la figure de ce qui est et la figure de ce qui n'est pas, car le symbole, en tant que tel, ne réalise jamais ce dont il est le symbole. Elle

(1) BERENG : *De sacra cœna*, pp. 35 *sq.*

(2) *De sacra coena*, pp. 43-45, trad. DELARC, d'après HEFELÉ, *Histoire des Conciles*, t. VI, pp. 329, 330.

Digitized by Google

montre aussi qu'il ne comprenait rien à l'état particulier du corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, ni à ses relations avec les espèces du pain et du vin. L'Eglise n'a jamais prétendu dire que le corps du Christ était reçu sensiblement comme corps humain, et rompu en lui-même, mais bien qu'il était reçu en sa vraie substance, et rompu quant aux accidents, en restant tout entier dans chaque parcelle. Bérenger avait de l'auguste sacrement un concept matériel, qui ne s'accordait pas avec la présence réelle; c'est donc logiquement qu'il rejette tout ce qui la suppose, pour se réfugier dans un idéalisme incompatible avec le dogme.

IV

Les lettres échangées entre Bérenger et Ascelin, moine de l'abbaye du Bec, vers le temps où se tenait le concile de Verceil, nous font connaître l'état d'esprit de l'hérésiarque, son obstination, sa confiance en lui-même et son attachement pour la doctrine de Scot. Quelques auteurs croient qu'il s'agit d'un Ascelin, clerc de Chartres, et que Bérenger fait allusion à son récent passage à Chartres ; de même, d'après quelques-uns, la conférence de Brionne n'aurait eu lieu qu'après le concile de Verceil, et le synode de Paris, dont nous allons bientôt parler devrait être rejeté à l'année suivante 1051 ; mais ces divergences historiques et chronologiques peu considérables ne sont d'aucune importance pour établir la suite des idées de Bérenger ; et c'est là ce que nous cherchons à faire. Le novateur se défend auprès d'Ascelin d'avoir été obligé d'avouer que Jean Scot était hérétique ; car, affirme-t-il, un pareil jugement contredirait la nature elle-même et les écrits évangéliques et apostoliques, puisque c'est Paschase qui a imaginé que la substance du pain disparaît tout à fait dans le sacrement du Corps du Seigneur. Il va même jusqu'à dire qu'un simple écolier pourrait prouver, d'après les paroles mêmes de la consécration, que la matière du pain sub-

Digitized by Google

siste (1). Mais alors il faut nécessairement admettre que la substance du pain et du vin coexiste avec celle du corps et du sang de Notre-Seigneur, et c'est l'erreur grossière de *l'impanation* et de *l'invination*, ou bien enseigner que seuls, le pain et le vin se trouvent substantiellement sur l'autel, et c'est la négation de la présence réelle, la destruction même du sacrement. Ascelin fit à la lettre de Béranger une réponse pleine de sens, dans laquelle il prouve la croyance catholique par les paroles mêmes du Christ et par l'idée de nature justement comprise. Pour lui, comme pour toute l'Eglise, Jean Scot avait employé tous ses efforts à établir que le véritable corps et le véritable sang du Seigneur ne se trouvent pas dans le sacrement, et saint Paschase représentait l'orthodoxie. Bérenger ressentait-il quelque embarras de s'être mis en contradiction ouverte avec le sentiment unanime des catholiques ? On pourrait le croire, car il affirme n'avoir pas lu tout l'ouvrage de Scot. Mais Ascelin lui répond fort à propos, qu'en homme prudent, il ne devrait pas louer ce qu'il ne connaît pas (2). D'ailleurs, Bérenger croyait bien exprimer l'opinion de Scot, puisqu'il se réclame toujours de son nom.

L'annonce du concile national, convoqué à Paris par ordre du roi, émut les prélats soucieux de garantir les droits du Saint-Siège, que l'initiative de Henri Ier semblait méconnaître ; car on ne pouvait, sans l'assentiment du Pape, se prononcer sur une question dogmatique de cette importance, ni juger le cas de l'évêque Brunon, accusé, comme son archidiacre, de renouveler les antiques hérésies en prétendant que l'Eucharistie était plutôt l'ombre et la figure du corps du Seigneur que le corps lui-même. L'évêque de Liège, Deoduin, écrivit au roi de France pour lui représenter qu'il fallait, au préalable, consulter le Souverain Pontife, et qu'un nouvel examen de ces erreurs était inutile. Néanmoins le concile fut

(1) LABBE : *Concilia*, t. IX, c. 1056, 1057. — MIGNE : *P. L.*, t. CL., c. 66.

(2) MIGNE : *P. L.*, t. CL., c. 67 *sq.*

Digitized by Google

tenu à l'époque indiquée (1). Bérenger, rendu à la liberté, ne s'y présenta pas, non plus que son ami, l'évêque d'Angers. La lecture de la lettre de l'hérésiarque à Paulin, primicier de Metz, souleva des murmures d'indignation contre de si audacieux blasphèmes. « Cet écrit, raconte Durand de Troarn, déplut à tous, parce qu'il était entaché d'une très détestable hérésie, et l'assemblée fut unanime à condamner son auteur, ainsi que ses complices et le livre de Jean Scot, d'où semblait provenir le sentiment que l'on rejetait (2). » Il importe de le remarquer une fois de plus, au jugement du concile de Paris, Bérenger soutenait les mêmes erreurs que Scot ; il niait donc la présence réelle.

La réconciliation de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, un des protecteurs de Bérenger, avec saint Léon IX fit perdre à l'hérésiarque un peu de son assurance. Les deux légats du Pape : le moine Hildebrand, plus tard saint Grégoire VII, et le cardinal Gérard, venus en France pour traiter les affaires du Saint-Siège, réunirent, à Tours, en 1054, un concile, devant lequel Bérenger confessa (il l'avoue lui-même) qu'après la consécration le pain et le vin de l'autel sont le corps et le sang du Christ. Bien qu'exacte, la formule laissait encore possibles les subterfuges d'un homme aussi retors que l'archidiacre d'Angers ; on s'en aperçut, quand il déclara avoir prêté un serment contraire à tout droit civil ou canonique, uniquement pour obéir aux conseils de ses amis et pour apaiser le tumulte du peuple. Sur les instances du légat Hildebrand, il allait se rendre à Rome, lorsque la mort du Pape saint Léon IX lui fit abandonner son projet (3).

Il faut probablement placer à l'année suivante, 1055, le

(1) MIGNE : *P. L.*, t. CXLVI, c. 1439.

(2) Itaque omnibus talis lectio, quoniam nequissima sordebat hœresi, vehementer displicuit, damnato proinde communi sententia talium auctore, dammatis ejus complicibus, tum codice Joannis Scoti, ex quo ea quæ damnabantur sumpta videbantur. Durand TROARN : *Lib. de corpore et sanguine Christi*, IX. (MIGNE : *P. L.*, t. CXLIX, c. 1423).

(3) BERENG. : *De sacra cœna*, pp. 49-53.

Digitized by Google

concile provincial de Rouen, tenu par l'archevêque Maurille et ses suffragants, en présence du duc Guillaume. Comme Bérenger avait cherché à répandre ses erreurs en Normandie, l'assemblée des prélats rédigea une profession de foi très explicite, qu'il est important de connaître, puisqu'elle est dirigée contre les doctrines perverses, *spurcissimas*, de l'écolâtre de Tours. « Nous croyons de cœur et nous confessons de bouche que le pain offert sur l'autel n'est que du pain avant la consécration, mais que dans la consécration, par la puissance ineffable de la Divinité, la nature et la substance du pain sont changées en la nature et la substance de la chair, non pas d'une chair quelconque, mais de celle qui a été conçue par l'opération du Saint-Esprit, est née de la vierge Marie, a été flagellée pour nous, c'est-à-dire pour notre salut, a été attachée à la croix, déposée dans le tombeau, est ressuscitée le troisième jour d'entre les morts, et siège maintenant à la droite de Dieu le Père. De même nous croyons que le vin, qui est offert avec l'eau dans le calice, est changé vraiment et essentiellement en ce sang qui, sous le coup de la lance du soldat, est sorti de la blessure du Seigneur pour le salut du monde. Nous anathématisons ceux qui ont la témérité et l'impiété de s'élever contre cette doctrine sainte et apostolique (1). »

C'est l'affirmation la plus catégorique possible de la présence réelle et de l'identité du corps de Notre-Sei-

(1) Corde credimus et ore profitemur, panem in mensa Dominica propositum, panem tantummodo esse ante consecrationem ; sed in ipsa consecratione ineffabili potentia divinitatis converti naturam et substantiam panis in naturam et substantiam carnis ; carnis vero non ullius, alterius, sed illius quæ concepta est de Spiritu Sancto, nata ex Maria virgine, quæ etiam propter nos et propter nostram salutem flagellis cæsa, et in ligno suspensa, jacuit in sepulcro, tertia die resurrexit a mortuis et sedet ad dexteram Dei Patris. Similiter vinum, quod aquæ mixtum in calice sanctificandum proponitur, vere et essentialiter converti in eum sanguinem qui per lanceam militis de vulnere Dominici lateris in redemptionem mundi feliciter emanavit. Anathematizamus autem contra hanc sanctam et apostolicam fidem superbe atque hæretice sentientes, et impia temeritate garrientes. » (MIGNE : *P. L.*, t. CXLIII, c. 1383.)

Digitized by Google

gneur dans ses divers états, terrestre, glorieux et eucharistique; mais il n'est rien dit de la manière dont est réalisé le grand miracle de nos autels; ce qui prouve que dans la pensée des évêques de Normandie, Bérenger rejetait la présence réelle, soit par négation directe, soit au moins indirectement. Nous connaissons par d'autres documents ce qui n'est pas précisé ici, dans cette exposition d'ailleurs si solennelle de la foi chrétienne.

Durant les deux pontificats de Victor II et d'Etienne IX, c'est-à-dire de 1054 à 1058, on ne trouve aucun acte officiel concernant l'hérésie de Bérenger. Mais le novateur ne restait pas inactif; il travaillait au contraire à répandre sa fausse doctrine, lorsque la tenue du concile de Latran, en avril 1059, vint interrompre momentanément le cours de ses blasphèmes contre l'Eucharistie. Le Pape Nicolas II présida lui-même l'assemblée, dans laquelle on comptait cent treize évêques, des abbés, des prêtres et des diacres en grand nombre. Bérenger, qui s'y était rendu avait espéré dissimuler ses idées sous les artifices de sa dialectique; mais on ne le lui permit pas. Il s'agissait moins d'examiner une doctrine plusieurs fois condamnée que d'affirmer la vérité. Une profession de foi, rédigée par le cardinal Humbert, précédemment moine de Moyen-Moutier, fut présentée à l'hérésiarque, qui la signa et déclara par serment solennel y adhérer sans restriction. Elle était ainsi conçue: « Moi Bérenger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la vraie foi catholique et apostolique, j'anathématise toute hérésie, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'ici, et qui prétend que le pain et le vin, offerts sur l'autel, ne sont, après la consécration, qu'un signe et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que c'est seulement en signe qu'il peut être sensiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froissé par les dents des fidèles. Je suis d'accord avec le Saint-Siège Romain et apostolique, et je proclame de cœur et de bouche que j'ai concernant le mystère de la table du Seigneur, la foi que le vénérable pontife Nicolas et ce saint concile m'ont

Digitized by Google

ordonné de professer, suivant l'autorité des Evangiles et de l'Apôtre; c'est que le pain et le vin offerts sur l'autel sont, après la consécration, non seulement un signe, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il peut être sensiblement touché, rompu par les mains des prêtres, et froissé par les dents des fidèles, non seulement en figure mais en vérité. Je le jure par la sainte et consubstantielle Trinité et par ces saints Evangiles du Christ. Je déclare que ceux qui rejetteraient cette doctrine sont dignes d'un éternel anathème avec leurs dogmes et leur sectateurs. Et si moi-même j'ose jamais penser ou enseigner rien de contraire, je veux être soumis à toute la rigueur des canons. Ayant lu et relu ceci, j'ai souscrit volontairement » (1). Certaines expressions de cette formule, empruntées à la langue des Pères, peuvent prêter à de fausses interprétations et doivent être entendues, en un sens figuré, comme l'explique Bossuet, c'est-à-dire que l'on peut appliquer au corps invisible de Jésus-Christ ce qui se passe dans les espèces sacramentelles. Ainsi disons-

(1) Ego Berengarius, indignus diaconus Ecclesiæ Sancti Mauritii Andegavensis, cognoscens veram catholicam et apostolicam fidem, anathematizo omnem hæresim, præcipue eam de qua hactenus infamatus sum, quæ astruere conatur panem et vinum quæ in altari ponuntur, post consecrationem solummodo sacramentum, et non verum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi esse, nec posse sensualiter nisi in solo sacramento manibus sacerdotum tractari, vel frangi, aut fidelium dentibus atteri. Consentio autem sanctæ Romanæ et apostolicæ sedi, et ore et corde profiteor de sacramentis Dominicæ mensæ eam fidem tenere quam dominus et venerabilis papa Nicolaus, et hæc sancta synodus auctoritate evangelica et apostolica tenendam tradidit, mihique firmavit, scilicet panem et vinum, quæ in altari ponuntur, post consecrationem non solum sacramentum, sed etiam verum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi esse, et sensualiter non solum sacramento, sed in veritate manibus sacerdotum tractari, frangi et fidelium dentibus atteri, jurans per sanctam et homousion Trinitatem et per hæc sacrosancta Christi evangelia. Eos vero qui contra hanc fidem venerint, cum dogmatibus et sectatoribus suis, æterno anathemate dignos esse pronuntio. Quod si ego ipse aliquando aliquid contra hæc sentire aut prædicare præsumpsero, subjaceam canonum severitati. Lecto et perlecto sponte subscripsi. (LABBE, t. IX, c. 1101. — MIGNE, t. CL, c. 410, 411.)

Digitized by Google

nous que nous sommes déchirés et mouillés, quand nos habits le sont, bien qu'en réalité notre personne ne le soit pas (1). Evidemment, le concile ne voulait pas prétendre que le corps du Seigneur est touché et rompu en lui-même, mais dans les espèces; il affirmait de cette manière la présence de ce divin corps sous les espèces, en quelque état que soient celles-ci, divisées, rompues, ou touchées et déplacées par les mains de l'homme. Ne comprenant pas comment cela pouvait avoir lieu, Bérenger le niait, visant par cette négation la présence réelle elle-même ; et à la proposition qu'il avançait, l'Eglise opposait la contradictoire, qui s'explique fort bien par le but que l'on voulait atteindre.

V

La soumission de Bérenger causa une joie bien vive au pape Nicolas II, qui s'empressa de la faire connaître, dans les pays où l'hérésie anti-eucharistique avait excité quelque trouble, en Italie, en France et en Allemagne. Mais à peine le novateur avait-il franchi les Alpes qu'il se mit à injurier le Souverain Pontife et le cardinal Humbert, et à prétendre que la crainte de la mort l'avait amené à signer la profession de foi du concile (2); c'était oublier l'extrême condescendance du Pape et de l'archidiacre Hildebrand. En vain, Alexandre II, successeur de Nicolas, l'exhorta-t-il, par une lettre très paternelle à rentrer dans le droit chemin; l'orgueilleux sectaire s'obstina, de plus en plus à soutenir ses erreurs, malgré la solide réfutation, écrite par Durand, abbé de Troarn, et malgré la belle lettre de son ami, l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, qui sincèrement revenu à la doctrine de l'Eglise, le suppliait de croire aux paroles du Christ, et de s'en rapporter à la toute puissance

(1) *Histoire des Variations*, l. XV, n. 130.
(2) *De sacra cœna*, pp. 71 *sq.*

Digitized by Google

divine, pour la réalisation d'un si grand mystère (1062) (1). Le concile d'Angers, auquel assista le même Brunon cette année-là, ou selon d'autres en 1067, porta contre les doctrines hérétiques de l'archidiacre une condamnation qui dut lui être très sensible.

L'élection de l'archidiacre Hildebrand au souverain pontificat (1073) donna de l'espoir à Bérenger, qui le savait aussi bienveillant et doux à l'égard des personnes que fort et courageux dans l'accomplissement du devoir. Quelques-uns même ont pris prétexte de la patience de saint Grégoire VII envers le novateur pour l'accuser d'avoir adopté ses doctrines ; rien n'est plus faux. La conduite du saint pontife prouve seulement qu'il était miséricordieux comme le Christ lui-même. Cependant, le pape veillait à la conservation de la foi, et c'est probablement sur son ordre que furent tenus en 1075 et 1076 les conciles de Poitiers et de Saint-Maixent, dans lesquels, Bérenger de nouveau convaincu d'hérésie, rétracta ses erreurs et déclara accepter l'enseignement catholique sur la présence réelle (2). Les troubles, causés par l'hérésie, ne cessèrent pas pour cela, et l'écolâtre de Tours, cité à comparaître devant un synode français pria saint Grégoire VII de le juger lui-même, parce que, disait-il, les évêques français étaient prévenus contre lui. Le Pape y consentit, et au mois de novembre 1078, dans l'assemblée tenue au Latran, Bérenger confessa que « le pain offert sur l'autel est, après la consécration, le vrai corps du Christ, qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui est assis à la droite du Père, et que le vin, après la consécration, est le vrai sang qui a coulé du côté du Christ. Et de même que je le prononce de bouche, ajouta-t-il, ainsi j'affirme le croire de cœur (3). » On le voit, c'est toujours de la présence réelle qu'il s'agit.

(1) Euseb. Brun. : *Epistola ad Berengarium magistrum de Sacramento Eucharistiæ.* (Migne : *P. L.*, t. CXLVII, c. 1201-1204.)

(2) D. Ceillier : *Histoire des Auteurs ecclesiastiques*, t. XIII, p. 170.

(3) Profiteor panem altaris post consecrationem esse verum corpus Christi, quod natum est de Virgine, quod passum est in cruce, quod sedet ad dexteram Patris ; et vinum altaris, postquam consecratum

Digitized by Google

La formule, acceptée par l'hérésiarque, ne parut pas assez explicite à plusieurs évêques ; Bérenger pouvait l'interpréter dans son sens, comme il l'avait déjà fait. Aussi le Pape décida-t-il de reprendre l'affaire, au concile, qui devait s'ouvrir l'année suivante à Rome et qui réunit cent cinquante évêques et un grand nombre d'abbés et de clercs. Les prélats établirent, sur l'autorité des Pères grecs et latins, que par les paroles de la consécration et la vertu du Saint-Esprit, le pain et le vin sont changés substantiellement au corps de Notre Seigneur, qui est né de la Vierge et a été attaché à la croix, et au sang qui a coulé de son côté. Quelques partisans du novateur essayèrent bien de soutenir que le corps substantiel est à la droite du Père, tandis que nous avons simplement dans l'Eucharistie, une figure ; mais ils furent bientôt réduits au silence. Bérenger, une fois de plus convaincu d'hérésie et craignant l'anathème, confessa, sur l'ordre du Pape, qu'il avait toujours erré en cette matière, et signa une nouvelle profession de foi, dans laquelle était mentionné en termes explicites le changement substantiel : « Moi, Bérenger, je crois de cœur et je professe de bouche que par la prière et les paroles de notre Rédempteur, le pain et le vin de l'autel sont changés *substantiellement* au corps et au sang du Christ, et qu'après la consécration c'est le vrai corps du Christ, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix pour le salut du monde et qui siège à la droite du Père, et c'est le vrai sang du Christ qui a coulé de son côté ; et cela non pas en figure, mais en réalité de nature et en vérité de substance. Telle est ma croyance, et je n'enseignerai désormais rien de contraire (1). » Saint Grégoire VII se montra satisfait de la

est, esse verum sanguinem, qui manavit de latere Christi. Et sicut ore pronuntio, ita me in corde habere confirmo. MABILLON : *Præf. in saec. VI bened.*, part. alt. § I. n. 28.

(1) Ego Berengarius corde credo, et ore confiteor, panem et vinum, quæ ponuntur in altari, per mysterium sacræ orationis et verba nostri Redemptoris, substantialiter converti in veram et propriam ac vivificatricem carnem et sanguinem Jesu Christi Domini nostri, et

Digitized by Google

rétractation de Bérenger. Il lui donna des lettres de sauf-conduit adressées à tous les fidèles, pour le protéger contre l'indignation du peuple, dont il avait failli, plusieurs fois, être victime ; bien plus, il manda à Foulques, comte d'Anjou, par l'entremise de l'archevêque de Tours et de l'évêque d'Angers, de ne plus inquiéter l'archidiacre, à cause de sa doctrine, et de le défendre au besoin contre ses ennemis. Mais le saint Pontife comptait sans l'obstination et l'orgueil de l'hérésiarque, qui ne se faisait pas scrupule de détourner les mots de leur sens naturel. Par l'emploi du terme : *substantiellement*, la récente formule, signée par lui, ne laissait place à aucune interprétation fausse ; elle déclarait nettement qu'une substance disparaissait et qu'une autre lui était substituée. Malgré cela, Bérenger osa prétendre que le mot : *substantiellement* signifiait non pas : *selon la substance*, mais : *sans préjudice de la substance*, c'est-à-dire que le pain et le vin n'étaient pas réellement changés. S'il acceptait le reste de la profession de foi, il tombait dans l'erreur de l'impanation ; c'est le moins qu'on puisse dire.

De retour en France, Bérenger jeta le masque et prétendit avoir cédé à la peur en signant la formule exigée par le Pape, sous la pression, disait-il, de quelques évêques fanatiques. Il se mit de nouveau à dogmatiser, au mépris de ses serments et au grand scandale de tous les chrétiens. Ce fut alors que Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, ancien moine de l'abbaye du Bec, composa son *Traité du Corps et du Sang du Seigneur*, dans lequel il montre la fausseté des raisonnements de l'hérésiarque, et qui est un des plus beaux monuments de la théologie catholique au moyen âge. Il faut en dire autant de l'ouvrage si lumineux de Guit-

post consecrationem esse verum corpus Christi, quod natum est de Virgine, et quod pro salute mund oblatum in cruce pependit, et quod sedet ad dexteram Patris ; et verum sanguinem Christi, qui de latere ejus effusus est, non tantum per signum et virtutem sacramenti, sed in proprietate naturæ et veritate substantiæ, sicut in hoc brevi continetur, et ego legi, et vos intellexistis. Sic credo, nec contra hanc fidem ulterius docebo. LABBE, t. X, c. 378, 379. — LANFRANC : *L. c.* (MIGNE : *P. L.*, t. L, c. 411.)

Digitized by Google

mond, archevêque d'Aversa, ancien moine de La-Croix-Saint-Leufroy, intitulé : *De la Vérité du Corps et du Sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* peut-être même est-il supérieur à celui de Lanfranc pour la force du raisonnement, la sûreté de la discussion, et l'esprit philosophique. Afin de réduire au silence l'orgueilleux novateur, le Pape fit assembler un nouveau concile à Bordeaux en 1080; deux légats du Saint-Siège s'y trouvaient. Bérenger, amené par l'archevêque de Tours, Raoul de Langeais, dut y confirmer la profession de foi qu'il avait souscrite à Rome, et révoqua sans doute l'acte impie, par lequel il avait violé son serment. Quinze ans plus tard, le concile de Plaisance condamna de nouveau l'hérésie de Bérenger, déjà tant de fois anathématisée, et proclama, à l'encontre, la foi catholique, à savoir que le pain et le vin, consacrés sur l'autel, sont changés, non pas seulement en figure, mais vraiment et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur (1).

V

Des faits rapportés jusqu'ici, des paroles et des écrits de l'hérésiarque que nous avons cités, des réfutations auxquelles ils donnèrent lieu, il est peut-être permis de tirer une conclusion au sujet de ce qui forme le point précis de l'erreur de Bérenger. En se réclamant sans cesse du nom de Scot, le trop fameux écolâtre de Tours montre bien quel est le fond de sa pensée, quoique pratiquement, il l'ait parfois déguisée sous des termes obscurs. Mais ce qui subsiste au milieu de ces variations extérieures et de ces mille subterfuges, c'est l'intention manifeste de réduire à une présence figurative le grand mystère, qui nous donne Notre-Seigneur lui-même, l'hôte de nos sanctuaires et la

(1) Mabillon : *L. c.*, § 2.

Digitized by Google

victime du sacrifice perpétuel. Tout le prouve, d'abord son attachement pour Scot qui représentait la négation de la présence réelle, puis ses propres paroles, les mesures édictées par les Papes et les conciles, les professions de foi qui lui furent imposées et dont il faut nécessairement prendre la contradictoire pour connaître son opinion, l'émoi causé par une si audacieuse hérésie, et l'indignation du peuple chrétien, contre laquelle on dut protéger le blasphémateur, spécialement à Rome et à Poitiers. L'impanation, qu'il a soutenue à un certain moment, ou du moins que l'on est en droit de conclure de plusieurs passages de ses écrits, puisqu'il rejette la transsubstantiation, n'est qu'une demi satisfaction accordée aux circonstances plus fortes que sa volonté; elle est d'ailleurs en contradiction avec ses théories idéalistes. Pour Bérenger, le corps du Christ ne se trouve que dans le ciel; il n'est pas ailleurs, mais les paroles de la consécration communiquent au pain de l'autel la vertu de le représenter aux yeux du croyant qui le reçoit d'une manière spirituelle. En résumé, l'Eucharistie est surtout quelque chose de subjectif, qui se passe dans la conscience et l'âme du fidèle; et par conséquent, d'après l'hérésiarque lui-même, si l'infidèle reçoit le pain et le vin consacrés, il ne reçoit cependant pas le sacrement complet parce qu'il ne voit pas dans ces éléments la figure du corps et du sang du Seigneur. La parenté de cette doctrine avec l'erreur des *Sacramentaires* de la prétendue réforme est évidente, si les deux symboles ne se confondent pas; car, on le sait, Zwingle ne voyait dans l'Eucharistie qu'un signe et une figure. En un mot, d'après le témoignage des faits et des écrits authentiques, Bérenger a enseigné le plus souvent, la présence figurative de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'autel; c'est donc à juste titre qu'on l'a nommé le précurseur des *Sacramentaires*.

L'histoire nous apprend que les doctrines de l'écolâtre de Tours troublèrent profondément l'Eglise en Occident, au XI^e^ siècle; leur caractère même l'explique, ainsi que la renommée et la conduite de l'hérésiarque. Il n'a pas été

Digitized by Google

nécessaire que Bérenger parcourût la France et l'Allemagne pour jeter l'émoi dans les populations chrétiennes et pour faire quelques adeptes. Sauf sa tentative d'apostolat en Normandie, qui échoua, grâce à la perspicacité et à l'énergie du duc Guillaume, et sauf l'enseignement qu'il dispensait à ses élèves de l'école de Tours, nous ne connaissons aucun témoignage écrit qui nous le montre prêchant ses erreurs. Toutefois, on constate son influence personnelle en plusieurs endroits, à Angers, par exemple, où il fit d'assez longs séjours en qualité d'archidiacre, surtout au temps de son ami, l'évêque Brunon, mais où rien ne prouve qu'il enseigna ou prêcha publiquement son hérésie (1). Condamné par une dizaine de conciles en moins de trente ans, privé des bénéfices qu'il possédait à Tours, Bérenger ne pouvait prétendre à une chaire d'enseignement officiel; il s'en dédommageait par l'action qu'il exerçait dans le domaine de ses relations amicales et parmi ses élèves; on dit même qu'il donnait de l'argent aux étudiants pauvres pour les gagner à ses idées. Peut-être chercha-t-il à répandre ses doctrines durant ses voyages en Italie, mais rien ne nous l'apprend d'une manière certaine. Hérétique obstiné, parjure à ses serments, il souscrivit de sa propre main, à trois reprises différentes, la profession de foi catholique, à Rome même, sous Nicolas II et saint Grégoire VII, sans parler des autres conciles, dans lesquels il fut obligé de reconnaître ses erreurs, comme à Tours, à Poitiers et à Bordeaux.

Enfin, la grâce victorieuse accomplit ce que n'avaient pu obtenir ni les décisions des conciles, ni la clémence des Souverains Pontifes, ni les instances de l'amitié. Après le concile de Bordeaux, Bérenger se retira au prieuré de Saint-Cosme, près de Tours, où il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, et certainement dans la communion catholique. « L'an de Jésus-Christ 1088, dit la *Chronique*

(1) *L'Anjou historique*, numéro de juillet 1901, *Bérenger a répandu ses erreurs à Angers*, pp. 3-17.

Digitized by Google

de Tours, mourut le docte Bérenger, excellent grammmairien, homme fidèle et sincèrement catholique (1). » C'est le témoignage unanime des auteurs contemporains, dont quelques-uns lui ont même payé un tribut de louanges exagérées. Le souvenir des âmes qu'il avait égarées, par ses blasphèmes, ne le quitta plus dans la retraite sévère, à laquelle il s'était condamné, et à ses derniers moments, il disait en soupirant : « Je dois aller paraître devant mon Seigneur Jésus-Christ aujourd'hui. J'espère à cause de la pénitence que j'ai faite, que ce sera pour aller jouir de sa gloire, quoique j'aie sujet de craindre que ce ne soit pour recevoir la punition d'avoir été la cause de la perte du prochain (2). » Son nom fut inscrit dans le nécrologe de l'église d'Angers. Hildebert, évêque du Mans, qui avait été son élève, sans partager ses errements, lui composa une épitaphe fort longue, où la reconnaissance du disciple oublie trop les scandales donnés par l'hérésiarque. Elle commence par ces vers, qui donnent une idée du reste :

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis
Ille Berengarius non obiturus obit.
Quem sacræ fidei vestigia summa tenentem
Jam quinta dies abstulit, ausa nefas (3).

De son vivant, Bérenger eut des partisans, mais en si petit nombre qu'ils ne purent constituer une secte proprement dite. D'ailleurs la division régnait parmi eux; ils s'accordaient seulement à rejeter la transsubstantiation. Pour le reste, les uns ne voyaient dans l'Eucharistie qu'une ombre et une figure du corps et du sang de Notre-Seigneur, et d'autres admettaient une espèce d'impanation. A la même époque, d'autres sectaires, très opposés à Bérenger, disaient que le pain et le vin n'étaient changés que partiellement; d'autres encore, tout en croyant à la transsubstan-

(1) D. Martène : *Histoire de Marmoutier*, ch. xiv.
(2) Guill. Malm. : *De reb. Angl.*, l. III (Migne : *P. L.*, t. CLXXIX, c. 1258).
(3) Id. : *Ibid.*, c. 1257.

Digitized by Google

tiation, prétendaient que si des indignes s'approchaient de la communion, la chair et le sang du Seigneur redevenaient pain et vin (1). Luther dira plus tard que c'est la foi du croyant, qui opère la présence réelle, erreur de même nature, quoique au pôle opposé. A ces quatre classes d'hérétiques, quelques auteurs en ajoutent d'autres : d'abord ceux qui, admettant la présence réelle, soutenaient que le corps du Christ dans l'Eucharistie n'est point celui qui est né de la Vierge, mais une chair nouvelle produite par les paroles de la consécration ; puis ceux qui faisaient dépendre la consécration elle-même de la vertu du prêtre ; et enfin ceux qui disaient la Sainte Eucharistie soumise à toutes les suites de l'absorption et de la digestion, les stercoranistes.

Toute cette germination de doctrines hétérodoxes autour d'un seul homme prouve bien l'influence néfaste exercée par l'écolâtre dévoyé. Quoique d'après les témoignages les plus probables, ses disciples connus n'aient pas dépassé le chiffre de trois cents, Bérenger vit se lever contre lui de nombreux défenseurs du plus auguste de nos sacrements ; le caractère même de ses erreurs l'exigeait. Parmi les témoins de la vérité, qui terrassèrent l'hérésie, il convient de nommer, avec les trois Papes : saint Léon IX, Nicolas II et saint Grégoire VII, les principaux théologiens qui réfutèrent dans de savants traités les thèses condamnables de l'archidiacre de Saint-Maurice. Ce sont au premier rang, par l'importance de leurs œuvres, Lanfranc, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, et Guitmond, moine de La Croix Saint-Leufroy, archevêque d'Aversa ; et après eux, Hugues, évêque de Langres ; Durand, abbé de Troarn ; Adelmann, évêque de Brescia ; Ascelin, moine du Bec ; Albéric, moine du Mont-Cassin ; Geoffroy, abbé de Vendôme ; Théoduin, évêque de Liège ; Wolphelme, abbé de Brunvilliers ; Guibert, abbé de Nogent ; Alger,

(1) Guitmund : *De corporis et sanguinis Domini veritate in Eucharistia*, l. I (Migne : *P. L.*, t. CXLIX, c. 1430, 1431).

Digitized by Google

moine de Cluny, et Guillaume, abbé de Saint-Thierry. Il nous plaît de le constater, l'hérésie bérengarienne a trouvé ses adversaires les plus intrépides dans les rangs de l'ordre de saint Benoit, soit parmi les simples moines et les abbés, soit parmi les évêques et les pontifes que l'on demandait si fréquemment alors, au cloître bénédictin. Ce fait ne surprendra personne, si l'on se rappelle que durant tout le haut moyen âge et jusqu'au XIII^e^ siècle l'ordre monastique fut, par le grand nombre de ses maisons et de ses religieux, par des services de toute nature rendus à l'Eglise et à la société civile, le principal instrument de la Providence dans l'œuvre de la conversion des peuples barbares, et de la défense de la foi. Ne suffit-il pas de jeter un regard, même rapide, sur l'histoire de notre France, pour constater que les fils de saint Benoit ont été, surtout durant les sept siècles qui ont suivi leur apparition, les civilisateurs du pays, les gardiens de la science sacrée et profane, les éducateurs des grands et du peuple, souvent les pasteurs des diocèses, et parfois même les régents du royaume, comme Suger, l'illustre abbé de Saint-Denis ? Et toute cette efflorescence de bonnes œuvres, tout ce rayonnement de la science chrétienne semblaient naître comme naturellement d'un genre de vie, qui n'a d'autre but que de livrer les âmes à la prière, et au bon plaisir de Dieu.

Comme il arrive toujours, la lutte contre les erreurs de Bérenger servit au développement de la vérité chrétienne et au progrès de l'exposition du dogme. L'attention des théologiens, désormais fixée sur le grand problème du mode selon lequel Notre-Seigneur est présent dans l'Eucharistie, ne s'en détachera plus. Non seulement l'identité du corps de Jésus-Christ au ciel et dans le sacrement a été solidement établie, mais la différence accidentelle, qui existe entre les deux états d'un même corps, a été nettement exposée par Lanfranc, et le changement de substance formellement enseigné par un concile. La vérité sortit donc plus belle et plus glorieuse de ce combat opiniâtre de plus

Digitized by Google

de trente années contre les subtilités et les perfidies de l'écolâtre de Tours. De nouveaux docteurs apparurent bientôt et continuèrent les travaux de leurs devanciers. Saint Anselme compléta la doctrine de son maître Lanfranc sur l'Eucharistie; sa théologie prépara les voies à celle de l'incomparable saint Thomas d'Aquin. Et ainsi le sacrement, qui nous donne Jésus-Christ, lui-même, le Verbe incarné, apparut brillant d'un plus vif éclat, après les attaques de l'hérésie; éclairé par le génie des docteurs, défendu par la vertu des saints et la foi des fidèles, il nous reste comme le résumé et le mémorial des merveilles que Dieu a opérées pour le salut du monde, et comme le gage des biens à venir.

D. Paul RENAUDIN,
Bénédictin de la Congrégation de France.

Digitized by Google

REVUE DE PATROLOGIE

UNE NOUVELLE COLLECTION DES PÈRES GRECS

Il y a un peu plus de trente-cinq ans que l'Académie impériale de Vienne entreprenait une nouvelle publication des écrivains ecclésiastiques latins (1). Commencée en 1866, l'œuvre n'avance que lentement, retardée par la recherche et la critique jamais finies des manuscrits dans les bibliothèques de l'Europe. A son tour, l'Académie royale de Prusse a voulu s'occuper des écrivains ecclésiastiques grecs. Seulement, plus sage que sa voisine, elle a limité d'avance sa publication aux auteurs des trois premiers siècles, ceux qui, à vrai dire, ont le plus besoin d'être revus (2). Dès 1891, elle nommait dans ce but une commission de six membres. Le travail était soigneusement préparé. C'est pour en fixer les limites et en déterminer le programme que M. A. Harnack publiait, en 1893 et 1897, les deux premiers volumes de son *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe* (3). C'est pour en étudier les

(1) *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum.* Vindobonæ, 1866 seqq.

(2) *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte.*

(3) *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius.* I. *Die Ueberlieferung,* 1895; II. *Die Chronologie,* I, 1897.

Digitized by Google

questions de détail qu'en 1897, les *Textes et recherches* (1), dirigés par MM. O. von Gebhardt et A. Harnack, se poursuivaient sous le titre d'*Archives pour l'édition des anciens auteurs chrétiens entreprise par l'académie royale de Prusse* (2). Bref, la collection des Pères grecs, commencée en 1897, compte aujourd'hui huit volumes et semble devoir s'augmenter rapidement. Je voudrais ici la faire connaître d'une façon plus précise.

Mais avant de présenter au lecteur les Pères eux-mêmes, il est dans l'ordre de lui présenter d'abord un ouvrage dont l'utilité pour leur étude sera considérable : c'est la nouvelle *Histoire de l'ancienne littérature ecclésiastique* du Dr Otto Bardenhewer de Munich.

Nous avions déjà de cet auteur un excellent manuel de Patrologie, traduit en français sous le titre de *Les Pères de l'Eglise, leur vie et leurs œuvres* (3), et dont il vient de paraître une seconde édition (4). Mais ce n'est pas de ce manuel qu'il s'agit ici. Reprenant son travail sur de plus larges bases, M. Bardenhewer veut nous donner en six volumes in-8° une histoire complète de l'ancienne littérature ecclésiastique jusqu'aux VIIe et VIIIe siècles. Son but n'est pas seulement, comme l'ont fait MM. Harnack et Krüger, dont les ouvrages d'ailleurs s'arrêtent à Eusèbe, d'établir le bilan littéraire aussi exact que possible des divers écrivains : il veut aussi, par des aperçus sur leur caractère et leur doctrine, montrer comment ils se rattachent à la tradition ecclésiastique et continuent la prédication des apôtres. Le point de vue patristique se mêle dans une certaine mesure au point de vue bibliographique, et doit écarter de l'ouvrage une certaine sécheresse qui en ferait un livre de pure consultation. Le premier volume

(1) *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur*, 1882-1897.

(2) *Archiv für die von der Kirchenvaeter Commission der Konigl. preussichen Akademie der Wissenschaften unternommen Ausgabe der alteren christlichen Schriftsteller*, 1897 seqq.

(3) Bloud et Barral, 3 vol. in-8°, 1898, 1899.

(4) Otto BARDENHEWER : *Patrologie*, 2e édition, Freiburg im Breisgau, 1901.

Digitized by Google

vient de paraître, comprenant l'histoire littéraire des origines jusqu'à saint Irénée inclusivement (1). Ce qui frappe d'abord d'abord dans ce volume, c'est la division adoptée par l'auteur. Après les écrits du premier siècle (*l'urkirchliche Litteratur*), ceux du second sont divisés en trois sections : 1° les écrits apologétiques ; — 2° les écrits polémiques ; — 3° les écrits d'édification intérieure (*die innerkirchliche Litteratur*), comprenant Papias, Méliton, le Pasteur d'Hermas et les écrits relatifs à la question pascale. Il faut signaler, dans la deuxième section, un premier chapitre sur la littérature apocryphe du Nouveau Testament, et sur la littérature hérétique — gnostique, judéo-chrétienne, montaniste — tout à fait précieux, et qui n'est point représenté dans le manuel de Patrologie.

Venons maintenant à la Patrologie grecque de Berlin. Le nombre des volumes, nous dit-on dans la préface mise en tête du premier, en sera d'environ cinquante, qui exigeront pour paraître une vingtaine d'années. La collection fait abstraction des livres canoniques du Nouveau Testament : en revanche, elle comprendra non seulement les évangiles et écrits apostoliques apocryphes des premiers siècles, mais aussi les livres juifs de basse époque reçus des chrétiens. Là où l'original grec fait défaut, ou même concurremment avec lui, on admettra les vieilles versions latines, syriaques, slaves ou autres. En dehors des versions latines cependant, les autres n'apparaîtront que dans la forme d'une nouvelle traduction allemande.

J'ai dit traduction *allemande*, et je touche ici le grand défaut de l'œuvre dont j'explique le plan. Sauf les *textes* grecs ou latins, tout est en allemand dans la publication, les introductions, l'apparat critique, et jusqu'aux titres généraux des volumes. Il fut un temps où l'on pensait qu'entre les mandarins de la science, qui lisent le grec à livre ouvert ; et la foule des théologiens qui n'ouvrent pas

(1) Otto BARDENHEWER : *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*, I. Band, Herder, Freiburg im Breisgau, 1902, un vol. in-8° de VIII-592 pages.

Digitized by Google

les collections des Pères, il y avait place pour une catégorie de travailleurs moyens, incapables de comprendre le grec à la course, mais capables cependant de vérifier un texte lu d'abord en latin ; et à ces travailleurs-là — ils sont légion — nos bons bénédictins avaient offert leurs splendides éditions à deux colonnes, grec et traduction latine. Ce temps-là n'est plus. Maintenant, tout étudiant dans le monde entier est censé connaître parfaitement non seulement le grec — la langue des dieux après tout, — mais aussi les langues vivantes et l'allemand en particulier. C'est un peu excessif ; et c'est ce qui me fait penser que cet excellent abbé Migne, auteur d'une Patrologie grecque ancien style, peut dormir en paix dans sa tombe : il y aura encore de beaux et longs jours pour lui et pour son œuvre.

Cette remarque ne va pas, on le comprendra sans peine, à diminuer le mérite des nouveaux éditeurs. Elle vise seulement le caractère pratique, ou plutôt pas assez pratique de leur publication, circonstance qui nuira, je le crains, à sa diffusion. — Et ceci dit une fois pour toutes, venons aux volumes déjà parus.

Le premier en date est un premier volume de saint Hippolyte (1), divisé en deux parties. L'une comprend le commentaire sur Daniel et des fragments du commentaire sur le Cantique des cantiques, deux ouvrages à peu près complètement inédits. Ils ont été tirés par M. Bonwetsch de divers manuscrits grecs, mais surtout d'une version slave qui nous a conservé le commentaire sur Daniel en entier, et de longs morceaux du commentaire sur le Cantique. On a encore de ce dernier écrit quelques fragments de versions syriaque et arménienne. — La deuxième partie du volume est due aux soins de M. Hans Achelis : elle comprend vingt-quatre ouvrages ou fragments d'ouvrages moins importants du saint docteur, quelques-uns douteux

(1) *Hippolytus Werke :* Erster Band : *Exegetische und homiletische Schriften*, herausgegeben von G. Nath. Bonwetsch und Hans Achelis, Leipzig, 1897. Un vol. gr. in-8° de xxxviii-374 et x-309 pages.

Digitized by Google

ou apocryphes, d'autres certainement authentiques et conservés soit en grec, soit dans des traductions slave, arménienne, syriaque ou arabe. — Je n'entrerai pas dans plus de détails, mais on comprendra suffisamment le grand intérêt de ce premier volume, si l'on songe qu'il nous permet, entre autres choses, de nous faire désormais une idée précise de la méthode exégétique du plus ancien et de l'un des plus grands commentateurs qu'ait possédé l'Occident ou même l'Eglise entière. Personne n'ignore d'ailleurs les inextricables difficultés que présente l'étude de la vie de saint Hippolyte, et les problèmes forcés qu'elles entraînent dans la critique de ses œuvres. C'est ce qui retardera, il faut s'y attendre, la publication du second volume qui doit nous en donner le reste.

Il en va autrement pour Origène. Ici, nous avons affaire à une personnalité très claire, et si le discernement des manuscrits, le départ entre les œuvres authentiques et les œuvres apocryphes ou interpolées soulèvent bien des questions, au moins l'homme est-il bien connu. Trois volumes de ses écrits ont déjà paru, et un quatrième est sous presse. M. P. Koetschau s'est chargé des deux premiers qui contiennent l'*Exhortation au martyre*, les huit livres *Contre Celse*, et le livre *Sur la prière* (1). Si l'on excepte ce dernier ouvrage, dont une bonne édition avait été déjà donnée par Reading, à Londres, en 1728, le nouvel éditeur a pu réaliser pour les deux premiers un progrès notable sur les éditions précédentes, en prenant pour base de la sienne propre le manuscrit grec du Vatican 386, du XIII^e^ siècle, le prototype de tous les manuscrits d'Origène que nous possédons, et dont il a établi, dans un écrit à part, l'autorité (2). Ce progrès est surtout énorme pour l'*Exhor-*

(1) *Origenes Werke :* Erster Band : *Die Schrift vom martyrium ; Buch I-IV gegen Celsus*, herausgegeben von Dr Paul Koetschau, Leipzig, 1899, un vol. grand in-8 de XCII-374 pages. — Zweiter Band : *Buch V-VIII gegen Celsus ; Die Schrift vom Gebet*, herausgegeben von Dr Paul Koetschau, Leipzig, 1899, un vol grand in-8 de 545 pages.

(2) *Kritische Bemerkungen zu meiner Ausgabe von Origenes Exhortatio*, etc., von P. Koestchau, Leipzig, 1899.

Digitized by Google

tation au martyre, qui n'était connue jusqu'ici que par un mauvais manuscrit de Bâle du XVI^e siècle. Dans le *Contra Celsum*, une différence dans l'impression permet de distinguer immédiatement les citations de Celse, très nombreuses comme on le sait, de la réfutation que leur oppose Origène. Regrettons seulement que l'on n'ait pas fait entrer tout le traité dans le même volume. Et rien n'était plus indiqué, puisque le *De oratione* étant de 233 ou 234, l'*Exhortatio ad martyrium* de 235, et le *Contra Celsum* de 248, il n'y avait pas lieu d'intercaler ce dernier écrit entre les deux autres. Par contre — et cette remarque s'applique aux volumes suivants, — il faut louer sans réserve les tables qui achèvent le tome second. Elles n'occupent pas moins de cent trente et une pages pour les trois ouvrages dont nous avons parlé, et contiennent l'indication : 1° de toutes les citations de l'Ancien et du Nouveau Testament, citations dont le manuscrit 386 a permis de rétablir le texte tel qu'Origène l'avait d'abord donné; 2° de toutes les citations faites par Origène des auteurs plus anciens, ou faites par les auteurs plus récents de ces trois écrits d'Origène; 3° de tous les noms propres; 4° enfin, de tous les mots principaux et de tous les endroits où on les trouve dans la présente édition. Ce travail énorme sera du plus puissant secours pour déterminer au juste la doctrine d'Origène sur un point donné, et les variations qu'elle présente.

Le troisième volume des œuvres du grand alexandrin comprend les vingt homélies connues sur Jérémie, et des fragments du commentaire sur les *Lamentations*, ainsi que de l'explication des livres des Rois (1). Il est édité par M. Klostermann qui en avait étudié les éléments dans l'*Archiv* (2). L'unique manuscrit pris pour base du texte

(1) *Origenes Werke;* dritter Band, *Jeremiahomilien, Klagenliederkommentar, Erklaerung der Samuel-und Koenigsbücher*, herausgegeben von Dr Erich KLOSTERMANN, Leipzig, 1901, un vol. grand in-8 de XLIX-352 pages.

(2) E. KLOSTERMANN : *Die Ueberlieferung der Jeremiahomilien des Origenes*, Leipzig, 1897.

Digitized by Google

des homélies est un manuscrit de l'Escurial, S, du XI/XII^e siècle. Les autres fragments ont été puisés dans des manuscrits de chaînes sur les Prophètes et sur l'Octateuque. Seul, le discours sur la Pythonisse (I Rois, XXVIII, 3-25) est entier. Il est tiré du manuscrit grec de Munich, 331, utilisé déjà par Jahn en 1836, et bien supérieur à celui qu'Allatius, Huet et Delarue avaient suivi.

A Origène se rattache un dialogue qui lui a été longtemps, et dès la fin du IV^e siècle, attribué, sur une simple homonymie de l'interlocuteur principal. C'est l'*Adamantius*, le dialogue *De recta in Deum fide*. On ignore qui en est l'auteur, mais cet auteur, d'après sa doctrine même, ne saurait être Origène. Comme l'ouvrage cite le *De libero arbitrio* et le *De resurrectione* de Méthodius d'Olympe, et qu'il suppose d'autre part qu'au moment où il est écrit la persécution dure encore, c'est entre les années 280-311 qu'il en faut placer la composition. Le livre est d'ailleurs extrêmement intéressant au point de vue du développement des doctrines marcionite et valentinienne. La nouvelle édition est de M. W. H. Van de Sande Bakhuyzen (1). Elle présente, en face l'un de l'autre, le texte grec et la traduction latine de Rufin. Or, une exacte comparaison entre ces deux textes montre que le grec a été remanié, mais en quelques endroits seulement, et d'une façon en somme assez modérée. L'éditeur a eu soin de faire imprimer ces passages en caractères plus petits. Tous les manuscrits du *Dialogue*, d'ailleurs, sont mauvais. Les moins défectueux sont celui de Venise, 496, du XI/XII^e siècle, celui de la Bodléienne E. 4. 16, du XV/XVI^e siècle, et deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 460, 461, du XVI^e siècle. Ils forment la base de la première édition. Quant à la traduction de Rufin, elle est reproduite surtout d'après l'édition de Caspari (Christiania, 1883).

Ce n'est pas la seule fois que Rufin apparaîtra dans cette collection des Pères grecs, et l'on nous annonce déjà

(1) *Der Dialog des Adamantius* περὶ τῆς εἰς θεὸν ὀρθῆς πίστεως, herausgegeben von Dr W. H. van de Sande Bakhuyzen. Leipzig, 1901, un vol. gr. in-8° de LVII-256 pages.

Digitized by Google

comme étant sous presse sa traduction de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. En attendant, M. Ivar A. Heikel a donné de ce dernier auteur la *Vie de Constantin*, le *Discours de Constantin* aux Pères de Nicée, et le *Panégyrique de Constantin*, prononcé par Eusèbe à ses *tricennalia* (1). Une magistrale introduction de CVIII pages étudie d'abord la traduction paléographique et le caractère de ces trois ouvrages. On y remarquera surtout de curieuses observations sur la langue et les idées religieuses de Constantin, d'après ses propres discours et écrits. Il en ressort que si dans le grand empereur le sentiment religieux en général a été profond, la note chrétienne et l'instruction théologique ont été plutôt superficielles. Aussi M. Heikel n'hésite-t-il pas à considérer le *Discours aux Pères de Nicée* comme une pièce fabriquée à loisir, et qu'on lui a, par flatterie, attribuée. L'édition actuelle est établie d'après une dizaine de manuscrits ; mais on n'a pas négligé non plus les témoins indirects du texte, Socrate, Sozomène, les citations d'Eusèbe lui-même, la traduction syriaque. Un index très complet de près de cent pages, analogue à celui dont j'ai parlé plus haut, clôt le volume.

Ainsi que je l'ai déjà remarqué, les apocryphes plus ou moins chrétiens ont aussi une place dans la collection patrologique de Berlin. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les deux volumes qu'il me reste à signaler : le *Livre d'Hénoch* et les *Oracula sibyllina*.

Le Livre d'Hénoch (2) n'est, comme on le sait, dans son état actuel, qu'une compilation de trois écrits fondamentaux, dont le plus ancien peut dater des années 133-100 avant Jésus-Christ ; dont le plus récent, les fragments noachides, ne saurait être attribué à une époque certaine. Ecrit d'abord en araméen, puis traduit en grec, le livre ne

(1) *Eusebius Werke :* Erster Band, *Ueber das Leben Constantins ; Constantins Rede an die heilige Versammlung ; Tricennatsrede an Constantin*, herausgegeben von Dr Ivar A. HEIKEL. Leipzig, 1902, un vol. gr. in-8° de CVII-358 pages.

(2) *Das Buch Henoch*, herausgegeben von Dr Joh. FLEMMING, und Dr L. BADERMACHER. Leipzig, 1901, un vol. gr. in-8° de 172 pages.

Digitized by Google

s'est conservé en entier que dans une traduction éthiopienne faite sur le grec au v^e^ ou vi^e^ siècle. Des fragments considérables du texte grec se sont cependant conservés dans deux manuscrits et dans Georges le Syncelle. L'édition actuelle présente donc, sur deux pages se faisant face, d'une part le texte grec revu par M. Badermacher, et, de l'autre, la traduction allemande du texte éthiopien, par M. Flemming. Un très court fragment latin, édité d'abord par M. Montagne Rhodes James dans les *Texts and Studies*, a également trouvé place, pages 138-140. Les *Texte und Untersuchungen* ont donné l'original éthiopien.

Le *Livre d'Hénoch* appartient à la littérature juive palestinienne : les *Oracula sibyllina* (1) viennent plutôt d'Alexandrie. Le premier offre des additions et des retouches ; les seconds sont un chaos. On y trouve des morceaux juifs, d'autres chrétiens, beaucoup d'autres indéterminés : les plus anciens paraissent être du II^e^ siècle avant Jésus-Christ, les plus récents ne le sont pas moins que Justinien (527-565). Comme ces vers étaient énormément cités, chacun se donnait le plaisir d'y ajouter quelque chose et d'en préciser les oracles, et c'est ainsi que nous possédons un recueil de plus de quatre mille vers, et où l'on trouve d'ailleurs des lacunes. La meilleure édition connue jusqu'ici était celle d'Alexandre (Paris, 1841-1856, 1869). M. Joh. Geffcken, le nouvel éditeur, lui rend un juste hommage. Il espère avoir fait lui-même un pas de plus ; mais il est loin de nous présenter son œuvre comme définitive. C'est qu'ici, grâce à la licence dont on a joui vis-à-vis d'un livre étrange et anonyme, la tradition du texte s'est à peu près perdue et les interpolations sont innombrables. Joignez-y les difficultés d'un style volontairement obscur, des allusions multipliées à des faits contemporains ou à des légendes qui nous échappent, des citations tronquées ou altérées d'auteurs mal connus. Aussi, M. Geffcken a-t-il dû consacrer une grande partie de sa préface à l'étude des manuscrits, et — ce qui

(1) *Die Oracula Sibyllina*, bearbeitet von D^r^ Joh. GEFFCKEN, Leipzig, 1902, un vol. gr. in-8^e^ de LVI-240 pages.

Digitized by Google

sera plus agréable au lecteur — garnir de notes historiques et explicatives le rez-de-chaussée de son édition. On n'ose encore espérer après cela que tout deviendra limpide; mais peut-être y verra-t-on un peu plus clair.

J'en ai fini avec les volumes parus des *Griechischen christlichen Schriftsteller* de l'Académie de Berlin. Signalons seulement comme devant nous être donnés incessamment dans la même collection : l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, texte grec et traduction latine de Rufin; le *Commentaire sur saint Jean*, d'Origène ; les écrits gnostiques coptes ; et Jules Africain.

Maintenant je ne veux pas poser la plume sans recommander un excellent petit volume de M. O. von Gebhardt, composé principalement pour les étudiants en théologie (1). C'est un choix de ce que nous avons de plus ancien ou de plus authentique en fait d'actes de martyrs et de documents se rapportant aux persécutions. Rien n'est plus utile que la lecture de ces documents, qui ne sont souvent que des procès-verbaux, pour nous donner une idée juste, vraie, de la façon dont les choses se sont passées dans ces temps difficiles. Le recueil de M. von Gebhardt comprend vingt-deux pièces entre lesquelles je signalerai la *Passio Sanctorum Scillitanorum* (latin et grec) ; le *Martyrium Sancti Apollonii* (grec et traduction allemande de l'arménien); les deux *libelli* de Vienne et de Berlin de l'an 250; et l'inscription d'Arykanda, de 312. On a écarté du volume un apparat critique qui l'aurait grossi outre mesure. L'auteur, cependant, ne s'est pas interdit, au contraire, d'améliorer les textes, et d'en refaire sur les meilleurs manuscrits une collation souvent personnelle et minutieuse. Ce n'est donc pas une simple réimpression, c'est vraiment une édition nouvelle qu'il nous en donne le plus souvent.

(1) *Ausgewählte Martyreracten und andere Urkunden aus der Verfolgungszeit der christlichen Kirche*, herausgegeben von Oscar von Gebhardt, Berlin, 1902, un vol. in-12 de XII-260 pages.

J. Tixeront.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Les Psaumes de la Vulgate, leur véritable sens littéral, par M. l'abbé H. Boulleret, du diocèse de Dijon. — In-12, VI-453 pp. Paris, Roger et Chernoviz, 1902. **3** fr. **50.**

C'est un livre essentiellement pratique. Il ne s'agit, en effet, ni d'une revision textuelle de la Vulgate, ni d'une traduction plus ou moins originale, ni d'un commentaire traitant de tout à propos de chaque verset. Et cependant c'est un livre tout à fait scientifique dans son genre.

L'auteur, modeste curé de campagne, prenant le Psautier tel qu'il est dans nos Bibles latines et nos Bréviaires, s'efforce d'en fixer le sens littéral, en précisant les expressions vagues, en rectifiant les phrases insurgées contre la grammaire ou inintelligibles, et en rendant à la pensée du Psalmiste son mouvement par la restitution du véritable temps des verbes, de la ponctuation rationnelle et des strophes si facilement reconnaissables dans le texte original.

Quand le sens est indécis, M. Boulleret, après avoir inscrit dans le texte de la version rectifiée le sens le plus probable, donne entre parenthèse le sens de l'hébreu et signale les autres sens possibles en des notes fort remarquables dans leur brièveté.

Sans condamner les interprétations dites mystiques, il les néglige, estimant sans doute qu'en cette matière il y a plus de fantaisie que de réalité. Que dans ces chants sacrés, en effet, le Saint-Esprit, qui parlait par les prophètes, ait vu par dessus la Synagogue l'Eglise catholique, c'est indiscutable : mais qu'il ait

Digitized by Google

mis dans les Psaumes toute la révélation chrétienne, ne serait-ce pas une chimère de le croire ? Et s'il est toujours facile de tirer d'un texte obscur des adaptations ingénieuses qui charment dans dans une première impression, est-il si difficile d'en apercevoir l'inconsistance quand on prend le temps de méditer attentivevement le vers ou la strophe qui échauffait l'imagination ? C'est pourquoi nous félicitons M. Boulleret de s'être cantonné dans le sens littéral, seul terrain absolument solide en exégèse.

Voici, d'autre part, l'ordonnance de cet ouvrage de patiente méditation :

1. Le Psautier garde sa division traditionnelle en cinq livres d'inégale longueur;

2. Un titre généralement très précis donne l'idée générale de chaque pièce ;

3. Celles-ci sont divisées en strophes indiquées dans l'impression par une interligne plus large ; les strophes sont formées de vers dont le nombre varie le plus souvent de l'une à l'autre.

Mais le lecteur a constamment sous les yeux, au verso, le texte de la Vulgate avec la distribution par versets, et au recto, la Vulgate rectifiée, distribuée en strophes.

Cet ouvrage fait honneur aux connaissances variées de l'auteur et à son jugement. Nous ne nous arrêterons pas à discuter certaines interprétations qui nous plaisent un peu moins. Car il ne paraît pas démontré que l'auteur ait eu absolument tort de les adopter. Mais nous pouvons assurer nos confrères que ce livre leur rendra vraiment service et qu'en l'étudiant ils feront plus d'une découverte avantageuse.

Nous regrettons vivement l'absence de toute table. Et, si dans la seconde édition qui ne saurait tarder, l'auteur complétait l'histoire probable du psautier en général et de chaque psaume en particulier et essayait une traduction française donnant le sens de la Vulgate, il doublerait ses droits à notre reconnaissance.

J.-F. Deguin.

Digitized by Google

Lettre de Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle et de Saintes, *réglant la réorganisation des études ecclésiastiques dans son Grand Séminaire de La Rochelle.* — Une brochure in-8° de 79 pp., Paris, Roger et Chernoviz, 1902.

Sa Sainteté Léon XIII vient d'écrire à Sa Grandeur Mgr Le Camus une *Lettre*, dans laquelle il est dit :

« C'est avec une réelle satisfaction que Nous avons pris connaissance de la nouvelle organisation établie par vous, en vue d'un développement plus harmonieux des études dans votre Séminaire. Nous éprouvons une douce joie, et nous concevons une ferme espérance, en pensant que vos efforts, si habilement combinés pour promouvoir dans ses diverses branches la science sacrée, ne peuvent qu'être partagés par la plupart des évêques de France. »

Après des éloges si autorisés, l'on aurait mauvaise grâce à en décerner à Mgr Le Camus.

Il faut se contenter de dire quel est le plan d'études ecclésiastiques qu'il impose comme programme à suivre aux Lazaristes qui dirigent son Grand Séminaire.

L'Ecriture sainte doit être la base de l'enseignement, en philosophie aussi bien que dans les quatre années de Théologie. Après la Bible et l'Evangile, c'est le Dogme pendant trois ans, la Morale pendant un an, le Droit canon, les Pères, l'Histoire ecclésiastique, la Liturgie, le Plain-Chant, les Sciences physiques et naturelles, la Physiologie, l'Astronomie, qui doivent être l'objet des cours : deux le matin, deux le soir, avec des travaux écrits pour constater ce que font et ce que valent Messieurs les étudiants ecclésiastiques.

Mgr Le Camus indique, année par année, jour par jour, en quelque sorte, heure par heure, tout ce que doivent faire professeurs et élèves.

Il revient pleinement aux traditions du grand siècle, qui nous ont valu les Petau et les Thomassin, les Bossuet et les Fénelon.

Il ne fait aucune place aux *Questions sociales*, si bruyamment agitées par les catholiques sociaux ou les démocrates chrétiens. Comme M. l'abbé Hogan, dans *Les Etudes du Clergé*, il est convaincu qu'un prêtre qui connaît l'Ecriture, les Pères et la Théologie dogmatique, morale, positive, mystique et ascétique, avec l'Histoire de l'Eglise et le Droit canon, est armé suffisamment pour toutes les luttes de l'heure présente.

Peut-être trouvera-t-on que Mgr Le Camus fait beaucoup

Digitized by Google

d'honneur à certains auteurs protestants, qu'il recommande et met sur le même pied que les auteurs catholiques. Mais ce n'est là qu'une remarque qui ne change rien à notre admiration pour ce savant programme d'études loyalement appliqué : il ne peut qu'être profondément utile au jeune clergé de La Rochelle et de toute la France.

L'abbé Théodore DELMONT.

Constitution de l'Eglise, par l'abbé R. PLANEIX. — Lethielleux, 1901. 1 vol. in-12 de XIII-414 pp.

Dans une première série de conférences apologétiques, publiées sous le titre général : *La Divinité de l'Eglise*, M. Planeix avait étudié la doctrine, la morale, l'histoire, l'influence sociale de l'Eglise catholique et l'avait montrée revêtue sous tous ces aspects de caractères qui n'appartiennent pas aux œuvres purement humaines. Dans la seconde série de conférences qu'il vient de publier, il introduit ses lecteurs dans l'intérieur même de l'Eglise, pour leur faire connaître sa constitution et leur faire comme toucher du doigt la marque du divin empreinte sur tous les détails de l'organisation de la société catholique. Il y a aujourd'hui tant de préjugés répandus contre l'Eglise, tant d'ignorance à son sujet, même chez beaucoup de catholiques, que rien n'est plus opportun que de la montrer telle qu'elle est, telle que Jésus-Christ l'a voulue et la faite. Le concile du Vatican l'a affirmé : « *Ecclesia per se ipsa... magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile* ».

Sept conférences sont consacrées au Pape : M. Planeix établit par le témoignage de l'Evangile, puis par le témoignage de l'histoire l'origine divine de son pouvoir, et étudie ensuite les privilèges que Jésus-Christ a conférés à Celui qui devait être son vicaire sur la terre. Les conférences suivantes sont consacrées à l'épiscopat, au clergé et aux ordres religieux. Cette dernière question, si actuelle, des ordres religieux est traitée assez complètement dans deux conférences qu'on lira sans doute avec un particulier intérêt. Un appendice termine le volume où sont développées plus abondamment quelques questions spéciales qui n'avaient pu être qu'effleurées dans les conférences. La note sur la venue de saint Pierre à Rome et sur les premiers papes n'est guère satisfaisante au point de vue historique : on aurait

Digitized by Google

pu puiser à meilleure source, par exemple dans les *Origines chrétiennes* de Mgr Duchesne, les arguments qui établissent solidement le fait de l'épiscopat romain du Prince des Apôtres, en le dégageant des traditions plus ou moins apocryphes qui se sont greffées sur ce fait et sont loin d'être aussi garanties.

La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par l'abbé LEJEUNE, chanoine honoraire de Reims. — In-16, pp. 178. Paris, Lethielleux, 1902.

Ce livre comprend deux parties : le dogme et la pratique. Dans la première, l'auteur examine quel est l'objet de cette dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Il y a d'abord l'objet sensible. C'est le cœur physique, le cœur de chair du Sauveur. Le sens des décisions de Rome, et beaucoup d'autres documents de haute valeur ne laissent aucun doute à ce sujet. « Quel est l'homme assez dur, dit Pie IX, assez insensible pour ne pas aimer un cœur si rempli de suavités, ce cœur blessé et transpercé par un coup de lance ? Dans la pétition que les évêques de Pologne adressèrent au Saint-Siège pour obtenir l'approbation du culte rendu au Sacré Cœur, il est dit : « L'objet que Jésus propose à nos adorations est son Cœur sacré, non seulement envisagé comme symbole de toutes ses affections intérieures, mais aussi pris en lui-même. » Et la Sacrée Congrégation en 1765 répondit dans le sens des postulateurs.

Il y a en second lieu l'objet spirituel. L'Eglise, en poussant les fidèles à honorer le cœur de Jésus, a voulu surtout attirer leur regard sur la charité infinie du fils de Dieu. On peut dire que c'est là l'objet principal de ce culte. Il en est la partie la plus élevée, et pour ainsi dire l'âme. C'est ce qu'a fait admirablement ressortir le P. Terrien, dans son beau livre, la *Dévotion au Sacré Cœur*. « Vous me donnez l'élément sensible, mais il me faut de plus l'élément spirituel. Que vous retranchiez de l'objet l'un ou l'autre de ces éléments, je ne trouve plus qu'une dévotion mutilée. Pourquoi rejeter l'élément spirituel, c'est-à-dire l'amour? Pas de corps sans âme, non plus que d'âme sans corps. M. l'abbé Lejeune montre ensuite que le cœur matériel est un symbole bien choisi de l'amour. Le cœur, en effet, est le centre, le siège, l'organe, le principe des sentiments intérieurs et des affections de l'âme. Les sensations, les impressions, les palpitations qu'éprouve cet organe, sont autant de

Digitized by Google

témoins irréfragables de la correspondance qui existe entre l'amour de l'âme et le cœur de chair.

Dans la seconde partie, qui est très courte, sont passées en revue les différentes manières d'honorer le cœur de Jésus. En premier lieu, se place la communion, et la commuunion des vendredis de chaque semaine. Après vient l'apostolat de la prière, qui établit un commerce continuel entre les fidèles et le cœur de Jésus. Le dernier chapitre renferme quelques détails intéressants sur la garde d'honneur et le coup de lance.

Ph. GONNET.

Correspondance de Mgr Gay. Lettres spirituelles et direction spirituelle. — In-8°, IX-446 pp., H. Oudin, Paris, 1902.

Ce volume renferme la première série des lettres de direction spirituelle, adressées par Mgr Gay à diverses âmes qui lui avaient donné leur confiance. Trois personnes sont l'objet de cette correspondance ; et, ce qui en augmente l'intérêt, elles se trouvent placées dans des conditions tout à fait différentes, et ne se ressemblent en rien par le caractère, les dispositions intérieures, et la situation qui leur est faite dans le monde.

La première se recommande par une grande énergie, et une certaine intrépidité dans les luttes de la vie intérieure. Elle a eu ses jours de crise, elle a vécu quelque temps éloignée de Dieu, mais au milieu de ses défaillances, elle n'a rien sacrifié de la dignité de sa vie. Après sa conversion, des vertus héroïques ont fait oublier les écarts d'une adolescence un peu trop mondaine. Les lettres de l'évêque nous la révèlent comme une femme énergique, capable de grands sacrifices, mais qui aime à se rendre compte de tout, et n'est pas toujours facile à gouverner.

Soixante et quatorze lettres sont écrites à une mère de famille qui cherche à se sanctifier par la fidélité aux modestes devoirs de son état. Elle a du goût pour la piété, se recommande par de belles qualités. Mais elle a à se défendre d'une certaine mollesse qui paralyse ses efforts. Elle a besoin d'être encouragée et soutenue.

La troisième avait eu l'intention de vivre dans le cloître. Elle aimait la discipline monastique, et en aurait accepté volontiers les salutaires rigueurs. La délicatesse de sa santé ne lui permit pas de donner suite à ses pieux désirs. Elle resta dans le monde, et sous l'habit séculier, elle retraça toutes les vertus d'une fer-

Digitized by Google

vente religieuse. Dans les quarante-cinq lettres qu'elle a reçues de Mgr Gay, nous trouvons d'admirables conseils appropriés à cette situation si intéressante. Le sage directeur y revient sans cesse sur l'oraison, l'obéissance, le détachement, et toutes les autres vertus qui embellissent l'existence des personnes consacrées à Dieu.

Ce premier volume est le commencement d'une série d'ouvrages qui promet d'être fort intéressante. Mgr Gay s'y montre comme un directeur de la grande école du XVII^e^ siècle. Il est le digne continuateur de saint François de Sales, de M. de Condren, de M. Olier, de Bossuet et de Fénélon. Avec un tact exquis, il sait proportionner à tous les états la pratique des vertus les plus sublimes. La dévotion n'est que la fine fleur de la charité. La charité consiste surtout à se conformer à la volonté de Dieu. Se plier à tous les événements qui nous manifestent cette volonté adorable, tout souffrir, tout faire pour lui être agréable, tel est le secret de la perfection, telle est la voie pour arriver à une sainteté éminente. Or la pratique de la charité se concilie avec les exigences du monde, et les devoirs de la société.

La direction de Monseigneur n'a rien de superficiel. Elle est profonde, et sans pousser aux austérités extraordinaires, elle habitue par des sacrifices journaliers aux vertus fondamentales telles que l'abnégation, le détachement des biens terrestres, le renoncement absolu. Elle détruit peu à peu les inclinations terrestres, réforme les vices de caractère, et établit le règne de Jésus-Christ sur les ruines de la nature dépravée.

Il propose à ses dirigées le divin Maître comme modèle. Il veut qu'elles aient constamment les regards de l'âme fixés sur lui, qu'elles vivent dans l'union intime avec Jésus-Christ. « Vivre pour nous, c'est Jésus-Christ, disait-il dans une de ses lettres, passez, vivez, opérez, demeurez en lui. Que son cœur soit votre séjour ; ses mystères, l'objet continuel de vos méditations ; ses exemples, votre lumière ; sa vie, la sève qui féconde toutes vos œuvres (1).

Nous n'étonnerons personne en disant que Mgr Gay, dans ses lettres, se montre théologien solide, psychologue éminent et habile à analyser tous les secrets du cœur humain, très sagace à démêler l'extrême variété des caractères, et à discerner les

(1) Page 378.

Digitized by Google

nuances les plus délicates de l'esprit. L'éditeur de cette correspondance a fait œuvre très utile en la publiant. Il eût été regrettable que de pareils trésors restassent ensevelis dans l'oubli.

GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

L'Action du Clergé dans la Réforme sociale, par Paul LAPEYRE. — 1 vol. in-18. Paris, Lethielleux, 1902.

Les études diverses et déjà publiées dans quelques revues catholiques qui composent ce livre répondent à la question grave et nettement posée que voici : « Dans la réforme indispensable de la société, le clergé a-t-il une mission spéciale à remplir et laquelle? Doit-il, comme on l'a prétendu, se retirer dans la solitude factice et systématique des presbytères et des monastères, ou bien être, selon la parabole de l'Evangile, comme le levain qui se répand dans la masse tout entière de la pâte pour la faire fermenter et la rendre saine et savoureuse ? » (Préface.) Principes généraux de la formation du clergé, but qu'il doit se proposer d'atteindre, moyens qu'il doit employer et enfin liquidation du passé, base nécessaire de la délivrance des oppressions actuelles, tel est l'objet des quatre parties de l'ouvrage.

Je tiens à déclarer tout d'abord que la lecture en est intéressante et vraiment suggestive, lors même qu'on n'est pas tout de suite et toujours pleinement convaincu. M. Lapeyre, s'y attend bien, puisqu'il a entamé, avec un religieux fransciscain, une polémique qui paraît avoir été de part et d'autre plutôt vive; c'est le congrès de Nîmes qui en a fourni l'occasion.

M. Lapeyre s'en prend surtout au gallicanisme, mais à un gallicanisme qui est autre chose que ce que l'on entend d'ordinaire sous ce nom; c'est une sorte de néo-manichéisme : « Le dualisme manichéen s'est atténué, s'est transformé, a changé de nom et de visage, mais il n'a pas disparu. Il a survécu dans le gallicanisme et le libéralisme et, même en répudiant ces appellations, il subsiste encore. » (P. 309.) On nous dit ailleurs que le gallicanisme se ramène à l'individualisme : tout devenu indi-

Digitized by Google

vidualiste : le droit, la politique, la morale, les relations sociales, la religion et la piété, « cette défectuosité de la religion et de la piété s'appela le gallicanisme ». (P. 171.) En d'autres termes, nier le devoir social et se faire en quelque sorte une religion d'où ce dernier sera absent, « tout le gallicanisme est là ». (P. 173.) Et ce gallicanisme n'est point mort; il « continue, sous une forme subreptice et anonyme, à infecter de son virus le sang débilité de nos chrétiens modernes. » (P. 210.) Il n'était pas, je crois, inutile de grouper ces citations afin que l'on sache bien ce qu'est pour M. P. Lapeyre, cette erreur foncière dont la réfutation me paraît bien être le but principal du présent ouvrage.

On devine déjà qu'il doit s'y trouver çà et là des thèses discutables. Voici quelques propositions comme exemples à l'appui : « Oui, la merveilleuse, l'infaillible science économique qui forme la contexture de l'Evangile est pour moi la plus puissante preuve de la divinité de Jésus ». (P. 247.) « Parler de vertus individuelles, cela n'a pas de sens. Les vertus sont sociales ou elles ne sont pas ». (P. 324.) « On se mortifie pour que la joie dont nous nous privons soit goûtée par le prochain; on s'humilie pour donner une petite satisfaction à sa vanité, etc. » (P. 325.) Ni la rigueur logique, ni la vérité psychologique, ni la précision doctrinale ne sont ici suffisamment sauvegardées.

J'ajoute que l'auteur a terminé la deuxième partie de son ouvrage par un essai de méthode pastorale. Sans m'attarder à lui en faire un reproche, je constate qu'il est tout au moins assez étrange qu'un laïque entreprenne de dire aux prêtres engagés dans le ministère comment ils doivent le comprendre et le pratiquer, d'autant plus qu'il entre à ce sujet dans des détails très particuliers dont voici un exemple : « Au début, le curé devra être constamment en cours de visites pastorales. Il entrera périodiquement dans chaque maison, y souhaitera la paix et s'annoncera comme capable (par Jésus-Christ) de soulager toutes les misères et de guérir tous les maux (?) ». (P. 191.)

Mais, je le répète, ce nouvel ouvrage de M. Lapeyre est d'une lecture très attachante et j'attends, pour ma part, avec quelque impatience, les études qu'il prépare sur les erreurs modernes, persuadé que j'y trouverai bien des pages énergiques et généreuses, dussent-elles se trouver, elles aussi, teintées de paradoxes et d'exagérations.

L. T.

Digitized by Google

Les Manifestations du Beau dans la Nature, par le R. P. Jules Souben. — Un vol. in-12 de 328 pp. Paris, Lethielleux, 1901. **3 fr. 50.**

Les beautés de la création n'ont pas été comprises, goûtées, interprétées de la même façon aux diverses époques de l'histoire. De là sans doute les variations et l'incertitude qu'on constate dans le sentiment esthétique, à l'endroit des choses de la nature jusqu'à l'heure où nous sommes. Chez les Grecs et chez les Romains, ce qui plaît par dessus tout, après l'homme, c'est la beauté classique, régulière et tranquille dans son expression. Si l'on excepte quelques pages de Lucrèce (*De nat. rer., l. V.*), ou quelques vers isolés des grands classiques de l'antiquité, rien ne révèle, avant la venue des Barbares, l'admiration, le culte passionné qu'on observe chez ceux qui vivent près de la nature et communient d'instinct avec elle. Même alors l'admiration ne s'épanche pas en phrases enthousiastes : « Nos vieux poètes se contentent d'un trait rapide, analogue à certains vers descriptifs de La Fontaine ».

Cette admiration, qui a, du reste, d'autres moyens de se révéler à nous, est à la base du sentiment esthétique, et il importe d'en analyser les sources et les éléments, car le sentiment de la beauté agite longtemps les âmes avant qu'elles parviennent à en prendre conscience.

Ce travail, chose curieuse, n'a pas été fait par Hegel qui a pourtant posé, dès 1825, les fondements de la nouvelle esthétique. Le P. Souben le remarque avec étonnement : « Comment ce puissant esprit qui avait des yeux exercés pour regarder les belles statues et les belles peintures, semble-t-il aveugle ou peu clairvoyant en face des beautés de la nature ? » Et il répond : « C'est qu'à ses yeux, il n'y a de vraiment beau que les œuvres de l'esprit, de l'idée consciente et libre. Or, le monde extérieur est l'ouvrage de l'idée encore inconsciente qui se développe fatalement ; en l'homme seul, l'idée prend conscience d'elle-même. Donc la nature doit céder le pas à l'art... »

Quoi qu'il en soit, c'est à Théodore Vischer qu'il appartint, en 1847, dans son *Esthétique*, d'utiliser les matériaux qui n'eussent pas manqué à Hegel lui-même, s'il avait été dans son dessein de s'y arrêter. A son tour, le P. Souben s'est servi de l'ouvrage de Vischer à qui il rend un juste hommage. Mais il nous prévient avec loyauté de la méthode qu'il a employée pour cela : « Je me suis fait un devoir d'écrire ce volume avant

Digitized by Google

d'avoir lu Vischer, pour être certain de ne me mettre à la remorque de personne ; mais je me suis imposé la tâche de le dépouiller ensuite, afin de ne rien perdre des recherches originales d'un tel penseur. »

Nous n'avons pas à suivre le P. Souben dans le détail de son traité des beautés de la nature, où il s'appuie constamment sur les documents les plus sûrs, empruntés à la géographie des voyages ou à l'histoire naturelle. Rappelons seulement que son plan consiste à partir des phénomènes purement physiques comme la lumière et la couleur, des corps sans forme définie, c'est-à-dire de l'eau et des lignes du terrain, pour s'élever ensuite jusqu'à l'homme, à sa beauté physique, intellectuelle et morale, jusqu'à l'auteur même de la nature, à Dieu.

L'auteur nous avertit néanmoins qu'il élargira et complètera la méthode courante, adoptée jusqu'ici, sur les sens capables de nous faire discerner le beau. Il adopte volontiers certaines idées de M. Griveau sur la part de chacun des sens dans l'appréciation du beau dans la nature. Sans doute, pour lui, les sens supérieurs, l'ouïe et la vue, sont les instruments nécessaires et suffisants de ce discernement, mais « les sens inférieurs suppléent, comme le toucher, à quelque défaut de la vue, ou bien comme les émanations parfumées des fleurs, nous disposent à jouir du beau, ou bien comme la saveur des fruits, ajoutent un dernier trait à l'impression de cette jouissance ».

En somme, solide et utile traité, très propre à inspirer aux maîtres quelques leçons intéressantes et à fournir aux élèves de philosophie des lectures agréables et instructives.

E. L.

Collection des Maîtres de la Peinture (40 reproductions en couleur des Tableaux célèbres des Musées de Rome, Florence, etc...). Cinq cartons séparés contenant chacun huit planches. — Paris, Armand-Colin, 1902.

Pour estimer à sa valeur cette collection de reproductions en couleur des tableaux célèbres des Musées d'Europe, il ne faut peut-être pas se placer uniquemeut au point de vue, excellent du reste, où les éditeurs paraissent se tenir. Ils ont voulu satisfaire, disent-ils, tous ceux qui, par profession ou par goût, s'occupent de peinture, tous ceux qu'intéresse l'évolution de l'art, tous ceux qui, sensibles à la beauté des couleurs, « aiment

Digitized by Google

à s'entourer de belles images. » Et, de fait, pour atteindre ce public déjà considérable, ils ont utilisé les meilleurs procédés de la chromotypie, ils ont suivi hardiment (pour la première fois, croyons-nous, en France) une voie où l'Allemagne nous a depuis quelque temps précédés. — Nous leur souhaitons bien volontiers de réussir, car leur entreprise offre encore à nos yeux un autre avantage sur lequel ils n'ont pas insisté : un avantage *pédagogique* de premier ordre.

Parmi les maîtres d'histoire de l'enseignement secondaire classique ou moderne, qui n'a eu à cœur de donner parfois à sa classe quelques notions élémentaires de l'histoire de l'art? Il devient, en effet, de plus en plus difficile de laisser sans commentaire ce chapitre essentiel du programme. Et pourtant quel commentaire froid, incolore, que celui qui se borne à ajouter au catalogue de noms et d'œuvres contenu dans les manuels, quelques appréciations abstraites, isolées, sans rapport avec la jeune expérience, avec les impressions personnelles des auditeurs! On blâme justement l'habitude d'étudier les grands écrivains, de façon théorique, sans les lire: est-il bien plus raisonnable de juger des chefs-d'œuvre de la peinture sans les avoir contemplés ?

Et, sans doute, l'idéal ne sera jamais atteint. Le contact direct avec les œuvres n'est possible que sur place, dans les musées des grandes villes. Mais ne peut-on pas suppléer partiellement à cet inconvénient, surtout pour un enseignement qui est par définition, qui *doit être* assez élémentaire ? — C'est ici qu'apparaît nettement l'utilité de la collection Armand Colin si variée, si attrayante, si fidèle, en somme, à la réalité artistique, puisqu'elle reproduit aussi exactement que le permettent nos ressources actuelles, le coloris et la touche de grands maîtres. (Cf. par ex. nos 23, Rembrandt, son *portrait;* 13, Velasquez, son *portrait;* 14, *paysage* de Claude Lorrain ; 26, *paysage* de Poussin ; 32, Vinci, la *belle Ferronnière ;* 37, Véronèse, *Jésus chez Jaïr*, etc...) Ce que la gravure ni la photographie ne sauraient obtenir au même degré, la chromotypie délicatement exécutée l'obtient ici par des procédés plus accessibles, plus populaires, si l'on veut, mais aussi bien plus sûrs : elle donne davantage l'illusion de la vérité et de la vie. Et c'est bien ce qu'il faut pour secouer chez les jeunes gens la déplorable indifférence esthétique où ils vivent.

Nous accueillons donc avec la plus vive sympathie la tentative

Digitized by Google

des auteurs de la collection des Maîtres de la peinture. Nous désirerions seulement que certaines époques et certaines écoles fussent ou plus abondamment, ou plus heureusement représentées par exemple : les primitifs italiens ; puis, Raphaël qui n'a que deux planches assez imparfaites, Léonard de Vinci (*une seule* reproduction) ; enfin les maîtres de l'école française. — C'est dire assez que nous souhaitons que les cinq cartons actuellement offerts au public ne soient pas les derniers. Puisse aussi le public encourager les éditeurs.

Cl. B.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

La Composition historique (1610-1789). *Sujets et textes, plans et développements*, par J. BRUGERETTE, professeur licencié d'histoire et de géographie. — Un vol. in-16 de 328 pp. Lyon, Vitte, 1902.

Avant que M. Brugerette ait offert au public de nos écoles cet utile volume, il n'existait, croyons-nous, en fait d'ouvrages du même genre, que celui de M. Ammann et celui de M. Joran : beaucoup de Recueils s'occupent, en effet, de la composition historique, mais sans lui faire une place assez importante. M. Brugerette a pensé avec raison que cette place ne « répond que très incomplètement aux exigences des programmes ». C'est la pure vérité. Qui n'a connu de jeunes esprits très ouverts aux faits, et même aux notions générales d'ordre historique, et presque totalement fermés à toute la philosophie littéraire qu'on exige des plus humbles aspirants aux divers baccalauréats ? Or, la composition historique peut être pour eux une porte d'entrée d'accès facile vers la vie intellectuelle : pourquoi s'obstiner à la leur tenir presque fermée, tandis qu'on n'ouvre devant eux qu'une voie, celle qui les rebute et les effraie, et sur laquelle ils n'avanceront à l'aise que plus tard ?

Déjà M. Ammann avait donné, en tête de son recueil, les plus excellents conseils sur l'exercice de la composition historique, et M. Brugerette n'a eu qu'à les reprendre et à les résumer, en y joignant le fruit de sa propre expérience. Il n'était pas non plus facile d'ajouter quelque chose à l'enchaînement logique, à la solidité, à la précision vigoureuse des plans de M. Ammann, et,

Digitized by Google

à vrai dire, M. Brugerette ne semble pas y avoir perdu. Seulement son recueil l'emporte sur celui de M. Ammann à d'autres points de vue. D'abord il ne se borne point à développer les thèses, souvent au-dessus de la portée des élèves doués de qualités moyennes ; il leur propose aussi des lettres, des discours, des entretiens, des portraits, des narrations qui facilitent l'adaptation des idées générales et des faits à un thème donné. — Puis M. Brugerette classe plans et compositions, suivant l'ordre reçu des chapitres de l'histoire, afin de rendre plus commodes les recherches dans son livre à la veille d'un examen ; et, pour cela, au rebours de M. Joran, il limite son travail à la période qui s'étend de 1610 à 1789. (Le XVIII^e siècle y occupe, à notre avis, une place trop restreinte.) — Enfin, M. Brugerette offre à l'initiative de l'élève et à son esprit d'invention une carrière assez large, en ne lui proposant que rarement des devoirs *tout faits* (ce sont alors devoirs d'élèves) ; ses *plans développés* ne dispensent pas non plus de tout effort : nous avons cru, dit-il, devoir laisser à la sagacité de l'élève « le soin de condenser nos données, de les préciser, de les mettre au point ».

En somme, malgré quelques parties trop hâtivement composées, le recueil que nous devons à M. Brugerette rendra les plus grands services aux maîtres et surtout aux élèves de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire supérieur.

C. B.

Une gerbe de Vies de Saints. — 1 et 2. *Saint François d'Assise*, par le P. Bernard D'ANDERMATT (2 vol. in-16.) — 3. *Sainte Claire d'Assise*, par le P. Léopold DE CHÉRANCÉ ; — 4. *Saint Fidèle de Sigmaringen*, par le P. FIDÈLE ; — 5. *Fioretti* de saint François, traduction du Baron CHAULIN ; — 6. *Le Saint Joyeux*, par le P. Pie de LANGOGNE. — Six vol. in-16. 1901. *Paris*, Poussielgue ; *Lyon*, E. Vitte. *Prix :* **6** fr. (port en sus).

Qui donc s'écriait, un jour : « Mon Dieu ! donnez-nous des Saints ?... »

Quel qu'il soit, cet homme avait raison ; car il nous faut beaucoup de ces amis du bon Dieu. Nous n'en aurons jamais trop : et à aucune époque peut-être, plus qu'à l'aurore du XX^e siècle, il ne fut nécessaire de pousser instamment ce cri-là. Mais en attendant qu'il plaise à la paternelle Providence qui gouverne le monde à son gré d'en faire s'épanouir de nouveaux parmi nous,

Digitized by Google

en voici, pour ainsi dire, une gerbe. Par de très pieuses mains, tous les épis d'or qui la composent ont été glanés dans le champ toujours fécond de l'Eglise; et, comme l'Eglise n'a pas d'âge, on croirait volontiers que les moissonneurs ont cueilli hier tous ces riches épis.

N'avez-vous point remarqué la marche que l'on suit d'ordinaire quand on veut s'initier à un art, à la musique par exemple, et s'y façonner avec quelque habileté ? — L'on va, d'abord, frapper à la porte d'un *maître* (notez que je ne parle point d'un « maître » qui s'improvise tel, et qui, usurpant le titre, met soudain flamberge au vent; mais d'un « maître » qui, ayant fait ses preuves, est justement qualifié pour tenir école), et on lui demande des leçons; puis, on ouvre une *méthode*, et, sous sa discipline, minutieusement, docilement, on en étudie le texte. Eh bien ! le procédé est ici tout pareil. Voulez-vous apprendre le grand art, l'art incomparable, de la Sainteté ? — Commencez par frapper à la porte d'un Saint, et priez-le avec humilité de vous agréer pour disciple, en vous obtenant, par sa bienveillante intercession auprès de Dieu, la lumière, l'énergie, et la constance nécessaires pour marcher vaillamment sur ses traces ; après quoi, ouvrez sa Vie, méditez-la, creusez-la : c'est la « méthode », qui complètera ce qu'auront déjà commencé en vous, sous le rapport de l'avancement spirituel, l'efficace influence du « maître », et son contact immédiat.

Venons à notre gerbe. Elle est ponctuée d'une étiquette de toute première marque. Les six jolis petits volumes dont elle est formée ont été en effet publiés par l'Œuvre de Saint François d'Assise, et ils portent tous la signature d'un fils du Poverello, ou d'un des Tertiaires de l'Ordre. Ils sont élégamment imprimés, et ils retiennent le regard après avoir d'abord attiré l'attention. Enfin — et, pour matériel qu'il soit, le détail ne paraîtra peut-être pas négligeable, — cela se vend à rien ; cela se donne : les *six* volumes sont expédiés, par postal, franco à domicile, pour 6 fr. 85.

La charmante collection s'ouvre par deux volumes réservés, comme c'était justice, au bien-aimé Saint François : en tout, 650 pages in-16 pour le Patriarche d'Assise. Nous avons là, religieusement faite par un Tertiaire, la traduction de l'édition originale publiée, il y a quatre ans, en Allemagne, et depuis plusieurs mois épuisée. L'auteur, le R. P. Bernard d'Andermatt, Général des Frères mineurs capucins, y a fait un portrait magis-

Digitized by Google

tral de son héros, un portrait qu'on serait même tenté d'appeler définitif, si quelque chose pouvait être définitif en ce pauvre monde. C'est une « évocation » totale et captivante de l'aimable Saint : de la première page à la dernière, on a la bienfaisante illusion de le voir, et de l'entendre ; on suit, pas à pas, dans sa route de lumineuse ascension vers les cimes, le héraut de Dieu ; on l'aime, ce semble, à chaque enjambée, davantage ; et le lecteur, par un instinctif et heureux retour sur lui-même, ne mesure l'immense distance qui le sépare de Saint François que pour s'animer à essayer de marcher moins imparfaitement à sa suite. Avec cela, chez l'auteur, la préoccupation constante de faire œuvre critique et scientifique, autant qu'œuvre morale ; mais, une préoccupation qui, ennemie de tout pédantisme, sait rester discrète et s'entoure de soins infinis pour ne point s'étaler ; en un mot, la simplicité la plus avenante ; et autant de délicatesse de doigté pour capter les sources, que de maîtrise pour dresser la statue sur son socle.

Le tome III, par un rapprochement qui était trop naturellement indiqué pour ne pas s'imposer, est consacré à l'éminente concitoyenne de Saint François, à son admirable collaboratrice, Sainte Claire : les églises érigées sous leur vocable respectif, dans la silencieuse petite ville d'Assisi, ne sont-elles pas aussi toutes voisines ?... Certes, la *Vie de Saint François* est gentiment écrite : mais ce n'est, au demeurant, qu'une traduction ; et j'ai vaguement l'impression que l'on s'en apercevra un peu, çà et là. Tout au rebours, la *Vie de Sainte Claire*, livre d'une venue franche et spontanée, est une œuvre d'art : le P. Léopold de Chérancé en a buriné les chapitres dans une langue parfaite. Montalembert, on s'en souvient, a laissé, sur l'amitié dans le cloître, des pages d'une beauté idéale, que personne n'aura la dangereuse tentation de refaire. Mais peut-être n'avait-on pas encore parlé aussi explicitement, ni aussi chaudement, que l'a fait ici l'auteur, de la prière et de l'immolation, dans le cloître. Et l'heure apparemment était d'autant plus propice pour le dire avec éloquence, que notre génération contemporaine, assoiffée de dilettantisme, d'exotisme et de naturalisme, incline, chaque jour un peu plus, à rayer du dictionnaire ces mots sacrés de prière et de sacrifice, après s'être assez lestement affranchie de la chose, dans la pratique quotidienne de la vie.

L'histoire de *Saint Fidèle de Sigmaringen*, au pays des Hohen-

Digitized by Google

zollern, remplit tout le IVe tome; et, par une convenance assez ingénieuse, c'est le P. Fidèle qui a, dans le cas présent, tenu la plume. Oserai-je dire de cet opuscule, en le comparant aux précédents, que nous avons ici le drame après l'idylle ? — L'expression courrait peut-être le double risque de dépasser ma pensée, et, ce qui serait plus grave, de n'être pas très bien comprise, ni interprétée. En tout cas, c'est une histoire bien « prenante », et bien originale, que celle de Saint Fidèle. Du plein moyen âge et du grand XIIIe siècle, nous voilà, il est vrai, transportés au XVIe siècle ; et, de la riante et catholique Italie, au nord de la Suisse, grise et protestante : tout est donc divers, l'époque comme le cadre. Mais le héros est exactement de la même lignée : c'est un humble, doublé d'un vaillant. Poursuivi par ses ennemis et traqué par eux, il tomba sur la brèche, les armes à la main, le 24 avril 1622, l'année même où, à Lyon, le doux évêque de Genève s'endormait du sommeil des bienheureux prédestinés, et quelques mois seulement avant lui. Couvert de plaies, il mourut avec la sérénité des martyrs, en priant, à l'exemple du divin Maître, pour ses aveugles bourreaux ; et, pour lui aussi, le sépulcre ne tarda pas à être glorieux de toutes manières. Cette *Vie*, qu'on lira partout avec un intérêt et une édification extrêmes, sera particulièrement goûtée dans le diocèse de Lyon. Voici pourquoi. En l'an de grâce 1730, on apporta, un jour, au couvent des Pères capucins qui dominait alors, à Saint-Chamond, la pente orientale de la colline Saint-Ennemond-le-Château-majeur, une petite fille mort-née. Avec une foi invincible, ses parents en larmes la déposèrent pieusement sur l'autel de Saint Fidèle, et, à mains jointes, ils firent appel à son intercession. Or, le pauvre petit être rouvrit incontinent les yeux et commença à vagir. On cria au miracle ; et ce fut au milieu des hymnes d'actions de grâces que la petite ressuscitée reçut la grâce du baptême.

Avec le Ve volume, j'arrive aux *Fioretti*, volume délicieux de forme, plus délicieux encore quant au fond. L'œuvre, qui remonte au XIVe siècle, est comme un miroir où transparaît la mentalité des fils de Saint François, à cette époque. On n'a pu, jusqu'ici, assigner exactement un nom d'auteur à la composition. Mais, qu'importe ce détail de l'enseigne, pourvu que le livre soit exquis ? Au surplus, si l'on me permet de dire que les *Fioretti* sont une sorte d'*édition franciscaine* de l' « Imitation », n'est-ce pas une ressemblance de plus avec l'immortel *De*

Digitized by Google

imitatione Christi ? Ici comme là, du reste, tout parle à l'âme, la pénètre, l'envahit et la subjugue, en l'enchantant. D'une et d'autre parts, c'est proprement un charme,—le charme enveloppant que la candeur, la droiture, et la « poésie » des Saints excellent à faire goûter. La traduction nouvelle que M. le baron Chaulin vient de publier est de tout point digne d'éloges : elle est telle que devait l'écrire un lettré délicat, profondément épris de Saint François et généreusement dévoué à son Ordre.

Avec le VI^e^ volume réservé au *Bienheureux Crispin de Viterbe*, la Collection, pour ainsi parler, se ferme sur un sourire, puisque, aussi bien, le héros est plus connu encore sous le surnom de « Saint joyeux » que sous son nom propre. Dans une page célèbre de l' « Epître aux Philippiens », l'Apôtre Saint Paul, qui s'y entendait, a recommandé à ses convertis de Philippes la pratique de la joie ; et, d'autre part, on se rappelle en quels termes pressants Saint François lui-même détaillait un jour à frère Léon les moyens d'arriver à la joie parfaite. Cette joie, qui surpasse tout don parce qu'elle n'est que la forme extérieure de la paix de Dieu dans un cœur, cette joie, dis-je, le Bienheureux Crispin de Viterbe eut le bonheur de la posséder en plénitude. Or, comme les Saints sont tout le contre-pied des égoïstes, il voulut donc, l'ayant si pleinement pour lui-même, la faire, de surcroît, largement rayonner autour de lui. L'obéissance ne l'avait pas pourtant appelé à remplir, dans l'Ordre, d'importants emplois : ses fonctions y furent, au contraire, toujours très modestes, sinon même singulièrement effacées. Mais, qu'on travaille au potager, ou à la cuisine ; à l'infirmerie, ou le long des rues, avec une sébille de frère-quêteur à la main, il y a toujours, quand l'âme déborde vraiment de la joie divine, d'industrieux moyens pour en faire bénéficier les pauvres êtres, plus ou moins éprouvés et endoloris, que l'on frôle inévitablement sur sa route. Cette riante aumône de la joie, notre Bienheureux la distribua sans compter, avec la prodigalité du riche intelligent, qui sait qu'il place ses dons à intérêts composés. Et c'est pourquoi, après s'être attaché d'abord avec ravissement à ses pas, on l'aime ensuite, le cher *Saint Joyeux*, de toute son âme ; et l'on rêve de lui ressembler, ce qui est un fort joli rêve à réaliser.

N'avais-je donc point raison, ami lecteur, de vous dire, plus haut, qu'il n'y a que des épis d'or dans cette gerbe franciscaine ? Et n'éprouverez-vous point maintenant quelque envie de prendre, pour les « savourer » l'un après l'autre, chacun de ces six aima-

Digitized by Google

bles volumes ? Ce sont, je le répète, des « méthodes », d'excellentes méthodes, pour s'initier à l'art des arts : celui de devenir un Saint. Sous des noms divers, auteurs et traducteurs ont été invariablement inspirés par le même esprit : esprit de sage et lumineuse critique, pour compulser les documents et en opérer le triage ; esprit d'ordre, pour les classer avec intelligence et les faire valoir ; enfin, et par-dessus tout, oh ! oui, par-dessus tout, esprit de *piété* et désir intense d'*édification*, pour atteindre les âmes, leur parler leur langue, et leur faire du bien. Ce n'est pas en effet aux dilettantes de profession, non plus qu'aux névropathes, ou aux savants en *us*, mais aux doux et aux humbles, mais à ceux qui, s'efforçant eux-mêmes de pratiquer l'indulgente bonté, mettent le souci de toucher les cœurs bien au-dessus des exigences prétentieuses de la « Gnose », que semble assez bien devoir revenir le rôle, pour ne pas dire le droit, d'écrire la vie des Saints. A ce titre, les auteurs de nos volumes avaient rigoureusement qualité pour raconter quelques-unes des *gloires* de l'Ordre de Saint François. Ils y ont merveilleusement réussi ; et, pour ma minuscule part, je me fais un devoir de les en remercier, en reconnaissance plénière !

J. CONDAMIN.

Sainte Thérèse, *Etude d'âme*, par M. l'abbé SANVERT, maître en théologie. — In-8°, 323 pp. Paris, Vic et Amat. PRIX : 5 fr.

L'auteur dit dans la préface : « Je n'écris pas la vie de cette contemplative. Elle l'a elle-même commencée. J'essaye de raconter les merveilles de son âme. Ce ne sont pas des faits qu'il faut chercher dans ce récit. Il y en a peu. Ce sont des aperçus intimes, des réflexions de cœur et des élans d'amour de Dieu (1). »

C'est donc un livre de psychologie qui est offert aux lecteurs. Une psychologie fort intéressante. Car sainte Thérèse est une des âmes les plus complexes, les plus riches, les plus variées, les plus grandes qui aient illustré l'humanité. Femme du monde accomplie, quand elle le voulait, elle avait le don de s'attacher les cœurs. Partout où elle s'est trouvée, elle a groupé autour d'elle, des affections ardentes. Elle savait même parler aux grands et leur plaire. Philippe II, ce roi si ombrageux, avait été séduit par les qualités de l'aimable sainte. Les dons de l'esprit

(1) Préface, p. 1.

Digitized by Google

lui avaient été prodigués. Elle se place parmi les écrivains de génie et plusieurs de ses ouvrages sont devenus classiques en Espagne. D'une très grande habileté dans les affaires, elle a pu fonder en trente ans trente-deux maisons qu'elle a laissées très florissantes après sa mort. Ces fondations ont été faites au prix des difficultés les plus grandes. Rien ne lui a manqué, ni l'opposition des gens du monde, ni même les tracasseries les plus pénibles des religieux qui ne le comprenaient pas, ni parfois les ennuis d'une procédure tortueuse et aggressive. Enfin, à elle seule, elle a pu ramener à l'observance primitive un ordre puissant, vénérable par son ancienneté, ses longs services, et l'illustre pléiade de saints qu'il a enfantés.

Il était difficile de saisir les traits d'une physionomie aussi mouvementée. L'auteur a choisi la voie la plus sûre pour la mettre dans un relief propre à nous en montrer tous les aspects. Il retrace d'abord l'histoire de sainte Thérèse dans sa famille et jusqu'à son entrée au cloître, c'est le chapitre intitulé : *Jeunesse de sainte Thérèse*. Dès l'âge de six ans, elle a le goût de la lecture. Elle se plaît dans les récits merveilleux qui abondent dans la vie des saints. Les austérités des anachorètes du désert excitent sa ferveur. « Le règne inévitable du sentiment s'ouvrit en elle par l'amour de Dieu, et elle débuta par l'enthousiasme. » Les romans de chevalerie alors à la mode firent quelque temps ses délices, mais le commerce qu'elle entretenait avec ses sortes de livres, n'alla jamais jusqu'à effleurer la pureté de son âme. Joyeuse, spirituelle, aimable, elle brille déjà par les grâces de sa conversation. Mais le monde n'est pas fait pour elle. Les portes du cloître vont s'ouvrir pour cette enfant privilégiée.

Thérèse au monastère, Thérèse au cloître; deux chapitres nous révèlent une nouvelle Thérèse. La fille d'Alphonse de Cépéda est devenu tout intérieure. Elle n'a rien perdu de sa gaîté vive et spirituelle. Mais Jésus-Christ a agi sur son âme et l'a transformée. C'est l'amour divin avec toutes ses délicatesses et ses ardeurs brûlantes qui a pénétré dans ses facultés et les gouverne. Son enthousiasme s'est tourné vers Dieu et vers les splendeurs du royaume céleste.

Dans une série de chapitres intéressants, se déroulent les évolutions de cette grande âme et de cette noble intelligence. *Thérèse réformatrice et son apostolat extérieur*, *Thérèse et les mystiques espagnols*, *Thérèse et la Bienheureuse Marguerite-Marie*. Dans le chapitre *Thérèse réformatrice*, le lecteur admirera

Digitized by Google

comment elle sait allier les vertus austères, la pauvreté, la mortification, l'obéissance, avec les qualités naturelles les plus estimées. Elle place en première ligne la confiance en Dieu. Mais elle n'exclut pas l'esprit : « Personne n'en a trop, disait-elle. Que chacune montre avec humilité ce qu'elle est, pour réjouir les autres ». Elle avait un talent merveilleux pour gouverner les esprits. Philippe II la regardait comme le plus beau génie de son royaume. Dans les luttes les plus compliquées, elle excellait à discuter les points délicats, et à tourner les difficultés.

Dans ce chapitre et le suivant, c'est une sainte rompue aux affaires que nous pouvons étudier. Elle consultait les juristes. Mais elle était elle-même très entendue, et elle en convenait. « Depuis que Dieu m'a chargée de l'établissement de mes maisons, je suis tellement devenue femme d'affaires que je suis un peu de tout. » Livre pieux, bien écrit, fait pour captiver le lecteur.

Ph. GONNET.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BESSE (R. P. Dom), *Huysmans et la Mystique traditionnelle*, Paris, Oudin, in-8, 0,50. — BOULLERET (l'abbé F.), *Les psaumes selon la Vulgate, leur véritable sens littéral.* Paris, Roger et Chernoviz, in-8, VI-459. — COMBES (L. DE), *La vraie Croix perdue et retrouvée.* Paris, Les éditions de l'Art et de l'Autel, gr. in-8, 6 fr. — CISNEROS (Dom G.), *Exercices spirituels et Directoire des heures canoniales.* Paris, Retaux, in-18, 3,50. — CRUISE (F.), *Qui est l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, Retaux, in-18, 2 fr. — CURTISS, *Primitive semitic religion to day.* New-York, Revell, in-8, 282 p. — FRANCISCI (S.), *legendæ veteris Fragmenta quædam.* Paris, Fischbacher, in-8, 4 fr. — GIBBONS, *La Foi de nos Pères, ou exposition complète de la doctrine chrétienne.* Paris, Retaux, in-8, 4 fr. — GRANT (Rev. W. D. Ed.), *Christendom anno domini 1901.* New-York, 2 vol. in-8, 12,50. — KNABENBAUER, *Commentarius in Ecclesiasticum.* Paris, Lethielleux, in-8, 13 fr. — *Messe* (*La Sainte*), expliquée par l'image. Paris, Oudin, in-16, 1 fr. — MC GARVET (J. W.), *The authorship of the book of Deuteronomy*, in-8, 10 fr. — ROTHSTEIN, *Die Genealogie des Königs Jojachin und seiner Nachkommen* (I, *Chron.*, 3117-24) *in geschichtlicher Beleuchtung.* Reuther und Reichard, VII-162 p., 6,25 — SCHERER, *Der Erste Clemensbrief an die Korinther.* Regensburg, Pustet, XV-315 p., 4 fr. — SOUBEN (R. P. J.), *Nouvelle théologie dogmatique.*

Digitized by Google

— *Dieu dans l'histoire et la révélation.* Reims, F. Michaud, 2,50. — TYRELL (P. J.), *La Religion extérieure.* Paris, Lecoffre 1 vol., in-12, 2,50. — VIGOUROUX (F.), *Sainte Bible polyglotte.* Paris, Roger et Chernoviz, gr. in-8, 10 fr. — VILMERS, *De fide divina libri IV.* Regensburg, Pustet, in-8, IV-445 p., 6 fr.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — BLOY (L.), *Exégèse des Lieux communs.* Paris, Mercure de France, in-18, 3,50. — CUQ (E.), *Les Institutions juridiques des Romains*, Paris, Plon-Nourrit, in-8, 10 fr. — DUGARD, *De la Formation des Maîtres de l'Enseignement secondaire.* Paris, Colin, in-18, 3 fr. — FABRE (J.), *La pensée antique. De Moïse à Marc-Aurèle.* Paris, Alcan, in-8, IV, 371 p. — GOMEL (Ch.), *Histoire financière de la Législative et de la Convention* (I, 1792-1793.) Paris, Guillaumin, in-8, 7,50. — JUGLAR (L.), *Le style dans les arts et sa signification historique.* Paris, Hachette, in-16, 3,50. — MARTINEAU (A.), *Le Commerce français dans le Levant.* Paris, Guillaumin, in-8, 12 fr. — MONTESQUIOU L. DE), *La Raison d'Etat.* Paris, Plon-Nourrit, in-16, 3 fr. — MONTESQUIOU (L. DE), *Le Péril social.* Paris, Plon-Nourrit, in-16, 3 fr. — PITRES (A.), RÉGIS (E.), *Les obsessions et les impulsions.* Paris, Doin, in-18, 4 fr. — ROBERTY (E. DE), NIETSCHE (F.), *Contribution à l'étude des idées philosophiques et sociales à la fin du XIX^e siècle.* — ROZAN (Ch.), *Les Animaux dans les Proverbes.* Paris, Paul et Guillemin, 3,50. — SIZERANNE (R. DE LA), *Le Miroir de la Vie.* Paris, Hachette. — TAVERNIER (E.), *Du journalisme, son histoire, son rôle politique et religieux.* In-12, 3,50. — VIGOUROUX, *L'Evolution sociale en Australie.* Paris, Colin, in-8, 4 fr.

Histoire et Géographie. — ALLARD (P.), *Julien l'Apostat et la persécution religieuse.* Paris, Oudin, in-8, 0,50. — AMBROSII, sancti opera. Pars IV. *Expositio evangelii secundum Lucam.* Recensuit Carol. SCHEUKL, XL-500 p., 23 fr. — AUBRY (J.-H.), *Les Femmes illustres, Alexandra, reine d'Angleterre.* Paris, Juven, in-16, 3,50. — BARBEY-BOISSIER (C.), *La Comtesse Agénor de Gasparin et sa famille.* Paris, Plon-Nourrit, 2 vol., in-8, 10 fr. — BAYARD (l'abbé), *Le latin de saint Cyprien.* Paris, Hachette, in-8, VII-507 p., 25 fr. — BEAUCHAMP (Comte DE), *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu* (1622-1642.) Paris, H. Laurens, in-8, 25 fr. — BÉRARD (V.), *Les Phéniciens et l'Odyssée.* Paris, Colin, in-8, 25 fr. — BIRÉ (Ed.), *Les dernières années de Chateaubriand* (1830-1848.) Paris, Garnier, in-8, 6 fr. — BLACHEZ (R.), *Bonchamps et l'Insurrection Vendéenne* (1760-1793) *d'après les documents originaux.* Paris, Perrin, in-8, 5 fr. — CARON (P.) et SAGNAC (Ph.), *L'état actuel des Etudes d'Histoire moderne en France.* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, in-8, 3 fr. — COBRAT DE MONTROZIER (R.), *Deux ans chez les anthropophages et les sultans du centre africain.* Paris,

Digitized by Google

Plon-Nourrit, in-16, 4 fr. — Déprez (E.), *La Papauté, la France et l'Angleterre.* Paris, Fontemoing, in-8, 12,50. — Deschamps (P.), *La Reine Victoria et le Roi Edouard VII.* Paris, Lemerre, in-18, 5 fr. — Deschanel (P.), *Quatre ans de présidence* (1898-1902). Paris, Lévy, in-18, 3,30. — Durand de Fontmagne (La baronne), *Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le Second Empire.* Paris, Plon-Nourrit, in-16, 3,50. — Fagniez (G.), *Le duc de Broglie* (1821-1901). Paris, Perrin, in-16, 2,50. — Ferrero, *Grandezza e Decadenza di Roma,* volume II : Giulio Cesare. Paris, Boyveau et Chevillet, in-8, 5 fr. — Genlis (Mme), *Lettres inédites à son fils adoptif Casimir Baecker* (1802-1830). Paris, Plon-Nourrit, in-8, 7,50. — Grappe (G.), *J.-H. Newman.* Paris, Librairie des Saints-Pères, in-12, 2 fr. — Léger (L.), *Le Monde Slave,* Etudes politiques et littéraires. Paris, Hachette, in-16, 3,50. — Maugras (G.) *Le duc et la duchesse de Choiseul, leur vie intime, leurs amis et leur temps.* Paris, Plon-Nourrit, in-8, 7,50. — Molinier (A.), Hauser (H.), Lefranc (A.), Tourneux (M.), Caron (P.), *Les sources de l'Histoire de France.* Paris, Picard, in-8, 5 fr. — Moréas (J.), *Le Voyage de Grèce en 1897* (*Guerre Greco-Turque*). Paris, « La Plume », in-18, 3,50. — Raoul-Duval (R.), *Au Transvaal et dans le Sud Africain.* Paris, Delagrave, in-8, 15 fr. — Segur (P. de), *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange* (1668-1678). Paris, Lévy, in-8, 7,50. — *Sœur de Charité* (*Mémoires d'une*). Paris, Perrin, in-16, 3,50. — Stead (C.-W.), *L Américanisation du monde.* Paris, Juven, in-18, 3,50. — Tower (Ch.), *Le marquis de Lafayette et la révolution d'Amérique.* Paris, Plon-Nourrit, in-8, 8 fr. — Triaire (P.), *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire* (1768-1842). Tours, Mame, in-8, 7,50. — Wilmotte (M.), *La Belgique morale et politique* (1830-1900). Paris, Colin, in-18, 3,50.

Philologie et Belles-Lettres. — Chuquet (A.), *Etudes de littérature allemande.* Paris, Plon-Nourrit, in-16, 3,50. — Félix Faure (L.), *Les femmes dans l'œuvre de Dante.* Paris, Perrin, in-16, 3,50. — Guignebert (Ch.), *Tertullien, étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile.* Paris, Leroux, in-8, 12 fr. — Hauterive (D'). *La petite fille de Monsieur de Sauvoy.* Paris, Gautier, in-18, 3 fr. — Lacrousille (J. de), *Oiseau sans nid.* Paris, Gauthier, in-18, 2 fr. — Merrick (L.), *L'Imposteur.* Paris, Perrin, in-16, 2,50. — Perez Galdos, *Le Roman de Sœur Marcela.* Paris. Lévy, in-18, 3,50. — Rattazzi (Mme), *La Juive, Episode du siège de Jérusalem.* Paris, Dujarric, 3,50. — Vallon (G. du), *Pour la foi.* Paris, Gautier, in-18, 3 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

LA DÉCOUVERTE & L'ÉVANGÉLISATION

DE

L'AMÉRIQUE

AUX X^E ET XI^E SIÈCLES

On célébrait en Amérique, en 1889, le centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique. Cent ans auparavant, en 1789, il y avait aux Etats-Unis un seul évêché et moins de 20.000 catholiques disséminés sur une étendue de terre à peu près égale à celle de l'Europe. Après un siècle de vie apostolique, l'Eglise comptait, dans la République américaine, quatorze archevêchés, soixante-cinq évêchés avec une population de plus de dix millions de fidèles.

Dans le premier congrès d'œuvres catholiques qui s'ouvrit à Baltimore à cette époque, un laïc de distinction, Daniel O'Doherty, se faisant l'interprète des sentiments dont tous les cœurs battaient, disait avec un légitime et superbe élan d'éloquence : Notre patrie a des origines catholiques. C'est l'Eglise romaine qui l'a baptisée à son berceau. Des missionnaires catholiques l'avaient évangélisée, la croix du Christ avait été plantée sur son sol, le sang des martyrs avait arrosé ses sillons, bien avant que les Puritains eussent mis le pied sur le continent. L'Amérique doit nous

Digitized by Google

appartenir. Sa destinée providentielle, si nos efforts correspondent à la grâce de Dieu, c'est d'être une nation catholique. L'orateur, je l'ai entendu, ne faisait allusion qu'aux héroïques labeurs de l'Eglise catholique aux seizième et dix-septième siècles. Cela suffisait au but qu'il se proposait ; mais il aurait pu dire, sans crainte d'être démenti, que le catholicisme aux Etats-Unis date d'une époque plus éloignée encore.

Le 12 octobre 1492, Christophe Colomb crut, et tout le monde crut avec lui, que les Européens touchaient pour la première fois la terre américaine, et pourtant l'acte de l'immortel explorateur gênois se réduisait à la prise de possession officielle de cette partie du monde.

L'Amérique avait été découverte et évangélisée aux dixième et onzième siècles. On peut considérer comme certain que, dès cette époque, les Scandinaves ou Northmans ont fréquenté l'Amérique du Nord, qu'ils en ont occupé les côtes orientales, c'est-à-dire, les états actuels de la Nouvelle-Angleterre, ou de New-York et que la Foi catholique y a été prêchée.

Bien plus, il est hors de doute que le denier de Saint-Pierre y a été établi et que ces régions à peine connues de l'Europe ont contribué au grand mouvement religieux du moyen âge, je veux dire les Croisades.

Les Northmans avaient conservé de leurs explorations des récits d'une incontestable authenticité. Leurs traditions sont contenues dans les annales nationales d'Islande, appelées Sagas, dont l'exactitude se confirme chaque jour par les découvertes archéologiques faites en Danemark, en Norvège, en Islande, en Groënland et en Amérique. L'histoire des expéditions scandinaves à travers l'Atlantique, dans le nord-ouest, avait été longtemps négligée. Elle fut pour la première fois, en 1636, exposée d'une manière scientifique, par un érudit islandais, Tormod Terfusen, qui s'appliqua toute sa vie à débrouiller les antiquités du Nord encore si peu étudiées. Ses principaux ouvrages sont : l'*Histoire du Vinland* et l'*Histoire du Groënland*. De nos jours, les descendants des pirates northmans se sont fait

Digitized by Google

un titre glorieux des exploits de leurs ancêtres. Ils ont recherché précieusement les souvenirs et la trace de leurs lointains voyages. Le professeur Karl Rafn fut, il y a quelques années, le principal auteur de ce mouvement national. Son livre sur les antiquités américaines fit époque dans la science. Il fut traduit dans toutes les langues. La société des Antiquaires du nord forma une commission spéciale pour l'étude des mouvements scandinaves d'Amérique. Bientôt, par elle, furent publiées les Sagas islandaises qui n'avaient été données par Rafn qu'à l'état de fragments, et c'est en fouillant ces recueils de littérature norvégienne conservés à la postérité, que l'on a trouvé l'une des plus belles pages de l'histoire des Northmans : la découverte et l'évangélisation de l'Amérique aux x^e^ et xi^e^ siècles.

Bon nombre d'ouvrages, depuis, ont paru sur les antiquités du Nord. En Norvège Finn Magnusen, aux Etats-Unis Norton Horsford, professeur a l'université de Cambridge, et Marie Brown de Boston ont publié de remarquables études sur la question northmande. En France. nous avons sur le même sujet des travaux excellents. M. Gravier, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, publia en 1874, à cent vingt exemplaires seulement, un fort intéressant volume sur la découverte de l'Amérique par les Northmans au x^e^ siècle. M. Beauvois de Beaune, membre de la Société des Antiquités suédoises, s'est acquis une juste célébrité par ses vastes recherches. C'est lui, on peut le dire, qui a vulgarisé parmi nous ce point d'histoire américaine. M. Gafarel, professeur à la faculté de lettres de Dijon, s'est beaucoup servi de tous ces documents pour son bel ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire de la Découverte de l'Amérique depuis les Origines jusqu'à la Mort de Christophe Colomb.* Plusieurs articles de revues, soit en France, soit à l'étranger, des mémoires lus à différents congrès de savants, comme le congrès américaniste de Nancy en 1875 et le congrès international des catholiques tenu à Paris en 1891, ont aussi traité le même problème avec une érudition profonde.

Digitized by Google

J'ai eu en mains plusieurs de ces sources; ma seule ambition serait d'en donner une courte synthèse avec toute la précision historique qui s'impose en un pareil sujet.

De tous les peuples de l'Europe, il n'en est aucun, au moyen âge, dont les expéditions aventureuses se soient étendues à autant de pays que celles des Northmans. Sans cartes, sans boussoles, ces hommes du Nord parcouraient les mers dans tous les sens en quête de gloire, de pillage, et de terres inconnues. La pauvreté du sol norvégien et une mer poissonneuse, dit Gravier, un caractère vagabond, l'habitude de la guerre et le culte de la force brutale, l'amour de la renommée et des richesses, le mépris des dangers, des croyances religieuses écloses au bruit des combats, firent le Scandinave d'abord pêcheur intrépide, puis audacieux corsaire, enfin Roi de l'océan. Il jura par son navire, disent les historiens, et lui donna comme à son épée, un nom capable d'inspirer l'effroi. La piraterie fut la carrière de l'honneur et de la fortune. Le gentilhomme qui, par ses exploits, avait mérité le titre de Roi de mer, passait sa vie entière sur les flots, ne cherchait jamais un refuge sous un toit, ne vidait jamais son cornet à boire auprès d'aucun foyer. A sa mort, on déposait son corps et ses armes sur un bateau qu'on lançait en mer après y avoir mis le feu, et l'audacieux pirate allait ainsi dormir son dernier sommeil dans les abîmes de l'élément dont il avait appris dans sa jeunesse, à braver les caprices et les fureurs.

Les femmes elles-mêmes n'échappèrent point à cet instinct d'intrépidité belliqueuse. Comme dit un poète :

> Seule, accoudée aux créneaux de la tour,
> La noble enfant du Köning de Norvège
> Les yeux rêveurs, penchait son front de neige
> Vers l'océan qui grondait à l'entour.

Des tempêtes et des combats, la fille du Nord en désira les violentes émotions; puis, elle finit par abandonner sa paisible retraite pour le pont d'un navire, et sa coiffe de lin pour le casque d'acier. Le pallium du guerrier couvrit ses

Digitized by Google

épaules, le bouclier poli protégea sa poitrine, elle brandit la lance et la hache d'armes, lutta de courage et d'audace avec les plus valeureux, et c'est ainsi qu'à côté d'aventures qui rappellent les plus beaux jours de la chevalerie, on a, dans la littérature scandinave, la merveilleuse et poétique histoire des « Vierges du Bouclier » (1). En vérité, par leur caractère, par leur génie maritime, favorisés d'ailleurs par leur situation géographique, les Northmans étaient prédestinés à jouer un grand rôle dans la découverte du monde.

Suivons-les maintenant d'étape en étape, jusqu'à ce que nous arrivions avec eux à la Scandinavie américaine, je n'aurai plus alors qu'a parler succinctement de la question particulière de l'évangélisation de ces contrées et à dire quelques mots des preuves archéologiques de toute l'odyssée que j'aurai racontée.

Dès l'an 725, Grimm Kamban, pirate norvégien, vint s'établir aux îles Ferroë, appelées en Danois: Fœr, Œrne, et anciennement Fœrgar, archipel situé au nord de l'Ecosse. Un moine irlandais, Dicuil, qui composa, en 825, un curieux traité de Géographie: « *De mensurâ orbis terræ* », parle de ce groupe d'îlots qui servit de première étape aux explorateurs scandinaves. Il était habité, dit-il, il y a une centaine d'années, par des ermites sortis de notre Scottia (au moyen âge l'Irlande s'appelait Scotland ou Scottia). Je greffe immédiatement sur ma narration ce que je puis appeler: les Episodes Irlandais; ils sont intimement entrelacés avec l'histoire normande et forment une partie intégrante du récit qui doit nous conduire au continent américain.

L'Irlande ne fut pas seulement la « Terre des Saints », mais aussi le pays des voyageurs. Quand l'île fut devenue chrétienne, les enfants de saint Patrice et de saint Colomban éprouvèrent un impérieux besoin d'aller porter au loin la Foi. On les trouvait dans tous les pays et sur toutes les

(1) Voir Cantu. 3e édition parisienne, 1867, Paris, 9e volume, page 54.

Digitized by Google

mers d'occident. Tandis que l'Europe, au VI^e^ et VII^e^ siècles, venait chercher dans les cloîtres de la « verte Erin » l'enseignement religieux, dit Montalembert, l'entraînante ardeur de ses missionnaires allait demander aux solitudes de l'océan de nouveaux peuples à convertir. Les Papœ, hommes blancs, ou Culdees, anachorètes irlandais, s'avancèrent certainement vers le nord. Dès le VI^e^ siècle, les documents sont nombreux sur ce sujet, ils étaient répandus dans les Orcades, les Hébrides et les Shetlands. « Ils furent chassés des Ferroë, dit l'historien Dicuil, par ces brigands de Northmans. A l'arrivée des pirates, quelques moines se réfugièrent dans des cavernes, plusieurs s'éloignèrent par mer. » Le témoignage est explicite. Où allèrent ces fugitifs ? Nous le verrons tout à l'heure.

Emportés par leur esprit aventureux, les Northmans reprirent bientôt la mer et cherchèrent de nouveaux pays à coloniser ou à conquérir.

En 861, Naddod, autre pirate norvégien, mit à la voile pour l'archipel de Ferroë; mais à peine sur les flots, la tempête l'emporta loin de sa route, en vue d'une terre blanche de neige. Il atterra à l'ouest, gravit une montagne et découvrit d'autres sommets sans apercevoir aucune trace d'habitation. Il nomma le pays : Snoëland ou « Terre de neige ». Deux ans après, le suédois Gardar se rendait aux Hébrides. Dans un golfe d'Ecosse, pris par les vents, et également entraîné sur les côtes du pays aux pics de neige, il y passa l'hiver, s'assura qu'il avait trouvé une île, et lui donna le nom de Gardarsholm, île de Gardar. Flaki Rafna, corsaire célèbre qui croyait descendre de Goa, sœur de Nor le fondateur mystique du royaume de Norvège, partit des Ferroë à la recherche de Gardarsholm dans l'intention d'y fonder une colonie. Il retrouva l'île sans peine, en parcourut les côtes, en explora les montagnes. La mer lui parut couverte de glaces flottantes, la terre bouleversée par des feux intérieurs, ensevelie en partie sous des neiges éternelles, agitée sans cesse de convulsions terribles. Il lui donna le nom d'Iceland, « *Terre de glace* » dont nous avons fait : Islande. Quelques années

Digitized by Google

plus tard, Ingolf, nouveau corsaire de renom, s'y établissait définitivement. Ce fut à Faxejord sur l'emplacement actuel de Reikiavick, la modeste capitale de l'île, qu'il se fixa. On a trouvé de nos jours le tombeau de ce célèbre fondateur de la colonie islandaise.

A cette époque la guerre civile sévissait en Norvège. Les riches seigneurs du pays, plus attachés à leur liberté qu'à leur vie, défendaient par les armes leur indépendance contre l'ambiteux Harald Haarfager. Ils furent vaincus. Après la mémorable bataille de Hafursfiord qui mit aux mains de Harald, en 885, les destinées de la Norvège, beaucoup de familles nobles vinrent demander à l'Islande une liberté qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Ce fut à ce moment, lorsque triompha ce grand mouvement de concentration monarchique, que l'expansion des races du nord atteignit son apogée. Dans l'espoir de se soustraire à la domination exclusive du Roi partout vainqueur, les Northmans se dispersèrent dans toutes les directions et se lancèrent dans les expéditions les plus lointaines. Les uns pillent l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne ; les autres ruinent la France et s'établissent dans l'une de ses plus riches provinces ; ceux-ci pénètrent jusque dans la Méditerrannée, ceux-là entrent dans la mer Blanche, remontent la Dvina, et arrivent par le Volga jusqu'à la mer Caspienne, tandis que leurs compagnons fondent Novogorod, s'emparent de Kiew et assiègent Constantinople. Vers le nord-ouest, poussés par le hasard, mais prédestinés à de grandes choses, ils rencontrent des terres nouvelles, et peuplent des îles ou des continents inconnus.

Dès l'an 930, grâce aux flots pressés d'émigrants norvégiens, toutes les parties habitables de l'Islande furent occupées. Une République basée sur les institutions civiles et religieuses de la Norvège y prospéra jusqu'en 1261. Ainsi, dit Malte-Brun, le génie puissant de la liberté fit briller les forces de l'esprit humain aux derniers confins de l'empire de la vie.

C'est en Islande que se conservèrent le mieux les traditions de cette race vagabonde. Au IX^e^ siècle, la langue

Digitized by Google

danoise, appelée aussi nordike, langue du nord, avait atteint sa perfection, et, chose étrange ! tandis que l'Angleterre, la France et l'Espagne n'étaient seulement pas encore en possession de leur langue nationale, dans un pays perdu aux extrémités du monde, dans cette île formée de lave et de glace, de neige et de soufre, couverte de cratères et de glaciers qui s'appelle l'Islande, la littérature scandinave prenait un merveilleux épanouissement dans ces annales patriotiques que j'ai déjà mentionnées ou dans le cycle des poésies et des chants populaires des Eddas.

Telle fut la deuxième étape norvégienne racontée par les Sagas islandaises.

Elle me permet de reprendre ma digression sur l'ancienne Scotland ; car, nous trouvons en même temps mentionnés dans ces recueils nationaux, la présence des Irlandais que nous avions vu s'enfuir persécutés de l'archipel de Ferroë. « Il y avait là des chrétiens, nous disent-elles, de ceux que les Norvégiens appellent Papœ. » Dans un autre ouvrage islandais « *le Landnamabock* » ou « *le Livre de Prise de Possession* » nous trouvons des renseignements identiques. « Avant que l'Islande fût colonisée par la Norvège, y est-il dit, il y avait dans l'île de ces hommes vêtus de blanc que l'on pense venir des contrées situées à l'ouest de la mer. C'étaient des chrétiens irlandais, car on trouva après eux des livres, des cloches, des crosses et plusieurs autres objets. » L'Islande aurait donc été reconnue et colonisée dès avant le neuvième siècle par les Papœ qui, arrêtés par les glaces, ne purent pousser plus au nord leurs religieuses explorations. Chassés de leurs conquêtes par les Northmans, ils tentèrent de nouvelles découvertes dans cet Océan qui jusqu'alors n'avait trompé aucune de leurs espérances. Montés de nouveau sur leurs légers curracks, de tempête en tempête, de naufrage en naufrage, ils finirent par aborder dans une région qu'ils nommèrent la grande Irlande « l'Irland it Mikla ». Quel est ce pays mystérieux ?

Peut-être les Northmans vont-ils les y suivre !

En effet, encore une fois emportés à l'occident par une

Digitized by Google

puissance irrésistible, ou plutôt par leur amour du lucre et du merveilleux, les Scandinaves ne tardèrent point à reprendre leur marche en avant. Dès 877, trois ans après l'arrivée d'Ingolf en Islande, un certain Gunbjorn avait entrevu les blanches cimes qui bordent le rivage oriental du Groënland, mais il ne s'y arrêta pas, et pendant plus d'un siècle, nul n'osa s'aventurer sur ses traces. On racontait sur ce pays les choses les plus étranges et les plus effrayantes. Des rochers de glaces qui brisaient les vaisseaux, des profondes ténèbres qui inspiraient la terreur, des animaux gigantesques qui dévoraient les marins : c'était la région où il n'est plus permis à l'homme de vivre. Sans se laisser arrêter par ces récits, Erick Rauda ou le Rouge, fils de Thornwald, en 983, audacieusement se lance dans la direction des terres entrevues par Gunbjorn. Il découvre bientôt un véritable amas de rochers, entremêlés d'énormes blocs de glace, image de l'hiver et du chaos. Ces glaciers, descendant jusqu'à la mer et s'unissant aux icebergs poussés par les courants du nord-est, forment encore cette bordure et cette beauté sinistre qui interdisent aux navires d'approcher de ces terres. Erick descend au sud, double le cap qui, depuis s'est appelé Farewell, et se fixe sur la côte occidentale dans le fjord d'Igalikko où il commença la construction d'un vaste bâtiment adossé contre un rocher qu'il nomma Bratahilda. Ce littoral était moins désolé que le rivage oriental. L'herbe y poussait en abondance, de nombreux bouleaux égayaient le paysage de leurs blanches feuilles. Les animaux y supportaient le climat. Erick appela le pays : « La Terre Verte », « Greenland ». Si cette contrée porte un beau nom, se dit-il, les hommes se décideront plus facilement à venir l'y habiter. Ses pressentiments ne le trompèrent pas. Attirés par la nouvelle de la découverte, de nombreux colons arrivèrent. Ils se constituèrent en République à l'image de la République Islandaise et gardèrent une sorte d'indépendance sous la protection de la Norvège. Ce devait être la dernière étape des Northmans avant la découverte de l'Amérique proprement dite.

Nous sommes en l'an mille. Si l'on en croit une tradition

Digitized by Google

dont je n'ai pas à examiner ici la valeur, en Europe, les peuples, anxieux, angoissés, attendaient la fin du monde et sous le coup de la terreur semblaient ne plus se préoccuper des intérêts d'ici-bas, et voilà que Dieu, qui se joue de nos courtes vues pour faire resplendir à nos regards étonnés sa sagesse et sa providence, allait donner un monde nouveau aux activités humaines renaissantes, et destinait aux infaillibles triomphes de son Eglise un splendide royaume jusqu'alors inconnu ! !

Parmi les compagnons d'Erick, se trouvait un nommé Hériulf, venu en Islande avec Ingolf, son parent. Il avait un fils du nom de Biarn, jeune homme fort habile et de beaucoup d'espoir. En 986, ce vaillant marin, hardi aux aventures, déjà renommé par plusieurs expéditions heureuses, quitta la Norvège pour venir en Islande auprès de son père. Apprenant que celui-ci était avec Erick dans un pays inconnu situé à l'ouest, il ne décharge pas son navire et se dispose à reprendre la mer. La curiosité, les hasards de la pêche avaient poussé plus d'une fois au nord ces intrépides corsaires. Ils avaient vu les glaces s'amonceler, s'échelonner à l'infini. Ils connaissaient ce vent violent qui bravait leurs efforts, ce ciel brumeux qui leur cachait les étoiles, Biarn et ses compagnons ne reculèrent devant rien. On est frappé de tant d'audace! Aujourd'hui même, avec leurs connaissances nautiques, leurs instruments de précision, leurs solides et savantes constructions, nos marins ne s'aventurent pas sans péril dans ces parages ; sur la côte orientale du Groenland, 69° de latitude, en chemin vers le pôle, d'illustres explorateurs y ont péri dans ce siècle. Pendant trois jours la navigation fut heureuse, puis survinrent les brouillards intenses, les vents terribles du nord. Biarn n'avait plus qu'à se laisser aller à la dérive. Les flots courroucés le ballotèrent ainsi pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Quand le soleil reparut, il vit à l'horizon se détacher comme un nuage bleu la silhouette d'une terre inconnue. Il s'en approcha et la trouvant couverte de forêts, sillonnée de collines : « Ce n'est pas, dit-il, le pays que nous cherchons, car on assure que les monta-

Digitized by Google

gnes du Groenland sont hautes et couvertes de glace, » et il passa. Mettant le cap au nord, il découvre après un jour et une nuit un terrain uni, planté d'arbres. Les marins voulaient y aborder pour renouveler leurs provisions de bois et d'eau. « Nous nous en passerons bien, répondit Biarn », et le hardi capitaine fit reprendre la haute mer. Après trois jours de marche par un vent du sud-ouest, il arrive en vue d'une île coupée de glaciers, elle lui paraît stérile et la laisse. Quarante-huit heures en pleine mer l'amenèrent enfin à une autre terre qui projetait sur un ciel sombre les blanches cimes de ses hautes montagnes. Ils abordaient au Groenland.

Mais quelles étaient ces régions ainsi de loin côtoyées? Les circonstances du voyage, la direction des courants, le rumb des vents, les distances présumées entre les diverses stations permettent de croire, c'est l'opinion des savants géographes d'Amérique et d'Europe, que ce sont celles de la Nouvelle-Angleterre aux Etats-Unis, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et probablement du golfe du Maine. Le continent américain venait d'être entrevu. C'était l'an 987. La découverte réelle ne devait pas tarder.

Erick le Rouge avait eu trois fils de sa femme Thorhilda : Thornwald, Torstein et Leif. Ils donnaient tous les trois de grandes espérances. Leif aimait les longues courses et rêvait de la gloire d'explorateur. Vers la fin du dixième siècle, il se trouvait à la cour de Norvège auprès du roi récemment converti au christianisme, Olaf Tryggvesen. La Foi en effet (il serait trop long et hors de propos de dire comment) venait de pénétrer en Norvège. Dans l'ardeur de son zèle de néophyte, demandant trop souvent à l'épée ce qu'il ne pouvait obtenir par ses paroles, le monarque ambitionnait de soumettre à l'Evangile tous ses domaines. Grâce à l'apostolat du prêtre saxon, Gissur le Grand, et de l'islandais Stefn, il venait de faire proclamer dans une assemblée populaire en Islande le « Christenret » ou code du Christ. Il choisit Leif soumis lui-même depuis peu à la Foi, pour devenir en Groënland le héraut de l'Evangile. « Je ne connais pas d'homme plus propre que toi

Digitized by Google

pour accomplir cette mission »,dit-il à l'ardent gentilhomme chrétien. Leif partit,en effet,dans l'été de l'an mille, accompagné d'un prêtre. Il ne réussit pas auprès de son père, mais il fut plus heureux auprès de sa mère Thorhilda et de ses deux frères, Thornwald et Thorstein qui, tous les trois, reçurent le baptême.

Cependant depuis le voyage de Biarn, les Groënlandais se préoccupaient beaucoup des pays aperçus au sud-ouest. Leif, harmonisant sans doute son goût d'aventures avec l'enthousiasme d'une âme qui s'éveille pour la première fois aux beautés de la vérité chrétienne, anxieux de propager la « bonne nouvelle », entra aussitôt dans leurs vues. Il achète le navire de Biarn, enrôle trente-cinq hommes et sans autre direction que les étoiles et les souvenirs déjà lointains du fils d'Heriulf, l'audacieux capitaine, ou plutôt le valeureux soldat du Christ, confie sa fortune aux caprices de l'Océan.

Il trouva le dernier pays que Biarn avait signalé : contrée unie, pierreuse, désolée, fermée à l'horizon par des montagnes de glace. Il jette l'ancre, débarque et donne à la région le nom d'Hulluland, ou pays rocailleux. Quelques jours après, le fils d'Urich met le cap au sud-ouest et découvre la deuxième terre entrevue. La côte était basse, couronnée de monticules de sable très blancs derrière lesquels d'immenses forêts étalaient leurs dômes de verdure remplis de chants d'oiseaux. Il l'appela Markland ou « terre boisée ». Il reprend la mer et atteint en deux jours, par un bon vent du nord-ouest, une île séparée du continent par un détroit fort dangereux à cause des bas-fonds dont il était parsemé. Au delà d'un promontoire, sur le continent, s'ouvrait l'estuaire d'un fleuve sortant d'un lac. Impatients de prendre terre, sans attendre le flux de la marée, Leif et ses hommes se rendent, comme ils peuvent, au rivage. A peine débarqués, ils prennent possession du terrain selon l'usage scandinave : les uns allumant un grand feu dont les rayons, aussi loin qu'ils se répandaient, leur en soumettaient les rives, les autres partant la hache à la main et marquant leur passage par des signes sur les arbres et les

Digitized by Google

rochers. La rivière et le lac les nourrissaient de poissons, le bois était abondant, le climat supportable. Le camp fut appelé « Leifsbudir » et chaque jour, plusieurs de la caravane se mettaient en tournées de découvertes à l'intérieur. Les immenses grappes de raisin dont l'un revint chargé un soir, sans avoir échappé aux surprises du jus trop abondamment dégusté, dit l'histoire, firent donner à la nouvelle terre le nom de Vinland ou de « Terre du vin ». Après l'hiver, ayant chargé son navire de bois, de peaux et de raisin, Leif mit à la voile pour le Groënland. Erick, son père, reçut cette fois le baptême en même temps que toute la colonie. Ce fut l'introduction du christianisme sur ces terres arctiques.

Nous voici en présence de faits bien constatés. Ils sont contenus dans des récits dont personne ne met en doute l'authenticité, composés près de trois siècles avant l'arrivée de Colomb aux Antilles. Hulluland, Markland, Vinland, sont des pays réellement découverts et en partie décrits par les Northmans. Où donc les retrouver ? Le problème a suscité les plus sagacieuses investigations. Les géographes les plus célèbres ont disserté sur le sujet. Leur conclusion est unanime : Hulluland correspond à Terre-Neuve. Cent cinquante milles la séparent du Groënland et il fallut précisément trois jours à Leif pour en franchir la distance. C'est une terre d'un abord périlleux comme Leif nous l'a décrite, découpée par des baies nombreuses. Les montagnes, à l'intérieur, sont couronnées de neige et la végétation est stérile. Voilà bien la « *Terra Petrosa* » des Sagas islandaises. Markland ne peut être que la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse, la « *Terra passim silvis virens* », terre à côte basse, d'un accès difficile à cause des bancs de sable qui la défendent, vraie terre dont les forêts de bois de construction font encore la richesse. Et le Vinland ! où donc le placent les géographes ? D'une manière certaine aux Etats-Unis. La controverse n'existe que sur le point exact de la côte Atlantique qui varie, selon les opinions, depuis le Massachussets, c'est-à-dire de la baie de Boston, jusqu'à New-Jersey en passant par Rhode-Island et New-

Digitized by Google

York. Les côtes sont basses et sans rochers, formées de petites collines boisées telles que les avait vues Leif, et la vigne sauvage pousse encore dans toutes ces régions. Rafn, l'historien norvégien, a pensé que l'île à l'est du continent où hiverna le fils d'Urick, est Nantucket, en face du Massachussets. C'est aujourd'hui une splendide plage de bains de mer. Le fleuve du Connecticut, à l'opposé, sur le continent, prend réellement sa source dans un lac et est extrêmement poissonneux. D'après Gravier, l'île de Long-Island conviendrait mieux encore : à son extrémité ouest, aujourd'hui s'étend, radieuse de majesté, la vaste cité de Brooklyn, séparée seulement par un pont de New-York. Par une singulière coïncidence, selon lui, le premier établissement européen se serait donc élevé à la place même de la ville, appelée la *Reine de l'Amérique.* Un savant professeur de l'université de Cambridge, Norton Horsford, fait débarquer le fils d'Urick dans la baie de Boston, et place le Leifsbudir sur les rives du Charles-River qui traverse la capitale actuelle du Massachussets. C'est donc, d'après son opinion, sur l'emplacement même de la forteresse du puritanisme que le premier explorateur du continent américain aurait planté sa tente. C'est là, maintenant, sur une place publique de l'Athènes des Etats-Unis, qu'une statue lui a été solennellement érigée. Boston a proclamé Leif Ericson le Christophe Colomb du x^e^ siècle. L'explorateur norvégien était, comme l'immortel navigateur génois, fils de l'Eglise catholique.

L'heureuse expédition de Leif fit grand bruit et sollicita vivement les marins que tourmentait l'amour de la gloire et de la richesse. Tornwald, frère de Leif, visita le Vinland à son tour, fit même une reconnaissance vers le sud, sans s'éloigner de la côte, mais ne trouva nulle part des traces humaines, si ce n'est une hutte dans une île à l'ouest. Reprenant sa course vers le nord, l'an mil quatre, il atterrit sur un promontoire que l'on croit être le cap Alderton ou le cap Cod, dans la baie de Boston. La contrée lui parut si belle, qu'il aurait voulu y fixer sa demeure. De retour au vaisseau, après une course à l'intérieur des terres, les

Digitized by Google

Northmans aperçoivent sur le sable, au pied de la falaise, comme trois points noirs. Ils s'y transportent et trouvent trois carabos (barques indiennes) contenant chacun trois hommes au teint foncé, revêtus de fourrures et fort laids. C'était la première rencontre des Esquimaux. Le lendemain, pendant qu'ils reposaient endormis sur leur navire, un bruit confus de voix les réveille en sursaut. Un nombre infini de canots apparaît dans la baie. Les Skroëlings (ainsi s'appelaient les sauvages) lancent une nuée de flèches et s'enfuient. Tornwald avait été mortellement blessé. Partez promptement, dit-il à ses hommes, et laissez-moi sur ce promontoire où je voulais fixer ma tente. Il mourut en chrétien, après avoir demandé qu'on plaçât sur sa tombe deux signes du Christ Rédempteur, pour qu'à l'avenir cette terre fût appelée Krossanes ou promontoire des croix.

J'ai achevé la démonstration de la première partie de ma thèse. L'Amérique avait été vraiment découverte au x^e^ siècle, quatre cents ans avant Colomb. J'aurais à raconter plusieurs voyages qui développèrent la colonie du Vinland. Ils sont faits de naufrages, d'aventures célèbres, de rencontres répétées avec les sauvages, de combats et de meurtres même. Thorstein, troisième fils d'Urick, partit à la recherche de son frère, pour lui donner au Groënland une sépulture chrétienne. Dans cette course rapide aux rives américaines, Gudrida, sa femme, mit au monde un fils qu'elle appela Snorro; c'est le premier Européen qui soit né aux Etats-Unis. Il devint la souche d'une postérité célèbre qui donna à l'Eglise des évêques, à l'Etat des citoyens renommés. Le dernier de ses descendants vivait encore en Islande en 1833. Gudrida, sa mère, prise de la passion des voyages, se rendit à Rome, puis elle vint finir ses jours en Islande dans un couvent que lui bâtit son fils. Il me semble qu'il y a quelque chose d'émouvant dans ce drame par lequel se termine la découverte de la terre américaine. Un chrétien, un catholiqne tombe victime de la cruauté des sauvages. Ainsi se répandit pour la première fois, sur cette terre jusqu'alors enténébrée dans l'erreur, le sang d'un disciple du Christ pour la préparer aux lu-

Digitized by Google

mières de l'Evangile. Le signe de notre foi scella la découverte du monde nouveau, et le nom donné au premier emplacement de colonisation américaine est celui de Terre de la croix de Jésus-Christ. Glorieux pronostic d'un avenir de triomphes chrétiens.

L'ère de l'évangélisation est ouverte, mais avant d'aller plus loin, il faut que je reprenne ici ma disgression d'épisode irlandais :

Dans un des nombreux combats qu'eurent à livrer les Northmans contre les Skroëlings, deux enfants furent, un jour, faits captifs. Ils reçurent le baptême, et on les éleva chrétiennement. De leur bouche, les Groënlandais apprirent qu'une grande contrée, située au sud de leur pays, était habitée par des gens qui marchaient vêtus de blanc. Quel est ce pays mystérieux ? Quels sont ces hommes ainsi costumés ? Ne serait-ce pas la terre Irland it Mikla et les Papœ Irlandais ? Deux curieuses traditions semblent venir à l'appui d'une réponse affirmative. Dans un fragment de chronique islandaise, l'Erbygga Saga, il est question d'un certain Gudleif, riche armateur islandais, qui fit naufrage et aborda dans une terre civilisée, à l'occident de l'Islande. La langue irlandaise, dit la chronique, s'y parlait couramment. Dans le Landnamabock, histoire généalogique des familles irlandaises, l'auteur raconte que son aïeul fut poussé par une tempête dans le Hwitramanaland, terre appelée par quelques-uns, Irland it Mikla. A la fin du XIV^e^ siècle, deux patriciens de Venise, appelés les frères Zeni, amenés par les hasards d'une vie aventureuse dans les régions situées au nord-ouest de l'Europe, visitèrent les unes après les autres les contrées parcourues par les Papœ. Dans une narration fameuse, dont l'authenticité, je le sais, a été combattue par les uns et reconnue par les autres, ils racontaient qu'un certain Frislandais, c'est-à-dire insulaire des Ferroë, avait découvert à l'ouest, à plus de mille milles de Frisland, une terre nommée Estotiland, pays riche, jouissant d'une civilisation avancée, et dont le roi, chose vraiment étrange ! possédait une bibliothèque avec des livres latins. Ce ne peut être que l'Irland it Mikla,

Digitized by Google

car ce nom de Estotiland sonne bien comme celui d'Escociland ou Scotia qui désignait l'Irlande. Où se trouvait donc cette Irland it Mikla, ce champ d'asile partout mentionné où, chassés de leurs possessions maritimes, se réfugièrent les prêtres irlandais, vêtus de leur robe blanche de saint Colomban ? La plupart des savants, se contentant de reproduire l'assertion de Rafn, la placent dans la partie méridionale des Etats-Unis, en Floride. M. Beauvois, après une étude approfondie qu'il a publiée dans un ouvrage intitulé : *Découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais avant l'an mille*, croit pouvoir identifier l'Irland it Mikla avec les régions au sud du Saint-Laurent, en Canada. Et voilà donc qu'une critique sérieuse, bien que non encore incontestable, fait devancer les Northmans en Amérique par des colons irlandais, fils de saint Patrice et de saint Colomban, la fleur du catholicisme et du sacerdoce.

Et maintenant, quelques mots seulement de cette évangélisation du continent américain.

Je passe sous silence les intéressantes hypothèses que de récents travaux ont rendues vraisemblables. Beauvois prétend que les Papœ irlandais, dont j'ai raconté les curieuses pérégrinations, avaient pénétré jusque dans l'Amérique centrale, et y avaient prêché le christianisme. D'après lui, le grand réformateur religieux du Mexique, Quetzalcohualt, dont parle l'*Histoire de la conquête espagnole*, n'était autre qu'un Papœ irlandais, venu de l'Europe. Il aurait donc traversé tout le continent de l'Amérique du Nord. On dit, en effet, avoir trouvé dans le centre des Etats-Unis des tumuli fort ressemblants à ceux qui se voient encore en Irlande. Selon d'autres, les explorateurs northmans se fixèrent au loin, dans l'intérieur des terres américaines. On semble reconnaître des analogies frappantes entre certains mots de langues indiennes et le scandinave.

Quoi qu'il en soit, ne parlons de la diffusion de l'Evangile par les Norvégiens que d'après les sources certaines. Le docteur Luca Jelic de Spoleto, en Dalmatie, a fait au congrès international des catholiques, tenu à Paris en 1891, un travail remarquable sur ce sujet. Il base ses con-

Digitized by Google

clusions sur des documents récemment découverts aux archives du Vatican.

En voici le court résumé : quelques vingt ans après les premières prédications chrétiennes au Groënland, en 1020, le métropolitain de la Scandinavie, l'archevêque de Hambourg, eut le projet d'envoyer dans ces îles de l'océan, des missionnaires et des prélats. Le premier évêque de passage à la terre d'Erick est mentionné dans le « Landnamabock ». Il se nommait Olaf. A cette époque, les colonies du Vinland furent certainement comprises dans les diocèses de Norvège et d'Islande. En 1050, l'évêque saxon Ion, passa au continent nouveau dans l'espoir d'en convertir les peuplades sauvages. Sa tentative lui valut la mort. Il est le premier martyr américain. Depuis, se répétèrent divers autres essais d'apostolat jusqu'à ce que l'Islandais Erick-Upsi, consacré évêque régionnaire des contrées américaines, 1112, réussit à faire pénétrer la lumière de l'Evangile chez les indigènes. Renonçant au siège épiscopal de Gardar, qui venait d'être fondé au Groënland, dit l'histoire islandaise, il se consacra héroïquement à ses ouailles du Vinland. Il eût été fort intéressant de connaître dans ses détails la prédication d'Erick-Upsi et son heureux succès. La découverte de quelque manuscrit éclaircira peut-être un jour ce curieux problème. Ne serait-ce pas la vigoureuse impulsion donnée par ce saint évêque islandais à la prédication chrétienne en Amérique qui explique la description faite par les Frères Zeni, de la civilisation avancée de l'Irland it Mikla ?

Ainsi s'expliquerait également, bien que l'assertion paraisse au prime abord paradoxale, la prédication des croisades en Amérique. L'Eglise songea, pour multiplier ses ressources, à ces diocèses lointains. En 1261, un autre évêque, du nom d'Olaf, fut chargé par la cour de Norvège, de préparer la réunion à la couronne des établissements scandinaves d'outre-mer. Il en profita, dit Ryant, l'historien des expéditions scandinaves en Terre Sainte au temps des croisades, pour parler de l'intérêt qu'avait l'Eglise à la délivrance du tombeau du Christ.

Digitized by Google

Quinze ans plus tard, sur ses indications sans doute, dit Gravier, le Saint-Siège résolut une demande de subsides à ces pays océaniques et, par une lettre datée de Viterbe, 1276, Jean XXI autorisa l'archevêque norvégien de Drontheim à se faire remplacer par des délégués pour recueillir les dîmes dans le vaste diocèse de Gardar ; la raison était, dit le document, que cinq années n'auraient pas suffi pour accomplir pareille mission ; ce qui suppose des colonies lointaines, au-delà du Groënland En 1282, le mandataire revenait en Norvège avec une riche provision de produits naturels, comme des peaux de bœufs, de dents de phoques et de baleine. Une bulle de Martin IV permit d'en faire l'échange contre de l'argent en Europe. Or, on sait d'autre part qu'il n'y avait pas de bœufs dans le Groënland(1), et que le peuple de cette contrée payait la dîme en produits de pêche. Les pelleteries venaient donc du Vinland. En effet, dès l'an 1307, figurent officiellement dans les collectes, les dîmes de la terre américaine. Après le concile de Vienne, en 1311, la cour de Rome fit une nouvelle demande du denier de Saint-Pierre au clergé et à l'évêque de Gardar. Le pape Jean XXII envoya en Suède et en Norvège deux nonces collecteurs. Le compte rendu de cette mission existe tout entier, avec la mention du Vinland, aux archives vaticanes, dans le volume manuscrit : *Rationes collectoriæ Norwegiæ*. On compte qu'en 1307, il y avait dans le diocèse de Gardar 1.000 foyers taxés pour les droits pontificaux, ce qui ferait une population chrétienne d'environ 10.000 âmes. Le rapport des collecteurs fournit même une particularité des plus intéressantes. C'est la mention d'une coupe en noix d'outremer, à pied d'argent, de la valeur de deux florins d'or, reçue en legs, en faveur de la Terre-Sainte. Cette noix d'outremer provenait à coup sûr du continent américain. Etait-ce une noix de coco ? le cocotier ne pousse pas au nord de la Floride. Il est permis de conjecturer, disent les historiens,

(1) Cela se conclut, d'après Gélic, de la relation des frères Zéni, d'une description de la Norwège et de l'Islande au XVI^e^ siècle, et de la bulle d'Alexandre VI de l'an 1492.

Digitized by Google

que cette coupe était faite en bois d'érable, arbre qui se trouvait dans le Vinland en assez grande abondance pour être devenu dès le XI[e] siècle un article d'exportation avec l'Europe, d'après une description des Sagas islandaises. Il est donc hors de doute que les possessions extrêmes des Northmans et la pauvre colonie du Vinland contribuèrent par les produits peu variés de leur industrie, au grand mouvement religieux de l'Europe qui soupçonnait à peine leur existence.

Les détails sur l'organisation et la vie intérieure de l'Eglise en Amérique nous manquent. Malgré les deux sources intarissables de richesses : pêcheries et bois flottés, les établissements du Vinland, fondés par des métropoles fort pauvres, restèrent chétifs. D'abord, les Northmans ne tardèrent pas à tourner vers d'autres contrées. dans l'empire d'Orient, jusqu'à Constantinople, leur activité remuante. La mère-patrie sembla les oublier. Marguerite de Valdemar, régente des trois royaumes scandinaves, en 1379, réserva à la couronne le monopole du commerce intérocéanique. Cette mesure politique fut fatale. La liberté commerciale ayant disparu, les colonies américaines allèrent dépérissant. Les attaques incessantes des Esquimaux sur les côtes précipitèrent la chute. La terrible peste noire, après avoir ravagé l'Asie et l'Europe, s'étendit même en Amérique. Il paraîtrait encore que d'immenses amas de glace, une gigantesque banquise se serait interposée entre le Vinland et le Groënland. Ainsi, se serait brisée toute union entre ces deux contrées, et se serait évanoui le souvenir même de cette lointaine colonisation vinlandaise.

Les destinées du Groënland ne furent guère meilleures. Pour des raisons multiples, qu'il serait fort intéressant de raconter, il fut oublié, lui aussi, et totalement perdu. Frédéric III de Danemark appelait ces colonies au-delà de l'Océan sa pierre philosophale. Ce ne fut qu'en 1725 qu'un ministre norvégien protestant, How Eggede, les découvrit de nouveau et en devint comme le second fondateur. La société des Antiquaires du Nord a publié la liste des évêques de Gardar en Groënland. Coïncidence étrange ! le

Digitized by Google

dernier moine bénédictin qui reçut la mission de gouverner l'Eglise groënlandaise, fut envoyé par Alexandre VI en 1492, l'année même où l'Europe recevait avec admiration les nouvelles de la découverte de Colomb.

Telle est l'histoire de l'évangélisation de l'Amérique au XI^e siècle. Il me reste à conclure mon récit, en parcourant très rapidement les preuves archéologiques que les savants apportent à l'appui des Sagas islandaises.

Laissons de côté les ruines et les inscriptions éparses du Groënland. Elles ne font un doute pour personne : l'église de Krakortock, bâtie au XI^e siècle, le cimetière de Bratahilda, premier établissement d'Urick, ont été découverts. Sur le bras méridional du golfe d'Igallico, des restes d'anciennes maisons scandinaves peuvent se rencontrer encore. (Voir l'intéressante discussion de M. Gafarel sur l'existence et la découverte d'un monastère de Saint-Thomas au Groënland : 1^er volume de l'*Histoire de la Découverte de l'Amérique*, Paris, 1892, pp. 386-390.)

Le musée de Christianbourg, fondé par la société des Antiquaires du Nord, possède aujourd'hui des débris d'habits de bure, portés sans doute par les moines groënlandais, des cloches d'église, des pièces de plomb représentant Jésus en croix, tout autant de témoignages certains du christianisme au Groënland avant Colomb.

En Amérique, ou plutôt aux Etats-Unis, on n'a aucun vestige, il va sans dire, de ces maisons de bois que les Sagas appelaient budirs. Les traces du passage des Scandinaves et des prédicateurs chrétiens ne sont pas jusqu'à ce jour très nombreuses. Cependant, une découverte récente vient de prouver une fois de plus que le Vinland était regardé comme une véritable colonie par les Northmans. J'en emprunte le récit plein d'attrait à M. Gafarel. — En 1863, M. Philippe Maïs trouva en Islande, près de l'église de Skalholt, bâtie à ce qu'on pense en 1057 par l'évêque Isleif, un manuscrit latin qu'il désigna sous le nom de « Skalholt Saga » et qui fut traduit en anglais par sir Thomas Murray. Ce manuscrit racontait les voyages des Islandais au Vinland. Il parlait aussi de leurs combats contre les Skroë-

Digitized by Google

lings, et surtout de l'expédition tentée par un certain Hervador, qui serait parti du Vinland pour se rendre dans les terres du sud sur les côtes de Hwitrammanaland, selon toutes les probabilités, une partie de « l'Irland it Mikla ». Hervador, voulant hiverner dans ce pays, remonta un fleuve et finit par s'arrêter au pied de cascades écumantes qu'il nomma « Hridsoërk ». C'est là que périt, tuée par la flèche d'un sauvage, une des femmes de l'expédition, Syasi. Ses compagnons l'enterrèrent à l'endroit même où elle était tombée. Le document prouve une fois de plus que les Northmans avaient poussé leurs expéditions assez loin dans le sud, qu'ils avaient peut-être connu la Cheasepeake, les fleuves qui s'y jettent et les cascades que forme le Potomac au-dessus de Washinghton. Or, le 28 juin 1867, un savant géologue Raffinson, trouva une inscription runique à trois kilomètres de la capitale des Etats-Unis. Elle fut ainsi traduite : « Ici repose Syasi, la blonde, de l'Islande orientale. Que Dieu lui fasse grâce !! » L'inscription peut se voir encore à l'institut Smithsonien à Washinghton.

Dans le Rhode-Island, à New-Port, l'une des plus aristocratiques plages de bains de mer d'aujourd'hui, et probablement l'ancien Vinland, on rencontre les ruines d'un ancien édifice connu sous le nom de maison de pierre. C'est une sorte de rotonde de granit brut, bâtie sur des arches qui reposent sur huit colonnes. La société des Antiquaires du Nord a fait étudier avec soin ce monument et déclare qu'il a été certainement construit par les Northmans. C'était probablement un baptistère chrétien ! (1)

Sur la rive droite du fleuve Cohannet ou « *Taunton river* », dans l'Etat de Massachussets, précisément à l'emplacement d'une troisième colonisation qu'aurait faite, avec son mari Thorfin, la dernière fille d'Erick, Freidyda, et qu'on aurait nommé Thorfinnsbudir, gît un bloc de gneiss. J'en omets la description minutieusement faite

(1) Voir GAFAREL : *Histoire de la Découverte de l'Amérique*, 1er volume, p. 403.

Digitized by Google

par d'illustres géologues (1). Il est connu sous le nom de Dighton Rock. Celle de ses faces qui regarde le fleuve est couverte d'inscriptions profondes. Pendant 150 ans, à partir de 1680, ces signes plus ou moins hiéroglyphes ont exercé la sagacité des antiquaires. Deux savants professeurs de Copenhague, Christian Rafn et Finn, ont reconnu qu'il s'agissait là de caractères scandinaves, de signes cryptographiques, et de combinaisons de figures se rapportant aux aventures des Northmans dans le Massassuchetts. Ce serait, d'après eux, l'expédition de Thorstein et la naissance de son fils Snorro que les Norvégiens auraient gravées sur ce roc.

Je mentionne en passant les trouvailles faites en 1831, dans le Connecticut, trouvailles de divers squelettes avec des armures de poitrine en bronze, des fers de lance et d'autres instruments, semblables à ceux dont se servaient les Northmans au x^e^ siècle, mais j'arrive aux preuves, plus directes encore, de l'évangélisation chrétienne. Je veux parler du culte de la croix parmi les tribus indiennes du continent américain. Le fait est on ne peut plus frappant. C'est dans les régions où les Northmans se sont établis, c'est-à-dire dans le nord actuel des Etats-Unis et dans les provinces du Canada baignées par l'Atlantique, que les traces du christianisme ont été les plus évidentes et les plus persistantes. Lescarbot, un des compagnons de Champlain, l'illustre explorateur français du xvii^e^ siècle, nous parle des indigènes du cap Breton, qui ne prennent aucune nourriture sans lever les yeux au ciel et faire le signe de la croix. Toutes les tribus indiennes de la région qui forme l'Etat actuel du Maine aux Etats-Unis, par exemple les Abénakis et les Penobscotts, étaient à demi européanisées avant l'arrivée des colons français. En 1635, le P. Perrault, missionnaire dans la Nouvelle-Ecosse, découvre des sauvages qui se peignent la croix sur le visage en invoquant les noms : Jésus, Maria. Un autre missionnaire récollet, le P. Leclerq, l'apôtre du Canada, trouve dans l'Acadie le

(1) Voir GRAVIER : *Découverte de l'Amérique au X^e^ Siècle*, p. 91.

Digitized by Google

souvenir frappant du *Pater Noster* et l'amour intense de la croix. Je parle ici de la croix de forme chrétienne, telle que l'Eglise la représente depuis le v^e^ siècle. Les Indiens la portaient, cette croix, figurée sur leurs vêtements et leur chair; ils l'avaient à la main dans leurs cérémonies et leurs voyages; ils la plaçaient dans leurs cabanes, sur leurs bateaux, même sur leurs raquettes. Ils en ornaient les langes des enfants, et la considéraient comme le signe de leur supériorité sur les autres nations. Les conseils de leurs chefs ne se tenaient qu'autour d'une grande croix, et les votes n'étaient donnés qu'après un signe de respect à l'étendard rédempteur : « Va, conserve cette croix, était-il dit à celui que la tribu choisissait pour son ambassadeur auprès de quelque pouvoir étranger, elle te protègera ». Sur le berceau des nouveau-nés, les mères plaçaient la croix, et l'Indien la voulait sur sa tombe et dans son cercueil. Les porte-croix se sont rencontrés sur tous les champs d'apostolat de la côte américaine. Nous en avons le plus beau et le plus irréfragable témoignage, dans un livre de Mgr de Saint-Vallier, second évêque de Québec, en 1685; l'ouvrage est intitulé : *Etat présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France.*

Une conclusion s'impose. L'Amérique a été découverte, les côtes orientales des Etats-Unis ont été explorées plus de quatre cents ans avant Colomb. L'Evangile a été prêché, la croix a été plantée sur le sol américain depuis plus de huit siècles. L'orateur que je citais en commençant avait donc raison plus qu'il ne croyait. L'Amérique a des origines catholiques. Elle a eu, depuis le xvi^e^ siècle, une histoire catholique digne des premiers âges par ses héroïques missions au milieu des descendants de ces tribus sauvages qui peuplaient cette vaste contrée; c'est à ces missions que se sont dévoués au xvii^e^ siècle tant de prêtres français; mais, à travers quatre siècles déjà, la semence évangélique avait été jetée dans ce monde nouveau. Pourquoi, sur ce sol éminemment catholique d'origine, l'Amérique n'espérerait-elle pas d'être un jour, par delà l'océan, une grande nation fidèle au Christ et à Rome. Cette gloire, la plus précieuse

Digitized by Google

de toutes, je le sais, j'ai vécu pendant dix-sept ans au milieu d'eux, les fidèles avec leurs prêtres et leurs évêques l'ambitionnent et la poursuivent.

Que Dieu bénisse et féconde ces espérances ! qu'il donne à son Eglise de nouvelles conquêtes !!

LITTÉRATURE SUR LE SUJET

BEAUVOIS : *Origine et Fondation du plus ancien Evêché du Nouveau-monde*, Paris, 1878.

— *Congrès international des Américanistes*, 1875.

GAFFAREL : *Histoire de la Découverte de l'Amérique depuis les Origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb*, Paris, 1892.

GRAVIER : *Découverte de l'Amérique par les Normands au x^e siècle*, Paris, 1874.

JÉLIC : *L'Evangélisation de l'Amérique avant Colomb*, Paris, 1891.

American Quaterly Review, avril 1890, New-York.

BARING-GOULD : *Iceland : its scenes and sagas*, Londres, 1863.

REEVES : *The Finding of Wineland*, Londres, 1890.

HEYVOOD : *Documenta selecta e Tabulario* secreto Vaticano quæ Romanorum Pontificum erga Americæ populos ac studia tum ante tum paulo post insulas a Christophoro Columbo repertas testantur Prototypia descripta, Rome, 1893.

RAFN : *Antiquitates Americanæ.*

CRANTZ : *History of Greenland*, Londres, 1820.

O'GORMAN : *The American Church History series*, vol. IX, New-York, 1894.

CANTU : *Histoire générale*, vol. IX, Paris, 1866.

GAFAREL : *Les Irlandais en Amérique*, Paris, 1890.

Digitized by Google

SAINTE LYDWINE DE SCHIEDAM [1]

Mesdames, Messieurs,

Je ne vous le dissimule pas, le sujet que je vais traiter n'est pas intéressant, il n'est ni russe, ni scandinave, ni allemand, ni anglais, ni espagnol, ni américain, ni polonais; mon auteur ne s'appelle point Maxime Gorky, ou Markewitch, ou Mæterlinck, ou Bjornstierne Björnson, ou Marc Twan, ou Kinan Doyle, ou Blasco-Jbanêz, ou Knut-Hamssun, ou Ibsen, ou Hermann Sudermann, ou H. G. Wells, ou Kipling, ou Gabriele d'Annunzio, ou Sinckiewicz... il est français! Or, vous savez bien qu'il n'y a que les étrangers qui soient populaires en France. Comment M. Björnson a-t-il pu écrire que la France s'entoure d'une muraille de Chine? C'est de l'ingratitude! Il y a des brèches à cette muraille, et ils sont nombreux ceux qui sont passés par là.

En vain M. Doumic a donné à Toulouse une conférence sur le cosmopolitisme littéraire; en vain M. Jules Lemaître a finement raillé cette maladie périodique, cette « coquetterie généreuse d'hospitalité intellectuelle »; en vain M. Henri Bordeaux a publié dans le *Correspondant* un savant article (2) sur l'*Invasion étrangère dans la littérature française*..., toutes nos annonces de librairie, de représen-

(1) Conférence donnée à Toulouse.
(2) 25 décembre 1901.

Digitized by Google

tations dramatiques, toutes nos affiches et tous nos catalogues s'obstinent à ne plus parler français. C'est un débordement de consonnes exotiques; il faudrait souhaiter aux Français d'aujourd'hui ce que Voltaire souhaitait aux Allemands de jadis « plus d'esprit et moins de consonnes ». La France d'à-présent parlera bientôt toutes les langues, excepté la sienne. Pauvre France ! Les Allemands et les Anglais, dans l'orgueil de leur pharisaïsme hypocrite, nous appellent « Babylone » ! Non, Mesdames et Messieurs d'outre-Rhin et d'outre-Manche, ne nous appelez point *Babylone;* ce qualificatif nous calomnie et vous flatte, la France n'est pas, n'a jamais été une Babylone, mais elle pourrait bien devenir, pour peu que ce cosmopolitisme continue, une seconde Babel !

Ainsi donc, vous allez commencer par me pardonner mon sujet, le *nationalisme* de mon sujet et de mon auteur.

Et, toutefois, mon sujet, mon auteur, est-il bien national ? Lydwine de Schiedam est-elle Française? Et Joris Karl Huymans, est-il Français? Je m'aperçois que j'ai été moins malheureux que je ne croyais, que je ne craignais, car le nom de mon auteur est moins français que son extrait de naissance et que son style. L'exotisme de son nom lui fera peut-être trouver grâce auprès de votre exotisme qui est resté à genoux devant Sinkiewvicz, ce que je vous pardonne d'autant plus que les Polonais sont devenus bien intéressants depuis que l'Allemagne, fidèle à ses traditions administratives, recommence à en faire des martyrs.

Mais Joris Karl Huysmans n'a pas seulement le tort d'être Français, il a celui d'être Huysmans, un écrivain très particulier, trop particulier, disent les gens bien élevés, singulier, bizarre, disent les autres.

Je rencontre un de mes amis qui cumule les fonctions d'écrivain et de critique, qui professe la littérature et rend la justice dans la république des lettres; il me demande comment je vais et ce que fais. — Je vais achever une conférence sur Huysmans. — Ah oui ! *Sainte Lydwine.* — Oui, précisément. — Tant pis ! — Comment ? — Tant pis pour vous et pour le sujet que vous traiterez fort mal. — Grand

Digitized by Google

merci. — Oui! Vous en direz du bien! Dès là qu'il est converti, Huysmans devient un pleutre pour les incroyants et un génie pour les croyants, surtout pour les interprètes et les ministres de la foi. Vos entrailles miséricordieuses, *viscera misericordiæ*, se sont émues... dites que non ? — Oui, certes! et j'essaierai cependant de juger mon auteur avec impartialité. — Recevez alors mes condoléances anticipées. — Merci!

Jusqu'à quel point ai-je mérité ces charitables condoléances, vous allez en juger.

D'abord, je me hâte de dire du mal de celui que mon ami appelle mon héros, et je vous montre tout de suite que si je l'aime, je l'aime sans faiblesse. Je n'accepte donc pas Huysmans tout entier, je vous abandonne l'auteur de tant d'œuvres... pornographiques ? non, scatologiques, c'est bien assez ; l'auteur de tant de malpropretés (allons, ma parole, du courage), de tant de grossièretés, de tant d'ordures (vous voyez, Mesdames, que j'ai du courage), oui, de tant d'ordures curieusement recherchées, soigneusement étudiées, amoureusement décrites, implacablement détaillées, artistiquement, non, artificiellement travaillées, ciselées, audacieusement publiées, mises en vente, et, hélas, universellement achetées. Oui, cet étrange joaillier, je vous l'abandonne; je ne défends que l'auteur de *Sainte Lydwine ;* menez, si vous voulez, l'ancien Huysmans au pilori et son œuvre au pilon; je vous laisse faire; mais si vous prétendez confondre les deux Huysmans, moi qui vous ai livré le premier je vous arrache le second ; au lieu de l'exécuter, vous devriez essayer de le comprendre.

Nous vous aiderons.

Sainte Lydwine n'est pas un accident dans la vie de M. Huysmans ; il y a longtemps que, sans le savoir, il se préparait à l'écrire. Il y a longtemps que le pèlerin de la foi s'était mis en route. *Sainte Lydwine* nous apprend qu'il est arrivé, que le voyageur a touché le rivage, mais, encore une fois, il y a beau temps qu'il était parti.

Evidemment le besoin de Dieu tourmentait l'âme inquiète de M. Huysmans. Dans *A vau l'eau* il avait commencé à se

Digitized by Google

préoccuper de la foi. « Si l'on avait la foi, dit Folantin..... oui, mais je ne l'ai plus..... la religion pourrait panser la peine qui me tire. » *A Rebours*, le plus anti-chrétien des livres de Huysmans, renferme une très curieuse histoire de la littérature catholique et une courte louange du plain-chant. Des Esseintes, le héros — quel héros, grand Dieu ! celui-là ne touche pas de son front le grand ciel bleu comme nos ancêtres du romantisme qui craignaient sans cesse que leur chevelure ne prît feu aux étoiles — des Esseintes, qui, touche la terre, l'argile terrestre, de ses pieds, de ses mains, de sa tête et de toute son âme, des Esseintes fait cependant une prière : « Seigneur, prenez pitié du chrétien qui doute, de l'incrédule qui voudrait croire, du forçat de la vie qui s'embarque seul, dans la nuit, sous un firmament que n'éclairent plus les consolants fanaux du vieil espoir ». Que dis-je, des Esseintes fait même l'éloge des Jésuites.

Ce des Esseintes ou plutôt ce Huysmans, car André, Cyprien, Folantin, des Esseintes c'est Huysmans, ce des Esseintes, dis-je, qui fait sa prière, symptôme grave, qui pense du bien des Jésuites, symptôme plus grave encore, finira mal : il va bientôt, je le crains ou (je l'espère), se métamorposer en Durtal qui se confesse, s'abîme dans la contemplation des cathédrales, pleure en entendant la sévérité attendrie des mélodies liturgiques, décrit la messe comme le plus fervent des fidèles, et bientôt écrira une vie de saints, nous montrant ainsi dans sa personne le naturalisme incrédule et cynique passant avec armes et bagages à l'ennemi, à l'hagiographie. Il ira composer ses nouveaux ouvrages dans la solitude, loin de Paris, suivant le conseil de l'abbé Gévresin. « Vous voulez écrire des vies de saints, ne les travaillerez-vous pas mieux dans le silence de la province que dans le brouhaha de Paris » (1) !

Oui, Mesdames, l'auteur d'*A vau l'eau*, d'*A rebours*, de *Là-Bas* a écrit une vie de sainte. La grâce l'a touché.

Quelle est l'histoire de sa conversion ? Qui la sait ? La connaît-il lui-même ? « Ce véritable miracle moral qui

(1) *Pages catholiques*, 259.

Digitized by Google

s'appelle une conversion est l'œuvre, le plus souvent de toute une série de petits évènements » (1). Il s'accomplit en nous presque à notre insu, par un travail insensible. Cependant quelque fait, quelque idée se détache dans la pénombre de ce travail intérieur; on distingue parfois la dernière poussée de la grâce, le dernier coup de vent qui emporte l'âme au rivage. Brunetière arrive par la grande voie de l'autorité ; Coppée descend guéri du calvaire de la souffrance, Bourget rentre catholiqne de son exploration à travers le monde et l'âme humaine, on dit que Forain est en route, quelle route ? Je l'ignore ! Huysmans nous revient par le chemin fleuri et harmonieux du Beau, du Beau liturgique. L'esthète est entré à l'église, il a suivi du regard la courbe ascensionnelle des ogives, il a lu ces poèmes de pierre que le ciseau de nos sculpteurs chrétiens écrivit autour des jubés, il a respiré le majestueux silence des vastes nefs, il a surtout entendu à l'heure de l'office la voix de l'Eglise s'exprimant dans ces admirables formules grégoriennes si simples et si pathétiques. Huysmans a pleuré d'admiration avant de pleurer de repentir; l'esthète est entré le premier, l'incrédule ou du moins celui qui se croyait incrédule est venu après ; Huysmans rentre au bercail par le chemin peu fréquenté de l'esthétique. « Drôle de chemin m'écrit un de mes amis... » Je lui ai répondu : « Le chemin drôle est celui qui n'aboutit pas. »

Vous me demandiez

> Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement
> Le ciel a-t-il conduit ce grand évènement ?

Je viens de vous répondre autant que cela était possible. Mais voilà que les amis ou les complices d'hier murmuraient en apprenant cette... *défection*. « L'art va perdre le fidèle que l'église gagne; Huysmans converti ne sera plus Huysmans. » Et pendant que les amis d'hier s'éloignaient, ceux qui auraient dû être les amis d'aujourd'hui, quelques-uns du moins, se tiennent encore dans une réserve défiante.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1902, p. 78 ; *l'Etape*, par BOURGET.

Digitized by Google

Huysmans est mis en quarantaine comme jadis Newman. Les hommes craignent encore quand l'Eglise ne craint plus ; ils accuseraient même ses maternelles absolutions d'être prématurées. Les uns doutent de l'homme, les autres de l'œuvre. Cependant une sorte de majorité bienveillante se dégage chaque jour plus forte, dominant certaines obstinations pharisaïques. Les Semaines religieuses ont été bienveillantes pour *Sainte Lydwine*. L'*Ami du Clergé* qui n'osait approuver *En Route* et *La Cathédrale* alors que la *Revue Thomiste*, la *Quinzaine*, les *Etudes religieuses*, l'*Univers;* alors que François Veuillot, l'abbé Klein, l'abbé Broussolles, Mgr Bois et Mgr d'Hulst les recommandaient, l'*Ami du Clergé*, dis-je se déclare satisfait et chacun sait que la pieuse et savante Revue ne donne pas ses éloges à la légère. Ajouterai-je qu'un religieux m'a déclaré avoir été très édifié par *Sainte Lydwine* et qu'un autre a fait sa lecture spirituelle dans cet ouvrage ? Enfin l'abbé Vigourel de Saint-Sulpice, rééditant le *Catéchisme liturgique* de Dutillet, a demandé à M. Huysmans d'en écrire la préface.

Parmi tant de héros je n'ose me placer, mais je puis, à côté d'eux, après eux, étudier avec une liberté sympathique l'œuvre nouvelle, qui, parue en 1901, atteint déjà au moment où je parle sa huitième édition. Une vie de saint qui arrive en quelques mois à sa huitième édition, quel livre heureux !!

Ce livre heureux mérite-t-il son bonheur ?

C'est une question fort intéressante ; question non seulement littéraire mais religieuse. Car enfin si les mauvaises langues avaient raison et si en devenant chrétien Huysmans avait cessé d'être artiste que deviendrait la thèse classique de l'alliance de la religion avec les Beaux-Arts, de la solidarité du Bien et du Beau ?

Eh bien, que nos esthètes se rassurent, Huysmans ajoute un exemple de plus, un fait très significatif à l'histoire de l'influence bienfaisante de la foi sur le talent. Ceux qui connaissent l'Italie et l'Espagne n'ont pas besoin de cette nouvelle démonstration, les autres ne la liront pas sans

Digitized by Google

fruit. C'est la grâce que je leur souhaite en abordant cette étude qui commence comme les sermons finissent, ce qui prouve bien que je ne vais pas faire un sermon bien que cependant...

Examinons, si vous le voulez bien :

1° Le sujet que Huysmans a choisi ;
2° La manière dont il l'a traité ;
3° La manière dont il l'a écrit ;

En d'autres termes :

Son sujet ;
Ses idées ;
Son style ou son *écriture* comme on dit aujourd'hui.

*
* *

C'est une vérité de théologie élémentaire que la grâce ne supprime pas la nature mais l'élève. Huysmans converti ne changera pas de tempérament. Il restera l'artiste qu'il était ; il aimera comme jadis les sujets simples, il recherchera l'action la moins agissante. Son esthétique ressemble toujours à celle de l'auteur de *Bérénice* qui enseigne si bien dans sa préface et pratique si bien dans sa pièce l'art de « faire de rien quelque chose (1) ». Huysmans cherche donc un sujet de ce genre. Il se recueille ? Il interroge l'histoire ; sa méditation évoque une longne théorie féminine qui traverse sa pensée ; quel défilé imposant et suave ! Angelico de Fiesole, notre Flandrin tomberaient en extase. Sainte Thérèse, sainte Clotilde, sainte

(1) On nous permettra de citer en note la spirituelle analyse que donne de *Bérénice* Victor Hugo, qui avait du génie et n'avait pas d'esprit mais qui cette fois a été spirituel. La pièce de *Bérénice* est résumée par Tacite dans cette parole célèbre : Titus Berenicen dimisit invitus invitam. *Titus* 1er acte. *Berenicen* 2e acte. *Dimisit* congédia (Bérénice) 3e acte. *Invitus* malgré lui 4e acte. *Invitam* malgré elle 5e acte. Voilà une analyse qui fait ressortir la simplicité de la pièce racinienne.

Digitized by Google

Radegonde, sainte Brigitte de Suède, sainte Catherine de Sienne s'avancent... L'écrivain les laisse passer toutes jusqu'à la dernière, les saluant très bas mais sans en arrêter aucune pour lui demander la permission et l'honneur de faire son portrait. Son admiration reste à distance. C'est que ces grandes dames avaient le tort impardonnable d'avoir fait de grandes choses; elles avaient découvert la vraie croix, converti leur royal époux, et dans sa personne une nation entière ; elles avaient ramené la papauté à Rome! Elles ont une histoire ! Pour Huysmans, heureux les héros et les héroïnes qui n'en ont pas ! Ses premiers romans ne renferment pas d'action; les personnages ne faisaient rien ou ne faisaient que des riens, ils parlaient semblables aux personnages de M. Anatole France qui, n'ayant rien à faire, parlent beaucoup de ce qu'ils savent mal, et disent admirablement ce qu'ils pensent abominablement, blasphémant Dieu et ses saints dans cette langue du XVII^e^ siècle qui était habituée à les respecter.

Quelle est donc l'héroïne conforme à l'ordonnance de l'esthétique de Huysmans ? Il cherche encore !

De plus, Huysmans converti ne laisse pas d'être réaliste. Hélas! le voilà par sa conversion même chassé du paradis malpropre et canaille qu'il habitait ; exilé du ruisseau, de la gargotte nauséabonde, de l'auge naturaliste où se vautraient André, Cyprien, Folantin, des Esseintes, mais de laquelle Durtal converti ne saurait s'approcher. Que va donc faire l'écrivain en détresse? Il changera de réalité mais il restera réaliste. Or, où le trouver, ce sujet simple et réaliste qu'il réclame?

Là-bas dans les brumes de la Hollande, la patrie de sa famille sinon la sienne (1), à Schiedam, près de la Haye, apparaît une enfant, une sainte, très pauvre et très malade. Elle ne figurait pas dans la procession étincelante qui avait traversé l'imagination de l'artiste, voilà son sujet !

(1) Huysmans est né à Paris, rue Suger, n° 11, d'une famille de peintres hollandais. Son père Godfried Huysmans était de Bréda. (*Pages catholiques*, p. 9.)

Digitized by Google

La pauvre petite Lydwine (tel est son nom, que les étymologistes rattachent au mot flamand « lyden » souffrir n'a rien fait de ce que l'on est convenu d'appeler historique. Elle n'a point porté la couronne comme ses sœurs en sainteté Hélène ou Radegonde. Son père, Pierre, exerçait les modestes fonctions de veilleur de nuit dans la petite ville de Schiedam. Sa mère, Pétronille, n'était pas une grande dame. On dit bien que les ancêtres de Pierre et de Pétronille avaient connu une certaine aisance, mais la fortune des aïeux s'était arrêtée en route et n'était point arrivée au foyer modeste, au Bethléem domestique, où était née Lydwine. Lydwine pouvait donc entrer dans l'atelier littéraire où Huysmans peint avec la plume comme ses aïeux peignaient avec le pinceau (1). Par sa nullité dramatique cette existence convenait au compositeur simpliste qu'est Huysmans, et par ses souffrances, ses infirmités elle ne convenait pas moins au réaliste qu'il entend rester. Assurément, il lui était difficile de trouver un sujet, une matière plus lamentable, plus réaliste, le dirai-je, c'est c'est presque un jeu de mots dans cette grave conférence, plus purulente que cette créature qui, née belle, saine de corps et d'esprit, devint, à la suite d'une chute « quelque chose de monstrueux (c'est Huysmans qui parle), d'informe, d'on ne sait quoi ».

Certes, ce sujet répondait bien au tempérament de notre écrivain. Permettez-moi de vous faire remarquer (car je vous ai bien averti que j'entendais faire un peu d'apologétique à l'occasion d'une conférence littéraire) que la religion ne l'a pas empêché d'être réaliste, mais a sanctifié son réalisme, et qu'en devenant nôtre, Huysmans n'a point cessé d'être lui, qu'il l'est même plus artistiquement. On reconnaîtra que sainte Lydwine remplace avec quelque avantage les vulgaires héros d'antan, la platitude des André, des Folantin et de des Esseintes ; que la foi du néophyte a

(1) L'oncle de Huysmans professa la peinture à l'académie de Bréda puis à celle de Tilburg. Le Louvre possède quelques paysages d'un ancêtre de Huysmans, Cornélis Huysmans. (*Pages cathol.*, 9.)

Digitized by Google

sauvé de la trivialité le réalisme de Huysmans, et que sa conversion est un gain et non une perte pour la littérature.

*
* *

Ce sujet si simple comment va-t-il le traiter? Quelles sont les idées qu'il introduira dans l'exiguïté voulue de ce cadre biographique; quels sont les faits par lesquels il suppléera à l'indigence dramatique de son sujet?

L'idée qui domine le récit tout entier, qui en fait l'unité; l'idée qui groupe autour d'elle tous les détails; l'idée-mère, le *leit-motif* de cette œuvre qui est un vrai *lamento*, c'est l'idée de l'expiation, et, pour emprunter à Huysmans son expression, de la « substitution victimale ».

Cette doctrine de la solidarité chrétienne que M. Brunetière exposait naguère dans un magistral discours à Toulouse et que beaucoup d'esprits admirent comme une nouveauté est aussi ancienne que le christianisme, puisqu'elle se trouve dans saint Paul. « Nous ne formons, dit l'apôtre, qu'un seul corps dans le Christ. *Multi unum corpus sumus in Christo.* » Une véritable solidarité morale non moins réelle et active que la solidarité organique, établit de continuels échanges entre les divers membres de ce corps immense. Le bien que les uns font profite à tous. Tous souffrent du mal commis par quelques-uns; à chaque instant l'individu sert ou compromet la collectivité; deux solidarités gouvernent le monde, par l'une nous péchons dans la personne de celui qui pèche, par l'autre nous faisons le bien dans la personne de celui qui est bon. Ces deux solidarités se balancent ainsi l'une l'autre. Or, une des applications les plus touchantes de cette doctrine, c'est le dogme de l'expiation. L'expiation répare en effet non seulement les fautes de celui souffre, mais encore les fautes de celui pour qui il souffre. Le Christ qui n'avait rien à expier en lui a expié pour nous. Il nous a communiqué sa puissance rédemptrice; nous pouvons réparer comme

Digitized by Google

lui, non certes autant que lui, mais aux mêmes conditions que lui. Chaque être humain qui a le courage de porter sa croix, de monter sur le calvaire et d'y souffrir, peut se dire à lui-même en descendant de ces hauteurs peu fréquentées : « J'ai travaillé à sauver mon pays, j'ai essayé de réparer les fautes qui attirent les catastrophes. » L'Eglise connaît cette loi que les païens eux-mêmes avaient enseignée, car il n'y a rien de plus fréquent dans leur histoire que ces dévoûments par lesquels un Décius détournait en mourant la mort qui menaçait la patrie (1). Aussi elle a multiplié partout ces calvaires monastiques, où de saintes victimes, élite de la société, expient les fautes de ceux qui trop souvent les remercient de leur héroïsme en les méconnaissant jusqu'à les railler et même les persécuter.

Ce dogme de l'expiation semble avoir attiré les préférences de M. Huysmans. C'est légitime et naturel, car si le chrétien doit accepter dans son intégrité le dogme catholique il ne lui est pas défendu d'avoir ses préférences. Il faut aimer la basilique dogmatique tout entière, mais rien ne nous défend d'avoir notre chapelle privilégiée. La chapelle privilégiée de Huysmans, c'est le dogme si fécond, si consolant de l'expiation. Sa préférence n'est au fond que de la reconnaissance. Il a peut-être été racheté par quelque expiation anonyme et triomphante. Pendant qu'il allait et revenait à son vomissement (c'est le langage de l'Ecriture dont le réalisme n'est pas pour lui déplaire), d'une de ces maisons de l'expiation volontaire sera partie une de ces prières suppliantes et ensanglantées qui sera retombée en rosée de pardon sur son âme pécheresse. J'aime à me représenter les prières, les soupirs, les sanglots, les supplications des saintes âmes, sous la forme d'un nuage qui monte s'épaississant entre le ciel et la terre. Or, sous l'action de la grâce, ces nuages se condensent et tombent en pluie fécondante, purifiante sur le monde. Parfois, pense Huysmans, le secret de ces compensations mystérieuses se découvre.

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, IXe Entretien.

Digitized by Google

La période qui réunit la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe fut vraiment « effroyable ». Huysmans qui la qualifie ainsi ne la calomnie pas. Cette période, où tout est mauvais partout, appelait de terribles expiations. Voilà pourquoi trois victimes apparaissent : sainte Françoise Romaine à Rome, sainte Colette en France, sainte Lydwine en Hollande. Pendant que l'humanité s'exalte et s'acharne dans sa besogne de prévarication, les trois saintes s'agenouillent, élèvent vers le ciel leurs prières, et, sous la vivante ogive que forment les bras levés de ces orantes, la société protégée continue à vivre malgré ses crimes.

Voilà donc la mission que reçoit et qu'accepte sainte Lydwine. Elle ne comprit pas tout d'abord ce que la Providence attendait d'elle, et, un moment, parut disposée à le décliner. Huysmans ne nous présente pas une de ces créatures artificielles, parfaites dès le lendemain de leur naissance, telles que les concevait l'hagiographie d'autrefois ; non, il entend le conseil du poète :

Toutefois aux grands cœurs prêtez quelque faiblesse.

L'hagiographie critique, scientifique (1), admet que le saint ait commencé par être un homme, et même qu'il ne cesse jamais complètement de l'être. Lydwine hésita donc à accepter d'abord ce qu'elle embrassa plus tard avec un enthousiasme de tortures qui rappelle les premiers martyrs alors que la mort, les chevalets étaient devenus à la mode, et que l'Eglise devait porter des lois pour interdire aux chrétiens de courir au martyre. Telle est l'idée théologique qui domine l'œuvre entière de Huysmans. On devra bien reconnaître qu'au simple point de vue de l'art cette idée relève singulièrement la dignité et le mérite du livre. D'abord c'est une idée ; y avait-il des idées dans le Huysmans première manière, j'en doute ! S'il y en avait que valaient-elles, et peut-on les comparer à ces beaux développements sur l'expiation (2). Un philosophe contemporain

(1) Voir les *Etudes du clergé*, par M. HOGAN, traduction BOUDINHON, p. 333.

(2) *Sainte Lydwine*, p. 49.

Digitized by Google

a produit avec éclat la théorie des idées-forces. On pense à cette belle conception quand on voit l'influence de l'idée que nous venons d'exposer sur la conception de Huysmans. Quand il avait choisi son sujet, il avait été attiré par la simplicité de cette vie de Lydwine, mais l'écrivain qui se flatte de conduire son sujet est trop souvent conduit par lui. Dès le moment que sainte Lydwine expie il faut bien dire ce qu'elle expie, et voilà comment le sujet se féconde tout à coup ; la biographie s'élargit et laisse entrer l'histoire.

Après avoir étudié les idées dans *Sainte Lydwine*, nous sommes donc amenés à étudier les faits. L'auteur les presse, les accumule dans sa magistrale introduction. En soixante-cinq pages il enferme tout le monde du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. C'est un chapitre de l'histoire universelle écrit par un historien réaliste avec une vigueur, une fougue incomparables. L'auteur a ramassé le fouet dont Juvénal se servait pour fustiger les corruptions de la décadence romaine et s'en sert à tour de bras. Je renvoie à ces pages si éloquemment indignées ceux qui contesteraient le talent de l'auteur. Cette magnifique introduction amène le récit détaillé des souffrances de Lydwine, les tortures individuelles, après les crimes collectifs, la biographie succède à l'histoire.

Toutes ces infamies résumées, flagellées dans ce premier chapitre représentent les crimes que doit expier Lydwine. Ces crimes, comment les expiera-t-elle ? En souffrant. On sent dès lors quelle dignité acquièrent ces souffrances expiatrices, elles prennent à la lettre, une importance catholique, elles offrent ce que je n'hésite pas à appeler un intérêt œcuménique. Il faut donc qu'on nous les raconte. Ce ne sont plus menus détails que l'histoire puisse négliger. A l'œuvre donc, réaliste, énumérez, décrivez toutes ces infirmités, toutes ces tortures ; ce sont des infirmités, des tortures rédemptrices. Chacune de ces souffrances expie une faute, chacune de ces tortures efface une souillure ; faute, souillure, de roi, de pape, de peuple. O poète, hier vous étiez réaliste par goût, vous allez l'être par devoir.

Et Huysmans accomplit son devoir avec vigueur. Il nous dira tout sur son héroïne ; non seulement il sait ce qu'elle

Digitized by Google

est, ce qu'elle a fait ; il a consulté Brugmann, à Kempis, les Bollandistes et les nombreux auteurs qui remplissent les huit pages de son *Index* bibliographique (1), mais il sait surtout ce qu'elle a souffert, il n'omet rien, il nous inflige le régal terrible de cette purulence, de ces plaies, de ces vers ; il recueille, passez-moi l'image, dans le calice étincelant d'or, chargé, surchargé d'émaux de sa période, ce pus, ces larmes et ce sang, et il les élève devant nous, vers Dieu, en nous commandant de nous incliner devant l'oblation qui nous sauve.

Et parce que sainte Lydwine expie plus encore par les souffrances de son âme que par celles de son corps, il se fait moraliste pour décrire ce mode supérieur d'expiation ; il pénètre dans l'âme de la martyre, les mains jointes, mais les yeux ouverts par une respectueuse curiosité ; il regarde il observe, il admire ; il écoute la voix de celle qui se résigne à souffrir, qui accepte d'être méconnue, délaissée par les siens, par son directeur, et à certaines heures, semble-t-il, par Dieu lui-même ; il entend retentir dans la solitude de cette détresse rédemptrice le *Deus meus, Deus meus ut quid dereliquisti me ?* Heureux Huysmans ! Comme il doit bénir Dieu de sa conversion. Jadis il était déjà moraliste, il peignait les âmes, mais quelles âmes que celles d'un André, d'un Cyprien, d'un des Esseintes !... Il sort libéré enfin par la grâce, de son cachot, de son amphithéâtre scatologique, et il entre dans ce vivant paradis d'une âme sainte qui comprend de plus en plus sa mission, qui, non contente de souffrir, prêche l'amour de Dieu qui la fait souffrir, transforme en chaire de vérité la couche où elle agonise, sauvant les âmes par la double efficacité de sa parole et de son enseignement. Car son âme odorante dégageait des parfums de sanctification, semblable à sa chair martyrisée qui, nous apprend Huysmans, fleurait le cinname et des parfums surnaturels, « les plaies étant devenues des cassolettes de parfums (2). »

(1) Pages 11-19.
(2) *Sainte Lydwine*, p. 289.

Digitized by Google

C'est que Dieu était content de sa servante, et la récompensait par le miracle. Voici donc une nouvelle série de faits ; la conversion de Huysmans lui ouvre tout un monde nouveau, le surnaturel. Huysmans nous raconte en effet comment Lydwine vivait sans prendre de nourriture (1) ; comment elle distinguait l'Hostie consacrée de celle qui ne l'était pas (2) ; comment elle révélait la vocation qu'il devait suivre à un jeune homme du diocère de Cologne, nommé Gérard (3) ; comment l'âme de Lydwine partait sous la conduite d'un guide céleste pour de mystérieux voyages sur terre et dans l'autre monde, aux Lieux saints (4), au Purgatoire (5), à l'Enfer (6), au Ciel (7). Il décrit avec une intrépide candeur de foi les miracles les plus étonnants, quelquefois les plus étranges (8). Devant ses affirmations, il ne faut pas hésiter. Huysmans se fâche même tout rouge contre l'école des Hagiographes, prêts à satisfaire leur haine du surnaturel, en fabriquant des histoires de saints confinés, avec défense de s'en échapper, sur la terre; de saints qui n'en sont plus (9). Polyeucte fait la leçon à Néarque. Huysmans n'aime ni les critiques, ni les rationalistes, ni les incrédules. Il est sévère pour les uns, il est féroce pour les autres.

Au besoin il retournerait contre les païens les armes que les païens employaient contre nous. Il n'hésite pas à faire appel au bras séculier contre les incrédules, contre les Francs-Maçons. Parlant de la décadence des mœurs et de la foi chrétienne, « il eût, dit-il, peut-être fallu recourir aux mesures abolies d'antan, user de quelques chemises dûment soufrées, de quelques bons bûchers de bois bien sec ; mais

(1) *Sainte Lydwine*, p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 134.
(3) *Ibid.*, p. 229.
(4) *Ibid.*, p. 179.
(5) *Ibid.*, p. 163.
(6) *Ibid.*, p. 173.
(7) *Ibid.*, p. 258.
(8) *Ibid.*, p. 259.
(9) *Ibid.*, p. 286

Digitized by Google

l'âme poussive des catholiques eût été incapable de souffler sur le feu pour le faire prendre (1).

Le terrible apôtre se vante, je crois, que si l'on rallumait les bûchers, au lieu d'aller chercher un fagot, il courrait aux pompes. D'ailleurs, cette intransigeance qui menace si véhémentement les hérétiques et s'adresse même à certains catholiques suspects de ne pas croire à la lettre tout ce qu'il raconte, donne des armes contre elle-même. N'infirme-t-il pas l'autorité d'un de ses principaux témoins, de Brugmann, quand il lui reproche d'attribuer à la sainte toute une série de rengaines que manifestement il « invente ». Car enfin si Brugmann « invente » les discours de la sainte, n'aurait-il pas « inventé » quelqu'un des miracles qu'il lui prête, et que Huysmans raconte sur la foi de Brugmann ?

Résumons cette seconde partie de notre conférence et constatons que la *Vie de sainte Lydwine* présente un caractère tout autre que celui des ouvrages précédents de l'auteur. Cette fois-ci les faits ne manquent pas. Histoire de l'époque, histoire physique, morale, surnaturelle de la sainte, que de choses a renfermées dans ce volume cet écrivain qui jusqu'ici se contentait de si peu ! Cette richesse d'idées et de faits lui vient de sa foi nouvelle, elle a agrandi son horizon et son domaine intellectuel. Non seulement il pense mieux, mais encore il pense davantage. Les idées et les faits se pressent et s'harmonisent dans son œuvre ; l'artiste est l'obligé du chrétien.

*
* *

Cet artiste n'est-il pas, même dans son style, l'obligé du chrétien, c'est ce que nous allons examiner.

Tout d'abord une qualité nouvelle apparaît dans l'œuvre de Huysmans hagiographe. On dirait qu'il a reçu avec la

(1) *Sainte Lydwine*, p. 309.

Digitized by Google

grâce de la *conversion* la grâce de la *composition*. Jusqu'ici il *composait* médiocrement ; ses romans ressemblaient à une comédie à tiroir, les épisodes se suivaient et ne s'enchaînaient pas ; ils ne naissaient pas les uns des autres, aucune idée générale ne dominait cet éparpillement de circonstances. Les petits détails s'avançaient en foule, confusément vers le dénouement ; toujours l'analyse, la synthèse jamais. La théologie pénétrant dans l'œuvre de Huysmans y a introduit la discipline. Elle prend la première place, elle fournit la clef de voûte, l'idée générale et maîtresse; et tous les détails : pensées, sentiments, faits, viennent se grouper, s'édifier autour d'elle.

Mais si Huysmans a reçu la grâce de la composition, a-t-il reçu celle de l'élocution ? En devenant hagiographe, a-t-il pris le style hagiographique ? Est-il au moins devenu classique ?

Je n'hésite pas à le dire, le style de *Sainte Lydwine* n'est ni hagiographique, ni classique.

Il y a un style hagiographique. Lisez tous les hagiographes, Ribadeneira, Surius, Giry, Godescard, les Bollandistes petits et grands, les écrivains de la collection Lecoffre loués par l'abbé Hogan (1) dans son ouvrage si curieux. Ils sont loin d'écrire de la même manière. Rien ne ressemble moins à une vie de saint Ignace, du Père Laynez, d'Alphonse Salmeron ou de saint François de Borgia, écrite par Ribadeneira, qu'une monographie écrite par les Bollandistes, car s'il n'y a guère de critique dans Ribadeneira, elle abonde chez les Bollandistes. Et cependant tous ces auteurs se ressemblent par quelques traits communs : ils sont graves, ils sont réservés ; ils se gardent bien de tout dire ; ils pensent qu'une vie de saints doit édifier de la première page à la dernière, ils n'auraient jamais osé raconter un détail, émettre une idée, un jugement susceptible d'étonner la piété des faibles. Ils sont abstraits. Ils ne veulent pas distraire ou encore moins troubler le lecteur ; ils ne s'adressent qu'à la pensée, ils endorment ou

(1) *Etudes ecclésiastiques*, p. 339.

Digitized by Google

tout au moins ils s'abstiennent d'éveiller l'imagination. Il ne faut pas que l'image fasse oublier le bon exemple ! Si l'attention allait se détourner du fond sur la forme, des idées sur le style, du saint sur le biographe ! ! ! Dans certaines communautés, pendant les saints exercices de la retraite, on suspend un écran devant les carreaux des fenêtres ; le soleil est mis en quarantaine ; il viendrait dissiper les esprits. C'est une tentation, qu'un rayon de soleil, l'écran, l'écran sévère et recueilli, vous protège contre elle. Je serais tenté de dire, sans aucune intention ironique, que le style hagiographique est le *style-écran*. Enfin le style hagiographique est humble, charitable ; il pratique toutes les vertus chrétiennes et

Jusqu'à je vous hais, il dit tout tendrement.

Or Huysmans, même dans *Sainte Lydwine*, n'est pas toujours grave, pas toujours réservé; il n'est jamais abstrait. Il se livre parfois à toutes les audaces de son tempérament réaliste; lisez la page 246, où il décrit l'attentat dont fut victime sainte Lydwine de la part de quelques « chenapans ». C'est ainsi qu'il les appelle. Je crois bien qu'il ne manquerait pas de religieux et surtout de religieuses pour trouver qu'à raconter d'une certaine manière, on se rend presque complice de ce que l'on raconte. Ces saintes âmes auraient tort, mais l'écrivain a-t-il complètement raison? J'ajoute que Huysmans ne pratique pas davantage la charité. Je reconnais que l'auteur de *Sainte Lydwine* s'est attendri, s'est réconcilié avec les hommes; que Jules Lemaître ne devrait plus dire de lui : « il aime haïr » ; que la faculté affective s'est réveillée dans l'artiste devenu chrétien, parce qu'il est devenu chrétien ; mais il a des progrès à faire, car le vieil homme, reparaît encore, le fouet à la main.

Il n'est guère indulgent ni même respectueux pour les rois de France et d'Angleterre qui déshonorent leur couronne et leur siècle, pour les évêques et les papes qui ne prouvèrent que trop, dans cette triste époque, que Dieu n'a besoin de personne pour gouverner son Eglise, pas

Digitized by Google

même du concours de ceux qui la représentent ! S'il ne se gêne pas avec les rois et les papes, il se gênera encore moins avec les petits, avec ce malheureux curé de Schiedam qui, hélas ! administrait bien mieux sa cuisine que sa paroisse et qu'il appelle sans hésiter : « l'homme aux chapons » ; avec Brugmann, le biographe de la sainte, et il qualifie de rengaines, les discours que le prolixe narrateur prête à Lydwine. Contre qui d'ailleurs ne s'emporte-t-il pas ? Il s'élève contre les protestants, contre les jansénistes, contre les catholiques « poussifs » d'à présent, contre les critiques, même contre ceux qui dirigent l'école française de Rome ; contre les naturalistes qui doutent, contre les naïfs qui ne doutent pas assez, contre le père Schmäger, jésuite allemand, qui a imaginé quelques analogies subtiles entre certaines souffrances de Lydwine et certaines fautes des chefs de l'Eglise, analogies qu'il trouve « un tantinet cocasses ». Or quand Huysmans est en colère, ce qui lui arrive plus que de raison dans une vie de Saints, il saisit, il ramasse dans le vocabulaire le premier projectile venu, le glisse dans sa fronde et le lance à la tête de son adversaire, si haut soit-il. C'est ainsi que David traitait Goliath, seulement le Goliath de Huysmans n'est pas toujours un philistin.

L'Hagiographie, personne grave et bien élevée, doit s'étonner des progrès étranges qu'elle réalise à l'école de son nouveau maître qui est vraiment un enfant, j'allais dire un gavroche terrible. Il peut se vanter de l'avoir (je n'ose prononcer le mot) *déniaisée*. Il lui a enseigné jusqu'à l'argot. Elle sait maintenant ce que signifient les singuliers vocables de « chenapans », « bafrer », « tarabuster », « cambuse » ; elle ose parler de « briques culottées » ! On serait tenté de se demander si elle ne va pas s'inspirer désormais de Baudelaire ou de Richepin, des *Fleurs du mal* ou de *la Chanson des Gueux*.

Assurément Huysmans a raison de blâmer la mignardise de Brugmann sous la plume duquel Lydwine devient *la petite pauvresse*, *la petite servante du Christ*, *la petite femme*, *la petite plante*, *la petite rose*, *la petite agnelle*,

Digitized by Google

Lydwinula, *la petite Lydwine*. Mais ne tombe-t-il pas dans l'excès contraire ! Si Brugmann abuse des diminutifs, lui, n'abuse-t-il pas de fréquentatifs, des péjoratifs ?

Après avoir lu cette *Vie de sainte Lydwine*, œuvre si bruyante, si agressive dans certaines pages dont il ne faut pas exagérer le nombre, la pensée m'est venue de rouvrir la *Vie de sainte Elisabeth* par Montalembert !! Certes, la science ne manque pas ici. En même temps, la gravité, la douceur, la suavité est partout. Lisons seulement quelques titres de chapitres, car il y a une telle surabondance d'onction dans ce livre exquis qu'elle déborde jusque dans les sommaires. Après les sonorités cuivrées du trombone de Huysmans, on écoute avec délices la mélodie céleste qui chante sainte Elisabeth. Ecoutez, Montalembert commence :

« Comment le duc Hermann régnait en Thuringe et le duc André en Hongrie, et comment la chère sainte Elisabeth naquit à Presbourg et fut transportée à Eisenach. »

« Comment la chère sainte Elisabeth honorait Dieu dans son enfance. »

« Comment la chère sainte Elisabeth eut à souffrir pour Dieu. »

« Comment le jeune duc Louis fut fidèle à la chère sainte Elisabeth et comment il l'épousa. »

Ce langage est bien hagiographique. Il ne fait pas sourire, mais il émeut. Il s'accorde délicieusement avec le sujet. C'est bien dans ce style qu'il fallait raconter l'idylle pieuse de sainte Elisabeth. Ces formules exquises contrastent avec les âpretés, les crudités de l'émule de Montalembert, dont nous étudions l'œuvre puissante et parfois violente. Comme ceci repose de cela.

Mais on peut ne pas avoir les qualités d'un genre et en avoir les défauts, je parle d'un certain sensualisme mystique qui d'ailleurs est trop bien porté pour que je ne sois pas mal venu à en dire du mal. Si j'allais compromettre sainte Thérèse et défendre Huysmans avec des citations empruntées à la grande réformatrice... ! Je parle aussi d'une sorte de préciosité. Peut-on rapporter, par exemple, cer-

Digitized by Google

taines opérations intimes de la grâce à « l'amoureuse astuce du bienfaisant tortionnaire » (1)?

Cette préciosité, cette sensualité mystique forment avec les violences, les crudités que nous avons signalées un contraste étrange, piquant. Parfois ce contraste devient criant; il produit l'effet d'une discordance douloureuse lorsque le mot brutal, réaliste, boulevardier se rencontre en pleine phrase mystique, et qu'un de ces paysans du Danube, un de ces croquants du vocabulaire pénètre dans le temple, et fait claquer ses sabots sur les dalles. Il paraît que cet hagiographe n'est pas un professionnel de l'hagiographie; quelque chose de son passé accompagne Huysmans dans son présent. La muse de cet écrivain ressemble parfois à ces Madeleines de musée si repentantes et si immodestes. Mais ne suis-je pas un peu sévère? Je ne sais si les oblats sont tenus de se donner la discipline, vous voyez bien qu'ils la reçoivent, mais c'est d'une main amie, très amie, je me reproche presque mes rigueurs au moment où je les exerce.

Et toutefois, je considérerais comme une injustice d'en rester là. Parce que Huysmans n'a point toutes les qualités du style hagiographique, est-ce à dire qu'il n'en a aucune? Ou encore, parce qu'il n'a point toujours les qualités du style hagiographique, est-ce à dire qu'il ne les a jamais? J'ai assez condamné, je voudrais louer; assez de vinaigre comme cela, changeons de burette.

Eh bien, malgré ses défauts que je n'ai ni dissimulés ni exagérés, ce style est assez hagiographique pour intéresser et édifier, bien plus que des œuvres d'une hagiographie plus correcte. Car ils sont nombreux, les passages que l'on peut citer, citer partout, même dans un couvent, même dans une *Semaine catholique*. Lisez la page 93, sur « la lassitude des prières inexaucées »; les pages 48 et 49, où l'auteur expose la doctrine de la souffrance réparatrice; la page 100, où il développe en si bons termes la double solidarité du mal et du bien; la page 90, où il parle si délicieu-

(1) *Sainte Lydwine*, p. 124.

Digitized by Google

sement de l'Eucharistie, et surtout la page 322, qui renferme l'émouvante, l'édifiante description de la bénédiction du Très Saint Sacrement, reçue en terre étrangère, en pays protestant. On n'est pas plus sincèrement, plus éloquemment catholique. C'est une de ces pages qui faisait dire à Mgr d'Hulst en présence d'un contradicteur qui n'admettait pas encore la sincérité de la conversion de Huysmans : « Il y a des états d'âme qu'on n'invente pas ».

D'ailleurs, elles sont nombreuses, les pages qui ressemblent à celles que je viens de signaler. Je dirai même que parfois la phrase de Huysmans se dégage, se subtilise, s'immatérialise ; on dirait d'un voile de blanche congréganiste flottant autour de la pensée, la dissimulant quand il convient avec une sainte et ombrageuse délicatesse. Je ne sais rien de plus virginal, de plus *enfant de Marie* que certains récits où il raconte ce que je serais tenté d'appeler l'impossible avec une réserve de langage exquise, une poésie vraiment angélique. N'ai-je pas dit plus haut que la muse de Huysmans ressemble à ces Madeleines des salons de peinture si contrites, mais plus contrites que modestes, mais elle ressemble aussi aux chérubins agenouillés devant le tabernacle, si purs, si mystiques, si aériens, si immatériels, qui s'envoleraient bien vite et bien haut si l'adoration ne les retenait sur la terre.

Voilà dans quelle mesure le style de Huysmans est et n'est pas hagiographique.

Ce style est-il classique ?

Non, puisque plusieurs des qualités du style hagiographique sont les qualités du style classique. L'art classique procède par prétermission, par élection et use avec modération de ses richesses ; il n'estime pas que tout soit matière d'art ; il choisit même dans les objets éligibles, ceux qui sont les plus dignes et il les embellit encore. De plus, il choisit dans un fait le détail le plus représentatif, il ébauche le tableau et laisse à l'imagination le soin de le compléter. Il est modéré, *ne quid nimis*, il ne dit rien de trop, il évite de transformer le sentiment en sensation, et quand il

Digitized by Google

éveille la sensation, il entend que cette sensation soit douce, berce l'âme et ne la secoue pas violemment.

Voilà peut-être l'esthétique classique.

Mais depuis les classiques, nous avons marché; on n'accepte plus aujourd'hui tous les articles de ce symbole ; la transformation des mœurs, des idées, des tempéraments, a modifié l'esthétique. Est-ce un progrès, est-ce une décadence? Je crains bien que notre littérature ne soit une littérature de décadence. De plus, nous sommes en pleine démocratie, cela se sent. Une nouvelle esthétique a donc surgi, violente, précise, pittoresque, brutale. Huysmans la formule dans *Certains*, notice consacrée au peintre Félicien Ropp. D'après lui « toute œuvre d'art devait être suraiguë » ; pour être « suraiguë », « toute œuvre d'art devait être satanique ou mystique. En dehors de ces points extrêmes, il n'y avait plus que des œuvres de climat tempéré, de purgatoire, des œuvres issues de sujets humains plus ou moins pleutres (1). »

Huysmans sera donc « suraigu » dans sa prose poétique, car il est l'un des représentants les plus curieux de ce genre qui transporte la poésie en dehors de la poésie elle-même et l'enferme dans le rythme réel mais moins déterminé de la prose.

Huysmans est « suraigu » dans ses descriptions. Son livre est une longue description. Faisant à la fois œuvre d'édification et œuvre d'art, l'auteur consacre à certains épisodes une place qu'une vie de saint qui ne veut être que cela, ne leur attribuerait pas : description de la Hollande, de Schiedam, d'un incendie, de la maison de sainte Lydwine, de l'église où la sainte priait, de l'église où on la prie maintenant ; description des Lieux saints, de l'enfer,

(1) Huysmans n'est ni ami des classiques ni classique. Comment traite-t-il ces éternels modèles? A peu près comme les frères de Goncourt traitèrent Molière. Voici en quels termes il s'exprime sur Virgile : Dans *A rebours* il reproche à Virgile « cette prosodie pesante et sèche, la contexture de ces vers râpeux et gommés, dans leur tenue officielle, dans leur basse révérence à la grammaire, ces vers coupés à la mécanique, par une imperturbable césure, tamponnés en queue toujours de la même façon par le choc d'un dactyle contre un spondée... »

Digitized by Google

du purgatoire, du ciel même. Mais il décrit surtout la sainte à tous les âges, dans toutes les attitudes, dans toutes ses infirmités... Le vocabulaire de la souffrance défile tout entier dans ces pages douloureuses; c'est une vraie litanie d'hôpital, d'amphithéâtre; cette litanie, récitez-la avec lui, si vous voulez, mais dispensez-moi de la réciter devant vous. On peut lire en particulier certaines pages, elles supporteraient difficilement la lecture publique, elles rappellent (toutes les décadences se ressemblent) les descriptions anatomiques de Sénèque ou les satires de Juvénal. Huysmans, M. Jules Lemaître l'a dit avec sa justesse ordinaire, personnifie les « outrances suprêmes d'une fin de littérature ». Mais, si c'est un tort de tout montrer, c'est un art puissant de pouvoir montrer, de mettre en relief si vivant ce qu'on exprime. La puissance évocatrice de ce style est vraiment surprenante; il donne sans cesse non seulement la vision, mais la sensation de ce qu'il montre; on ne lit pas, on voit, on sent; si l'on a des nerfs, on s'évanouit. Mais, préfèrerait-on à ce breuvage vigoureux et capiteux le chloroforme que nous administrent tant de longs, verbeux et filandreux hagiographes?

Il ne faudrait d'ailleurs, rien exagérer; si Huysmans ne craint pas de nous montrer le laid, il nous montre aussi le beau. Si les infirmités de Lydwine sont très laides, son âme est très belle. Si la paille fétide déshonore son foyer indigent, si sa maison terrestre est fort laide, bien belle est la maison supra-terrestre où l'extase la conduit, où Huysmans l'accompagne pour décrire ensuite avec magnificence ce qu'il a vu. Je ne sais même si le beau n'est pas plus beau à côté du laid. On éprouve en lisant *Sainte Lydwine* l'impression que cause au visiteur la vue du chef-d'œuvre de Murillo : *Sainte Elisabeth soignant les lépreux*. Connaissez-vous ce tableau, Mesdames? — Oui certes! — Mais par une copie?... Alors, vous ne le connaissez pas. Je l'ai vu. Les copies mentent! Elles corrigent la vigueur, la sincérité audacieuse de l'original; elles ne vous montrent que le sourire de sainte Elisabeth, elles enlèvent ou laissent à peine deviner le réalisme de l'artiste. Ah! comme il

Digitized by Google

est cruellement vrai ! Ces lépreux sont bien des lépreux. Armé de ma lorgnette, je les ai vus sous leur enveloppe fétide, sous leur carapace abjecte, sous la végétation blanchâtre coupée de veines sanguinolentes que la hideuse maladie a semée et entretient sur leur tête, sur leur poitrine dévorée par le prurit et labourée par leurs ongles convulsifs !... Or, sur ces misères descend le sourire, et se pose la blanche main de la reine. Ah ! n'allez pas séparer ce que l'art a uni ; supprimez les lépreux, vous avez un tableau banalement classique ; supprimez sainte Elisabeth, vous n'avez qu'une page de peinture anatomique bonne à suspendre dans un amphithéâtre. Si vous rapprochez, au contraire, la lèpre et la sainteté, la main qui déchire d'un geste exaspéré ces chairs malades, de la main qui les panse et les bénit, vous avez un chef-d'œuvre où le laid discipliné, subordonné, concourt à l'expression esthétique et sert à sa manière la pensée et l'ambition de l'artiste.

Mesdames, *Sainte Lydwine*, c'est le tableau de Murillo. Mais avec un artiste, un mandarin comme Huysmans, il ne faut pas se contenter d'étudier ses descriptions, il faut le suivre dans le détail de son labeur d'artiste ciseleur de phrase ; il faut surprendre le joailler, le maître-orfèvre dans son atelier. Pour parler sans figures, examinons la syntaxe et le vocabulaire de Huysmans.

Avant de commencer signalons une des particularités de son esthétique. C'est le procédé de la communication d'idiome. Que les théologiens me pardonnent cet emprunt. Pour lui, les couleurs sont sonores et les sons colorés. Mais est-il donc l'inventeur du système ? Et ce système ne serait-il pas scientifique ? N'avons nous pas assisté à Toulouse à une conférence faite par un spécialiste sur l'audition colorée ? La peinture ne parle-t-elle pas d'ailleurs, depuis longtemps de tons criards, et la musique de sons éclatants, de belles mélodies ? Ces antécédents nous préparent à comprendre et peut-être à excuser une « exhalaison blonde et tirant sur le roux (1) ».

(1) *Sainte Lydwine*, p. 324.

Digitized by Google

Entrons maintenant dans le détail de la syntaxe et du vocabulaire de notre écrivain.

La phrase de Huysmans chante admirablement. On voit bien qu'il est disciple de Flaubert. Quand la phrase ne chante pas c'est de l'art encore. Elle a ses dissonances voulues, ses cadences brisées. Si vous me permettiez de parler grec, je dirais que Huysmans emploie avec habileté le rythme catalectique. On attend pour la fin de la période un mètre large, un péon, un choriambe, un ditrochée ou un ionique, il vous sert à dessein un spondée maigre et lourd contre lequel la phrase se heurte et le rythme se brise.

Dans ce cadre rythmique il introduit un vocabulaire d'une prodigieuse richesse. Cicéron demande à l'orateur de posséder *Sylva rerum* et *copia verborum*. La forêt verbale de Huysmans est singulièrement riche et touffue. Je sais bien que certains critiques souriraient de ce mérite qui d'après eux n'en serait pas un. Des mots!! Des mots!! Ils se figurent sans doute, qu'il suffit de n'avoir pas de mots pour avoir des idées! J'insiste donc sur cet éloge. Huysmans possède à son service un outillage verbal très complet. Je le soupçonne d'avoir comme jadis Théophile Gautier, de si artistique ou plutôt de si artificielle mémoire, une bibliothèque de dictionnaires et de l'étudier. Qui sait même si avant sa conversion il ne disait pas avec le Sylvestre Baunard de M. Anatole France : « Il n'y a pour moi dans le monde que des mots, tant je suis philologue. » Il possède d'abord tout le vocabulaire officiel, tout le vocabulaire, entendez-vous? Pour lui, comme pour Victor Hugo, son modèle, il n'y a ni mots nobles ni mots roturiers. Il les accepte tous, d'où qu'ils viennent, sans leur demander d'où ils viennent. Huysmans fait en outre des emprunts à la langue du passé que parlent avec une candeur si pathétique les vitraux de nos cathédrales.

Mais se contente-t-il d'emprunter, n'invente-t-il pas? Il use et quelquefois abuse de la permission que lui donne le très classique auteur de la *Lettre à l'Académie* : « Je voudrais, dit Fénelon, autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux sans danger d'équivoque ».

Digitized by Google

Huysmans invente donc des termes par simple caprice quelquefois, ce que Fénelon ne lui permet pas, car dans le texte fénelonien la restriction accompagne la permission donnée, ce que Jules Lemaître lui reproche justement. Il invente parce que la fièvre inventive sévit dans le monde des lettres et qu'il a été atteint par l'épidémie. Il aurait pu cependant consulter ses dieux : Victor Hugo, Flaubert, Anatole France, qui ne sortent pas du vocabulaire classique. Flaubert a même horreur de l'exotisme verbal jusque dans un sujet qui semblait l'autoriser. Il emploie le plus souvent l'équivalent français du mot étranger, barbare, qu'il ne veut pas introduire dans son œuvre.

Mais Huysmans invente aussi (et cette fois il peut s'autoriser de Fénelon), par besoin, prenant la liberté de puiser non où il veut mais où il doit, dans le vieux réservoir grec et latin, latin surtout. Le vocabulaire classique lui semble pauvre ! (*O verborum inops Gallia.*)

Il invente enfin par délicatesse de raffiné, parce que le mot propre est usé, banal. J'ai souvent fait cette expérience; j'ai substitué le terme classique au néologisme, le charme de l'expression s'évanouissait. D'ailleurs Huysmans sait inventer ; les nouveaux venus qu'il introduit dans notre langue y étaient déjà représentés : nous avions *inégal* il nous donne *inégalable ; quiétude*, il nous donne *quiet ; aménité*, il nous donne *amène ; équitable*, il nous donne *inéquitable ;* de *grabat* il dérive grabataire, ce trétrasyllabe mélancolique qui s'allonge comme un fit de malade ; nous avions *ténèbres* au pluriel il le met au singulier. Ce vocabulaire est donc à la fois nouveau et intelligible. Huysmans ne recommence pas Ronsard ; il n'écrit pas pour l'Institut seul mais pour tout le monde et tout le monde le comprend et l'achète. Et toutefois je constate que la fièvre inventive sévit moins dans *Sainte Lydwine* que dans les œuvres précédentes; néanmoins, je ne vois pas qu'on puisse rattacher ce fait à la conversion de l'auteur. Mais ne doit-il pas à sa conversion cette augmentation de richesse verbale ? Tout le vocabulaire hagiographique, ascétique est venu grossir son trésor déjà si riche. Il doit surtout à sa

Digitized by Google

conversion une sorte d'apaisement intérieur qui est passé dans son œuvre, où certaines pages sont animées d'un souffle plus doux, presque suave. Tout s'est atténué, calmé, descriptions, style, vocabulaire.

Certes, nous sommes loin de la sérénité classique et hagiographique, je n'oublie point ce que j'ai dit plus haut; nous sommes loin aussi d'*A vau l'eau*, d'*A rebours*, de *Là-bas*. Qui sait même si Huysmans ne se serait pas réconcilié avec la nature. Jadis il écrivait :

« La nature a fait son temps ; elle a définitivement lassé par la dégoûtante uniformité de ses paysages et de ses ciels l'attentive patience des raffinés. Au fond quelle platitude de spécialiste confiné dans sa partie ! Quelle petitesse de boutiquière, tenant tel article à l'exclusion de tout autre ! Quel monotone magasin de prairies et d'arbres ! Quelle banale agence de montagnes et de mers (1). »

Aujourd'hui il l'aime, il la décrit, c'est une véritable réconciliation (2). Comment l'ami de Dieu pourrait-il ne pas aimer l'œuvre de Dieu ? D'ailleurs, l'âme apaisée se plaît à goûter le grand spectacle et l'universelle symphonie des sons et des couleurs que présente la nature. Tous les saints n'ont-il pas aimé la nature ? Qui ne se rappelle que sainte Thérèse choisissait toujours pour bâtir ses couvents les sites les plus beaux, un beau paysage n'est-il pas une perpétuelle exhortation à louer et à aimer Dieu ?

* * *

Ainsi Huysmans doit à sa conversion d'être plus élevé dans le choix de son sujet, plus substantiel et plus méthodique dans la manière dont il le traite, plus modéré dans son style ; il lui doit surtout d'avoir fait un « livre de piété ». C'est ainsi que M. Lionnel qualifie l'ouvrage de

(1) *A Rebours*.
(2) *Sainte Lydwine*, pp. 334, 335.

Digitized by Google

Huysmans dans un article de la *Quinzaine* auquel le présent article doit beaucoup. Oui vraiment *Sainte Lydwine* est un « livre de piété » dont saint Ignace ne se scandalise pas, un livre que saint Thomas approuve, un livre dans lequel M. Olier fait sa lecture spirituelle, un « livre de piété » pour le redire encore, et cela non seulement parce que l'appendice renferme les deux offices de la Sainte que l'auteur a empruntés au bréviaire janséniste du XVII^e^ siècle et au bréviaire catholique du XIX^e^, mais encore et surtout parce qu'il offre aux chrétiens qui souffrent des leçons utiles et de grandes consolations. Cet ouvrage bienfaisant pourra prendre place à côté de la *Journée des malades* de l'abbé Perreyve auquel il ressemble si peu. Ses qualités et j'ajoute ses défauts eux-mêmes le porteront dans des milieux où l'influence catholique pénètre difficilement; il y fera du bien.

Un aumônier militaire me racontait ces jours derniers qu'un jeune soldat, un volontaire lettré, un normalien devait subir une opération douloureuse et indispensable, et ne pouvait s'y résigner. L'aumônier lui prêta *Sainte Lydwine*, le patient la lut avec avidité, après avoir achevé sa lecture il dit: Faites entrer le chirurgien. Si M. Huysmans apprend cette histoire, elle le soutiendra, le récompensera et l'encouragera. Merci, cher Maître.

*
* *

L'ami dont je vous ai parlé en commençant m'offrait, il vous en souvient, ses condoléances anticipées. Je crains de de les avoir trop méritées et, ayant dit de l'auteur de *Sainte Lydwine* trop de bien et trop de mal, de n'avoir satisfait ni les amis de cet écrivain ni les autres. J'ai du moins dit ce que je pense de ce chrétien sincère, de cet artiste puissant, violent, parfois exquis, et de l'action de la foi sur ce remarquable talent. En devenant chrétien l'artiste a grandi ; la foi a déjà pratiqué un premier émondage dans

Digitized by Google

les luxuriantes richesses de cette vigoureuse nature, elle achèvera son œuvre; Huysmans grandira encore; et il enrichira d'un nom illustre la liste de ces artistes-apôtres qui, dociles à la consigne et à l'exemple de Chateaubriand, conduisent les âmes au bien par le beau.

Le chanoine VALENTIN,
Professeur à la Faculté libre de lettres de l'Institut Catholique de Toulouse.

Digitized by Google

L'ABJURATION DE JEANNE D'ARC

AU CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN

ET

L'AUTHENTICITÉ DE SA FORMULE

ÉTUDE CRITIQUE [1]

V

Le soleil s'est levé radieux le 24 mai, jeudi après la Pentecôte. Les charpentiers ont terminé leur œuvre : il est huit heures. Deux estrades ont été dressées dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen (2), l'une en face de

(1) Voir le numéro de juin.

(2) En mars 1871, l'abbé COCHET explora 120 mètres carrés du jardin de Saint-Ouen, au sud de la magnifique église, non loin et un peu à l'est du portail des Marmousets. Ces fouilles amenèrent la découverte d'un cimetière remontant au VII[e] siècle, avec tombes mérovingiennes et carolingiennes. Il crut avoir découvert l'emplacement de l'abjuration de Jeanne d'Arc en 1431 (*Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1871/2, t. II, p. 216-57, figg; *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1876, 3[e] sér., t. VIII, p. 482, 3 pl.). Par un sentiment de délicatesse, devenu un peu étranger à nos mœurs, M. Ch. de BEAUREPAIRE s'abstint, du vivant du docte archéologue normand, de le contredire. Dans de modestes *Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen*, il

Digitized by Google

l'autre. La plus grande est destinée aux deux juges, Cauchon et Lemaître, et au monde ecclésiastique: on distingue à son chapeau rouge le cardinal d'Angleterre, Henri Beaufort, évêque de Winchester, les évêques de Thérouanne, de Noyon et de Norwich, les abbés de Fécamp, de Saint-Ouen, de Jumièges, du Bec-Hellouin, de Cormeilles, du Mont-Saint-Michel, de Mortemer et de Préaux, les prieurs de Longueville-Giffard et de Saint-Lô de Rouen, vingt-sept maîtres, docteurs, licenciés ou bacheliers, et plusieurs autres personnages. Sur l'autre montent Guillaume Erard, recteur émérite de l'université de Paris et chanoine de Langres, chargé de la prédication (1), les greffiers Manchon et Boisguillaume, l'huissier Massieu. Entre deux, des soldats anglais et une foule de curieux. De côté, le bourreau avec sa charrette, prêt à emmener la victime qu'on lui livrera (2). Dès le matin, maître Beaupère (3) s'était rendu par ordre auprès de Jeanne, dans sa prison; il lui annonça qu'elle allait être conduite sur un échafaud pour y être « prêchée »: « Si vous êtes bonne chrétienne,

a montré qu'il avait pour limites : 1° une ligne partant de l'église paroissiale Sainte-Croix-Saint-Ouen et la porte méridionale de l'église abbatiale; 2° la nef de cette même église; 3° une ligne du bas de cette nef à la rue Saint-Amand; 4° la rue venant du pont de Robec et la grande rue Saint-Ouen (*Précis anal. d. travaux de l'Acad. de Rouen*, 1875-6, p. 211-30, plan; cf. p. 192-3). On peut voir aussi le plan dressé pour l'*Histoire de l'abbaye de S. Ouen* (1602) et A. SARRAZIN, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, p. 351. L'abjuration a dû avoir lieu entre la façade de Saint-Ouen et le portail des Marmousets.

(1) BEAUREPAIRE, *Notes sur les juges*, p. 402-8. Il n'était pas fier d'avoir à remplir cette mission. Il disait au celestin Jean de *Lenoncoliis* que cette besogne lui déplaisait et qu'il aurait bien préféré être en Flandre à ce moment (*Procès*, t. III, p. 113). On va voir qu'il remplit néanmoins avec âpreté le rôle que Cauchon lui avait imposé.

(2) « Tortor cum quadriga erat in vico, expectans quod daretur ad comburendum » (*Procès*, t. III, pp. 65, 147, 149, 273). L'exécuteur des hautes œuvres à Rouen se nommait Geoffroi Therage (BEAUREPAIRE, *Rech. sur le procès de condamn.*, p. 358-9; Sim. LUCE, Discours à la Société d'histoire de Normandie (1890). Le procès de réhabilitation semble supposer le bûcher allumé (t. III, pp. 273, 360).

(3) BEAUREPAIRE, *Notes sur les juges*, p. 397-400; DOINEL, ouvr. cité, p. 421-2.

Digitized by Google

ajouta-t-il, vous direz là que vous mettez tous vos faits et dits en l'ordonnance de notre mère saincte Eglise et en espécial des juges ecclésiastiques » (1). Elle était sous cette impression quand une charrette vint la prendre pour la mener à Saint-Ouen (2). Arrivée à une petite porte, elle se rencontra avec Loiseleur (3), qu'on lui donnait pour conseil (4) : « Jeanne, croyez-moi, il ne tient qu'à vous d'être sauvée. Reprenez votre habit et faites ce qu'on décidera ; sans cela, vous serez en péril de mort. Si vous faites ce que je vous dis, il vous en arrivera tout bien et aucun mal ; vous serez mise entre les mains de l'Eglise » (5).

Jeanne montée sur l'ambon, Cauchon donna la parole à Erard. Le prédicateur prit pour texte ce verset de l'Evangile selon saint Jean : « Le sarment ne peut porter de fruit par lui-même, s'il ne demeure attaché à la vigne ». Il développa solennellement son thème, nous dit le procès-verbal officiel : tous les catholiques doivent demeurer dans la véritable vigne, qui est de notre sainte mère l'Eglise, plantée de la main du Christ. Par ses erreurs nombreuses et ses crimes graves, Jeanne s'est séparée de l'unité de l'Eglise, et a scandalisé le peuple chrétien. Le texte complet existait encore du temps d'Edmond Richer : « J'ay veu et leu ce sermon plain d'impostures », dit-il dans son *Histoire de la Pucelle d'Orléans* (6). En son absence, nous allons recourir aux témoins de la réhabilitation : sept en ont donné des extraits, qui semblent de simples variantes d'une seule idée. Courcelles est en cela, comme dans tout le reste de sa déposition, d'une nullité désespérante ; il

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 21.

(2) « Fuerat adducta in quadriga usque ad cœmeterium Sancti Audoeni Rothomagensis » (*Procès*, t. II, p. 351).

(3) Sur ce fourbe, qui remplit le rôle d'espion auprès de Jeanne, voir BEAUREPAIRE, *Notes sur les juges*, p. 445-52 ; DOINEL, ouvr. cité, p. 413-5.

(4) « Assistente sibi pro consilio magistro Nicolao Loyseleur » (*Procès*, t. III, p. 146).

(5) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 146.

(6) *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. II, f° 198 v° ; voir encore son Advertissement au lecteur, liv. I, f° 8 v°.

Digitized by Google

n'avait retenu qu'un mot : « L'orgueil de ceste femme »(1). « Ha ! noble maison de France, dit Erard, qui as toujours été protectrice de la foi et la maison très chrétienne, as-tu été ainsi abusée ! et Charles, qui se dit roi et de toi gouverneur, a adhéré comme hérétique et schismatique (tel est-il) aux paroles et faits d'une femme inutile et pleine de tout deshonneur ; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprise. C'est grand pitié ! » A deux ou trois reprises, le prédicateur renouvela ses injures, puis levant le doigt : « C'est à toi, Jeanne, à qui je parle et je le dis que ton roi est hérétique et schismatique ». « Par ma foi, sire, répondit la Pucelle indignée, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sous peine de ma vie, que mon roi est le plus noble et sage chrétien qui soit au monde et qui mieux aime la foi et l'Eglise, et n'est point tel que vous le dites. » Agacés par cette verte réplique, Erard et Cauchon dirent à l'huissier : « Faites-la taire » (2). Le prédicateur n'en continua pas moins à la charger d'opprobres, l'accusant d'avoir outragé la majesté royale, Dieu et la foi catholique, d'avoir erré dans la foi ; que si elle ne s'abstenait désormais de ces péchés, elle serait brûlée (3).

Son sermon fini, Erard s'adressa de nouveau à Jeanne : « Voici messeigneurs les juges, qui plusieurs fois vous ont sommée et requise de vouloir soumettre tous vos faits et dits à notre sainte mère l'Eglise, et que en ces dits et faits étaient plusieurs choses qui, comme il semblait aux clercs, n'étaient bonnes à dire ou soutenir ». « Je vous répondrai, répartit Jeanne. Pour ce qui est de la soumission à l'Eglise, j'ai demandé aux juges que toutes les œuvres que j'ai faites et mes dits soient envoyés à Rome, devers notre saint père le Pape, auquel et à Dieu premier je me rapporte. Quant aux dits et faits que j'ai faits, je les ai faits de par Dieu. De ces dits et faits je ne charge personne, ni mon roi ni

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 61.
(2) ID., *ibid.*, t. II, p. 15, 16-7, 335, 345, 353, 367.
(3) ID., *ibid.*, t. III, p. 194.

Digitized by Google

autre ; et s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à un autre qu'il la faut attribuer ». — Interrogée si elle veut révoquer les faits et dits qu'elle a faits, qui sont réprouvés, elle répond : « Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le Pape ». On lui dit que cela ne suffisait pas et qu'il ne pouvait se faire qu'on allât quérir pour cette affaire notre saint père le Pape si loin ; que les ordinaires aussi étaient juges, chacun en leur diocèse, et à cause de cela il était nécessaire qu'elle s'en rapportât à notre sainte mère l'Eglise et qu'elle tînt ce que les clercs et gens en ce connaissant en disaient et avaient déterminé de ses dits et faits. On lui renouvela jusqu'à trois fois cette admonition (1). Telle est la version de la minute officielle. Un des assesseurs témoigna plus tard qu'on aurait offert à Jeanne d'envoyer son procès au Pape pour qu'il en jugeât : « Je ne veux pas que la chose se passe ainsi, reprit-elle ; je ne sais pas ce que vous mettriez dans le procès. Je veux être menée au Pape et qu'il m'interroge (2) ». L'appel au Pape était catégorique, ce qui n'empêchera pas Cauchon, dans sa sentence de condamnation, de reprocher à Jeanne d'avoir « refusé expressément et à plusieurs reprises de se soumettre au Pape notre seigneur et au sacré Concile général » (3). Cet appel était de droit et cependant on ne voulut rien entendre. « Cela ne suffit pas, on ne peut aller quérir le Pape si loin ». Il ne s'agissait pas de l'aller chercher, mais d'y conduire l'accusée ou de transmettre son procès. On a fait remarquer que les suppôts de l'Université ne redoutaient pas la longueur du voyage de Rome quand leurs intérêts étaient en jeu. Les ordinaires sont juges dans leur diocèse des causes de leur ressort, mais non des causes majeures, comme dans le cas de la Pucelle; les privilèges de l'Université ne s'étendaient pas à l'évêque de Beauvais. La prétention de faire tenir par Jeanne comme vérités définies ce que les clercs et gens « en ce connaissant » disent et

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 444-6.
(2) ID., *ibid.*, t. II, p. 358 (témoignage de Richard de Grouchet).
(3) ID., *ibid.*, t. I, p. 474-5.

Digitized by Google

ont déterminé, dénature complètement la notion de l'Eglise: ce n'est plus Jeanne qui est hérétique, c'est Erard qui est schismatique. D'ailleurs, combien de théologiens s'étaient prononcés en faveur de la Pucelle: les examinateurs de Poitiers, Gerson, Gelu, Jean de Mascon (1), Quiéville.

Cauchon s'était rendu au « preschement », muni du texte de deux sentences préparées à l'avance : l'une, si elle ne se rétractait pas, l'abandonnait à la justice séculière ; l'autre, si elle consentait à abjurer ses erreurs, la condamnait à une prison perpétuelle (2). Erard n'ayant pas obtenu la soumission de l'accusée, l'évêque de Beauvais commença la lecture de la sentence la plus rigoureuse. Il en avait prononcé la plus grande partie, quand Jeanne aurait pris la parole, pour dire qu'elle voulait tenir tout ce que les juges et l'Eglise voudraient dire et sentencier, et obéir du tout à leur ordonnance et volonté (3). Tout ce que nous savons d'elle, de son caractère, de son énergie, de sa foi, proteste contre le récit officiel. Pour reconstituer la scène de cette prétendue abjuration, nous allons recourir aux témoins du procès de réhabilitation, mais la difficulté n'est pas mince pour agencer dans un ordre chronologique et méthodique les divers incidents qu'ils relatent. On est comme en possession des pièces d'un jeu de patience, dont le plan est incertain (4) ; à la fin on n'aura pas la preuve que les pièces ont été exactement entrelacées. Pour saisir la valeur des incidents et leur portée sur l'esprit de Jeanne, notons d'abord que les assistants éprouvaient les impressions les plus opposées : les Anglais comptaient sur une

(1) Boucher de Molandon, dans *Mémoires de la Société archéol. et histor. de l'Orléanais* (1884), t. XVIII, pp. 304-28, 333-40, 344-5.

(2) « Erant compositæ duæ sententiæ, una abjurationis et alia condemnationis, quas habebat penes se episcopus » (*Procès*, t. III, p. 146).

(3) Quicherat, *Procès*, t. I, p. 446.

(4) L'attention des assistants était sollicitée par des incidents divers et parfois simultanés qui se succédaient comme dans un cinématographe; chacun, à vingt-cinq ans de distance, a déposé sur ce qui l'avait particulièrement impressionné.

Digitized by Google

exécution immédiate, trop longtemps différée à leurs yeux ; ceux qui étaient persuadés de l'innocence de la Pucelle ou émus de pitié désiraient sa délivrance.

Pendant que Cauchon lisait la sentence de condamnation, Loiseleur s'approche de Jeanne et l'engage à faire ce qu'il lui avait conseillé et à reprendre l'habit féminin (1). Erard intervient à son tour : « Jeanne, nous avons grande pitié de toi ; il faut que tu révoques tes dits, ou nous t'abandonnerons à la justice séculière ». « Je n'ai rien fait de mal, répond-elle ; je crois aux douze articles du Symbole et aux dix préceptes du Décalogue. Au surplus, je m'en remets à la cour Romaine et veux croire tout ce qu'enseigne la sainte Eglise (2). » L'évêque interrompt sa lecture. Erard en profite pour insister. Il lit une cédule préparée d'avance, qui contenait les points que Jeanne devait abjurer et révoquer. Elle répond qu'elle n'entend point ce que c'est qu'abjurer et sur ce demande conseil. Erard charge Massieu de lui rendre ce service. L'huissier, après s'en être excusé, lui donne à entendre que si elle allait à l'encontre de ces articles, elle serait brûlée ; mais il lui conseillait de s'en rapporter à l'Eglise universelle si elle devait abjurer lesdits articles ou non. Elle dit donc à haute voix à Erard : « Je m'en rapporte à l'Eglise universelle si je dois abjurer ou non ». A quoi Erard réplique : « Tu abjureras et signeras présentement cette cédule, ou tu seras brûlée (3) ». Il ajoutait qu'en ce faisant, elle serait délivrée de prison (4). Cette promesse ne fut pas la seule ; de l'interrogatoire du 28 mai et du témoignage de Manchon, il ressort qu'on lui fit les suivantes : elle serait remise aux mains de l'Eglise ; elle aurait une femme avec elle ; elle irait à la messe, elle recevrait l'Eucharistie ; on

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 146.

(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 122-3.

(3) Triple témoignage de Massieu (*Procès*, t. II, pp. 17, 331 ; t. III, p. 156). On peut y relever des variantes : d'après le deuxième, c'est Jeanne qui sollicita l'huissier de la conseiller ; il lui répondit à voix basse, car Erard lui demanda ce qu'il disait : « Je l'engage à signer. » Il lui défendit de s'entretenir désormais avec elle.

(4) « Ipsa esset a carceribus liberata » (*Procès*, t. III, p. 52).

Digitized by Google

la mettrait hors des fers (1). « Jeanne, lui criait-on de la foule, faites ce qui vous est conseillé; voulez-vous vous faire mourir? » (2) Harcelée d'obsessions, elle finit par s'écrier : « Vous vous donnez beaucoup de peine pour me séduire » (3).

L'arrêt que venait de subir le prononcé de la sentence ne pouvait manquer d'offusquer ceux qui commençaient à craindre de voir frustrer leur espoir d'un supplice immédiat. Un grand murmure s'éleva dans l'assistance. Laurent Calot, secrétaire du roi d'Angleterre, et d'autres dirent à Cauchon qu'il tardait trop à proférer sa sentence, jugeait mal, était traître au roi son maître : « Vous en avez menti, riposta l'évêque, et vous m'en rendrez raison (4) ». Le comte de Warvick lui-même témoigna de son mécontentement contre Cauchon et les docteurs : « Les affaires du roi vont mal; cette fille va nous échapper ». « Seigneur, n'ayez cure, lui répondit l'un d'eux; nous la rattraperons bien (5). »

Le trouble agitait l'âme de la Pucelle; au milieu de son émotion, sa mémoire, si fidèle et si vive d'habitude, oubliait les avertissements de ses voix, qui l'avaient prévenue par avance de ce qui arrivait; sur l'échafaud, elle n'avait pas suivi leurs conseils, de répondre hardiment à ce faux prêcheur, qui lui reprochait des choses qu'elle n'avait point faites (6). Oppressée (7), terrifiée (8), illusionnée par la

(1) « Ipsi judices sibi promiserant quod esset in manibus et carceribus Ecclesiæ, et quod secum haberet unam mulierem » (*Procès*, t. III, p. 149); « quod iret ad missam, reciperet corpus Christi et poneretur extra compedes ferreas » (t. I, p. 455).

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 55.

(3) ID., *ibid.*, t. III, p. 123, cf. p. 157.

(4) ID., *ibid.*, t. III, pp. 90, 146-7, 156.

(5) « Domine, non curetis; bene rehabebimus eam » (*Procès*, t. II, p. 376.

(6) « Au devant de jeudi, ses voix lui avoient dit ce que elle feroit et qu'elle fist ce jour... Ses voix lui distrent en l'escharfault que elle responsdit ad ce prescheur hardiement, et lequel prescheur elle appelloit faulx prescheur, et qu'il avoit dit plusieurs choses qu'elle n'avoit pas faictes » (*Procès*, t. I, p. 456-7).

(7) « Fuit multum oppressa de se revocando » (*Procès*, t. III, p. 123); « Oppressa ut signaret dictam schedulam » (p. 157).

(8) Par la présence du bourreau et peut-être la flamme du bûcher. (voir p. 244, n. 2).

Digitized by Google

perspective de sa délivrance (1), qui semblait concorder avec les promesses antérieures de ses voix, décidée à ne rien révoquer qu'autant que cela plût à Dieu (2), elle dit à haute voix : « Je me soumets au jugement de l'Eglise, priant saint Michel de me diriger et de me conseiller (3) ». Erard s'empresse de prendre acte de ce consentement. Il charge Massieu de lui relire la cédule d'abjuration, dont Jeanne redit après lui les articles (4) ; elle fit au bas une croix avec une plume qu'il lui donna (5), et en le faisant elle souriait (6). Le procès-verbal de condamnation renferme le texte de l'abjuration que Jeanne aurait signé ; il est indispensable de le reproduire :

« Toute personne qui a erré et mespris en la foy chrestienne, et depuis, par la grâce de Dieu, est retournée en lumière de vérité et à l'union de notre mère saincte Eglise, se doit moult bien garder que l'ennemi d'enfer ne le reboute et face recheoir en erreur et en damnacion. Pour ceste cause, je Jehanne, communement appellée la Pucelle, misérable pécherresse, après ce que j'ay cogneu les las de erreur ouquel je estoie tenue, et que, par la grâce de Dieu, sui retournée à nostre mère saincte Eglise, affin que on voye

(1) « Sub hac conditione (quod ipsa esset a carceribus liberata) et non alias hoc fecit » (*Procès*, t. III, p. 52).

(2) « Elle dist en l'eure, qu'elle n'en entendoit point révoquer quelque chose, se ce n'estoit pourveu qu'il pleust à nostre Sire » (*Procès*, t. I, p. 458).

(3) « Post prædicationem factam apud Sanctum Audoenum, junctis manibus, (Johanna) dixit alta voce quod se submittebat judicio Ecclesiæ, deprecando sanctum Michaelem, quod eam dirigeret et consuleret » (*Procès*, t. II, p. 323).

(4) QUICHERAT, *Procès*, t. III, pp. 156, 197 (témoignages de Massieu et de Taquel) ; cf. p. 147.

(5) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 17 ; t. III, p. 164 (témoignages de Massieu et de Boisguillaume).

(6) « Subridebat » (*Procès*, t. III, p. 147) ; « Ridendo pronuntiabat aliqua verba dictæ abjurationis » (t. II, p. 338). Quelle était la signification de ce sourire ? Les Anglais y virent une moquerie (t. I, p. 465, l. 10 ; t. III, pp. 55, 143). M. DUNAND nous semble avoir trouvé la véritable signification de ce phénomène psychologique (*Hist.*, t. III, p. 403-4 ; *Etude critique*, 1901, p. 145-8) : c'était la détente qui suivait une extrême tension physique et morale.

Digitized by Google

que non pas fainctement, mais de bon cuer et de bonne volonté, sui retournée à icelle, je confesse que j'ay très griefment péchié, en faignant mençongeusement avoir eu révélacions et apparicions de par Dieu, par les anges et saincte Katherine et saincte Marguerite, en séduisant les autres, en créant folement et légièrement, en faisant superstitieuses divinacions, en blasphemant Dieu, ses Sains et ses Sainctes; en trespassant la loy divine, la saincte Escripture, les droits canons; en portant habit dissolu, difforme, et deshonneste contre la décence de nature, et cheveux rongnez en ront en guise de homme, contre toute honnesteté du sexe de femme; en portant aussi armeures par grant présumpcion; en désirant crueusement effusion de sang humain; en disant que toutes ces choses j'ay fait par le commandement de Dieu, des Angelz et des Sainctes dessusdictes, et que en ces choses j'ay bien fait et n'ay point mespris; en mesprisant Dieu et ses sacremens; en faisant sédicions et ydolatrant, par aourer mauvais esperis et en invocant iceulx. Confesse aussi que j'ay esté scismatique et par pluseurs manières ay erré en la foy. Lesquelz crimes et erreurs, de bon cuer et sans ficcion, je, de la grâce de Nostre Seigneur, retournée à voye de vérité, par la saincte doctrine et par le bon conseil de vous et des docteurs et maistres que m'avez envoyez, abjure, déteste, regnie, et de tout y renonce et m'en dépars. Et sur toutes ces choses devant dictes me soubzmetz à la correccion, disposicion, amendement et totale déterminacion de nostre mère saincte Eglise et de vostre bonne justice. Aussi je vous jure et prometz à monseigneur saint Pierre, prince des apostres, à notre saint père le Pape de Romme, son vicaire, et à ses successeurs, et à vous, mes seigneurs, révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Beauvais, et religieuse personne frère Jehan Le Maistre, vicaire de monseigneur l'Inquisiteur de la foy, comme à mes juges, que jamais, par quelque enhortement ou autre manière, ne retourneray aux erreurs devant diz, desquelz il a pleu à Nostre Seigneur moy délivrer et oster; mais à tousjours demourray en l'union de nostre mère saincte Eglise, et en

Digitized by Google

l'obéissance de nostre saint père le Pape de Romme. Et cecy je diz, afferme et jure par Dieu le Tout Puissant et par ces sains Evangiles. Et en signe de ce, j'ay signé ceste cédule de mon signe. »

Ainsi signée : « JEHANNE †. »

Ce texte français est suivi d'une version latine, commençant par ces mots : *Quotiens humanæ mentis oculus...* (1) La formule ci-dessus est-elle bien comme étendue et contenu celle que Jeanne a lue et signée ? Je ne suis pas le premier à affirmer : non. Pas un témoin n'a attesté leur identité, cinq l'ont niée. Voici leurs attestations. — Massieu : Je sais fort bien que ladite cédule (de l'abjuration) contenait environ huit lignes, et pas davantage (2). — De la Chambre : Jeanne lut à la suite (de Massieu) une petite cédule, contenant six ou sept lignes, sur un feuillet de papier double : et j'étais si près que je pouvais aisément voir les lignes et leur disposition (3). — Taquel : Je fus présent à Saint-Ouen, lors du premier « preschement », mais je n'étais pas avec les autres notaires sur l'ambon. J'étais cependant assez près et en position de pouvoir entendre ce qui se faisait et se disait. Je me souviens bien d'avoir vu la même Jeanne, quand la cédule d'abjuration lui fut lue, et celui qui la lut fut maître Jean Massieu : elle pouvait contenir environ six lignes de grosse écriture. Et Jeanne la redisait elle-même après ledit Massieu. Cette lettre d'abjuration était en français, commençant par *Je Jehanne*, etc. (4). — Monnet : Je vis une certaine cédule

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 447-9.

(2) « Bene scit (testis) quod illa schedula continebat circiter octo lineas, et non amplius » (*Procès*, t. III, p. 156).

(3) « (Legit Johanna) quamdam parvam schedulam, continentem sex vel septem lineas, in volumine folii papyrei duplicati; et erat ipse loquens ita prope, quod verisimiliter poterat videre lineas et modum earumdem » (*Procès*, t. III, p. 52).

(4) « Ipse fuit præsens in Sancto Audoeno, quando facta fuit prima prædicatio, sed non fuit cum aliis notariis in ambone ; erat tamen satis prope, et in loco ubi poterat audire quæ fiebant et dicebantur. Et bene recordatur quod vidit eamdem Johannam, quando schedula abjurationis fuit sibi lecta ; et sibi legit eam dominus Johannes Mas-

Digitized by Google

d'abjuration, qu'on lut alors; il me semble que c'était une petite cédule, comme de six ou sept lignes (1). — Migiet : Quant au fait de l'abjuration qu'elle fit et qui était écrite, elle dura autant, ou à peu près, qu'un *Pater noster* (2).

En résumé, la formule prononcée par Jeanne était contenue en six ou sept lignes, huit au plus : celle du Procès en a une cinquantaine. Autre différence : la première commençait par : *Je Jehanne;* la seconde débute par : *Toute personne qui a erré.*

A sa déposition, l'huissier Massieu a ajouté cette déclaration formelle : Je suis absolument sûr que la cédule (lue par la Pucelle) n'était pas celle dont il est fait mention au Procès; car celle qui a été insérée dans le Procès est différente de celle que j'ai lue et que Jeanne a signée (3). Le témoignage de Massieu a une valeur exceptionnelle, car ayant lui-même lu et fait prononcer à Jeanne la formule, il avait dû en conserver un souvenir plus vivace que personne (4).

sieu, et erat quasi sex linearum grossæ litteræ. Et dicebat ipsa Johanna post dictum Massieu; et erat illa littera abjurationis in gallico, incipiens : Je Jehanne, etc. » (*Procès*, t. III, p. 197).

(1) « Tunc vidit ipse loquens quamdam schedulam abjurationis, quæ tunc fuit lecta, et eidem loquenti videtur quod erat una parva schedula, quasi sex vel septem linearum » (*Procès*, t. III, p. 65).

(2) « Quantum ad factum abjurationis, dicit quod facta fuit per eam et erat in scriptis, et durabat totidem vel circiter sicut Pater noster » (*Procès*, t. III, p. 132).

(3) « Et scit firmiter quod non erat illa (schedula) de qua in processu fit mentio; quia aliam ab illa quæ est inserta in processu legit ipse loquens et signavit ipsa Johanna » (*Procès*, t. III, p. 156). Le promoteur de la réhabilitation l'affirme expressément (t. II, pp. 187, 255).

(4) On a relevé dans la vie de cet ecclésiastique des faits peu honorables (Beaurepaire, *Rech. sur le procès*, p. 435). Je ne vois pas en quoi cela peut vicier son témoignage sur le point qui nous occupe. Huissier dans le procès, il eut « hac de causa magnam familiaritatem cum ea » (*Procès*, t. III, p. 151). Sur un mot de lui : « Je n'ai veu que bien et honneur à elle », Cauchon le menaça de le faire noyer : « on lui feroit boire une fois plus que de raison » (t. II, p. 16). Pour s'être prêté à laisser Jeanne faire oraison en passant devant le chapelle du château, il reçut d'Estivet cette semonce : « Truant, je te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras lune ne soleil d'icy à ung mois » (Ibid.). Quel intérêt personnel pouvait-il trouver à travestir la vérité dans la question de la cédule? Il s'exposait à un démenti : il n'y en eut aucun.

Digitized by Google

Pouvons-nous savoir exactement ou par approximation ce que renfermait la formule authentique, dont le texte n'a pas été inséré au Procès-verbal et a disparu depuis? Interrogeons de nouveau les témoins entendus pour la réhabilitation. Taquel nous a indiqué le début de la pièce. — Massieu : Je me souviens bien que dans cette cédule il était spécifié que désormais Jeanne ne porterait pas les armes, l'habit d'homme, les cheveux rasés et beaucoup d'autres choses dont je n'ai pas mémoire (1). — Du Désert : J'entendis Jeanne faire l'abjuration, se soumettant à la détermination, au jugement et aux commandements de l'Eglise (2). — Moreau : Je fus présent à Saint-Ouen, à la prédication dont ladite Jeanne fut l'objet. Je vis qu'on lui lisait une cédule; mais que contenait-elle, je l'ignore. Je me souviens cependant qu'il était dit qu'elle avait commis le crime de lèse-majesté et qu'elle avait séduit le peuple (3). En réunissant ces fragments dans un ordre méthodique, M. le chanoine Dunand est arrivé à reconstituer la formule authentique perdue (4); pour avoir la longueur et le contenu indiqués par les témoins, ce texte ne reste pas moins hypothétique, à cause des mots *multa alia* (5) du témoin principal, Jean Massieu.

(1) « Et est bene memor quod in eadem schedula cavebatur quod de cætero non portaret arma, habitum virilem, capillos rasos, et multa alia de quibus non recordatur » (*Procès*, t. III, p. 156).

(2) « Audivit abjurationem fieri per dictam Johannam, se submittendo determinationi, judicio et mandatis Ecclesiæ » (*Procès*, t. II, p. 338).

(3) « Ipse fuit præsens in Sancto Audoeno, in prædicatione de eadem Johanna facta... Vidit etiam ipse loquens quod eidem Johannæ legebatur quædam schedula ; sed quid in ea continebatur nescit : recordatur tamen quod dicebatur quod commiserat crimen læsæ majestatis et quod seduxerat populum » (*Procès*, t. III, p. 193-4). Le mot « dicebatur » ne paraît pas signifier : « on disait dans le public », mais plutôt : « la cédule contenait ».

(4) « Je Jehanne, promets de ne plus porter à l'avenir l'habit d'homme, ni des armes, ni les cheveux courts. Je confesse avoir commis le crime de lèse-majesté et avoir séduit le peuple. Je me soumets à la détermination, au jugement, aux commandements de l'Eglise ; et pour les apparitions et révélations que j'ai dit avoir eues, je m'en rapporte totalement à notre mère la sainte Eglise » (*Etude critique*, p. 156-7).

(5) Je les vois traduire par « plusieurs autres choses », en confor-

Digitized by Google

Cette cédule d'abjuration est-elle la seule que Jeanne ait signée ? Non, à s'en rapporter au témoignage du chevalier Aimon de Macy. Lorsque Jeanne eut manifesté l'intention de se soumettre, un secrétaire du roi d'Angleterre, nommé Laurent Calot, tirant de sa manche une petite cédule, la présenta à Jeanne pour la signer. Elle répondit qu'elle ne savait ni lire ni signer. Ce nonobstant, ledit secrétaire Laurent Calot lui donna ladite cédule et une plume pour signer; Jeanne, en guise de moquerie, fit un signe rond. Alors Laurent Calot saisit sa main avec la plume et lui fit faire un autre signe dont le témoin n'avait pas souvenance (1), c'est-à-dire qu'il n'avait pas été assez rapproché pour l'apprécier. Faut-il voir dans ce récit une simple variante de celui que Massieu nous a raconté ? Les deux faits doivent-ils au contraire être considérés comme distincts? Et dans cette hypothèse, en quel ordre se sont-ils succédé? Dans sa déposition embarrassée, Courcelles avoue être certain que Nicolas de Vanderès avait écrit une cédule qui commençait par ces mots : *Quotiens cordis oculus;* il croit l'avoir vue entre ses mains avant l'abjuration (2). Passa-t-elle des mains de Venderès en celles de Calot et, après avoir été signée par Jeanne, en celles de Cauchon, pour

mité, paraît-il, avec certains passages du procès. Ce n'est peut-être qu'un équivalent d'un « etc. ».

(1) « Tunc quidam secretarius regis Angliæ tunc præsens, vocatus Laurentius Calot, extraxit a manica sua quamdam parvam schedulam scriptam, quam tradidit eidem Johannæ ad signandum ; et ipsa respondebat quod nesciebat nec legere, nec scribere. Non obstante hoc, ipse Laurentius Calot, secretarius, tradidit eidem Johannæ dictam schedulam et calamum ad signandum ; et, per modum derisionis, ipsa Johanna fecit quoddam rotundum. Et tunc ipse Laurentius Calot accepit manum ipsius Johannæ cum calamo, et fecit fieri eidem Johannæ quoddam signum de quo non recordatur loquens » (*Procès*, t. III, p. 123).

(2) « Bene est memor quod magister Nicolaus de Venderez fecit quamdam schedulam, quæ incipiebat *Quotiens cordis oculus;* sed si sit illa schedula contenta in processu, nescit. Nescit etiam si viderit illam schedulam in manibus ipsius magistri Nicolai ante abjurationem ipsius Puellæ vel post, sed credit quod ante vidit eam » (*Procès*, t. III, p. 61). Manchon n'a pas vu faire la cédule, mais il affirme qu'elle était prête avant la cérémonie de Saint-Ouen (p. 147).

Digitized by Google

être ensuite couchée dans le procès-verbal? M. DUNAND incline fort à le croire; il en semble même très persuadé. Ce point, je l'avoue, est de tous ceux qui concernent la vie de la Pucelle celui qui m'a le plus intrigué et sur lequel je demeure perplexe. Entre autres difficultés, comment Calot, après avoir objurgué l'évêque de Beauvais, lui reprochant de ne pas achever la sentence de condamnation, a-t-il pu, peu d'instants après, se prêter à faire signer à Jeanne un document qui devait lui épargner le dernier supplice?

Pour établir l'identité entre la formule lue à la Pucelle et celle du procès-verbal, J. Quicherat a fait valoir que « Cauchon ne se serait point hasardé à une fabrication, ni même à une substitution de pièce » (1). Observons qu'aucune ne figure dans la minute originale (2); rappelons aussi que l'acte authentique ne fut mis en forme que longtemps après (3). On a parfois supposé à Cauchon des scrupules que l'ensemble du procès ne justifie pas. Il fit lire, à la séance du 29 mai, la veille du supplice, la formule, grande ou petite, signée par Jeanne; trente-sept assesseurs à la suite de l'abbé de Fécamp, tout en la reconnaissant relapse, opinèrent qu' « il était cependant bon de lire devant elle la cédule et de la lui exposer, en lui prêchant la parole de Dieu » (4); le prieur de Longueville ajouta cette réserve : « si, en dehors de toute contrainte, cette femme a confessé ce qui est dans la cédule » (5). La grande majorité, chez qui la passion ne l'emportait pas sur le sentiment de la justice, éprouvait donc des doutes sur la validité de l'acte juridique de l'abjuration. Le président, nous le verrons, ne

(1) *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 135.

(2) « Elle revoqua et fist son abjuracion en la manière qui en suit » (*Procès*, t. I, p. 446). Suivent trois points : selon son habitude, Manchon se proposait d'insérer le texte plus tard.

(3) Je ne m'attarde pas aux autres erreurs de détail de J. QUICHERAT dans cette question de l'abjuration (*Aperçus*, p. 133-8). On les trouvera réfutées dans l'*Etude critique* de M. DUNAND (p. 93-100).

(4) « Tamen bonum est quod schedula nuper lecta legatur iterum coram ipsa et sibi exponatur, proponendo ei verbum Dei » (*Procès*, t. I, p. 463).

(5) « Si, cessante passione, dicta mulier confessa est illa quæ continentur in schedula » (*Procès*, t. I, p. 464).

Digitized by Google

déféra pas à ce désir et passa outre. Les témoins sont nombreux qui vont nous affirmer l'ignorance de Jeanne à l'endroit de la renonciation qu'on lui arracha. Ceux qui l'avertirent le matin de la cérémonie de Saint-Ouen, se gardèrent bien de la prévenir de ce que l'on allait exiger d'elle. Au premier mot d'abjuration, elle déclara ne savoir ce que c'était; et Erard, s'apercevant que Massieu la mettait en garde contre le péril auquel une réponse imprudente pouvait l'exposer, signifia à l'huissier de ne plus parler avec elle (1). La formule et son contenu ne lui furent pas autrement exposés, quoi qu'on en ait dit (2). En la redisant à la suite de Massieu, elle prononça des mots vides de sens pour elle : on faisait d'ailleurs grand bruit dans la foule (3), au point que plusieurs témoignèrent s'être bien aperçus de l'acte d'abjuration, mais n'avoir rien compris. — Boisguillaume : Je sais que la cédule d'abjuration fut lue en public; par qui, je n'en ai pas souvenance; mais je crois que Jeanne ne la comprenait en aucune façon, et qu'elle ne lui fut pas exposée (4). — Manchon : En ce qui concerne les autres choses (en dehors du port de l'habit viril) qu'on lui disait avoir été abjurées par elle, elle protestait n'avoir rien compris au contenu de l'abjuration (5). — Massieu : Je voyais bien que Jeanne ne comprenait pas ladite cédule ni le péril qui la menaçait (6). — Elle-même, dans le der-

(1) « Prohibuit Erard dicto loquenti ne amplius cum dicta Johanna loqueretur aut sibi aliquid consuleret » (*Procès*, t. II, p. 331).

(2) QUICHERAT, *Aperçus*, p. 135. Le témoignage de Manchon est formel : « Nec est memor quod unquam eidem Johannæ fuerit exposita illa schedula abjurationis nec data intelligi, nec lecta nisi illo instante quo fecit hujusmodi abjurationem » (*Procès*, t. III, p. 147).

(3) « Illa hora fuit magnus tumultus populorum adstantium » (*Procès*, t. III, p. 157).

(4) « De schedula abjurationis quæ fuit facta in prima sententia scit quod fuit lecta in publico, sed per quem non recordatur; et credit quod ipsa Johanna nullo modo intelligebat nec sibi fuit exposita » (*Procès*, t. III, p. 164).

(5) « De aliis quæ dicebantur per eam abjurata, dicebat nihil de contentis in eadem abjuratione intellexisse » (*Procès*, t. III, p. 149).

(6) « Bene videbat loquens quod ipsa Johanna non intelligebat dictam schedulam, nec periculum quod sibi imminebat » (*Procès*, t. III, p. 157).

Digitized by Google

nier interrogatoire affirma que ce qui était en la cédule d'abjuration, elle ne l'entendait point; quant à ce qui lui fut dit, qu'en l'échafaud avait dit, mensongèrement s'être vantée que (ses voix étaient celles de) saintes Catherine et Marguerite, répond qu'elle ne l'entendait point ainsi faire ou dire (1).

Si nous cherchons à pénétrer dans la moralité de son acte, si réduite qu'elle fût par les circonstances, nous trouverons comme objet une soumission louable à l'Eglise, comme mobile la crainte et l'espérance. — Du Désert a dit plus haut que Jeanne fit une abjuration se soumettant au jugement de l'Eglise (p. 255, n. 2). — Manchon : Pendant cet intervalle (interruption de la sentence), Jeanne répondit qu'elle était prête à obéir à l'Eglise; alors ils lui firent prononcer une abjuration dans ce sens (2). — Bouchier a témoigné qu'au moment d'y consentir elle dit à haute voix qu'elle se soumettait au jugement de l'Eglise (p. 251, n. 3). — Cusquel déclara avoir entendu de la bouche même de Jeanne, au sermon de Saint-Ouen, qu'elle ne voulait rien tenir contre la foi catholique (3). — Enfin Beaupère l'ayant, comme il a été relaté précédemment, engagée à mettre tous ses faits et dits en l'ordonnance de notre mère sainte Eglise, elle répondit qu'ainsi ferait-elle (4).

Jeanne eut peur de la mort. Erard l'en menaçait, le bourreau l'attendait avec sa charrette. Les assistants s'en aperçurent et elle-même l'avoua. — Manchon : Tout ce qu'elle a fait, ce fut par crainte du feu, voyant le bourreau prêt avec sa charrette (5). — Boisguillaume : Elle refusa longtemps de signer la cédule d'abjuration, mais enfin contrainte par frayeur, elle signa et fit une croix (6). — Mas-

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p 457-8

(2) « His intermediis, ipsa Johanna respondit quod erat parata obedire Ecclesiæ, tunc fecerunt sibi dicere hujusmodi abjurationem » (*Procès*, t. III, p. 147).

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 346, cf. p. 313.

(4) ID., *ibid.*, t. II, p. 21.

(5) « Et quidquid fecerat, hoc fuerat metu ignis, videns tortorem paratum cum quadriga » (*Procès*, t. III, p. 149).

(6) « Magno tempore recusavit illam schedulam abjurationis

Digitized by Google

sieu : (Violentée par Erard), elle répondit : j'aime mieux signer que brûler (1). — Dans l'interrogatoire du 29, elle dit que de peur du feu elle a dit ce qu'elle a dit (2). — D'après l'évêque de Noyon, aux yeux des spectateurs, l'abjuration avait l'air d'une plaisanterie ; Jeanne elle-même n'en tenait pas de cas, elle s'y décida, vaincue par les prières des assistants (3). — D'après De la Chambre, elle se décida sur la parole d'Erard qu'elle serait délivrée de prison (*p.* 249, n. 4).

Avant de passer aux conséquences de cette abjuration pour la malheureuse inculpée, examinons-la brièvement au point de vue théologique, c'est-à-dire des conséquences qu'elle pourra avoir touchant la béatification. M. Dunand a traité cette question avec compétence (4), et il suffira de le résumer. Par abjuration, exigée des accusés coupables ou suspects en cause de foi, on entend une rétractation extérieure, par devant témoins, et une détestation solennelle de toute hérésie, avec affirmation de la vérité catholique et engagement de persévérer dans la foi de l'Eglise, sous peine des châtiments édictés par le droit, le tout sous la foi du serment (5). On a vu les motifs qui poussèrent Cauchon, sauf à mécontenter pour un temps les Anglais, à exiger de Jeanne une abjuration : la double sentence et la double cédule préparées à l'avance ne laissent aucun doute à cet égard. Les règles prescrites aux juges pour qu'il y ait abjuration véritable, relèvent les unes du droit canonique, les

signare; et tandem compulsa, præ timore signavit et fecit quamdam crucem » (*Procès*, t. III, p. 164).

(1) « Et tunc ipsa Johanna respondit quod malebat signare quam cremari » (*Procès*, t. III, p. 157).

(2) Quicherat, *Procès*, t. I, p. 457.

(3) « Post hujusmodi abjurationem, plures dicebant quod non erat nisi truffa et quod non faciebat (Johanna) nisi deridere... Postmodum plures de assistentibus dicebant quod de illa abjuratione non multum curabant et quod non erat nisi truffa ; et ut videtur loquenti, ipsa Johanna de illa abjuratione non multum curabat nec faciebat de eadem compotum, et illud quod fecit in hujusmodi abjuratione, fecit precibus adstantium devicta » (*Procès*, t. III, p. 55).

(4) *Etude critique*, p. 101-20.

(5) « Est abjuratio solemnis hæresum detestatio, cum assertione catholicæ veritatis et obligatione, juramento et pœna munita, permanendi in fide christiana (*Director. Inquisitorum*, Schol., p. 169).

Digitized by Google

autres du droit naturel. D'après les règles canonique d'ordre positif, le cas de l'abjuration de la Pucelle aurait dû être examiné et décidé en séance officielle. Le procès-verbal n'en dit rien : il n'y eut aucun intervalle entre la conclusion de la cause et le prêche de Saint-Ouen (1). Cet acte aurait dû être annoncé au peuple quelques jours auparavant : ce fut un coup de surprise, surtout pour l'accusée. Le juge lui-même aurait dû lui faire sommation publique d'abjurer, en précisant les points de la foi catholique sur lesquels elle avait erré. Quoi qu'en dise le texte de la fausse cédule, Jeanne ne prêta pas de serment : aucun témoin n'y fait allusion et elle-même, au dernier interrogatoire, répondra n'avoir jamais compris qu'elle eût fait serment de ne pas reprendre l'habit d'homme (2). Enfin, séance tenante, un notaire aurait dû dresser un procès-verbal de l'abjuration, exposant les faits, constatant les termes : rien n'en fut exécuté (3). Au point de vue du droit naturel, il était indispensable que l'inculpée fût mise en mesure d'avoir conscience de l'acte qu'on lui demandait et qu'elle le fit librement : ni les juges ni le prêcheur ne lui donnèrent aucune explication ; elle-même et les témoins de la réhabilitation ont affirmé qu'elle n'eut pas la claire intelligence de la situation. Inutile de rappeler les violences, les menaces, les promesses mensongères dont on usa pour déterminer sa volonté : elle réserva d'ailleurs entièrement les droits et les devoirs de sa conscience, en protestant qu'elle entendait ne rien révoquer si ce n'était pourvu que cela plût à Dieu (4). Il y eut donc un semblant d'abjuration canonique ; il n'y eut pas d'abjuration canonique réelle. Nous allons voir ce qu'on en pensa vingt-cinq ans après.

Le promoteur du procès de réhabilitation a exposé ainsi les motifs de fausseté qui pèsent sur la cédule du procès-

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 442.

(2) ID., *ibid*, t. I, p. 455.

(3) « Sit cautus notarius, quod ponat in actis quomodo talis abjuratio facta est per talem..., ad hoc ut, si relabatur, sciatur qualiter puniretur pœna relapsis debita (*Direct. Inquisit.*, p. 318).

(4) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 458.

Digitized by Google

verbal : La prétendue abjuration imposée à Jeanne par des juges iniques doit être pesée, car celle qui a été insérée dans le procès fut fabriquée après l'achèvement du procès; elle est très longue, composée avec artifice, au-dessus de l'intelligence d'une fille simple et ignorante; il y a plus, c'est une autre qui lui a été présentée, toute différente et plus courte; l'eût-elle prononcée par crainte, son acte n'aura aucune portée; c'est sous le coup de la frayeur produite par la présence du bourreau, le pétillement du feu du bûcher et la menace d'une mort cruelle qu'elle a agi (1). Aussi les juges apostoliques cassèrent-ils et déclarèrent-ils nulle cette prétendue abjuration, fausse, subreptice, extorquée par la violence et la terreur, en présence du bourreau et sous la menace des flammes du bûcher, sans que ladite défunte l'ait aucunement prévue et comprise (2).

Dès que Jeanne eut signé, Loiseleur s'empressa auprès d'elle pour lui dire : « Jeanne, vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu, et avez sauvé votre âme » (3). Beaucoup se réjouissaient de sa soumission (4). D'autres, parmi les Anglais, étaient furieux de voir échapper leur proie. On jeta même des pierres contre l'estrade des juges (5). Ils se mirent à reprocher à l'évêque de Beauvais et aux universitaires de Paris de favoriser les erreurs de Jeanne (6). Un ecclésiastique, docteur, garde du petit sceau du cardinal d'Angleterre, dit à Cauchon : « Continuez donc !

(1) « Item, et ipsa prætensa per judices iniquos abjuratio ponderanda est; quoniam et illa quæ processui inserta est, fabricata est de novo post completum processum adversum, et prolixa est valde, artificio confecta valido, quam nec concipere ipsa potuisset innocens filia et ignara : imo altera sibi præsentata est, dissimilis et brevis schedula comprehensa » (*Procès*, t. III, p. 273).

(2) « Attentisque circa dicti processus materiam, quadam abjuratione prætensa, falsa, subdola, ac per vim et metum, præsentiam tortoris et comminatam ignis crematione extorta, et per dictam defunctam minime prævisa et intellecta... » (*Procès*, t. III, p. 360).

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 14.

(4) « Reducta erat, de quo multi gaudebant » (*Procès*, t. III, p. 113).

(5) « Fuerunt projecti multi lapides » (*Procès*, t. III, p. 157).

(6) « Par aucuns Anglois fut impropéré à l'évesque de Beauvais et à ceulx de Paris qu'ilz favorisoient aux erreurs d'icelle Jehanne » *Procès*, t. II, p. 21).

Digitized by Google

Vous êtes trop bienveillant pour l'accusée. Vous agissez mal en admettant cette abjuration; c'est une dérision ! » L'évêque, rouge de colère, lui répartit : « Vous en avez menti. J'agis suivant ma conscience. Juge en matière de foi, je dois chercher plutôt le salut de l'accusée que sa mort ». Et il jeta le procès à terre, ajoutant qu'il n'en ferait pas davantage ce jour-là. Le cardinal intervint alors et réprimanda son chapelain, lui ordonnant de se taire (1).

La soumission de Jeanne constatée, Cauchon demanda au cardinal ce qu'il convenait de faire; celui-ci lui répondit qu'il y avait lieu de l'admettre à la pénitence. Mettant donc de côté la première sentence, l'évêque de Beauvais se mit en devoir d'en lire une autre, dont il avait eu soin de se munir. Il y déclara Jeanne très gravement coupable pour avoir feint mensongèrement des révélations et apparitions divines, séduit les autres, cru à la légère et témérairement, deviné superstitieusement, blasphémé Dieu et les saints, prévariqué contre la loi, la sainte Ecriture et les sanctions canoniques, méprisé Dieu dans ses sacrements, apostasié, commis le crime de schisme et erré fréquemment en la foi catholique. (Pour être conformes aux articles qualifiés par l'Université de Paris, ces accusations ne tiennent pas devant les interrogatoires et les faits.) En considération de sa soumission, on la déliait des chaînes de l'excommunication ; mais, comme elle avait péché témérairement contre Dieu et la sainte Eglise, on la condamnait à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse (2). Jeanne n'avait naturellement rien compris de cette sentence prononcée en latin ; la lecture finie, elle dit aux juges : « Or ça, entre vous, gens d'Eglise, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus entre les mains de ces Anglais ». Sur quoi l'évêque de Beauvais répondit : « Menez-la où vous l'avez prise (3). » Durant le retour à la prison du château, les soldats l'insultaient sous l'œil approbateur des officiers

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 322, 338, 355; t. III, p. 55).
(2) ID., *ibid.*, t. I, p. 450-2.
(3) ID., *ibid.*, t. II. p. 14.

Digitized by Google

anglais (1). Interrogée sur les motifs qui déterminèrent les juges à la condamner à la prison perpétuelle, après lui avoir promis qu'il ne lui serait fait aucun mal, Manchon répondit que la diversité des obédiences n'y fut pas étrangère ; on craignait qu'elle ne s'échappât (2).

Le même jour, après midi, Lemaître et plusieurs autres se rendirent au château pour encourager la prisonnière à réaliser ses promesses : elle reprit des vêtements de femme (3). Les seigneurs Anglais étaient fort en colère contre l'évêque de Beauvais, les docteurs et autres assesseurs, de ce que Jeanne n'avait pas été incontinent condamnée et livrée au supplice. Leur indignation se traduisit, au retour de Lemaître du château, par des voies de fait; ils dégainèrent contre eux leurs épées, disant que le roi n'en avait pas pour son argent (4). Durant les jours suivants, tous ceux qui par sympathie voulurent pénétrer jusqu'à la prisonnière, furent rudoyés et menacés de mort (5).

VI

Le 27 mai, dimanche de la Trinité, le bruit se répandit dans Rouen que la Pucelle avait repris ses vêtements d'homme. La curiosité amena nombre de clercs au château. Cauchon vint lui-même le lendemain, accompagné du vice-inquisiteur et de sept assesseurs, pour constater la prétendue rechute de la prisonnière. Interrogée sur les motifs qui lui avaient fait reprendre son vêtement d'homme, elle aurait, d'après le procès-verbal, donné pour raisons une préférence, une convenance et aussi le mécontente-

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 376.
(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 147.
(3) ID., *ibid.*, t. I, p. 452-3.
(4) ID., *ibid.*, t. II, p. 376.
(5) ID., *ibid.*, t. II, pp. 14, 19, 21, 349, 356-7, 364 ; t. III, pp. 148, 158, 180.

Digitized by Google

ment de n'avoir pas vu exécuter les promesses qu'on lui avait faites. Elle a bien pu répondre d'une manière réservée et à mots couverts aux personnages officiels ; mais, pour apprécier la moralité de l'acte qui servit de premier prétexte au nouveau procès, il faut en connaître toutes les circonstances. Dans le même interrogatoire, elle avait répondu à Cauchon : « J'aime mieux mourir que d'être dans les fers... J'aime mieux faire ma pénitence en une fois, c'est à savoir mourir, que d'endurer plus longtemps peine en chartre (1) ». Durant sa captivité, ses gardes avaient tenté plusieurs fois de lui faire violence ; un jour, le comte de Warvick entendit ses cris et vint à son secours (2). De la Chambre et Massieu ont raconté le guet-apens qui contraignit Jeanne à prendre son habit viril ; on a essayé de révoquer en doute le témoignage de l'huissier : sans raison, à mon avis ; il a précisé le moment où la Pucelle lui raconta ces faits : le mardi suivant, avant dîner (3). Pourquoi, après avoir été contrainte de reprendre son vêtement habituel, refusa-t-elle de le quitter ? L'honnête Manchon a été plus explicite dans sa déposition que dans sa minute : « Jeanne, interrogée sur la cause qui lui avait fait reprendre l'habit viril, répondit qu'elle avait fait cela pour défendre sa pudeur ; qu'elle n'était pas en sécurité sous l'habit de femme avec ses gardiens, qu'ils avaient voulu attenter à son honneur, ce dont elle s'était plainte plusieurs fois à l'évêque et au comte (4) ». Les dominicains Ladvenu et La Pierre, qui témoignèrent entre tous de la compassion à Jeanne à ses derniers moments, avaient reçu de la malheureuse de poignantes confidences. Le premier déposa avoir ouï de sa propre bouche qu'un grand seigneur anglais pénétra de nuit dans son cachot et tenta de lui faire violence (p. 275, n. 3). Le second tenait également d'elle qu'un personnage de grande autorité avait tenté de lui faire violence ; pour être plus apte à résister, elle avait

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, pp. 456, 458.
(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 147-8.
(3) ID., *ibid.*, t. II, p. 18 ; t. III, p. 53, cf. p. 164.
(4) ID., *ibid.*, t. III, p. 148-9.

Digitized by Google

repris l'habit viril qu'on avait laissé à mauvaise intention près d'elle dans la prison (1). On comprend dès lors que, par déférence pour ses juges, elle ait offert de se vêtir en femme, à la condition d'être en lieu sûr, où sa vertu n'aurait rien à craindre (2). Il est profondément triste de constater que ces considérations d'honneur de femme, de pudeur de vierge laissèrent Cauchon insensible : ce n'est certes pas la procédure inquisitoriale qui l'y obligeait. On avait trouvé un prétexte à une accusation de rechute : on n'y renoncera pas. Et quand l'archidiacre de Caux, Marguerie, se permit de dire : « Avant d'aller plus loin, il serait bon de rechercher pour quelle cause elle a pris de nouveau l'habit viril », un Anglais, brandissant sa hallebarde, lui dit : « Taisez-vous, au nom du diable (3) ! » En sortant de la prison, Cauchon parut tout joyeux ; à Warvick et aux Anglais qui attendaient dehors le résultat, il jeta ces paroles en riant : « *Farewell*, *farewell*, il en est faict, faictes bonne chière (4). »

Reprenons la suite de l'interrogatoire du 28 : « Depuis jeudi, n'avez-vous point entendu vos voix? Oui. — Que vous ont-elles dit? Dieu m'a mandé, par saintes Catherine et Marguerite, la grande pitié de la trahison que j'ai consentie, en faisant l'abjuration et révocation pour sauver ma vie; je me damnais pour sauver ma vie. Avant jeudi, mes voix m'avaient annoncé ce que je ferais ce jour-là et ce que je fis. — Mes voix me dirent sur l'échafaud que je répondisse hardiment à ce prêcheur, qui n'était qu'un faux prêcheur et me reprocha plusieurs choses que je n'avais pas faites..... — Mes voix m'ont dit depuis que j'avais fait grande mauvaiseté en faisant ce que j'ai fait, en confessant que je n'eusse pas bien fait » (5).

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 5, 305.
(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 149.
(3) ID., *ibid.*, t. III, pp. 158, 180.
(4) ID., *ibid.*, t. II, pp. 5, 8, 305.
(5) *Procès*, t. I, p. 456-7. Ceci étant la reproduction à peu près littérale de la minute française, mise comme ailleurs en style direct, je crois inutile de donner le texte latin.

Digitized by Google

Arrêtons-nous ici : il importe de bien peser la signification des reproches des saintes. Quant à contester la véracité de la minute française, je ne le crois pas possible. On a reproché à Courcelles d'avoir commis, dans sa traduction latine, des suppressions et des interpolations : elles n'ont peut-être pas la portée intentionnelle qu'on leur attribue(1) ; en tout cas, elles ne tirent à aucune conséquence, puisque je m'en tiendrai au texte primitif. Celui-ci, j'en conviens, ne donne pas la sténographie de l'interrogatoire du 28 mai : il ne la fournit probablement jamais. Des séances de trois à quatre heures le matin, de deux à trois le soir sont résumées en peu de pages; mais le notaire Manchon a affirmé que, si son résumé a pu pécher par omission des réponses dont on lui interdisait l'insertion, il n'a pas conscience d'y avoir sciemment inséré des choses fausses. C'est en majeure partie de ses procès-verbaux qu'on a tiré un portrait historique à nul autre pareil. De ce que cet interrogatoire — le dernier de tous — ne fut pas lu à la Pucelle, est-il permis d'affirmer que « l'évêque de Beauvais a fait rédiger le tout comme il lui a plu ? » (2). Ceci dépasse, ce me semble, la limite des conjectures permises. Contraint d'admettre la réalité des reproches énoncés, est-on autorisé à les expliquer par « cette peur du feu à laquelle Jeanne a un instant cédé, ce désir trop peu chrétien de sauver sa vie, cette horreur de la mort dont elle n'a pu se défendre à la vue du bourreau et à la pensée du bûcher ? » (3). L'étude approfondie des textes me paraît interdire de se ranger à cette solution. Jeanne a mérité le blâme sévère de ses saintes, mais pour une tout autre cause. Reprenons ses réponses : ses voix lui ont reproché d'avoir consenti à faire l'abjuration et révocation, pour sauver sa vie, d'avoir fait ce qu'elle a fait et confessé qu'elle n'eut pas bien fait; c'est par peur du feu qu'elle a dit ce qu'elle a dit (4). L'objet et les mobiles sont bien distingués. Elle, qui ne recula jamais

(1) DUNAND, *Etude critique*, pp. 179-83, 186, 192.
(2) ID., *ibid.*, p. 187.
(3) ID., *ibid.*, p. 127.
(4) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 456-7.

Digitized by Google

devant les Anglais, qui bravait intrépidement la mort à l'assaut des remparts, venait de céder devant ses ennemis, en leur accordant ce qu'ils avaient mis tout en œuvre, violences, menaces et promesses, pour obtenir d'elle. Ses voix lui ordonnaient de résister à Erard. Elle hésita longtemps, les témoins l'affirment (1). Elle mit à sa soumission les réserves que lui suggéra la délicatesse habituelle de sa conscience, mais enfin elle céda. Que fût-il advenu si elle eût persévéré dans sa résistance? Cauchon aurait repris la lecture de la sentence de condamnation ; livrée incontinent au bras séculier, comme elle le sera dans six jours, elle mourait triomphalement sur le bûcher et réalisait la prédiction de ses voix : « Ne te chaille de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis. » En cédant elle fit le jeu de ses juges qui, avant de donner aux Anglais la suprême satisfaction de sa mort violente, voulaient la déshonorer et avec elle son roi, en lui faisant confesser elle-même qu'elle était sorcière et hérétique ; en cédant, elle s'exposa aux violences dont elle fut l'objet et qui lui firent considérer la prison comme pire que la mort.

Cette explication — on le reconnaîtra, j'aime à le croire — est bien conforme aux textes et ne les contraint en aucune façon. Il n'en est plus de même si on rattache les avertissements des saintes à la crainte de la mort ou à la peur du feu. Ces sentiments, qualifiés par les théologiens de *primo primi*, sont involontaires et ne constituent par eux-mêmes aucune faute. Ses voix l'avaient prévenue de ce qu'elle *ferait* le jeudi : ce sont ses propres termes. Ce qu'elle a *fait*, c'est de signer une formule d'abjuration, préparée et sollicitée ardemment par ses ennemis. Qu'elle n'y ait rien compris, comme elle l'affirma ensuite, qu'elle ait formulé les réserves nécessaires pour mettre sa conscience à l'abri d'un péché grave, cela ne change rien à la nature du *fait*. Ses saintes, qui l'appelaient « Fille de Dieu », la voulaient mener par la voie royale de l'héroïsme au milieu des saints qu'elle-même nommait ses « frères du Paradis ». Elle leur

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, pp. 52, 65, 130-1, 156, 197.

Digitized by Google

désobéit en cette circonstance décisive, comme jadis à Beaurevoir.

Le but principal de ce mémoire est atteint. On m'avait demandé d'étudier « L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule ». Je crois avoir établi les points suivants :

1° La formule d'abjuration insérée dans le procès-verbal de condamnation n'est point celle qu'on a lue à la Pucelle et qu'elle a signée ;

2° La formule authentique ne constituait pas une abjuration canonique en matière de foi;

3° En s'y soumettant Jeanne a contrevenu à ses voix, mais son acte manqua des conditions essentielles de connaissance et de volonté.

VII

Il me reste à résumer les derniers jours de la condamnée : ce sera œuvre pie de l'accompagner au supplice, de recueillir son dernier souffle, qui sera pour Jésus.

Le procès de condamnation avait duré plus de quatre mois ; celui de rechute fut terminé en moins de trois jours. Pour constater la prétendue rechute, Cauchon était venu accompagné de sept assesseurs seulement, dont trois ne figurèrent en aucune autre réunion. A la séance décisive du 29, il y mit plus de solennité : trente-huit docteurs, licenciés ou bacheliers, en théologie, en droit canonique et civil, s'assemblèrent avec les juges dans la chapelle de l'archevêché. L'accusée n'y vint pas : on jugea inutile et sans doute dangereux pour l'issue qu'on avait en vue de la faire comparaître ; la simple équité réclamait cependant sa présence. A la suite de l'abbé de Fécamp, trente-cinq assesseurs trouvèrent bon que la cédule d'abjuration lui fût lue et exposée. L'évêque de Beauvais n'en fit rien et se borna à déclarer qu'il y avait lieu de conclure contre la relapse. Tout en la reconnaissant hérétique, la majorité fit appel à

Digitized by Google

la mansuétude de la justice séculière : comme toujours, ce fut une formule vaine. Le même jour, les deux juges signifièrent aux prêtres et curés de la ville et du diocèse de Rouen d'avoir à citer Jeanne, dite la Pucelle, à comparaître le lendemain, 30, veille de la Fête-Dieu, à huit heures du matin, sur la place du Vieux-Marché, pour s'y voir déclarée relapse, excommuniée et hérétique. Avant sept heures, Massieu manifesta avoir exécuté la citation (1).

Vers six heures et demie, Jeanne fut instruite dans sa prison par les dominicains Ladvenu et Toutmouillé du terrible supplice auquel la vengeance de ses ennemis la condamnait. « Hélas! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres!... Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait ». Survint l'évêque de Beauvais: « Evêque, je meure par vous... Si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Eglise..., ceci ne fut pas advenu; pour quoi, j'en appelle de vous devant Dieu (2) ». Apercevant Pierre Maurice: « Maître Pierre, où serai-je aujourd'hui ce soir? » « N'avez-vous pas bonne espérance en Notre-Seigneur? » lui répondit-il. « Oui, Dieu aidant, je serai en Paradis » (3). Tous retirés, frère Martin Ladvenu la confessa deux fois (4), puis envoya Massieu faire part à l'évêque de Beauvais du désir de la condamnée de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Après avoir pris conseil, Cauchon autorisa Ladvenu à lui donner la communion et tout ce qu'elle demanderait. Le dominicain envoya chercher le viatique à l'église voisine; on l'apporta avec irrévérence sur la patène, enveloppé dans le corporal, sans luminaire ni cortège, sans surplis ni étole.

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 452-69.
(2) ID., *ibid.*, t. II, pp. 3-4, 8.
(3) ID., *ibid.*, t. III, p. 191.
(4) J'inclinerais à croire, d'après le texte de la déposition de son confrère, Toutmouillé (*Procès*, t. II, p. 3), qu'à son arrivée dans la prison il la confessa une première fois avant de lui annoncer la fatale nouvelle.

Digitized by Google

Ladvenu fut « mal content » de ce manque de respect. D'après un témoin, le Corps du Christ fut porté en grande solennité, avec quantité de flambeaux; on psalmodiait les litanies et les assistants répondaient : « Priez pour elle ! » Tous sont d'accord pour témoigner que Jeanne reçut la communion fort dévotement, avec grande abondance de larmes; Ladvenu renonçait à l'exprimer (1).

Sur les neuf heures, le cardinal d'Angleterre (2), les évêques de Beauvais, de Thérouanne et de Noyon, dix assesseurs et de nombreux ecclésiastiques se rendirent à la place du Vieux-Marché, près de l'église Saint-Sauveur. La place était déjà garnie d'hommes de guerre; une foule innombrable (3) en avait envahi les abords, ainsi que les rues avoisinantes et jusqu'aux toits des maisons et des halles (4). Cent vingt soldats étaient allés chercher Jeanne à la prison; en habit de femme, un chaperon sur la tête, elle monta sur la fatale charrette des condamnés, avec Massieu et Ladvenu. En larmes, elle se recommandait à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints. Bourrelé de remords, Loiseleur se précipita sur la charrette pour lui demander pardon de ses perfidies; sans l'intervention de Warwick, les Anglais l'auraient tué. On avait disposé un échafaud ou ambon, où Jeanne fut placée. Nicolas Midi, chargé du « preschement », développa longuement le texte de saint Paul : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent. » Il termina par ces mots : « Jeanne, va en paix ! L'Eglise ne peut plus te défendre et t'abandonne au bras séculier. » L'évêque de Beauvais prit alors la parole; après une exhortation « caritative », il donna lecture de la sentence qui déclarait l'inculpée relapse et hérétique, la retranchait du corps de

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 482-3; t. II, pp. 19, 308, 320, 334; t. III, pp. 114, 158, 173, 197.

(2) Le procès-verbal ne mentionne pas sa présence; elle est attestée par Isambard de la Pierre seul (*Procès*, t. II, p. 6).

(3) Dix mille personnes, au dire de Pierre Bouchier (*Procès*, t. II, p. 324).

(4) BEAUREPAIRE (Ch. de), *Note sur la prise du château de Rouen par Ricarville*, dans *Préc. d. trav. de l'Acad. de Rouen* (1856); Rouen, 1857, in-8°, p. 5.

Digitized by Google

l'Eglise; il terminait en demandant à la justice du roi de modérer ses rigueurs et d'épargner à la coupable la mort et la mutilation des membres, lui promettant le sacrement de pénitence si elle témoignait d'un vrai repentir. Cette finale ne concordait ni avec les évènements du matin ni avec ceux qui vont suivre.

L'arrêt prononcé, Jeanne se répandit en lamentations et en prières, invoquant la Vierge, les archanges, ses saintes. Elle sollicita des prêtres présents l'aumône d'une messe. Sur son désir d'avoir une croix, un Anglais en fit une petite avec le bout d'un bâton; elle la baisa et la mit dans son sein. Mais elle voulait avoir l'image de Jésus crucifié; sur la demande d'Isambart de la Pierre, qui était près d'elle, le clerc de Saint-Sauveur apporta celle de cette église; elle l'embrassa et la tint longtemps pressée, continuant ses invocations. Les Anglais s'impatientaient: « Comment, prêtre, crièrent-il à Massieu, nous ferez-vous dîner ici? » Deux sergents la firent descendre de son estrade et la menèrent à celle du bailli de Rouen, Raoul Bouteiller. Elle demeura un moment (*aliquandiu*) en sa présence (1). Que se passa-t-il? On n'a pas le témoignage du bailli, mais ceux de son lieutenant, Laurent Guédon, et de Pierre Daron, qui le fut ensuite, sont assez explicites: l'un et l'autre affirmèrent que, la sentence ecclésiastique rendue, la condamnée fut immédiatement (*illico et sine intervallo, sine plure, sine aliquo intervallo*), sans aucune sentence du juge laïque, livrée au bourreau (2), à qui le bailli se borna à enjoindre de faire son office (3) : c'était une dernière iniquité. On avait hâte de donner satisfaction aux Anglais,

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 324.

(2) ID., *ibid.*, t. III, pp. 165, 169-70, 186, 187-8, 201-2.

(3) *Procès*, t. II, p. 20. D'après Manchon, il fit un geste de la main et dit : « Emmenez-la! emmenez-la! » (p. 344). Guédon et Ladvenu ont ajouté à leur déposition que, peu de temps après, un nommé Georges Folenfant fut également abandonné à la justice séculière; mais l'archevêque et le vice-inquisiteur envoyèrent Ladvenu au bailli « pour l'advertir qu'il ne seroit pas ainsi faict dudit Georges comme il avoit faict de la Pucelle, laquelle, sans sentence finale et jugement deffinitif, fut au feu consommée » (p. 9).

Digitized by Google

qui ricanaient, tandis que dans la foule et jusque sur l'estrade des juges, on pleurait (1).

On ôta à Jeanne son chaperon et on lui couvrit la tête d'une mître, avec ces mots : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre » (2) ; elle protesta : « Je ne suis ni hérétique, ni schismatique » (3). Elle monta sur le bûcher, qui était fort haut ; frère Ladvenu ne la quitta pas. Pendant qu'on la liait au poteau, elle implorait spécialement saint Michel (4). » Elle avait prié frère La Pierre de tenir la croix élevée devant elle durant le supplice. Le bourreau mit le feu par en bas ; quand la flamme commença à monter, elle dit à Ladvenu de descendre et demanda de l'eau bénite. Ce dominicain va nous faire le récit des moments suprêmes : « Estant dedans la flambe, oncques ne cessa jusques en la fin de résonner et de confesser à haulte voix le saint nom de Jhesus, en implorant et invocant sans cesse l'ayde des saincts et sainctes de Paradis ; et encore, qui plus est, en rendant son esperit et inclinant la teste, proféra le nom de Jhesus » (5) ; elle le fit d'une voix si forte qu'elle fut entendue de tous les assistants (6). La plupart des ecclésiastiques, soit émotion insurmontable, soit crainte d'encourir l'irrégularité, s'étaient retirés pour ne point assister à son agonie.

Vers quatre heures après none, le feu avait terminé son œuvre ; par ordre du cardinal, les cendres et les parties de son corps qui n'avaient pu être consumées — au grand étonnement du bourreau — furent jetées dans la Seine (7).

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 6 ; t. III, pp. 53 (« Plures flebant, aliqui autem Anglici ridebant »), 177, 186 (« Quasi omnes flebant præ pietate »).

(2) ID., *ibid.*, t. IV, p. 459.

(3) ID., *ibid.*, t. II, p. 303.

(4) ID., *ibid.*, t. II, p. 324.

(5) ID., *ibid.*, t. II, p. 6-7.

(6) ID., *ibid.*, t. III, p. 186. — CHOUSSY (J. E.), *Jeanne d'Arc, preuves de son martyre à Rouen...* ; Orléans, 1894, in-18. Cf. LANÉRY D'ARC, p. 578. BELON (Marie-Jos.), *Le martyre de Jeanne d'Arc*, dans *Univers. cathol.* (1894), t. XV, p. 161-86.

(7) COCHARD (Th.), *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc*, dans *Mém. de la Soc. archéol.-histor. de l'Orleanais* (1892), t. XXIII, p. 191-240 ; Orléans, 1891, in-8°, 61 p., grav.

Digitized by Google

Comme jadis au Calvaire, la foule s'était retirée en se frappant la poitrine. « Celle qui vient de mourir, disait Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, était une fidèle chrétienne; je crois son âme entre les mains de Dieu, et damnés tous ceux qui ont adhéré à sa condamnation » (1). « Plût à Dieu, disait en pleurant le chanoine Alespée, que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme ! » (2). Le plus ému était le bourreau, « craignant de non savoir jamais impétrer pardon et indulgence envers Dieu, de ce qu'il avait faict à ceste saincte femme » (3). D'autres racontèrent avoir vu le nom de Jésus écrit dans les flammes (4); l'âme s'était envolée, sous forme d'une colombe, du côté de la France (5). Il n'en fallait pas tant pour produire une réaction dans l'opinion publique. D'après le notaire Boisguillaume, dès que Jeanne eut été brûlée, le peuple (*populares*) accola une note infamante de flétrissure au nom des juges et de tous ceux qui avaient participé au procès; on les montrait au doigt et on leur témoignait de l'horreur (6).

VIII

Cauchon comprit la nécessité de réagir contre ce mouvement de l'opinion publique, qui faisait retomber sur lui l'iniquité du jugement et la cruauté du supplice. Neuf jours après, le 7 juin, il prit (7) des informations auprès de sept assesseurs, qui avaient entendu Jeanne dans son cachot, le 30 mai, avant son départ pour la place du Vieux-Marché. Cette enquête posthume se présente dans des conditions matérielles qui préviennent tout d'abord contre

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 307.
(2) ID., *ibid.*, t. II, p. 375; t. III, p. 191.
(3) ID., *ibid.*, t. II, pp. 7, 9.
(4) ID., *ibid.*, t. II, p. 372.
(5) ID., *ibid.*, t. II, pp. 63, 352.
(6) ID., *ibid.*, t. III, p. 165.
(7) « Ex officio », ajoute-t-il : son office avait pris fin avec la sentence définitive.

Digitized by Google

son authenticité. Le procès de condamnation est clos par les attestations autographes des trois notaires et l'apposition des sceaux sur cire rouge des deux juges. Elle a bien été écrite à la suite; mais, alors que les pages précédentes sont toutes revêtues de la signature du notaire Boisguillaume, il n'y en a aucune, ni au commencement ni à la fin de ces additions. On est fixé d'une manière indubitable sur la cause de cette omission. Après avoir raconté dans sa première déposition qu'il « fut à la continuation du procez jusques à la fin », le notaire Manchon ajoute : « excepté qu'il ne fut point à quelque certain examen de gens qui parlèrent à elle à part, comme personnes privées; néanmoins monseigneur de Beauvais le voulut contraindre à ce signer, laquelle chose ne voulut faire » (1). Cette résistance est d'autant plus significative que le même Manchon, interrogé sur les différences palpables entre les 12 articles et les confessions de la Pucelle, répondit : « Ni moi ni mon collègue n'aurions osé faire d'observations (*redarguere, contradicere*) à de si hauts personnages (*tantos viros*) » (2). Les deux collègues de Manchon ont-ils été sollicités de prêter leur ministère? La chose est vraisemblable : ils auront refusé comme lui (3). Mais il y avait à Rouen d'autres notaires. Pourquoi avoir omis de donner à une enquête de cette importance une forme authentique, qui lui obtînt foi auprès de la postérité? Pourquoi au moins ne pas l'avoir fait signer par les témoins? Ces dépositions d'outre tombe n'ont aucune valeur juridique (4). Méritent-

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 14.

(2) ID., *ibid.*, t. III, pp. 143, 145.

(3) Taquel y fut présent, d'après ces mots de sa déposition : « Et venit loquens, post susceptionem (Corporis Christi), in camera qua fuerunt interrogationes factæ » (*Procès*, t. II, p. 320). Ces termes ont fait conjecturer qu'elles sont un fragment d'interrogatoire.

(4) De l'autorisation accordée par Cauchon, d'administrer à la condamnée les derniers sacrements, M. de BEAUREPAIRE a conclu à la réalité d'une seconde rétractation et, par conséquent, à la véracité de l'enquête posthume (*Rech. sur le Procès*, p. 437). L'évêque de Beauvais a pu impunément braver, pour ce fait, les poursuites de l'Inquisition, de même qu'il n'a pas été inquiété pour les nombreux cas de nullité du procès.

Digitized by Google

elles créance pour nous instruire des derniers sentiments de Jeanne? Elles émanent d'un juge devenu partie dans sa propre justification. La première, celle de Venderès, suffira pour nous édifier sur le sens et le but de toutes les autres : « Jeanne, encore en prison au château de Rouen, a déclaré que, attendu que ses voix lui avaient promis qu'elle serait délivrée de prison et qu'elle voyait le contraire, elle comprenait et savait avoir été et être déçue par elles » (1). Elle aurait donc affirmé que ses voix l'avaient trompée et ne pouvaient par conséquent venir de Dieu. Interrogeons à notre tour ceux des témoins du 7 juin qui déposèrent au procès de réhabilitation : Ladvenu, Toutmouillé et Courcelles; leur interrogatoire ne confirme en aucune façon leurs dires devant Cauchon. Inutile de les croire influencés plus tard par la réputation d'innocence et de sainteté de la Pucelle. Ceux qui n'y croyaient pas, comme Beaupère et Courcelles, n'eurent pas un mot de sympathie pour leur victime. Il y a plus : frère Ladvenu déposa que toujours, jusqu'à la fin de sa vie, Jeanne maintint et affirma que les voix qu'elle avait eues étaient de par Dieu; tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par commandement de Dieu; elle ne croyait pas avoir été déçue par ces mêmes voix; et les révélations qu'elle avait eues étaient de Dieu (2). C'est par là qu'il termina sa dernière déposition et on a pu croire que Jeanne fit ces protestations sur le bûcher. Comment accorder ces affirmations catégoriques du dominicain qui l'assista à ses derniers moments avec les paroles que Cauchon lui attribue? (3) On y reviendra dans un instant. Comment enfin, si Jeanne a recommandé à son confesseur de lui rappeler de faire sur le bûcher une déclaration dans le sens de l'enquête (4), ni celui-ci, ni Cauchon, ni les autres n'y ont songé? Les témoins ont pu tous entretenir Jeanne

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 477-8.

(2) *Procès*, t. III, p. 170. Manchon dira de son côté : jamais elle n'a voulu révoquer ses révélations, mais elle y a persévéré jusqu'à la fin (p. 150).

(3) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 478-9.

(4) ID., *ibid.*, t. I, p. 485.

Digitized by Google

dans sa prison : il n'y a pas de motif de révoquer la chose en doute; trois sur sept rappelleront d'ailleurs le fait, mais bien différemment, dans leurs dépositions à la réhabilitation. Cinq ou six (1) d'entre eux l'avaient condamnée comme hérétique et relapse — hérétique pour n'avoir pas reconnu l'Eglise dans ses juges, relapse pour avoir sauvegardé sa vertu. L'atmosphère de haine et de cruauté qui pesait sur le tribunal avait influencé le verdict. Sous le coup de leurs préjugés, les sept témoins ont dû mal interpréter les propos de l'innocente jeune fille, épuisée d'émotions. Dès le 14 mars, tout en reproduisant exactement les promesses de ses voix concernant sa délivrance, elle leur donnait une fausse interprétation, y voyant l'annonce de sa libération du cachot. De ce fait, elle a pu se croire déçue, mais, d'après Venderès lui-même, elle maintenait la réalité de ses voix, loin de les renier : elle s'était trompée elle-même, mais ses voix ne l'avaient pas déçue.

Cette information posthume était le point de départ et la justification de la lettre latine que Cauchon et le grand Conseil écrivirent, le lendemain 8 juin, sous le nom du roi Henri VI à l'empereur Sigismond. La divine clémence ayant fait tomber la Pucelle entre les mains des Anglais, sans vouloir se venger des torts qu'elle leur avait faits ni la livrer à la justice séculière, ils l'ont remise à l'Eglise. Convaincue d'être devineresse, idolâtre, superstitiuse, invocatrice des démons, blasphématrice..., elle a été après une rechute condamnée au supplice du feu. Le 28 du même mois, nouvelle lettre aux prélats, ducs, comtes, nobles et cités du royaume de France (2). Dans l'une et dans l'autre on n'omettait pas d'ajouter que, sur sa fin, elle avait reconnu la fausseté et les mensonges de ses voix. L'Université de Paris, qui avait eu la haute main dans l'affaire, ne pouvait manquer d'intervenir; son recteur écrivit au

(1) Jacques Le Camus figure dans le manuscrit d'Urfé, mais non dans la version latine (*Procès*, t. I, p. 459).

(2) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 485-96. Le roi d'Angleterre écrivit, dans le même sens, à son allié, le duc de Bourgogne (MONSTRELET, chap. CV ; *Procès*, t. IV, p. 403).

Digitized by Google

pape, à l'empereur et aux cardinaux, exaltant le service signalé rendu à la religion chrétienne par Cauchon et Lemaître (1). En fait, la conscience des juges était-elle si tranquille ? Trois jours après sa lettre à l'empereur, le 12, Henri VI leur délivrait des lettres de garantie (2). Pourquoi prendre des précautions contre le Pape et le Concile, après leur avoir soumis par avance la décision ? Inutile de relever les erreurs de cette lettre et des précédentes.

Le gouvernement anglais endossa toute la responsabilité du procès, de même qu'il en paya tous les frais. Les juges prévaricateurs demeurèrent donc à couvert sous sa garantie ; ils le furent davantage par l'amnistie qu'accorda Charles VII lors du recouvrement de la Normandie (1449). Le roi, qui semble avoir perdu jusque-là le souvenir de sa libératrice, entra à Rouen le 10 novembre. Dès le 15 février, il donnait commission à un ancien recteur de l'Université de Paris, Guillaume Bouillé, de rechercher la vérité sur le procès de la Pucelle (3). Bien au fait de la question, sur laquelle il semble avoir rédigé le premier mémoire pour provoquer la réhabilitation (4), il fit comparaître, les 4 et 5 mars, sept témoins, dont quatre Dominicains ; cette enquête préliminaire (en français) ne fut pas insérée au corps du procès : elle ne pouvait avoir de valeur canonique (5). Condamnée par un tribunal ecclésiastique,

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 496-500.
(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 240-3.
(3) ID., *ibid.*, t. II, p. 1-2.
(4) ID., *ibid.*, t. III, p. 322-6. LANÉRY D'ARC (P.), *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques*, publiés pour la première fois pour servir de complément et de tome VI aux Procès de condamnation et de réhabilitation de Jules Quicherat ; Paris, 1889, in-8°, 602 p. Ces mémoires et consultations extrajudiciaires, au nombre de 15, émanent de Théodore Lelli (p. 17), Paul Pontano (pp. 35, 55), Jean L'Hermite (p. 73), Guy de Verseilles (p. 83), Jean Bréhal (pp. 91, 395), Elie de Bourdeilles (p. 99), Thomas Basin (p. 187), Martin Berruyer (p. 237), Jean Bochard (p. 269), Jean de Montigny (p. 277), Guillaume Bouillé (p. 323), Robert Ciboule (p. 351) et Jacques Gelu (p. 565).
(5) ID., *ibid.*, t. II, p. 3-21.

Digitized by Google

la Pucelle devait être réhabilitée par un représentant de l'Eglise muni d'une juridiction souveraine. En avril 1452, le cardinal légat d'Estouteville ouvrit d'office à Rouen une information canonique; il s'adjoignit l'inquisiteur de France, Jean Bréhal (1); leur promoteur fut Guillaume Prevosteau. Les 2 et 3 mai, ils entendirent cinq témoins, sur un formulaire en douze articles (2). Le 6, le cardinal délégua pour le remplacer Philippe de la Rose, trésorier du chapitre de Rouen. Sur la demande du promoteur, le questionnaire fut réparti en 27 articles, sur lesquels on reçut, les 8 et 9, les réponses des 16 témoins (3). Le 10, le procès-verbal fut signé par les notaires. On le porta à Paris au cardinal, qui le transmit au roi, le 22, à Cissay, en Touraine. Après le départ de d'Estouteville pour Rome, Bréhal garda la direction de l'affaire, avec l'appui effectif de Charles VII. Dans l'intervalle, plusieurs canonistes étudièrent à fond la question. La procédure judiciaire subit un temps d'arrêt : le rapprochement des deux cours de France et d'Angleterre rendait délicate la poursuite de l'œuvre de réhabilitation. On eut l'heureuse idée de mettre en cause la famille même de Jeanne d'Arc : sa mère et ses frères réclamèrent à Rome l'annulation du procès de Rouen en 1454; leur supplique fut portée par Bréhal à Nicolas V, qui mourut peu après. Son successeur Calixte III commit, le 11 juin 1455, l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances pour procéder, de concert avec l'inquisiteur, à la révision de la condamnation. La séance d'ouverture eut lieu, le 7 novembre, à Notre-Dame de Paris. Du 28 janvier au 14 mai, on interrogea de nombreux témoins à Domremy, Vaucouleurs, Toul, Orléans, Paris et Rouen (4). Jean d'Aulon déposa

(1) Belon (Mar.-Jos.) et Balme (Franç.), ***Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc ;*** Paris, 1893, in-4°, vij-152-208-(153-)188 p. (donnent à nouveau le texte de la *Recollectio*, d'après le seul ms. 5970).

(2) Quicherat, *Procès*, t. II, p. 292-309.

(3) Id., *ibid.*, t. II, p. 331-77.

(4) Id., *ibid.*, t. II, p. 378-468 ; t. III, p. 1-206.

Digitized by Google

entre les mains du vice-inquisiteur de Lyon le 28 mai (1). Les mémoires de Gerson, Bourdeilles, Basin, Bouillé, Ciboule, Montigny, Berruyer et Bochard furent joints au dossier (2). La séance solennelle de réhabilitation eut lieu à Rouen, dans la grande salle de l'archevêché, le 7 juillet 1456. Au nom du Pape, les juges promulguèrent une sentence qui déclarait Jeanne indemne de toute note ou tache d'infamie; comme réparation, on lacéra publiquement les 12 articles, on ordonna deux processions générales et la plantation d'une croix expiatoire sur la place du Vieux-Marché. Le monument d'iniquité était détruit (3).

Pour produire la certitude dans l'esprit, la critique historique doit se rapprocher des opérations mathématiques, mais la preuve est souvent difficile à faire. Dans l'espèce, au terme de cette étude, j'ai vérifié la sincérité de mes recherches par un examen de conscience. Je me suis enquis et je vais constater dans quelles dispositions d'esprit j'ai entrepris cette enquête historique. Tout d'abord, comment ai-je été amené à m'occuper d'une question spéciale en dehors de mes travaux d'objet général sur le moyen âge? Il y a plusieurs mois, la poursuite de la béatification de Jeanne d'Arc se trouva arrêtée à Rome par ce fait de l'abjuration. Le cardinal Parocchi, protecteur de la cause, déclara à Mgr Touchet que les consulteurs ne semblaient pas disposés à passer outre : si la cédule insérée dans le

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 206-21.

(2) ID., *ibid.*, t. III, p. 298-359.

(3) L'AVERDY apprécie ainsi le procès de réhabilitation : « Il ne peut pas y avoir de jugement plus réfléchi, mieux préparé ni plus juste en lui-même » (*Not. et extr. d. mss.*, t. III, p. 532). — Sur le culte de Jeanne d'Arc, voir LANÉRY D'ARC, p. 599-600. [COLLIN (Alex.) et DESNOYERS], *Evêché d'Orléans, Procès de l'ordinaire relatif à la béatification et à la canonisation de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, questionnaire ;* Orléans, 1874, in-8°, XV-92 p. *Sacra Rituum congregationis... Aurelianen. Beatificationis et canonizationis servæ Dei Joannæ de Arc, Puellæ Aurelianensis nuncupatæ, positio super introductione causæ ;* Romæ, 1893, in-fol. — BELON (Marie-Jh.), *Les auréoles de Jeanne d'Arc*, dans *Univers. cathol.* (1895), t. XIX, pp. 22-36, 176-93, 379-401 ; Lyon, 1895, in-8°, 54 p.

Digitized by Google

procès était inattaquable, Jeanne avait manqué de l'héroïsme nécessaire. L'évêque d'Orléans confia l'examen de cette difficulté à un érudit français de marque. J'ignore le contenu et la trame de sa dissertation : peut-être se borna-t-il à plaider les circonstances atténuantes. Aux yeux du cardinal, cette étude ne faisait pas avancer la question d'un pas. Le prélat s'adressa alors à M. le chanoine Dunand, théologal du chapitre de Toulouse, qui venait de terminer une *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, en trois gros volumes. L'auteur avait consacré tout un chapitre à l'abjuration extorquée dans le cimetière de Saint-Ouen, il la reprit à fond et en fit l'objet d'une *Etude critique*. Sa brochure a fait une impression favorable auprès des avocats et des consulteurs de la congrégation. Le 7 janvier dernier, il me fit part de son désir de voir porter la question au tribunal du Congrès des Sociétés savantes. Après des hésitations que justifiait la difficulté du sujet, je me chargeai de lui présenter les conclusions auxquelles un examen approfondi du travail de M. Dunand et des éléments qu'il mettait en œuvre pourrait m'amener. J'ai donc lu et relu ce qui a été écrit sur la matière, maintenant jusqu'à la fin mon esprit dans un état d'indifférence à l'égard des résultats auxquels j'aboutirais. Il fallait éviter à tout prix de me laisser influencer par la perspective des graves conséquences qui s'ensuivraient : arriver à conclure en faveur de Jeanne sans preuves péremptoires, c'était m'exposer à recevoir un démenti de la part d'érudits plus avisés ou circonspects ; conclure contre elle, c'était peut-être entraver à tout jamais la cause de béatification qui tient au cœur de tant de chrétiens. J'avoue, sur ce point, que durant tout mon travail, je n'ai jamais ouvert la fenêtre et regardé du côté de Rome. J'ai cherché d'abord à m'identifier au milieu intellectuel dans lequel les événements se sont passés. J'ai relu les règles des procès inquisitoriaux et il ne m'a pas été difficile de constater, comme j'en ai fait la remarque, que celui de la Pucelle était entaché de vices de nullité indiscutables. Mais ceci ne la justifiait pas de son abjuration et de sa rétractation *in extremis*. J'ai fait effort pour m'assimiler tous les

Digitized by Google

textes relatifs à mon sujet, cherchant à établir entre eux un ordre chronologique, celui des faits auxquels ils se rattachent, et à préciser le degré de confiance que méritent les témoins de qui ils émanent.

A mes confrères en érudition de dire si mon enquête sur ce sujet lugubre et angoissant a été bien conduite et si mes conclusions sont rigoureuses.

Ulysse CHEVALIER.

Digitized by Google

DU JOURNALISME

Les Anglais aiment à raconter sur leur Wellington un trait charmant, encore qu'il nous rappelle, à nous Français, un malheur national. Un jour, parut un plan de la bataille de Waterloo que le noble duc approuva fort et qu'il recommanda chaleureusement à une dame de ses amies. Ce plan, dit-il, est très exact, je puis vous le certifier, Madame, *car j'assistais moi-même à la bataille.* Ce mot est devenu classique en Angleterre.

Je n'aurai garde de comparer à Wellington le très spirituel et sympathique auteur du *Journalisme* (1). M. Tavernier a eu du moins l'honneur de voir de très près, d'assister, en quelque sorte, sous le feu de l'ennemi, celui qui fut le plus vaillant soldat de l'armée catholique, au dix-neuvième siècle. Secrétaire de Louis Veuillot, durant plusieurs années, il a sans doute le droit de se faire entendre, quand il s'agit des batailles quotidiennes de la presse : il pourrait dire, lui aussi : « J'y étais. »

Est-ce bien une histoire du Journalisme que vient de publier M. Eugène Tavernier? Non. C'est, en réalité, un précis de l'histoire du Journalisme, mais un précis très intéressant, très vivant, bourré de faits curieux, de mots historiques, de citations, de traits, d'anecdotes. Chaque chapitre du *Journalisme* résume un ou plusieurs volumes que M. Tavernier a lus pour nous éviter un travail inutile

(1) Du *Journalisme*, son histoire, son rôle politique et religieux.

Digitized by Google

et auxquels, très loyalement, il renvoie son lecteur. Je reprocherai seulement, à ce nouveau livre, un certain manque de composition. M. Tavernier a cru devoir adopter l'ordre chronologique, ce qui l'oblige à faire entrer dans un même chapitre l'histoire fragmentaire de plusieurs journaux, par exemple, des considerations sur le machinisme, ou sur la réclame des discussions de principe, des historiettes. Mais un excellent index alphabétique permet de trouver aisément les pages qu'on veut relire. L'œuvre de M. Eugène Tavernier s'offre donc comme un excellent manuel d'histoire, et aux hommes du métier et aux gens du monde ; elle mérite de devenir populaire.

En même temps, elle invite aux méditations et aux discussions fécondes ceux qui aiment à tirer des faits certaines conclusions générales.

Il y a, certes, plaisir à écouter le récit des exploits, prodiges et tours d'adresse dont se glorifient, non sans quelque raison, messieurs les journalistes. Mais il serait surprenant, invraisemblable, humiliant même, que, disposant de tant de ressources et jouant un rôle si considérable dans la vie contemporaine, ils n'eussent pas su vivre, déjà, quelques petites épopées. Voilà qui est entendu, Messieurs, vous comptez à votre actif nombre de prouesses dignes de mémoire. Mais les braves gens se posent à votre sujet des questions plus graves et plus pratiques : ils se demandent, non sans quelque anxiété, si dans l'œuvre colossale que la presse accomplit sous nos yeux, le bien l'emporte sur le mal, ou, inversement, si le mal l'emporte sur le bien. « La presse, a dit M. Brunetière, fait beaucoup de bien, elle en fait tous les jours encore. Je dirais d'elle ce qu'Esope le Phrygien disait de la langue à son maître Xanthus : « Eh ! qu'y a-t-il de meilleur que la langue ! C'est le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison. Mais la langue est aussi la mère de tous les débats, la nourrice des procès, la source des divisions et des guerres..., par elle on détruit les villes, on persuade de méchantes choses... »

La comparaison est spirituelle, ingénieuse, profonde,

Digitized by Google

elle laisse deviner les arrière-pensées plutôt pessimistes de l'auteur, mais elle est encore insuffisante. M. Brunetière n'a pas osé prononcer une condamnation nette, ni un acquittement absolu.

Le travail de M. Tavernier nous fournit quelques données précises d'une haute importance qu'il serait peu courageux de ne pas mettre à profit.

A la veille de 1870, la presse française fit preuve d'une ignorance, d'une légèreté, d'une incapacité invraisemblables. A l'exception des *Débats*, tous les journaux, même les plus sérieux et les mieux informés, donnèrent dans le traquenard que Bismarck avait préparé. Ils réclamèrent la guerre, à grands cris, sans se demander un seul instant si elle tournerait à notre gloire. Et admirez l'injustice, la niaiserie de ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion ! Les ministres du second empire qui, pour obéir aux journalistes, prirent, d'un cœur léger, ou triste, la responsabilité d'une déclaration de guerre, furent, après nos malheurs, déconsidérés et déshonorés; ils disparurent. Mais les journalistes qui leur avaient dicté cette lamentable déclaration de guerre, restèrent à leur poste, plus puissants, plus satisfaits d'eux-mêmes que jamais.

Surent-ils profiter, pendant la guerre, de la terrible leçon qu'ils avaient reçue, en juillet 1870 ? Il est vrai qu'un certain nombre de journaux, parmi lesquels l'*Univers* et, jusqu'à un certain point, les *Débats* et le *Temps*, firent entendre de dignes et sages conseils; ils trouvèrent peu d'écho, le plus souvent, au milieu de l'affolement général qui s'était emparé de la France. Mais la plupart des feuilles parisiennes donnèrent au monde civilisé un spectacle navrant, à la fois, et grotesque. Le 11 octobre, le *Siècle*, journal solennel, décrivait un système de nouvelles bombes incendiaires, au phosphore, et indiquait cet autre moyen de destruction : « Semer sur les routes que doivent parcourir les Prussiens des morceaux de phosphure de calcium. Cette substance s'enflamme spontanément au contact de la moindre goutte d'eau, et en brûlant elle dégage des vapeurs délétères qui empoisonnent rapide-

Digitized by Google

ment ceux qui les respirent. » Certains journaux proclamaient, chaque matin, la nécessité de fusiller immédiatement les prêtres, et d'autres inondaient Paris de brochures pornographiques.

Il ne semble pas que depuis 1871, des changements appréciables se soient produits dans la vie générale de la presse. Sans doute, elle a perfectionné, en les multipliant, ses moyens d'informations et donné une extension prodigieuse à l'interview. Mais remarquez, je vous prie, que d'ordinaire ses investigations portent ou sur des détails ou sur des sujets que les puissances de ce monde n'ont pas intérêt à nous cacher. Quand il s'agit d'apporter un peu de lumière dans les affaires mystérieuses, la presse est aussi maladroite que la police, ou peu s'en faut. Les Arton, les Humbert, les Cornélius Herz et autres rastaquouères, se moquent des reporters, à gros traitement, comme d'un simple ministre des affaires étrangères. Jamais le grand public n'est renseigné sur les traités d'alliance; jamais on ne lui fait l'honneur de le prévenir que de grands événements se préparent dans les chancelleries. Nous ne connaissons pas le fond de l'affaire Dreyfus, nous commençons peut-être à comprendre, après vingt ans écoulés, l'histoire de l'Union générale. Qui peut se flatter d'avoir pénétré les mystères du Panama?

On me dira que la presse ne peut remplir le double office de la police et de la diplomatie. Et tous, nous trouverions naturelle et louable cette réserve, si seulement la presse consentait à ne jamais troubler dans leurs fonctions la police, la diplomatie et même l'autorité militaire. Mais assez puissants ou assez bien informés pour renseigner, par exemple, l'état major ennemi sur les mouvements de l'armée française, les journalistes sont incapables de rendre service à leur propre patrie. En 1870, un article du *Temps* permit aux Prussiens de remporter sur nos troupes une victoire décisive (1), mais en 1875, le duc Decazes, pour sauver la

(1) Le récit de la guerre franco-allemande rédigé par la section historique du grand état-major prussien, nous montre cet état-major

Digitized by Google

France menacée par Bismarck, dut avoir recours aux bons offices du *Times*. Aucun journal français ne fut jugé digne de remplir avec succès cette haute et délicate mission.

Ces souvenirs ne pèsent pas le moins du monde sur la conscience des maîtres actuels du journalisme qui paraissent toujours heureux, toujours infaillibles, toujours prêts à diriger la politique de leur pays vers de nouvelles destinées.

Le Français de sens rassis a le droit de se demander, et il se demande sans doute à certains jours, jusqu'à quel point il est habile ou sage de s'en rapporter à la compétence professionnelle de ces audacieux conseillers.

De tous les journaux français, le *Temps* est, paraît-il, le plus grave, le plus docte, le mieux informé, le plus capable, en un mot, de diriger l'opinion et de modérer ses écarts. En matière politique étrangère, il se laisse souvent distancer par les *Débats* qui offrent d'ailleurs de plus sérieuses garanties d'indépendance et qui parlent avec netteté. Mais le *Temps* seul est dans le secret des dieux, le *Temps* seul est à même de donner des indications sérieuses aux ingénieurs, préfets, industriels, pasteurs protestants et autres hommes intelligents du pays de France.

Or, nous avons déjà vu que l'attitude de cette feuille considérée et considérable n'eut rien de si digne d'admiration, en 1870.

Depuis cette époque elle n'a rien fait pour diminuer les défiances que de nombreux Français nourrissent à l'égard

puisant dans certains journaux français des indications précieuses et décisives. C'était l'heure où Mac-Mahon s'efforçait de démontrer à Napoléon III, au conseil de régence, au général Palikao, ministre de la guerre, les énormes difficultés d'une marche vers Bazaine. L'ennemi croyait à notre retraite vers Paris. Puisque la tentative désespérée devait s'accomplir, du moins fallait-il la lui cacher et le tenir dans l'incertitude. Il tâtonn ,il se trompe, et nos journaux continuent à l'éclairer. La nouvelle, apportée par le *Temps* à Londres, est de là télégraphiée au grand état-major prussien. Elle permet à celui-ci de régler « toutes les dispositions » pour rendre impossibles des efforts qui exigeaient surtout que l'ennemi restât dans l'ignorance de notre situation, de notre marche et de nos combinaisons. Il manquait des renseignements nécessaires : par inadvertance le *Temps* les lui fournit.

Digitized by Google

de ses rédacteurs. La girouette, en effet, n'est plus qu'un pauvre petit terme de comparaison bien usé et absolument insuffisant pour quiconque veut faire connaître la prodigieuse, l'invraisemblable, l'effroyable versatilité politique du *Temps*. Ne prenez jamais la peine de chercher quelle est l'attitude présente de ce journal ; ce journal est, par définition, ministériel, ministériel avec M. Méline contre M. Brisson et avec M. Brisson contre M. Méline. Chacun de ses articles renferme une preuve, et une preuve scandaleuse de cette versatilité. Le rédacteur du *Temps* commence toujours par blâmer sévèrement le ministère, mais il le loue, il proteste contre tous ses actes qui sont dangereux et antipatriotiques, mais il conclut que ces actes inévitables exigent impérieusement l'approbation de tous les bons citoyens. Les habiles de nos jours appellent cela de la haute politique. Si le vieil esprit français n'avait pas perdu sa vigueur et ses droits, on dirait que l'attitude politique du *Temps* est à la fois scandaleuse et ridicule. D'autant plus ridicule que ces pirouettes hebdomadaires et mensuelles sont exécutées... par des hommes graves, très graves, par des clergymen, affirme M. Jules Lemaître.

Les conseils que prodigue le *Temps* en matière de politique extérieure ne nous offrent pas plus de garantie que ses bulletins de politique intérieure. Oh ! sans doute, il ne recommencera pas son imprudence de 1870, du moins aussi longtemps que ses rédacteurs seront au pouvoir. Il inclinerait plutôt à une sorte de résignation, la France réduite au rôle de puissance secondaire et soumise périodiquement à des humiliations imprévues. On ne suspecte pas, certes, le patriotisme de tous ces doctes écrivains. Ils veulent une France éprise de confortable, pratique, modeste, sage, très sage, assez éclairée pour reconnaître la supériorité des nations protestantes et se mettre résolument à leur école. M. Tavernier dit quelque part que les rédacteurs du *Temps* ont une doctrine. La voilà, leur doctrine ! En pédagogie, en philosophie, en politique, la France de Jeanne d'Arc et de saint Louis doit faire table rase de son passé, renoncer à des formes de pensée et d'action qui étaient sa vie même et

Digitized by Google

se faire violemment un état d'âme panthéiste, anglo-germain et protestant. Les rédacteurs du *Temps* n'ont jamais paru se demander si la France ainsi transformée n'aura pas perdu sa raison d'être dans le monde, et j'avoue que cette sérénité de nos puissants seigneurs et maîtres a quelque chose d'irritant. Si la France est condamnée à une disparition prochaine, laissez-la mourir comme elle a vécu, c'est-à-dire, à la française. Ne lui infligez pas l'humiliation inutile de la mettre à l'école de ses rivales, aujourd'hui victorieuses, et qui demain seront vaincues à leur tour. Si elle doit vivre, au contraire (et c'est encore, grâce à Dieu, l'hypothèse la plus vraisemblable), rattachez-la plus que jamais à son passé, aidez-la de toutes vos forces à redevenir elle-même, une nation chrétienne et catholique, ouverte aux idées d'autrui, capable de générosité, prompte à s'enthousiasmer pour les grandes causes, fraternelle aux petits et aux vaincus.

Comme bien on pense, rien de semblable n'existe dans la pensée des rédacteurs du *Temps*. Il serait injuste toutefois de les comparer à ces équipes de prédicants prussiens qui, en pleine Autriche, travaillent ostensiblement pour la plus grande gloire de l'empereur Guillaume. Dans les bureaux du *Temps* on est sincèrement français et on a de sérieuses raisons de croire qu'on travaille pour la France. On n'est pas pour l'exportation de l'anticléricalisme mais on détruit méthodiquement en France *toutes* les forces morales du catholicisme français. Pour caractériser ce genre d'opération, Montesquieu a emprunté une comparaison célèbre à la méthode de travail qui est en honneur chez les sauvages. Le bon nègre coupe les arbres pour cueillir plus aisément leurs fruits.

Tel est l'organe le plus important de la presse française. Personne n'ignore que son action ne saurait être comparée à l'action des grands journaux d'Allemagne, d'Angleterre ou d'Amérique. M. Paul Bourget écrivait naguère, dans ses notes d'Outre-Mer : « Visité en détail le bâtiment d'un des premiers journaux de Chicago, à l'heure où l'on imprime le numéro du dimanche, un tout petit numéro de

Digitized by Google

vingt-quatre pages. J'ai vu à New-York, se composer un numéro semblable, celui du *Herald* — de quarante pages et avec des gravures. Il s'agissait d'en expédier par tous les trains du matin cent cinquante mille exemplaires... Le journal est une encyclopédie quotidienne mise au point de l'instant qui passe ou qui est déjà passé... Et quelles presses ! capables d'exécuter des besognes qui eussent voulu, voici cinquante ans, des équipes de combien de centaines d'hommes ? deux ouvriers suffisent aujourd'hui... L'énorme machine est en plein travail quand j'arrive près d'elle. Un tel ronflement s'en échappe qu'aucun son de voix n'est plus perceptible à côté... La colossale bande de papier qui se déroule qui court pour rentrer dans cette machine, semble de l'eau qui fuit, un insaisissable métal en fusion qui tourbillonne... La machine a pris la feuille, l'a tournée et retournée, elle l'a imprimée sur l'envers et sur l'endroit, puis coupée, pliée et voici toute une portion du numéro colossal, qu'un enfant arrange avec d'autres portions, sans trop se hâter... Cette presse est un multiplicateur de pensées dont la portée n'est plus mesurable par aucun calcul humain... »

L'admiration et la stupéfaction de M. Paul Bourget, en présence de tant de machines n'ont rien d'exagéré, on s'enthousiasmerait à moins. Il n'est pas certain, toutefois, que l'action intellectuelle et morale de cette presse colossale soit proportionnée à la perfection de son machinisme. Elle ne transmet pas précisément à ses lecteurs des pensées, comme s'exprime M. Paul Bourget, mais des faits et des informations commerciales. Assurément, les rédacteurs de ces énormes journaux s'occupent, et non sans quelque compétence, de théologie, de philosophie, de morale et d'éducation. Mais dans quelle mesure, les idées proprement dites, peuvent-elles entrer dans les intelligences des lecteurs exclusivement absorbés par le souci des choses pratiques et qui ne trouvent le temps ni de lire avec attention, ni même de parcourir un ou plusieurs journaux de quarante pages. Pour le moment, l'Amérique envahit l'Europe et le monde de ses produits, elle ne le domine

Digitized by Google

pas par ses idées. Le temps viendra sans doute où les rôles seront intervertis. De même que Rome finit par supplanter la Grèce dans la direction intellectuelle du monde, de même l'Amérique pourra recueillir la succession des grands siècles littéraires modernes. *Go ahead!* Mais cette succession n'est pas encore un fait accompli, et la pensée américaine demeure tributaire de la pensée européenne. Dès lors, il convient de ne se prononcer sur les succès intellectuels de la presse d'outre-mer qu'avec une circonspection extrême. Ce qui fait la valeur d'un journal, c'est moins l'importance de son tirage que l'unité et la vigueur de sa doctrine ou le talent personnel de ses rédacteurs.

Les conclusions générales qui se dégagent de la brève mais très curieuse enquête de M. Tavernier sur la presse ne sont donc pas précisément encourageantes. La presse de nos jours a la prétention de diriger le pays et souvent elle le dirige en effet, mais plus souvent encore elle l'affole ou le pervertit, et presque toujours, enfin, elle l'entretient de bagatelles ou de niaiseries. Pendant que vous lisez, dans un journal conservateur et mondain, un petit entrefilet sur une fête donnée par un grand de ce monde, vous éprouvez comme une vague sensation de bien-être à la fois et d'admiration ! Quel buffet somptueux ! que d'étoffes chatoyantes ! Quel éblouissement ! Quelle atmosphère de printemps élyséen en plein hiver ! Que de fleurs ! Or, le pauvre hère qui a rédigé ces quelques lignes n'a pas eu seulement la permission d'entrebâiller les portes du palais enchanté ; il envie les fonds de bouteilles de champagne que dédaignent les laquais. Si vous voulez vous faire une idée de l'atroce réalité du monde qui ne soit pas trop inexacte, représentez-vous le malheureux plumitif crotté jusqu'à l'échine, comme au temps de Colletet, s'en allant de porte en porte quémander un peu de copie.

Lisez-vous, au contraire, dans le journal le plus grave, un article documenté, vos conjectures et votre effort d'imagination doivent prendre une autre direction. Le gentleman qui vous entretient, en style châtié, du Soudan ou de Montmartre, du Théâtre français ou de la cour d'Autriche, de la

Digitized by Google

question sociale ou des colonies ne manque le plus souvent, ni d'intelligence, ni d'esprit, ni d'une certaine compétence. Mais rien ne prouve qu'il vous dise toute sa pensée. En rédigeant ses périodes spirituelles ou solennelles il se dit : « Voilà sans doute qui va plaire à M. le directeur. »

A son tour, M. le Directeur a soin de ne pas exagérer les droits de la vérité ; il songe à sa clientèle, à son conseil d'administration, aux financiers commanditaires du journal, au ministre qui lui a promis des informations ou quelque méchant bout de ruban !

Et les critiques ne s'appliquent qu'aux journaux les plus honnêtes ou si vous voulez, les moins corrupteurs. Dans un grand nombre de feuilles d'allure presque convenable, il paraît que chaque article est l'objet d'un marchandage et devient une source de bénéfices.

Faut-il s'étonner qu'au milieu d'une lutte si violente en même temps et si déloyale, la presse catholique se trouve aux prises avec des difficultés insurmontables? M. Eugène Tavernier, rappelle sommairement l'histoire de l'*Avenir* et il consacre quelques pages à l'histoire de l'*Univers*. Ayant pris part à la bataille il n'ose pas, par un sentiment de délicatesse qu'il est aisé de comprendre, louer lui-même ses compagnons d'armes ou ses maîtres. Plusieurs regretteront que M. Eugène Tavernier n'ait pas fait une part plus large à la presse catholique. Cette question de la presse catholique contemporaine, est, en effet, si intéressante, si importante, si grosse de conséquences !

Depuis trente ans environ, les débats parlementaires, tournent, on peut le dire, autour d'un sujet unique : la question cléricale, n'hésitez pas à lire : la question catholique. Depuis trente ans, pour ne pas remonter plus haut, une presse puissante, riche et disciplinée déverse quotidiennement sur les choses saintes, l'injure, le ridicule et la calomnie. Comment la vie chrétienne n'a-t-elle pas été totalement submergée sous ces flots de boue? C'est ce que les croyants ne s'expliquent que par une intervention spéciale de la Providence en faveur de notre malheureux pays. Mais il n'est pas sage, je crois, de compter sur une sorte de

Digitized by Google

miracle permanent; sans faire abstraction du secours divin, il faut envisager humainement la réalité des choses. La réalité des choses est déconcertante, épouvantable, en un sens, inintelligible.

Contre tous ces journaux dont la férocité anticléricale va sans cesse croissant qui lutte avec quelque énergie? La presse catholique proprement dite, seule. Or, dans la grande mêlée parisienne et nationale, elle ne parvient que rarement à faire entendre une note dominante. Quant aux journaux qui mêlent à doses savantes, la religion et la mondanité, ils prennent tous les jours à témoin, le ciel et la terre, qu'ils ne sont pas cléricaux. Même dans les milieux catholiques, on voit se manifester, je ne sais quel respect humain et comme une crainte de passer pour clérical. Tel croyant adopte une allure dégagée qui dans sa pensée, doit le faire valoir auprès des mondains; des abbés laïcisent leur style, ce qui peut se comprendre à la rigueur, mais aussi leurs pensées et leurs sentiments; des religieuses adoptent, sans modification aucune, et sans tenir compte du temps et des milieux, un idéal d'institutrice laïque et moderne. Oui, c'est un spectacle bien étrange qu'offre la France contemporaine. L'immense majorité des feuilles publiques attaquent sans relâche, avec méthode et violence le cléricalisme que défendent à peine deux ou trois grands journaux parisiens et un certain nombre de nouvellistes, merveilleusement organisés, à la vérité! Personne ne veut être clérical, et cependant le cléricalisme demeure l'éternel objectif de toutes les forces déchaînées de la presse.

Evidemment, les catholiques se trompent, par timidité, par inexpérience, par respect pour la diplomatie des gens du monde, peu importe, mais ils se trompent. On en veut — la chose est trop visible — à leur foi, à leur influence morale, à tout ce qui fait leur raison d'être. Affecter de ne pas comprendre, ce ne serait pas de l'habileté ce serait... Impossible de laisser tomber de ma plume les mots qui se présentent à mon esprit, ils seraient trop forts ou trop faibles.

La question de la défense de l'Eglise par la presse est

Digitized by Google

donc une des plus complexes, des plus délicates, des plus pressantes et des plus importantes que les catholiques de nos jours aient à résoudre. Peut-être même auront-ils de grands obstacles à surmonter, avant de la poser comme il convient.

Une des données essentielles à examiner d'abord me paraît être celle-ci : La disproportion immense qui existe entre l'importance des intérêts religieux d'une part et d'autre part, les moyens d'action dont dispose la presse catholique est un grand malheur pour notre cause et pour le pays lui-même.

Comment remédier à cet état de choses ?

L'apparition d'un groupe de journalistes compétents disciplinés et munis de tous les instruments modernes de combat, modifierait, à coup sûr, la situation respective des partis. Que si on demande à quel signe on reconnaît l'écrivain compétent, je prierai qu'on relise le portrait classique et définitif peut-être, qu'en a tracé M. Brunetière dans son discours de réception à l'Académie française. « La connaissance de l'histoire, celle d'une ou deux langues étrangères, la connaissance des intérêts généraux de la politique européenne, une certaine expérience des hommes, une instruction littéraire étendue, telles étaient les moindres qualités que réclamaient de leurs collaborateurs le journal d'Armand Carrel et celui des Bertin. Vous rappelez-vous l'histoire des débuts de Littré ? Trois ans entiers, Messieurs, je dis trois ans — sous l'œil d'Armand Carrel, la besogne de cet helléniste, de ce philologue, de ce philosophe, ce fut d'extraire les journaux étrangers. Voilà sans doute un long apprentissage ; et on n'estimait pas alors, on ne s'était pas avisé que de tous les dons du journaliste, le premier fût celui de l'improvisation. »

Et il s'en faut que M. Brunetière ait tout dit. Aux difficultés générales qu'il vient d'indiquer se joignent pour les journalistes chrétiens des difficultés spéciales qu'il n'est pas malaisé de deviner. Pour attirer sur leurs conceptions quotidiennes l'attention volage d'un public futile ou corrompu, les ordinaires rédacteurs emploient des procédés

Digitized by Google

scabreux ou violents que des catholiques ne peuvent pas se permettre. Combien de plumitifs sont arrivés de cette façon, je ne dis pas au comble de la gloire, mais à la grande notoriété! Sait-on comment M. Maurice Barrès, par exemple, conquit cette notoriété, objet de tant de convoitises? Un beau soir de l'année 1885, les boulevards étaient pleins de monde. Aux tables des cafés un émouvant fait divers était le sujet des conversations. La veille, une honnête femme (Madame Clovis Hugues), calomniée par un informateur famélique (Morin) d'agence Tricoche, l'avait « justicié ». Le drame très parisien tenait en éveil la curiosité. C'est alors que du bout de l'horizon, l'on vit s'avancer avec une lenteur réglée, à travers la foule qui s'ouvrait et se retournait sur son passage, une caravane étrange d'hommes-sandwich. Sur leur pancarte se détachait le nom de Morin, le pauvre diable justicié, avec, au-dessous, ces mots surprenants: Ne lira pas les *Taches d'encre*. Les *Taches d'encre* étaient une revue, propriété personnelle de M. Barrès.

Non seulement, les catholiques ne doivent pas songer à ces sortes de réclame, mais ils se heurtent sans cesse à un parti pris d'hostilité dédaigneuse. On est impitoyable pour leurs défauts, on passe sous silence leurs mérites s'ils en ont, on les raille abondamment, et surtout on les ignore ou on affecte de les ignorer. Toute sa vie durant, Louis Veuillot fut vilipendé et calomnié autant qu'homme de France; l'opinion publique commence à peine à lui rendre une tardive justice.

De telles difficultés ne constituent pas un motif suffisant de se décourager; elles stimuleraient plutôt des natures généreuses. Mais quels que soient le talent, la bonne volonté et l'érudition des écrivains catholiques de nos jours, il doit être et il doit demeurer bien entendu entre nous, qu'ils ne peuvent rien sans le concours de leurs lecteurs. Le grand principe que Bossuet a formulé sur les rapports de l'auditoire avec son prédicateur s'applique très exactement au journalisme. Les groupements religieux et les partis politiques n'ont que les organes intellectuels qu'ils méritent. Il me sera bien permis de faire observer

Digitized by Google

que les catholiques de France ont commis sur ce terrain des fautes graves qui, espérons-le, ne seront pas irréparables. Pour avoir consacré presque toute leur activité et leurs ressources à des œuvres de charité admirables, à des constructions peu nécessaires et à des entreprises commerciales d'un goût parfois douteux, ils ont négligé au moins, dans une grande mesure, ce que j'appellerai la propagation de la foi à l'intérieur.

A l'heure présente, la presse périodique ou quotidienne devrait avoir la seconde place, dans les préoccupations générales des catholiques. Ou plutôt, comme les organes de publicité catholique ont surtout besoin de doctrine, on ne les conçoit pas séparés d'une faculté de théologie et d'une faculté des lettres. Et qu'on ne dise pas que le moment est mal choisi de traiter cette question d'ailleurs très peu populaire dans certains milieux. S'ils le veulent d'une volonté ferme, aucune loi n'empêchera les catholiques de conserver, sous des épithètes provisoires, une faculté de théologie et une faculté des lettres. A cette source et à cette source seule, les journalistes chrétiens viendront puiser les principes dont ils ne sauraient se passer.

Si importante et si prépondérante que soit la doctrine dans une œuvre de vulgarisation, elle n'est cependant pas tout. De même que l'âme unie au corps ne peut vivre et agir qu'avec le concours de ce grossier compagnon, de même le succès des journalistes les plus doctes, les plus spirituels et les plus habiles, dépend en partie de l'outillage dont ils disposent. Les catholiques de France dont la générosité est admirable ne songent que très rarement à leur presse.

Ils conviennent qu'un curé bâtisseur d'églises est soumis à l'obligation générale de payer maçons et entrepreneurs, mais ils ont de la peine à admettre, pratiquement, qu'un directeur de journal ou de revue est paralysé le plus souvent dans son œuvre essentielle, s'il manque de capitaux. Ils lisent donc des journaux quelconques, heureux de railler à l'occasion ou de blâmer les publications ou de plaindre les organes de publicité catholiques. Quelques-

Digitized by Google

uns, les plus spirituels, font un effort de mémoire pour retrouver les titres, par eux oubliés ou ignorés, disent-ils, de nos journaux et de nos revues.

Il est d'autant plus facile de pardonner à de très braves gens, nos amis, ces plaisanteries un peu banales, qu'elles n'atteignent personne nommément. Mais cette indifférence, à tant de points de vue regrettable, pour une œuvre nécessaire produit des conséquences très fâcheuses et très graves. Avez-vous remarqué que depuis quelque trente ans, nous subissons périodiquement des défaites et chose plus humiliante et plus significative des défaites médiocrement glorieuses et dont quelques-unes ne laissent pas d'être ridicules ? Comment s'en étonner, quand on voit les intérêts catholiques toujours subordonnés à d'autres intérêts, ou confiés à des libres-penseurs, des protestants ou des juifs ? Les catholiques payèrent les frais de l'échauffourée boulangiste qu'avait dirigée le juif Naquet. Dans la récente affaire du nationalisme, la part qu'on voulut bien nous faire, n'est pas la part du lion. Les catholiques ramassèrent des fonds, subirent des mots d'ordre le plus souvent maladroits, votèrent pour des candidats inégalement sympathiques, sans jamais réclamer, ni protester. Il ne semble pas que le parti pour lequel ils firent tous ces sacrifices leur en ait su beaucoup de gré. M. Jules Lemaître auquel on avait tant pardonné, M. Jules Lemaître que les nôtres ont acclamé dans toutes les grandes villes de France, M. Jules Lemaître ne craignait rien tant que d'être compromis par les cléricaux. Il a eu le triste courage d'abandonner M. Coppée, sous prétexte que M. Coppée est trop catholique. On m'affirme qu'un anticléricalisme assez aigu règne dans les hautes régions de la Patrie française. A tort ou à raison, M. Syveton passe pour protestant, et M. Godefroy Cavaignac ne cache pas ses opinions antireligieuses. Supposons que ces deux hommes arrivent demain au pouvoir ; ils n'essayeront même pas de modifier le système gouvernemental qui pèse si durement sur nous.

Il serait téméraire de penser que les catholiques avertis

Digitized by Google

par les cruelles leçons du passé ne commettront plus, le cas échéant, de ces excès de bienveillance. Aussi longtemps qu'ils ne consentiront pas à faire des sacrifices, de grandes et réels sacrifices pour leur presse à eux, ils seront les victimes des informateurs intéressés à les tromper.

En province, il est vrai certaines feuilles ont su conquérir une situation admirable. Tel *Nouvelliste* est une puissance, une puissance solidement organisée qui défend avec intelligence et intrépidité, la vérité catholique, la justice et le bon sens (1). Que les directeurs de ces feuilles y prennent bien garde, cependant, leurs adversaires, eux aussi, se sont organisés, ils progressent, ils deviennent menaçants. Or, si les grandes villes et Paris en particulier comptent une élite qui s'applique avec plus ou moins de succès, d'ailleurs, à ne pas subir la domination de Messieurs les journalistes, la presse est toute puissante dans les villages.

Ceux-là mêmes qui se tiennent le plus en garde contre les journaux en affectent le plus bruyant mépris pour leurs dires, risquent de subir comme le commun des citoyens-électeurs, leur redoutable tyrannie. Le Monneron de l'*Etape*, un lettré érudit et délicat accepte docilement, absorbe et s'assimile les plus vulgaires tirades de son journal anticlérical. Des cas de ce genre ne sont pas rares. Combien d'hommes intelligents s'en rapportent à leurs rédacteurs favoris sur les questions les plus difficiles, qu'il s'agisse d'éducation, de politique ou d'art ! C'est qu'en effet, il est très difficile de se faire une opinion personnelle même sur les sujets qu'on a le plus étudiés.

Espérons qu'avant longtemps, des spécialistes réussiront à édifier leurs contemporains sur la nature précise des relations qui existent, par exemple entre le haut enseignement et la presse, puis entre cette même presse et la chaire chrétienne. Que peut le sermon dogmatique moral ou

(1) On reproche cependant à certains *Nouvellistes* (il est évident que je ne parle pas de celui de Lyon dont les allures sont franchement catholiques) de se montrer trop agressifs sur le terrain politique proprement dit, et trop timides sur le terrain religieux.

Digitized by Google

apologétique d'un curé contre un méchant article de journal, et inversement quelle serait la force d'un prédicateur dont la parole serait secondée, discrètement et habilement cela va sans dire, par une feuille publique? Voilà, si je ne me trompe, des questions intéressantes qui se posent devant l'opinion catholique. Les éluder ne serait ni courageux ni habile, récriminer contre la force des choses serait ridicule. Il reste donc qu'entre catholiques on ne saurait discuter avec trop de soin tout ce qui est de nature à promouvoir le journal ou le périodique chrétien. Louis Veuillot a écrit : « J'ai pratiqué la presse toute ma vie, et je ne l'aime pas; je pourrais dire que je hais, mais elle appartient à l'ordre respectable des maux nécessaires. Les journaux sont devenus un tel péril qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup. La presse ne peut être combattue que par la presse. »

Les paroles de Louis Veuillot n'ont rien perdu de leur justesse, ni de leur actualité; au contraire, elles sont encore plus vraies aujourd'hui qu'il y a trente ans; la presse a pris des développements inouïs. « Pour les 2.000 journaux qui ont leur administration à Paris, le nombre des rédacteurs, informateurs, reporters, employés de toute sorte, fondeurs de caractères, plieuses, porteurs, vendeurs est évalué à 125.000.

Ces diverses considérations nous ont fait perdre de vue, semble-t-il, le livre de M. Tavernier; mais il n'en est rien. En étudiant le passé de l'institution créée par Théophraste Renaudot, M. Tavernier songeait surtout à la vie actuelle du journalisme. Volontiers nous le verrions poursuivre sa pensée, et concentrer par exemple tous ses efforts sur la situation présente de la presse en général, et de la presse catholique en particulier. Un homme du métier doit avoir bien des révélations intéressantes à faire sur ce sujet inépuisable. Que M. Tavernier ose continuer son œuvre! On le lira avec attention, avec plaisir et avec reconnaissance.

Abbé Delfour.

Digitized by Google

LES

RELATIONS D'OUTRE-TOMBE

Suite (1)

I

Une des erreurs du protestantisme que je m'explique le plus difficilement, c'est la négation du Purgatoire. Elle met bien en évidence l'esprit de vertige qui emportait Luther, quand il travaillait à ébranler, les uns après les autres, les dogmes de l'Eglise. Contre plusieurs des vérités qu'il attaquait, il pouvait, dans une certaine mesure, invoquer des prétextes plausibles, soutenir, vu l'ignorance où l'on était alors de l'antiquité chrétienne, qu'elles ne se trouvaient pas dans le *Credo* primitif, qu'elles imposaient aux hommes un joug que leurs pères n'avaient point porté. Il pouvait surtout trouver dans les passions humaines des palliatifs à ses innovations. Mais pourquoi enlever aux âmes la croyance au purgatoire, dogme de l'amour et de l'espérance qu'il ne pouvait pas ne pas voir dans le patrimoine séculaire de l'Eglise ? Il l'eût même discerné, s'il avait pris la peine d'y regarder, dans les religions païennes de l'antiquité et dans toutes les confessions religieuses de son époque.

Il est remarquable, en effet, que les peuples antérieurs à

(1) Voir le numéro précédent.

Digitized by Google

Jésus-Christ et étrangers à la Bible eurent l'idée d'une expiation possible dans l'autre monde. Si dans tous leurs rites funèbres ils offraient des sacrifices et des libations aux mânes des défunts, c'est qu'ils étaient persuadés que ces défunts pouvaient en retirer quelque profit pour l'amélioration de leur sort. Leurs théories sur la métempsycose accentuaient encore leur pensée à cet égard et la mettaient en plus vive lumière, car, si l'on veut aller au fond de leur doctrine, la transmigration des âmes d'un corps à l'autre, telle qu'ils l'entendaient, n'était qu'un moyen d'expiation pour atteindre le dernier degré du perfectionnement moral, et partant la béatitude finale. Au demeurant ils l'ont dit en termes formels par la bouche du plus illustre de leurs philosophes, le divin Platon. Socrate, son maître, va mourir. En attendant l'envoyé d'Athènes, qui doit lui verser la ciguë, il s'entretient avec ses amis des destinées d'outre-tombe. Il vient de développer une brillante démonstration de l'immortalité de l'âme qui a soulevé les applaudissements de Cébès. Il continue : « Mes amis, une chose qu'il est juste de penser, c'est que si l'âme est immortelle elle a besoin qu'on ait soin d'elle non seulement pour ce temps, que nous appelons la vie, mais encore pour le temps qui la suit..... On dit qu'après la mort de l'homme, le génie qui l'a guidé pendant la vie le mène dans un lieu où tous les morts s'assemblent pour y être jugés. Ceux qui se trouvent avoir vécu de manière à n'être ni entièrement criminels, ni absolument innocents, sont envoyés à l'Achéron. Là ils s'embarquent sur des nacelles et sont portés jusqu'aux marais Achérusiades où ils habitent. Ils y souffrent des peines proportionnées à leurs fautes et délivrés ensuite ils reçoivent la récompense de leurs bonnes actions (1). »

Le monde romain était-il l'écho de ces belles paroles ou puisait-il dans un fond de doctrine, commun à la Grèce et au Latium, quand par la plume de son poète le plus sympathique, le doux Virgile, il affirmait l'existence, dans le Tartare, d'un lieu spécial où les âmes expient les fautes

(1) Cf. PLATON : *Phédon*.

Digitized by Google

commises sur la terre et passent ensuite dans les Champs-Elysées ? (1).

Quoi d'étonnant, après cela, que chez le peuple élu par Dieu, pour conserver intact le dépôt de la première révélation, nous voyions Judas Macchabée faire une collecte et offrir des sacrifices en souvenir des soldats de son armée qui avaient succombé sur le champ de bataille et que l'Ecriture, loin de le blâmer, ajoute cette belle réflexion : « C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés (2). » ? Quoi d'étonnant que l'Eglise, dès ses origines, ait introduit dans ses temples et dans l'assemblée des fidèles la touchante coutume d'inscrire sur les saints diptyques les noms des défunts, de les évoquer du haut de la chaire et de demander pour eux le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix ? Quoi d'étonnant enfin que, par la voix des Pères et des Docteurs, elle ait répété d'âge en âge les consolantes doctrines de l'expiation après la mort, et que lorsque l'un de ses moines rebelles, Luther, vint tenter de les enlever à toute l'Europe, elle ait assemblé ses évêques au Concile de Trente pour affirmer que plus que jamais elle les croyait et qu'il fallait les traduire en acte par des prières et des sacrifices ?

Pour elle, comme d'ailleurs pour toutes les philosophies religieuses, le purgatoire est l'œuvre de la miséricorde et de l'amour divin. Non content d'offrir à l'homme les grâces nécessaires pour son salut, Dieu le poursuit de ses sollicitations, même quand il semble se détourner de lui. Il l'attend à l'heure décisive de la mort et lui prodigue dans cet instant, si nous en croyons d'éminents théologiens, des lumières extraordinaires sur sa vie passée et sur la foi; il l'excite au repentir de ses fautes, à la réconciliation avec lui et lui impose enfin par delà la tombe l'obligation salutaire de satisfaire à sa justice, afin de la mettre en harmonie avec sa miséricorde.

C'est dans cette obligation que je vois le trait distinctif

(1) Cf. *Enéide*, VI.
(2) Cf. *Macchabées*, II.

Digitized by Google

de l'amour de Dieu. Otez cette obligation, supprimez le purgatoire, Dieu étant l'infinie beauté, incompatible avec le moindre contact impur, ne peut se montrer aussi facile pour pardonner à la mort les défaillances morales de la vie. Il ne peut appeler à lui des êtres qui n'ont rien fait ou presque rien pour expier leurs fautes et se rendre dignes de son éternelle société. Au lieu de les presser de se convertir, de les inonder, en quelque sorte, des rayons de la foi, de ses grâces de choix, il doit, puisqu'ils n'ont plus le temps de faire le bien, les laisser expirer dans leurs péchés et les abandonner pour toujours loin de lui. Mais s'il trouve, comme il l'a fait par le purgatoire, un moyen de les purifier même après leur mort, de leur faciliter l'œuvre d'expiation nécessaire pour l'effacement de leurs souillures et leur perfection morale, il lui sera loisible, au moment de la mort, de donner libre cours à son infinie bonté sans violer son infinie justice et de sauver des hommes, dont le sort éternel pouvait nous paraître bien compromis.

« Le purgatoire, écrit le P. Faber dans son livre *Le Créateur et la créature*, explique les énigmes du monde autant qu'aucune des choses établies par Dieu. En présence de ce système d'expiation que nous pourrions appeler un huitième sacrement, le sacrement du feu, pour les âmes auxquelles les sacrements véritables n'ont pas suffi à conférer une pureté parfaite, ne devons-nous pas reconnaître que c'est une invention de Dieu pour multiplier les fruits de la Passion de notre Sauveur, par lui établie en prévision de cette grande multitude d'âmes qui devaient mourir dans son amour, mais dans un amour imparfait ? »

Cette belle doctrine nous amène à relever une opinion que nous ne croyons pas justifiée. On nous dit que l'enfer et le purgatoire se ressemblent de tous points, sauf l'éternité des peines. Nous pensons, nous, que le purgatoire et l'enfer diffèrent essentiellement. Le damné est l'ennemi de Dieu, il est mort en le repoussant ; ses péchés par là même demeurent avec toute leur malice et en font à tout jamais un criminel révolté contre son créateur. L'exilé du purgatoire au contraire est entré dans l'éternité avec l'amitié de Dieu,

Digitized by Google

amitié imparfaite sans doute, comme le remarque si justement le P. Faber, mais amitié véritable. Ses péchés lui ont été pardonnés au moment de la mort : il a été purifié du venin mortel qu'ils avaient déposé dans son âme ; il lui en reste seulement les cicatrices qu'il faut guérir entièrement. Au Purgatoire il achève cette guérison. Il se purifie, ainsi que l'indique le nom même du lieu de son exil, il complète l'œuvre de sa perfection, tandis que le damné est châtié, sans espoir d'amendement, pour des crimes dans lesquels il persévère toujours, par le fait de sa volonté endurcie dans le mal.

Comment comprendre dès lors que des théologiens n'hésitent pas à affirmer que la peine du purgatoire est de même nature physique que celle de l'enfer, qu'ici et là, ce qui tourmente l'âme, c'est, en dehors de la privation de la vue de Dieu, un feu matériel ? Il y a du feu en enfer, personne ne peut en douter sous peine de se mettre en opposition flagrante avec la Sainte Ecriture et les enseignements de l'Eglise. Ce feu doit être pris dans le sens d'une réalité tangible et non comme une métaphore exprimant la gravité des peines ou le remords de la conscience ; c'est encore avéré dans la tradition, bien que l'Eglise n'en ait jamais fait un dogme de foi (1). Mais ce feu est-il le même spécifiquement que celui du purgatoire, voilà ce que je ne trouve démontré nulle part. Bien mieux, toute l'Eglise orientale, catholique cependant, partant du point de vue que j'ai établi plus haut, nie officiellement l'existence de n'importe quel feu en purgatoire et l'Eglise latine n'a jamais voulu se prononcer là-dessus ni au Concile de Florence, ni au Concile de Trente, dans lesquels la question du purgatoire faisait partie du programme des délibérations. La croyance au feu du Purgatoire ne peut donc invoquer en sa faveur l'autorité positive de l'Eglise. Quelques Pères, il est vrai, l'ont défendue, mais ils sont le petit nombre. Elle n'est pas mieux venue à se réclamer des révélations privées. Celles-ci ne

(1) Cf. HURTER : *Theol. dogm. compendium*, t. III, de Deo consummatore thesis CCLXX — JUNGMANN : *De Novissimis*.

Digitized by Google

sont pas concordantes. Sainte Françoise Romaine, sainte Catherine de Gênes et sainte Brigitte exposent des opinions très différentes. Elle nous vient en droite ligne de la scolastique : c'est un apport, dans la science sacrée, de la théologie médiévale.

Si l'on recherchait la genèse de cette doctrine, on la trouverait vraisemblablement dans cette autre croyance du moyen âge qui placait le purgatoire tout près de l'enfer. Dante Alighieri, dans sa Divine Comédie, nous montre le séjour des âmes qui se purifient situé immédiatement au-dessus des cercles infernaux. Grâce au prestige de son nom et à la magie de ses peintures, l'immortel poète florentin n'a pas peu contribué à accréditer cette opinion, qui avait l'avantage de frapper l'imagination populaire en donnant à une idée sa forme concrète. Les révélations des saintes femmes ont fait écho et ici encore quelques théologiens ont mis en mouvement l'appareil de la discussion scientifique. A l'encontre de leurs démonstrations on peut apporter un grand nombre de faits, tirés de l'hagiographie, établissant que des âmes ont fait leur purgatoire dans l'endroit même où elles avaient péché. Partant, au lieu d'affirmer purement et simplement que le Purgatoire est une région déterminée, la même pour tous, circonscrite par des limites matérielles, il serait plus rationnel de dire que c'est un état intermédiaire entre le ciel et l'enfer, une expiation qui s'accomplit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

II

C'est dans cet état que nous retrouvons l'ami que nous avons perdu. A peine décédé, il s'est rencontré avec la justice divine. Il n'a pas vu Dieu face à face ; c'est un bonheur réservé aux hôtes du ciel. Mais il a senti son action sur lui, il a été inondé de sa lumière, il a vu clair dans sa conscience et, la miséricorde divine ayant fait son œuvre à l'heure de la mort pour lui pardonner ses péchés, il a eu

Digitized by Google

l'ineffable joie d'entendre au fond de lui-même la parole qui l'assure de son éternelle félicité. Mais il a vu en même qu'il n'était point encore assez pur pour être admis à la posséder tout de suite et, déjà compénétré de l'amour de Dieu, pris du désir de satisfaire à sa justice, il est entré spontanément dans le purgatoire par un acte de volonté conforme aux desseins de son Créateur et là il expie dans la souffrance les fautes pour lesquelles il négligea de satisfaire ici-bas.

Qu'il souffre en effet, nul ne saurait le contester; toute la tradition catholique l'enseigne. Il subit d'abord la peine du dam ou la privation de Dieu et c'est là son plus grand supplice. Dépouillé des sens, délivré des passions qui l'attachaient aux biens périssables et l'empêchaient de comprendre les choses spirituelles, il voit maintenant toute la beauté de ce Dieu qui fut pour lui si miséricordieux; il l'aime ardemment, il sait qu'il goûtera près de lui, dans les splendeurs du ciel, des joies infinies et il ne peut encore l'approcher; il est exilé loin de sa présence. Il éprouve pour cet objet de sa dilection des élans invincibles et chacun de ces élans est brisé par le poids de ses fautes.

« L'âme juste délivrée du corps, disait naguère le Père Monsabré, du haut de la chaire de Notre-Dame, sent que ses liens ne sont pas encore brisés. L'élan d'amour qui l'entraîne à se perdre dans l'immensité divine est partout rompu et arrêté par les inflexibles limites du lien qui l'emprisonne. Obligée de se replier sur elle-même, elle sent le vide du souverain bien qu'elle devrait posséder. Ce souverain bien est l'unique et nécessaire objet de ses amoureux désirs. Elle s'élance vers lui, mais ne peut l'atteindre; elle l'appelle, mais il ne répond pas encore; elle a honte de voir qu'elle en est privée par sa faute et de comprendre qu'elle aurait pu s'épargner par de faciles douleurs un si grand supplice. Elle mesure avec tristesse tous les degrés de gloire et tous les trésors de béatitude qu'elle aurait pu s'assurer, si elle eût été plus fidèle et plus fervente. Mais enfin, quelle que soit sa part, elle voudrait l'avoir et Dieu la lui refuse; *spes quæ differtur affligit*

Digitized by Google

animam, l'espoir que l'on fait languir afflige l'âme, dit le proverbe sacré. Plus encore, l'amour que l'on contrarie. J'en appelle à vos cœurs, si souvent épris des fragiles beautés de ce monde. Avec quelle ardeur ils les désirent ! Que de peines ils se donnent pour s'en assurer la possession et quel déchirement s'ils en sont privés à l'heure où ils comptaient en jouir ! Il y en a peut-être parmi vous qui souffrent de ces plaies d'amour contrarié. Je les plains et j'espère qu'ils seront un jour honteux des ridicules égratignures de leur passion. Qu'est-ce que cela, en comparaison des blessures profondes et si douloureuses que reçoit l'âme juste du légitime, saint et nécessaire amour de Dieu qui se dérobe à ses embrassements ? Elle sait que cette atroce privation d'un bien sans lequel elle ne peut vivre cessera lorsqu'elle sera entièrement purifiée; mais quand ? C'est le secret de celui qui la châtie... Le plus pur et le plus violent des amours contrarié par l'absence de la suprême beauté, du très parfait objet auquel l'âme a droit et dont elle voudrait jouir, est le plus cruel de tous les supplices. »

A cette souffrance si éloquemment décrite par l'illustre moine dominicain, s'ajoute celle d'un feu qui, de quelque nature qu'il soit, tourmente notre ami et l'atteint dans ses fibres les plus intimes. Feu matériel, d'après saint Augustin et saint Thomas, auquel l'âme serait enchaînée comme ici-bas elle est liée au corps; flamme de regret peut-être qui consume ses mauvaises habitudes, qui efface les dettes contractées par le péché et qui lui cause des douleurs plus cuisantes, des angoisses plus fortes que les douleurs et les angoisses de ce monde. Et s'il faut, à la suite de sainte Brigitte, croire que dans le Purgatoire il y a trois états, l'un où les âmes souffrent beaucoup, le second où elles n'éprouvent qu'une certaine langueur, le troisième où elles n'endurent d'autre peine que le désir de voir Dieu, il n'en reste pas moins que le purgatoire est le séjour de la douleur, parce que de l'expiation.

Cependant, comme pour faire contrepoids à leurs souffrances, les âmes éprouvent dans le purgatoire d'intimes

Digitized by Google

et profondes consolations. Plus heureuses que nous, elles sont délivrées de cet horrible cauchemar de l'enfer qui pèse lourdement sur la vie. Quoi qu'en aient dit Denys le chartreux et quelques vieux théologiens, elles se savent dans l'amitié de Dieu et sont assurées de leur bonheur futur. Ainsi notre ami vit dans l'état et avec les sentiments d'un homme qui vient d'atteindre le port, après les péripéties d'un terrible naufrage. Il souffre encore des coups reçus dans la tempête; il ignore même combien durera sa souffrance, mais il a la certitude qu'il ne sera plus exposé à être englouti par les flots. Vivant, il fut assailli par les vagues des passions, les mauvais conseils, les exemples irreligieux, les sollicitations perverses; il aurait pu se laisser séduire et tomber dans les abîmes de l'enfer. Le voilà sauvé pour toujours! Pour toujours il est confirmé dans la grâce et l'amitié de Dieu; sa volonté ne peut plus faiblir, elle est sûre d'elle-même; son cœur ne peut cesser d'aimer ce souverain bien, il est fixé en lui, et par lui, à mesure que se fait l'expiation, il monte dans son union, dans sa clarté, et pendant ce temps, s'il faut ajouter foi à la doctrine de quelques théologiens, contredits il est vrai par sainte Catherine de Gênes, sa peine décroit en intensité, jusqu'à ce qu'elle disparaisse, comme au matin fond une dernière brume sous les rayons du soleil, et sa grande espérance, sa certitude du bonheur éternel se changent en une douce réalité. N'est-ce pas de quoi tempérer les souffrances qu'il endure et les lui faire accepter avec reconnaissance envers Dieu?

Ces souffrances, d'ailleurs, n'entravent pas l'action de son intelligence et de ses autres facultés. Ainsi que le vieillard, qui contemple sa vie dans un soir de lumière et de sérénité, il reporte sa pensée vers son existence terrestre, il revoit les divers actes qui en remplirent la trame, les luttes qu'il eut à subir, les triomphes qu'il remporta, les dangers auxquels il fut exposé, la main protectrice qui l'en délivra, les heures qu'il vécut dans la joie et celles qu'il passa dans les larmes, les hommes qui furent ses soutiens et ceux dont la perversité faillit le faire sombrer. Il songe

Digitized by Google

surtout à ceux qui l'aimèrent ici-bas, qui furent les compagnons de sa vie et il intercède pour eux auprès de Dieu. Nous savons que dans le purgatoire l'âme ne peut plus acquérir des mérites pour elle-même; l'œuvre de la grâce est terminée; le compte de chacun est arrêté à la mort. Elle satisfait, il est vrai, par l'expiation; c'est même là tout son labeur, mais cette satisfaction ne revêt pas la qualité de mérite : ce n'est pas un acte libre et volontaire. Toutefois rien n'empêche de croire, avec une théorie dogmatique qui tend de plus en plus à s'accréditer, qu'elle peut prier en faveur des vivants. Or quelle plus douce consolation que celle-là, soit pour elle-même, soit pour ceux qui lui sont chers sur la terre ! Ce qui nous brise le cœur quand la mort vient nous ravir un être aimé, c'est la pensée que tout est fini entre lui et nous, qu'il ne sera plus là pour nous entourer, nous défendre, nous protéger, qu'il ne s'intéressera plus à notre sort. Eh bien, de tels sentiments sont faux, au moins pour une part. Il est trop vrai que nous n'aurons plus, près de nous, l'ami disparu, que nous devrons vivre, privés de ses conseils et de son appui; il a franchi des frontières qui nous sont impénétrables, mais par delà ces frontières, il ne nous oublie pas. Il ignore peut-être ce que nous faisons à l'heure où il pense à nous, comment nous nous acquittons du devoir de la vie, comment nous supportons les misères inhérentes à notre condition, mais par sa propre expérience, et par le souvenir qu'il a de nos aspirations, il conjecture nos besoins et il ne cesse de demander à Dieu, dont il est l'ami, d'y subvenir et de nous couvrir de sa protection.

Un certain nombre d'écrivains mystiques, de saintes âmes favorisées de révélations extraordinaires, nous ont laissé de longues pages sur la protection particulière dont nous serions l'objet de la part des âmes du purgatoire. Si l'on entend par cette protection celle dont je viens de parler et que Dieu nous accorde à l'occasion de leurs prières, je suis heureux de m'incliner devant une doctrine qui répond si bien aux aspirations du cœur, sans briser les harmonies de la foi ; mais si l'on veut prêter à ces âmes un rôle de

Digitized by Google

protectrices intervenant dans nos actions comme peuvent le faire les saints du haut du ciel, je me borne à enregistrer l'opinion. Je ne me sens aucun mauvais vouloir contre elle, mais je ne lui trouve aucun fondement dans la théologie. Peut-être que les nombreux faits qu'on nous rapporte pour l'étayer sont vrais dans leur matérialité, mais se rapportent-ils à la question ? A supposer qu'ils existent, prouvent-ils ce qu'on leur demande ? Avec la meilleure foi du monde, ne les a-t-on pas quelque peu sollicités ? N'a-t-on pas confondu l'intervention de l'âme délivrée du purgatoire et reconnaissante, dans le ciel, du bien qu'elle reçut pendant qu'elle expiait le reste de ses fautes, avec l'intervention de l'âme encore retenue dans la souffrance ?

III

D'autres auteurs, pour rendre plus étroites encore nos relations avec les défunts nous racontent qu'ils viennent de temps en temps nous visiter. Ribet, dans sa *Mystique divine*, nous dépeint les âmes du purgatoire se présentant devant nous, tantôt sous les traits qu'elles avaient de leur vivant ou à leur mort, avec un visage triste, des regards suppliants, tantôt comme une clarté, une ombre, une figure fantastique quelconque, accompagnées d'un signe, d'une parole qui les fait reconnaître. Il est certain que tous les peuples et tous les siècles ont cru à ces communications d'outre-tombe. Les païens avaient leurs apparitions tout comme le moyen âge catholique. On connaît la fête des Lémuries, qui se célébrait à Rome pendant le mois de mai. Au jour marqué, le flamine se rendait, suivi du peuple en procession, auprès du gouffre *mânal*, situé au milieu du champ du Mars et, devant l'entrée, il prononçait la formule rituelle : *Mundus patet*. Aussitôt les morts, nous dit-on, sortaient en foule du sein de la terre ; leurs parents et leurs amis allaient au-devant d'eux, les conduisaient dans leur maison où ils les conviaient à un festin

Digitized by Google

familial et, la fête finie, ils les ramenaient vers leur sombre séjour.

Des rites analogues étaient en grand honneur chez les Assyriens, les Egyptiens et les Grecs. Nous voyons, par les anathèmes de la Bible et par la mythologie, que l'évocation des morts, le culte des âmes, fut une des grandes pratiques de l'antiquité. Ils sont curieux, les détails que nous donnent à ce sujet Théocrite, Horace, Lucain et Apulée. D'ordinaire c'était Hécate la déesse de la nuit et des carrefours qui présidait à ces évocations. On la représentait pour la circonstance sous un emblème fait de cire à trois couleurs : blanche, noire et rouge, et armée d'un torche ardente, d'un fouet et d'un glaive. En Egypte les mystères de ce genre, mêlés aux mythes d'Isis et d'Osiris, se célébraient aux bords du lac Saïs, près du sépulcre d'un dieu qu'il n'était pas permis de nommer.

Le moyen âge n'allait pas jusqu'à de telles pratiques, mais il avait trop de crédulité pour demeurer étranger aux croyances qui les avaient fait naître. Innombrables sont les contes qu'il nous a légués et par où l'on voit que les âmes peuvent, après la mort, revenir sur la terre sous une apparence corporelle, terrestre ou aérienne, faire du bruit, pousser des gémissements, des sanglots, des soupirs, frapper aux portes, adresser des requêtes, des remontrances donner des avis et diriger les affaires des vivants qui les intéressent.

De parler ainsi n'a rien qui puisse étonner, mais il n'en sera pas de même peut-être si j'ajoute que le savant cardinal Bellarmin a fait sienne, dans son traité du *Purgatoire* (liv. II, chap. VIII), la doctrine des apparitions, que saint Augustin, Origène et quelques théologiens, comme le cardinal Bona, ont mis leur plume à son service. Cependant — l'équité veut qu'on le remarque — ils ne regardent les apparitions des morts ni comme naturelles, ni comme un fait ordinaire et ils nous engagent fortement à nous défier des illusions que peuvent nous donner les sens ou le démon.

C'est bien le moins qu'on puisse dire. Assurément, si Dieu le voulait, il pourrait permettre à un défunt de retourner mo-

Digitized by Google

mentanément sur la terre. Mais de la possiblité au fait il y a loin. Pour passer de la première au second il faut un miracle, lequel, nous le savons, étant une dérogation aux lois de la nature, se produit fort rarement. Ce n'est pas en vain que Dieu a enchaîné l'âme au lieu où elle doit expier ; elle est là comme dans une prison, comme une pauvre séquestrée qui ne peut rien voir, à plus forte raison qui ne peut sortir au dehors sans l'autorisation de Dieu. Voilà pourquoi nous avons dit que probablement elle ignore ce que nous faisons à l'heure où elle pense à nous. Et si elle connaît quelque chose de ce qui nous intéresse c'est par Dieu seul qu'elle l'apprend. Dieu est l'intermédiaire nécessaire entre elle et nous.

Dans leur désir de nous prouver qu'ils ne vont pas contre la vraisemblance, quand ils nous racontent des faits d'apparition, les auteurs mystiques en appellent au témoignage de la Bible. On ne peut pas être plus mal inspiré. L'Ancien Testament, sauf dans le livre des Macchabées, ne parle nulle part du purgatoire. Le Nouveau est encore plus réservé. Je sais bien que le livre des Rois nous apprend que l'ombre de Samuel apparut à la pythonisse d'Endor, que l'Evangile nous affirme que Moïse et Elie assistaient à la Transfiguration du mont Thabor. Mais pourquoi, de grâce, nous rappelle-t-on ces faits à propos du purgatoire ? quels rapports ont-ils avec lui ? Sont-ils plus probants ceux en quantité immense qu'ils tirent de l'hagiographie ? Quatre-vingt-dix-neuf sur cent ne dépassent pas le niveau de la légende et le centième n'a pas été passé au crible de la discussion théologique. Que deviendrait-il si on lui faisait subir l'épreuve que la Sacrée Congrégation des Rites impose aux miracles de ses clients ? Reconnaissons que nous sommes ici en dehors de toute donnée de la science véritable. C'est un terrain vague et sans limites, où le besoin de surnaturel et de mystérieux, qui se trouve dans l'homme, s'est donné libre carrière. La poésie et la légende ont trouvé là de nombreux thèmes à amplifications émouvantes, les conteurs populaires, bardes ou aèdes du village, y ont établi leur renommée, et dans chaque canton des montagnes s'est formée une littérature qui n'a rien à envier

Digitized by Google

pour le merveilleux aux récits fantastiques des *Mille et une Nuits*.

Avons-nous le droit d'en sourire, quand nous n'arrivons pas à tuer sous le ridicule les pratiques du spiritisme, auxquelles se livrent des hommes graves qui s'appellent plus gravement encore Mages ou Théosophes? Ceux-ci n'ont pas seulement le privilège de recevoir la visite des morts ou des esprits désincarnés, comment ils les nomment. Ils les font venir quand il leur plaît. On dirait que les bonnes âmes de l'au-delà soupirent après leurs invitations et n'attendent que leur bon plaisir pour venir converser avec eux. Les voilà réunis autour d'une table à un seul pied, d'un tabouret ou même d'un meuble quelconque; ils ont au milieu d'eux un bon *médium* qui mourra un jour épileptique, névropathe ou hystérique. Ils font, avec les mains, la chaîne sympathique autour de ce meuble, qui se met à danser ou à faire des convulsions et les défunts aimés, les parents et connaissances, même les grands personnages de l'histoire s'empressent d'accourir des rivages de l'autre vie. On voit ainsi défiler en quelques minutes Platon, Aristote, Alexandre, César, les papes et les consuls, les vestales et les hétaïres. Par malheur ces nobles visiteurs ne veulent pas toujours apparaître en corps et en âme. C'est leur esprit seul qui daigne arrêter un moment la série de ses réincarnations pour se manifester. Encore ne parle-t-il pas très clair. Il lui faut un interprète. C'est toujours le *médium* qui se présente pour cette fonction diplomatique. Si, du moins, le médium lui attribuait les idées et les sentiments qu'il doit avoir, peut-être aurions-nous quelque douce illusion, mais, on l'a remarqué bien souvent, il lui prête ses propres pensées et sa manière de les exprimer. Dans la même séance, l'esprit de Voltaire parlera comme un charretier, si le médium appartient à cette honnête corporation et, dix minutes après, comme un homme du monde, si l'évocateur est une personne distinguée, instruite, bien élevée. « Nous assistâmes un soir, dit Allan-Kardec, à la représentation de l'opéra d'*Obéron* avec un très bon *médium* voyant. Il y avait dans la salle un

Digitized by Google

assez grand nombre de places vacantes, mais dont beaucoup étaient occupées par des esprits, qui avaient l'air de prendre leur part du spectacle. Quelques-uns allaient et venaient auprès de certains spectateurs et semblaient écouter leur conversation. Sur le théâtre se passait une autre scène. Derrière les acteurs, plusieurs esprits, d'humeur joviale, s'amusaient à les contrefaire en imitant leurs gestes d'une façon grotesque ; d'autres, plus sérieux, semblaient inspirer les chanteurs et faire des efforts pour leur donner de l'énergie. L'un d'eux était constamment auprès d'une des principales cantatrices. Nous lui crûmes des intentions un peu légères. L'ayant appelé après la chute du rideau, il vint à nous et nous reprocha avec quelque sévérité notre jugement téméraire : « Je ne suis pas ce que vous croyez, « nous dit-il, je suis son guide et son esprit protecteur. « C'est moi qui suis chargé de la diriger. Adieu. Elle est « dans sa loge : il faut que j'aille veiller sur elle. »

Voilà certes un esprit bien serviable et ils sont tous comme celui-là, paraît-il. Ils répondent fort aimablement aux questions qu'on leur pose. Seulement ils ont garde de se compromettre en paroles. Leurs réponses rappellent celles de l'oracle de Delphes ou bien elles sont d'une désespérante banalité. Réunissez toutes celles qu'ils ont fournies depuis cinquante ans, vous n'y trouverez pas un seul éclaircissement sur le mystère de la destinée et sur les conditions de la vie dans la tombe.

Ces esprits, ai-je dit, se contentent de manifester leur présence : ils ne se montrent pas. C'est vrai pour un certain spiritisme. C'était vrai surtout il y a cinquante ans. On est arrivé aujourd'hui à faire mieux. Les docteurs de l'Ecole nous apprennent qu'ils obtiennent des téléplasties ou matérialisations d'esprits. Sous les charmes enchanteurs des médiums qui les appellent, les morts se revêtent d'un périsprit, d'un corps d'emprunt vraisemblablement, puisque celui qu'ils avaient en ce monde s'est dissipé en poussière dans la tombe, et ils consentent à se faire voir dans cette tenue. « C'est ainsi que chacun, écrit le docteur Gibier, peut voir une personne de sa famille morte depuis

Digitized by Google

un temps plus ou moins long. On peut serrer la main de la forme matérialisée, tenir celle-ci dans ses bras et avoir l'illusion complète que cette personne est vivante. On pent même prendre sa photographie. Elle laisse l'empreinte ou plutôt le moulage en creux de sa main et quelquefois de sa tête. » « Il n'y a là sans doute qu'une habile supercherie, une heureuse simulation, dit le docteur Surbled, mais comment saisir l'une et l'autre? Comment en fournir la démonstration péremptoire, quand tout se passe en petit comité, sans lumière, loin des regards profanes, quand les éléments d'une recherche scientifique font complètement défaut? »

Il est remarquable, en effet, que, jusqu'à présent, les expériences spirites ne se sont jamais faites au grand jour, devant les corps savants. La Napolitaine Eusapia Paladino, le plus célèbre médium actuel, voulut bien, il y a quelques années, les tenter devant les docteurs de Cambridge. Elle échoua piteusement et ses protecteurs n'eurent que la ressource de crier à l'ignorance et à la mauvaise foi des savants anglais. Les spirites aiment mieux la discrétion des petits cénacles et les ombres mystérieuses du soir. Nonobstant, on a enregistré assez de faits, d'après ce qu'ils nous ont révélé eux-mêmes et ce que nous disent les rares savants, médecins et théologiens, qui ont eu la faveur d'être admis à quelques-unes de leurs séances, pour que l'on puisse porter un jugement. Notre rôle n'est pas de dire si l'on peut expliquer quelques-uns de ces faits naturellement par le charlatanisme, l'habileté, la fraude, ou scientifiquement, par la force psychique, le fluide magnétique vital, astral, odique, ou enfin par certains états d'hypnose, comme l'extériorisation de la sensibilité et autres hypothèses de ce genre. Tout en faisant aussi large que l'on voudra la part du naturel et de l'art hypnotique, il n'en reste pas moins que dans leur ensemble les pratiques du spiritisme constituent une superstition des plus dangereuses qui nous fait rétrograder jusqu'aux siècles de l'alchimie. C'est assez pour que l'Eglise ait sagement fait de les condamner. Elle a eu d'ailleurs un autre motif plus

Digitized by Google

grave encore. Au fond du spiritisme se cache une doctrine. Allan-Kardec nous le dit, et cette doctrine, qui est matérialiste, n'a qu'un but : se substituer à la religion catholique pour dominer et conduire les âmes.

Au lieu de ces redoutables conséquences, quelques catholiques ne voient dans le spiritisme qu'un moyen de se mettre en communication avec leurs défunts et, sans remords aucun, ils fréquentent les médiums. Même dans cette mesure le spiritisme les trompe. Sont-ils sûrs que l'esprit qui vient leur parler est celui du mort qu'ils évoquent ? Quelles garanties leur offre-t-il de son identité ? Il y a des esprits protéiformes dans l'au-delà, comme des esprits faussaires, le spiritisme en convient. Et puis, on s'illusionne si volontiers quand on souffre ! Voici donc que, pour charmer sa douleur, un père appelle l'âme de son enfant décédé, et tandis que peut-être cet enfant souffre loin de lui dans le purgatoire, un esprit autre que le sien vient lui répondre, prendre sa place dans ses affections, l'amuser par de beaux discours, le tromper sur le sort de son enfant et lui persuader tout le contraire du vrai. On raconte qu'un de ces esprits jeta dans le désespoir une femme chrétienne en prenant le nom de sa sœur, ange de piété, pour lui faire croire qu'elle était damnée.

IV

Ce n'est pas ainsi qu'un catholique éclairé doit demeurer uni à ses défunts. Nous ne pouvons ni ne voulons, pour notre part, prendre de tels moyens pour conserver nos rapports avec notre ami disparu Il pense à nous, avons-nous dit, il nous aime, il prie pour nous jusque dans ses souffrances. Restons unis à lui par le souvenir du cœur et que ce souvenir se traduise par des œuvres et des prières en vue de le soulager. Car le soulager, adoucir ses tourments les abréger même, voilà ce qu'il nous est permis,

Digitized by Google

bien mieux ce que nous recommande de faire l'Eglise catholique.

Elle nous y invite d'abord par son exemple. Dans sa belle et imposante unité elle embrasse tous les chrétiens, ceux qui cheminent encore péniblement dans les sentiers de ce monde et ceux qui en ont franchi les limites. La mort, en lui enlevant ces derniers, ne les a point soustraits à son amour. Elle les tient toujours pour ses enfants, qu'ils soient déjà enivrés des délices éternelles, ou qu'ils les attendent encore dans les douleurs de l'expiation. Pendant qu'elle contemple avec joie les théories innombrables de ses vierges, de ses martyrs et de ses confesseurs, elle regarde comme un devoir sacré de prier pour ceux de ses fils qui souffrent encore en purgatoire. Sa sollicitude la plus constante est d'abréger le temps de leurs douleurs. Sept fois le jour elle en fait mémoire à la fin de ses offices et partout où se dresse un autel, jamais le prêtre catholique ne célèbre la Sainte Messe sans leur accorder un souvenir. Au surplus, une fois par an, le 2 novembre, alors que le deuil revient sur la nature, que la chute des feuilles nous avertit de la brièveté de la vie et que tout nous fait songer au trépas, elle nous convoque dans ses temples pour unir nos prières aux siennes en leur faveur. Et comme pour appeler également à leur aide leurs frères qui les ont précédés dans la gloire, pour émouvoir davantage aussi notre pitié par le contraste de l'extrême félicité et de l'extrême souffrance, elle place leur fête immédiatement après celle des bienheureux ; en terminant celle-ci elle ouvre celle-là, elle dépouille ses ornements de joie et se couvre de voiles de deuil. Les hymnes triomphales qui semblaient descendre des splendeurs célestes cessent de résonner sous les voûtes du temple et l'on entend aussitôt les accents plaintifs qui remplissent les profondeurs du purgatoire.

A ces actes solennels, qui ne peuvent se produire que de loin en loin, elle nous demande d'ajouter notre action personnelle, de lui prêter notre concours incessant par les indulgences, les bonnes œuvres, la prière et le Saint Sacrifice de la Messe.

Digitized by Google

Les indulgences, ajoutées aux suffrages de l'Eglise, contribuent dans une large mesure au soulagement des âmes du purgatoire. Elles tirent, comme les suffrages, leur efficacité merveilleuse de l'admirable économie des biens spirituels qui sont dans l'Eglise. Au principe de la solidarité humaine qui relie entre elles les classes sociales, qui provoque l'assistance du pauvre par le riche correspond, dans l'ordre surnaturel, le dogme de la communion des saints et de la réversibilité des mérites, qui s'étend non seulement aux membres de l'Eglise terrestre, mais encore aux membres de l'Eglise souffrante et de l'Eglise triomphante. A l'instar de toute société, cette triple Eglise, qui n'en forme qu'une devant Dieu, son fondateur et son chef, possède des biens, lesquels sont spirituels comme elle-même. Ils comprennent les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints. Assurément ces satisfactions ne sont pas toutes de même nature ; leurs éléments ne se compénètrent pas tellement dans l'unification, qu'il ne soit possible de les démêler les uns des autres, comme l'on distingue dans la mer certains courants particuliers à leur limpidité plus grande, à leur coloration plus azurée. Les satisfactions de Jésus-Christ tirent leur valeur d'elles-mêmes par la divinité qui est en lui. Celles des Saints ne valent que par leur union avec les mérites du Christ. Mais quelle que soit leur différence, elles sont surabondantes avons-nous dit. Les satisfactions de Jésus-Christ ont été plus que suffisantes pour la rançon morale du monde et la satisfaction des Saints dépasse la mesure requise par Dieu pour la justification d'une âme. « La vie des Saints, dit Mgr Gerbet, est sublime de pénitence et d'amour et, s'il est vrai que beaucoup de fidèles restent en deçà des limites que leur expiation devait atteindre, il est également visible que les Saints vont au-delà. Tout le peuple de Dieu est agenouillé autour de la Croix. Toutefois ses rangs ne sont pas tous également rapprochés et ils lui apportent des tributs inégaux de souffrances volontaires, souvent bien légères et bien faciles. Mais au centre du peuple saint, au pied même de l'arbre de la passion, se trouve un chœur d'âmes dont la

Digitized by Google

pénitence n'est en grande partie que de la charité pure et qui souffre bien moins comme coupable que comme victime. Cette pénitence surabondante ne saurait être inutile. L'idée d'une seule bonne souffrance perdue serait plus sinistre que l'anéantissement subit d'une étoile dans le ciel. Que deviendrait l'ordre moral si l'on ne croyait pas à la plus petite parcelle de bien, si tandis qu'il n'est pas un brin de poussière qui s'anéantisse dans l'espace, il fallait penser que, dans l'essence de Dieu, il y a des abîmes où des trésors de sainteté vont s'engloutir et se perdre à jamais ? »

L'excédent de ces satisfactions forme un trésor dont l'Eglise a l'administration et dans lequel elle puise en faveur des âmes qui n'arrivent pas à acquérir par elles-mêmes le nécessaire en fait de biens spirituels. Or, ce n'est pas dans le ciel qu'il faut chercher ces dernières. Elles possèdent non seulement la plénitude de grâce, mais encore la gloire infinie qui en est le développement normal et la juste récompense. L'Eglise distribue donc les parcelles de ce trésor aux pécheurs qui sont sur la terre et aux âmes que la justice divine retient en purgatoire. Elle procède à cette miséricordieuse répartition par la voie des suffrages et des indulgences.

Quand, nous conformant aux conditions prescrites, nous gagnons une indulgence, nous y trouvons un double bienfait, le mérite personnel d'abord qui est inaliénable, qui demeure en nous pour notre propre sanctification, ensuite la valeur satisfactoire que nous pouvons appliquer aux défunts. Cette valeur provient de l'indulgence elle-même. C'est comme une lettre de change endossée par l'Eglise, qui supplée à notre pénurie et nous permet de prendre sur les fonds communs de la société spirituelle, à laquelle nous appartenons, de quoi augmenter l'actif de notre ami, dans le compte qu'il a avec la justice éternelle. Il est débiteur envers Dieu, il ne peut se libérer immédiatement; il fait appel à nos services, ou bien même nous voudrions les lui offrir spontanément. Que faire? Par la voie de l'indulgence puiser dans le trésor surabondant des satisfactions de Jésus-Christ et des saints et en mettre à sa disposition

Digitized by Google

une part qu'il présentera à Dieu en acompte de sa dette. Moyen facile et excellent en vérité de lui témoigner notre dévouement et de communiquer avec lui! Il vaut mieux que de perdre le temps à de superstitieuses évocations, bonnes tout au plus à fatiguer les nerfs et à jeter dans de troublantes rêveries. Employons-le bien souvent. Au lieu de sourire peut-être des indulgences, de faire comme les insensés qui blasphèment ce qu'ils ignorent, étudions-en la merveilleuse économie : nous verrons qu'elles sont des valeurs de bon rapport et de tout repos, qui nous enrichissent sans beaucoup de peine et établissent une admirable circulation de biens spirituels entre nous et nos défunts.

Aussi bien que l'indulgence, nos bonnes œuvres renferment le double élément dont je viens de parler. Elles méritent et le mérite nous est personnel : c'est l'évolution vitale et, pour ainsi dire, organique de la grâce en nous. Il nous fait nécessairement progresser dans la vie divine et nous donne des droits à l'alimentation plus intense de cette vie et à son couronnement dans la gloire. Conjointement au mérite éclôt la satisfaction, la réparation pour les peines dues au péché. La satisfaction n'a pas le même caractère d'immanence que le mérite. Elle est dans nos bonnes œuvres l'élément aliénable. Nous pouvons en faire don à un autre, à une âme du purgatoire par exemple. C'est ainsi, dit saint Thomas, que les œuvres des vivants sont utiles aux morts, car la charité qui unit les membres de l'Eglise et les fait communiquer entre eux ne s'étend pas seulement aux vivants, mais aussi aux morts qui sont décédés en état de grâce. La charité qui est la vie de l'âme comme l'âme est la vie du corps ne finira jamais, dit l'Apôtre. De plus, comme les morts existent encore dans la mémoire des vivants, l'intention de ceux-ci peut se diriger vers eux. « Lors même, continue Monsabré, traduisant saint Thomas, lors même que nos bonnes œuvres ont pour but immédiat de secourir les vivants, Dieu peut en extraire, au profit des pauvres de l'autre monde, les intentions tendres et délicates, qui leur donnent du prix à ses yeux et sont le bien même de la charité. Que dis-je, nous pouvons

Digitized by Google

faire de notre vie une continuelle aumône, en offrant à Dieu, pour ceux que nous aimons, tout ce qui dans nos travaux, nos privations, nos infirmités, nos maladies, nos revers, nos chagrins peut avoir un caractère expiatoire. » C'est là ce qu'on nomme le vœu héroïque de charité en faveur des âmes du purgatoire, vœu que les Souverains Pontifes n'ont cessé d'encourager depuis Benoît XIII, et qu'ils ont enrichi de nombreux privilèges, tels que l'indulgence plénière chaque fois que l'on fait la sainte Communion.

Entre les œuvres de charité, il convient de donner une attention particulière à l'aumône. L'Ecclésiaste (II, 33) nous apprend que de même que l'eau éteint le feu le plus ardent, ainsi l'aumône efface le péché. C'est elle, disait l'ange à Tobie, qui sauve l'homme de la mort éternelle et lui fait trouver grâce devant Dieu. D'après le Nouveau Testament les élus ne semblent récompensés que pour avoir pratiqué cette vertu ; c'est parce qu'ils ont secouru le Sauveur, qui avait faim et soif dans ses membres souffrants, les pauvres, c'est parce qu'ils ont habillé ceux qui étaient nus, parce qu'ils ont visité les malades et les prisonniers, qu'ils sont appelés aux récompenses éternelles. Appliquer le bienfait de l'aumône aux âmes du purgatoire, c'est donc faire en leur faveur la meilleure des œuvres, une œuvre au surplus que nous pouvons accomplir facilement en quelque état d'âme que nous soyons, partout où nous nous trouvons, car il y a partout des pauvres parmi nous. Saint Ambroise la recommandait instamment; saint Grégoire le Grand l'avait en haute estime. Très dévoué aux âmes du purgatoire, il ne séparait jamais l'aumône de l'oblation du divin sacrifice pour les soulager. Cette pieuse pratique devint une loi dans l'ordre de saint Benoît et dans plusieurs familles religieuses. Quand, chez les Bénédictins, un moine est décédé, on offre pendant trente jours le Saint Sacrifice pour le repos de son âme, et pendant tout ce temps on distribue sa ration aux pauvres.

Voilà déjà bien des moyens de soulager notre ami disparu et de demeurer en communication avec lui. A nos bonnes

Digitized by Google

œuvres et aux emprunts que nous faisons au trésor de l'Eglise ajoutons la prière personnelle et le Saint Sacrifice de la messe dont nous connaissons toute l'efficacité.

Nous nous procurerons ainsi l'ineffable satisfaction de lui faire du bien et de hâter le jour de son entrée définitive dans la gloire du paradis, car par nos prières et le Saint Sacrifice nous obligeons Dieu à de miséricordieux relâchements en sa faveur : *talibus hostiis promeretur Deus.*

(*A suivre.*) R. PARAYRE.

Digitized by Google

A PROPOS

DU

SAINT-SUAIRE DE TURIN

LETTRE DE M. LE PASTEUR FRANK PUAUX

Monsieur le directeur,

Je suis persuadé que vous me permettrez de répondre à une remarque de M. Vignon, qui me paraît de nature à induire en erreur les lecteurs de votre Revue en même temps qu'elle me prête des sentiments qui me sont absolument étrangers. M. Vignon ne veut pas traduire οθονιον par bandelettes, malgré le sens très connu de ce mot, par la raison évidente que cette traduction ruine la thèse qu'il défend. J'ai soutenu et je soutiens encore qu'il n'est pas admissible d'opter pour une autre version. « Pour maintenir sa thèse, écrit M. Vignon, M. Puaux a été obligé de de jeter par dessus bord les récits des synoptiques, c'est là une fâcheuse extrémité. »

J'ai trop le respect de nos Evangiles pour en agir de la sorte, mais ce que j'ai dit c'est que nous nous trouvons en présence de deux récits distincts de l'ensevelissement du Christ, et que l'étude des deux documents montre, d'une manière décisive, que le Sauveur n'a pas été enseveli comme le prétend M. Vignon.

Digitized by Google

Les synoptiques nous disent simplement que Joseph d'Arimathie ayant pris le corps du Christ l'enveloppa dans un linceul et le posa dans le sépulcre. Aucune allusion à la composition de myrrhe et d'aloès, bien plus les saintes femmes préparent les aromates pour le dimanche, or le dimanche le sépulcre était vide. A supposer que nous n'eussions que ce seul récit de l'ensevelissement du Christ, M. Vignon ne pourrait en aucune façon s'y référer, car rien ne lui permettrait d'affirmer que le linceul fut trempé dans une mixture, le silence des synoptiques étant absolu sur ce point si important. Il n'est pas un exégète qui ne sache que les récits évangéliques ne peuvent pas toujours être harmonisés mais de là « à les jeter par dessus bord » il y a une distance que pour ma part je ne sais pas franchir. S'appuyant sur le texte des synoptiques M. Vignon déclare qu'il n'y eut point d'onction, donc point de bandelettes, et il triomphe, mais m'emparant de son raisonnement, je lui réponds m'en référant au texte de saint Jean, il y eut onction, donc des bandelettes.

Il est, en effet, une parole qui commande tout le récit johannique c'est celle-ci : « Comme les juifs ont coutume d'ensevelir ». Or il est certain que l'usage des bandelettes était constant dans les funérailles, aussi saint Jean se servant expressément de ce terme, il ne semble pas permis à M. Vignon de le traduire par « menus linges » afin de justifier sa thèse. Je conserve donc respectueusement les textes de nos Evangiles qui, j'ai le regret de le dire, contredisent, d'une manière absolue, les affirmations de M. Vignon, et je suis assuré que nombreux seront les exégètes catholiques et protestants qui seront de ce sentiment.

Veuillez croire à mes sentiments les plus distingués.

Franck PUAUX.

Digitized by Google

LETTRE DE M. P. VIGNON

Monsieur le directeur,

M. le pasteur F. Puaux veut bien me faire savoir qu'il vous écrit afin de relever et de rectifier une appréciation qui le concerne, placée, dans mon article du 15 juillet, en note, à la page 382. Il me demande si l'expression dont je me suis servi n'a pas dépassé ma pensée.

L'expression même est sans doute imagée. Elle caractérise, trop vivement peut-être, l'attitude à laquelle nous paraissent condamnés, fût-ce à leur insu, tous ceux qui, donnant au verset 40, de saint Jean ce sens que nous ne croyons pas devoir admettre, transforment le sindon des synoptiques, qui enveloppe le corps, en des bandelettes qui le ligottent, et, d'un simple dépôt du corps effectué en attendant qu'on puisse revenir « frotter le corps d'huile », font un embaumement complet, un ensevelissement définitif auquel rien ne ferait plus défaut..., sauf, bien entendu, le sindon des synoptiques.

De la lecture des synoptiques, nous tirons cette formule : point d'onction, donc, pour cette seule raison déjà, point de ces bandelettes ligottantes que les trois premiers évangélistes ne connaissent pas ; puis nous *complétons* le récit des synoptiques par celui de saint Jean en admettant un emploi rapide et provisoire des aromates de Nicodème. Nous sommes loin d'être les seuls à en agir de cette façon. A son tour, de la lecture de saint Jean, M. Puaux tire une formule inverse de la nôtre : « onction, donc bandelettes », et cela, quoique saint Jean se borne à rapprocher les aromates des linges sans mentionner l'onction.

Cela posé, voici la phrase de M. Puaux que nous avons visée dans notre note : « Nous nous trouvons en présence de deux récits, qu'il importe d'examiner. On a vu que l'objection [tirée du récit des synoptiques] à laquelle

Digitized by Google

M. Vignon attache une extrême importance, tombe d'elle-même, puisqu'elle nous permet, texte en main [le texte de saint Jean] de la contredire mot pour mot. Il faut donc renoncer à toute tentative d'harmonistique sur ce point spécial. » (*Revue chrétienne* du 1er juillet, page 36.)

A notre tour nous demanderons à M. Puaux si son langage a rendu parfaitement sa pensée. Si cette dernière phrase ne signifie pas que M. Puaux renonce, ici, à harmoniser les récits évangéliques, c'est-à-dire qu'il accepte l'un et repousse les autres sur le point spécial de l'onction et des bandelettes, nous lui adresserons volontiers l'expression de notre regret pour l'avoir mal compris.

***

Puisque je suis conduit à reprendre la plume, dans votre estimable Revue, à propos du Saint-Suaire, permettez-moi, Monsieur le directeur, sans revenir sur les points que je considère comme acquis, d'insérer en post-scriptum à mon article du 15 juillet, les quelques lignes suivantes :

Une petite quantité de vapeurs ammoniacales produisent un brunissement énergique et limité, quand, le dégagement étant très lent, très progressif, l'effet oxydant ne se produit qu'à très faible distance.

Ces jours derniers, je me suis rendu à Turin, j'ai examiné le cliché original de M. Pia. Je l'ai jugé excellent, sans retouches, et montrant tous les détails que j'avais observés sur les épreuves ultérieures. J'aurai prochainement occasion de donner les indications techniques relatives au procédé opératoire tout à fait normal qu'a employé M. Pia, et de parler de deux autres photographies de format plus restreint faites aussi par M. Pia et qui, avec la photographie de Felice Fino, contrôlent la grande plaque 50×60. Je reviendrai aussi sur le témoignage que fournit la copie en grandeur nature exécutée en 1898, et je reparlerai de cer-

Digitized by Google

tains détails du modelé interverti, parfaitement distincts sur certaines autres copies d'époques diverses.

Enfin, à la suite des recherches que M. le commandant Colson a effectuées dans des auteurs appropriés, il n'y a pas lieu, selon nous, de douter que l'aloès de saint Jean ne soit bien la gomme résine actuellement employée par les usages médicinaux (1). Nous publierons, si la chose paraît utile, les renseignements qu'a recueillis M. Colson.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

P. VIGNON.

(1) Nous publierons bientôt un article où l'on verra ce qu'il faut penser de cette opinion.

N. D. L. R.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The historical New Testament, being the Literature of the New Testament arranged in the order of its literary Growth and according to the dates of the documents. A new translation, edited with prolegomena, historical tables, critical notes and an appendix by J. MOFFAT. — In-8°, XXVII-726 pp. Edimbourg, Clark, 1901. **20** fr.

Le but de l'auteur a été de replacer les livres du Nouveau Testament dans leur cadre historique, en rappelant les circonstances qui leur ont donné naissance et en fixant aussi exactement possible leur date de composition. Après des prolégomènes, où il explique à quel degré les récits historiques répondent à la réalité des faits, exposé sur lequel il y aurait à faire des réserves très sérieuses, car la véracité historique des Evangiles n'y est pas, à notre avis, suffisamment sauvegardée, il donne des tables historiques qui seront très utiles au lecteur pour voir d'un coup d'œil le point de vue spécial de ce travail ; je parle en particulier des diagrammes qui figurent la généalogie des livres du Nouveau Testament. Vient ensuite une traduction nouvelle de ces livres, précédée de notes critiques et historiques sur chacun d'eux ; un très long appendice (106 pages) expose et discute les questions controversées. Rendons de suite à l'auteur cette justice de reconnaître qu'il est bien au courant des questions, que la littérature du sujet lui est connue dans tous ses détails et qu'il a su mettre en œuvre une masse énorme de matériaux.

Mais, outre les réserves, déjà faites, nous en avons encore de très imposantes à présenter, car sur un grand nombre de points nous ne partageons pas l'avis de M. Moffat ; il accepte trop faci-

Digitized by Google

lement les hypothèses les plus hardies sur des questions qui auraient besoin d'être nettement délimitées, car la spéculation à leur sujet devrait tenir compte de la foi chrétienne. Ainsi, l'auteur ne se prononce pas assez nettement sur la conformité du Jésus historique et du Jésus des évangélistes ; il paraît croire que ceux-ci nous offrent un portrait idéalisé de Jésus, qui fut le fruit des réflexions des premières générations chrétiennes. Pour le quatrième Evangile, il n'y a, dit-il, aucune raison sérieuse pour accepter la tradition, qui l'attribue à saint Jean ; on peut tout au plus, pour la partie historique, le faire dériver de cet Apôtre et de son école ; c'est trancher audacieusement une question, sur laquelle il y aurait lieu de tenir compte du témoignage très positif d'une tradition ancienne et bien établie.

Voici les dates que propose M. Moffat : Epîtres de saint Paul, de 50 à 62 ; Marc, avant 75 ; Matthieu, Luc et Epître aux Hébreux, de 75 à 90 ; première Epître de Pierre, vers 70 ; Actes des Apôtres et Apocalypse, de 90 à 105. Les Epîtres pastorales, où ont été insérés quelques billets authentiques de saint Paul, sont du premier quart du second siècle ; Evangile de Jean, de 95 à 115 ; les Epîtres de Jean, Jacques et Jude, à peu près de la même époque, la deuxième Epître de Pierre, vers 150. Inutile de répéter qu'ici encore les conjectures et les probabilités jouent un rôle trop considérable.

Dans l'appendice sont discutés les passages, que l'on a supposés interpolés et les hypothèses sur les sources de quelques livres, principalement des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse. D'une manière générale, l'auteur accorde une trop grande confiance aux hypothèses proposées ; il ne tient pas suffisamment compte des textes et se laisse trop entraîner à adopter ses propres conjectures. En résumé, ce livre peut être utile comme exposé des systèmes actuellement en vogue chez les critiques avancés, mais on devra toujours se tenir en garde et ne rien accepter que sous bénéfice d'inventaire.

E. Jacquier.

An Introduction to the Thessalonian Epistles, by E. H. Askwith. — In-12, xi-144 pp. Londres, Macmillan, 1902. **5** fr.

Ce travail est destiné à former l'introduction d'un commentaire sur les Epîtres aux Thessaloniciens ; il y est parlé successivement des destinataires et de l'authenticité de ces Epîtres, puis

Digitized by Google

des objections qui ont été faites contre leur origine paulinienne. Le sujet est traité d'après les meilleures méthodes critiques ; l'auteur conclut avec raison que rien ne s'oppose à ce que l'Apôtre Paul ait écrit ces deux lettres. Restait le problème eschatologique de la deuxième Epître, chap. II. M. Askwith croit que l'homme du péché, c'est l'empereur romain Caligula, qui s'attribuait les honneurs divins et celui qui le retient c'est son successeur, l'empereur Claude qui, par son accession au trône, mit fin aux prétentions de Caligula. Cette explication nous paraît insuffisante, car elle ne tient pas compte de ce qu'ajoute saint Paul, II, 7 : « Car le mystère de l'iniquité travaille déjà ». En somme, excellent travail.

E. J.

Les Sacrements de l'Eglise catholique, exposés dogmatiquement à l'usage des prêtres dans le ministère, par le Dr GHIR, vice-recteur de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, traduit de l'allemand par l'abbé MAZOYER. — T. Ier, 1 vol. in-8°. Paris, Lethielleux, 1901.

Ce premier volume, qui sera suivi de trois autres, renferme la dogmatique des Sacrements en général et en outre l'étude particulière du Baptême et de la Confirmation ; le second sera consacré à l'Eucharistie ; le troisième à la Pénitence et à l'Extrême-Onction ; le quatrième à l'Ordre et au Mariage. On pourra d'ailleurs se procurer chaque volume séparément.

Fruit d'un long enseignement donné à des aspirants au Sacerdoce, cet ouvrage s'adresse surtout aux pasteurs des âmes. Son but est de les faire pénétrer plus profondément dans l'intelligence de ces mystérieux instruments de la grâce dont l'administration leur est confiée.

Les remarques préliminaires commencent par l'exposé de la parabole du bon Samaritain : pour les Pères et les Scolastiques cette parabole, qui n'est pas seulement une merveilleuse explication du précepte de l'amour du prochain, a une explication plus large et plus profonde et, dans son sens allégorique, le véritable Samaritain n'est autre que notre divin Sauveur. C'est en s'appuyant sur cette interprétation dogmatique que les grands théologiens du Moyen Age s'évertuent à mettre en relief l'élément christologique et sotériologique de nos sacrements, en même temps que leur caractère réparateur et médicinal. Et

Digitized by Google

comme le prêtre, en tant que ministre de Jésus-Christ, est appelé à remplir auprès des fidèles, dans leur pauvreté et leurs maladies, le rôle du bon Samaritain, il lui faut, pour s'acquitter convenablement d'un ministère qui engage si fort sa responsabilité, non seulement une piété solide et l'expérience pratique, mais encore et surtout l'habileté et la sûreté que donne la science. De là pour lui la nécessité de revenir sans cesse sur l'étude dogmatique des Sacrements que saint Thomas appelle des reliques de l'Incarnation; cette étude est d'ailleurs pleine de charme.

Le Dr Ghir peut en toute justice se rendre le témoignage qu'il a tenu grand compte des progrès réalisés dans l'histoire du dogme (1) et la longue liste des auteurs qu'il a consultés, aussi bien que les textes qu'il prodigue chemin faisant, dénotent une érudition vraiment extraordinaire. Les Pères de l'Eglise et les Scolastiques lui sont également familiers et sous sa plume, les textes, accompagnés des indications les plus précises, s'alignent indéfiniment. Il semble même qu'il y ait excès et la lecture de ces pages substantielles, que l'auteur a cependant voulu rendre attrayantes, en est plutôt pénible. N'est-ce pas Ste-Beuve (dans son *Port-Royal*, si je ne me trompe), qui compare plaisamment les ouvrages surchargés de citations à ces voitures de marchands ambulants traînées par un pauvre petit âne dont la tête émerge à peine à travers les marchandises ? C'est un peu le cas pour le volume du Dr Ghir ; dans bien des pages en effet les citations, qu'elles soient renvoyées en notes ou intercalées dans le texte, tiennent plus de place que le texte lui-même. A la page 22, quatre citations se suivent, deux de saint Bonaventure, la troisième de saint Thomas, la quatrième de Denys le Chartreux, à l'appui de cette proposition qu'il est de l'essence des Sacrements de représenter d'une façon symbolique et d'opérer, en qualité d'instruments, la justification et la sanctification de l'homme par la grâce. A la page 65, trois autorités sont invoquées successivement pour établir que la matière et la forme sont des parties essentielles du sacrement, ce que personne ne conteste. Même observation sur la page 72 où se suivent quatre citations qui occupent seize lignes et cela sans préjudice de trois

(1) La théologie historique des Sacrements a été faite par un professeur à l'Université de Tubingue, le Dr Schanz : *Die Lehre von den heiligen Sacramenten*, 1893, gr. in-8° de 757 pp. Cet ouvrage n'a pas été traduit en français.

Digitized by Google

autres dont deux en note. La page 46 fait tout particulièrement songer à la comparaison de Sainte-Beuve. Il faut ajouter que les citations sont quelquefois littéralement traduites, indépendamment de la réflexion qui les amène et qui en renferme déjà la substance. Je comprends ce flot de citations quand il s'agit de prouver par la Tradition et l'Ecriture Sainte l'efficacité des sacrements (3e sect., art. 1er, parag. 10) ; partout ailleurs elles sont par trop encombrantes, quelles que soient du reste leur valeur et l'autorité des théologiens auxquelles elles sont empruntées. N'aurait-il pas mieux valu émonder vigoureusement tout cela, faire passer dans le texte la substance de cette merveilleuse érudition et réduire ainsi à la fois le nombre des volumes et le prix de l'ouvrage, de façon à le rendre plus accessible ?

L. T.

La Confession et la Communion des enfants et des jeunes gens, par l'abbé LEJEUNE, aumônier du pensionnat des Frères à Reims. — Un vol. in-18 de 120 pp., Paris, Lethielleux, 1902.

Le petit travail du chanoine Lejeune est un plaidoyer pour la confession et la communion fréquente. Sans tomber dans les exagérations où sont entrés plusieurs des avocats de cette excellente cause, il rappelle simplement quelques principes ou opinions utiles à connaître, et notamment : que le confesseur est *tenu* d'absoudre ses jeunes pénitents toutes les fois qu'il lui est impossible de justifier son refus de l'absolution par des raisons dont la valeur théologique soit indiscutable (cf. Suarez et le P. Ballerini) ; que la communion fréquente n'est pas tout à fait incompatible avec une *certaine* affection pour le péché véniel (S. Liguori se contente du *désir* de se détacher de cette affection) ; que, dans les pensionnats, les règles un peu sévères formulées par Mgr Dupanloup doivent être élargies dans la pratique. Le chanoine Lejeune trouve qu'on peut viser plus haut que l'idéal de Mgr Dupanloup qui se déclarait satisfait si, sur 200 communiants, on en trouvait chaque semaine 80 ou 100 qui communient dans une école. Et il formule à ce propos la règle que voici : « Tous les élèves de nos pensionnats qui ne vivent pas dans l'habitude du péché mortel ont droit à la communion hebdomadaire. » C'est assurément une règle très miséricordieuse. Quelques-uns se demanderont même si elle ne l'est

Digitized by Google

pas trop et si, dans la pratique courante, elle n'est pas susceptible d'amener ou du moins d'autoriser quelques abus. Sans vouloir aucunement trancher cette question extrêmement délicate, nous rappellerons qu'une excellente règle, en ces matières, est de tenir grand compte des *désirs* librement et sincèrement exprimés par le pénitent dont nous pouvons d'ailleurs provoquer l'initiative, mais non encourager la mollesse et interpréter favorablement la passivité.

B.

Les Voix consolatrices. Choix de fragments des plus célèbres Ecrivains contemporains, par l'abbé J. GUILLERMIN. — In-12, 360 pp. Paris, B. Bloud. **3** fr. **50.**

C'est un traité de consolation, composé de passages recueillis dans les écrits de nos plus célèbres écrivains contemporains. Ce recueil est extrêmement varié, le choix des extraits est fait avec soin et avec jugement. Tous les auteurs modernes, venus des points les plus opposés, apportent leur pierre à l'édifice. On y voit figurer V. Hugo, Chateaubriand, Michelet, à côté de Mgr Dupanloup, de L. Veuillot, du cardinal Perraud. « Ce travail, dit l'auteur, nous a été doux. Il nous a semblé, en effet, en colligeant ces fragments, composer des bouquets de ce qui a été pensé, senti, soupiré, noté au XIXe siècle de plus noble, de plus élevé, de plus exquis, de plus divin. » Il y aura double profit pour le lecteur. En même temps qu'il nourrira sa piété, il élèvera son intelligence par le commerce avec nos grands littérateurs.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Science et Education. Discours et notices académiques par M. BERTHELOT. — 1 vol., in-12 de 384 pp. Société française d'imprimerie et de librairie. Paris, 1901.

Sous ce titre, M. Berthelot a réuni les discours qu'il a prononcés dans le cours de ces dernières années.

Le plus grand nombre se rapporte à l'histoire générale des sciences ; ce sont pour la plupart, — en y joignant un discours

Digitized by Google

pour l'inauguration d'un monument à Lavoisier et un autre sur l'évolution des méthodes chimiques, — des notices académiques assez étendues, consacrées à la mémoire de J. Bertrand, le mathématicien, de Milne-Edwards, le zoologiste, de J. Decaisne et Naudin, tous deux botanistes, de Mallard, le minéralogiste, de Brown-Séquard, le physiologiste. Ce ne sont pas les pages les moins intéressantes du volume, car il faut reconnaître au célèbre chimiste le talent d'exposer avec clarté et même avec charme, l'état précis des questions scientifiques les plus actuelles.

Nous devons aussi signaler une critique, assez juste dans ses lignes générales, de l'enseignement moderne, qui ne doit pas être une copie servile de l'enseignement classique, mais poursuivre, avec une organisation toute différente, un but nettement utilitaire et professionnel. Cette critique est reprise dans une déposition devant la commission d'enquête parlementaire, où se trouvent plusieurs conclusions parfois discutables mais toujours sérieusement discutées ; elles concernent le régime des lycées, les plans d'études, le baccalauréat, etc., etc. Il est bon de noter que M. Berthelot s'y montre assez libéral ; non seulement il ne parle pas de rétablir le monopole de l'Université, mais s'inspirant en ce point comme en plusieurs autres du système pédagogique usité en Allemagne, il ne refuserait pas aux établissements privés acceptant le contrôle de l'Etat, le droit de délivrer des certificats de fin d'étude.

Que M. Berthelot ne se borne-t-il à l'exposé de questions particulières ou professionnelles, et pourquoi n'apporte-t-il dans dans l'exposé de ses idées générales sur l'éducation et la science qu'un imperturbable dogmatisme ? Dans les quatre premiers discours qui donnent à l'ouvrage son titre, l'illustre académicien affirme, en pontife infaillible d'une religion nouvelle, l'évidente supériorité de l'éducation scientifique qu'il oppose plus encore à l'éducation religieuse qu'à l'éducation littéraire et « rhétoricienne ». Elle seule peut procurer à l'individu, en plus du confort et du bien-être *physique :* son affranchissement et son développement *intellectuel* et *artistique*, soit par les méthodes qu'elle enseigne, soit par les connaissances qu'elle fournit à tous comme un capital inaliénable dont les revenus s'évalueront en beaux deniers comptants ; — sa perfection *morale*, car la science est source d'énergie morale et productive, école de respect, de sincérité et d'humilité. — A cette éducation reviendra aussi la

Digitized by Google

gloire de résoudre avec succès le problème *social*; et en effet, sous son influence dans une ère qui commence aujourd'hui, le nivellement des fortunes permettra l'édification de ce temple de la Solidarité où les peuples, affranchis des superstitions religieuses, soustraits aux abus de la force matérielle, offriront un culte à la Raison libre, à la Paix et au Bonheur universels.

Répétons-le : les affirmations multipliées et non prouvées, bien qu'elles viennent d'un éminent chimiste, ne sont pas des raisons de croire... même en chimie. Et, devant un optimisme dont l'exagération désarme toute critique, on éprouve le sentiment que M. Brunetière traduisait si bien dans son récent discours sur Calvin : « Oui, quand je viens d'achever la lecture de quelqu'un de ces éloquents dithyrambes où mon illustre confrère, M. Marcelin Berthelot, nous promet que le jour approche où nous serons comme des dieux, j'aime à relire les *Pensées* de Pascal... »

H. Bouvier.

L'Apostolat intellectuel de Mgr d'Hulst. Discours prononcé par le R. P. Baudrillart de l'Oratoire, à l'inauguration du monument érigé à sa mémoire le 26 novembre 1901. — Paris, Poussielgue, 1902.

Ne voulant pas refaire la belle oraison funèbre de Mgr l'évêque d'Orléans qui avait montré dans Mgr d'Hulst le directeur d'âmes, le prédicateur, le penseur et le prêtre, le P. Baudrillart s'est demandé, pour ceux qui l'ont connu, quelle serait sans doute aussi pour la postérité sa marque distinctive, son originalité vraie. Il l'a trouvée dans son apostolat intellectuel, apostolat « qui fait l'unité si souvent méconnue de sa noble existence et permet de la dominer tout entière. » Et c'est cet apostolat « d'un genre si particulier et si nécessaire » qu'il a raconté et justifié avec la double compétence d'un collaborateur et d'un ami.

La justification de cet apostolat intellectuel, elle se trouve d'ailleurs tout entière dans ces lignes de Mgr d'Hulst lui-même: « C'est la science qui est apostate, c'est la science qu'il faut rendre au Dieu qu'elle a renié... A la science blasphématrice il faut opposer une foi savante qui s'impose au respect des hommes et impose aux hommes le respect de Dieu. » On se sent à la fois humilié et réconforté en suivant avec son panégyriste cette belle intelligence qui s'acharne au travail et dépense une activité qui

Digitized by Google

tient du prodige. Mgr d'Hulst aimait du reste à inscrire dans ses notes de retraite ces paroles adressées aux ouvriers évangéliques dans les Exercices de saint Ignace : *Offerent se totos ad labores.* On le voit créer et organiser en quelques mois après la loi du 12 juillet 1875, l'Université Catholique qu'il a, dit-on, aimée dès avant sa naissance, exposer magnifiquement dans la chaire de Notre-Dame la morale chrétienne pour faire suite au grandiose monument dogmatique élevé par le P. Monsabré et enfin réaliser l'idée des Congrès scientifiques internationaux des catholiques.

Mais, comme le dernier chapitre de la vie des apôtres est toujours le même, ainsi que l'a dit très bien le P. Baudrillart, comme après l'histoire de leurs travaux et de leurs bienfaits vient aussi celle de leurs souffrances, il nous montre en quelques mots quels ont été les *foris pugnæ*, et les *intus timores* dont parle saint Paul, les *intus timores* surtout, c'est-à-dire « les douleurs internes de la guerre qui vient des nôtres, celles qui touchent les forts au point sensible ».

Puisse l'Eglise, comme il en exprime le souhait en terminant, puisse l'Eglise recevoir de Dieu à chaque époque de la lutte, « des défenseurs tels que fut Mgr d'Hulst, hommes de qui la foi soit au-dessus de tous les doutes, l'espérance plus forte que toutes les déceptions, le cœur capable de tous les dévoûments, l'intelligence à la hauteur de toutes les idées ».

L. T.

La Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire, par Emile Faguet, de l'Académie française. — Un vol. in-12 de VI-299 pp. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902. Prix : **3** fr. **50**.

Comment se fait-il que la politique exerce sur nos grands critiques une fascination telle que nous les voyons presque tous se jeter dans la mêlée des partis ? M. Jules Lemaitre, M. Brunetière sont devenus des militants, avec leurs *Discours de combat*, tout comme M. François Coppée et M. Anatole France, si opposés l'un à l'autre. M. René Doumic est naguère descendu dans l'arène, et M. Emile Faguet, s'il n'en vient pas encore à la politique agissante, a depuis longtemps doublé le cap de la politique théorique et spéculative, qui touche de si près à l'autre.

Digitized by Google

On connaît ses trois séries de *Politiques et Moralistes du dix-neuvième siècle* et ses *Questions politiques*, toutes récentes.

La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire nous montre, par des citations qui supposent une immense lecture, ce que pensaient les trois plus grands écrivains du XVIIIe siècle de l'idée de patrie, de la liberté, de l'autorité, de l'organisation sociale, du socialisme et de l'individualisme, de la centralisation et de la décentralisation, du pouvoir judiciaire, de l'Etat et des Eglises, de l'Etat et de l'éducation, de l'Etat et de l'armée, des réformes administratives et de législation.

Les *Conclusions* de M. Faguet sont les suivantes : « Montesquieu représente la doctrine libérale ; Rousseau, la doctrine du despotisme démocratique ; Voltaire, la doctrine du despotisme royal.

« Montesquieu représente la libre pensée respectueuse des religions. — Rousseau représente la doctrine de la religion d'Etat dans toute son intransigeance... — Voltaire représente la doctrine de la religion d'Etat, tempérée par le mépris de toute religion (??)... Montesquieu est le chef des libéraux. — Rousseau est le chef des démocrates et des socialistes. — Voltaire est le chef des césariens pacifiques, et c'est un Napoléon pacifique qu'il aurait adoré. » Il s'est contenté « d'adorer » le Prussien Frédéric II, qui n'était ni « pacifique », ni empereur.

Outre le paradoxe d'un « Napoléon pacifique », qui équivaut à un cercle carré, car, sans la guerre, Bonaparte n'eût jamais été Napoléon, M. Emile Faguet en commet bien d'autres, qui étonnent chez un esprit si pénétrant.

Ainsi, d'abord, il ne croit pas du tout que Montesquieu, Voltaire, Rousseau, aient « eu une grande influence sur la Révolution française ». — Taine l'a pourtant prouvé, dans son *Ancien Régime*, où il établit si puissamment que « l'esprit classique » du XVIIIe siècle, des philosophes et de l'Encyclopédie, est devenu « l'esprit révolutionnaire ». A notre humble avis, Taine a mille fois raison contre M. Faguet.

Celui-ci, d'ailleurs, sans se préoccuper d'une contradiction au moins apparente, affirme que, si les idées de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau n'ont eu presque aucune influence sur la Révolution française, « on retrouve *leurs traces* dans tous ses grands actes officiels ». — Voltaire, c'est les Cahiers de 1789... Ils demandaient 1804, Napoléon et le code Napoléon. » Décidément, M. Faguet abuse de la permission de jongler avec

Digitized by Google

les faits, les idées et les hommes. Rien de moins impérialiste que les Cahiers de 1789, si sages et si unanimement royalistes.

« Montesquieu, c'est la *Déclaration* des Droits de l'homme en son fond, en ses dispositions essentielles. » — Qu'il y ait du Montesquieu dans cette *Déclaration*, d'accord ; mais n'y a-t-il pas du Voltaire dans « les Droits de l'homme », exclusifs des droits de Dieu et de l'Eglise, « l'Infâme », qu'il fallait « écraser ? » N'y a-t-il pas encore plus du Rousseau, non seulement dans l'article VI, qui définit « la loi l'expression de la volonté générale », mais encore et surtout dans l'article III : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation » ? M. Faguet n'en parle que pour mémoire, p. 285. S'il fait ressortir « la contradiction éclatante » entre « les Droits de l'homme » et « la Volonté générale », « la souveraineté nationale », qui peut être « violatrice et persécutrice de tous les droits de l'homme », il a tort d'assimiler la « *Déclaration* de 1789 à la Charte de 1815 » — M. Faguet a voulu dire de 1814 : il n'y a pas de « Charte de 1815 », — où un article, l'article 14, permettait de violer tous les autres ». L'histoire proteste contre la fantaisie de tels rapprochements.

Il nous semble que M. Faguet, dans son optimisme souriant, méconnaît l'esprit de la Révolution, irréligieuse et « satanique » avant tout, comme le proclament deux hommes placés anx antipodes par leurs idées, Joseph de Maistre et Michelet. C'est par suite de cette méconnaissance du caractère essentiel de la Révotion que M. Faguet nie « l'influence » qu'ont exercée sur elle Voltaire, Montesquieu, Rousseau. Il oublie aussi la Constitution de 1791, celle de 1793, celle de l'an III, qui, certes, ne sont pas du Montesquieu, mais du Rousseau plus ou moins pur.

Il se demande, en finissant, ce que « réserve l'avenir à ces trois pensées directrices » de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau. « L'avènement de la démocratie a tué Montesquieu... Il a donné raison à Rousseau. » — « Donné raison » n'est pas exact : de ce que les théories de Rousseau l'emportent et règnent actuellement, il ne s'en suit pas qu'elles soient plus « raisonnables », et que le droit de vote conféré à tous les citoyens indistinctivement, leur confère la capacité, la moralité nécessaires pour administrer avec intelligence et dignité les affaires intérieures, extérieures, militaires, financières, économiques, commerciales, industrielles, agricoles et religieuses de notre pauvre pays.

Digitized by Google

Là où M. Faguet, faisant trêve à son optimisme, négateur du péché originel et de la corruption de la nature humaine, retrouve toute sa clairvoyance, c'est lorsqu'il écrit, p. 294 : « Un gouvernement issu de la volonté du Parlement, mais qui fera nommer le Parlement comme il lui plaira, concentrant par ce moyen le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, nous voilà au pur et simple gouvernement monarchique, au despotisme monarchique pur et simple. Un président du conseil des ministres, souverain absolu ; comme décoration brillante et majestueuse, un Parlement et un suffrage universel : voilà l'état politique de demain. » — Pardon ! c'est celui d'aujourd'hui même, et M. Faguet se trompe... volontairement et par ironie, je le suppose, en appelant « gouvernement monarchique, despotisme monarchique », ce qui n'est que le « gouvernement *républicain*, le despotisme *républicain* ». C'est à la fois le « rêve de Rousseau » au point de vue politique et social, et le « rêve de Voltaire » au point de vue irréligieux et sectaire.

L'abbé Théodore DELMONT.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, par l'abbé A. LEROY. — 1 vol. in-8° de 530 pp. Paris, Poussielgue, 1902.

Prenez et lisez ce livre : vous y verrez l'origine modeste, s'il en fut, et l'extension merveilleuse d'une œuvre charitable que sans doute vous connaissez et aimez déjà, mais que vous connaîtrez et aimerez plus encore. L'auteur, aumônier de la Maison-Mère et du Noviciat des Petites Sœurs des Pauvres, s'est très intelligemment rendu compte qu'il se dégagerait du simple exposé des événements, un charme incomparable ; il s'est modestement effacé et, mettant à profit avec un choix judicieux les documents de première main dont il disposait, il nous a donné d'une des œuvres les plus touchantes qu'ait inspirées la charité catholique, un récit d'un émouvant intérêt. En voyant ces âmes si complètement oublieuses d'elles-mêmes escompter avec une confiance sans mesure l'infinie compassion du Père de la grande famille humaine, on est saisi d'admiration et on leur

Digitized by Google

applique, avec quel à propos ! ces paroles de M. de Mun dans un récent discours sur les prix de vertu : « Elles sont de ceux que notre vénéré confrère, Mᵉ Rousse, appelait les grandes aventurières de la charité, qui s'en vont droit devant elles en créancières impitoyables de la Providence, dont aucun doute n'a jamais troublé la foi intrépide ».

On n'admire pas moins le calme héroïque qu'elles savent opposer aux injures qui parfois les assaillent, témoin cette Sœur quêteuse arrivant à Lyon chez un commerçant de mauvaise humeur qui se mit à récriminer contre certaines congrégations. La petite Sœur reçut toute cette bordée sans en paraître émue, se contentant de tenir les yeux modestement baissés. Quand le Monsieur cessa de parler, la Petite Sœur leva les yeux et lui dit d'une voix douce : « Maintenant que vous m'avez donné pour moi, s'il vous plaît, donnez-moi pour mes pauvres. » (P. 77.) Ce n'est pas seulement la patience et l'héroïsme que leur suggère le génie de la charité qui les anime : elles savent parfois trouver à des situations critiques des solutions d'une extraordinaire simplicité : « Une petite Sœur, celle qui va aux dessertes, avait vu la bonne mère examinant des papiers d'un air un peu troublé. — Qu'avez-vous, ma bonne mère ? dit-elle. — La bonne mère répondit : Ce sont ces factures, cette farine que je ne sais comment payer. Il me vient une idée : Vous allez à Lyon, emportez mes factures et vendez-les. — Combien faut-il les vendre ! ma bonne mère, répliqua la Sœur. — C'est bien simple, reprit la mère, le prix marqué sur chacune. La petite Sœur alla et les vendit. On put payer la farine. » (P. 192)

La dernière page (472) du récit contient une courte statistique dressée le 8 décembre 1900 : il en ressort ce chiffre intéressant que, sur le total des 5.483 Sœurs alors atteint, 3415 étaient françaises. Un appendice d'une trentaine de pages donne une idée générale de l'Œuvre de la Famille hospitalière, de ses ressources, des effets de la charité hospitalière, de l'Œuvre de la Bonne Mort. Le tout se termine par la liste des 290 asiles fondés dans différents pays de la terre et où avaient déjà été recueillis à la date ci-dessus indiquée 228.032 vieillards.

L. T.

Digitized by Google

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Un faux Classique. *Nicolas Boileau*. Etudes littéraires comparées, par Edmond Dreyfus-Brisac. — Un vol. in-12 de 361 pp., Paris, Calmann-Lévy, 1902 : **3 fr. 50**.

Vous croyez, comme le commun des mortels, des critiques et des Français, que Boileau, s'il n'est pas le père du classicisme, antérieur de plus de cent ans à l'Ecole de 1660, incarna mieux que personne le véritable « esprit classique » dans ses vraies grandeurs et ses quelques étroitesses ? — Erreur, erreur profonde, foi de Dreyfus-Brisac, ancien rédacteur de la *Revue internationale de l'Enseignement*. « Boileau « classique » ? Allons donc ! il n'a qu'un faux nez de classique » !

Et pour le prouver, le citoyen Dreyfus-Brisac publie ses *Etrennes au lecteur*, une *Préface* en vers avec des traits de de haute poésie et de force merveilleuse, comme ces échantillons :

> On ne voit qu'à grand'peine où se niche la pie...
> Riche, il fréquentera *le tiers avec le quart;*

une *Introduction* en prose, où M. Emile Deschanel est exalté et MM. Brunetière et Lanson sont vertement tancés pour avoir dit quelque bien de « Nicolas Boileau » ; enfin des *Notes sur Boileau*, où nous voyons dénoncée « la royale domestication de la littérature du XVII^e^ siècle », — Pascal et Saint-Simon, pour ne citer que ceux-là, sont, en effet, des modèles d'idéale et royale « domestication » ! — et « Boileau, chevalier du sublime, en selle sur le régulier et noble alexandrin, vrai poète selon le cœur de ce roi philistin, Louis XIV ».

Après cela, si vous n'êtes point convaincu que Boileau fut un « faux classique », tournez la page : vous y trouverez « Boileau et Ronsard », qu'il copie outrageusement, paraît-il, quand il écrit :

> Immolent trente mets à leur faim *indomptable*,

alors que Ronsard a dit dans sa *Franciade :*

> Les matelots à la peur *indomptés*.

Voici « Boileau et Arioste, Boileau et Cervantès, Boileau et

Digitized by Google

Saint-Amant, Boileau et Balzac, Boileau et Scudéry, Boileau et Brébeuf, Boileau et Chapelain, Boileau et Corneille, Boileau et ses amis, Boileau et les Jésuites, Boileau traducteur ».

« Fort bien, direz-vous, mais où est donc le « faux classicisme » de Boileau ? — Attendez : le citoyen Dreyfus-Brisac le prouve, en parlant de « Racine et Ronsard », de « Racine et Chapelain », de Racine et Corneille ». — Hors-d'œuvre, répliquerez-vous; étrange hors-d'œuvre ! »

Ah ! c'est que vous n'avez pas l'esprit si « classique » du citoyen Dreyfus-Brisac, qui nous sert « quelques vers proverbes de Ronsard », « les classiques imitateurs de Chapelain », etc., etc., toujours pour démontrer que Boileau est « un faux classique ».

De quoi s'avise M. Brunetière, après Sainte-Beuve, de louer l'*Epître IV*e de Boileau, sans demander la permission du sieur Dreyfus-Brisac ? Il faut voir de quel ton sont rabroués les commentateurs de ce *Passage du Rhin*, morceau « éminemment classique et scolaire ».

Le tout est à l'avenant.

M. Dreyfus-Brisac n'a oublié que ce mot spirituel de Voltaire : « Ne disons pas de mal de Nicolas : cela porte malheur. »

Les lauriers de Cotin, de Chapelain, de Boursault, de Pradon, ou ceux du chevalier de Cubières et de Mercier, sans parler de ceux des Jeune-France, empêchaient de dormir le citoyen Dreyfus-Brisac. Mais il n'a pas même su glaner après eux, et son livre sans esprit, sans composition et sans goût, sinon sans érudition, prouve que Boileau était fort bien inspiré, quand il nous disait : « Aimez-donc la raison ! »

L'abbé Théodore Delmont.

Diderot : Paradoxe sur le Comédien. Edition critique avec introduction, notes, fac-similé, par Ernest Dupuy. — Un in-4° de xxxiii-179 pp. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902.

Depuis quelque temps, « Pantophile Diderot, la tête fumeuse de Diderot », comme disait Voltaire, est l'objet de beaucoup d'études. Outre celle qui précède l'édition des *Œuvres complètes* donnée par MM. Assézat et Tourneux, il y a les livres de M. Joseph Reinach, de M. Collignon, de M. Ducros, sur cet écrivain paradoxal, qui fit beaucoup plus de bruit que de bien.

Digitized by Google

Voilà que M. Ernest Dupuy, avec une érudition et un travail de recherche dignes d'un meilleur objet, nous montre que Naigeon, ami de Diderot, s'est permis de singulières libertés à l'égard du texte des *Observations sur l'art du comédien*, publié par Diderot en 1770 dans la *Correspondance de Grimm*. Il y a fait des surcharges, des additions surtout, au moyen d'emprunts à Diderot lui-même et à ses ouvrages parus ou inédits, d'emprunts à divers écrivains, Voltaire, Rousseau, d'Holbach, etc., enfin d'emprunts à la *Correspondance de Grimm*. Il s'ensuit que le *Paradoxe sur le Comédien*, tel que le libraire Sautelet l'a publié en 1830 et qu'on le trouve dans la grande édition d'Assézat et Tourneux, est un *remaniement* fait par Naigeon, qui a délayé, gâté l'œuvre de son maître.

Un manuscrit de Saint-Pétersbourg, que donne M. Ernest Dupuy, après le texte et des fac-similé du manuscrit de Naigeon, n'est que la mise au net de ce dernier.

Il faut donc en rabattre de ce jugement de M. Faguet, dans son *Dix-huitième siècle :* « Très connu dans son temps et très en lumière comme remueur d'idées et « philosophe », beaucoup moins comme artiste, il a eu cette chance, pour prolonger sa gloire, que ses écrits les plus heureux, *les plus piquants*, *les plus vivants*, sont sortis les uns après les autres, à de longs intervalles, quelques-uns tout récemment, des bibliothèques particulières ou des armoires à manuscrits les plus éloignées et les mieux closes. »

L'on aurait mauvaise grâce à contester les conclusions du consciencieux et savant éditeur qu'est M. Ernest Dupuy. Mais on peut douter qu'il valût bien la peine de consacrer tant de travail à un *Paradoxe :* le mot ou le titre est de Naigeon ; mais la chose est bien de Diderot lui-même.

A propos d'une « mauvaise brochure », *Garick ou les acteurs anglais*, il se demande si l'acteur doit jouer d'*âme* ou de *réflexion*, et soutient cette thèse radicale, paradoxale : « C'est l'extrême sensibilité qui fait les acteurs médiocres ; c'est la sensibilité médiocre qui fait la multitude des mauvais acteurs ; c'est le manque absolu de sensibilité qui prépare les acteurs sublimes. »

La preuve en est dans l'âge des comédiens : Ils ne le sont point dans les années « où l'on est plein de feu, où le sang bout dans les veines, où l'esprit s'enflamme de la plus légère étincelle, où le moindre choc porte un trouble terrible au fond des entrailles », mais seulement « lorsque la longue expérience est

Digitized by Google

acquise, lorsque les passions sont tombées, que l'âme est froide et que la tête se possède ».

L'acteur qui joue d'*âme* est inégal, fort et faible, chaud et froid, plat et sublime; il manquera demain l'endroit où il a excellé aujourd'hui, et réciproquement. L'acteur, au contraire, qui joue de *réflexion* sera le même à toutes les représentations. Qu'est-ce donc qu'un grand artiste sinon un persifleur tragique ou comique à qui le poète a dicté son discours ?

Personne n'admettra qu'il ne faut à l'acteur aucune « sensibilité ». Mais Diderot déploie toute sa verve, toute sa passion à se retourner contre cette « sensibilité », dont il a tant de fois fait l'apologie. Preuve, ajoutée à tant d'autres, qu'il est la contradiction faite homme.

L'abbé Théodore DELMONT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — AUTEUR *des Paillettes d'or, La Vie après le pensionnat.* Avignon, Aubanel, in-16, 2,40. — BUATHIER (l'abbé), *Le Sacrifice dans le dogme catholique et dans la vie chrétienne.* Paris, Beauchesne, in-16, 4 fr. — BONNEFON (J. DE), *Visages divins.* Paris, l'Art et l'Autel, in-4, 3,50. — *Dangers of spiritualism being records of personal experience.* St-Louis, B. Herder, in-8, 4,75. — KIRSCH, Dr P. A., *Zur Geschichte der katholischen Beichte.* Würzburg, Göbel u. Scherer, in-8, 3 fr. — MELY (F. DE), *Le saint Suaire de Turin est-il authentique?* Paris, Poussielgue, in-8, 2,50. — SPALDING (J.), *Religion, agnosticism and education.* Chicago, A. C. Mc Clurgand, in-12, 4 fr. — WILLERFORCE, *A devout commentary on the epistle to the Ephesians;* drawn chiefly from the works of saint Thomas Aquinas. St-Louis, B. Herder, in-8, 5 fr.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — ENLART, C., *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance.* Ire partie. *Architecture religieuse.* Paris, Picard, in-8. — RAFFALOVICH (A.), *Le Marché financier.* Paris, Guillaumin, gr. in-8, 10 fr.

Histoire et Géographie. — BONNEFONS (A.), *Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe* et *grand duc de Varsovie* (1763-1827). Paris, Perrin, in-8. — BROSSARD (Ch.), *Géographie*

Digitized by Google

pittoresque et monumentale de la France, tome IV. *La France du Sud-Ouest*. Paris, Flammarion, in-8, 25 fr. — CLERC (Lt-Colonel), *Guerre d'Espagne. Capitulation de Baylen*. Paris, Fontemoing, in-8, 7,50. — COTHONAY, *Deux ans en Chine*. Paris, Cattier, in-4. — DUBOIS (G.), *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens* (1646-1674). Alençon, Vve Guy, in-8. — BERTRAND (L.), *Bibliothèque sulpicienne ou histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice*. Paris, Picard, in-8, 25 fr. — DE BÉTHUNE (*La vie de Messire*) *archevêque de Bordeaux*. Paris, Picard, 2 vol. in-8, 15 fr. — LINN, *The story of the Mormons ; from the date of their origin to the year 1901*. New-York, Macmillan, in-8, 20 fr. — SUARÈS (A.), *Le Livre de l'Emeraude*. Paris, Calmann-Lévy, gr in-18, 3,50.

Philologie et Belles-Lettres. — DRAULT (J.), *Le Wagon de 3e classe*. Tours, Mame, 1 vol. 3 fr. — THÉRÈSE DE JÉSUS (sainte), *Lettres de sainte Thérèse de Jésus, réformatrice du Carmel*. Paris, Poussielgue, in-8.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

MAI-AOUT 1902

MAI

Pages

L'Abbaye du Bec, par le R. P. RAGEY. 5
Les Manuscrits d'un poète : Victor Hugo, par A. ROCHETTE. . . . 34
Transformisme et Spiritisme, par le Dr SURBLED. 48
Le Rhapsode de la Dambovita, par l'abbé DELFOUR. 63
Charles Chesnelong (suite), par M. DE MARCEY. 82
Revue historique (suite et fin), par l'abbé Claude BOUVIER 111
Mélanges : L'enseignement du néo-thomisme à l'Institut catholique de Paris, par Charles-Félix BELLET 130
Bibliographie : *Theologia dogmatica in usum scholarum ad quadriennium accommodata*, par Clino Crosta, P. R. 132
Le Mouvement théologique en France depuis ses Origines jusqu'à nos Jours (IXe au XXe siècle), par Ph. Torreilles, R P. BELON. . . 133
Les vraies Forces, par J. Aurialt, L. V. 134
The Trial of Jesus Christ, par A. Taylor Innes, E. J. 136
Bibliothèque liturgique : Ordinaire et Coutumier de l'Eglise cathédrale de Bayeux (XIIIe siècle), par le chanoine Ulysse Chevalier, H. V. 136
Manuale Sacerdotum, par le P. Joseph Schneider. 137
Méthode pour converser avec Dieu, suivi du bon emploi du Temps, par le P. Michel Boutauld. 138
Fénelon, Directeur de Conscience, par l'abbé Gagnat, Ph. GONNET. . 139
Le Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les Défenseurs de son Authenticité, par le chanoine Ulysse Chevalier, J.-B. MARTIN. . . 142
Histoire des Croyances, Superstitions, Mœurs, Usages et Coutumes par Fernand Nicolay, A. L.-B. 145
La Civilisation païenne et la Religion, par P. Raynaud (p. 147) ; *Unto this last*, par l'abbé Em. Peltier, L. T. 148
Histoire de la Philosophie, par l'abbé Eugène Durand, abbé Théodore DELMONT 149
Handbuch der Lateinischen Laut-und Formen lehre, par le Dr Ferdinand Sommer, A. LEPITRE 150
Histoire de la Littérature allemande, par A. Bossert, J. B. 153
Le Sonnet en Italie et en France au XVIe siècle, par Hugues Vaganay, R. 156
Glossaire du Patois de Châteaunois, par Aug. Vautherin, A. LEPITRE. 156
Publications nouvelles. 158

JUIN

L'idée du Sacrifice eucharistique dans l'Eglise anglicane, d'après un ouvrage récent, par M. LEPIN 161
Le Discours de M. Brunetière à Genève, par l'abbé DELFOUR . . . 191
Etude scientifique sur le « Linceul du Christ » de M. Paul Vignon, par A.-L. DONNADIEU. 209
L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule (étude critique), par Ulysse CHEVALIER 242
La Morale de Montaigne, à propos d'un livre nouveau, par J. LAURENTIE 279
Revue théologique, par R. PARAYRE. 313
Bibliographie : *La Question biblique chez les Catholiques de France au XIXe siècle*, par Albert Houtin, E. JACQUIER. 311
Pages religieuses, par R. PARAYRE 313
S. Paul and the Roman Law, par W. E. Ball, E. JACQUIER 314
Après le Collège, par Louis-Paul de Castegens, par J. TIXERONT . . 315
Les Papes et la Papauté de 1143 à la fin du monde, par l'abbé Joseph Maître, par Ph. G. 317
Publications nouvelles. 318

Digitized by Google

JUILLET

Pages

Les Relations d'Outre-Tombe, par R. PARAYRE. 321
Le « Pascal » de M. Boutroux, par l'abbé DELFOUR 344
A propos du Saint-Suaire de Turin :
a) Réponse à M. Donnadieu, par le P. VIGNON 362
b) Réplique à M. Vignon, par A.-L. DONNADIEU 384
Charles Chesnelong (suite), par M. DE MARCEY 397
L'Hérésie anti-eucharistique de Bérenger, par D. Paul RENAUDIN. . 415
Revue de Patrologie : Une nouvelle collection des Pères grecs, par J. TIXERONT 448
Bibliographie : *Les Psaumes de la Vulgate*, par l'abbé H. Boulleret, J.-F. DEGUIN 458
Lettre de Mgr Le Camus, par l'abbé Théodore DELMONT. 460
Constitution de l'Eglise, par l'abbé R. Planeix. 461
La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé Lejeune (p. 462); *Correspondance de Mgr Gay*, par Ph. GONNET. 463
L'Action du Clergé dans la Réforme sociale, par Paul Lapeyre, L. T. 465
Les Manifestations du Beau dans la Nature, par le R. P. Jules Souben, E. L. 467
Collection des Maitres de la Peinture, par Cl. B. 468
La Composition historique, par J. Brugerette, C. B. 470
Une Gerbe de Vies de Saints : Saint François d'Assise, par le P. Bernard d'Andermatt ; *Sainte Claire d'Assise*, par le P. Leopold de Chérancé ; *Saint Fidèle de Sigmaringen*, par le P. Fidèle ; *Fioretti* de saint François, traduction du baron Chaulin ; *Le Saint Joyeux*, par le P. Pie de Langogne, par J. CONDAMIN 471
Sainte Thérèse, par M. l'abbé Sanvert, par Ph. GONNET 476
Publications nouvelles. 478

AOUT

La découverte et l'évangélisation de l'Amérique aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. 481
Sainte Lydwine de Scheidam, par le chanoine VALENTIN 506
L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authende sa formule (étude critique) (suite et fin), par Ulysse CHEVALIER. 536
Du journalisme, par l'abbé DELFOUR. 576
Les relations d'outre-tombe (suite), par R. PARAYRE. 593
A propos du Saint-Suaire de Turin :
a) Lettre de M. le pasteur Frank Puaux. 616
b) Lettre de M. P. Vignon. 618
Bibliographie : *The historical New Testament, being the Literature of the New Testament arranged in the order of its literary Growth and according to the dates documents*, par J. Moffat, L. JACQUIER 621
And introduction to the Thessalonian Epistles, par E. H. Askwith, E. J. 622
Les Sacrements de l'Eglise catholique, par le D^r^ Ghir et traduit de l'allemand, par l'abbé Mazoyer, L. T. 623
La Confession et la Communion, par l'abbé Lejeune, B. 625
Les Voix consolatrices, par l'abbé J. Guillermin, Ph. GONNET ; *Science et Education*, par M. Berthelot, H. BOUVIER. 626
L'Apostolat intellectuel de Mgr d'Hulst, par le R. P. Baudrillart, L. T. 628
La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire, par Emile Faguet, abbé Théodore DELMONT. 629
Histoire des Petites-Sœurs des Pauvres, par l'abbé A. Leroy, L. T. 632
Un faux Classique, par Edmond Dreyfus-Brisac, abbé Théodore DELMONT 634
Diderot : Paradoxe sur le Comédien, par Ernest Dupuy, abbé Théodore DELMONT 635
Publications nouvelles. 637

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478592

Digitized by Google
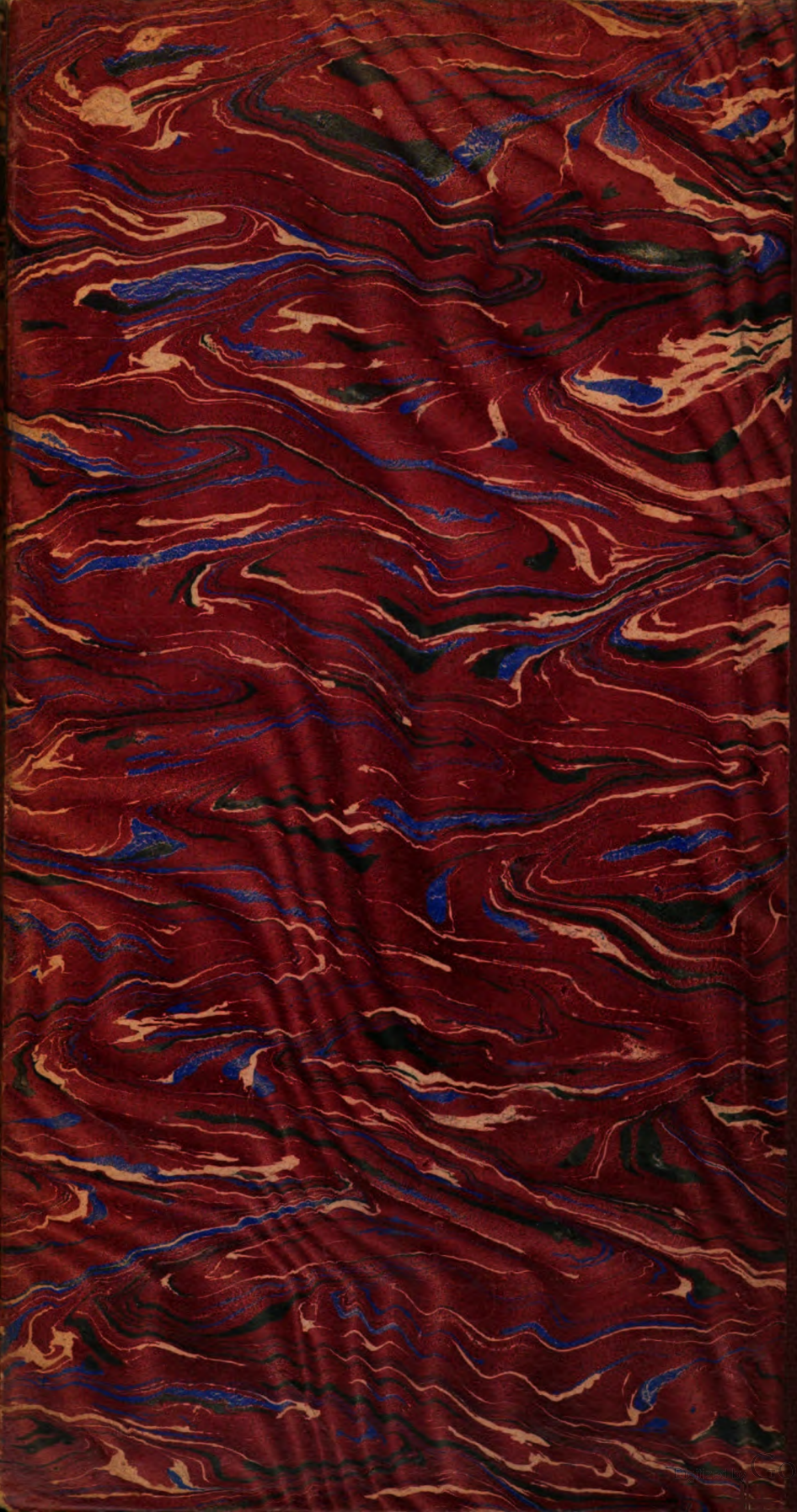
Digitized by Google